

5819

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
—
VOL. XLII

347

JOURNAUX

DE

L'Assemblée Législative

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 3 MARS AU 25 AVRIL 1908

— CES DEUX JOURS INCLUS —

Dans la huitième année du règne de Notre Souverain

LE ROI EDOUARD VII

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DE LA ONZIÈME LÉGISLATURE
DE QUÉBEC

SESSION 1908

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative



QUÉBEC

IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL", QUÉBEC

1908

328.714

'01

Q3

1908

M.?

QL

Entrepot.



PROCLAMATIONS

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-TROISIEME jour du mois d'AVRIL, mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec :

SACHEZ MAINTENANT, QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le PREMIER jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE-A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TEMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUEBEC.

CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le PREMIER jour de JUIN dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de JUIN mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le ONZIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,
Province de *Québec*. }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseurs de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le ONZIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le ONZIÈME jour de JUILLET mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*.

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Grégoirs, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-SIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGTIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous —

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour d'AOUT mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*.

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos liens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DEUXIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*. }
[L. S.]

L. A. JETTE.

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui doit se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-HUITIEME jour du mois de SEPTEMBRE mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec* :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant. et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le SEPTIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée Législative de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité de *Québec* :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUEZ.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-UNIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DIX-SEPTIÈME jour de DECEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et à chacun de vous—

SALUT :

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIX-SEPTIÈME jour du mois de DECEMBRE mil neuf cent sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, et dans la septième année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*. }
[L. S.] }

L.-A. JETTÉ

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER courant—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec* se trouve prorogée au VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de la proroger de nouveau au TROISIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre cité de *Québec*, le dit VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec* MARDI, le TROISIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS-A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SEPTIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la septième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

SESSION 1908

Mardi, 3 mars 1908

La Législature étant, ce jour, convoquée par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

Le message suivant est apporté par Arthur St-Jacques, écuyer, gentil-homme-huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Conseil législatif ;

Et les députés étant de retour :

M. l'Orateur informe la Chambre que, depuis la dernière session, il a reçu les notifications des vacances suivantes survenues dans les districts électoraux de Bellechasse, Montmorency, Rimouski, Nicolet et Châteauguay, et qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs pour les dits districts électoraux, respectivement :

Québec, 15 octobre 1907.

L'HONORABLE M. P. H. ROY,
Président de l'Assemblée Législative,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de donner ma démission de député à l'Assemblée législative de la province de Québec, pour le district électoral de Rimouski.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) AUGUSTE TESSIER.

Témoins :

(Signé) H. J. MACHIN.

(Signé) ANT. COUILLARD.

QUÉBEC, 15 octobre 1907

L'honorable P. H. ROY,
Président de l'Assemblée législative,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de donner ma démission de député à l'Assemblée législative de la province de Québec, pour le district électoral de Nicolet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé) ALFRED MARCHILDON

Témoins :

(Signé) L. P. GEOFFRION.

(Signé) CHARLES LANCTÔT.

QUÉBEC, 17 octobre 1907.

A l'hon. M. P. H. ROY,
Président de l'Ass. Législative,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de donner ma démission de député à l'Assemblée Législative de la province de Québec pour le district électoral de Bellechasse.

Agrérez, monsieur, l'expression de ma haute considération.

(Signé) ADÉLARD TURGEON.

Témoins :

(Signé) L. RODOLPHE ROY.

(Signé) W. A. WEIR.

QUÉBEC, 17 octobre 1907.

L'honorable P. H. ROY,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Québec.

MONSIEUR,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous donner avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Montmorency par l'acceptation par l'honorable L. A. Taschereau, député du dit district électoral, d'une charge salariée de la Couronne.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé) LOMER GOUIN,

Député du district électoral de Montréal No 2.

(Signé) JNO. C. KAINE,

Député du district électoral de Québec-Ouest.

MONTRÉAL, 28 novembre 1907.

L'honorable P. H. ROY, M. P. P.,

*Orateur de l'Assemblée législative,
de la province de Québec.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de donner, par la présente, ma démission de député du district électoral de Châteauguay à l'Assemblée Législative de la province de Québec.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

(Signé) F. X. DUPUIS.

Témoins :

(Signé) L. A. LEFEBVRE.

(Signé) F. X. PERRAS.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats d'élection suivants pour les districts électoraux de Bellechasse, Rimouski, Montmorency, Nicolet et Châteauguay, ainsi qu'il suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, 7 janvier 1908.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour d'octobre mil neuf cent sept, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à monsieur F. N. Belleau, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Bellechasse, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieux et place de l'honorable Adélaré Turgeon, démissionnaire, l'honorable Adélaré Turgeon, avocat, de la cité de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable

Orateur de l'Assemblée Législative
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 7 janvier 1908.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour d'octobre mil neuf cent sept, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à monsieur L. N. Asselin, shérif et officier-rapporteur pour le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec, aux lieux et place de l'honorable Auguste Tessier, démissionnaire, monsieur Pierre Emile D'Anjou, marchand, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable

Orateur de l'Assemblée législative
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 7 janvier 1908.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour d'octobre mil neuf cent sept, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à monsieur Herménégilde Dick, régistrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Montmorency, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec, aux lieux et place de l'honorable Louis-Alexandre Taschereau, nommé ministre des Travaux publics et du Travail, l'honorable Louis-Alexandre Taschereau, avocat, de la cité de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable

Orateur de l'Assemblée législative
de la province de Québec.

 BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 7 janvier 1908.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour d'octobre mil neuf cent sept, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à monsieur G. A. Turcotte, registrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Nicolet dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec, aux lieux et place de monsieur Alfred Marchildon, démissionnaire, l'honorable Charles Ramsay Devlin, de la ville d'Aylmer, nommé ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable

Orateur de l'Assemblée Législative

 de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 7 janvier 1908.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-neuvième jour de novembre mil neuf cent sept, émis par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et adressé à monsieur F. McGowan, registrateur et officier-rapporteur pour le district électoral de Châteauguay, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, aux lieux et place de monsieur François-Xavier Dupuis, démissionnaire, monsieur Honoré Mercier, avocat et échevin, de la cité de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A L'Honorable

Orateur de l'Assemblée Législative

de la province de Québec.

L'honorable Charles R. Devlin, député élu pour le district électoral de Nicolet, M. Honoré Henri Mercier, député élu pour le district électoral de Châteauguay et M. Pierre Emile D'Anjou, député élu pour le district électoral de Rimouski, ayant préalablement prêté le serment d'office conformément à la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leurs sièges, après le cérémonial d'usage.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, ce bill qui est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de s'adresser par un discours aux deux Chambres de la Législature provinciale ; et que, pour prévenir toute erreur, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, ainsi qu'il suit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est bien agréable, en vous souhaitant la bienvenue, à la reprise de vos travaux parlementaires, que ma première parole soit pour constater publiquement que notre province a peu souffert de la crise économique et financière qui s'est fait si vivement sentir ailleurs.

Depuis la session dernière, le parlement impérial a consacré par une loi l'augmentation de subvention que les représentants des pouvoirs fédéraux avait promise lors de la conférence interprovinciale de 1906. Grâce aux démarches de mon gouvernement, il a été pourvu à ce que ce statut, bien que voté au mois d'août, prit effet dès le premier juillet, et nous avons en conséquence touché, quelque temps après, le subside additionnel.

En s'adressant aux tribunaux pour protéger son territoire contre les empiètements des autorités de Terre-Neuve, mon gouvernement n'a pas cessé les négociations qu'il avait précédemment entamées relativement à la fixation de la frontière entre ce pays et le nôtre, et j'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement de Terre-Neuve a accepté notre proposition de soumettre cette question à l'arbitrage du comité judiciaire du conseil privé de Sa Majesté.

L'annexion de l'Ungava à notre province est toujours l'objet de nos instances auprès du gouvernement d'Ottawa. Ce dernier n'a pas encore acquiescé à notre demande, mais il y a tout lieu d'espérer qu'il le fera bientôt.

Il importe que les lois qui régissent l'administration des affaires municipi-

pales dans nos campagnes soient d'interprétation facile et répondent aux conditions et aux besoins actuels. Notre code municipal ne satisfait plus à ces exigences et vous serez appelés à étudier un projet qui en autorise la refonte.

L'augmentation des affaires judiciaires dans quelques districts de notre province a rendu nécessaire l'adoption de mesures propres à en faciliter davantage l'expédition. Vous serez en conséquence saisis de certains projets de loi relatifs à la réorganisation des tribunaux de juridiction criminelle chargés de juger les procès sommaires, à la nomination de juges additionnels à la cour supérieure du district de Montréal, et à diverses autres matières ressortissant à l'administration de la justice.

L'accroissement de la criminalité dans certaines parties de la province, surtout celles où se porte particulièrement l'immigration, préoccupe vivement mon gouvernement, et il est fermement résolu à ne rien négliger pour assurer la sécurité des personnes et de la propriété.

Le troisième rapport de la commission chargée de la revision de nos statuts sera soumis à votre considération sans délai. Vous serez appelés aussi à voter une loi décrétant l'entrée en vigueur de cette refonte.

Mon gouvernement s'occupe activement de l'organisation des deux écoles techniques industrielles et de l'école des hautes études commerciales que vous l'avez autorisé à créer, à votre dernière session, et je crois pouvoir vous annoncer que l'établissement de ces institutions sera, avant longtemps, un fait accompli.

Deux nouvelles écoles normales ont été fondées, l'une aux Trois-Rivières et l'autre à Nicolet, afin d'assurer la formation d'un nombre suffisant d'institutrices compétentes et d'accélérer ainsi le progrès de l'enseignement dans nos écoles primaires.

Pour induire les commissions scolaires à augmenter le traitement des institutrices et pour encourager celles-ci à persévérer dans la carrière de l'enseignement, de nouvelles primes annuelles seront payées aux commissions scolaires les plus méritantes, ainsi qu'aux institutrices qui enseigneront depuis plus de dix ans.

Mon gouvernement se propose aussi d'accorder des octrois spéciaux aux municipalités pauvres pour les aider à remplacer leurs maisons d'écoles défectueuses par de nouvelles, construites conformément aux plans approuvés par le département de l'instruction publique.

Je constate avec plaisir que le progrès agricole s'accroît davantage tous les jours. Grâce à une inspection plus efficace les produits de la ferme sont maintenant d'une qualité supérieure, et nos cultivateurs peuvent les vendre à des prix de plus en plus rémunérateurs.

Mon gouvernement a augmenté la subvention qu'il accordait à l'école d'agriculture d'Oka, afin de mettre cette institution en état de rendre plus complet l'enseignement qui y est donné. Cette action recevra, sans doute, votre approbation.

La loi sur la voirie rurale votée à la session dernière a déjà produit de bons résultats. Mon gouvernement désire cependant favoriser davantage le perfectionnement de nos voies de communication; c'est pourquoi il vous demandera de l'autoriser à pourvoir plus largement à l'amélioration des routes et à la construction des ponts en fer.

La colonisation se ressent évidemment de la prospérité de l'agriculture ; jamais nos terres n'ont été plus recherchées par les colons. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour encourager le défrichement de notre domaine public et rendre plus facile l'œuvre de nos pionniers.

Les étudiants que la province a envoyés suivre les cours de l'École forestière à Yale s'occupent actuellement, sous la direction du ministère des terres et forêts, de la création d'une pépinière destinée à la propagation des arbres de haute futaie. Ce projet, qui nous permettra de tenter le boisement de certaines régions de notre territoire, est en voie de pleine réalisation.

La commission nommée pour étudier la question des accidents du travail n'a pas encore terminé son enquête. Elle a déjà entendu de nombreux témoins, et j'espère que le rapport qu'elle devra vous faire avant longtemps vous aidera à préparer une législation protégeant également les droits des employeurs et ceux des employés.

Mon gouvernement vous demandera de voter une loi assurant un salaire convenable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par l'État.

La fréquence des accidents causés par les incendies dans les édifices publics, a rendu nécessaire l'adoption de mesures nouvelles. Un projet de refonte de nos lois, astreignant les propriétaires de ces bâtiments à des précautions additionnelles, vous sera soumis.

La question des garanties qu'offrent les compagnies d'assurance faisant affaires dans la province, occupe vivement l'attention publique. Afin de faire cesser le malaise qui existe à ce sujet, mon gouvernement vous proposera une mesure réglant l'organisation, le contrôle et l'administration de ces compagnies.

Vous serez aussi appelés à considérer l'opportunité de nommer un agent général qui représenterait la province dans le Royaume-Uni et travaillerait à y développer nos relations agricoles, commerciales et industrielles.

Il y aura bientôt trois cents ans que Québec a été fondé. C'est un événement qu'il convient de commémorer et que, je n'en doute pas, tout citoyen de cette province désire voir célébrer dignement. Mon gouvernement sent qu'il a le devoir de contribuer au succès des fêtes jubilaires qui se préparent, et il vous demandera de mettre un crédit à sa disposition pour cette fin.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les prévisions pour le prochain exercice et les comptes de l'année écoulée vous seront incessamment soumis.

Vous serez sans doute heureux de constater que, pendant le dernier exercice, les recettes ont de beaucoup excédé les dépenses, et ce, quoique l'on ait eu à faire face à des exigences imprévues et qu'aucune coupe de bois n'ait été affermée. Les résultats de l'exercice courant seront probablement aussi satisfaisants.

Demande vous sera faite de crédits plus considérables pour l'instruction publique, l'agriculture et la colonisation.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous serez appelés à légiférer sur plusieurs autres matières d'intérêt général, notamment sur l'administration des terres publiques, les mines, la chasse, la pêche, les sociétés coopératives agricoles, la procédure civile et l'indemnité aux jurés.

J'ai confiance que vous étudierez avec soin les diverses questions qui seront soumises à votre attention, et que vous n'y apporterez d'autres solutions que celles que vous inspireront votre respect de la justice et votre souci du bien public.

L'honorable M. Gouin propose, secondé par l'honorable M. Turgeon et il est,—

Résolu,—Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, prononcé devant les deux branches de la Législature, soit pris en considération demain.

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soit nommés pour les objets suivants, savoir : 1. Privilèges et élections ; 2. Ordres permanents ; 3. Chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, et compagnies minières et manufacturières ; 4. Bills privés ; 5. Législation et lois expirantes ; 6. Comptes publics ; 7. Agriculture, immigration et colonisation ; 8. Différentes branches d'industrie en cette province.

Lesquels dits comités seront respectivement autorisés à s'enquérir de toutes matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'honorable M. Gouin, propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est,—

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable les listes des membres devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre.

Ordonné,—Que les honorables MM. Gouin, Turgeon, Robitaille, Weir, Kaine et LeBlanc, et MM. Tellier, Décarie, Jobin, Mackenzie et Girard composent le dit comité.

L'honorable M. Weir, trésorier de la province, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, l'état des comptes

publics de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 2.*)

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le rapport du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 4.*)

L'honorable M. Turgeon dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le rapport du Ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 5.*)

L'honorable M. Roy dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le rapport du Secrétaire et Régistrare de la province de Québec, pour l'exercice du 1er juillet 1906 au 30 juin 1907.

(*Document de la session No 6.*)

Aussi, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur,—le rapport du Commissaire de l'Agriculture de la province de Québec, pour 1907.

(*Document de la session No 3.*)

Aussi, le trente-septième rapport des inspecteurs des prisons et asiles de la province de Québec, pour l'année 1906.—(*Document de la session No 10.*)

Et aussi, les rapports municipaux pour l'année expirée le 31 décembre 1906.—(*Document de la session No 10.*)

Aussi, l'état financier du Surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 9.*)

Aussi, l'état tabulaire, conformément à l'article 4619 des Statuts refondus de la province, des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des corporations municipales, au Secrétaire de la Province, en vertu de l'article 4618 S. R. P. Q.—(*Document de la session No 20.*)

Aussi, état indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères (4 Ed. VII, ch. 34) dans le cours de l'année fiscale (1906-07), et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis.—(*Document de la session No 19.*)

L'honorable M. Devlin dépose devant la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur,—le rapport du Ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 7.*)

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, remet à M. l'Orateur trois messages de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur revêtus de la signature de Son Honneur,

Et les dits messages sont lus comme suit par M. l'Orateur :

(Tous les membres de la Chambre étant debout, tête découverte).

L. A. JETTÉ.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

(Document de la session No 18.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 3 mars 1908.

L.-A. JETTÉ,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil. *(Document de la session No 17.)*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 3 mars 1908.

L. A. JETTÉ,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif concernant la distribution des statuts de la province de Québec.

(Document de la session No 21.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 3 mars 1908.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1907, pour copie : 1. De la résolution adoptée sur motion de M. John White, au sujet d'une taxe provinciale pour l'éducation ; 2. De tout memorandum du département de l'instruction publique, ou de tous documents du comité protestant concernant une taxe d'état uniforme pour fins d'éducation.

(Document de la session No 14)

Réponse à un ordre supplémentaire, en date du 18 février 1907, pour la production d'un état détaillé des renouvellements de permis d'exploration accordés depuis le 1er juillet 1905, donnant :

1. Le nom des personnes ayant obtenu ces renouvellements ;
2. Le montant exigé pour chaque renouvellement ;
3. Le montant payé pour chaque renouvellement ;
4. Le montant resté dû pour chaque renouvellement ;
5. La superficie du terrain pour l'exploration duquel tel renouvellement de permis d'exploration a été accordé, désignant la localité où se trouve ce terrain ;
6. Le terme ou la durée de tel renouvellement.

(Document de la session No 12).

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1907, pour la production de copies : 1. De toutes résolutions du comité protestant du conseil de l'instruction publique concernant les modes de distribution de l'allocation aux écoles communes, parmi les écoles élémentaires de la province ; 2. De la résolution du comité recommandant l'augmentation de l'aide du gouvernement aux écoles élémentaires et particulièrement aux écoles rurales ; 3. De toutes résolutions passées par le comité protestant du conseil de l'instruction publique concernant l'allocation spéciale de la Législature aux universités McGill et Bishop.

(Document de la session No 15).

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 4 mars 1908

M. l'Orateur met devant la Chambre : L'Etat des affaires de diverses institutions pour l'année 1906-07.—(*Document de la session No 24.*)

Aussi, l'état des affaires de la commission des chemins à barrières de l'Île Jésus, pour 1907.—(*Document de la session, No 25.*)

Aussi, l'état des affaires du Club de la Garnison de Québec, pour 1907.
(*Document de la session No 26.*)

Aussi, l'état des affaires de la "Royal Trust Company," pour 1907.
(*Document de la session No 27.*)

Plusieurs pétitions sont présentées, séparément, et déposées sur la table de la Chambre.

L'honorable M. Robitaille, du comité spécial nommé pour choisir les membres des divers comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a choisi l'honorable M. Robitaille comme président.

Votre comité a aussi l'honneur de faire rapport qu'il a préparé la liste suivante des membres devant faire partie des comités permanents de cette Chambre :

Ordres permanents :—Les honorables MM. Devlin, LeBlanc, Robitaille, MM. Bergevin, Bissonnette (Montcalm), Caron (l'Islet), Champagne, Chauret, Gauthier, Godbout, Mackenzie, Mercier, Pelletier, Perrault, Pilon, Smith et Tellier.

Bills privés :—Les honorables MM. Turgeon, Weir, Roy, Taschereau, Devlin, Prévost, Robitaille et LeBlanc ; MM. Bergevin, Bernard, Bissonnette (Montcalm), Bissonnette (Stanstead), Blanchard, Blouin, Cardin, Caron (l'Islet), Caron (Matane), Champagne, Chauret, Côté, Daignault, D'Auteuil, Delâge, Fiset, Gault, Gauthier, Gendron, Giard, Girard, Godbout, Gosselin, Kelly, Lacombe, Lafontaine (Berthier), Langlois, Lemay, Lemieux, Mackenzie, Morin, Mercier, Mousseau, Neault (Champlain), Panet, Pelletier, Perrault, Roy (Montmagny), Smith, Stephens, Tanguay (Lac St-Jean), Tanguay (Wolfe), Tellier, Thériault, Tessier, Tourigny, Vilas, Walker et Walsh.

Comptes publics :—Les honorables MM. Gouin, Turgeon, Weir, Roy (Kamouraska), Taschereau, Devlin, Prévost, Kaine et LeBlanc ; MM. Berge-

vin, Benoit, Cardin, Chauret, D'Auteuil, Décarie, Délage, Dion, Fiset, Gault, Gillies, Gosselin, Kelly, Lafontaine (Maskinongé), Langlois, Lemieux, Lafferté, Morin, Neault, Ouellette, Perrault Roy (Montmagny), Stephens, Tanguay (Wolfe), Tellier, Tessier, Tourigny, Vilas et Walker.

Chemins de fer et canaux :—Les honorables MM. Gouin, Turgeon, Weir, Roy, Taschereau, Devlin, Prévost, Kaine et LeBlanc ; MM. Blouin, Bernard, Bergevin, Bissonnette (Montcalm), Bissonnette (Stantead), Blanchard, Caron (Matane), Champagne, Cherrier, Côté, Daignault, D'Auteuil, D'Anjou, Décarie, Délage, Gault, Gauthier, Gendron, Gillies, Giard, Girard, Gosselin, Jobin, Kelly, Lacombe, Lafontaine (Berthier), Lafferté, Langlois, Lemieux, Mackenzie, Mercier, Morin, Mousseau, Neault, Ouellette, Pelletier, Perrault, Petit, Pilon, Roy (Montmagny), Smith, Stephens, Tanguay (Lac St-Jean), Tanguay (Wolfe), Tessier, Walker et Walsh.

Agriculture et Immigration et Colonisation :—Les honorables MM. Turgeon, Devlin et Prévost ; MM. Bissonnette (Montcalm), Bergevin, Benoit, Bernard, Blanchard, Cardin, Caron (L'Islet), Caron (Matane), Champagne, Chauret, Cherrier, Daignault, D'Anjou, Décarie, Dion, Délage, Dorris, Fiset, Gendron, Giard, Gillies, Godbout, Lafontaine (Maskinongé), Lafontaine (Berthier), Lacombe, Lemay, Lemieux, Mackenzie, Morin, Morissette, Mousseau, Neault, Ouellette, Panet, Pelletier, Perrault, Pilon, Roy (Montmagny), Petit, Smith, Tanguay (Lac St-Jean), Tellier, Tessier, Thériault, Tourigny et Walker.

Industries :—Les honorables MM. Turgeon, Weir et Kaine ; MM. Blouin, Bernard, Caron (L'Islet), Caron (Matane), Côté, Dion, Dorris, Fiset, Gault, Giard, Girard, Gosselin, Jobin, Lafferté, Lafontaine (Maskinongé), Lemay, Morrissette, Mousseau, Morin, Nault, Petit, Smith, Stephens, Tourigny et Vilas.

Privilèges et élections :—Les honorables MM. Gouin, Turgeon, Weir, Prévost, Robitaille et LeBlanc ; MM. Champagne, Gauthier, Girard, Lafontaine (Maskinongé), Mackenzie, Tellier et Tessier.

Législation et lois expirantes.—Les honorables MM. Gouin, Turgeon, Weir, Roy, (Kamouraska), Taschereau, Prévost, Robitaille et LeBlanc ; MM. Champagne, D'Auteuil Décarie, Délage, Gauthier, Godbout, Lacombe, Mackenzie, Morin, Mercier, Mousseau, Panet, Roy (Montmagny), Tellier et Tessier.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

L'honorable M. Roy dépose sur le bureau de la Chambre :

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 mars 1907, pour la production d'une copie de la correspondance entre le Procureur-général et le Ministre de la justice, se rapportant à la modification des dispositions du Code

criminel touchant la prise par écrit des dispositions dans les causes tombant sous la partie LVIII du dit code, concernant les convictions sommaires.

(*Document de la session No 22.*)

Et, réponse à un ordre, en date du 13 mars 1907, demandant la production d'un état détaillé du coût de l'ameublement du palais de justice de Sherbrooke.

(*Document de la session No 23.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 5 mars 1908

Plusieurs pétitions sont présentées, séparément, et déposées sur la table de la Chambre :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Bergevin.—La pétition de la ville de Beauharnois, demandant une loi refondant et revisant sa charte ; de Flavien Béique, de Valleyfield et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union Saint-Jean-Baptiste du Canada.

Par M. Blouin.—La pétition de la Rév. Mère Véronique de la Passion (Virginie Dion) et autres, de la ville de Lévis, demandant une loi constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.

Par M. Daignault.—La pétition de la ville d'Acton, demandant une loi refondant et revisant sa charte.

Par Décarie.—La pétition des curés et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant une loi relative au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, et concernant l'acquisition de certains terrains pour agrandir ce cimetière ; de la corporation du village du Boulevard Saint-Paul, demandant une loi la constituant en corporation sous le nom de Emardville ; de la corporation du village de Rosemont, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Décarie.—La pétition de l'honorable J. P. B. Casgrain, de Montréal et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Canada Trust Company" ; de l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec, demandant une loi ratifiant un acte de vente par Pierre Picotte à l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec ; de François-Xavier Leduc, de la ville de Notre-Dame de Grâce, demandant une loi concernant la substitution Charles Leduc ; du rév. J. H. Lecourt, de la Longue Pointe, et autres, demandant une loi autorisant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de St-François d'Assises de la Longue Pointe ; du Crédit Municipal Canadien, demandant une loi amendant sa charte ; de la ville de Westmount, demandant une loi amendant sa charte ; de George

Hogg, de la ville de la Longue Pointe et autres, demandant une loi ratifiant un acte de vente par la succession de Sir G. E. Cartier à MM. Browne et Perley ; de la corporation du village de St-Pierre-aux-Liens, demandant une loi constituant en corporation la ville St-Pierre ; de la ville de la Longue Pointe, demandant une loi amendant sa charte et confirmant certains actes de son conseil ; du révérend Joseph P. Desrosiers, de la paroisse de St-Pierre-aux-Liens et autres, demandant une loi permettant à Francis Monette de vendre certains biens substitués ; de Dame Justine Lacoste-Beaubien et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation l' "Hôpital Ste-Justine" ; De la ville de Notre-Dame de Grâce, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Delâge.—La pétition de l'hon. E. F. De Varennes, de la ville de Waterloo et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Strathcona Fire Insurance Company" ; de J. A. O. Bourret, de la cité de Québec, demandant une loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine et de la chirurgie et de l'art obstétrique sur présentation de son diplôme de bachelier ès-lettres.

Par M. Dion.—La pétition de S. C. Riou et autres, demandant une loi constituant en corporation l'Association de Bienfaisance et d'Assurance "La Protection".

Par M. Gault.—La pétition du révérend James Edgar Hill et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi amendant la loi 3 Edouard VII, ch. 62, loi amendant la charte de la cité de Montréal.

Par M. Gendron.—La pétition de la cité de Hull, demandant une loi amendant sa charte ; de Sir H. E. Taschereau et autres, de la cité d'Ottawa, Ont., demandant une loi constituant en corporation "The Country Club".

Par M. Jobin.—La pétition de Sœur St-Paul, supérieure de l'Institut des Sœurs Servantes du St-Cœur de Marie, de Limoilou, demandant une loi amendant leur charte ; du Syndicat Financier de l'Université Laval, à Québec, demandant une loi amendant sa charte ; du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec, demandant une loi amendant la loi 6 Ed. VII, ch. 87.

Par M. Lacombe.—La pétition de Louis Payette, de la cité de Montréal, et autres, demandant une loi constituant en corporation l' "Hôpital de la Charité."

Par M. Langlois.—La pétition de Joseph-Edmond Labrecque et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi concernant la succession de feu Anselme Labrecque ; de Paul J. Pelletier et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation "The Riverside Athletic and Sporting Club" ; de Francis R. Redpath et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Edward T. Taylor, de Kingston, Ont., et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Dame Margaret Ellen Roux, de Paris, France, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John

Redpath ; de John Reginald Redpath, de Pincher Creek, Alta., demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Donald Cochrane, de Mission, B. C., demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de John R. Dougall, de la cité de Montréal, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de James D. Mitchell, de Carwood, Ecosse, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Grace B. Wood et autres, de Chislehurst, Angleterre, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de H. Warren Jones, de Londres, Angleterre, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Arthur Lennox Drummond, de Montréal, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Edith Mary Cochrane, de Montréal, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Hugh Cochrane, de Hampstead, Angleterre, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de James Duncan Dougall, de Flushing, Etats-Unis, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath ; de Dame Annie Jean Savage, de St-Leonards-on-Sea, Angleterre, et autres, demandant une loi relative à la succession de feu John Redpath.

Par M. Lemieux.—La pétition de Gustave Tassé et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi relative à la succession de feu Dame Elizabeth Hurtubise, veuve de Gilbert Tassé ; de Edouard Warren, du village de la Malbaie, et autres, demandant une loi ratifiant un acte de vente entre Alexandre La Palme et la " Sun Life Assurance Compagnie " et une promesse de vente par la " Sun Life Assurance Company ", à Edouard Warren et autres.

Par M. Mackenzie.—La pétition du Bureau des Commissaires d'Ecoles Protestantes de la cité de Montréal, demandant une loi l'autorisant à émettre des obligations, et pour d'autres fins.

Par M. Pelletier.—La pétition de la corporation de la cité de Sherbrooke, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Petit.—La pétition de A. Lepage, de Bagotville, et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !

Par l'honorable M. Robitaille.—La pétition de Joseph-Israël Montreuil et autres, de la cité de Québec, demandant une loi validant une vente par les héritiers de feu L.-T. McPherson à J.-I. Montreuil et autres ; de la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte ; de la Société de construction permante de Québec, demandant une loi la constituant en corporation, et pour d'autres fins.

Par M. Tanguay (Lac Saint-Jean).—La pétition des syndics de la paroisse de Saint-Joseph-d'Alma, demandant une loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph-d'Alma.

Par M. Tessier.—La pétition de la corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Walsh.—La pétition de “ The Alexandra Hospital,” demandant une loi amendant sa charte ; de George-W. Stephens et autres, de Montréal, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal ; du “ Boys’ Home of Montreal ”, demandant une loi amendant sa charte.

M. l’Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du Bibliothécaire de la Législature, pour l’année 1907-1908, lequel se lit comme suit :

A l’honorable Orateur et aux honorables membres de l’Assemblée Législative.

Le Bibliothécaire a l’honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1907-1908.

Depuis l’ouverture de la dernière session, la bibliothèque a fait l’acquisition de 1,300 volumes et de 360 brochures, au moyen d’achats, d’échanges et de dons particuliers.

Le nombre actuel des volumes de la bibliothèque est de 71,550 et de brochures, 18,700. Sur ce nombre, environ la moitié se trouve dans la bibliothèque, et l’autre moitié est disséminée dans six pièces différentes, les unes situées sous les combles, les autres dans le soubassement de l’Hôtel du Parlement. Cette anomalie regrettable ne disparaîtra que le jour où un nouvel édifice aura été érigé et aménagé pour recueillir dans ses murs cette masse de volumes soustraits forcément aux regards du public. Puisse l’aurore de ce jour tant désiré luire bientôt, en toute justice pour la province d’abord et aussi pour ceux qui consacrent leurs efforts à la prospérité d’une œuvre aussi utile qu’intéressante d’une bibliothèque !

L’élan si noblement imprimé aux études techniques depuis quelques années a engagé le bibliothécaire à faire l’achat de ce que l’on pourrait appeler une bibliothèque en la matière. C’est ainsi qu’il a pu acquérir à d’assez bonnes conditions 81 volumes publiés en langue anglaise, renfermant les travaux des hommes les plus compétents sur les diverses branches de l’industrie humaine. Le bibliothécaire se propose, en outre, d’acheter à bref délai des ouvrages français traitant les mêmes questions, avec leurs aspects divers. De cette façon la bibliothèque possèdera bientôt un département d’ouvrages techniques que l’on pourra consulter avec le plus grand profit.

Le tout humblement soumis.

N. E. DIONNE,
Bibliothécaire de la Législature.

M. Walsh, président (*pro tem*) du comité des Industries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Smith, son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Girard, président (*pro tem*) du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Gillies, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Girard, président (*pro tem*) du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a choisi M. Perrault pour son président et est d’avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L’honorable M. Gouin, du comité de législation et des lois expirantes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu l’honorable M. Gouin son président et recommande que son quorum soit réduit à sept membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Morin, du comité d’agriculture, d’immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Morin son président et recommande que son quorum soit réduit à sept membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L’honorable M. Weir, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu l’honorable M. Weir son président et recommande que son quorum soit réduit à sept membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Girard, président (*pro tem*) du comité des privilèges et élections, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité qui se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Champagne son président et recommande que son quorum soit réduit à six membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Girard, président (*pro tem*) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a choisi M. Bissonnette (Montcalm) pour son président et est d’avis de recommander à votre honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à quatre membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L’honorable M. Weir, dépose sur le bureau de la Chambre, l’état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l’article 785 des Statuts refondus de la province de Québec, et préparés par l’Auditeur de la province, tel que requis, pendant l’intervalle écoulé entre la session terminée le 14 mars 1907, et l’ouverture de la session suivante le 4 mars 1908, lequel se lit comme suit :

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu du Rapport du Conseil et de l'article 785 des Statuts Refondus de la Province de Québec, et préparé par l'Auditeur de la Province, tel que requis.

Émis durant la vacance du parlement 1907-1908.

Nos	SERVICE.	Rapports du Conseil.		Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Dépenses.	Balances.
1908				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1	<i>Terres et Forêts :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses se rapportant au département des Terres et Forêts, les crédits affectés à deux de ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz. :— Dépenses générales..... \$25,000 00 Arpentages..... 15,000 00	228	26 avril 1907.....	40,000 00	40,000 00	
2	<i>Travaux publics et Travail :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer certaines dépenses se rapportant au département des Travaux publics et du Travail, les crédits affectés à sept de ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz. :—					
	Gouvernement civil : Dépenses contingentes..... \$ 1,000 00					
	<i>Travaux publics (ordinaire)</i> Entretien, etc., des édifices publics en général..... \$ 9,453 00 Inspections, explorations, etc..... 500 00					

<i>Imputable au fonds des bâlisses et des jurés.</i>	Réparations aux palais de justice et prisons. \$ 2,000 00 Assurance de do do 2,000 00	<i>(Extraordinaires.)</i>	Aide à la construction et ameublement du palais de justice du Sherbrooke..... 3,000 00	<i>(Travail.)</i>	Edifices publics et loi des établissements industriels..... 1,000 00	3 <i>Charges sur le revenu :</i>	230 26 avril 1907.....	18,953 00	18,680 55	272 45
Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de rencontrer les dépenses se rapportant à la branche du revenu, les crédits affectés à ce service, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz :—	Dépenses se rapportant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., 55-56 Vic., Chap. 17; 63 Vic. C. C. 12 et 13, etc..... \$24,915 00 Timbres, licences, etc..... 2,000 00					4 <i>Législation :</i>	236 26 avril 1907.....	26,915 00	26,915 00	
Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer certaines dépenses encourues par les deux services se rattachant à l'Assemblée législative, les crédits affectés à ces services, pour l'année fiscale courante, étant épuisés, viz :	Assemblée législative :		Salaires, dépenses contingentes, etc..... \$ 1,059 35							

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu du Rapport du Conseil et de l'article 785 des Statuts Refondus Province de Québec, et préparé par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Émis durant la vacance du parlement 1907-1908.

Nos	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balances.
	Bibliothèque de la Législature :						
	Impression et reliure du catalogue supplémentaire.....	237	26 avril 1907.....	1,634 48	1,634 48	1,634 48	
	\$575 13						
5	<i>Colonisation, Mines et Pêcheries :</i>						
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses de cinq des services rapportant au Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, les crédits affectés à ces services, pour l'année fiscale courante, étant épuisés, viz :—						
	Immigration.....						
	Mines.....						
	Pêche et chasse.....						
	Comptes courants.....						
	Gouvernement civil :						
	Dépenses contingentes.....	270	26 avril 1907.....	15,900 00	15,900 00	15,900 00	
	2,000 00						

6	<i>Police, Québec et Montréal, et Registrateurs :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses de deux services, le service de la police, Québec et Montréal, et le service des registrateurs, les crédits affectés à ces services pour l'année fiscale courante étant insuffisants, viz :—</p> <p>Cour de police, Québec et Montréal..... \$ 4,300 00 Registrateurs..... 7,500 00</p>	382	12 juin 1907.....	11,800 00	11,060 18	739 82
7	<i>Terres et Forêts :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses se rapportant au département des Terres et Forêts, les crédits affectés à trois de ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz :—</p> <p>Dépenses générales..... \$11,000 00 Protection des forêts.... 1,500 00 Dépenses contingentes 1,000 00</p>	390	19 juin 1907.....	13,500 00	13,500 00	
8	<i>Travaux publics et Travail :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer certaines dépenses se rapportant au département des Travaux publics et du Travail, les crédits affectés à cinq de ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz :—</p> <p>Entretien, etc., des édifices publics en général..... \$10,581 80 Construction d'un édifice à Montréal devant servir pour les bureaux des registrateurs et autres bureaux publics de la cité. 227 00</p>					

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu du Rapport du Conseil et de l'article 785 des Statuts Refondus de la Province de Québec, et préparé par l'Auditeur de la Province, tel que requis.—*Suite.*

Émis durant la vacance du parlement 1907-1908.

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balances.
				\$	cts.	\$	cts.
	Palais de justice du district de St-François, cité de Sherbrooke 1,759 32 Réparations aux palais de justice et pri- sons..... 3,430 99 Dépenses contingentes 409 85	392	19 juin 1907.....	16,468	96	16,468	96
9	<i>Travaux publics et Travail :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses se rattachant à la résidence spéciale de Spencer Wood, le crédit mis à la disposition de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, à cette fin, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisant :— Entretien des édifices publics en général.....	393	19 juin 1907.....	1,770	00	1,770	00
10	<i>Assemblée législative :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer certaines dépenses se rapportant aux dépenses contingentes, le crédit affecté à ce service, en vertu du mandat spécial No. 4, du 29 avril pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisant, viz :	394	19 juin 1907.....	3,918	68	3,918	68

11	<i>Législation et Asiles d'Aliénés :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses se rapportant à deux des services sous le contrôle du Département du Secrétaire Provincial, le service des asiles d'aliénés et le service de l'impression, de la reliure et de la distribution des statuts, les crédits affectés à ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz :—</p> <p>Législation : Imprimeur du Roi.</p> <p>Impression, reliure et distribution des Statuts..... \$3,608 18</p> <p>Asiles d'aliénés..... 3,700 00</p>	404	19 juin 1907.....	7,308 18	7,308 18	6,578 25	729 93
12	<i>Administration de la Justice :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses se rapportant à l'administration de la justice pour l'année fiscale courante, le crédit affecté à ce service ayant été insuffisant.....</p>	430	19 juin 1907.....	15,000 00	15,000 00	15,000 00	
13	<i>Mines, Pêche et Chasse :</i>	<p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les dépenses se rapportant au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, les crédits supplémentaires affectés en vertu du mandat spécial No 5, du 29 avril 1907, à deux de ces services, pour l'année fiscale courante, ayant été insuffisants, viz :</p> <p>Pêche et chasse..... \$4,141 20</p> <p>Mines..... 469 00</p>	474	29 juin 1907.....	4,630 20	4,630 20	4,630 20	

État des mandats spéciaux émis en vertu du Rapport du Conseil et de l'article 785 des Statuts Refondus de la Province de Québec, et préparé par l'Auditeur de la Province, tel que requis.—*Suite.*

Émis durant la vacance 1907-1908.

Nos	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balances.
				\$	cts.	\$	cts.
14	<i>Administration de la Justice :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de rencontrer les dépenses se rapportant à l'administration de la justice, pour l'année fiscale finissant le dernier jour du mois de juin courant, le crédit supplémentaire affecté à ce service, en vertu du mandat spécial No 12, du 21 du même mois, ayant été insuffisant.....	474A	29 juin 1907.....	12,000	00	12,000	00
	1908						
1	<i>Services divers :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer la contribution de la province, au fonds de secours des citoyens de Québec en faveur des familles des victimes de la catastrophe du pont de Québec, le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de crédit à cet effet.....	621	11 septembre 1907.	2,000	00	2,000	00
2	<i>Services divers :</i> Montant requis d'urgence pour permettre à l'honorable ministre des terres et forêts d'acheter, pour en faire une pépinière, une ferme avec son matériel et semences nécessaires, au coût approximatif de cinq mille piastres \$5,000.00, le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de crédit à cet effet.....	738	12 octobre 1907....	5,000	00	5,000	00
						10,687	89
						1,312	11

<p>3 <i>Services divers</i> :</p> <p>Montant requis d'urgence pour permettre à l'honorable procureur général de défrayer les dépenses de la commission royale, nommée pour faire une enquête sur les négociations concernant la vente à un syndicat belge, d'un bloc de terrain dans l'Abittibi, ces dépenses devant comprendre toutes les dépenses nécessaires à faire dans l'accomplissement de ces devoirs, savoir : frais de voyage, assignation des témoins, annonces, significations, papeterie, etc., le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de crédit à cet effet.....</p>	<p>793</p>	<p>14 novembre 1907.</p>	<p>5,000 00</p>	<p>1,500 00</p>	<p>3,500 00</p>
<p>4 <i>Colonisation, Mines et Pêcheries</i> :</p> <p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de rencontrer les dépenses se rapportant au service du compte courant du département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, le crédit imputé à ce service pour l'année fiscale courante s'étant trouvé insuffisant :</p> <p>Compte courant.....\$ 10,000 00</p>	<p>899</p>	<p>18 décembre 1907.</p>	<p>10,000 00</p>	<p>10,000 00</p>	<p>10,000 00</p>
<p>5 <i>Travaux publics et travail</i> :</p> <p>Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de subvenir aux dépenses de deux des services se rattachant au Département des Travaux Publics et du Travail, savoir : le service des réparations des palais de justice et prisons, etc., et le service des loyers, etc., les crédits imputés à ces services pour l'année fiscale courante s'étant trouvés insuffisants :</p> <p>Réparations des palais de justice et prisons, etc.....\$17,813 50</p> <p>Loyers des palais de justice et prisons, etc. 2,814 83</p>	<p>919</p>	<p>30 décembre 1907.</p>	<p>20,628 52</p>	<p>14,696 02</p>	<p>5,932 50</p>

État des mandats spéciaux émis en vertu du Rapport du Conseil et de l'article 785 des Statuts Refondus de la Province de Québec, et préparé par l'Auditeur de la Province, tel que requis.—*Suite.*

Émis durant la vacance du parlement 1907-1908.

Nos.	SERVICE.	Rapport du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balances.
6	<i>Terres et Forêts :</i> Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de défrayer jusqu'à la fin de l'année fiscale courante, la dépense nécessaire se rattachant à la pépinière de Berthierville, le budget pour la dite année ne contenant pas de crédit à cette fin.	59	7 février 1908	1,700 00	1,700 00	1,700 00	\$ cts.
	Total.	234,127 02	234,127 02	221,640 81	12,486 81

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,—Bureau de l'Auditeur,

Québec, 5 mars 1908.

A. H. VERRET,

Auditeur de la Province.

L'honorable M. Gouin, procureur général, dépose sur la table de la Chambre le rapport de la commission chargée de la revision et de la refonte des Statuts généraux de la province de Québec, avec la troisième partie du projet de la refonte.
(Document de la session No 28.)

L'honorable M. Roy, dépose sur le bureau de la Chambre, le rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1906-1907
(Document de la session No 8.)

M. Mercier, appuyé par M. Mackenzie, propose et il est,—
Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, ainsi qu'il suit :

A Son Honneur

L'honorable SIR LOUIS-AMABLE JETTÉ, K. C. M. G.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plu de nous adresser, à l'ouverture de la présente session.

Ordonné,—Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

Proposé par l'honorable M. Weir, secondé par l'honorable M. Gouin, et,—

Résolu,—Que, demain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que, demain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens de payer les subsides accordés à Sa Majesté.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (3) amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel à Sa Majesté en son Conseil privé.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (4) amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondus relativement à la Cour des commissaires.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (5) amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de circuit.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (6) amendant la loi relative à la Cour de circuit du district de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (7) amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du Banc du Roi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (12) amendant l'article 360 de la loi des cités et villes, 1903.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (14) amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (15) amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (17) amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (19) amendant la loi électorale de Québec, 1903.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (20) amendant les Statuts refondus relativement au partage de l'assurance sur la vie des maris et parents.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (21) amendant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (22) amendant les Statuts refondus concernant la constitution de la Cour supérieure.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (24) amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (25) amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et aux maisons de correction.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (28) concernant les devoirs des notaires relativement aux testaments qu'ils reçoivent.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (30) amendant les Statuts refondus relativement aux devoirs des shérifs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un Bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'hon. M. Devlin propose, appuyé par l'hon. M. Weir, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier.

L'hon. M. Weir propose, appuyé par l'hon. M. Devlin, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les compagnies d'assurances, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en temps que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité est composé des honorables messieurs Chapais, de Boucherville, Girouard, Gosselin, Lanctôt, Mathieu, Rolland, de Varennes et Ward.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi 6 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées, séparément, et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Par M. Champagne.—La pétition de William Miller Ramsay et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation "The Saraguay Electric & Water Company."

Par M. Décarie.—La pétition des Sœurs de la Miséricorde de Montréal, demandant une loi amendant leur charte ; de George Mayrand et autres, du village de De Lorimier, demandant une loi constituant en corporation la ville de De Lorimier ; de la "Suburban Railway & Power Company", demandant une loi amendant sa charte ; des Commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount, demandant une loi amendant la loi 62 Victoria, chapitre 72.

Par M. Delâge.—La pétition de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Québec, demandant une loi la constituant en corporation de ville.

Par M. Godbout.—La pétition de David Levesque, de St-Philémon et autres, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Industries.

Par M. Lacombe.—La pétition de l'association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Lafontaine.—La pétition de Joseph Ménard et autres, de Montréal, demandant une loi les autorisant à vendre une certaine propriété.

Par M. Langlois.—La pétition de "Thomas Robertson & Company, Limited", demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Lemieux.—La pétition de la "Magdalen River Valley Company", demandant une loi amendant sa charte ; de l'honorable Adélard Turgeon, de la cité de Québec et autres, demandant une loi constituant en corporation le Comptoir Mobilier Franco-Canadien.

Par M. Mackenzie.—La pétition du "University Club of Montreal", demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Morin.—La pétition de Hermine Bourdon et autres, de la ville de St-Hyacinthe, demandant une loi amendant la loi 27-28 Victoria, ch. 151, acte pour incorporer les Sœurs du Précieux Sang de St-Hyacinthe ; Les Révérends Pères Alexandre Nunesvais et Ernest Tremblay, de la cité de Québec, demandant une loi constituant en corporation L'Œuvre du Patronage de St-Hyacinthe."

Par M. Pelletier.—La pétition de la "Quebec Central Railway Company", demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Petit.—La pétition de la corporation de la ville de Chicoutimi, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Roy (Montmagny).—La pétition de la compagnie de Pouvoir Electrique de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Tellier.—La pétition de Dame Salomé Poirier et autres, de la ville de Joliette, demandant une loi constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette ; de Dame Jeanne Marie Pavoine et autres, de la ville de Joliette, demandant une loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Par M. Walsh.—La pétition du lieutenant-colonel Jeffrey Hale-Burland et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation " The First Prince of Wales Fusilliers Armoury Association "

M. Bissonnette (Montcalm), président *protem* du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

Des Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis ; de la " Strathcona Fire Insurance Company " ; de la ville d'Emardville ; de la ville de St-Pierre ; de l'Hôpital Ste-Justine ; de " The Country Club " ; de la Cie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! ; et de la Société de Construction Permanente de Québec, demandant respectivement une charte ; de la ville d'Acton Vale ; de la corporation du village de Rosemont ; de la ville de Westmount ; de la cité de Hull ; de l'Institut des Sœurs Servantes du St-Cœur de Marie ; du Syndicat Financier de l'Université Laval à Québec ; du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec ; de l'Hôpital Alexandra, et du " Boy's Home of Montreal ", demandant respectivement des amendements à leur charte ; de F.-X. Leduc, demandant une loi concernant la substitution Charles Leduc ; de F.-R. Redpath, et autres, demandant une loi concernant la succession de John Redpath, et de Edward Warren *et al* demandant une loi régularisant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre Lapalme et la " Sun Life Assurance Company " et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la " Sun Life Assurance Company " à Edward Warren *et al*.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (49) concernant la succession Charles Leduc.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (33) constituant en corporation la ville de St-Pierre.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (43) amendant la charte du village de Rosemont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un Bill (42) pourvoyant au partage provisoire des biens de feu John Redpath.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un Bill (46) constituant en corporation "The County Club".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Daignault ait la permission de présenter un Bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton-Vale.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un Bill (38) amendant la charte de l'hôpital Alexandra.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un Bill (32) concernant le "Boys' Home of Montreal."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Jobin ait la permission de présenter un Bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'université Laval, à Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un Bill (37) constituant en corporation la “Strathcona Fire Insurance Company”.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un Bill (29) amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lacombe ait la permission de présenter un Bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Gouin, Turgeon, Weir, Taschcreau, Devlin, LeBlanc, et de messieurs Tellier, Perrault, Gauthier, Tessier, Champagne, Gillies, Cardin, Chauret, Roy (Montmagny), soit nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la Législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif communiquant à Leurs Honneurs la dite résolution.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature et informant Leurs Honneurs que les Honorables messieurs Gouin, Turgeon, Weir, Roy, Robitaille, LeBlanc, et messieurs Champagne, Tellier, Giard, Perrault, Delâge, Lacombe et Walker agiront, de la part de cette Chambre, comme membres du dit comité des impressions.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que mardi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à l'indemnité des jurés en matières criminelles.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Weir, propose que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Devlin informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

La Chambre se constitue, en conséquence, en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'à l'avenir le Lieutenant-Gouverneur en conseil déterminera le tarif des honoraires autorisés par l'article 5493 des Statuts refondus, tel qu'amendé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 36, section 1, pour la constitution en corporation des clubs pour la protection du poisson et du gibier.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perrault fait rapport que le comité a adoptée une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Perrault rapporte alors la dite résolution qui est lue comme suit :

Résolu.—Qu'à l'avenir le Lieutenant-Gouverneur en conseil déterminera le tarif des honoraires autorisés par l'article 5493 des Statuts refondus, tel qu'amendé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 36, section 1, pour la constitution en corporation des clubs pour la protection du poisson et du gibier.

La résolution ayant été lue une deuxième fois est adoptée.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

 INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE.

Par M. Langlois.—1. A quel chiffre s'est élevé, respectivement le revenu des bureaux d'enregistrement de Montréal-Ouest, de Montréal-Est et de Hochelaga-Jacques-Cartier en 1906-1907 ?

2. Quels sont les titulaires de ces divers bureaux et quel est le salaire payé à chacun d'eux ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de mettre les régistrateurs de ces trois bureaux sur un pied d'égalité ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

No 1.—Montréal-Ouest, revenu brut.....	\$9,812 00
Traitements et dépenses contingentes du bureau.....	6,953 24
	\$2,858 76
Revenu net.....	\$2,858 76
Montréal-Est, revenu brut.	\$11,225 00
Traitements et dépenses contingentes du bureau	8,454 04
	\$2,770 96
Revenu net.....	\$2,770 96
Hochelaga et Jacques-Cartier, revenu brut....	\$43,955 00
Traitements et dépenses contingentes du bureau	16,244 17
	\$27,710 83
Revenu net.....	\$27,710 83
No 2.—Montréal-Ouest, J. P. Cooke.....	3,500 00
Montréal-Est, C. L. Champagne.....	\$ 2,250 00
E. Lalonde.....	2,250 00
	4,500 00
Hochelaga et Jacques-Cartier, A. Chauret.....	\$2,250 00

No 3.—A l'étude.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 9 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Caron (Matane).—La pétition d'Octave Roy et autres, demandant une loi divisant la municipalité de Saint-Octave de Métis.

Par M. Delâge.—La pétition du Rév. P. Eugène Roy et autres, de la cité de Québec, demandant une loi constituant en corporation " L'Action sociale catholique ".

Par M. Mackenzie.—La pétition de " The Royal Institution for the Advancement of Learning ", demandant une loi lui permettant d'exproprier certains immeubles pour les fins de l'Université McGill.

Par M. Mercier.—La pétition de la cité de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Tellier.—La pétition de la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi amendant sa charte.

Ordonné,—Que M. Caron (L'Islet) ait la permission de présenter un bill (163) amendant l'article 840 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture,

Ordonné,—Que M. Caron (L'Islet) ait la permission de présenter un bill (165) amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture,

Ordonné,—Que M. Blouin, ait la permission de présenter un bill (41) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang de Lévis.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (49) concernant la substitution Charles Leduc.

Bill (33) constituant en corporation la ville de St-Pierre:

Bill (43) amendant la charte du village de Rosemont.

Bill (42) pourvoyant au partage provisoire des biens de feu John Redpath.

Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

Bill (38) amendant la charte de l'hôpital Alexandra.

Bill (32) concernant le "Boys Home of Montreal".

Et bill (37) constituant en corporation la "Strathcona Fire Insurance Company."

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc. — 1. Le gouvernement a-t-il accordé des permis de coupe de bois, en vertu de la loi 7 Edouard VII, chapitre 17 ? 2. Dans l'affirmative, à quelle date, pour quel endroit et à quelles personnes chacun de ses permis a-t-il été accordé ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il, dans le district judiciaire de Montréal, fait remise de tous ou partie des droits de licence pour la vente des liqueurs enivrantes imposés par la loi 7 Edouard VII, chapitre 11 ?

2. Dans l'affirmative, à qui et à quelle date chacune de ces remises a-t-elle été faite, et quel en est le montant respectif ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. La section 9 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 11, a élevé le droit minimum sur les licences de magasins de liqueurs en détail, dans la cité de Montréal, de \$200.00 à \$300.00, et le droit maximum, de \$400.00 à \$450.00. Par ordre en conseil du 18 de juin 1907, passé en vertu du pouvoir conféré au Lieutenant-Gouverneur en conseil, par l'article 825 des Statuts refondus de cette province, cette augmentation a été réduite de moitié pour l'année courante.

2. Une remise de \$50.00 a été ainsi accordée, pour la dite année, à chaque magasin de liqueur en détail licencié, appartenant à la classe minimum, et de \$25.00 pour chaque licencié appartenant à la classe maximum.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il, dans le district judiciaire de Montréal, collecté tous les droits de licences pour la vente des liqueurs enivrantes imposés par la loi 7 Edouard VII, chapitre 11 ? 2. Dans la négative, quelles sont les personnes qui, en vertu de la dite loi, sont ainsi endettées envers le gouvernement ? 3. Quel est le montant ainsi dû par chacune de ces personnes ?

Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Oui, tel que modifié par ordre en conseil, en date du 18 de juin 1907—2. Aucune—3. Aucun.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quand la refonte actuelle des Statuts de Québec sera-t-elle terminée ? 2. Combien a-t-elle coûté jusqu'à cette date ?

Réponse par l'honorable M. Gouin : Les trois rapports de la commission de refonte des statuts qui ont été déposés devant cette Chambre comprennent tous les statuts d'intérêt général en vigueur lors de la préparation des rapports que la commission a cru devoir refondre.

2. \$62,041.80.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quelles sont les personnes qui, depuis le 1er juillet 1897, ont acheté du gouvernement, *in trust* et pour d'autres personnes ou compagnies, des droits de coupe de bois en cette province ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : MM. B. A. Scott, H. Petit, H. H. Melville, A. S. Noble, William Clarke, James Clarke, Raymond Préfontaine, Alex. MacLaurin, William Power, W. C. Edwards, Lorenzo Evans, P. B. Dumoulin, F. X. Dupuis, John Breakey, John Rowley, Frank Bignell, N. Flood, W. H. Cleveland.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quel montant provenant de l'augmentation et de l'imposition des taxes autorisées par la loi 7 Edouard VII, chapitre 13, le gouvernement a-t-il perçu depuis le 14 mars 1907 ? 2. Le gouvernement a-t-il fait remise de toutes ou de parties des taxes dues en vertu de la dite loi ? 3. Dans l'affirmative, à qui, quel montant et pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Weir : 1. \$44,930.52. 2 et 3. Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quels sont les nom, prénom, qualité et résidence de chacun des membres et du secrétaire de la commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents de travail mentionnée dans le discours du Trône ? 2. Quel est le salaire alloué à chacun de ces fonctionnaires et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à présent ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : 1. MM. Arthur Globensky, avocat, C. R., de la cité de Montréal ; Charles Blair Gordon, vice-président et gérant de la Dominion Textile Co., de la cité de Montréal ; George Marois, sr., greffier du Bureau des Placements du Travail, de la cité de Québec ; Léon Garneau, avocat, de la cité de Montréal, secrétaire de la commission. 2. Chaque commissaire a droit à un traitement n'excédant pas dix piastres pour chaque jour de vacation ; le secrétaire, cinq piastres. Jusqu'à présent M. Globensky a reçu \$262.70 ; M. Gordon, \$234.70 ; M. Marois, \$570.70 ; M. Garneau, \$166.98.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il appris la terrible explosion survenue dernièrement à l'île Perrot, dans une fabrique d'explosifs et où un certain nombre de personnes ont perdu la vie ? 2. Le gouvernement a-t-il jamais, avant cet accident, fait inspecter cette fabrique ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : 1. Oui, le gouvernement a reçu au sujet de cet accident les avis voulus par la loi. 2. Oui, à quatre reprises pendant le cours de l'année 1907.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il vendu des biens seigneuriaux ne faisant pas partie des biens des Jésuites, appartenant à la Couronne,

tel que prévu par la loi 7 Edouard VII, chapitre 2? 2. Dans l'affirmative, à quelle date, à qui et pour quel prix telles ventes ont-elles été faites respectivement? 3. A quoi ont été employés ces montants provenant de telles ventes?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : Non.

Par M. Langlois.—1. L'article 3024a des Statuts refondus de Québec, obligeant les enfants qui travaillent dans les manufactures à savoir lire et écrire ou à fréquenter une école du soir, s'ils sont illettrés, a-t-il été appliqué dans la ville de Montréal durant l'exercice écoulé? 2. Les propriétaires de manufactures se sont-ils conformés aux prescriptions de cet article de ce statut? 3. Y a-t-il eu des infractions à cette loi? 4. Dans l'affirmative, quel est le nombre et quels en sont les auteurs?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : 1. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le 14 mars 1907, les inspecteurs ont reçu ordre de voir à ce qu'elle soit appliquée, et ils se sont conformés à cet ordre. 2. Les propriétaires des manufactures en général se sont conformés à cette loi, et ils ont renvoyé de leurs services les enfants que les inspecteurs ont trouvés trop jeunes ou illettrés.

3. Quelques-uns.

4. Chez W. Saint Pierre,	1	enfant renvoyé.
Eagle Shine Co.,	6	enfants renvoyés.
Paper Box Factory,	3	“ “
Masson & Germain,	2	“ “
The W. W. Lowney & Co.,	1	“ “
G. J. Esplin,	1	“ “
Hirsh, Sons & Co.,	1	“ “
Tétrault Shoe Co.,	3	“ “
M. J. Alder,	1	“ “
L. Cimon,	1	“ “
Canada Paper Box Factory,	1	“ “
Daoust & Lalonde,	1	“ “
B. Levin & Co.,	1	“ “

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il accordé des licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes en territoire non organisé, depuis le 1er juillet 1904? Dans l'affirmative, à qui, pour quel endroit, et à quelle date chacune de ces licences a-t-elle été accordée? 3. Quelles sont, parmi ces licences, celles qui, ayant été ainsi accordées ou renouvelées, sont encore en vigueur?

Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Oui. 2. Aux personnes suivantes :

- 2 mai 1904, Robert Rowley, Lac Edouard.
- 13 mai 1904, Manicouagan & English Bay Export Co, Manicouagan.
- 17 mai 1904, Ephraïm Legault, L'Ascension.
- 24 mai 1904, W.-H. Leavitt, Témiscamingue.
- 24 mai 1904, J.-A. Laroche, Kippewa.
- 26 mai 1904, Joseph Matte, L'Ascension.
- 13 juin 1904, Henri Menier, Anticosti.
- 22 juin 1904, Frank Gagnon, Baskatong.

-
- 28 juin 1904, Pentecost Lumber Co., Pentecôte.
 30 juin 1904, Albert Jones, Hunter's Point.
 10 septembre 1904, Charles Wackid, Baskatong.
 10 janvier 1905, Michael Needham, Rivière Noire.
 8 février 1905, Adolphe Sauvé, Dumoine Road.
 6 mars 1905, Patrick Suriol, Rivière Noire.
 6 mars 1905, William Porter, Rivière Noire.
 5 avril 1905, John Shannon, Rivière Noire.
 3 mai 1905, Robert Rowley, Lac Edouard.
 26 mai 1905, Daniel Freeman, Témiscamingue.
 2 juin 1905, Joseph Boucher, Dumoine Road.
 5 juin 1905, Henri Myard, Anticosti.
 5 juin 1905, Manicouagan & English Bay Export Co., Manicouagan.
 21 juin 1905, Frank Gagnon, Baskatong.
 20 juillet 1905, A. M. Cameron, Kippewa.
 20 juillet 1905, L. A. Latour, Kippewa.
 25 juillet 1905, Joseph Matte, L'Ascension.
 25 juillet 1905, Ephraïm Legault, L'Ascension.
 15 janvier 1906, Ellen Hayes, Sheenboro.
 23 février 1906, Charles Wackid, Baskatong.
 1 mars 1906, Joseph Boudreault, Stubbs Bay.
 8 mars 1906, George Monceau, Rivière Noire.
 28 mars 1906, John Shannon, Rivière Noire.
 10 avril 1906, William Porter, Green Lake.
 27 mai 1906, Robert Rowley, Lac Edouard.
 3 juin 1906, Jos. Boucher, Dumoine Road.
 25 juin 1906, J.-R. Hébert, Coney Island.
 18 août 1906, F. Daniel, Témiscamingue.
 20 août 1906, C. McCool, Sheen Fort William.
 30 janvier 1907, John Scullion, Baskatong.
 20 mars 1907, Charles Wackid, Baskatong.
 22 avril 1907, George Monceau, Rivière Noire.
 25 avril 1907, A.-M. Cameron, Kippewa.
 13 mai 1907, Robert Rowley, Lac Edouard.
 21 mai 1907, J.-D. Fraser, Kippewa.
 21 mai 1907, J.-R. Hébert, Melbourne & Windsor.
 5 juillet 1907, F. Daniel, Témiscamingue.

3 :

- 13 mai 1907, Robert Rowley, Lac Edouard.
 21 mai 1907, J. D. Fraser, Kippewa.
 21 mai 1907, J.-R. Hébert, Melbourne & Windsor.
 5 juillet 1907, F. Daniel, Témiscamingue.
-

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (4) amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondus relativement à la cour des commissaires.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (5) amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de circuit.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (6) amendant la loi relative à la Cour de circuit du district de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (7) amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du banc du Roi.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (12) amendant l'article 360 de la loi des cités et villes, 1903.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (15) amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois,—

Et la motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (14) amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois,—

Et la motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise, et la proposition est résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (17) amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois,—

Et la motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (19) amendant la loi électorale de Québec, 1903.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois,—

Et la motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du Bill (10) concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Weir, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour la troisième lecture.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 10 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Chauret.—Du curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, demandant une loi concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine; de la ville de Saint-Laurent, aux fins d'amender la loi 56 Victoria, chapitre 59, et les lois

qui l'amendent ; de la société de secours mutuels " La Prévoyance ", demandant une loi amendant sa charte ; de la ville de Saint-Jean, demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Côté.—De la corporation de Limoilou, demandant une loi constituant en corporation la ville de Jacques-Cartier ; de la " Château-Frontenac Company ", demandant une loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 62.

Par M. Décarie.—De la " Montreal Street Railway Company ", demandant une loi amendant sa charte.

Par M. Fiset.—De la corporation de la ville de Shawinigan Falls, demandant une loi refondant sa charte.

Par M. Godbout.—De Harris Vineberg et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation " The Clothing Manufacturers' Association of Montreal. "

Par M. Mercier.—De Louis A. Lapointe, de la cité de Montréal, et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Modern Fire Insurance Company ".

Par l'honorable M. Prévost.—De l'honorable Damien Rolland et autres, de St-Jérôme, demandant une loi constituant en corporation " La Compagnie Hydraulique de la Rivière du Nord " ; de Charles R. Read et autres, de Calumet, demandant une loi constituant en corporation " The Rouge River Hardwood and Development Company. "

Par l'honorable M. Robitaille.—De Mgr O. E. Mathieu et autres, de la cité de Québec, demandant une loi constituant en corporation l'Association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval à Québec.

Par M. Smith.—De la corporation du village de Black Lake, demandant une loi constituant en corporation la ville de Black Lake.

Par M. Tessier.—De la " Wabasso Cotton Company, Limited, " demandant une loi ratifiant ses lettres patentes et pour d'autres fins.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :—Du village de De Lorimier ; du Comptoir Mobilier Franco-Canadien ; de l'Œuvre du Patronage de Saint-Hyacinthe ; des Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette ; et de la Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et Marie, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ; du Crédit Municipal Canadien ; de l'Association Mutuelle de Bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal ; des Sœurs de Miséricorde, de Montréal ; des commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount ; de la Cie Thomas Robertson, limitée ; de " The University Club of Montreal ", et de la Cie de chemin de fer Québec Central, demandant respectivement des amende-

ments à leur charte ; de Gustave Tassé et d'autres, demandant une loi concernant la succession de Dame Elizabeth Hurtubise, et de Joseph Ménard et autres, demandant une loi les autorisant à vendre une certaine propriété ”.

Ordonné,—Que M. Lacombe ait la permission de présenter un Bill (70) amendant la charte de l'association mutuelle de bienfaisance de la compagnie du chemin de fer urbain de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre Lapalme et la “ Sun Life Assurance Co. ”, et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la “ Sun Life Assurance Co. ” à Edward Warren *et al.*

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (57) amendant la charte de Thomas Robertson & Co.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (101) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier) ait la permission de présenter un Bill (35) concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres, par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (31) amendant la charte du Crédit Municipal Canadien.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (40) constituant en corporation la ville de Delorimier.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation Les Sœurs de Miséricorde, de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (162) amendant la loi concernant les écoles publiques sous le contrôle de la commission scolaire protestante de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Prévost ait la permission de présenter un bill (164) relatif aux termes et séances de la cour supérieure dans le district de Terrebonne et d'Ottawa.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Roy, et il est—

Résolu,—Qu'un comité spécial composé des honorables MM. Robitaille, Roy, Turgeon, Taschereau, Prévost et MM. Benoit Bernard, Bissonnette (Montcalm), Blanchard, Cardin, Caron (L'Islet), Champagne, Chauret, Cherrier, D'Anjou, Delâge, Décarie, Gauthier, Gendron, Lacombe, Lafontaine (Berthier), Lemay, McKenzie, Morin, Mousseau, Ouellette, Pelletier, Perrault, Smith, Tanguay (Wolfe), Tessier et Walker, soit nommé pour prendre en considération les divers amendements à être faits au Code municipal.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission chargée de faire enquête et rapport sur certaines circonstances se rapportant à la concession d'un bloc de terrain dans

l'Abittibi, ainsi que la preuve prise par cette commission, les exhibits qui ont été produits devant elle et le procès-verbal de ses procédures.

(*Document de la session No 29.*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (10) concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (14) amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delège fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (15) amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (17) amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delège fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (19) amendant la loi électorale de Québec, 1903.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (20) amendant les Statuts refondus relativement au partage de l'assurance sur la vie des maris et parents.

Ce bill, est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (24) amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (28) concernant les devoirs des notaires relativement aux testaments qu'ils reçoivent.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Roy, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (30) amendant les Statuts refondus relativement aux devoirs des shérifs.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables dans la province de Québec.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Prévost, Roy (Kamouraska) et Weir, et MM. Tellier, Caron (L'Islet), Décarie, Delâge, Gauthier, Giard, Tessier, Chauret, Morin, Pelletier, Walker et Walsh, avec instruction de faire rapport à cette Chambre.

M. Caron (Islet) propose, appuyé par M. Panet, et il est—

Ordonné,—Que l'ordre de cette Chambre, en date du 9 mars, ordonnant la deuxième lecture du bill (165) amendant les articles 531 et 533 du Code municipal, relativement aux chemins municipaux, soit rescindé.

Ordonné,—Que ce bill soit renvoyé au comité du Code municipal.

M. Caron (Islet) propose, appuyé par M. Panet, et il est—
Ordonné,—Que l'ordre de cette Chambre pour la deuxième lecture du bill (163) amendant l'article 840 du Code municipal soit rescindé.
Ordonné,—Que ce bill soit renvoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Y a-t-il des municipalités qui, depuis le 14 mars 1907, ont adopté, aux termes de la section 2 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, le règlement prévu par l'article 535 du Code municipal, et qui ont reçu depuis, pour la confection et l'entretien de leurs chemins respectifs, la subvention autorisée par la dite loi ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et dans quel comté se trouve chacune d'elles ?

3. Quels sont le montant et la date de la subvention reçue par chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Roy :—1. Oui, 2 et 3 :

MUNICIPALITÉS.	COMTÉS.	PAYÉS.	DATES.
Paroisse de Ste-Marie du Cap de la Madeleine...	Champlain.....	\$400 00	30 janvier 1908
Canton Dunham.....	Missisquoi.....	400 00	30 janvier 1908
Canton Ely Nord.....	Shefford.....	400 00	30 janvier 1908
Canton Maniwaki.....	Wright.....	220 19	7 février 1908
Paroisse St-François-du-Lac.....	Yamaska.....	400 00	29 janvier 1908
Paroisse du Havre Aubert.....	Isles-de-la-Madeleine.	400 00	5 décembre 1907
Paroisse de L'Etang-du-Nord.....	Isles-de-la-Madeleine.	400 00	5 décembre 1907
Paroisse de Ste-Marie-de-Monnoir.....	Rouville.....	400 00	5 mars 1907

NOTE.—La municipalité du canton Delisle, comté du Lac St-Jean, a adopté un règlement le 5 août 1907 et a demandé la subvention qu'elle n'a pas encore touchée.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quelles sont les municipalités qui, à la date du 14 mars 1907, avaient adopté, aux termes de la section 2, de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, le règlement prévu par l'article 535 du Code municipal, et qui ont reçu depuis, pour la confection et l'entretien de leurs chemins respectifs, la subvention autorisée par la dite loi ?

2. Dans quel comté se trouve chacune de ces municipalités ?

3. Quels sont le montant et la date de la subvention reçue par chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Roy :—1, 2 et 3 :

MUNICIPALITÉS.	COMTÉS.	PAYÉS.	DATES.	
Cantons unis de Woburn et Louise.....	Beauce.....	\$214 45	30 janvier	1908
Canton d'Emberton.....	Compton.....	391 82	7 février	1908
Canton Godmanchester.....	Huntingdon.....	400 00	30 janvier	1908
Paroisse Notre-Dame de Standbridge.....	Missisquoi.....	400 00	30 janvier	1908
Canton de Garthby.....	Wolfe.....	234 33	7 février	1908
Canton de Cleveland.....	Richmond.....	400 00	30 janvier	1908
Canton Hatley.....	Stanstead.....	400 00	30 janvier	1908
Paroisse de Ste Catherine de Hatley.....	Stanstead.....	315 46	30 janvier	1908

NOTES.—Les trois dernières municipalités ont agi en vertu de l'article 1080 du Code municipal. Les municipalités de la partie est du canton de Farnham, comté de Brome, et de Melbourn et Brompton Gore, dans le comté de Richmond, ont aussi demandé la subvention, la première ayant adopté un règlement le 5 novembre 1906, et l'autre agissant en vertu de l'article 1080. Elles n'ont pas encore reçu l'allocation.

Par M. Gault.—1. A-t-il été fait emploi de la somme de \$16,866.67, mentionnée à la section 2 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 26, comme devant être dorénavant consacrée aux fins de l'éducation protestante en cette province ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les personnes, municipalités, corporations ou institutions à qui ce montant a été ainsi distribué et quelle a été la part de chacune d'elles ?

3. Cette distribution a-t-elle été faite par le Conseil de l'instruction publique, ou avec son assentiment ; sinon pour quelles raisons ?

Réponse par l'honorable M. Roy :—1. Oui.

2. La liste soumise ici donne les noms de toutes les municipalités qui ont demandé une part de l'argent en question. Cette part a été payée à toutes les municipalités excepté celles marquées de la lettre H, et qui sont réservées pour plus amples informations.

3. Non. Parce que le conseil de l'Instruction publique n'a jamais eu rien à faire à ce sujet.

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$	c.	\$	c.
Argenteuil.....	Grenville.....	40	00	H	
	Harrington No 1.....	80	00		
	St-André, village.....	20	00		
	“ “ paroisse.....	60	00		
	Grenville No 2.....	20	00		
	Lachute, ville.....	40	00		
	Gore.....	100	00		
	Mille-Isles No 1.....	20	00		
	“ No 3.....	20	00		
	Arundel.....	80	00		
	Wentworth.....	60	00		
	Montcalm.....	20	00		
	Morin-Flats.....	40	00		
	Chatham No 2.....	100	00		
	Ste-Jérusalem, paroisse.....	120	00		
	Chatham No 1.....	160	00		
	Grenville No 1, canton.....	180	00		
Harrington No 2.....	40	00			
Mille-Isles No 2.....	20	00			
					1,220 00

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$ c.	\$ c.
Arthabaska...	St-Paul-de-Chester-Ouest, diss	20 00	60 00
	Tingwick	40 00	
Bagot	Acton-Vale, diss	20 00	40 00
	St-Théodore, diss	20 00	
Beauce	Agnès et Mégantic	20 00	H 100 00
	St-Agnès-de-Ditchfield	40 00	
	St-George (Aubert Gallion), diss	40 00	
Beauharnois	St-Etienne	20 00	H 140 00
	Salaberry-de-Valleyfield	40 00	
	St-Louis-de-Gonzague	60 00	
	Beauharnois	20 00	
Bonaventure	Maria, diss	40 00	H 760 00
	St-Laurent	60 00	
	New-Richmond	200 00	
	Restigouche	40 00	
	Port-Daniel-Est, diss	40 00	
	Sellarville	20 00	
	Shoolbred	100 00	
	Hamilton, diss	40 00	
	Port-Daniel-Ouest	40 00	
	St-Godefroi, diss	40 00	
	Mann	20 00	
	Cox	60 00	
	St-Charles-de-Caplan	20 00	
	Matapédia	60 00	
Brome	Farnham-Est	100 00	H 1,460 00
	Canton de Brome	380 00	
	Mansonville	20 00	
	Canton de Potton	220 00	
	Canton de Sutton	300 00	
	Village de Sutton	40 00	
	Bolton-Ouest	180 00	
	Knowlton, village	40 00	
	Bolton-Est	160 00	
	Village de Eastman	20 00	
Chambly	Chambly	20 00	80 00
	Ville et paroisse de Longueuil	20 00	
	St-Lambert	40 00	
Charlevoix	St-Siméon	20 00	20 00
Châteauguay	St-Jean-Chrysostôme No 2, diss	40 00	H
	St-Urbain	20 00	
	Ste-Martine	20 00	
	Châteauguay	20 00	

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$ c.	\$ c.
Chateauguay.— <i>Suite</i>	Ste-Clotilde	20 00	H
	Howick	80 00	H
	Ormstown (St-Malachie).....	180 00	
			380 00
Compton	Clifton-Est	60 00	
	Westbury	80 00	
	Hampden	100 00	
	Eaton	300 00	
	Cookshire.....	40 00	
	Marston	100 00	
	Compton, village	20 00	
	Whitton	100 00	
	Winslow-Sud	100 00	
	Clifton	80 00	
	Waterville, village.....	40 00	
	Canton de Compton.....	380 00	
	Bury.....	240 00	
	Sawyerville, village.....	20 00	
Newport.....	180 00		
Gould.....	160 00		
			2,000 00
Deux-Montagnes.....	Grande-Frenière.....	40 00	
	St-Canut No 1.....	20 00	
	Ste-Scholastique	20 00	H
			80 00
Dorchester.....	Cranbourne.....	20 00	
	Frampton-West.....	20 00	
			40 00
Drummond.....	Canton Durham.....	40 00	
	St-Germain de Grantham, diss.....	20 00	
	Durham-Sud (St-Fulgence).....	100 00	
	Drummondville.....	20 00	
	Kingsey, diss.....	20 00	
	St-Pierre de Durham.....	60 00	
			260 00
Gaspé.....	Gaspé, village	40 00	
	Roseville.....	20 00	
	Haldimand.....	40 00	
	Grande-Grève.....	40 00	
	Grindstone-Island.....	20 00	
	Entry-Island.....	20 00	
	Grosse-Ile (Allright).....	20 00	
	York	40 00	
	Seal-Roch.....	20 00	
	Gaspé-Bay-Nord.....	40 00	
	Cap-Désespoir.....	60 00	
Douglastown.....	20 00	H	
			380 00
Hochelaga.....	Delormier.....	20 00	
	Ville de St-Paul.....	20 00	
	Sault-au-Récollet.....	20 00	
	Parc-Amherst.....	20 00	H
	Côte-Visitation.....	20 00	
	Côteau-St-Pierre.....	40 00	
Longue-Pointe.....	20 00		

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$ c.	\$ c.
Hochelaga.— <i>Suite</i>	Westmount.....	60 00	340 00
	Ville de St-Louis.....	40 00	
	Outremont.....	20 00	
	N.-D. de Grâce-Ouest.....	20 00	
	Maisonneuve.....	20 00	
	St-Henri et Ste-Cunégonde.....	20 00	
Huntingdon.....	Canton de Dundee.....	100 00	1,000 00
	Hemmingford.....	140 00	
	Godmanchester.....	180 00	
	Huntingdon.....	40 00	
	Hinchinbrooke.....	220 00	
	Havelock.....	100 00	
	Elgin.....	80 00	
Franklin-Centre.....	140 00		
Iberville.....	Iberville, ville.....	20 00	H 60 00
	Henryville.....	20 00	
	St-Sébastien.....	20 00	
Jacques-Cartier.....	Ville et paroisse de Lachine.....	60 00	100 00
	Pointe-Claire.....	20 00	
	Côte-des-Neiges.....	20 00	
Joliette.....	St-Félix-de-Valois.....	20 00	40 00
	Joliette.....	20 00	
Laprairie.....	St-Constant.....	20 00	20 00
L'Assomption.....	Mascouche, diss.....	20 00	20 00
Lévis.....	Lévi, ville, diss.....	20 00	20 00
L'Islet.....	Ste-Louise, diss.....	20 00	H 20 00
Lotbinière.....	St-Gilles.....	20 00	H 40 00
	St-Sylvestre-Ouest.....	20 00	
Maskinongé.....	Ste-Ursule, diss.....	20 00	20 00
Matane.....	Métis.....	20 00	H 40 00
	Petit-Métis, village.....	20 00	

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$	c.	c.
Mégantic.....	St-Alphonse.....	20	00	H
	Nelson, diss.....	40	00	
	Halifax-Sud.....	40	00	
	Leeds.....	140	00	
	Ireland-Nord, diss.....	60	00	
	Leeds-Sud.....	100	00	
	Inverness.....	180	00	
	Ireland-Sud.....	100	00	
				680 00
Missisquoi.....	St-Romuald-de-Farnham.....	40	00	H
	Stanbridge-Est.....	60	00	
	Sweetsburg, village.....	20	00	
	Cowansville.....	40	00	
	Dunham, canton.....	180	00	
	St-George-de-Clarenceville.....	120	00	
	Philipsburg.....	100	00	
	St-Ignace-de-Stanbridge.....	80	00	
	Freligsburg.....	80	00	
	St-Damien-de-Stanbridge.....	20	00	
Bedford.....	40	00		
St-Thomas.....	80	00		
				860 00
Montcalm.....	Kilkenny.....	20	00	H
	Rawdon.....	40	00	
				60 00
Napierreville.....	St-Rémi, diss.....	20	00	H
	St-Cyprien, diss.....	20	00	
				40 00
Ottawa.....	Ste-Angélique, diss.....	60	00	H
	Maniwaki, diss.....	20	00	
	Templeton-Ouest.....	40	00	
	Lowe-Sud.....	20	00	
	Lochaber & Gore.....	60	00	
	Aylmer, ville.....	20	00	
	St-Etienne-de-Chelsea.....	60	00	
	Mulgrave & Derry.....	40	90	
	Eardley.....	80	00	
	Ste-Valérie-de-Ponsonby.....	40	00	
	St-Sixte.....	40	00	
	Lowe.....	20	00	
	Masham.....	80	00	
	Buckingham, canton.....	80	00	
	High-Falls.....	20	00	
	Portland-Ouest.....	60	00	
	Bowman & Denholm.....	20	00	
	Hartwell, diss.....	20	00	
	Aylmer.....	100	00	
	Templeton-Est.....	80	00	
	Wakefield-North.....	20	00	
	Vallée-Gatineau.....	20	00	
	Wright.....	60	00	
Suffolk, diss.....	20	00		
Buckingham.....	40	00		
L'Ange-Gardien.....	20	00		
				1,140 00
Pontiac.....	Guyon.....	20	00	H
	Calumet.....	20	00	
	Alleyn.....	20	00	
	Litchfield-Upper.....	20	00	

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$ c.	\$ c.
Pontiac.— <i>Suite</i>	Bryson	20 00	
	Ste-Elizabeth-de-Frankton	40 00	
	Campbell's-Bay	20 00	
	Cawood	20 00	
	Thorne	120 00	
	Onslow-Nord	20 00	
	Onslow-Centre	20 00	
	Leslie	80 00	
	Clarendon	260 00	
	Mansfield, diss	20 00	H
	Aldfield	20 00	
	Shawville	40 00	
	Waltham	40 00	
	Bristol	180 00	
Portage-du-Fort	20 00		
Onslow-Sud	60 00	H	
			1,060 00
Portneuf	St-Raymond	40 00	
	Portneuf	20 00	H
			60 00
Québec	St-Gabriel-Est	60 00	
	Banlieue-de-N.-D.-de-Québec	20 00	
	St-Roch-Nord	20 00	
	Beauport et St-Grégoire	20 00	
	Ste-Foy	20 00	H
	St-Sauveur	20 00	
	St-Columban-de-Sillery	20 00	
	St-Dunstan	20 00	
	Stoneham	20 00	
	Mill-Hill (Valcartier)	20 00	
			240 00
Richmond	Village de Melbourne	20 00	
	Village de Kingsbury	20 00	
	Canton de Windsor	40 00	
	Cleveland	200 00	
	Ville de Windsor-Mills	20 00	
	Melbourne et Brompton-Gore	300 00	
	Canton de Brompton	20 00	
	Bromptonville	20 00	H
	New-Rockland	20 00	H
Ville de Richmond	40 00		
			700 00
Rimouski	Ste-Blandine	20 00	
			20 00
Rouville	St-Hilaire et St-Jean-Baptiste	20 00	H
	Ste-Marie-de-Monnoir	20 00	
	Abbots ord, diss	20 00	
	St-Michel-de-Rougemont	20 00	H
			80 00
Shefford	Canton de Shefford	200 00	
	St-Joachim de Shefford	60 00	
	Ste-Cécile-de-Milton	20 00	
	Ely-Nord	60 00	
	Ste-Pudentienne, paroisse	80 00	
	Ste-Pudentienne, village	20 00	
	Stukeley-Sud	100 00	
	Canton Granby	140 00	
St-Alphonse, diss	20 00		

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	\$ c.	\$ c.
Shefford.— <i>Suite</i>	Village de Granby.....	40 00	760 00
	Stukeley-Nord.....	20 00	
Sherbrooke.....	Canton d'Orford, dis.....	100 00	580 00
	St-Elie-d'Orford.....	20 00	
	Ascot.....	380 00	
	Lennoxville.....	40 00	
	Ascot-Corner.....	40 00	
Soulanges.....	St-Télesphore.....	20 00	20 00
Stanstead.....	Dixville.....	60 00	H 1,680 00
	Village de Rock-Island.....	20 00	
	Barnston.....	460 00	
	Beebe-Plain.....	20 00	
	Hatley.....	180 00	
	Ste-Catherine-de-Hatley.....	40 00	
	Canton Stanstead.....	580 00	
	Coaticook.....	40 00	
	Barford.....	60 00	
	Stanstead-Plain.....	20 00	
Canton de Magog.....	140 00		
Hatley-Nord.....	60 00		
St-Jean.....	Ste-Marguerite-de-Blairfindie.....	20 00	220 00
	St-Blaise.....	20 00	
	St-Jean, ville.....	40 00	
	St-Luc.....	20 00	
	St-Bernard-de-Lacolle.....	120 00	
St-Maurice.....	Shawinigan Falls.....	20 00	H 20 00
Témiscouata... ..	Fraserville.....	20 00	20 00
Terrebonne.....	Ste-Thérèse-de-Blainville.....	20 00	H 140 00
	Shawbridge.....	20 00	
	Ste-Sophie (New-Glasgow).....	20 00	
	Côte-St-Gabriel.....	20 00	
	Ste-Agathe-des-Monts.....	20 00	
	St-Faustin, diss.....	20 00	
	Terrebonne, ville.....	20 00	
Vaudreuil.....	Ste-Marthe, diss.....	20 00	100 00
	St-Lazare No 1, diss.....	20 00	
	Ste-Justine-de-Newton, diss.....	20 00	
	Como.....	20 00	
	Pointe-Fortune.....	20 00	
Wolfe.....	Dudswell.....	140 60	240 00
	Marbleton, village.....	40 00	
	Weedon, diss.....	20 00	
	St-Joseph-de-South-Ham, diss.....	40 00	

M. Giard propose, appuyé par M. D'Auteuil—et la motion est soumise à la Chambre.—Qu'il soit résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, aucune liqueur enivrante ne devrait être vendue dans l'enceinte du Palais législatif de cette province.

Et un débat s'élève.

L'hon. M. Gouin propose, appuyé par l'hon. M. Roy,—que le débat soit ajourné. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (41) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.

Et bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 11 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

Par M. Décarie.—De la congrégation "*Chevra Kadisha*", de Montréal, demandant une loi amendant sa charte ; de Samuel Guttman et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation "*The Congregation Beth Judas of Montreal*".

Par M. Delâge.—De Louis Lazorovietz et autres, de la cité de Québec, demandant une loi constituant en corporation "*The Congregation Bais Israël*".

Et les pétitions suivantes, demandant respectueusement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcooliques :

Par M. Caron (L'Islet).—De la paroisse de St-Cyrille, comté de L'Islet ; de la paroisse de Ste-Louise, comté de L'Islet ; de la paroisse de St-Eugène, comté de L'Islet.

Par M. Dion.—De la paroisse de Saint-Antoine, comté de Témiscouata ; de la paroisse de St-Ludger de Fraserville, comté de Témiscouata ; de la paroisse de St-Arsène, comté de Témiscouata.

Par M. Godbout.—De la paroisse de St-Evariste, comté de Beauce ; de la paroisse de St-Sévérin, comté de Beauce ; de la paroisse de St-Victor, comté de Beauce ; de la paroisse de Saint-Benoit Labre, comté de Beauce.

Par M. Lemay.—De la paroisse de St-Louis, comté de Lotbinière ; de la

paroisse de St-Agapit, comté de Lotbinière ; de la paroisse de St-Appollinaire, comté de Lotbinière.

Par M. Panet.—De la paroisse de Saint-Bernardin de la Rivière-à-Pierre, comté de Portneuf ; de la paroisse de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf ; de la paroisse de St-Bazile, comté de Portneuf ; de la paroisse de St-Christophe, comté de Portneuf.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir : De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Industries ; de “ l'Action Sociale Catholique ” ; de la compagnie hydraulique de la rivière du Nord ; de la “ Harwood and Development Company ” ; et de l'Association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval, à Québec, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ; de la Compagnie de pouvoir électrique de Québec, et de la ville de Saint-Jean, demandant respectivement des amendements à leur charte.”

Ordonné,—Que M. Chauret ait la permission de présenter un bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Robitaille ait la permission de présenter un bill (89) constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (115) amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (161) amendant la loi concernant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (147) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture

Ordonné,—Que M. Caron (Matane) ait la permission de présenter un bill (167) amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (39) amendant la charte et définissant les pouvoirs du " University Club of Montreal."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la deuxième lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (36) constituant en corporation " L'Action Sociale Catholique."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Avec l'autorisation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, l'honorable M. Gouin donne lecture de la correspondance suivante relativement aux changements ministériels survenus au cours de la vacance et la dépose sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Prévost a offert sa démission de ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries le 30 septembre 1907. Elle a été acceptée le même jour. La correspondance suivante a été échangée :

Québec, 30 sept. 1907!

L'Honorable LOMER GOUIN,
Premier Ministre,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis quelques mois je suis en butte aux attaques les plus violentes de la part des adversaires du gouvernement, qui ont fait publier, dans les journaux, au sujet de l'administration de mon département, des accusations diffamatoires.

Après en avoir conféré avec vous, j'ai traduit devant les tribunaux l'un de mes calomniateurs et son procès est encore pendant.

Je comprends, d'après les conversations que nous avons eues ensemble à ce sujet que, tout en reconnaissant l'honnêteté de mon administration, vous ne pouvez être qu'ennuyé de ces attaques continuelles contre un de vos ministres, et je ne me cache pas le fait que, dans le procès Asselin, on prétend que celui-ci a tout le gouvernement contre lui.

J'apprécie toutes les circonstances, je veux combattre mes adversaires à armes égales, et c'est ainsi que je veux les rencontrer au cours des enquêtes que vous avez promis d'accorder et même d'imposer.

Je vous offre donc ma démission comme ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, avec la certitude que vous me donnerez l'avantage de défendre mon administration qu'on a si injustement attaquée.

Je crois que c'est là la seule conduite que me dicte le respect que je me dois à moi-même, à ma famille, à ma province et à mon parti.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le Premier Ministre, de déposer devant Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ma résignation et d'accepter pour vous-même l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,

(Signé) JEAN PRÉVOST.

Québec, 30 septembre 1907.

L'honorable M. JEAN PRÉVOST,

Québec.

Cher monsieur Prévost,

J'accuse réception de votre lettre datée de ce jour, par laquelle vous m'offrez de remettre votre portefeuille de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. Je l'ai mise ce matin devant Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur qui a accepté votre démission.

J'apprécie les motifs qui vous ont déterminé à agir ainsi. La décision à laquelle vous en être venu me paraît la plus sage, dans les circonstances.

Je n'ai jamais douté un seul instant de l'honnêteté avec laquelle vous avez administré votre département, et soyez assuré que le gouvernement vous donnera, comme vous le demandez, l'occasion de repousser les accusations qu'on a dirigées contre vous.

Veillez agréer, cher monsieur Prévost, l'expression de mes sentiments bien sincèrement dévoués.

(Signé) LOMER GOUIN.

L'honorable M. Tessier, nommé juge de la Cour supérieure, a quitté le ministère le 14 octobre 1907.

Le 17 octobre 1907 :—L'honorable M. Weir, alors ministre des travaux publics et du travail, a été assermenté comme trésorier de la province.

L'honorable M. Taschereau a été assermenté comme ministre des Travaux publics et du Travail.

L'honorable M. Devlin a été assermenté comme ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Du 30 septembre au 17 octobre 1907, le Premier Ministre a agi comme ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quelle est la longueur du chemin Gouin et quel en est le parcours ?

2. A quelle date le gouvernement actuel a-t-il commencé les travaux qu'il a faits sur ce chemin et quand les a-t-il terminés ?

3. Quelle est la longueur de la partie nouvelle de ce chemin entièrement ouverte et confectionnée par le gouvernement actuel ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :—

1. 38 milles. Il s'étend du Nominigue à Ferme-Neuve en passant par les cantons ci-après : Loranger, rangs 5, 6 et 7 ; De Montigny, rangs 1 et 2 ; Boyer, rangs 1, 2, 3, 4 et 5 ; Campbell, rang A ; Rochon, rangs 7, 6, 5 et Sud-Est rivière Kiamika ; Moreau, rangs nord ouest rivière Kiamika, 7, 6, 5, 4, 2 et 1 ; Würtele, rangs 6, 5, 2 et 1.

2. Le chemin a été localisé dans l'automne de 1901. Les travaux ont été commencés au printemps de 1902, et poursuivis d'année en année depuis. Il a été ouvert à la circulation sur tout son parcours en 1905.

3. Tout le chemin a conséquemment été construit depuis 1902. Quelques parties d'un chemin, ébauché sur un parcours de 5 à 6 milles, à partir du village de Nominigue, ont été utilisées.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il commencé, dans le district de Montréal, la construction d'une nouvelle prison, tel qu'autorisé par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36 ?

2. Dans l'affirmative, quel sera approximativement le coût de cette prison, et où en sont rendus les travaux ?

3. Ces travaux ont-ils été exécutés à la journée ou par contrat ?

4. Quels en sont les architectes, entrepreneurs ou constructeurs ?

5. Quels sont les prix convenus avec chacun d'eux ?

6. Quel est le montant dépensé jusqu'à date ?

7. Pour quels genres de travaux, et dans quelle proportion, ce montant a-t-il été dépensé pour chacun d'eux ?

8. A quelles personnes ce montant a-t-il été payé et combien chacune d'elles a-t-elle ainsi reçu ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :—

1. Oui.

2. Environ \$1,000,000. Les travaux faits jusqu'à présent ou en cours d'exécution sont le drainage, les excavations pour les murs en général, une partie des fondations, la préparation de la pierre et du fer pour la charpente et les grillages des fenêtres.

3. Par contrat.

4. Les architectes sont MM. Marchand & Brassard ; les entrepreneurs, MM. J. B. Pauzé & Cie, de Montréal.

5. Les architectes ont droit à une commission de 4% pour la préparation des plans et devis, surveillance des travaux et vérification des comptes, au cas où le coût de la construction serait de moins de \$500,000.00, et pour tout excédent de cette somme, 3½%. Cette commission comprend celle de 1½% pour le prix des plans d'ensemble qui ont été livrés au département des Travaux publics et du Travail.

Les entrepreneurs ont signé un contrat pour \$790,000.00.

6. Total payé : \$85,145.90.

7. Architectes.....	\$19,750 00	
Entrepreneurs	64,135 90	
Annonces.....	545 00	
Surveillance	605 00	
Contrat	110 00	
		\$85,145 90

8. Marchand & Brassard.....	\$19,750 00	
J. B. Pauzé & Cie.....	64,135 90	
" Le Soleil ".....	68 75	
E. R. Smith & Son.....	15 60	
John Dougall & Son.....	78 00	
" Daily Telegraph ".....	35 75	
" The Herald ".....	117 00	
" Le Canada ".....	123 90	
" La Presse ".....	93 00	
Cie Impé., Arthabaska.....	5 00	
" Les Dépêches ".....	8 00	
John Blacklock	605 00	
C. de B. McDonald	10 00	
D. C. Robertson	100 00	
		\$85,145 90

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné mardi, le 10 mars dernier, sur la motion : Qu'il soit résolu : Que, dans l'opinion de cette Chambre, aucune liqueur enivrante ne devrait être vendue dans l'enceinte du Palais législatif de cette province.

Et la motion étant soumise à la Chambre, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (25) amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et aux maisons de correction.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29) amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'Université Laval à Québec.

Bill (70) amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie du chemin de fer urbain de Montréal.

Bill (57) amendant la charte de Thomas Robertson & Co.

Bill (35) concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1902 en faveur de Joseph Ménard et autres, par Joseph Maxwell et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.

Bill (31) amendant la charte du Crédit Municipal Canadien.

Bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de Westmount.

Bill (40) constituant en corporation la ville de DeLorimier.

Et bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (101) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est,—

Ordonné.—Que le délai fixé par le 3e paragraphe de la 58e règle de cette Chambre pour la présentation des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au dix-septième jour de mars courant, inclusivement.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 12 mars 1908

Plusieurs pétitions sont déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Gault.—De John W. Palmer et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation "The Old Brewery Mission".

Par M. Langlois.—De la compagnie de tramways de Longueuil, demandant une loi amendant sa charte.

Et les pétitions suivantes demandant qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique :

Par M. Blouin.—De la paroisse de St-Etienne de Lauzon et de la paroisse de St-Joseph, comté de Lévis.

Par M. D'Auteuil.—De la paroisse de St-Placide; de la paroisse de St-Siméon, comté de Charlevoix.

Par M. Dion.—De la paroisse de St-Modeste, comté de Témiscouata et de la paroisse de St-Nicolas, comté de Lévis.

Par M. Lemay.—De la paroisse de St-Edouard et de la paroisse de St-Patrice de Beaurivage, comté de Lotbinière.

Par M. Morisset.—De la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet.

Par M. Panet.—De la paroisse de Léonard, et de la paroisse de St-Gilbert, comté de Portneuf.

Par M. Tessier.—De la paroisse et de la cité des Trois-Rivières,

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Cardin son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir : De la Cie d'assurance l'Union St-Jean-Baptiste du Canada, et de la ville de Frontenac, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ; de la ville de la Longue-Pointe ; de la cité de Québec, et de la ville de Joliette, demandant respectivement des amendements à leur charte ; et des curé et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant une loi relative au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. ”

L'honorable M. Weir, du comité spécial sur le Bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels, etc., présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu l'honorable M. Weir son président, et il recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que l'honorable M. Robitaille ait la permission de présenter un bill (72) amendant la charte de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (66) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Jobin ait la permission de présenter un bill (105) amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bergevin ait la permission de présenter un bill (52) constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union St-Jean-Baptiste du Canada.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (16) amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (18) amendant la loi des compagnies minières de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (146) amendant la loi relative aux taxes d'écoles de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (166) amendant le Code municipal relativement aux électeurs municipaux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Giard.—1. Combien le gouvernement a-t-il distribué d'exemplaires de "Mon Premier Livre" jusqu'à ce jour ?

2. Quel est le montant dépensé par le gouvernement, en rapport avec ce livre ?

3. A même quels fonds les sommes dépensées pour ce livre et sa distribution ont-elles été prises ?

Réponse par l'honorable M. Roy.—1. 391,276 exemplaires, première et deuxième partie ?

2. \$50,154.00 ?

3. Sous l'autorité de l'acte 60 Vict., ch. 3, amendé par 5 Ed. VII, ch. 2.

Par M. Bergevin.—Est-ce l'intention du gouvernement de se faire représenter au congrès de l'association forestière du Canada qui doit avoir lieu à Montréal les 12 et 13 mars ?

Réponse par l'honorable M. Gouin.—Oui.

Par M. Delâge.—1. Quels sont les conférenciers que le département de l'agriculture a à sa disposition ?

2. Quelle est leur résidence ?

3. Combien de conférences agricoles ont été données dans le cours de l'année 1907 ?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en augmenter le nombre afin de répondre aux nombreuses demandes de conférences qui lui sont faites par les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture ?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1 et 2 :

O. E. Dallaire.....	St-Hyacinthe
Dr Wilfrid Grignon.....	Ste-Adèle, Terrebonne
A. L. Gareau.....	Joliette
F. X. Gosselin.....	Ste-Famille, Montmorency
Emile Plante.....	St-Jérôme, Terrebonne

Chs. Peloquin.....	St-Hyacinthe
Moïse Bazinet.....	Masson, Labelle
Wilfrid P. Nelson.....	Waterloo
W. Lebel.....	Kamouraska
Luc Dupuis.....	Village-des-Aulnaies
George Moore.....	Montréal
Cyprien Morissette.....	Ste-Agathe, Lotbinière
François Morin.....	Ste-Claire, Dorchester
Germain St-Pierre.....	Victoriaville
Louis Lavallée.....	St-Guillaume d'Upton
L. E. Carufel.....	Montréal

3. 518.

4. A l'étude.

Par M. Delâge.—1. Quel est le salaire actuel des inspecteurs d'écoles de cette province ?

2. Depuis quelle époque le gouvernement leur paye-t-il tel salaire ?

3. Est-ce son intention de leur accorder cette année une nouvelle augmentation ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. \$1000.00, excepté,

MM. J.-E. Savard.....	\$ 1200 00
“ H. Simard.....	200 00
“ D. Paquet.....	275 00
“ Rév. T.-H. Kerr.....	300 00
“ J.-N. McOuat.....	1200 00
“ Rev. J.-M. Sutherland.....	300 00
“ J. Ballantyne.....	100 00

2. Depuis le 1er juillet 1907 ?

3. A l'étude.

Par M. Langlois.—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance du rapport du congrès de l'association des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, tenu en juillet 1907, et particulièrement du paragraphe suivant qu'il contient, au sujet du Bureau central des examinateurs :

“L'association est d'avis que les pouvoirs de ce Bureau sont trop étendus, puisque les brevets qu'il accorde sont les égaux de ceux octroyés par les écoles normales, quand les porteurs des premiers ne peuvent donner aucune garantie de formation pédagogique. En conséquence, elle suggère, qu'à l'avenir, ce Bureau n'ait plus que le droit d'accorder des certificats d'études. Après trois ans d'enseignement, tout porteur d'un certificat pourrait obtenir un diplôme du surintendant de l'Instruction publique, sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé où ce titulaire aurait enseigné.”

2. Le gouvernement entend-il donner suite à cette suggestion ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.

2. A l'étude.

Par M. Giard.—1. Existe-t-il un certain club connu sous le nom de “ Matane Fishing Club ” ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été incorporé ?

3. Quelles sont les personnes qui se sont ainsi constituées en le “ Matane Fishing Club ” ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Le 30 mai 1899.

3. Lt.-Col. de la Cherois Thomas Irwin, d'Ottawa ; Hon. Robert Grant, judge of Probate Court, Boston ; John Hamilton, Québec ; Charles Elliott, Ottawa ; Harry Dormer Warren, Toronto ; Alfred Edward Plummer, Toronto ; Walter Gibsone Kringle Cassels, Toronto

Par M. Giard.—Quelle est la somme dépensée jusqu'à présent pour l'école normale de Nicolet ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

\$36.00, Arthur Tremblay, N. P., contrat de l'école normale de Nicolet et des copies.

Par M. Bernard : 1. A quelle date ont été faites les dernières augmentations de salaires des employés de la Cour de circuit, à Montréal ?

2. Quels sont ceux de ces employés dont le salaire a été ainsi augmenté ?

3. Quel est le montant de l'augmentation de salaire ainsi reçue par chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

C. Léveillé, 1er octobre 1907.....\$ 47.50 par année.

J. N. Dupuis, 11 octobre 1907..... 152.50 “

Godfroi Cusson, 26 octobre, 1907..... 100.00 “

Dr. Beauchamp, 1er janvier, 1908..... 100.00 “

Par M. Bernard.—1. M. Edmond Chassé est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions, quel est son salaire, pour quel temps a-t-il été engagé ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :—

Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes, depuis quelques années, contre M. Christophe Chouinard, percepteur du revenu à Matane ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de faire une enquête sur ces plaintes ?

Réponse par l'honorable M. Weir :—

1. Oui.

2. Les plaintes ont été examinées et il a été jugé qu'il n'y avait pas matière à une enquête formelle. La correspondance contenant ces plaintes a

été déposée devant l'Assemblée Législative durant la dernière session, en réponse à un ordre du 4 mars 1907.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il reçu dans l'affaire de la Commission Royale de l'Abbitibi, les réclamations ou comptes : (a) des commissaires ; (b) du secrétaire ; (c) du sténographe ; (d) de MM. J. N. Greenshields et J. A. Lane, avocats nommés par le gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant de chacun de ces comptes et réclamations, et combien le gouvernement a-t-il payé sur chacun d'eux ?

3. Combien le gouvernement a-t-il payé pour les témoins assignés devant la Commission ?

Réponse par l'Honorable M. Gouin :

1. Non.

2. La réponse à la question précédente dispense de répondre à celle-ci.

3. Le gouvernement n'a rien payé directement et il n'a pas encore de retour de la Commission à ce sujet.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire passer, à cette session, une loi à l'effet de limiter à dix heures le travail des employés dans les moulins et manufactures ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :—

Une législation dans le sens indiqué existe déjà pour les garçons âgés de moins de dix-huit ans, les femmes et les filles. Le gouvernement étudie actuellement l'opportunité d'étendre cette législation aux autres employés.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Y a-t-il un nommé Wilfrid Paquet employé au Palais de justice de Montréal ?

2. Dans l'affirmative quelles sont ses fonctions et quel est son salaire ?

3. Combien lui a-t-il été payé depuis le premier juillet 1907, jusqu'à date ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :—

1. Oui.

2. Comptable au greffe de la paix avec un salaire de six cents piastres par année, à la place d'Achille Cinq-Mars, grand constable conjoint.

3. Son salaire.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Giard, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, un état détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1907 jusqu'à date.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, un état détaillé de l'emploi de la somme de \$7,800.00, accordée à l'École Normale Jacques-Cartier, département des filles, mentionnée à la page 79 de l'état financier du Surintendant de l'Instruction publique, sous le titre " Dépenses générales et casuelles ".

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, une copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes demandant les concessions forestières, agricoles ou autres, dans la région de l'Abbitibi, depuis le commencement de l'année 1907 jusqu'à ce jour.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tout mandat d'arrestation émané du tribunal (bench warrant) et de tout ordre d'incarcérer (commitment) donnés contre le défendeur, lors de la reprise de la cause du Roi contre Asselin, devant la Cour du Banc du Roi, siégeant en matière criminelle, à Québec, dans le cours de l'automne dernier, et de toute la procédure et la correspondance se rapportant à cette matière.

• *Résolu*,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les pièces de procédure, applications, motions ou requêtes, des dépositions prises et des décisions rendues par le tribunal dans la cause du Roi contre Asselin, devant la Cour du Banc du Roi siégeant en matière criminelle dans la cité de Québec, au printemps de 1907.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil.

M. Lacombe, appuyé par M. Langlois, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29) amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.

Ordonné,—Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que ce bill soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delège fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à l'indemnité des jurés en matière criminelle.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, 1.—Que chaque juré appelé à servir comme grand ou petit juré, qui a son domicile en dehors d'un rayon de cinq milles du palais de justice où est tenue la cour, reçoive une indemnité de deux piastres pour chaque jour qu'il est nécessairement absent de son domicile pour comparaître devant le tribunal.

Résolu, 2.—Que chaque tel juré qui a son domicile dans le rayon de cinq milles du palais de justice où est tenue la cour, reçoive une indemnité d'une piastre et cinquante centins pour chaque jour qu'il est nécessairement absent de son domicile pour comparaître devant le tribunal.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blouin fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blouin rapporte alors les dites résolutions qui sont lues deux fois et agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (23) relatif à l'indemnité des jurés en matière criminelle.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la deuxième fois, maintenant.

En conséquence, ce bill est lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (21) amendant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (46) constituant en corporation " The Country Club."

Bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre Lapalme et la " Sun Life Assurance Company" et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la " Sun Life Assurance Company" à Edouard Warren *et al.*

Bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean.

Bill (89) constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval de Québec.

Bill (115) amendant la compagnie de pouvoir électrique de Québec.

Bill (39) amendant la charte et définissant les pouvoirs du " University Club of Montreal."

Et Bill (36) constituant en corporation " L'Action Sociale Catholique."

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 13 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Mercier.—De l'honorable Henri T. Taschereau, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation la " Ligue anti-alcoolique de Montréal".

Par M. Tanguay (Lac-St-Jean).—De P. H. Lindsay, de la cité de Québec, et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company of Quebec".

Et les pétitions suivantes demandant qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique :

Par M. Godbout.—De la paroisse de St-Pierre de Broughton, comté de Beauce ; de la paroisse de St-Frédéric, comté de Beauce.

Par M. Morisset.—De la paroisse de Ste-Justine, comté de Dorchester ; de la paroisse de St-Léon de Standon, comté de Dorchester : de la paroisse de St-Nazaire, comté de Dorchester ; de la paroisse de St-Prosper, comté de Dorchester ; de la paroisse de St-Anselme, comté de Dorchester.

Par M. Roy, (Montmagny).—De la paroisse de L'Ile-aux-Grues, comté de Montmagny ; de la paroisse de St-Luc de la Grosse-Ile, comté de Montmagny ; de la paroisse du Cap St-Ignace, comté de Montmagny.

Par M. Tessier.—Du Séminaire des Trois-Rivières.

Par M. Walsh.—De la paroisse de Notre-Dame de la Garde, comté de Québec, et de la paroisse de St-Patrice, cité de Québec.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir : De Joseph-Edmond Labrecque et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Anselme Labrecque, de “ The Riverside Athletic and Sporting Club ” et de “ The Saraguay Electric and Water Company ”, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ; de la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière de la Madeleine, et de la ville de Saint-Laurent, demandant respectivement des amendements à leur charte. ”

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (49) concernant la substitution Charles Leduc.

Et bill (38) amendant la charte de l'hôpital Alexandra.

Votre comité a aussi examiné le bill (32) concernant le “ Boys' Home of Montreal ”, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre ”.

Ordonné,—Que M. Chauret ait la permission de présenter un bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville de St-Laurent.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Champagne ait la permission de présenter un bill (71) constituant en corporation “ The Saraguay Electric and Water Company ”.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (90) constituant en corporation " The Riverside Athletic and Sporting Club ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (100) concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la Rivière Madeleine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (149) amendant l'article 1210 des Statuts refondus relativement aux honoraires des licences de mariage.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (141) amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres-patentes.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (142) amendant les Statuts refondus relativement à la Cour de magistrat de district.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gouin ait la permission de présenter un bill (150) amendant la loi des cités et villes, 1903.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Caron (L'Islet) ait la permission de présenter un bill (168) amendant l'article 828 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Gouin et il est—

Résolu,—Que lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (147) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perrault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (16) amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perrault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (18) amendant la loi des compagnies minières de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (146) amendant la loi relative aux taxes d'écoles dans la cité de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a joint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il payé à la compagnie du Pont de Québec aucune somme d'argent, depuis la chute de la superstructure en voie de construction, l'automne dernier ?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant ainsi payé à la compagnie ?

3. Dans la négative, est-ce l'intention du gouvernement de continuer à payer des subsides à cette compagnie ?

Réponse par l'honorable M. Weir :—

1. Non.

2. Aucun.

3. A l'étude.

Par M. Langlois.—1. A quelle somme se sont élevées les gratifications accordées par le gouvernement aux municipalités scolaires qui, dans chaque district d'inspection, ont apporté le plus de soin à l'amélioration de la condition hygiénique des écoles et déployé le plus de zèle pour l'instruction publique ?

2. Quels sont les districts scolaires dans lesquels les inspecteurs n'ont pu accorder de gratifications, parce que les municipalités n'y paient pas encore le traitement minimum de cent piastres aux institutrices ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Pour l'année 1905-06..... \$ 8,285.00
 Pour l'année 1906-07..... 8,715.00

2. (a) Année 1905-06.—Aucune gratification n'a pu être accordée par MM. les inspecteurs d'école J. O. Goulet et A. Nansot.

(b) Année 1906-07.—Le seul district d'inspection où il n'a été accordé aucune gratification est celui de M. Nansot.

Par M. Langlois.—1. A quelle date, pour l'exercice 1906-1907, les inspecteurs d'écoles ont-ils commencé la visite de leur district scolaire ?

2. A quelle date, pour le même exercice, ont été reçus, par le département de l'Instruction publique, les bulletins et le rapport de chaque inspecteur d'écoles ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

ETAT donnant la date à laquelle les inspecteurs d'écoles ont commencé et terminé leurs visites aux municipalités, et la date de la réception des bulletins et du rapport annuel au département de l'Instruction publique, pour l'année 1906-07.

NOMS DES INSPECTEURS.	Date des visites aux municipalités.		Date de la réception des bulletins.		Date de la réception du rapport.	
	Du	1907	Du	1907		
V. Beaumier.....	14 janv.	au 12 juin	29 janv.	au 21 juin	6 août	1907
D. Bégin.....	8 "	" 28 "	13 fév.	" 17 juil.	6 août	"
J. E. G. Belcourt....	21 "	" 25 "	2 "	" 3 "	22 juil.	"
L. Bergeron.....	11 fév.	" 13 "	18 mars	" 9 "	23 août	"
C. Brault.....	29 janv.	" 12 "	4 sept. 1907		4 sept.	"
J. A. Chabot.....	6 fév.	" 13 "	25 fév.	" 3 "	12 août	"
J. A. Cléroux.....	15 janv.	" 14 "	8 "	" 22 juin	20 juil.	"
J. M. Côté.....	21 "	" 21 "	31 janv.	" 9 juil.	7 août	"
M. J. Curot.....	3 mai	" 19 "	10 mai	" 21 juin	3 "	"
J. B. Demers.....	3 avril	" 24 "	22 août 1907			
Z. J. Dubeau.....	13 fév.	" 27 "	3 avril	" 17 juil.	27 sept.	"
A. Filteau.....	18 "	" 12 "	6 mars	" 19 "	2 août	"
A. Fontaine.....	5 "	" 8 "	18 fév.	" 19 "	9 août	"
J. E. Genest LaBarre.	11 avril	" 21 "	18 avril	" 3 "	9 août	"
J. O. Goulet.....	5 fév.	" 21 "	12 fév.	" 29 "	20 juil.	"
L. P. Goulet.....	6 mars	" 20 "	5 avril	" 18 "	9 août	"
F. X. Guay.....	15 fév.	" 25 "	27 fév.	" 16 sept.	24 juil.	"
L. A. Guay.....	14 janv.	" 27 mai	23 janv.	" 3 juin	20 "	"
J. Hébert.....	15 "	" 20 "	13 mars	" 10 juil.	10 août	"
L. N. Levesque.....	22 "	" 28 "	13 fév.	" 18 sept.	12 sept.	"
B. Lippens.....	25 fév.	" 29 mai	28 mars	" 16 "	6 juil.	"

NOMS DES INSPECTEURS.	Date des visites aux municipalités.	Date de la réception des bulletins.	Date de la réception du rapport.
G. E. Marquis.....	4 fév. au 5 juin	27 fév. au 2 juil.	16 août 1907
J. G. W. McGown. ..	28 janv. " 15 mai	12 " " 3 juin	8 juil. "
J. C. Molleur.....	4 fév. " 29 "	15 " " 12 "	17 août "
H. Nansot.....	22 janv. " 20 juin	21 " " 8 juil.	20 juil. "
L. O. Pagé.....	21 " " 20 "	6 " " 29 juin	29 août "
D. Paquet.....	28 " " 3 "	14 juin " 8 juil.	10 juil. "
J. B. Primeau.....	17 " " 19 "	13 fév. " 22 juin	17 août "
J. H. Prud'homme..	21 " " 22 "	5 " " 17 juil.	23 " "
P. A. Roy.....	21 fév. " 21 "	31 juil. " 16 sept.	29 " "
P. J. Ruel.....	2 avril " 25 "	24 avril " 9 juil.	6 " "
1906			
L. Savard.....	26 nov. " 29 "	21 janv. " 12 "	9 " "
A. H. Simard.....	juin à novembre	26 déc.	2 nov. "
A. Tanguay.....	21 mai au 22 juin	8 juin " 17 juil.	23 août "
T. Tremblay.....	29 janv. " 2 juil.	25 mars " 8 "	3 " "
J. A. Turcotte	21 " " 15 juin	21 fév. " 10 "	25 sept "
G. S. Vien.....	21 " " 15 "	21 " " 3 "	24 août "

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois, et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac.

Et bill (52) constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union Saint-Jean-Baptiste du Canada.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur : Rapport et statistiques de certaines compagnies de chemins de fer au 30 juin 1907, conformément à l'article 5176 des S. R. P. Q. et suivants. (*Document de la session No 30.*)

Aussi, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur : Rapports des compagnies de chemins de fer subventionnées par la Législature de Québec, indiquant les recettes et les dépenses de ces chemins de fer et adressés à l'honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux publics, conformément au statut 1 Ed. VII, ch. 2, pour l'année finissant le 30 juin 1907.

(*Document de la session No 31.*)

L'honorable M. Weir, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre : Etat des cautionnements des officiers publics de la province de Québec, du 25 janvier 1907, au 9 mars 1908, inclusivement, tel que requis par l'article 633 des Statuts refondus de la province de Québec.

(*Document de la session No 32.*)

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 mars 1908, pour la production d'un état détaillé de l'emploi de la somme de \$7,800.00, accordée à l'Ecole normale Jacques-Cartier, département des filles, mentionnée à la page 79 de l'état financier du Surintendant de l'Instruction publique, sous le titre " Dépenses générales et usuelles".

(Document de la session No 33.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 16 mars 1908

M. l'Orateur dépose sur la table de la Chambre :—Etats des affaires pour l'année 1907, de diverses institutions de charité.

(Document de la session No 24.)

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Tanguay (Lac-St-Jean).—De A. N. Drolet et autres, de la cité de Québec, demandant une loi ratifiant l'acte de vente passé le 24 janvier 1907, entre Dlle Jessie Atkinson et P. G. Bussière & Cie, et de L. P. Girard, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

Et les pétitions suivantes demandant qu'il soit fait par le gouvernement une distribution d'ouvrages d'enseignement anti-alcoolique :—

Par M. Caron (L'Islet).—De la paroisse de L'Islet, comté de L'Islet.

Par M. Delâge.—De la paroisse de Beauport et de la paroisse de Notre-Dame des Laurentides, comté de Québec.

Par l'honorable M. Turgeon.—De la paroisse de St-Michel, de la paroisse de St-Camille, de la paroisse de St-Damien, de la paroisse de St-Charles, de la paroisse de St-Philémon, de la paroisse de St-Raphaël, de la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland, de la paroisse de St-Lazare, de la paroisse de St-Nérée, de la paroisse de St-Magloire et de la paroisse de St-Cajetan d'Armagh, comté de Bellechasse.

Ordonné,—Que M. Benoit ait la permission de présenter un bill (170) détachant certains lots de la paroisse de St-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de St-Blaise, dans le comté de St-Jean, pour toutes les fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (139) amendant l'article 2292 des Statuts refondus, relativement à la Cour du Banc du Roi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Blanchard ait la permission de présenter un bill (171) à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (49) concernant la substitution Charles Leduc.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (38) amendant la charte de l'Hôpital Alexandra.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (32) concernant le "Boys' Home of Montreal."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyé en comité des bills privés :

Bill (72) amendant la charte de la cité de Québec.

Bill (67) relative au cimetière de Notre-Dame des Neiges et confirmant l'acquisition de certains terrains pour agrandir le cimetière.

Bill (66) amendant la charte de la ville de Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.

Bill (105) amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie.

Bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.

Bill (90) constituant en corporation "The Riverside Athletic and Sporting Club".

Le bill suivant est, conformément à l'ordre du jour, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc :

Bill (100) concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il concédé, pour des fins agricoles ou forestières, des lots de terre dans la région de l'Abittibi, depuis le 1er janvier 1907 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?

3. A qui, pour quelle quantité, et à quelles conditions de prix et d'établissement ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : Non.

Par M. Delâge.—1. Quel a été le montant distribué chaque année depuis 1892 à 1897 et de 1897 à 1907, par le gouvernement de cette province, comme aide aux commissions scolaires pauvres ?

2. Quel a été, pendant la même période, le montant annuel des primes accordées : (a) aux instituteurs et institutrices ; (b) aux commissions scolaires ?

Réponses par l'honorable M. Roy :

1. Pour l'année 1892-93.....	\$ 10,000 00	
Pour l'année 1893-94.....	11,295 33	
Pour l'année 1894-95.....	12,073 33	
Pour l'année 1895-96.....	13,558 33	
Pour l'année 1896-97.....	20,000 00	
		\$ 66,926 99
Pour l'année 1897-98.....	\$ 20,000 00	
Pour l'année 1898-99.....	20,116 00	
Pour l'année 1899-00.....	24,213 37	
Pour l'année 1900-01.....	25,303 13	
Pour l'année 1901-02.....	18,453 50	
Pour l'année 1902-03.....	23,633 68	
Pour l'année 1903-04.....	34,946 36	
Pour l'année 1904-05.....	27,885 00	
Pour l'année 1905-06.....	36,554 64	
Pour l'année 1906-07.....	44,614 00	
		\$ 275,719 68
2a. De 1892 à 1897, aucun.		
Pour l'année 1897-98.....	\$ 13,180 75	
Pour l'année 1898-99.....	13,383 50	
Pour l'année 1899-00.....	13,153 20	
Pour l'année 1900-01.....	13,530 00	
Pour l'année 1901-02.....	13,950 50	
Pour l'année 1902-03.....	13,492 00	
Pour l'année 1903-04.....	14,379 50	
Pour l'année 1904-05.....	14,662 50	
Pour l'année 1905-06.....	14,782 70	
Pour l'année 1906-07.....	27,082 50	
		\$ 151,597 15
2b. Pour l'année 1906-07.....	\$ 8,285 00	

Par M. Bernard.—Le gouvernement a-t-il concédé, depuis le 1er juillet 1897, des lots de grève sur la rivière Saguenay, dans les limites de la ville et de la paroisse de Chicoutimi?

2. Dans l'affirmative, à qui, combien de lots, avec leur étendue respective et le prix payé dans chaque cas?

3. Ces concessions ont-elles été faites à l'enchère ou par vente privée?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

VILLE DE CHICOUTIMI.	Concédé.	Superficie.	Prix payé.	Date, enchères.
Bassin de Chicoutimi, ville de Chicoutimi.	Compagnie de Pulpe de Chicoutimi	110,000 P. C.	\$1,100 00	20 octobre 1900.
Lots en eau profonde, rivière Chicoutimi, partie dans la ville et paroisse de Chicoutimi et dans le canton de Jonquière.....	Compagnie de Pulpe de Chicoutimi	860 acres.	\$1,500 00	29 mai 1901.
Rivière Chicoutimi, lot No 1,106, du cadastre de la ville de Chicoutimi.....	Price Bros. & Co	3 acres.	\$200 00	12 avril 1902.
Un lot—ville de Chicoutimi, comté Saguenay.....	J. Côté, Boivin & Cie.....	36,000 P. C.	\$50 00	28 avril 1906.
Un lot—partie dans la rivière aux Rats, et partie dans la rivière Saguenay... ..	Geo. Bergeron.	28,000 P. C.	\$30 00	20 sept. 1906.
Rivière Saguenay, ville de Chicoutimi.....	Cie de chemin de fer de Q. & L. St-Jean..	281,520 P. C.	\$500 00	26 mars 1907.
Rivière Saguenay, ville de Chicoutimi.	Géd. Gauthier.	14,775 P. C.	\$100 00	1er mai 1907.
Rivière Saguenay, ville de Chicoutimi.	Henri Jalbert...	24,000 P. C.	\$45 00	16 juillet 1907.
Rivière Saguenay, paroisse de Chicoutimi.....	Letitia Martel, épouse séparée de biens de Joseph E. Cloutier	115,000 P. C.	\$185 00	17 juillet 1907.

Par M. Mackenzie :

1. Le gouvernement a-t-il été informé que plusieurs écoles de la cité de Montréal manquaient de protection suffisante contre les accidents par le feu ?
2. Le "Montreal Herald," a-t-il donné au gouvernement quelque renseignement au sujet d'une récente inspection faite des écoles protestantes ?
3. Est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour voir à ce que les dites bâtisses soient convenablement protégées afin de prévenir toute perte de vie ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. A la suite de l'incendie de l'école Hochelaga, les inspecteurs ont examiné toutes les écoles de la ville et de la banlieue de Montréal, accompagnés des commissions scolaires catholiques et protestantes de Montréal, Westmount, Saint-Louis, Saint-Paul, etc., et ils ont prescrit ce qu'il fallait faire pour la sécurité des enfants et du personnel enseignant. D'après les rapports des inspecteurs, sur 108 écoles inspectées, il en reste encore une vingtaine qui laissent à désirer. Les inspecteurs sont actuellement à faire de nouvelles visites pour hâter les changements ordonnés.
2. Une liasse de journaux contenant des articles du "Montreal Herald," à ce sujet a été reçue par le Ministre des Travaux Publics, le 15 du courant.
3. Oui, le gouvernement soumettra bientôt une législation à cet effet.

Par M. Tellier.—1. Depuis quand y a-t-il vacance dans la charge de protonotaire de la cour supérieure du district de Québec ?

2. Pour quelle raison cette vacance n'a-t-elle pas encore été remplie ?
3. Le gouvernement sait-il que l'honorable juge Lemieux s'est plaint, cour tenante, cette semaine, du fait que la dite charge est encore vacante, et aurait déclaré que, à raison de ce fait, l'anarchie règne au greffe ?
4. Quand la dite vacance sera-t-elle remplie ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le protonotaire est décédé le 21 juin 1907.
L'article 2338 des Statuts refundus décrète que le député-protonotaire remplit les devoirs du protonotaire en cas de décès de ce dernier ; un des six députés-protonotaires a été chargé par le procureur général de prendre la direction du bureau du protonotaire, et ce député agit encore comme protonotaire.
2. Le gouvernement a cru qu'il était dans l'intérêt public de procéder comme il l'a fait.
3. Aucune observation du juge Lemieux n'a été portée officiellement à la connaissance du gouvernement qui hésite à ajouter foi à ce qui a paru dans les journaux à ce sujet, vu qu'aucun juge ni aucun membre du barreau n'ont porté plainte, et que d'ailleurs la nomination des officiers de justice excède la compétence du juge Lemieux.
4. Un titulaire sera bientôt nommé à la charge de protonotaire.

Par M. L'Anglois.—Est-ce l'intention du gouvernement de donner un octroi à l'école d'élocution française de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

A l'étude.

Par M. Langlois.—1. Combien de municipalités dans la province de Québec ont refusé de se conformer au règlement qui les oblige à fournir aux institutrices le combustible nécessaire pour chauffer leurs maisons d'école ?

2. Quelles sont ces municipalités ?

Réponses par l'honorable M. Roy :

Pour les cas qui sont parvenus à la connaissance du Surintendant, les commissions scolaires, en très petit nombre, qui ont cru n'être pas obligées de fournir le combustible pour le chauffage des maisons d'école, se sont soumises, quand on leur a fait connaître les obligations auxquelles elles étaient tenues.

Par M. Langlois.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement que les viandes consommées à Montréal ne sont pas soumises à l'inspecteur, alors que dans cette même ville, les viandes destinées à l'exportation à l'étranger, ou expédiées dans d'autres provinces sont inspectées avec soin chaque jour par ses fonctionnaires spéciaux ?

2. Est-il à la connaissance du gouvernement que ces fonctionnaires confisquent chaque jour de grandes quantités de viandes comme étant impropres à la consommation ?

3. Le conseil d'hygiène provincial a-t-il fait à ce sujet des représentations au gouvernement ?

4. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure pour apporter remède à l'état de choses actuel ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. En vertu de la loi des viandes et des conserves alimentaires, sanctionnée le 27 avril 1907, le gouvernement fédéral a organisé, à Montréal, en octobre dernier, un service spécial d'inspection pour les viandes destinées à l'exportation, mais ce service fédéral n'a nullement mis fin à l'inspection municipale des viandes destinées à être consommées dans la ville de Montréal, service municipal qui existait bien antérieurement à l'organisation du service fédéral, qui est tout spécial.

2. Il n'y a pas de doute que les douze inspecteurs fédéraux, stationnés à Montréal, pour la surveillance des viandes destinées à l'exportation doivent faire rapport au gouvernement dont ils relèvent, de nombreuses confiscations ; car dans l'espace du seul mois de février dernier, les inspecteurs qui sont au service du bureau municipal d'hygiène de Montréal, ont, de leur côté, confisqué 105 carcasses entières d'animaux, plus 25,773 livres de viande, qui étaient destinées à la consommation dans Montréal même.

3. Le conseil d'hygiène de la province n'a pas fait de représentation au gouvernement.

4. S'il y avait lieu, le soin de perfectionner le service municipal des denrées alimentaires à Montréal, appartiendrait là, comme dans toutes les autres municipalités de la province, à la corporation municipale de la ville qui, par sa charte, a des pouvoirs très étendus à cet effet.

Par M. Delàge.—1. L'honorable secrétaire de la province a-t-il reçu de la part des inspecteurs d'écoles une requête par laquelle ils sollicitent le remboursement de leurs frais de voyage ?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement d'opérer cette réforme et d'améliorer ainsi leur position ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.
2. A l'étude.

Par M. Delàge.—1. Depuis quelle date les écoles de coupe existent-elles dans cette province ?

2. Combien en a-t-il été accordé chaque année depuis l'inauguration de cette politique ?

3. Quel est le montant dépensé annuellement pour cette fin ?

4. Les résultats obtenus jusqu'à présent ont-ils été satisfaisants, et si tel est le cas, le gouvernement se propose-t-il d'en augmenter le nombre ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Depuis l'année 1898-99.
2. Une école en 1898-99
Cinq écoles en 1899-00
Neuf écoles en 1900-01
Treize écoles en 1901-02
Dix-sept écoles en 1902-03
Dix-huit écoles en 1903-04
Vingt-cinq écoles en 1904-05
Trente-quatre écoles en 1905-06
Trente-quatre écoles en 1906-07
3. \$1,170.08 en 1898-99
2,150.00 en 1899-00
3,250.00 en 1900-01
3,975.00 en 1901-02
4,875.00 en 1902-03
6,072.04 en 1903-04
6,439.70 en 1904-05
8,053.75 en 1905-06
8,093.00 en 1906-07
4. Très satisfaisants et à l'étude pour la dernière partie de la question.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quels sont les noms de toutes les personnes qui ont obtenu du gouvernement la concession des terres pour exploitation forestière, dans les comtés de Dorchester et Bellechasse, de Montmagny et de l'Islet, situées dans un rayon de deux milles le long du parcours du chemin de fer du Grand-Tronc Pacifique, depuis le 1er novembre 1906 ?

2. La quantité d'arpents accordée à chaque concessionnaire ?
3. Le prix demandé par arpent carré ?
4. Le prix payé jusqu'à ce jour par chaque concessionnaire ?
5. Le montant restant dû sur chaque concession ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Aucune concession forestière n'a été faite.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant, en autant de colonnes distinctes : 1. les noms de toutes personnes qui ont obtenu du gouvernement la concession de terres dans les comtés de Dorchester, de Bellechasse, de Montmagny, de l'Islet et de Kamouraska, situées dans un rayon de deux milles le long du parcours du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique, depuis le 1er novembre 1906 ; 2. la quantité d'arpents accordée à chaque concessionnaire ; 3. le prix demandé par arpent carré ; 4. le prix payé jusqu'à ce jour par chaque concessionnaire ; 5. le montant restant dû sur chaque concession ; 6. le nombre d'arpents mis en culture sur chaque lot ; 7. l'énumération des lots sur lesquels le propriétaire n'a pas rempli toutes les conditions d'établissement.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre la liste des permis d'exploration, sous l'empire de la loi des mines de Québec, telle qu'amendée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 18, avec la date, à qui, à quel endroit, et pour quelle étendue de territoire.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose devant la Chambre :— Réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, donnant la liste des permis d'exploration, sous l'empire de la loi des mines de Québec, telle qu'amendée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 18, avec la date, à qui, à quel endroit, et pour quelle étendue de territoire. *(Document de la session No 34.)*

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (167) amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane.

En conséquence, ce bill est lu la deuxième fois et remis à demain pour être considéré en comité général.

L'honorable M. Roy propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est,—

Résolu,—Que mardi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaine résolution concernant les maladies contagieuses chez les abeilles.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est,—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaine résolution concernant les cours de magistrat de district.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 17 mars 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes, demandant qu'il soit fait par le gouvernement une distribution d'ouvrages d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues :

M. Delâge.—De la paroisse de St-Jacques de Tewkesbury et de la paroisse de Ste-Foye, comté de Québec.

M. Godbout.—De la paroisse de St-Joseph ; de la paroisse de Ste-Martine de Courcelle ; de la paroisse de St-Zacharie, et de la paroisse de l'Enfant Jésus, comté de Beauce.

M. Lemay.—De la paroisse de Ste-Philomène de Fortierville ; de la paroisse de St-Jean Deschaillons et de la paroisse de Ste-Croix, comté de Lotbinière.

M. Morisset.—De la paroisse de Ste-Hénédine et de la paroisse de St-Benjamin, comté de Dorchester.

M. Roy (Montmagny).—De la paroisse de St-Apolline et de la paroisse du Cap St-Ignace, comté de Montmagny.

L'honorable M. Roy.—De la paroisse St-André ; de la paroisse de St-Alexandre ; de la paroisse de Notre-Dame de Liesse, Rivière-Ouelle ; de la paroisse de Ste-Hélène ; de la paroisse de St-Pascal ; de la paroisse de St-Onésime ; de la paroisse de St-Eleuthère ; de la paroisse Mont-Carmel ; de la paroisse de Ste-Arène de la Pocatière ; de la paroisse de St-Philippe de Néri et de la paroisse de St-Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska.

L'honorable M. Taschereau.—De la paroisse de St-Jean, I. O. ; de la paroisse de Ste-Brigitte de Laval ; de la paroisse de St-Jean, I. O. ; de la paroisse de St-François, I. O. ; de la paroisse de St-Joachim ; de la paroisse de Ste-Anne de Beauré et de la paroisse du Château-Richer, comté de Montmorency.

L'honorable M. Turgeon.—De la paroisse de Beaumont, comté de Bellechasse.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas savoir ; Du Révd. J.-P. Desrosiers et autres, demandant une loi autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués ; de la ville de Beauharnois ; du bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal ; de la cité des Trois-Rivières, et de la Cie de

chemin de fer urbain de Montréal, demandant respectivement des amendements à leur charte ; des sœurs du Précieux Sang de Saint-Hyacinthe ; de "The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association, de "The Modern Fire Insurance Company", de "The Wabasso Cotton Company", de la "Ligue Anti-alcoolique de Montréal", et "The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company", demandant respectivement une loi les constituant en corporation ; du Château Frontenac, demandant une loi amendant la charte de la cité de Québec ; de L.-P. Girard, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres après examen, et de A.-N. Drolet *et al.*, demandant une loi ratifiant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al* à P.-G. Bussière & Cie, en date du 24 janvier 1907".

M. Gillies, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (101) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec Central et l'a adopté avec plusieurs amendements".

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (43) amendant la charte du village de Rosemont.

Bill (89) constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'université Laval, de Québec.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (35) amendant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres, par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.

Bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount".

* *Ordonné*,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (118) amendant la charte de la cité de Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (64) constituant en corporation “The Modern Fire Insurance Company”.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (116) concernant “The Wabasso Company Limited”.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (87) constituant en corporation le Comptoir mobilier Franco-Canadien.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (48) autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débentures additionnelles et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Jobin ait la permission de présenter un bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tanguay (Lac St-Jean) ait la permission de présenter un bill (45) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Petit ait la permission de présenter un bill (119) constituant en corporation la compagnie de chemin fer de la baie des Ha! Ha!

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tanguay (Lac St-Jean) ait la permission de présenter un bill (92) ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al.*, à P. G. Bussières & Cie en date du 24 janvier 1907.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morin ait la permission de présenter un bill (82) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Saint-Hyacinthe.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morin ait la permission de présenter un bill (99) constituant en corporation l'Œuvre du Patronage de Saint-Hyacinthe.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Côté ait la permission de présenter un bill (81) amendant la charte de la cité de Québec au sujet de la rue des Carrières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (110) autorisant François Monette à vendre certains biens substitués

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (169) amendant les lois spéciales relatives aux écoles catholiques dans la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Que les frais d'exploitation mentionnés dans le paragraphe 1 de la section 1 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 2, ne comprendront pas les montants payés ou dus pour les taxes, pour les intérêts sur les hypothèques et sur les obligations et pour le fonds d'amortissement.

Résolu, 2.—Que, pour les fins du calcul des profits nets dans le paragraphe 1 de la section 2 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 2, les montants payés ou dus pour les taxes, pour l'intérêt sur les hypothèques et sur les obligations et pour le fonds d'amortissement ne seront pas déduits des recettes brutes de la compagnie.

Résolu, 3.—Que la loi qui sera basée sur ces résolutions ne sera pas interprétée comme comportant que les dispositions antérieures étaient différentes de ce qu'elles seront exprimées dans la loi à être basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tanguay (Lac-St-Jean) rapporte alors les dites résolutions qui sont lues deux fois et agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (148) concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemins de fer.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les maladies contagieuses chez les abeilles.

L'honorable M. Roy, appuyé par M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Roy informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Que le ministre de l'agriculture, lorsqu'il aura des raisons de croire qu'une ou des maladies contagieuses infectent certains ruchers, pourra désigner un homme compétent pour faire l'inspection de ces ruchers et soumettre les colonies qui les composent à un traitement approprié.

Résolu, 2.—Que le ministre nommera cet inspecteur pour un temps déterminé et qu'il lui soit loisible de lui accorder un traitement maximum de cinq piastres par jour avec, en outre, ses frais de voyage et ses déboursés réels.

Résolu, 3.—Que le traitement de cet inspecteur, lorsqu'il est en office, ses frais de voyage et ses déboursés réels seront payables par le ministre de l'agriculture à même la somme annuelle de cinquante mille piastres affectée au paiement de l'allocation aux sociétés d'agriculture et aux sociétés agricoles, d'après les dispositions des articles 1667 et 1671 des Statuts refondus.

Résolu, 4.—Que, quand la destruction des ruches, des abeilles et des accessoires apicoles aura été jugée nécessaire par le ministre, il devra, d'après une base équitable laissée à sa discrétion, en indemniser le propriétaire ou le possesseur ou les deux, selon le cas.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues une première et une deuxième fois et agréées.

Ordonné,—Que l'hon. M. Roy ait la permission de présenter un bill (145) pour prévenir et combattre les maladies chez les abeilles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'honorable M. Weir, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, l'état des dépenses et des recettes de la Province, provenant de toutes sources, du premier juillet 1907 au 12 mars 1908.

(Document de la session No 35.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (149) amendant les Statuts refondus relativement aux honoraires des licences de mariage.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (142) amendant les Statuts refondus relativement aux cours de magistrat de district.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les cours de magistrat de district.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et qu'il la recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les frais et déboursés nécessaires pour opérer la transmission des dossiers, registres, documents et archives d'une cour de magistrat abolie, qui ont d'abord été déposés au greffe d'une cour de circuit, seront à la charge de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la seconde fois et agréée.

Ordonné,—Que la dite résolution soit renvoyée au comité général chargé d'étudier le bill (142) concernant les cours de magistrat de district.

La Chambre se constitue de nouveau en comité général pour étudier le bill (142) amendant les Statuts refondus relativement aux cours des magistrats de district ; et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (150) amendant la loi des cités et villes, 1903.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (167) amendant la loi 53 Vict., ch. 2., relativement au comté de Matane.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Dion fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (161) amendant la loi concernant le Collège des Chirurgiens-dentistes de la province de Québec.

M. Langlois, appuyé par M. Lacombe, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quelles sont les corporations commerciales qui, au 30 juin 1907, n'avaient pas payé leur taxe au gouvernement ?

2. Quel montant était ainsi dû par chacune d'elles ?

3. Quelles sont, parmi ces corporations, celles qui ont payé, depuis, toutes leurs taxes ?

4. Quelles sont celles qui n'ont pas encore payé ?

Réponse par l'honorable M. Weir :—

1 et 2 :

Affiliated Advertising Co.....	\$ 57.81
Ainslie Mining & Railway Co.....	136.68
Alza Company.....	97.66
Beach Calculating Machine Co.....	71.57
Belmont Manufacturing Co.....	67.71
Brayley Sons & Co.....	100.00
Foster Brown Co Ltd.....	75.00
Business Systems.....	100.00
Canada Paper Box Co.....	57.50
Philip Carey Manufacturing Co.....	100.00
J. Christin Co.....	125.91
Colonial Creamery Co.....	84.83
Cowan Company.....	100.00
Crescent Electric Co.....	82.12
Dominion DeForrest Wireless Tel'ph Co.....	1000.00
Dominion Express Co.....	506.25
Dominion Hide & Tallow Co.....	114.50
Electric & Train Lighting Syndicate.....	237.50
Fisk Ltd.....	175.00
Fowlers Canadian Co.....	100.00
Hamilton Fencing Mills Co.....	87.50
Ideal Saving, Loan & Land Co.....	237.50
Imperial Button Works.....	73.00
Improved Match Co.....	272.50
Jacques-Cartier Mutual Fire Ins. Co.....	57.02
Londonderry Iron & Milling Co.....	150.00

H. B. Metcalfe Co. Ltd.....	\$ 122.50
Mica Boiler Covering Co. Ltd.....	100.00
Montreal Dairy Co. Ltd.....	100.00
The Montreal Piano Manufacturing Co. Ltd.....	68.52
Northern Life Assurance Co. of Canada.....	106.18
D. W. Ogilvie Co.....	51.25
Parisian Fur Dying Works Ltd.....	56.50
The Paul Automatic Gas Co., Ltd.....	157.61
J.-B. Poliquin Hotel.....	157.08
The Quaker Oats Company.....	100.00
The Roebling Construction Co.....	107.70
Shawinigan Water & Power Co.....	4,110.00
Société du Crédit Hebdomadaire Ltd.....	62.50
Standard Ideal Co.....	100.00
Saint-Maurice Construction Co.....	62.50
Jos. Tassé Cigar Co., Ltd.....	75.87
The Tombyll Upholstering & Frame Manufacturing Co.,Ltd	106.87
N.-G. Valiquet Co., Ltd.....	218.64
Verret Steward & Co.....	180.00
Watroy Ltd.....	71.36
John Wyeth & Bros.....	100.00
Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.....	2,730.00
Quebec Transportation & Forwarding Co.....	104.57
Parisian Corset Co.....	481.70
Quebec Transport Co.....	131.68
La Cie à Bois Jacques-Cartier.....	415.63
Huron Glove Co.....	16.25
La Cie de Telephone Bellechasse.....	1,050.00
Canadian Electric Light Co.....	991.56
La Cie Joseph Villeneuve.....	23.96
Quebec Passengers Elevator Co.....	37.50
C.-P. Eaton Co.....	633.27
La Cie St-Marc des Carrières.....	3.89
George.-E. Amyot Brewing Co.....	131.38
Kaine & Bird Transportation Co.....	11.15
Rock City Cigar Co.....	235.26
George Seifert Co.....	232.55
Sterling Fire Ass., Co.....	166.66
Dominion Corset Co.....	199.01
La Cie de Navigation de Québec.....	17.24
Quebec Paper Box Co.....	46.40
La Cie d'Auditorium.....	703.36
La Cie Charles A. Paquet.....	303.92
La Cie Villiers.....	52.67
Quebec & Lake St. John Ry Co.....	2,400.00
Quebec Cartage & Transport Co.....	18.75

Quebec Harness Co.....	\$ 119.51
Chesham Lumber Co.....	32.50
La Cie des Eaux et Electricité de Chicoutimi.....	378,75
Tracadie Lumber Co.....	91.89
National Tool & Axe Co.....	123.00
Shawinigan Falls Hotel Co.....	56.88
Shawinigan Falls Brick Co.....	146.25
Tebutt Shoe & Leather Co.....	193.34
J. S. Bessette Co Ltd.....	290.40
Canadian Trenton Pottery Co.....	95.00
Lotbinière & Megantic Railway Co.....	900.00
The Lotbinière Lumber Co.....	82.50
St. Francis Hydraulic Power Co.....	933.85
3. Affiliated Advertising Co.	
Ainslie Mining & Railway Co.	
Brayley Sons & Co.	
Philip-Carey Manufacturing Co.	
J. Christin & Co.	
Colonial Creamery Co.	
Crescent Electric Co.	
Dominion Express Co.	
Dominion Hide & Tallow Co.	
Fisk Ltd.	
Improved Match Co.	
Jacques Cartier Mutual Fire Insurance Co.	
Mica Boiler Covering Co Ltd.	
Montreal Piano Manufacturing Co.	
D. W. Ogilvie Co.	
Roebbling Construction Co.	
Shawinigan Water & Power Co.	
St. Maurice Construction Co.	
Verret Stewart & Co.	
Quebec Transportation & Fowarding Co.	
Parisian Corset Co.	
Quebec Transport Co.	
La Cie à bois Jacques-Cartier.	
Huron Glove Co.	
La Cie de téléphone de Bellechasse.	
Canadian Electric Light Co.	
La Cie Joseph Villeneuve.	
Quebec Passenger & Elevator Co.	
C. P. Eaton Co.	
La Cie St-Marc des Carrières.	
Geo. E. Amyot Brewing Co.	
Kaine & Bird Transport Co.	
Rock City Cigar Co.	

- Geo. Seifert & Co.
 Sterling Fire Assurance Co.
 Dominion Corset Co.
 Quebec Paper Box Co.
 La Cie de Navigation de Québec.
 Chesham Lumber Co.
 Tracadie Lumber Co.
 Shawinigan Falls Hotel Co.
 Tebutt Shoe & Leather Co.
 Canadian Trenton Pottery Co.
4. Alza Company, (chez les avocats).
 Beach Calculating Machine Co., (en litige).
 Belmont Manufacturing Co.
 Foster Brown Co. Ltd., (chez les avocats).
 Business System (en litige).
 Canada Paper Box Co.
 The Cowan Co., (in suit).
 Dominion de Forrest Wireless Telegraph Co., (en liquidation).
 Electric & Train Lighting Syndicate (en liquidation).
 Fowler Canadian Co., (en discussion).
 Hamilton Fencing Mills Co.
 Ideal Saving Loan and Land Co.
 Imperial Button Works.
 Londondery Iron & Milling Co.
 H. D. Metcalfe Co. Ltd., (en litige).
 Montreal Dairy Co. Ltd.
 Northern Life Assurance Company of Canada (en discussion).
 Parisian Fur Dying Works, Ltd.
 The Paul Automatic Gas Co., Ltd., (insolvable).
 Jean-Baptiste Poloquin Hôtel.
 The Quaker Oats Co.
 Société de Crédit Hebdomadaire, Ltée, (insolvable).
 Standard Ideal Co.
 Jos. Tassé Cigar Co., Ltd., (chez les avocats).
 The Tombyll Upholstering & Frame Manufacturing Co., Ltd., (chez les avocats).
 N. G. Valiquet, Ltd.
 Watrol Ltd.
 John Wyeth & Brothers.
 Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.
 La Compagnie de l'Auditorium.
 La Compagnie Chs.-A. Paquet.
 La Compagnie Villiers.
 Quebec & Lake St. John Ry. Co.
 Quebec Cartage & Transport Co.
 Quebec Harness Co.
 Compagnie des Eaux et Electricité de Chicoutimi (en poursuite).

National Tool & Axe Co. (insolvable).
 Shawinigan Falls Brick Co., (cessé de faire affaires ; ne peut être recouvré).
 J. S. Bessett Co., Ltd.
 The Lotbinière & Mégantic Ry. Co., (chez les avocats).
 Lotbinière Lumber Co., (chez les avocats).
 St. Francis Hydraulic Power Co., (chez les avocats).

Par M. Langlois.—Quel est le nombre d'ouvrages approuvés et autorisés par le Conseil de l'Instruction publique pour les écoles primaires de la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Roy :
 a. Par le comité catholique, 106.
 b. Par le comité protestant, 77.

Par M. Delâge.—1. Depuis quelle date existe-t-il des écoles ménagères dans cette province ?
 2. Combien y en a-t-il actuellement ?
 3. A quelle époque chacune d'elle a-t-elle été organisée ?
 4. Quel est le montant accordé jusqu'à ce jour à chacune d'elles ?
 5. Est-ce l'intention du gouvernement de favoriser l'ouverture de nouvelles écoles ménagères dans cette province ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Le gouvernement aide au maintien d'écoles ménagères depuis 1892.
 2, 3 et 4.—Roberval, organisée en 1892, payé \$22,383.38. Saint-Pascal, organisée en 1905, payé \$6,976.20. Saint-François-du-Lac, organisée en 1906, payé \$489.50. Ecoles ménagères provinciales (Montréal), organisées en 1906, payé \$1,000.
 5. Pas cette année.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Gauthier et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de toute correspondance, mémoires et autres documents se rapportant au changement du chef-lieu du district de Terrebonne et à la juridiction concurrente de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le nom de M. D'Anjou soit ajouté aux noms des membres qui composent le comité du Code municipal et à ceux du comité des bills privés.

L'honorable M. Gouin propose, secondé par l'honorable M. LeBlanc, et il est—

Résolu,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant en l'honneur de la fête nationale de nos concitoyens irlandais.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 18 mars 1908

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre, l'état d'affaires de la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, pour 1907.

(*Document de la session No 37.*)

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le paragraphe 3a de la 58ème règle soit suspendu en autant qu'il s'applique aux bills y mentionnés dont les promoteurs ont rempli toutes les autres formalités exigées par les règles de cette Chambre.

Ordonné,—Que le délai pour la présentation des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à vendredi prochain le 20 courant, inclusivement.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Bergevin.—De Louis Alphonse Racine et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 96.

Par M. Delège.—De Frank Ross, de la cité de Québec, demandant une loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 90.

Par M. Gault.—Du " Montreal Sailors' Institute ", demandant une loi amendant sa charte.

Les pétitions suivantes demandant, respectivement, qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont aussi lues et reçues :

Par M. Caron (L'Islet).—De la paroisse de Ste-Perpétue, de la paroisse de St-Pamphile, et de la paroisse de St-Aubert, comté de L'Islet.

Par M. Dion.—De la paroisse de St-François-Xavier, comté de Témiscouata.

Par M. Panet.—De la paroisse de St-Raymond, et de la paroisse du Cap Santé, comté de Portneuf.

Par M. Petit.—De la paroisse de Ste-Hedwidge, de la paroisse du Lac Bouchette et de la paroisse de St-George de Ouïatchouan, comté de Chicoutimi et Saguenay.

Par M. Roy (Montmagny).—De la paroisse de St-Fabien de Panet, comté de Montmagny.

Par M. Smith.—De la paroisse de St-Alphonse de Thetford, de la paroisse du St-Cœur de Marie, de la paroisse du Lac Noir, de la paroisse de St-Ferdinand, de la paroisse de St-Maurice de Thetford, de la paroisse de Leeds, et de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, comté de Mégantic.

Par M. Tanguay (Lac-St-Jean).—De la paroisse de St-Bruno, de la paroisse de St-Joseph d'Alma, de la paroisse du St-Cœur de Marie, de la paroisse de St-Edouard de Péribonka, de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, de la paroisse de St-Gédéon, de la paroisse de St-Michel de Mistassini, de la paroisse de St-Jérôme, de la paroisse de St-Henri de Taillon, de la paroisse de St-André, de la paroisse de St-Wilbrod, de la paroisse de St-Félicien, de la paroisse de St-Cyrille de Normandie, de la paroisse de St-Prime, de la paroisse de Notre-Dame de la Doré, et de la paroisse de Roberval, comté du Lac St-Jean.

Par l'Honorable M. Taschereau.—De la paroisse de St-Grégoire du Sault Montmorency, comté de Montmorency.

M. Bissonnette, (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés pour chaque cas :

De J.-A.-D. Bourret, demandant une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine et de la chirurgie ;

Et de “ The Old Brewery Mission ”, demandant une loi la constituant en corporation.”

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

Bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le syndicat financier de L'Université Laval, à Québec.

Et bill (57) amendant la charte de “ Thomas Robertson & Company, Limited. ”

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (96) érigé en corporation la ville de Emardville.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Robitaille ait la permission de présenter un bill (98) constituant en corporation la société de construction permanente de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bergevin ait la permission de présenter un bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (93) constituant en corporation la congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (94) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (113) constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bernard.—1. Quand ont commencé les travaux de construction de l'École d'industrie laitière de St-Hyacinthe ?

2. Ces travaux ont-ils d'abord été faits à la journée ou par contrat ?

3. Dans la première alternative, qui a dirigé ces travaux, et combien a-t-on dépensé de ce chef ?

4. Dans la seconde alternative, à quelle date, avec qui et pour quel prix le gouvernement a-t-il passé contrat pour la construction et l'ameublement de la dite institution ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. 7 juin 1904.

2, 3, 4.—Les travaux ont été confiés originairement, sur instructions officielles du ministère de l'Agriculture, à messieurs Dussault & Pageau, dont la soumission avait été acceptée à la suite d'un appel par la voie des journaux. La soumission s'élevait à la somme de \$41,175.75.

Un contrat régulier est intervenu le 17 avril 1905 entre les dits Dussault & Pageau et le Ministre des Travaux Publics et du Travail pour la construction de la dite école. Quant à l'ameublement, il a été acheté en différents temps, de différentes personnes, sur la demande des officiers de la Société d'Industrie laitière.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Est-ce l'intention du gouvernement de publier un Hansard ou Journal des débats de l'Assemblée législative?

Réponse par l'honorable M. Gouin : A l'étude.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc appuyé par M. Tellier et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de la correspondance concernant la nomination d'un registraireur pour la division d'enregistrement du comté de Beauharnois.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, remet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur revêtu de la signature de Son Honneur.

Et le dit message est lu comme suit par M. l'Orateur :

(Tout les membres de la Chambre étant debout, tête découverte).

L.-A. JETTÉ,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et je vous en remercie bien sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 18 mars 1908.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la révision et la refonte du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (22) amendant les statuts refondus concernant la constitution de la Cour Supérieure.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (141) amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres patentes.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (148) concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (145) concernant les maladies contagieuses chez les abeilles.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (101) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daignault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (43) amendant la charte du village de Rosemont.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Walker fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (35) concernant l'acte de donation entrevus, passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. D'Anjou fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (118) amendant la charte de la cité de Trois-Rivières.

Bill (64) constituant en corporation " The Modern Fire Insurance Company ".

Bill (116) concernant " The Wabasso Cotton Company Limited ".

Bill (48) autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal d'émettre des obligations ou débentures additionnelles, et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.

Bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec.

Bill (45) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.

Bill (82) constituant en corporation les Sœurs adoratrices du Précieux Sang, de St-Hyacinthe.

Bill (99) constituant en corporation l'Œuvre du Patronage de St-Hyacinthe.

Bill (81) amendant la charte de la cité de Québec relativement à la rue des Carrières.

Bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, la réponse à un ordre, en date du 12 mars 1908, pour un état détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1907 jusqu'à date.

(*Document de la session No 36*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 19 mars 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :

Par M. Décarie.—De Narcisse Laurier et autres, de la cité de Montreal, demandant une loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 62.

Par M. Tanguay (Lac St-Jean).—De la " Quebec & Lake St John Railway Company, " demandant une loi amendant sa charte.

Les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont aussi lues et reçues, savoir :

Par M. Blouin.—De la paroisse de St-Nicolas, et de la paroisse de Saint-Lambert, comté de Lévis.

Par M. Caron (L'Islet).—De la paroisse de St-Marcel comté de L'Islet.

Par M. Dion.—De la paroisse de St-François-Xavier, comté de Témiscouata.

Par M. Lemay.—De la paroisse de Parisville ; de la paroisse de St-Sylvestre ; de la paroisse de Ste-Agathe ; de la paroisse de St-Narcisse et de la paroisse de St-Flavien, comté de Lotbinière.

Par M. Morisset.—De la paroisse de St-Maxime ; de la paroisse de St-Bernard, comté de Dorchester.

Par M. Neault.—De la paroisse de St-Roch de Mekinac ; de la paroisse du Cap de la Madeleine ; de la paroisse de St-Timothée ; de la paroisse de St-Louis de France ; du collège de St-Tite ; de la paroisse de St-Tite ; de la paroisse de Ste-Thècle ; de la paroisse de Ste-Geneviève ; de la paroisse de St-Narcisse ; de St-Paul de Grand' Mère ; de la paroisse de Ste-Anne de la Pérade ; du collège de Ste-Anne de la Pérade ; de la paroisse de St-Jacques des Piles ; de la paroisse de St-Jean-des-Piles ; de la paroisse de St-Adolphe ; de la paroisse du Mont-Carmel ; de la paroisse de St-Stanislas ; de la paroisse de St-Séverin ; de la paroisse de St-Maurice ; de la paroisse de St-Luc ; de la paroisse de St-Prosper ; de la paroisse de Batiscan ; de la paroisse de St-Joseph de Mikinac ; de la paroisse de St-Théophile et de la paroisse de Champlain, comté de Champlain.

Par M. Panet.—De la paroisse de Deschambault ; de la paroisse de St-Augustin ; de la paroisse de Notre-Dame de Portneuf ; de la paroisse de St-Casimir ; de la paroisse de St-Alban ; de la paroisse des Ecureuils ; de la paroisse de St-Ubalde et de la paroisse de St-Rémi, comté de Portneuf.

Par M. Tanguay (Lac-St-Jean).—De la Paroisse de Ste-Lucie d'Albanel et de la paroisse de St-François de Sales, comté du Lac St-Jean.

Par l'honorable M. Taschereau.— De la paroisse de St-Ferréol ; de la paroisse de St-Tite des Caps et de la paroisse de Ste-Famille de l'Isle d'Orléans, comté de Montmorency.

Par M. Godbout.—De la paroisse de St-Georges ; de la paroisse des Saints-Anges ; de la paroisse de St-Martin ; de la paroisse de St-Honoré ; de la paroisse de St-Ludger ; de la paroisse de St-Gédéon ; de la paroisse de St-Samuel ; de la paroisse de St-Côme et de la paroisse de Ste-Marie, comté de Beauce.

Par M. Ouellette.—De la paroisse de la Visitation, comté d'Yamaska.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale, auquel il a fait un certain amendement qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

“ Votre comité a aussi examiné le bill (70) amendant la charte de l'association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Quand au bill (40) constituant en corporation la ville de De Lorimier, votre comité trouve que le préambule n'a pas été prouvé.”

M. Pilon, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre Comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la ville de Notre-Dame-de-Grâce et de la Compagnie de Tramways de Longueuil, demandant respectivement des amendements à leur charte ;

D'Israël Montreuil, J. Simard et autres, demandant une loi validant une vente faite par les héritiers de feu L. T. McPherson à Israël Montreuil et autres.”

L'honorable M. Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (161) amendant la loi concernant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, et l'a adopté avec plusieurs amendements ”.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (60) constituant en corporation “ The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association ”.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame-de-Grâces.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (126) amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer urbain de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (178) amendant la loi 54 Vict., chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d'eau.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Girard ait la permission de présenter un bill (172) détachant certains lots de la paroisse de Ste-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de St-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (175) amendant les articles 3611, 3634, 3635, 3636, 3647, 3694, 3695, 3696, 3768, 3770, 3788, 3792, 3812a, 3822, 3829, 3946, 3947, 3955 et 3956 du Code du notariat.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Blanchard ait la permission de présenter un bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

Ordonné,—Que M. Blanchard ait la permission de présenter un bill (177) concernant le Code municipal relativement à l'élection du maire et des conseillers.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. La position de régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Beauharnois est-elle vacante ?

2. Dans l'affirmative, depuis combien de temps ?

3. Quand le gouvernement se propose-t-il de donner un titulaire à cette position ?

4. Le gouvernement a-t-il reçu d'aucune personne compétente des demandes d'être nommée à cet emploi ?

5. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes, leur profession et le lieu de leur résidence ?

6. Qui est maintenant en charge du bureau et responsable vis-à-vis du public ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Oui.

2. Depuis le 27 novembre 1907.

3. Bientôt.

4. MM. Joseph-Pamphile Laplante, notaire, et Christophe-Adolphe Lavimaudière, notaire, le premier de Saint-Stanislas et le second de Valleyfield.

5.....

6. Louis Maher, député régistrateur, est en charge du bureau et responsable au public depuis la mort du régistrateur.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Quel montant d'argent M. Wilfrid Paquette, comptable au greffe de la Paix, à Montréal, a-t-il reçu, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'à aujourd'hui ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

Il ne lui a rien été payé que son salaire à raison de six cents piastres par année.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Combien y a-t-il de lots de colonisation dans le canton Boyer déjà mentionné comme faisant partie de la réserve du chemin Gouin ?

-
2. Combien, parmi ces lots, y en a-t-il de vendus ?
 3. A qui et à quelle date ces lots ont-ils été vendus ?
 4. Parmi ces lots, combien y en a-t-il qui sont habités par des colons qui y résident actuellement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 225 lots.
2. 145 lots.
3. Rang 1, Boyer.
Lot 2, D. Allard, 2 mars 1907.
Lot 3, D. Allard, 12 septembre 1907.
Lot 4, D. Allard, 12 septembre 1907.

RANG 2.

- A et 1, M. Duranceau, fils, 12 septembre 1907.
- 2, M. Duranceau, père, 11 mars 1907.
- 3 et 4, Léonidas Dion, février 1908.
- 5, Jules Scrive, février 1908.
- 6, P. Desrosiers, 18 mai 1906.
- 7, Jos. Gaboury, 19 mai 1906.
- 7, 8 et 9, Chs. Martineau, 6 septembre 1907, 12 septembre 1906.
- 11, H. Constantineau, 12 avril 1907.
- 12 et 13, Maj. Bisson, 9 août 1907.

RANG 3.

- 7, Léon Bélanger, 30 avril 1907.
- 2, Ernest Gauthier, 30 avril 1907.
- 3, Ls. Picard, 30 avril 1907.
- 4 et 5, Henri Crépeau, 30 avril 1907.
- 6 et 7, Vital Geoffroy, 12 mars 1907.
- 8 et 9, Is. Constantineau, 1er août 1904.
- 10, Am. Constantineau, 6 mars 1905.
- 11, 12 et 13, Jos. Laroche, avril 1905.
- 23, D.-L. Villandie, 30 avril 1907.
- 24, Oct. Blanchette, 30 avril 1907.
- 25, Arsène Lemire, 12 avril 1907.
- A, L.-A. Darche, 30 avril 1907.

RANG 4.

- A, L.-A. Darche, 30 avril 1907
- 1, Léon Bélanger, 30 avril 1907.
- 2, Ernest Gauthier, 30 avril 1907.
- 4, Ls Picard, 30 avril 1907.

- 5 et 6, J.-A. Boisvert, 12 avril 1907.
 9, Phil. Matton, février 1908.
 10, Honoré Constantineau, 8 mai 1908.
 11, Corporation Episcopale d'Ottawa, septembre 1907.
 12, Ls Laroche, 27 avril 1905.
 13 et 14, Em. Beauchemin, 11 décembre 1906.
 15 et 16, C. Bellisle, 11 décembre 1906.
 17, Hut. Pepin, 10 juin 1907.
 18 et 19, Fr. Pepin, mai 1904.
 20 et 21, H.-A. Fortier, 30 avril 1904.
 22 et 23, J. Fortier, 30 avril 1904.
 24, Isid. Fortier, 6 septembre 1904.
 25, Alf. Fortier, 6 septembre 1904.
 26, 27, 28, 29 et 30, familles de 12 enfants.
 31, Her. Lemay, 7 mars 1907.
 32, E. Richard, 25 septembre 1906.
 33 et 34, J.-B. Lemay, 25 septembre 1906.
 35 et 36, E. Geoffroy, 7 mars 1907.

RANG 5.

- 5 et 6, Phil. Gauthier, 14 avril 1907.
 7, E. Brunet, 11 avril 1907.
 8 et 9, Ad. Brunet, 11 avril 1907.
 10 et 11, R. Deschambault 30 avril, 1907.
 12, Ths Cossette, 24 février 1906.
 13, M. Cosette, 24 février 1906.
 14, F. Cossette, 24 février 1906.
 17 et 18, Ed. David, 11 décembre 1906.
 19 et 20, J. Filteau, 30 avril 1907.
 22, Stan. Lemire, 30 avril 1907.
 23, Saul Lemire, 30 avril 1907.
 26, Ovíla Lemire, 30 avril 1907.
 27 et 28, Alex. Boisvert, 26 avril 1907.
 29 et 30, A.-C. Miquelon, 25 octobre 1906.
 31, E. Richard, 25 octobre 1906.
 32 et 33, Frs Leroux, 18 octobre 1904.
 34, Alp. Leroux, 18 octobre 1904.
 37, 38 et 39, Nap. Desrosiers, 25 avril 1907.

RANG 6:

- Lots 1 et 2, Alp. Christin, 28 janvier 1907.
 " 3 et 4, Jos. Paquet, 24 décembre 1906.
 " 5 et 6, Pierre Chapleau, 18 décembre 1906.
 " 7 et 8, A. Chauret, 19 décembre 1906.

- Lots 9 et 10, L. Baby, 18 décembre 1906.
 “ 11 et 12, Ed. Trudel, 18 décembre 1906.
 “ 13 et 14, Armand Crépeau, 20 avril 1907.
 “ 15 et 16, Fred. Lemire, 30 avril 1907.
 “ 22, Stan. Lemire, 30 avril 1907.
 “ 23, Saül Lemire, 30 avril 1907.
 “ 26, Ovila Lemire, 30 avril 1907.
 “ 29 et 30, J.-R. Miquelon, 15 août 1907.

RANG 7.

- Lot 7, Pierre Lapointe, 28 juin 1907.
 “ 8, Eug. Vézina, 28 juin 1907.
 “ 9 et 10, Pierre Simard, 29 avril 1907.
 “ 11 et 12, Chs Gauthier, 29 avril, 1907.
 “ 13 et 14, Art. Langlois, 29 avril, 1907.
 “ 15 et 16, Achille Langlois, 29 avril 1907.
 “ 17 et 18, Ed. Langlois, 29 avril 1907.
 “ 19 et 20, J.-D. Guay, 29 avril 1907.
 “ 21 et 22, Robert Church, 29 avril 1907.
 “ 23, 24 et 25, P. Charron, 20 novembre 1907.
 “ 27, 28 et 29, Nap. Bélanger, 20 novembre 1907.

RANG 8.

- Lot 7, Pierre Lapointe, 28 juin 1907.
 “ 8, Eug. Vézina, 28 juin 1907.
 “ 9 et 10, Alfred Lefort, 29 avril 1907.
 “ 11 et 12, J.-A. Daoust, 29 avril 1907.
 “ 13 et 14, Jos. Robert, 29 avril 1907.
 “ 15 et 16, Stan. Désormeaux, 29 avril 1907.
 “ 17, 18 et 19, A. R. Bédard, 9 octobre 1907.

4.—24 lots.

Par l'honorable M. LeBlanc—1. Le nommé Joseph Laroche a-t-il été employé par le gouvernement aux travaux du chemin Gouin ?

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date ?

3. Quels ont été son emploi et son salaire ?

4. Combien d'argent a-t-il reçu comme tel ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Depuis le 17 octobre 1904.

3. En qualité de conducteur ou chef d'équipe, à raison de \$1.50 par jour pour salaire, et 35 centins par jour pour pension.

4. \$159.00 pour salaire et \$37.10 pour pension.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Monsieur L.-N. Desrosiers, de Sandy Bay, comté de Matane, est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la position qu'il occupe et quel est son salaire ?

3. Quelle est la date de sa nomination ?

4. Quelle somme d'argent a-t-il reçue jusqu'à date ?

Réponse par l'honorable Devlin :

1. Oui.

2. Inspecteur de la chasse et de la pêche pour la division de la Matapédia avec un salaire de \$600.00 par année.

3. Nomination le 1er juillet 1906, confirmée par ordre en conseil du 1er octobre de la même année.

4. \$1,003.37.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. La classification des terres, exigée par la loi de 1904, a-t-elle été faite dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, Argenteuil, Ottawa et Pontiac ?

2. Dans l'affirmative, a-t-elle été faite contradictoirement par les employés du département des Terres et par des représentants des colons ou du département de la Colonisation ?

3. Quelles sont les personnes qui ont fait cette classification ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. La classification des terres, exigée par la loi de 1904, a été faite dans les cantons suivants :

Comté d'Ottawa :—Cantons Wright, Wakefield, Kensington, Pope, Robertson, Würtele, Gravel, Bouthillier, Wabasse et Ponsonby.

Comté d'Argenteuil :—Canton Howard.

Comté Montcalm :—Canton Mousseau.

Comté Pontiac :—Cantons Laverlochère et Guigues.

2. Oui, excepté pour les cantons inspectés par MM. Filion et Gendron, les députés n'ayant pas cru devoir nommer des représentants des colons.

3. Les inspections en vue de la classification ont été faites comme suit : M. J.-O. Tremblay a inspecté les cantons de Guigues et Laverlochère avec M. J. Bowie.

M. S.-A. Filion a inspecté les cantons Mousseau, Pope, Robertson, Würtele et Gravel.

M. A.-B. Filion a inspecté les cantons Ponsonby et Howard.

M. R.-M. Gendron a inspecté le canton Kensington.

M. T.-C. Gordon a inspecté les cantons Wright et Wakefield avec M. Baptiste Miljours.

M. Thomas Desmarais a inspecté les cantons Bouthillier et Wabasse avec M. J.-B. Jacques.

La classification a été faite par arrêtés en conseil.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Quels sont les cantons actuellement réservés à la colonisation, dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, Argenteuil, Ottawa et Pontiac, en vertu de la loi de 1904 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Les lots actuellement réservés à la colonisation dans les comtés d'Argen-

teuil, Montcalm, Pontiac et Ottawa, en vertu de la loi de 1904, sont les suivants :

COMTÉ D'OTTAWA

- Canton Pope* :—Lots 17, 19, 20, 21, 31, 34 et 35, rang 2 ; lots 1, 2, 5 à 55, rang 3 ; lots 1 à 43, 53 et 54, rang 4.
- Canton Robertson* :—Lot 17, rang 3 ; lots 30, 40, 41 et 55, rang 4 ; lots 21, 37, 40, 41 et 42, rang 5 ; lots 38, 39, 40, 51, rang 6 ; lots 41, 45, 46, 47, 48, 52, 55, 58 et 59, rang 7 ; lots 40, 41, 42, 43, 47, 48 et 49 rang, 8.
- Canton Würtele* :—Tout le rang 1 ; lots 1 à 14, 16 à 22, rang 2 ; lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 20 à 29, rang 3 ; lots 1, 2, 3, 4, 9 à 18, rang 4.
- Canton Gravel* :—La $\frac{1}{2}$ nord-ouest du lot 11 ; lots 43 et 44, rang 1 ; lots 26, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44, rang 2 ; lots 14, 15, 16, 19, 20, 24 à 41, rang 3 ; lots 18 à 25, 27, 28, 29, 30, 32, 40, 41, 42 et 43, rang 4.
- Canton Bouthillier* :—Lots 36, 37 et 38, rang 1 ; lots 33, 34, 35 et 36, rang 2 ; lot 38, rang 3 ; lots 11 à 23, 29, rang 4 ; lots 13, 14, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 33, 34 et 35, rang 5 ; lots 1, 42 à 47, 50 et 51, rang 6.
- Canton Wabasse* :—Lots 9, 10, 13, 18 et 19, rang 1 nord ; lots 13, 14, 17 à 21, 28, 29 et 30, rang 2 nord ; lots 18, 19, 26 et 27, rang 3 nord ; lots 5, 17 et 18, rang 1 ouest ; lots 2 à 7, rang 3 ouest ; lots 1 à 7, rang 4 ouest.
- Canton Wakefield* :—La $\frac{1}{2}$ ouest du lot 29, rang 10 ; la $\frac{1}{2}$ est du lot 23 et le lot 24, rang 11.
- Canton Ponsonby* :—Lots 18, 19 et 20, rang 1 ; lots 5, 8, 9, 12 et 34, rang 2 ; lot 36, rang 3 ; lot 2, rang 4 ; lots 1, 4, 5, 6 et 7, rang 5 ; lots 1, 6, 7, 8, 20, 32, 33 et 34, rang 6 ; lots 3 à 7, 41, rang 7.

COMTÉ DE PONTIAC

- Canton Guigues* :—Lots 2 et 35, rang 2 ; lots 37, 39 à 43, 44, 58, 59, 66, 67 et la $\frac{1}{2}$ est du lot 68, rang 3 ; lots 39, 48, 51, 53, 57, 62, $\frac{1}{2}$ nord de 68, $\frac{1}{2}$ nord de 69, $\frac{1}{2}$ nord de 70, rang 4 ; lots 49, 52, 55, 57, 58, 59, $\frac{1}{2}$ sud de 69, $\frac{1}{2}$ sud de 70 et lot 71, rang 5 ; lots 33, 34, 35, 37 à 48, 54 à 69, rang 6 ; lots 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 35 à 51, 53, 54, 55, 58 et 59, rang 7 ; lots 23, $\frac{1}{2}$ ouest de 36, 46, 51, 57 et 58, rang 8 ; $\frac{1}{2}$ ouest de 38, $\frac{1}{2}$ ouest de 39, 41, 46, 47, 50, 51, 52 et 53, rang 9.
- Canton Laverlochère* :—Lots 14, 18, 19, 36, 56, 57 et 62, rang 2 ; lots 18 à 25, 49, 50 et 51, rang 3 ; lots 41, 43 et 51, rang 4 ; lots 40 à 53, 55, 56 et 57, rang 6 ; lots 1 à 20, rang 7 ; lots 1 à 18, rang 8 ; lots 1 à 17, rang 9.

COMTÉ DE MONTCALM

- Canton Mousseau* :—Tous les lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5 excepté les lots 3, 4 et 5, rang 3 ; lots 4, 5 et 6, rang 4 ; les lots 56 à 60, rang 5.

COMTÉ D'ARGENTEUIL

Canton Howard.—Lots 16, 17, $\frac{1}{2}$ ouest de 21, rang 2 ; lots 2, 14 et 16, rang 3 ; lots 4, $\frac{1}{2}$ sud de 19, 20, 21, rang 4 ; lots 19, 20, 24 et 25, rang 5 ; lots 14, 15, 17 et 18, rang 7 ; lots 3, 4, 6 à 11, 20, rang 8 ; lots 1, 23, et 24, rang 9.

Les rapports de M. Martin pour les cantons Prévost, Brassard et Gauthier, dans le comté de Berthier, ne sont pas encore suffisamment complétés pour permettre de les classer par ordre en conseil, il en est de même des cantons Gouin et Joliette, dans le comté de Joliette.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Quels sont les cantons ou parties de canton réservés à l'exploitation forestière, dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, Argenteuil, Ottawa et Pontiac, en vertu de la loi 1904 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Les lots actuellement réservés à l'exploitation forestière, dans les comtés d'Argenteuil, Montcalm, Pontiac et Ottawa, en vertu de la loi de 1904, sont les suivants :

COMTÉ OTTAWA

Canton Pope.—Lots 44 à 52 et 55, rang 4.

Canton Robertson.—Lots 1 à 5 et 8, rang 1 ; lots 1 à 8, 11 et 12, rang 2 ; lots 12, 13 et 14, rang 3 ; lots 1 à 29, 33 à 37, rang 3 ; lots 27 à 35, rang 4 ; lots 4, 5, 6, 13, 17, 18, 20, 34, 35, 36, 37 et 47, rang 5 ; lots 1 à 6, 10 à 23, 41, 42, 45, 46, 47, 49 et 50, rang 6 ; lots 1 à 37, 56 et 57, rang 7 ; lots 1 à 39, 44, 45, 46, 50 à 59, rang 8.

Canton Wurtele.—Lots 5, 10 à 19, rang 3 ; lots 5, 6, 7, 8, 19, 20, 21 et 22, rang 4.

Canton Gravel.—Lot 9, rang 2 ; lots 42 et 43, rang 3 ; lots 1a, 2a, 3a, 4a, 5a, 6a, 1 à 6, 33 à 39, rang 4 ; tous les lots du rang 5.

Canton Bouthillier.—Lots 1 et 2, rang 1 ; lots 1 à 29, 37 et 38, rang 2 ; lot 1 à 29, 33 à 37, rang 3 ; lots 1 à 10, 27, rang 4 ; lots 4 à 12, 15 à 22, 28, 31, 32, 36 à 39, rang 5 ; lots 2 à 41, 48, 49, 52 et 53, rang 6.

Canton Wabasse.—Lots 1 à 8, 20, 21 et 22, rang 1 nord ; lots 1 à 11, 22 à 27 et 31, rang 2, nord ; lots 1 à 15, 17, 28 à 40, rang 3 nord ; lots 1, 10, 14, 15, 16, 22 à 30, 35 à 40, rang 1 ouest ; lots 15 à 58, rang 2 ouest ; lots 1 8, à 57, rang 3 ouest ; lots 8 à 57, rang 4 ouest ; tous les lots des rangs 5 ouest et 6 ouest.

Canton Wakefield.—La $\frac{1}{2}$ sud du lot 10, 11, 12, $\frac{1}{2}$ nord de 13, rang 1 ; $\frac{1}{2}$ sud des lots 11, 13 et 14, lot 15, rang 4 ; $\frac{1}{2}$ nord des lots 24 et 25, rang 5 ; $\frac{1}{2}$ nord de $\frac{1}{2}$ sud du lot 12, lots 14, 15, 16, $\frac{1}{2}$ sud de 17 et lot 18, rang 6 ; lots 13 à 19, $\frac{1}{2}$ sud du lot 20, $\frac{1}{2}$ ouest de 26, rang 7 ; lots 10 à 22, 27 et 28, rang 8 ; lot 8, $\frac{1}{2}$ sud du lot 10, $\frac{1}{2}$ nord des lots 13 et 14, lots 15 à 18, rang 10 ; $\frac{1}{2}$ nord de 6, lot 7, les $\frac{3}{4}$ nord-ouest du lot 10, lots 12 à 19, $\frac{1}{2}$ sud de 25, lot 26 et $\frac{1}{2}$ sud du lot 27 rang 11.

Canton Wright.—Lots 1 à 5, rang 3 ; lot 56, rang 6 ; lots 36, 37, 46, 50, 52, 53 et 56, rang 7 ; lots 28 à 33, 47, rang 9.

Canton Kensington :—Lot 5, rang 2 ; lots 1 à 15, 20, 28, 29, 32, 33, 44, 45 et 46, rang 3 ; lots 16, 20 et 25, 36 à 43, 45 et 46, rang 4 ; lots 1 à 6, 8, 9, 10, 13, 14, 18, 24 à 45, rang 5 ; lots 1 à 20, 23 à 42, rang 6.

Canton Ponsonby :—Lots 7, 16 et 17, rang A ; lot 27, rang B ; lots 10 à 17, 33 à 39 et lot A, rang 1 ; lots 16 à 19, 35 et 36, rang 2 ; lots 38 à 41, rang 3 ; $\frac{1}{2}$ nord des lots 24 et 25, lots 26, 27, 29, 37 à 40, rang 4 ; lots 17 à 20, $\frac{1}{2}$ est de 22, lots 23, 24, 25, 26 et 29 rang 5 ; lots 9 à 12, 22 à 31, rang 6 ; lots 11, 12, 13, $\frac{1}{2}$ nord des lots 22, 23 et 24, lots 25 à 34, rang 7.

COMTÉ MONTCALM

Canton Mousseau :—Lots 3, 4 et 5, rang 3 ; lots 4, 5 et 6, rang 4 ; lots 56, 57, 58, 59 et 60, rang 5.

COMTÉ ARGENTEUIL

Canton Howard :—Lots 1, 35, 36 et 37, rang 1 ; lots 10, 12 à 15, 36 à 43, $\frac{1}{2}$ est de 44, $\frac{3}{4}$ est de 45, rang 2 ; lots 15, 40, 41 et 46, rang 3 ; lots 3, 10 et 14, 16, partie ouest de 17, lots 18, 23 et 24, rang 4 ; lot 9, rang 5 ; lots 21 et 25, rang 7 ; lots 12 à 25, rang 8 ; lots 2 à 12, rang 9 ; lots 19 à 25, rang 10, lots 8 à 25, rang 11.

COMTÉ DE PONTIAC.

Canton Guigues :—Lots 11, 12, 13, 19, 20, 23, 24, 27, 30, 31, 32, 35 à 38, rang 1 ; lots 7, 8, 24, 39 à 43, rang 2 ; lot 46, rang 3 ; lot 56, rang 5 ; lots 1 à 5, rang 6 ; lots 52, 56, 57, 60 à 63, rang 7 ; 52 à 56, 60, 61 et 62, rang 8 ; lots 54, 55, 56, 63 à 68, rang 9.

Canton Laverlochère :—Lots 21, 22 et 23, rang 1 ; lots 1 à 4, 6, 7, 8, 10 à 13, rang 2 ; lots 1 à 17, 26 à 35, rang 3 ; lots 32, 35 à 39, 44 à 50, rang 4 ; lots 35 à 41, 45 à 51, 53 à 55, rang 5 ; lots 21, 22 et 23, rang 7 ; lots 19 à 25, rang 8 ; lots 19 à 25, rang 9.

Par M. *Giard*.—1. Y a-t-il, dans le comté de Lévis, des épiciers et des hôteliers licenciés pour la vente de liqueurs enivrantes qui ont été poursuivis pour infraction à la loi des licences, depuis le 15 avril 1907, jusqu'au 14 mars courant ?

2. Dans l'affirmative, quels sont leur nom et le lieu de leur résidence ?

3. Combien y en a-t-il qui ont été condamnés à l'amende ?

4. Parmi ceux qui ont été condamnés, quels sont ceux qui ont payé leur amende ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Oui.

2. 3. 4. J. A. Labrecque, ville de Lévis, action renvoyée; Hubert Bernier, ville de Lévis, mis à l'amende, amende payée; L. H. Bégin, ville de Lévis, mis à l'amende, amende payée.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. M. Alfred Verreault, de Lévis, est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, quels sont sa position et son salaire ?

3. Quelles sont ses heures de bureau ?

4. Quelle somme a-t-il reçue jusqu'à date ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.

2. Commis au département de l'Agriculture, avec salaire de \$2 par jour.

3. Les heures ordinaires du service civil.

4. \$2 par jour depuis le 21 mars 1904, soit \$2,884.

M. Langlois, propose, appuyé par M. Lacombe—et la motion est soumise à la Chambre,— Qu'il soit—

Résolu,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est opportun de décréter, par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires dans toute la province de Québec, et que l'on confie au Conseil de l'instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter.

Et un débat s'élevant,—

M. Delâge propose, appuyé par l'honorable M. Robitaille, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Weir, trésorier de la province, remet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, signé de sa main.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (*les députés se tenant debout, tête découverte*) ainsi qu'il suit :

L. A. JETTÉ,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative, le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1909, conformément aux dispositions de la section 54 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ces estimations à la considération de la Chambre.

(*Document de la session No 1.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 19 mars 1908.

Ordonné,—Que ce message ainsi que les estimations qui l'accompagnent soient renvoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.
L'honorable M. Weir propose, appuyé par l'honorable M. Gouin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant,—

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Giard, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (4) amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondus relativement à la Cour des Commissaires.

Bill (5) amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de Circuit.

Bill (6) amendant la loi relative à la Cour de Circuit du district de Montréal.

Bill (7) amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du Banc du Roi.

Bill (10) amendant les Statuts refondus relativement aux clubs pour la protection du poisson et du gibier.

Bill (12) amendant l'article 360 de la loi des cités et villes, 1903.

Bill (14) amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.

Bill (15) amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.

Bill (16) amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères.

Bill (17) amendant le Code municipal relativement au bureau d'enregistrement.

Bill (21) amendant le Code de procédure civile, relativement aux procès par jury.

Bill (23) amendant les Statuts refondus relativement à l'indemnité des jurés en matière criminelle.

Bill (24) amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies.

Bill (25) amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et maisons de correction.

Bill (147) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill, (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'Université Laval de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lemieux fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill, (57) amendant la charte Thomas Robertson & Co.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. D'Anjou fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, la deuxième fois, et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.

Bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois.

Et bill (93) constituant en corporation la congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 20 mars, 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont, conformément à l'ordre du jour, lues et reçues, savoir :

M. Gillies.—De Jules Dumais et autres, demandant une loi divisant le comté de Pontiac en deux comtés séparés pour les fins de la représentation à l'Assemblée législative.

M. Langlois.—De M. E. Boursier et autres, de la cité de Montréal, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Hochelaga.

Les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont aussi lues et reçues :

M. Delâge.— De la paroisse de Charlesbourg et de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, dans le comté de Québec.

M. Smith.—De la paroisse de Plessisville et de la paroisse de Ste-Julie, dans le comté de Mégantic.

M. Roy (Montmagny).—De la paroisse de Notre-Dame du Rosaire, comté de Montmagny.

M. Perrault du comité des bills privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (33) constituant en corporation la ville Saint-Pierre.

Bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation Les Sœurs de Miséricorde, de Montréal.

Bill (66) amendant la charte de la ville de Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.

Bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.

“ Votre comité a examiné les bills suivants, et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges, et confirmant l'acquisition de certains terrains pour agrandir ce cimetière.

Et bill (105) amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie. ”

M. Morin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

Dé la corporation de la cité de Sherbrooke ;

De la ville de Chicoutimi ;

Et “The Montreal Sailors’ Institute,” demandant, respectivement, des amendements à leur charte ;

De la ville de Jacques-Cartier et de “The Congregation Bais Israël,” demandant respectivement une charte ;

Et du curé et des marguilliers de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, demandant une loi concernant l’agrandissement de l’église de la dite paroisse.”

Ordonné,—Que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Chauret ait la permission de présenter un bill (86) concernant l’agrandissement de l’église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Délage ait la permission de présenter un bill (127) constituant en corporation la Congrégation Bais Israël.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l’honorable M. Robitaille ait la permission de présenter un bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L.-T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Petit ait la permission de présenter un bill (44) amendant la charte de la ville de Chicoutimi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Côté ait la permission de présenter un bill (55) constituant en corporation la ville de Jacques-Cartier.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

- *Ordonné*,—Que M. Chauret ait la permission de présenter un bill (176) amendant l'article 291 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (139), amendant l'article 2292 des Statuts refondus relativement à la cour du Banc du Roi.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Combien a coûté le procès du Roi contre Asselin, devant la Cour du Banc du Roi, siégeant en matière criminelle, dans la cité de Québec, au printemps de 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Gouin : \$4,438.94.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à considérer en comité général le Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité ait la permission de siéger, de nouveau, lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (161) amendant la loi concernant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de la rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (70) amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perrault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (87) constituant en corporation le Comptoir mobilier franco-canadien.

Bill (94) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette.

Et bill (60) constituant en corporation " The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association."

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 23 mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues :

M. Lafontaine (Maskinongé).—De la paroisse de Ste-Ursule, de la paroisse de St-Didace, de la paroisse de St-Justin, de la paroisse de Louiseville, de la paroisse de St-Paulin, de la paroisse de St-Alexis, de la paroisse de Maskinongé, et de la paroisse de St-Léon, dans le comté de Maskinongé.

Ordonné,—Que l'honorable M. Prévost ait la permission de présenter un bill (77) constituant en corporation "The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Prévost ait la permission de présenter un bill (78) constituant en corporation la compagnie hydraulique de la Rivière du Nord.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un Bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elizabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un Bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. D'Auteuil ait la permission de présenter un Bill (174) amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un Bill (181) amendant les articles 505 et 510 de la loi de l'instruction publique concernant les pensions.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde, de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (105) amendant l'acte d'incorporation de l'Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal.

Bill (92) ratifiant et confirmant la vente par demoiselle Jessie Atkinson *et al*, à P. G. Bussièrès et compagnie, en date du 24 janvier 1907.

Bill (113) constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries.

Bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce.

Bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

Bill (127) constituant en corporation " The Congregation Bais Israel "

Bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L. T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont.

Bill (44) amendant la charte de la ville de Chicoutimi.

Bill (55) constituant en corporation la ville de Jacques-Cartier.

Le bill suivant est, conformément à l'ordre du jour, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc :

Bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Chauret.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire adopter, durant la présente session, une loi à l'effet d'abolir les procès par jury en matière civile ?

2. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de proposer une loi à l'effet d'augmenter la taxe actuelle des jurés, et de ne pouvoir assigner plus d'une fois par année la même personne comme juré ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Non.

2. La taxe des jurés en matière civile a été assimilée à la taxe des témoins ordinaires, et la quantité de cette dernière taxe est fixée par les règles de pratique adoptées par les juges de la Cour supérieure.

Aucune mesure ne peut être adoptée aux fins d'empêcher que la même personne soit assignée plus d'une fois par année comme juré, ou qu'il résulterait d'une disposition dans ce sens une impossibilité absolue de former un tableau de jurés dans les districts où le nombre des jurés n'est pas considérable et où celui des procès est élevé.

Par M. Kelly.—1. Quand le dernier bail de la rivière Grande Cascapédia a-t-il été renouvelé ?

2. Quel a été le montant payé pour l'ancien bail ?

3. Quel a été le montant payé pour l'estuaire de la dite rivière, en vertu de l'ancien bail ?

4. Quel est le montant actuellement payé en vertu du nouveau bail, pour la dite rivière et son estuaire ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le 11 avril 1907.

2. \$7,500.00.

3. \$1,100.00.

4. \$12,000.00.

Par M. Delàge.—Combien d'écoles du soir le gouvernement de cette province a-t-il accordées, annuellement, et quelle somme a-t-il aussi dépensée, annuellement, pour cette fin, depuis 1892 à 1897, et depuis 1897 à 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

DEPUIS 1892 A 1897.

1892-93, nombre d'écoles	57.....	Montants dépensés.....	\$	8,961	01
1893-94,	" 42.....	" "		7,867	35
1894-95,	" 29.....	" "		6,299	14
1895-96,	" 34.....	" "		6,791	00
1896-97,	" 67.....	" "		11,144	25

DEPUIS 1897 A 1907.

1897-98, nombre d'écoles	118.....	Montants dépensés.....	\$	18,838	91
1898-99,	" 114.....	" "		18,539	63
1899-00,	" 117.....	" "		18,873	96
1900-01,	" 141.....	" "		20,750	00
1901-02,	" 151.....	" "		19,667	43
1902-03,	" 162.....	" "		18,369	23
1903-04,	" 162.....	" "		19,758	52
1904-05,	" 168.....	" "		17,758	52
1905-06,	" 162.....	" "		19,019	98
1906-07,	" 139.....	" "		15,907	00

Par M. Delàge.—1. Le Conseil de l'instruction publique ne doit-il pas, prochainement, reviser la liste des livres de classe approuvés ?

2. Dans cette revision, un certain nombre des livres actuellement en usage dans nos écoles ne seront-ils pas retranchés ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. A sa séance du 25 septembre 1907, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique a nommé un sous-comité chargé de reviser la liste des livres classiques approuvés.

2. En faisant cette revision, le sous-comité devra nécessairement retrancher tous les ouvrages qui ne lui paraîtront pas remplir les conditions voulues.

Par M. Langlois.—Est-ce l'intention du gouvernement de confier à une commission parlementaire le soin d'étudier la question de l'assurance d'état, avec instruction de présenter un rapport à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

A l'étude.

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier, et il est—
Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—

Une copie : 1. De tous les ordres en conseil concernant les réserves forestières établies jusqu'à date dans cette province ; 2. De tous les rapports d'exploration, et autres, sur lesquels ces ordres en conseil ont été basés.

Résolu, — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—

Copie : 1. De tous les ordres en conseil passés jusqu'à date au sujet de la classification des terres publiques en terres à culture et en terres à bois, conformément aux dispositions de l'article 1268 des Statuts refondus ; 2. De tous les rapports de J. C. Langelier, surintendant des gardes forestiers se rattachant à cette classification.

Ordonné, — Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Les bills suivants sont conformément à l'ordre du jour, lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité de législation :

Bill (170) détachant certains lots de la paroisse de St-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins.

Bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

Bill (172) détachant certains lots de la paroisse de Ste-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de St-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins.

Le bill suivant est, aussi, lu la deuxième fois et renvoyé au comité d'agriculture :

Bill (171) à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.

L'honorable M. Roy dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1908, pour la production d'une copie de toute correspondance, mémoires et autres documents se rapportant au changement du chef-lieu du district de Terrebonne et à la juridiction concurrente de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa.

(Document de la session No 38).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1908, pour la production d'une copie de la correspondance concernant la nomination d'un régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Beauharnois.

(Document de la session No 39)

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 24 Mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues, savoir :

M. D'Auteuil.—De la paroisse de la Petite Rivière St-François, de la paroisse de St-Irénée, de la paroisse de St-Urbain, de la paroisse des Eboulements, de la paroisse de St-Etienne de la Malbaie, de la paroisse de St-Fidèle, de la paroisse de l'Ile-aux-Coudres, et de la paroisse de St-Hylarion, dans le comté de Charlevoix.

M. Lafontaine (Berthier).—De la paroisse de St-Charles de Mandeville, dans le comté de Berthier.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (41) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.

Bill (90) constituant en corporation “ The Riverside Athletic and Sporting Club ”.

Bill (45) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.

Bill (99) constituant en corporation l'Œuvre du Patronage de Saint-Hyacinthe.

Bill (39) amendant la charte et définissant les pouvoirs du “ University Club of Montreal ”.

Bill (31) amendant la charte du Crédit municipal Canadien.

Bill (116) concernant “ The Wabesso Cotton Company, Limited ”.

Bill (82) constituant en corporation Les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Saint-Hyacinthe.

Bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.

Bill (93) constituant en corporation La Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.

Bill (94) constituant en corporation Les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette.

Bill (60) constituant en corporation “ The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association ”.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (48) autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal, à émettre des obligations ou débetures additionnelles et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.

Bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec.

Bill (42) pourvoyant au partage des biens de la succession de feu Joseph Redpath.

“ Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit étendu jusqu'au premier jour d'avril prochain. ”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Pelletier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec, demandant une loi ratifiant une certaine vente.

Du Rév. J. H. Lecourt et autres, demandant une loi concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de St-François d'Assise de la Longue-Pointe ; de George Hogg et autres, demandant une loi concernant la succession de Sir G. E. Cartier ; de la Protection ; de l'Hôpital de la Charité ; et de la ville de Black Lake, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

Du Rév. James Edgar Hill et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal ; de la “ Suburban Railway & Power Company ” ; de la ville de Shawinigan Falls ; et de La Prévoyance, demandant respectivement des amendements à leur charte.

Quant à la pétition de “ The Canada Trust Company ”, demandant une charte, votre comité trouve que les avis ne sont pas complètement donnés, cependant votre comité recommande la suspension de la 51e règle, pourvu que le comité des bills privés ne prenne pas le bill en considération avant que les avis ne soient complétés.

“ Votre comité recommande à votre honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit étendu jusqu'au premier jour d'avril prochain. ”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

Bill (170) détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec certains amendements :

Bill (172) détachant certains lots de la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes fins.

Bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du code civil.”

Ordonné,—Que M. Lacombe ait la permission de présenter un bill (103) constituant en corporation l'Hôpital de la Charité.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Smith ait la permission de présenter un bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Fiset ait la permission de présenter un bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Dion ait la permission de présenter un Bill (95) constituant en corporation La Protection.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (74) validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Browne et Perley, en date du 5 mai 1874.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un Bill (109)

concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (112) concernant l'institution catholique des sourds-muets de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (107) amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'exemption de taxes et de cotisations annuelles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels La Prévoyance.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (182) amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (143) relatif aux édifices publics.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, tel que demandé, et que le comité nommé pour la présente session est composé des honorables MM. Allard, Archambeault, Bryson, Chapais, N. Garneau, Gilman, Lanctôt, Pérodeau et De Varennes, qui sont chargés d'agir au nom du Conseil législatif dans le dit comité collectif.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative, qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (18) amendant la loi des compagnies minières de Québec.

Bill (29) amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.

Bill (30) amendant les Statuts refondus relativement au devoir des shérifs.

Bill (146) amendant la loi relative aux taxes d'écoles dans la cité de Montréal.

La Chambre reprend le débat ajourné, jeudi, le 19 mars, sur la motion : Que la Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et le débat se continuant, à six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (33) constituant en corporation la ville de St-Pierre.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (71) constituant en corporation "The Saraguay Electric & Power Company".

Bill (77) constituant en corporation "The Rouge River Hardwood Development Company Limited."

Et bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants, sans amendement :

Bill (142) amendant les Statuts refondus relativement à la Cour des Magistrats de district.

Bill (149) amendant l'article 1210 des Statuts refondus relativement aux honoraires des licences de mariage.

Bill (150) amendant la loi des cités et villes, 1903.

La Chambre continue le débat ajourné jeudi, le 19 mars courant, sur motion : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et le débat se continuant, l'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi 25 mars 1908.

M. l'Orateur dépose sur la table de la Chambre : Etats des affaires de plusieurs institutions charitables pour l'année 1907.

(Document de la session No 24.)

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre :

Les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues :

M. Côté.—De la paroisse de St-Malo, comté de St-Sauveur ;

M. Fisct.—De la paroisse de St-Boniface ; de la paroisse de St-Pierre de Shawinigan Falls ; de la paroisse d'Yamachiche ; de la paroisse de la Pointe du Lac ; de la paroisse de St-Barnabé ; de la paroisse de St-Elie de Caxton ; de la paroisse de St-Sévère ; de la paroisse du Sacré-Cœur de Shawinigan ; de la paroisse de St-Etienne-des-Grès, et de la paroisse de St-Thomas de Caxton, dans le comté de St-Maurice ;

M. Panet.—De la paroisse de St-Thuribe, dans le comté de Portneuf ;

M. Roy (Montmagny).—De la paroisse de St-Paul de Montmagny, dans le comté de Montmagny.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (36) constituant en corporation “ L’Action Sociale Catholique ” auquel il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de votre honorable Chambre. ”

M. Cardin, du comité du Code municipal présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l’a adopté avec un amendement : Bill (166) amendant le Code municipal concernant les électeurs municipaux. ”

L’honorable M. Weir, du comité spécial chargé d’étudier le bill (2) concernant les compagnies d’assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (No 2) concernant les compagnies d’assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec, et le rapporte en suggérant certains amendements.

“ Votre comité recommande que les amendements soient imprimés, séparément, pour être soumis à cette honorable Chambre. ”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Blanchard ait la permission de présenter un bill (180) amendant les Statuts refondus relativement à la société d’industrie laitière de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l’honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (136) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la cour du Banc du Roi, juridiction d’appel, et de la cour de révision.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois.—1. Quelles sont les municipalités scolaires, dans la province de Québec, dans lesquelles les institutrices reçoivent un salaire moins élevé que \$100?

2. Dans quels comtés sont situées ces municipalités?

3. Quel est la moyenne du salaire actuel payé dans ces municipalités?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1ère réponse	2ème réponse	3ème réponse
Saints Anges.....	Beauce.....	\$ 80
Restigouche.....	Bonaventure.....	90
Callières.....	Charlevoix.....	80
St-Placide.....	“.....	63
Baie St-Paul.....	“.....	64
Ile-aux-Coudres.....	“.....	70
De Salles.....	“.....	60
St-Félix d'Otis.....	Chicoutimi.....	90
Ferland.....	“.....	90
Cap à l'Ouest.....	“.....	90
Canton Taché.....	“.....	95
Standon.....	Dorchester.....	90
Gros Morne.....	Gaspé.....	95
Cap au Renard.....	“.....	75
Rivière Nord de Pabos.....	“.....	90
Marsouis.....	“.....	90
St-Onésime.....	Kamouraska.....	78
St-Bruno.....	“.....	77
Lac Noir.....	L'Islet.....	85
St-Jean Port Joli.....	“.....	83
St-Marcel.....	“.....	77
Ste-Emilie.....	Lotbinière.....	92
Ste-Angèle.....	Matane.....	80
St-Joseph de Lepage.....	“.....	80
Ste-Apolline.....	Montmagny.....	90

1ère réponse	2ème réponse	3ème réponse
Très Précieux Sang.....	Nicolet.....	80
Nicolet, paroisse.....	“.....	77
St-Grégoire.....	“.....	83
Ste-Sophie de Lévrard.....	“.....	84
St-Gilbert.....	Portneuf.....	90
St-Anaclet.....	Rimouski.....	84
Ste-Anne de la Pointe au Père.....	“.....	90
St-Gabriel.....	“.....	83
St-Simon.....	“.....	80
Pointe aux Anglais.....	Saguenay.....	75
Notre-Dame des Sept-Douleurs.....	Témiscouata.....	90
Cacouna, paroisse.....	“.....	80
Rivière du Loup.....	“.....	80
Ste-Françoise.....	“.....	73
St-Honoré.....	“.....	80
St-Paul de la Croix.....	“.....	73
St-Thomas de Pierreville.....	Yamaska.....	92
St-Joachim.....	“.....	80
St-Michel, No 6.....	“.....	95
St-Pierre de St-David.....	“.....	95

Par M. Langlois.—1. Le Conseil d'hygiène provincial a-t-il présenté un rapport spécial au gouvernement sur la question de la mortalité infantile ?

2. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de donner au Conseil d'hygiène provincial des instructions à l'effet d'étudier sérieusement quels seraient les moyens les plus efficaces à prendre pour diminuer la moyenne de la mortalité infantile dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

I

Durant l'été de 1906, une délégation du Conseil d'hygiène de la province a exposé au gouvernement que la mortalité excessive des nouveaux-nés rendait nécessaire d'édicter certaines dispositions législatives et, à la suite de ses représentations, le gouvernement a sanctionné plusieurs règlements qui sont devenus en vigueur après publication dans la *Gazette Officielle* du 13 octobre 1906, ces règlements portant sur les sujets suivants :

1. L'obligation pour les maternités et hospices de nouveaux-nés de donner avis de leur existence.
2. L'obligation pour ces mêmes institutions de faire des rapports annuels sur le mouvement de leur population.
3. En dehors de ces institutions l'obligation pour toute personne, à l'exception toutefois d'un tuteur ou d'un parent, qui prend charge d'un enfant de moins de cinq ans d'en faire, dans un délai de 48 heures, la déclaration à l'autorité municipale, et advenant le décès de l'enfant, de donner avis de ces décès, dans les 24 heures du décès.
4. L'assainissement du commerce du lait, qui fait les sujets de 20 articles de cette réglementation de 1906.

II

Les statistiques publiés par le Conseil d'hygiène de la province, établissant surabondamment que la gastro-entérite dans cette province, comme ailleurs du reste, est la grande faucheuse des nourrissons.

Les principales causes de la gastro-entérite sont notoires : privation de l'allaitement maternel, nourriture mauvaise, (Lait corrompu, usage précoce de farineux, etc.) défaut d'appeler le médecin, au moins en temps utile, et, enfin le paupérisme.

En outre des dispositions législative dont il est question ci-dessus, la lutte contre la mortalité infantile comprend l'éducation des familles en matière d'hygiène infantile et l'assistance.

L'assistance est réalisée par diverses institutions telles que les sociétés de secours aux femmes et filles enceintes et aux accouchées, les assurances maternelles, les gouttes de lait, les consultations de nourrissons, les crèches, les asiles d'enfants trouvés et les hôpitaux pour nourrissons.

L'éducation en matière d'hygiène infantile ou puériculture, pour être complète doit non seulement être mise à la portée des mères actuelles, par la multiplication des consultations de nourrissons, mais doit aussi préparer les mères de l'avenir à leur mission, ce qui doit se faire par l'enseignement de l'hygiène infantile dans les écoles de jeunes filles et dans les écoles ménagères.

La part que le conseil d'hygiène peut prendre à cette lutte contre la mortalité infantile est :

1. De préparer la législation et les règlements nécessaires pour en diminuer les causes, c'est ce qu'il a fait comme il a été exposé ci-dessus.
2. De contribuer à l'éducation des mères en matière d'hygiène infantile, c'est ce qu'il s'est efforcé de faire par la publication d'un pamphlet qui a pour titre " Le lait en rapport avec l'alimentation du nourrisson.
3. De stimuler les médecins et les municipalités et le public en général et c'est ce qu'il a toujours fait depuis sa création, selon les ressources qu'il avait à sa disposition, par des publications périodiques et spéciales sur le sujet, outre la propagande faite par le moyen de son " Bulletin Sanitaire " mensuel.

Il va sans dire que le Conseil d'hygiène est toujours à la disposition de la Législature pour étudier toute question qu'elle lui plaira de formuler.

L'honorable M. LeBlanc.—Le gouvernement a-t-il été informé d'une manière quelconque de l'achat d'un terrain à Montréal pour servir à l'Ecole technique de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, sur quelle rue et à quel endroit précis se trouve ce terrain ?

3. De quelle personne a-t-on ainsi acheté ce terrain ?

4. Quelle en est l'étendue et le prix d'achat ?

5. Qui a été l'agent dont on s'est servi pour faire telle transaction ?

Réponse par l'honorable M. Gouin : Non.

L'honorable M. LeBlanc.—1. Qui remplace actuellement le Dr J. A. Pineault, décédé en décembre 1906, comme agent des terres, à St-Laurent de Matapédia ?

2. Quel est le salaire du titulaire actuel ?

3. Quel cautionnement a-t-il fourni ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Madame veuve Berthe Pineault a été autorisée, le 20 septembre 1907, à remplir les devoirs d'agent des terres de la Couronne à Saint-Laurent de Matapédia.

2. \$400.00 par année.

3. Aucun ; cette nomination n'étant que temporaire.

Par l'honorable M. LeBlanc.—M. Wilfrid Paquette, comptable au greffe de la paix, à Montréal, a-t-il été payé de tout son salaire, savoir : quatre cents dollars, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'au 1er mars courant ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

Du 1er juillet 1907 au 1er mars courant, le gouvernement a, suivant les bordereaux de traitements préparés par le greffier de la couronne et de la paix à Montréal, transmis à ce dernier \$400.00 pour payer le salaire de M. Wilfrid Paquette.

Par M. Giard.—1. Le gouvernement ou aucun de ses membres est-il informé d'une manière quelconque qu'il existe en cette province des établissements où l'usure se pratique librement et impitoyablement, au grand détriment du public ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les mesures que le procureur-général entend prendre pour supprimer l'usure ou en atténuer les terribles effets ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le gouvernement a appris par les journaux qu'une personne à Montréal pratiquait l'usure.

2. Le procureur-général a donné instructions à ses substituts de s'enquérir des faits et les a autorisés ensuite à poursuivre cette personne, laquelle a pris la fuite avant l'exécution du mandat d'arrestation émis contre elle.

Il est proposé par M. Gault, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Un état détaillé donnant : 1. Le nombre d'enfants fréquentant chacune des écoles des différentes municipalités mentionnées dans la réponse à l'inter-

pellation de M. Gault, concernant l'emploi de la somme de \$16,866.67 consacrés aux frais de l'éducation protestante en cette province, faite le 10 mars courant ; 2. La longueur du temps pendant lequel on a fait la classe dans chacune de ces écoles, dans le cours de l'année scolaire 1906-1907 ; 3. Le nom, la profession et la résidence de la personne à qui les divers montants mentionnés dans la dite réponse ont été payés, avec la date de chacun de ces paiements ; 4. Le salaire payé à chacun des instituteurs ou institutrices des dites écoles ; 5. Le montant payé par chaque municipalité intéressée pour chacune des dites écoles ; 6. Le montant payé par le gouvernement pour chacune des dites écoles en dehors des montants mentionnés dans la dite réponse à la dite interpellation.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Tellier, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, concernant un chemin de fer à être établi entre Drummondville et Melbourne ou Richmond, en passant par Wheatland, l'Avenir, l'Ulverton et Kirkdale.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Gault, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Un état détaillé donnant : 1. La correspondance et les contrats intervenus entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, en rapport avec la construction et l'ameublement de l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe ; 2. Les noms et résidences des architectes, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs, etc., qui ont construit et meublé la dite institution, avec les comptes détaillés de chacun d'eux, donnant aussi les dates et montants payés dans chaque cas.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se constitue en comité général. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Thériault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (170) détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le comté de

Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes fins.

M. Benoit, appuyé par M. Thériault, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que Chambre se constitue en comité général. La motion est soumise à la Chambre qui se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Thériault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (172) détachant certains lots de la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins.

M. Girard, appuyé par M. Blanchard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bissonnette (Montcalm) fait rapport que le comité a rejeté le dit bill.

Et la proposition étant faite par M. l'Orateur :

Que le rapport du comité soit maintenant reçu,—

M. Lacombe propose, en amendement, appuyé par M. Perrault :—Que le rapport ne soit pas maintenant reçu, mais que le dit bill soit de nouveau renvoyé au comité général pour être examiné de nouveau.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Benoit,
Bissonnette (Montcalm),
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane),
Côté,
Dion,
Fiset,
Gendron,
Girard,
Godbout,
Gouin,
Lacombe,

Lafontaine (Berthier),
Lemieux,
Mackenzie,
Mousseau,
Neault,
Perrault,
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay (Lac St-Jean),
Thériault,
Turgeon,
Vilas,
Weir.—27.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Bissonnet (Stanstead),
Caron (l'Islet),
Champagne,
Chauret,
Daignault,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Delâge,
Dorris,
Gault,
Gauthier,
Giard,
Gosselin,

Laferté,
Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Lemay,
Morin,
Panet,
Pelletier,
Pilon,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Taschereau,
Tellier,
Tourigny.—27.

Les voix étant également divisées, M. l'Orateur donne son vote prépondérant dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à demain pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (174) amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

M. D'Auteuil, appuyé par M. Giard, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (41) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergevin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (45) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergevin

fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (99) constituant en corporation L'Œuvre du Patronage de Saint-Hyacinthe.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Neault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (90) constituant en corporation "The Riverside Athletic and Sporting Club."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Cardin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (39) amendant la charte et définissant les pouvoirs du "University Club of Montreal."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (31) amendant la charte du Crédit municipal canadien.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) concernant " The Wabasso Cotton Company, Limited. "

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergevin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de St-Hyacinthe.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Fiset fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (93) constituant en corporation la Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. LeBlanc fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (94) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang, de Joliette.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. LeBlanc fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (60) constituant en corporation "The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (48) autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débentures additionnelles, et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (97) amendant la loi concernant l'éducation de la province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout

fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (42) pourvoyant au partage des biens de la succession de feu John Redpath.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (66) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (85) constituant en corporation l'hôpital Ste-Justine,

Ordonné,—Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comités des bills privés :

Bill (103) constituant en corporation l'Hôpital de la Charité.

Bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.

Bill (95) constituant en corporation, " La Protection. "

Bill (74) validant la vente par la succession Sir Georges-Etienne Cartier à MM. Browne et Perley, en date du 5 mai 1874.

Bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François-d'Assise de la Longue Pointe.

Bill (107) amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'exemption de taxes et de cotisations annuelles.

Et Bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels " La Prévoyance. "

Le bill suivant est, conformément à l'ordre du jour, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc :

Bill (119) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (175) amendant l'article 3611 et autres des statuts refondus, concernant le Code du notariat.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant, sans amendement :

Le bill (167) amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 26 mars 1908

Plusieurs pétitions sont déposées sur la table de la Chambre.

La pétition de la paroisse de Notre-Dame de Charny, présentée par M. Blouin, comté de Lévis, demandant qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, est lue et reçue.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (72) amendant la charte de la cité de Québec.

Bill (46) constituant en corporation "The Country Club "

Bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués. "

Ordonné,—Que M. Benoit ait la permission de présenter un bill (184) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. A quelle date ont été nommés les inspecteurs de chasse et de pêche : L. N. Desrosiers, résidant à Sandy Bay, J. B. Prévost, résidant à Joliette, A. P. Juneau, résidant à Shawinigan, Joseph Bernier, résidant à l'Islet, et Thos. L. Marcoux, résidant à Roberval, mentionnés à la page 221 du rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, comme recevant un salaire de \$600.00 par années ?

2. Quelques-uns d'entre eux ont-ils envoyé un rapport par écrit de leurs opérations ?

3. Dans l'affirmative, quelle est la date de ces rapports ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le 1er juillet 1906, confirmée par Ordre en Conseil le 1er octobre de la même année.

2. Oui.

3. Par M. Desrosiers : le 15 octobre 1906, les 8, 15 et 25 de mars, 15 d'avril, 10 et 26 juin, 3 septembre, 8 octobre 1907 ; les 4, 7 et 18 janvier, les 14, 17 et 24 février 1908.

Par M. Prévost : les 25 octobre et 26 décembre 1907.

Par M. Juneau : les 19 septembre, 1er novembre et 3 décembre 1906, les 8 et 18 de janvier, 7 de février, 2, 5 et 26 d'avril, 16 de mai, 5 et 8 de juin, 30 juillet, 30 septembre, 28 octobre, 2 décembre 1907, les 6 de janvier, 27 de février, 2 et 10 mars 1908.

Par M. Bernier : le 2 novembre 1906, les 19 de janvier, 14 de février, 12 de mars, 14 d'avril 1907.

Par M. Marcoux : les 11 octobre, 8 et 27 de novembre 1906, les 10 et 22 de janvier, 1er de février, 31 de mars, 27 d'avril, 27 de juin, 2 août 1907, 19 d'octobre, 7 novembre, 10 décembre 1907, les 14 de janvier et le 7 février 1908.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Y a-t-il des personnes qui ont envoyé des comptes ou réclamations au gouvernement en rapport avec la commission royale sur l'affaire de l'Abbitibi ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes, et quel est le montant de leurs réclamations respectives ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

Non.

Par M. Langlois.—En quelle année a eu lieu la dernière revision officielle des livres de classe approuvés par le Conseil de l'instruction publique ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

En 1905 : Un sous-comité du comité catholique du Conseil de l'instruction publique en fait une, actuellement.

Par M. Lacombe.—1. A-t-il existé des taxes sur les mutations de propriétés, dans la province ?

2. Dans l'affirmative, quand ont-elles été imposées ?

3. Combien ont-elles rapporté au gouvernement par année ?
4. Quand ont-elles été abolies ?
5. L'exercice financier de la dernière année où ces taxes existaient s'est-il soldé, dépenses ordinaires et extraordinaires comprises, par un surplus ou un déficit ?

6. Quel a été le montant de l'un ou de l'autre ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Oui.

2. Par la loi 55-56 Victoria, chap. 17, sanctionnée le 24 de juin 1892.

3. 1892-93.....	\$ 292,001 65
1893-94.....	246,860 50
1894-95.....	185,870 70
1895-96.....	184,254 50
1896-97.....	74,856 99

4. Par la loi 60 Victoria, chapitre 12, sanctionnée le 9 de janvier 1897.

5. Un déficit.

6. \$979,124.30.

Par M. Dclâge.—1. Le gouvernement s'est-il rendu au désir exprimé par les municipalités concernant l'achat d'une carte géographique de la Puissance du Canada, et de sa distribution gratuite aux commissions scolaires ?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le prix ?

3. La distribution est-elle terminée ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.

2. \$18,000.

3. Est en cours de distribution.

Par M. Kelly.—Quel montant d'argent de colonisation a-t-il été dépensé annuellement par le département de la colonisation dans les chemins de colonisation du comté de Bonaventure, depuis 1890 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

\$7,970.43.....	en 1890-91
7,118.63.....	en 1891-92
1,281.98.....	en 1892-93
849.95.....	en 1893-94
406.75.....	en 1894-95
6,060.15.....	en 1895-96
3,086.60.....	en 1896-97
2,738.62.....	en 1897-98
2,499.75.....	en 1898-99
9,221.45.....	en 1899-00
5,915.12.....	en 1900-01
3,270.30.....	en 1901-02

3,369.00.....	en 1902-03
4,615.86.....	en 1903-04
5,122.74.....	en 1904-05
7,396.91.....	en 1905-96
7,997.28.....	en 1906-07
8.487.86.....	du 1er juillet 1907 au 25 mars 1908.

Par M. Kelly.—Combien de lots ont été annuellement vendus, pour les fins de colonisation, dans chacun des différents cantons du comté de Bonaventure, depuis 1890 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Nombre des lots vendus dans le comté de Bonaventure, du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1907.

Canton	Lots	Canton	Lots
Angers, 1890.....		Assametquagam, 1890.....	
" 1891.....		" 1891.....	
" 1892.....		" 1892.....	
" 1893.....	1	" 1893.....	
" 1894.....		" 1894.....	
" 1895.....	1	" 1895.....	
" 1896.....		" 1896.....	3
" 1897.....		" 1897.....	1
" 1898.....		" 1898.....	
" 1899.....		" 1899.....	
" 1900.....		" 1900.....	2
" 1901.....		" 1901.....	
" 1902.....		" 1902.....	
" 1903.....		" 1903.....	
" 1904.....		" 1904.....	1
" 1905.....		" 1905.....	
" 1906.....		" 1906.....	
" 1907.....		" 1907.....	1
Carleton, 1890.....	5	Cox, 1890.....	145
" 1891.....	6	" 1891.....	2
" 1892.....	4	" 1892.....	10
" 1893.....	15	" 1893.....	18
" 1894.....	2	" 1894.....	5
" 1895.....	2	" 1895.....	
" 1896.....	4	" 1896.....	
" 1897.....	5	" 1897.....	
" 1898.....	3	" 1898.....	1
" 1899.....		" 1899.....	1

Canton.		Lots.		Canton.		Lots.	
Carleton, 1900	2		Cox, 1900	12	
" 1901			" 1901	7	
" 1902	2		" 1902	4	
" 1903			" 1903	15	
" 1904			" 1904	10	
" 1905			" 1905	58	
" 1906	1		" 1906	73	
" 1907			" 1907	29	
Flahaut, 1890			Hamilton, 1890	110	
" 1891			" 1891	1	
" 1892			" 1892	
" 1893			" 1893	2	
" 1894			" 1894	1	
" 1895			" 1895	24	
" 1896			" 1896	2	
" 1897			" 1897	2	
" 1898			" 1898	1	
" 1899			" 1899	43	
" 1900			" 1900	30	
" 1901			" 1901	8	
" 1902			" 1902	11	
" 1903			" 1903	12	
" 1904			" 1904	12	
" 1905			" 1905	17	
" 1906	1		" 1906	48	
" 1907			" 1907	11	
Hope, 1890	15		Mann, 1890	
" 1891	1		" 1891	1	
" 1892	2		" 1892	1	
" 1893	17		" 1893	5	
" 1894	14		" 1894	1	
" 1895			" 1895	2	
" 1896	1		" 1896	1	
" 1897			" 1897	1	
" 1898			" 1898	1	
" 1899	2		" 1899	
" 1900	21		" 1900	
" 1901	12		" 1901	
" 1902	4		" 1902	
" 1903	17		" 1903	1	
" 1904	6		" 1904	3	
" 1905	2		" 1905	
" 1906	13		" 1906	7	
" 1907	10		" 1907	3	

Canton.	Lots.	Canton.	Lots.
Maria, 1890.....	6	Matapédia, 1890.....	10
“ 1891.....	7	“ 1891.....	5
“ 1892.....	7	“ 1892.....	2
“ 1893.....	5	“ 1893.....	4
“ 1894.....	6	“ 1894.....	11
“ 1895.....		“ 1895.....	8
“ 1896.....	8	“ 1896.....	20
“ 1897.....	2	“ 1897.....	2
“ 1898.....	4	“ 1898.....	
“ 1899.....	2	“ 1899.....	5
“ 1900.....	5	“ 1900.....	4
“ 1901.....	9	“ 1901.....	22
“ 1902.....	7	“ 1902.....	3
“ 1903.....		“ 1903.....	3
“ 1904.....		“ 1904.....	6
“ 1905.....		“ 1905.....	7
“ 1906.....	6	“ 1906.....	5
“ 1907.....	6	“ 1907.....	6
Milnikek, 1890.....		New-Carlisle, 1890.....	
“ 1891.....		“ 1891.....	
“ 1892.....		“ 1892.....	
“ 1893.....		“ 1893.....	
“ 1894.....		“ 1894.....	
“ 1895.....		“ 1895.....	
“ 1896.....	8	“ 1896.....	
“ 1897.....		“ 1897.....	
“ 1898.....	8	“ 1898.....	
“ 1899.....	3	“ 1899.....	
“ 1900.....		“ 1900.....	
“ 1901.....	1	“ 1901.....	
“ 1902.....		“ 1902.....	
“ 1903.....		“ 1903.....	
“ 1904.....		“ 1904.....	
“ 1905.....	1	“ 1905.....	
“ 1906.....	6	“ 1906.....	
“ 1907.....		“ 1907.....	
New-Richmond, 1890.....	5	Nouvelle, 1890.....	9
“ 1891.....	4	“ 1891.....	19
“ 1892.....	11	“ 1892.....	9
“ 1893.....	9	“ 1893.....	15
“ 1894.....	19	“ 1894.....	9

Canton.	Lots.	Canton.	Lots.
New-Richmond, 1895.....	7	Nouvelle, 1895.....	16
“ 1896.....	6	“ 1896.....	38
“ 1897.....	3	“ 1897.....	13
“ 1898.....	2	“ 1898.....	5
“ 1899.....	6	“ 1899.....	6
“ 1900.....	22	“ 1900.....	1
“ 1901.....	9	“ 1901.....	1
“ 1902.....	11	“ 1902.....	10
“ 1903.....	“ 1903.....	3
“ 1904.....	3	“ 1904.....	4
“ 1905.....	8	“ 1905.....	5
“ 1906.....	8	“ 1906.....	10
“ 1907.....	12	“ 1907.....	5
Matapédia, 1890.....		Port-Daniel, 1890.....	4
“ 1891.....		“ 1891.....
“ 1892.....		“ 1892.....	10
“ 1893.....		“ 1893.....
“ 1894.....		“ 1894.....	23
“ 1895.....		“ 1895.....
“ 1896.....		“ 1896.....
“ 1897.....		“ 1897.....	1
“ 1898.....		“ 1898.....	1
“ 1899.....		“ 1899.....	18
“ 1900.....		“ 1900.....	21
“ 1901.....		“ 1901.....
“ 1902.....		“ 1902.....	1
“ 1903.....		“ 1903.....	2
“ 1904.....		“ 1904.....
“ 1905.....		“ 1905.....	2
“ 1906.....		“ 1906.....	1
“ 1907.....		“ 1907.....	1
Robidoux, 1890.....		Restigouche, 1890.....	3
“ 1891.....		“ 1891.....	3
“ 1892.....		“ 1892.....	10
“ 1893.....		“ 1893.....	12
“ 1894.....		“ 1894.....	17
“ 1895.....		“ 1895.....	13
“ 1896.....		“ 1896.....	31
“ 1897.....		“ 1897.....	10
“ 1898.....		“ 1898.....	24
“ 1899.....		“ 1899.....	41
“ 1900.....		“ 1900.....	49

Ancienne vente.

Ancienne vente.

Canton.	Lots.	Canton.	Lots.
Robidoux, 1901.....	Ancienne vente.	Restigouche, 1901.....	21
“ 1902.....		“ 1902.....	8
“ 1903.....		“ 1903.....	9
“ 1904.....		“ 1904.....	4
“ 1905.....		“ 1905.....	7
“ 1906.....		“ 1906.....	11
“ 1907.....		“ 1907.....	17

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (164) relatif aux termes et séances de la cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Gauthier, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (169) amendant les lois spéciales relatives aux écoles catholiques dans la cité de Montréal.

M. Langlois, appuyé par M. Lemieux, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (182) amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.

M. Delâge, appuyé par M. Blouin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné, le 19 mars dernier, sur la motion alors soumise :

“ Que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour que la Chambre se constitue en comité des subsides.”

Et le débat se continuant,—

M. Bernard propose, en amendement, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé) que tous les mots après “ Que ” dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette de constater que malgré la déclaration contenue dans le discours du

trône prononcé le 23 novembre 1897, à l'ouverture de la première session tenue sous le gouvernement libéral actuel, laquelle déclaration se lit comme suit, savoir : Je vous engage à étudier avec attention la situation financière. Cette étude vous fera comprendre qu'il est devenu nécessaire de pratiquer la plus stricte économie, et je vous invite à donner votre appui le plus cordial aux efforts que mon gouvernement se propose de faire dans ce sens."

"Que, malgré l'engagement formel contenu dans le discours sur le budget de feu l'honorable M. Marchand, du 7 février 1899, engagement qui se lit comme suit : "En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes," les dépenses ordinaires du gouvernement Marchand-Parent-Gouin, accusent néanmoins une augmentation énorme sur celles du gouvernement DeBoucherville-Taillon-Flynn, ainsi que le font voir les états suivants :

Gouvernement Marchand-Parent-Gouin.

Dépenses ordinaires

1897-1898.....	\$4,364,686.68
1898-1899.....	4,188,641.10
1899-1900.....	4,428,385.72
1900-1901.....	4,492,092.44
1901-1902.....	4,470,332.15
1902-1903.....	4,530,616.88
1903-1904.....	4,744,969.24
1904-1905.....	4,937,882.77
1905-1906.....	5,012,417.74
1906-1907.....	4,691,250.42
	\$45,861,265.04

Soit une dépense ordinaire moyenne de \$4,586,126.50 par année.

Gouvernement DeBoucherville-Taillon-Flynn

Dépenses ordinaires

1892-1893.....	\$ 3,952,258.75
1893-1894.....	3,876,990.83
1894-1895.....	4,043,228.43
1895-1896.....	4,041,221.66
Total.....	\$15,913,699.67

"Ce qui fait une dépense ordinaire moyenne de \$3,978,421.91 par année.

“ Soit pour l’administration libérale actuelle, (comparée à l’administration conservatrice qui l’a précédée) une augmentation de \$607,701.50 par année, en moyenne, et de \$6,077.015, dans le total de la dépense ordinaire du gouvernement durant les dix dernières années.

“ Que cette énorme augmentation des dépenses ordinaires du gouvernement faites inutilement, sans discrétion et tout en méconnaissant les besoins les plus légitimes des habitants de cette province, constitue une violation flagrante des promesses, à l’aide desquelles le gouvernement libéral actuel est arrivé au pouvoir et mérite le blâme et la censure de cette Chambre.”

Etant six heures, M. l’Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie P. M.

L’ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (36) constituant en corporation “ L’Action Sociale Catholique. ”

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l’ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (98) constituant en corporation la société de construction permanente de Québec.

Bill (78) constituant en corporation la compagnie hydraulique de la rivière du Nord.

Bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elizabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque.

Bill (112) concernant l’Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec.

M. l’Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l’Assemblée législative qu’il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill No 19, intitulé : “ Loi amendant la loi électorale de Québec, 1903 ”.

Bill No 22, intitulé : “ Loi amendant les Statuts refondus concernant la constitution de la cour supérieure ”.

Bill No 32, intitulé : “ Loi concernant “ The Boy’s Home of Montreal ”.

Bill No 38, intitulé : “ Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra ”.

Bill No 139, intitulé : “ Loi amendant l'article 2292 des Statuts refondus relativement à la Cour du Banc du Roi ”.

Bill No 141, intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres patentes ”.

Bill No 145, intitulé : “ Loi pour prévenir et combattre les maladies contagieuses chez les abeilles ”.

Bill No 148, intitulé : “ Loi amendant la loi concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer.

La Chambre continue le débat ajourné sur l'amendement à la proposition soumise à la Chambre, le 19 mars dernier, à l'effet que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour que la Chambre se constitue en comité des subsides, lequel amendement se lit comme suit :

“ Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette de constater que malgré la déclaration contenue dans le discours du trône prononcé le 23 novembre 1897, à l'ouverture de la première session tenue sous le gouvernement libéral actuel, laquelle déclaration se lit comme suit, savoir : Je vous engage à étudier avec attention la situation financière. Cette étude vous fera comprendre qu'il est devenu nécessaire de pratiquer la plus stricte économie, et je vous invite à donner votre appui le plus cordial aux efforts que mon gouvernement se propose de faire dans ce sens.”

“ Que, malgré l'engagement formel contenu dans le discours sur le budget de feu l'honorable M. Marchand, du 7 février 1899, engagement qui se lit comme suit : “ En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes, ” les dépenses ordinaires du gouvernement Marchand-Parent-Gouin, accusent néanmoins une augmentation énorme sur celles du gouvernement DeBoucherville-Taillon-Flynn, ainsi que le font voir les états suivants :

Gouvernement Marchand-Parent-Gouin.

Dépenses ordinaires

1897-1898.....	\$4,364,686.68
1898-1899.....	4,188,641.10
1899-1900.....	4,428,385.72
1900-1901.....	4,492,092.44
1901-1902.....	4,470,332.15
1902-1903.....	4,530,616.88
1903-1904.....	4,744,969.24
1904-1905.....	4,937,882.77
1905-1906.....	5,012,417.74
1906-1907.....	4,691,250.42

\$45,861,265.04

Soit une dépense ordinaire moyenne de \$4,586,126.50 par année

Gouvernement DeBoucherville-Taillon-Flynn.

Dépenses ordinaires

1892-1893.....	\$ 3,952,258.75
1893-1894.....	3,876,990.83
1894-1895.....	4,043,228.43
1895-1896.....	4,041,221.66
Total.....	\$15,913,699.67

“ Ce qui fait une dépense ordinaire moyenne de \$3,978,421.91 par année.

“ Soit pour l'administration libérale actuelle, (comparée à l'administration conservatrice qui l'a précédée) une augmentation de \$607,701.50 par année, en moyenne, et de \$6,077,015, dans le total de la dépense ordinaire du gouvernement durant les dix dernières années.

“ Que cette énorme augmentation des dépenses ordinaires du gouvernement faites inutilement, sans discrétion et tout en méconnaissant les besoins les plus légitimes des habitants de cette province, constitue une violation flagrante des promesses, à l'aide desquelles le gouvernement libéral actuel est arrivé au pouvoir et mérite le blâme et la censure de cette Chambre.”

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernard,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,*

*Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—7.*

CONTRE :

Messieurs

*Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet (Stantead),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Côté,
Daignault,
D'Anjou.*

*Lemay,
Lemieux,
Mackenzie,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Panet,*

Dérarie,
Delâge,
Derlin,
Dorris,
Gauthier,
Girard,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kelly,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,

Pelletier,
Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Tanguay (Wolfe),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Weir.—48.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors soumise, il est—

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent cinquante six piastres et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'administration de la dette publique pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement de l'Orateur du Conseil législatif, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de livres destinés à la bibliothèque de la Législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements et les dépenses contingentes de la bibliothèque de la Législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses contingentes des élections, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'impression, la reliure et la distribution des Statuts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergevin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Bergevin rapporte, alors, les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et agréés.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 27 mars 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues :

Par l'honorable M. Devlin.—De la paroisse de Gentilly, de la paroisse de Ste-Gertrude, de la paroisse de St-Winceslas, de la paroisse de Ste-Eulalie, de la paroisse de St-Grégoire, St-Célestin, St-Joseph de Blandford, de la paroisse de Bécancourt, de la paroisse de Ste-Perpétue, de la paroisse de St-Pierre-les-Becquets, de la paroisse de St-Samuel, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, comté de Nicolet.

Par M. Gillies.—De la paroisse de St-Bruno de Guigues, comté de Pontiac.

Par M. Jobin.—De la paroisse de Notre-Dame de Jacques-Cartier, comté de Québec-Est.

Par M. Petit.—De la paroisse de St-Cyriac, de la paroisse de Ste-Anne, de la paroisse de St-Fulgence, de la paroisse de St-Ambroise, de la paroisse du Sacré-Cœur de Jesus, de la paroisse de St-Alphonse, de la paroisse de St-François-Xavier de Chicoutimi, de la paroisse de St-Dominique de Jonquière, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, de la paroisse de l'Anse St-Jean, de la paroisse de St-Alexis, de la paroisse de St-Charles Borromée, de la paroisse des Milles-Vaches, de la paroisse des Bergeronnes, de la paroisse des Escoumains, comté de Chicoutimi, Saguenay.

Par M. Tangnay Lac-St-Jean).—De la paroisse de Chambord, comté du Lac-St-Jean.

M. Morin, du comité d'agriculture présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :
Bill (171) à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (92) ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson “ et al. ” à P. G. Bussière & Cie, en date du 24 janvier 1907, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (127) constituant en corporation la congrégation “ Bais Israël. ”
Bill (55) constituant en corporation la ville de Jacques-Cartier.

M. Bissonnette (Montcalm), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir : D'Octave Roy et autres, demandant une loi divisant la municipalité de St-Octave de Métis ; de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Louis-Alphonse Racine et autres, demandant des amendements à la loi 7 Edouard VII, chap. 96, et trouve que les avis requis ne sont pas absolument conformes à la règle 51e, mais recommande que la dite règle soit suspendue et que les avis soient considérés comme suffisants afin de permettre aux promoteurs de présenter leur bill.

Quant à la pétition de “ The Royal Institution for the advancement of learning, ” demandant des amendements à sa charte, votre comité trouve que les avis ne sont pas encore complètement donnés, cependant il désire recommander à Votre Honorable Chambre la suspension de la 51e règle, afin que le bill puisse être présenté.”

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

Ordonné,—Que M. Caron (Matane) ait la permission de présenter un bill (117) divisant la municipalité de Saint-Octave de Métis.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (123) concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Caron (L'Islet) ait la permission de présenter un bill (185) amendant la loi 60 Victoria, chapitre 27, concernant les "homesteads."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un (134) relatif aux inspecteurs des prisons et autres institutions.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (140) amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la cour de magistrat dans et pour le district de Saguenay.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (182) amendant l'article 637a du Code municipal, relativement à l'établissement d'une taxe pour le maintien d'aqueducs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du code municipal.

L'hon. M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier,—et la motion est soumise à la Chambre,—Que l'entrée dans les journaux de cette Chambre, de mercredi, le 25 mars courant, ordonnant que le bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes fins, soit lu une troisième fois et passé,—soit rescindée, et que le dit bill soit remis sur l'ordre du jour de mardi prochain, pour seconde lecture.

Et un débat s'élève.

M. Roy (Montmagny) soulève le point d'ordre suivant :

1. Que cette motion ne peut être soumise, attendu que ce bill n'est plus devant la Chambre; selon la pratique parlementaire, elle en a ordonné l'envoi au Conseil législatif. 2. Qu'avis de cette motion n'a pas été donné.

Et le débat se continuant,—

M. Giard propose, appuyé par M. D'Auteuil,—Que cette Chambre soit ajournée.

M. Giard propose, ensuite, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que cette motion soit retirée.

M. l'Orateur déclare qu'il rendra, plus tard, sa décision sur le premier point d'ordre et qu'il maintient le second.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la corporation de l'Hôpital Général, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin, 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'École protestante d'industrie et de refuge, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maternité de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Magdalen Asylum," (Bon-Pasteur), Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat catholique, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour l'hôpital des enfants trouvés, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Protestant Orphan Asylum," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois piastres et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mil cinq cent quatre-vingt dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école des aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir pour les aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Montreal Ladies Benevolent Society," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Sainte-Brigitte, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Protestant Infants' Home," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Church Home", Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1909.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Bethléem, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Notre-Dame, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Ladies Hebrew Benevolent Society", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Miséricorde, pour l'entretien d'enfants trouvés, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, coin des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut du Baron de Hirsch et "Hebrew Benevolent Society of Montreal", autrefois appelé "Young men's Hebrew Benevolent Society", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Sheltering Home", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut McKay, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Montreal Foundling and Sick Baby Hospital", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint Joseph du Bon Pasteur, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Petites-Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile pour les incurables, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perrault fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité de subsides, à la prochaine séance.

M. Perrault rapporte alors du comité des subsides plusieurs résolutions qui sont lues une première et une deuxième fois et adoptées.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. La Couronne met-elle des lots en vente pour les fins de colonisation, dans les cantons Lussier et Archambault, comté de Montcalm ?

2. Des demande ont-elles été faites à la Couronne pour obtenir des lots de culture dans les deux cantons ci-dessus ?

3. Dans l'affirmative, à quelle époque et par qui ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Non, tous les lots non vendus dans ces deux cantons ont été mis dans la réserve forestière à ce sujet, des instructions ont été données à M. Picher, ingénieur-forestier, pour qu'il fasse enquête sur les plaintes qui pourraient être formulées par les colons, lui enjoignant de faire rapport au Ministre des Terres et Forêts sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire sortir certains lots de cette réserve.

2. Oui.

3. Avant de répondre à cette question, il importe de savoir si elle est destinée à couvrir toutes les demandes faites depuis l'ouverture de ces cantons, ou seulement celles faites depuis une certaine date.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de confier au ministre de la colonisation les terres de colonisation reconnues comme telles par le " Guide du colon " ou par la classification des terres, telle que faite jusqu'à ce jour, ou telle qu'elle pourra être faite à l'avenir ?

2. Dans le cas où le député d'un comté refuse ou néglige de nommer un ou des représentants des colons, est-ce l'intention du gouvernement de nommer ou faire nommer, par le ministre de la colonisation, un représentant des colons, pour procéder à la classification des terres, suivant la loi et suivant les instructions du sous-ministre des terres aux agents, en date du 23 juin 1906 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Aucune décision n'a encore été arrêtée à ce sujet.

2. Même réponse.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Des requêtes ont-elles été adressées, ou des représentations ont-elles été faites à la Couronne pour changer la loi concernant la protection des forêts contre le feu et les défrichements par les colons, demandant la passation de la loi 4 Edouard VII, chapitre 13, section 22, qui permet de ne mettre le feu, pour les fins de défrichement, qu'entre le 15 juin et le 1er septembre et qu'entre le 15 novembre et le 19 mars ?

2. Dans l'affirmative, à quelle époque et par qui ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Non.

Par M. Kelly.—1. Combien y avait-il de rivières sous bail, dans le comté de Bonaventure en 1894?

2. Combien y en avait-il en 1895, en 1896, en 1897?

3. Quels sont les noms des dites rivières?

4. Quel montant a été payé en 1894, 1895, 1896 et 1897, pour chacune de ces rivières?

5. Combien y a-t-il de rivières actuellement sous bail dans le dit comté?

6. Quels sont les noms de ces rivières?

7. Quel est le montant actuellement payé, chaque année, pour chacune des dites rivières?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Sept.

2. Sept en 1895, huit en 1896, 10 en 1897.

3. Nouvelle, Petite-Cascapédia, Restigouche, Matapédia, Amqui, Causapsal, Bonaventure, Mans Brook, Grande-Cascapédia, Escuminac et Port Daniel.

4. Pour la rivière Nouvelle, \$105.00; pour la Petite Cascapédia, \$225.00; pour la Restigouche, \$531.00; pour les Matapédia, Amqui et Causapsal, \$520.00, en 1894 et 1895, \$530.00, en 1896 et 1897; pour la Bonaventure, \$1,250.00; pour Mans Brook, \$5.00; pour la Grande Cascapédia, \$6,125.00; pour l'Escuminac, \$50.00; pour le Port Daniel, \$50.00.

5. Dix.

6. Les mêmes que celles citées en réponse à la question 3.

7. Pour la rivière Nouvelle, \$125.00; pour la Petite Cascapédia, \$300.00; pour les Restigouche, Matapédia, Amqui et Causapsal, \$1,480.00; pour la Bonaventure, \$2,250.00; pour la Mans Brook, \$15.00; pour la Grande-Cascapédia, \$12,000.00; pour l'Escuminac, \$90.00; pour Port Daniel, \$75.00.

Par M. Kelly.—1. Les pêcheurs de saumons du comté de Bonaventure sont-ils constitués en corporation?

2. Dans l'affirmative, quand ont-ils été constitués en corporation?

3. Quel montant a été payé pour cette constitution en corporation?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Le 26 avril 1907.

3. \$25.00.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. M. Frédéric Courtemanche, de Chambly, est-il à l'emploi du gouvernement provincial?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les différentes charges qu'il occupe?

3. Quel est le salaire qu'il reçoit pour chacune de ces charges ou fonctions?

4. Quand est-il entré en fonctions pour chacune de ces charges?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. M. Frédéric Courtemanche a été nommé le 21 novembre 1907, surveillant pour le gouvernement des travaux du pont à être érigé sur la rivière Richelieu, entre Richelieu et Chambly-Canton.

2. Celle de surveiller les travaux du pont à construire et de faire rapport au gouvernement.

3. \$3.00 par jour.

4. Le 25 novembre 1907, mais sa présence comme surveillant sur les lieux n'a pas été requise depuis le 4 mars 1908.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (72) amendant la charte de la cité de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (46) constituant en corporation " The Country Club ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 30 mars 1908

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes, demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues, savoir :

Par l'honorable M. Devlin.—De la paroisse de Ste-Angèle de Laval, de la paroisse de Ste-Sophie de Lévrard, de la paroisse de Ste-Marie de Blanford, de la paroisse du Précieux-Sang, de la paroisse de Ste-Monique, de la paroisse de St-Sylvain et de la paroisse de St-Brigitte des Saults, comté de Nicolet.

Par M. Ouellette.—De la paroisse de St-Michel d'Yamaska, de la paroisse de St-Guillaume d'Upton, de la paroisse de St-François du Lac, de la paroisse de St-Elphège, de la paroisse de St-Bonaventure, de la paroisse de St-Joachim, de la mission des Abénakis de St-François, de la paroisse de la Baie-du-Febvre, de la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, de la paroisse de St-Pie de Guire, de la paroisse de St-David, de la paroisse de St-Thomas de Pierreville, et de la paroisse de St-Gérard de Courval, St-Séverin de Courval, comté d'Yamaska.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1908, pour la production d'une copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, concernant un chemin de fer à être établi entre Drummondville et Melbourne ou Richmond, en passant par Wheatland, l'Avenir, l'Ulverton, et Kirkdale.

(Document de la session No 40.)

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (132) constituant en corporation "The Old Brewery Mission."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Turgeon ait la permission de présenter un bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (186) amendant l'article 410 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, relativement aux cotisations spéciales.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (187) amendant les Statuts refondus, relativement aux compagnies de cimetièrè.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Monmagny) ait la permission de présenter un bill (188) amendant le Code de procédure civile de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (138) relatif à la cour des sessions de la paix.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (E) intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Arthur-Octave Bourret, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique ", pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (D) intitulé : " Loi pour amender la loi constituant en corporation " The Suburban Tramway and Power Company ", pour lequel il demande son concours.

Aussi le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (II) intitulé : " Loi concernant la succession Anselme Labrecque ", pour lequel il demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (92) ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson " et al " à P. G. Bussièrès & Cie., en date du 24 janvier 1907.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (127) constituant en corporation la congrégation Baïs Israël.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tanguay (Lac-St-Jean) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (55) constituant en corporation la ville de Jacques-Cartier.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe et que son titre soit : “ Loi constituant en corporation la ville de Limoilou ”.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (96) érigeant en corporation la ville de Emardville.

Bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake.

Bill (117) divisant la municipalité de St-Octave de Métis.

Bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale.

Et bill (123) concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de changer à cette session les limites des comtés ou divisions électorales de cette province ?

2. Dans l'affirmative, quels seront les comtés qui seront affectés par ces changements ?

3. Quelle sera la nature de ces changements ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

A l'étude.

Par M. Godbout.—1. Combien reste-t-il de lots disponibles pouvant être vendus immédiatement à des colons, dans les cantons de Risborough, Marlow, Jersey et Linière, dans le comté de Beauce ?

2. Quels sont ces lots ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Risborough.....	18 lots
Marlow	44 "
Jersey	13 "
Linière.....	48 "
	Total.....
	123 lots

2. *Canton Risborough :*

- Rang 1. Lots 3 et 9 ;
- Rang 4. Partie nord-ouest du lot 16 ;
- Rang 5. Lot 1a ;
- Rang 9. Lot 12 ;
- Rang 13. La $\frac{1}{2}$ sud-est du lot 5 et le résidu du lot 10 ;
- Rang 14. Partie nord-ouest du lot 5, lots 9 et 12 ;
- Rang 15. Partie nord-ouest du lot 8, partie sud-est du lot 9, partie nord-ouest du lot 10 ;
- Rang 17. Partie sud-est du lot 4, partie nord-ouest du lot 11, lots 15, 16 et 17.

Canton Marlow :

- Rang chemin Kennebec. Partie ouest du lot A et lot 81 ;
- Rang A. Partie centre du lot 26 ;
- Rang B. La $\frac{1}{2}$ sud du lot 27 ;
- Rang 1. La partie nord-ouest du lot 26 et la partie sud-est du lot 27 ;
- Rang 3. La $\frac{1}{2}$ sud-ouest du lot 14 ;
- Rang 4. Lot 11 ;
- Rang 5. Lot 24 ;
- Rang 6. La partie nord-ouest du lot 22 ;
- Rang 7. Les parties sud-est des lots 18 et 27 ;
- Rang 8. Lot 12, partie nord-ouest du lot 15, le lot 17 et la partie sud-est du lot 25 ;
- Rang 9. Lot 6, $\frac{1}{2}$ nord de nord-ouest du lot 7, partie sud-est du lot 8, partie nord-ouest du lot 9, lot 10, partie nord-ouest du lot 13, partie sud-est du lot 17, nord-ouest de sud-est du lot 20 et sud-est de sud-est du lot 21 ;
- Rang 10. Lots 3, 4, partie nord-ouest de 6, lot 7 ;
- Rang 11. Lots 8, 9, partie sud-est de 13 et lot 15.

Canton Jersey :

- Rang 2. Lot 20, partie nord-ouest de $\frac{1}{2}$ nord-ouest et partie nord-ouest de $\frac{1}{2}$ sud-est du lot 34, les $\frac{3}{4}$ nord-ouest du lot 36 ;
- Rang 3. Lots B, 30, 52 ;
- Rang 4. Lot 67 ;
- Rang 5. Lot 42 ;
- Rang 6. Lots 49, 50 et 56 ;
- Rang 7. La $\frac{1}{2}$ nord-ouest du lot 67.

Canton Linière :

- Rang 1. Lots 11 et 12 ;
 Section A. Rang 2. Lots 40 et 41 ;
 “ B. Rang 2. Lots 26, 27, 28, 29, 30, 50, 51, 52, 53, 67 et 68 ;
 “ C. Rang 2. Lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22,
 23, 24, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49,
 et 50 ;
 “ A. Rang 3. La $\frac{1}{2}$ nord-est du lot 23 ;
 “ A. Rang 4. La $\frac{1}{2}$ sud-ouest du lot 18, lots 20, 21, 22.

Par M. Godbout.—Combien de lots ont été vendus pour fins de colonisation dans le comté de Beauce, depuis le 31 janvier 1902 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Canton Adstock.....	99 lots
“ Aylmer.....	10 “
“ Ditchfield.....	8 “
“ Forsyth.....	23 “
“ Gayhurst.....	47 “
“ Jersey.....	90 “
“ Lambton.....	25 “
“ Linière.....	70 “
“ Louise.....	27 “
“ Marlow.....	106 “
“ Metgermette-Nord.....	128 “
“ Price.....	12 “
“ Risborough.....	149 “
“ Spaulding.....	71 “
“ Shenley Nord.....	2 “
“ Shenley Sud.....	12 “
“ Tring.....	4 “
Total.....	822 “

Par M. Pelletier.—1. A quelle date la “ Arthabaska Water & Power Company ” ou la Banque de Québec, est-elle devenue acquéreur des licences à bois qu'elle possède dans la province de Québec et quelle en est l'étendue aujourd'hui ?

2. A qui ces limites ont-elles été vendues, en quelle année et à quel prix par mille carré ?

3. A t-elle fait un rapport au département des Terres, chaque année, de la quantité de bois qu'elle y a coupé, soit par mille pieds ou par cordes ?

4. Ces rapports sont-ils assermentés et quel est le nom de la personne qui les a signés ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. La banque de Québec est devenue acquéreur des licences qu'elle possède le 27 novembre 1898. Superficie 40 milles carrés ?

2. Willis Russell, le 23 septembre 1870 à raison de \$6.00 par mille ?

3. Oui.

Ces rapports sont assermentés et signés par le surintendant de la "Arthabaska Water & Power Company," M. A. C. Boyle.

Par M. Pelletier.—1. A quelle date, la compagnie "Riordon Paper Company" de Merriton, Ont., est-elle devenue acquéreur des licences à bois qu'elle possède dans la province de Québec, et quelle en est l'étendue aujourd'hui ?

2. A qui ces limites ont-elles été vendues ?

3. En quelle année et à quel prix par mille carré ?

4. A-t-elle fait un rapport au département des Terres, chaque année, de la quantité de bois qu'elle y a coupé, soit par mille pieds ou par cordes ?

5. Ces rapports sont-ils assermentés, et quel est le nom de la personne qui les a signés ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. 11 juin 1898, superficie 572 $\frac{1}{2}$ milles carrés ?

2. Voir adresse No 42, (Session 1906), page 39 et suivantes.

3. Voir adresse No 42.

4. Oui.

5. Ces rapports sont assermentés et signés par A. A. McGibbon.

Par M. Giard.—Combien de lots ont été concédés sur billets de location, pour des fins de colonisation, dans tous les comtés de la province de Québec, en l'année 1901 ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1859 lots.

Par M. MacKenzie.—1. Quelles compagnies de chemin de fer avaient gagné des subventions en terres, à la date de la conversion de ces subventions en argent, en 1897 ?

2. Dans l'affirmative, en quelle proportion ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. La compagnie du chemin de fer Baie-des-Chaleurs,
- " " Jonction de Beauharnois,
- " " Comté Drummond,
- " " Vallée-est du Richelieu,
- " " Grand-Nord,
- " " Hereford,
- " " Joliette et St-Jean de Matha,
- " " L'Assomption,
- " " Lac St-François et Navigation,
- " " Colonisation du Lac Témiscamingue,
- " " Lotbinière et Mégantic.
- " " Basses Laurentides,
- " " Colonisation de Montfort,

La compagnie du chemin de fer	Montréal et Lac Maskinongé,
“	“ Montréal et Ottawa; (Vaudreuil et Prescott),
“	“ Montréal et Occidental,
“	“ Ottawa et Vallée de la Gatineau,
“	“ Pontiac et Renfrew,
“	“ Québec Central,
“	“ Québec et Lac-St-Jean,
“	“ Québec, Montmorency et Charlevoix,
“	“ Trois-Rivières et Nord-Ouest,
“	“ Témiscouata,
“	“ Comtés Unis.

2. \$4,297,327.31 au 30 juin 1897.

Par M. Mackenzie.—1. Quelles subventions ont été accordées aux chemins de fer depuis le 1er juillet 1897, et à quelles compagnies?

2. A-t-on payé quelque-une de ces subventions, et dans l'affirmative, quel montant?

Réponse par l'honorable L. A. Taschereau :

1. A la compagnie du Grand-Nord (revoté).....	\$	2,625 00
“ “ du Pont de Québec.....		250,000 00
“ “ de la Rive-Sud (ponts).....		89,000 00
“ “ de la Colonisation du Nord.....		96,000 00
“ “ de la Vallée d'Ottawa et de la Gatineau (revoté).....		141,392 00
“ “ de la Baie des Chaleurs (revoté).....		50,000 00
“ “ du Grand-Nord.....		6,000 00
“ “ de la Montagne d'Orford (revoté).....		43,375 00
		<hr/>
	\$	678,392 00

Subventions en terres non convertibles en argent.

A la compagnie Atlantique, Québec et Occidentale.....	600,000	acres
“ de la Colonisation du Nord.....	96,000	“
“ du Grand Nord du Canada.....	206,000	“
“ Interprovinciale et Baie James.....	200,000	“
“ de Lotbinière et Mégantic.....	120,000	“
“ de la Montagne d'Orford.....	28,000	“
“ de Matane et Gaspé.....	120,000	“
“ de Pontiac et Interprovinciale.....	80,000	“
“ du Québec Central.....	36,000	“
“ du Québec et Lac St-Jean.....	219,900	“
“ de la Rivière des Sauvages.....	76,000	“
“ de Joliette et Lac Manuan.....	240,000	“
“ de la Vallée du Saint-Maurice.....	60,000	“
A des compagnies.....	240,000	“
	<hr/>	
	2,321,900	“

2. Oui, \$524,275.31.

335,660 acres de terre non convertibles en argent.

Par M. Delâge.—1. Quels sont les membres actuels du conseil d'agriculture de cette province ?

2. Quelle est la date de leur nomination ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. MM. Robert Ness, Honorable C. E. Dubord, Auguste Dupuis, Honorable N. Garneau, Henri Bourassa, W. H. Walker, M. P. P., O. E. Talbot, M. P., Hormidas Pilon, M. P. P., Andrew J. Dawes, W. L. Davidson, B. T. Décarie, Hormidas Hotte, C. N. Peloquin, Dr W. Grignon, J. C. Draper, Paul Tourigny, M. P. P., Luc Boily, Thomas Hunter, Salomon Venne, J. E. Roberge, Louis Lavallée.

Ex-officio, l'Honorable Ministre de l'agriculture, l'Honorable Surintendant de l'Instruction publique, le Sous-Ministre de l'agriculture.

2. MM. N. Garneau, Auguste Dupuis, Henri Bourassa, C. E. Dubord, Robert Ness, B. T. Décarie, O. E. Talbot, W. H. Walker, Andrew J. Dawes, Hormidas Pilon, Hormidas Hotte, C. N. Peloquin, W. Grignon, J. C. Draper, Luc Boily, ont été nommés par ordre en conseil en date du 5 août 1897.

M. M. L. Davidson, a été nommé le 16 décembre 1897.

M. Thomas Hunter, le 4 février 1899.

M. Salomon Venne, le 7 mai 1901.

M. J. E. Roberge, le 12 mars 1903.

M. Paul Tourigny, le 11 août 1904.

M. Louis Lavallée, 14 mars 1907.

Par M. Delâge.—1. Quels sont les membres de la commission des chemins à barrières, (a) de la rive nord, (b) de la rive sud ?

2. Quelle est la date de la nomination de chacun d'eux ?

3. Le gouve nement a-t-il reçu, chaque année, un rapport des opérations de ces deux commissions ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. (a) MM. G. G. Stuart, Ulric Tessier, Cyrille Tessier, Alex. St-Amant et J. E. Bédard.

(b) MM. J. Boutin Bourassa, Louis Blais et Théotime Letourneau.

2. MM. Stuart et U. Tessier, nommés le 8 juillet 1884, M. C. Tessier, nommé le 24 juillet 1906, MM. St-Amant et Bédard, nommés le 26 juillet 1897. MM. Bourassa, Blais et Letourneau, nommé le 13 septembre 1897.

3. Oui.

Par M. Delâge.—1. Combien y a-t-il d'écoles normales dans cette province, (a) pour jeunes filles, (b) pour jeunes gens ?

2. Quelle est la date de la fondation de chacune de ces écoles ?

3. Quel a été le montant souscrit par le gouvernement pour ces écoles lors de leur fondation ?

4. Quel octroi leur accorde-t-il annuellement ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. (a) Pour jeunes filles, 6 ; (b) pour jeunes gens, 2 ; (c) pour filles et garçons (mixte) 1.

2. L'école Normale Laval (département des garçons et des filles), l'école Normale Jacques-Cartier (département des garçons) et l'école normales McGill, (mixte garçons et filles) ont été fondées en 1856.

L'école Normale Jacques-Cartier (filles), le 9 juin 1899.

“ “ de Rimouski, “ le 3 mai 1904.

“ “ de Chicoutimi “ le 3 janvier 1906.

“ “ de Trois-Rivières, “ le 30 septembre 1907.

“ “ de Nicolet, “ le 18 décembre 1907.

3. \$16,000.00 (4,000 livres pour les trois écoles Normale Laval, Jacques-Cartier et McGill.

\$4,500.00 pour l'école Normale des filles Jacques-Cartier.

6,000.00 “ “ “ de Rimouski.

5,000.00 “ “ “ de Chicoutimi.

6,000.00 “ “ “ de Trois-Rivières.

6,000.00 “ “ “ de Nicolet.

Total...\$43,500.00

4. Ecole Normale McGill.....	\$ 16,866 67
“ “ Laval (garçons et filles).....	15,500 00
“ “ Jacques-Cartier (garçons).....	14,633 33
“ “ “ (filles).....	7,500 00
“ “ de Rimouski.....	6,000 00
“ “ de Chicoutimi.....	5,000 00
“ “ de Trois-Rivières.....	6,000 00
“ “ de Nicolet.....	6,000 00
	<hr/>
	\$ 77,500 00

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—
Copie : 1. De toutes les plaintes portées contre le surintendant et l'assistant-surintendant du bureau médical de l'Asile d'aliénés de Québec ;

2, De toute la correspondance échangée à ce sujet, des documents, ordres en conseil se rattachant à ces plaintes et à la nomination ainsi qu'à la révocation d'une Commission Royale chargée de s'enquérir de la vérité des accusations ;

3. De l'enquête tenue par le Secrétaire de la province, ou par toute autre personne autorisée à cet effet, avec tous les papiers, rapports et documents y relatifs, ainsi que de la décision du gouvernement et des instructions données par le Secrétaire en différents temps au surintendant et à l'assistant-surintendant du bureau médical de l'Asile d'aliénés de Québec.

L'honorable M. Robitaille propose, appuyé par M. Delâge, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre— Copie des ordres en conseil en date des 8 juillet 1893, 30 juillet 1894, 31 décembre 1894, 31 août 1896, 9 mars 1897, 12 février 1903, 27 juillet 1904, concernant les surintendant, assistant-surintendant et les deux médecins internes de l'asile de Beauport.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer le bill (171) à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.

M. Blanchard appuyé par M. Girard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (178) amendant la loi 54 Victoria, chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d'eau.

M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,— et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. Gouin, propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Women's Hospital," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Western General Hospital," pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Hervey Institute," Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association Homéopathique de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de Refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital des Incurables, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'orphelinat catholique et de l'Asile Nazareth, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-treize piastres et soixante quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Ladies' Protestant Home," Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Male Orphan Asylum," Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesty, comme une aide à l'Asile Finlay, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Protestant Female Orphan Asylum," Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Ste-Brigitte, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Orphelinat, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour les veuves et les infirmes, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour enfants trouvés, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour les épileptiques, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Woman's Christian Association", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Dames du Bon-Pasieur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre de la Crèche, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, orphelins, etc.,

Asile de la Providence, Trois-Rivières, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour leur hôpital de la Maternité, Trois-Rivières, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Sorel, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Saint-Hyacinthe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, Nicolet, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Rimouski, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

36. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital protestant, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

37. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Distributing Home ", Knowlton, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

38. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

39. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

40. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Valier, Chicoutimi, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

41. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, Arthabaska, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

42. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Sainte-Anne de la Baie-Saint-Paul, pour vieillards, infirmes et idiots, Baie-Saint-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1909.

43. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Sœurs de la Charité, Montmagny, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

44. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accor-

dée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Fraserville, Fraserville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

45. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat et hôpital pour vieillards et malades, Valleyfield, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

46. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-André-Avelin, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

47. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de St-Jérôme, Saint-Jérôme, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

48. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice St-Antoine, pour orphelins, infirmes et malades, Longueuil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

49. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de St-Jean, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

50. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

51. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Bechmer Rest", Ste-Agathe des Monts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

52. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Jardin de l'Enfance, St-Joseph, Joliette, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

53. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Catholic Sailor's Club", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

54. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Montreal Sailor's Institute", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

55. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Union Nationale française, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

56. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre de la Crèche du Bon-Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

57. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

58. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Petites-Sœurs du Nominingue, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

59. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Guay, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

60. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôtel-Dieu, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

Ordonné,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides à la prochaine séance.

M. Pelletier rapporte alors du comité des subsides plusieurs résolutions qui sont lues une première et une deuxième fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 31 Mars 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (81) amendant la charte de la cité de Québec au sujet de la rue des Carrières ;

Bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac ;

Et bill (65) amendant la charte de Notre-Dame de Grâce.

“ Votre comité recommande à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports concernant les bills privés soit prolongé jusqu'au dixième jour d'avril prochain inclusivement. ”

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Caron (l'Islet) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis sont suffisants dans chaque cas, savoir :

Les syndics de la paroisse de Saint-Joseph d'Alma demandant une loi concernant la construction d'une nouvelle église dans la dite paroisse ;

De J. W. Stephens et autres, demandant des amendements à la charte de la cité Montréal ;

De F. Ross, demandant une loi concernant la compagnie de chemin de fer de la Vallée de la rivière Madeleine ;

De “ The Clothing Manufacturers' Association of Montreal ”, demandant une charte ;

De la Congrégation Chevra Kadisha, demandant des amendements à sa charte ;

De la Congrégation Beth Juda, de Montréal, demandant une loi la constituant en corporation ;

Et de la compagnie de chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean, demandant une loi amendant sa charte.

Votre comité recommande à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports concernant les bills privés soit prolongé jusqu'au dixième jour d'avril prochain inclusivement.”

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. Champagne, du comité de législation, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (175), amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus de la province de Québec, relatifs au notariat.”

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un Bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'expropriation de la ruelle Saint-David.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (104) constituant en corporation “ The Clothing Manufacturers' Association of Montreal ”.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (130) amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tanguay (Lac-St-Jean) ait la permission de présenter un bill (129) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tanguay (Lac-St-Jean) ait la permission de présenter un bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation Chevra Kadisha, de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (124) constituant en corporation la congrégation Beth Judah, de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un Bill (189) amendant la loi des licences de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois ait la permission de présenter un Bill (190) amendant l'article 513 de la loi de l'instruction publique relativement aux versements et aux retenues sur les pensions.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les timbres, licences, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909,

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires et les dépenses contingentes des registrateurs pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté,, pour la *Gazette Officielle*, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5, *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'inspection des sociétés de secours mutuel, frais de voyage, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

A six heures, p. m., M. l'Orateur a reprend le fauteuil et le quitte ensuite jusqu'à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie, p. m.

En vertu de la 19e règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative, qu'il a passé le bill (F).—“Loi constituant en corporation “ The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company of Quebec”, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (C) “Loi constituant en corporation la compagnie dite “ The Canada Trust Company,” pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

M. Décarie, propose, appuyé par M. Godbout, et il est—

Ordonné,—Que le bill (C du Conseil législatif) constituant en corporation la compagnie dite “ The Canada Trust Company”, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. Décarie propose, appuyé par M. Godbout, et il est—

Ordonné,—Que le bill (D du Conseil législatif) pour amender la loi constituant en corporation “ The Suburban Tramway & Power Company”, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. Delâge, propose appuyé par M. Bergevin, et il est—

Ordonné,—Que le bill (E du Conseil législatif) autorisant le collègue des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Arthur Octave Bourret, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. Tanguay (Lac St-Jean) propose, appuyé par M. Blouin, et il est—
Ordonné,—Que le bill (F du Conseil législatif) constituant en corporation “The Horses Cattle and Domestic Insurance Company of Quebec”, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. Langlois, propose, appuyé par M. Jobin, et il est—
Ordonné,—Que le bill (H du Conseil législatif) concernant la succession Anselme Labrecque, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (132) constituant en corporation “The Old Brewery Mission”.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

La Chambre reprend sa séance en comité des subsides.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

Ordonné,—Que cette Chambre se forme, de nouveau, en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Pelletier rapporte, alors, plusieurs résolutions qui sont lues ainsi qu'il suit :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les timbres, licences, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires et les dépenses contingentes des régistrateurs, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la *Gazette Officielle*, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'inspection des sociétés de secours mutuel, frais de voyage, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Ces résolutions ayant été lues une deuxième fois sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec,

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue, de nouveau, en comité des subsides.

{ (EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent onze mille six cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'administration de la Justice, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires des juges des sessions de la paix de Québec et de Montréal, leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux de leurs employés, et les dépenses contingentes de bureau, y compris le traitement du grand connétable et de son député, etc., Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses d'inspection des bureaux publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné,—Que cette Chambre se constituera, de nouveau, en comité des subsides, à sa prochaine séance.

M. Pelletier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues une première et une deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces résolutions soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (140) amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la cour de magistrat dans et pour le district de Saguenay.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mercier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE.

Par M. Kelly.—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender, durant la présente session, la loi des terres de la Couronne relativement à l'annulation des lots de colons, de manière à donner plus ample protection au colon ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : Oui.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'un comité spécial composé de l'honorable M. l'Orateur et des honorables MM. Gouin, Turgeon, Weir, LeBlanc et M. Tellier soit nommé pour reviser les règles de cette Chambre et faire rapport.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 1^{er} avril 1908.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues, savoir :

Par M. Laferté.—De la paroisse de Drummondville, de la paroisse de St-Eugène de Grantham, de la paroisse de St-Majorique, de la paroisse de St-Cyrille de Wendovor, de la paroisse de St-Lucien, de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de la paroisse de St-Félix de Kingsey, de la paroisse de St-Pierre de Durham d'Avenir, de la paroisse de St-Jean de Wickham, de la paroisse de St-Fulgence de Durham sud, et de la paroisse de St-Germain de Grantham, comté de Drummond.

Par M. Tourigny.—De la paroisse de Kingsey Falls, de la paroisse de Ste-Hélène de Chester, de la paroisse de Ste-Elisabeth, de la paroisse de Ste-Victoire, de la paroisse de Ste-Anne du Sault, de la paroisse de Stanfold, de la paroisse de St-Valère de Bulstrode, de la paroisse de St-Norbert, de la paroisse de Ste-Clotilde de Horton, de la paroisse de Ste-Christine d'Acton, de la paroisse de St-Patrice de Tingwick, de la paroisse de St-Rémi, du Collège de Victoria-ville, de la paroisse de St-Christophe, de la paroisse de St-Paul de Chester, de la paroisse de St-Albert, de la paroisse de St-Rosaire, et de la paroisse de St-Louis de Blandford, dans le comté d'Arthabaska.

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (168) amendant l'article 828 du Code municipal ;

Bill (165) amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux ;

Bill (163) amendant l'article 840 du Code municipal.

Votre comité a aussi examiné le bill suivant et désire le rapporter à votre honorable Chambre pour plus ample considération ;

Bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.”

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (87) constituant en corporation, le Comptoir mobilier franco-canadien.

Et bill (118) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.”

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (100) concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine ;

Bill (119) incorporant la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ;

Bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil."

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (135) amendant les Statuts refondus relativement aux timbres.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Mousseau.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes sur l'insuffisance des garanties qu'offrent au public les compagnies d'assurance autorisées sous l'empire de quelque charte provinciale ?

2. Dans l'affirmative, est-il possible au gouvernement de faire connaître à la Chambre quelles sont les compagnies dont les garanties seraient insuffisantes ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. On s'est plaint que certaines compagnies d'assurance mutuelle ont pris des risques à primes au comptant, pour un montant excédant la limite fixée par la loi.

2. Ces compagnies ayant été averties, et ayant exprimé leur intention de réduire ces risques à la limite autorisée, il convient, dans l'intérêt public de ne pas en donner les noms.

Par M. Mousseau.—1. Le gouvernement affecte-t-il quelque argent à l'encouragement des concours de paroisse pour les terres les mieux tenues ?

2. Dans l'affirmative, à combien s'élèvent ces sommes, annuellement ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

A même les octrois annuels que retirent les sociétés d'agriculture du gouvernement, elles sont tenues de tenir, au moins tous les 5 ans, des concours des fermes les mieux tenues par paroisses ou par comtés, pour lesquels elles doivent affecter une partie de leurs fonds dans les proportions suivantes :

Les sociétés ayant droit à un maximum de \$800.00 doivent dépenser pour cet objet au moins \$250.00 ; celles ayant droit à \$500.00, \$156.00 ; celles ayant droit à \$400.00, \$125.00 ; celles ayant droit à \$250.00, \$78.00.

Les montants dépensés par les sociétés d'agriculture pour cette fin, sont consignés dans les rapports annuels du département de l'agriculture mis devant la Chambre.

Par M. Mousseau.—1. Le gouvernement exerce-t-il quelque contrôle sur le choix des ouvrages distribués en prix dans les écoles élémentaires ?

2. Est-il en mesure de dire comment s'exerce ce choix et dans quelle catégorie d'ouvrages se recrutent généralement les livres choisis pour être ainsi distribués ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Un certain nombre des livres à être donnés en prix sont achetés, en France, d'après une liste soumise au secrétaire de la province par le surintendant de l'instruction publique.

2. Quant aux livres publiés au Canada ils sont généralement choisis et achetés par le gouvernement.

Par M. Kelly.—1. Quel est, en moyenne, le coût des licences pour la pêche au saumon au filet, dans le comté de Bonaventure ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de faire quelque changement au prix payé pour telles licences ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Une moyenne de \$12.90.

2. Pas pour le moment.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Y a-t-il une ou des compagnies de navigation, ou des personnes qui ont reçu, depuis le 1er janvier 1903, des octrois du gouvernement pour la navigation sur le lac Saint-Jean ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ces personnes ou compagnies respectivement ?

3. Quel est le montant de l'octroi donné à chacune d'elles, chaque année, depuis la dite date ?

4. Pour quel service ces octrois ont-ils été accordés et payés ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Oui.

2. Alexandre Morin, Edouard Niquette, Philius-Jos. Déry et la compagnie de navigation du Lac-Saint-Jean et du Saguenay ;

3. Alexandre Morin.....	\$ 300.00	en 1903
“ “	400.00	en 1904
“ “	1,000.00	en 1905
“ “	300.00	en 1906
Philius-Jos Déry.....	400.00	en 1904
Edouard Niquette.....	400.00	en 1904
“ “	400.00	en 1905
“ “	200.00	en 1906

La compagnie de navigation du Lac-St-Jean et du Saguenay..... 2,500.00 en 1906

La compagnie de navigation du Lac-St-Jean et du Saguenay..... 4,017.16 en 1907

4. Alexandre Morin, en 1903, 1904 et 1906, service de La-Pipe à Saint-Jérôme et St-Gédéon ; en 1905, service de La-Pipe à Roberval et de Roberval à St-Méthode, St-Félicien et Mistassini ; en 1907, service de La-Pipe à Roberval et les ports intermédiaires.

Edouard Niquette ; service de Roberval, Péribonca et Honfleur.

Philiass-Jos. Déry, service de Roberval à St-Félicien, St-Méthode et Mistassini.

La Compagnie de Navigation du Lac St-Jean et du Saguenay : en 1906, service de Roberval à St-Prime, St-Félicien, St-Méthode, Mistassini, Péribonca, Honfleur, La-Pipe, Grande Décharge, St-Jérôme, St-Gédéon et Chambord ; en 1907, même service et indemnité pour résiliation du contrat qui était pour cinq années, et paiement de certaines réclamations.

Par M. Bernard.—1. M. Brassard, architecte, chargé avec M. Marchand des plans et de la surveillance des travaux de la prison de Montréal, est-il parent de l'honorable premier ministre ?

2. Dans l'affirmative, à quel degré ?

3. Le dit M. Brassard est-il parent de l'associé du même nom, de l'honorable premier ministre ?

4. Dans l'affirmative, à quel degré ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1 et 2. Oui, au sixième degré.

3, Le Premier Ministre n'a pas d'associé du nom de Brassard.

Par M. Bernard.—1. Quel est l'emploi de John Blacklock, pour lequel il aurait reçu \$605.00, en rapport avec la construction de la prison de Montréal, tel que mentionné à la page 76 des procès-verbaux de cette Chambre ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

M. Blacklock a été nommé surveillant, pour le gouvernement, des travaux de construction de la dite prison.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quel est le notaire qui a fait le contrat mentionné à la page 75 des procès-verbaux de cette Chambre, pour la prison de Montréal ?

2. Combien le gouvernement a-t-il payé à ce notaire en rapport avec le dit contrat ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. A. Ecrément.

2. Rien.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Combien le gouvernement a-t-il payé jusqu'à présent à M. Frédéric Courtemanche, de Chambly, pour salaire en rapport avec la surveillance des travaux de construction d'un pont sur la rivière Richelieu, entre Richelieu et Chambly-Canton ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

\$243.00.

Par M. Jobin.—1. Le gouvernement a-t-il augmenté le salaire de quelques-uns des employés du service civil, depuis un an ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ces employés, et le montant de l'augmentation de chacun d'eux ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter le salaire des employés du service civil ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Oui.

2. Em. Myrand.....	\$ 150 00
J.-F. Forgues.....	150 00
Alex. Demeules.....	150 00
E.-H. Bisson.....	100 00
J.-O. Montreuil.....	50 00
Edgar Vézina.....	200 00
E.-Wc. Prévost.....	400 00
L. Bertrand.....	100 00
Geo. Rochette.....	100 00
Wm. Boyde.....	100 00
J.-E. Soucy.....	100 00
Wm. Murphy.....	100 00
A. Couet.....	100 00
J.-L. Allaire.....	100 00
Hector Caron.....	200 00
Alf. Paradis.....	100 00
Ls.-A. Vallée.....	200 00
Elz. Charest.....	200 00
F. Gibault.....	100 00
Jos. Roy.....	175 00
Alph. Gagnon.....	500 00
L.-P. Vallerand.....	200 00
C. Dénéchaud.....	200 00
Geo. St. Michel.....	200 00
J.-B. Gosselin.....	100 00
J. Fortier.....	100 00
Geo. Côté.....	100 00
O. Asselin.....	100 00
Art. Thiboutot.....	200 00
Ls. Gignac.....	100 00
D. Rea.....	200 00
R.-H. O'Regan.....	200 00

Total.....\$ 5,075 00

3. A l'étude.

Par M. Jobin.—1. Le gouvernement ou le premier ministre de cette province a-t-il reçu une requête de Son Honneur le Maire de Québec, lui demandant au nom du conseil de ville, de diminuer dans la cité de Québec, le nombre des licences d'auberges et de restaurants à une pour chaque millier d'âmes de sa population ?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement de faire droit à cette requête ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Oui.
2. La question est à l'étude.

Par M. D'Auteuil. 1. Y a-t-il à Saint-Denis, comté de Kamouraska, une municipalité ou un arrondissement scolaire, dont les dépenses sont payées en tout ou en partie par le gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date et pour quelle raison ?
3. Quel est le montant ainsi dépensé jusqu'à présent ?
4. A même quel fonds a été pris ce montant ?
5. A quelle date, à quelle personne et pour quel objet spécial chaque paiement a-t-il été fait ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.
2. En septembre 1907, à la demande de MM. J.-E. Rossignol, Joseph Paradis, Jean-Baptiste Raymond, François Raymond, Samuel Raymond, Joseph Raymond, Prudent Lavoie, Napoléon Rossignol, Joseph Hudon, Joseph Frank, Alfred Lebel, Charles Hudon, Charles Paradis, Paschal St-Onge, Mlle Céline Paradis, Thomas Leclerc, Thomas St-Onge, Baptiste Martin, Mathias Lavoie, Désiré Martin, Joseph Labelle, J.-B. Langlais, ptre, contribuables de l'arrondissement No 1, de la municipalité scolaire.
3. La somme de \$250.00.
4. A même la somme votée par 60 Vict., ch. 3, amendé.
5. Le 13 septembre 1907, à M. l'abbé J.-B. Langlais, pour aider au fonctionnement d'une école indépendante.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Jobin,—et la motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—qu'il soit—

Résolu,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun de modifier nos institutions municipales en substituant au vote ouvert le scrutin secret, dans les élections municipales tenues sous l'empire des dispositions du Code municipal.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier,—Que l'ordre de la Chambre, pour la troisième lecture et l'adoption du Bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes les fins au comté de Bellechasse, en date du 25 mars 1908, soit rescindé et que ce bill soit inscrit à l'ordre du jour de la séance de mardi, le 31 mars courant pour la seconde lecture.

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas dans l'ordre, ainsi qu'il suit :

“ Qu'il soit de règle parlementaire de rescinder une motion, une résolution, un vote de la chambre, c'est admis. Mais là n'est pas le point qui a attiré mon attention, lorsque j'ai lu l'avis de la motion soumise par l'honorable député de Laval. Il m'a tout de suite paru extraordinaire à l'usage reconnu, en même temps qu'aux précédents, que le droit de proposer la rescission fut assez large pour l'appliquer, à la fois, à toute la procédure d'un bill, même lorsque ce bill a été définitivement adopté et lorsque la Chambre en a de plus ordonné la transmission au Conseil législatif par le message régulier.

“ Cependant ne désirant pas décider le point sans y avoir donné toute la considération nécessaire, vu l'extrême spécialité de la motion proposée, ainsi que du précédent à être créé dans un sens ou dans l'autre, j'ai cru devoir prier l'honorable député de Laval de me citer des précédents semblables au cas qui nous occupe.

“ De mon côté, j'ai fait des recherches et je n'ai pas trouvé que jamais la procédure d'un bill voté en troisième lecture, passé et ordonné pour transmission à l'autre Chambre ait été rescindée, annulée et recommencée, comme on le propose.

“ Je n'hésite pas à exprimer mon opinion que le pouvoir de rescission ne doit pas aller jusque là, et dans ces circonstances, je considère qu'il est de mon devoir de créer un précédent important en décidant que la motion de l'honorable député de Laval n'est pas dans l'ordre. ”

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la motion étant faite : Que ce bill soit lu la troisième fois, maintenant,—

L'honorable M. LeBlanc propose, en amendement, appuyé par M. Tellier, —Que le mot “ maintenant ” soit retranché et remplacé par les mots “ dans six mois. ”

Cet amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Daignault,
D'Anjou,
Dion,
Dorris,
Gault,
Gauthier,

Giard,
Gosselin,
Jobin,
Laferté,
Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Lemay,

*Morin,
Panet,
Pelletier,
Robitaille,*

*Roy (Kamouraska),
Taschereau,
Tellier.—21.*

CONTRE :

Messieurs

*Benoit,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet (Stantead),
Blanchard,
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Côté,
Décarie,
Fiset,
Gendron
Godbout,
Gouin,*

*Kelly,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),
Lemieux,
Mackenzie,
Mercier,
Neault,
Petit,
Tanguay (Lac-St-Jean),
Tessier,
Thériault,
Walker,
Walsh,
Weir.—28.*

Ainsi, la proposition est résolue dans la négative.

La motion principale étant alors proposée de nouveau, un débat s'élève.

M. Tessier propose ensuite, appuyé par M. Thériault, et il est—
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (166) amendant le Code municipal concernant les électeurs municipaux.

M. Walker, appuyé par M. Vilas propose que ce bill soit maintenant lu, la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (185) amendant la loi 60 Victoria, chapitre 27, concernant les "homesteads".

M. Caron (L'Islet), appuyé par M. Tanguay (Lac-Saint-Jean), propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (186) amendant l'article 410 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, relativement aux cotisations spéciales.

M. MacKenzie, appuyé par M. Décarie, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Cour des sessions de la paix.

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les inspecteurs des prisons et autres institutions.

L'honorable M. Weir propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relativement aux timbres.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, savoir :

Bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Wesmount et la constituant en corporation de cité.

Bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'expropriation de la ruelle St-David.

Bill (104) constituant en corporation "The Clothing Manufacturers' Association of Montreal".

Bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à St-Joseph d'Alma.

Bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation "Chevra Kadisha", de Montréal.

Bill (124) constituant en corporation la congrégation "Beth Judah", de Montréal.

Bill (C du Conseil) constituant en corporation la compagnie dite "The Canada Trust Company."

Bill (E du Conseil) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Octave Bourret à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Bill (F du Conseil) constituant en corporation "The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company, of Quebec".

Et bill (H du Conseil) concernant la succession Anselme Labrecque.

Les bills suivants sont aussi, conformément à l'ordre du jour, lus, séparément, une deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer, etc :

Bill (126) amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer urbain de Montréal,

Bill (130) amendant la loi concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine,

Bill (129) concernant la compagnie de chemin de fer de Québec et Lac-St-Jean.

Et bill (D du Conseil) pour amender la loi constituant en corporation "The Suburban Tramway & Power Company".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (35) concernant l'acte de donation entrevifs passé, le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres, par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.

Bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de Westmount.

Bill (70) amendant la charte de l'Association Mutuelle de Bienfaisance de la compagnie de chemin de fer Urbain de Montréal.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 2 avril 1908.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (44) amendant la charte de la ville de Chicoutimi.
 Bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.
 Bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette.
 Bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois”.

L'honorable M. Taschereau, du comité de législation, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec un amendement :

Bill (182) amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec”.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (191) amendant la loi électorale de Québec, 1903, relativement à certains délais.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (13) amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (151) amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc. — 1. Des demandes ont-elles été faites depuis le 1er janvier 1904, pour obtenir des lots de culture dans le canton de Howard, comté d'Argenteuil ?

2. Dans l'affirmative, à quelle époque et par qui ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui.

2. Rang 1, lot 35, demandé par W.-A. Agnew, le 1er juin 1906.

Rang 2, lot 17, demandé par Léon Renaud, le 29 février 1904.

Rang 3, partie est du lot 40, demandée par W.-A. Allan, le 9 août 1907.

Partie est du lot 41, demandée par W.-H. Evans, le 23 mars 1906. Partie ouest du lot 43, demandée par Cléophas Thibault, le 15 janvier 1907.

Rang 4, le quart nord des lots 13 et 14, demandé par L. E. Parent, le 2 septembre 1904. Le quart nord du lot 15, demandé par L. E. Parent, le 15 décembre 1905. Lot 19, demandé par Louis Chartrand, le 26 novembre 1904. Lot 20, demandé par Napoléon Valade, le 8 novembre 1906. La $\frac{1}{2}$ nord des lots 20 et 21, demandée par Adolphe Cloutier, le 13 mai 1905. Lots 21 et 22 demandés par Wm Allard, le 28 avril 1905. Lots 21, 22 et 23, demandés par J.-B. et Wm Boisclair, le 9 septembre 1905. Lots 24 et 25, demandés par Napoléon Valade, le 20 avril 1905.

Rang 5, lots 24 et 25 demandés par Ferdinand Larose, le 24 janvier 1905.

Rang 6, lot 11 demandé par Zénon Pigeon, le 20 avril 1904 et le 15 mai 1906.

Rang 7, lot 14, demandé par Wilfrid Cusson, le 10 février 1905. Lot 15 demandé par Albert Cusson, le 6 décembre 1904 et par Damase Larose, le 24 janvier 1905. Lot 16, demandé par Jean Cusson, le 6 décembre 1904, par Donat Trudeau, le 14 juillet 1906, par Calixte Trudeau, le 26 août 1906 et le 18 septembre 1906, par Damase Larose, le 24 janvier 1905. Lots 18 et 20 demandés par F. et H. Clarke, le 24 janvier 1905.

Rang 8, lot 3, demandé par Léon Renaud, le 23 mars 1906. Lot 4, demandé par Donat Trudeau, le 20 décembre 1907, par Nap. Renaud, le 23 mars 1906, par M. Pigeon, le 12 juin 1905. Lots 6, 7 et 8, demandés par J. B. Lajeunesse et ses fils, le 19 mars 1906. Lot 7, demandé par Arthur Laverdure, le 10 novembre 1905. Lot 8, demandé par Dame Bazile Corbeil, le 23 juin 1905. Lot 9, demandé par Clodomir Corbeil, le 25 juin 1905. Lot 10, demandé par Joseph Laverdière, le 18 septembre 1906.

Rang 9, lots 24 et 25, demandés par J.-B. Lafontaine, le 18 juillet 1904.

Rang 10, lot 21, demandé par J. Tassé, le 21 novembre 1904.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Le gouvernement a-t-il été en correspondance ou pourparlers avec quelques personnes ou compagnies en rapport avec certaines concessions forestières ou agricoles à être faites dans la région de l'Abittibi, depuis le 1er janvier 1907 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?

3. Quelles sont ces personnes ou compagnies, et le point où en sont cette correspondance ou ces pourparlers : (a) quant à l'étendue de terrain à être concédée à chacune de ces personnes ou compagnies ; (b) quant au prix à être payé pour chaque concession ; (c) quant aux conditions à être imposées pour chaque concession ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui

2. Depuis le mois de janvier 1907, jusqu'en février 1908.

3. J. B. Bartram, Toronto, Wm. Young, North Bay, Wm. Hamilton, Sturgeon Falls, Jos. Cavanah, Ottawa, H. A. Goyette & Cie, Hull, "The Turtle Lake Mining Co., The Raven Lake Mining Co., T. J. Gorman, The Abittibi Land and Improvement Co., The Harricanaw Lumber Co., The Makamick Mining and Colonisation Co., L. V. Cotnoir, comté de Drummond, Napoléon Rousseau, Arthabaska, et Edmond Vigneau, Saint-Samuel de Nicolet, pour des

demandes variant de 1,000 acres à 500,000 acres, pour fins agricoles ou industrielles et pour un prix de 30 à 75 cents. Aucune n'a abouti. Il est d'ailleurs impossible de faire aucune vente avant que les arpentages soient faits.

Par l'honorable M. Leblanc.—1. A-t-il été dépensé de l'argent pris à même les fonds de colonisation, dans aucune des vieilles paroisses suivantes, savoir : Château-Richer, Ste-Anne de Beaupré, St-Joachim, L'Ange-Gardien, St-Féréol, St-Tite-des-Caps, St-Jean, St-Pierre et Ste-Famille, ces trois dernières étant dans l'île d'Orléans, et toutes dans le comté de Montmorency, depuis le mois de septembre 1904?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant total ainsi dépensé jusqu'à présent ?

3. A quelle date, à quelle personne, pour laquelle des dites paroisses, et pour quel objet spécial, chaque paiement spécial a-t-il été fait ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. \$7,655.46.

3. 28 octobre 1904, Pierre Bilodeau, St-Féréol, route de Ste-Anne à St-Féréol.....	\$	100	00
7 octobre 1904, Téléspore Renaud, St-Joachim, route de St-Joachim		100	00
24 octobre 1904, Auguste Paré, maire, Ste-Anne de Beaupré, macadamisage du chemin royal.....		1,000	00
13 octobre 1904, Joseph Mathieu, L'Ange Gardien, travaux dans L'Ange Gardien.....		125	00
22 octobre 1904, Olivier Vézina, St-Pierre, I. O., travaux dans St-Pierre.....		45	00
31 octobre 1904, Samuel Tremblay, Château Richer, travaux dans Château Richer.....		100	00
24 novembre 1904, Basile Deblois, Ste-Famille, route du quai.....		167	56
17 août 1905, Joseph Cloutier, maire, Château Richer, macadamisage du chemin Royal.....		1,000	00
4 août 1905, Joseph St-Hilaire, Ste-Anne de Beaupré, pont de la grande rivière Beaupré.....		266	92
4 août 1905, J. B. B. Blouin, Ste-Famille, travaux dans Ste-Famille.....		116	00
25 septembre 1905, Jos. Boissonneault, St-Jean, travaux dans St-Jean.....		50	00
28 octobre 1905, Mathias Bilodeau, St-Féréol, route de St-Féréol.....		124	75
3 novembre 1905, Jos. Goulet, Ste-Anne, route des Sept Crans		86	00
9 novembre 1905, Siméon Renaud, St-Tite, chemin du petit débarquement.....		107	00
1er septembre 1906, Jos. Cloutier, maire. Château Richer, macadamisage du chemin Royal.....		1,000	00
5 novembre 1906, Pierre Bilodeau, St-Féréol, route de St-Féréol.....		74	98

22 août 1906, Téléphore Renaud, maire, St-Joachim, pont de la Grande Rivière Beaupré.....	\$ 400 00
19 septembre 1906, Téléphore Renaud, maire, St-Joachim, pont de la Grande Rivière, Beaupré.....	350 00
29 juin 1907, Téléphore Renaud, maire, St-Joachim, pont de la Grande Rivière, Beaupré.....	500 00
26 juillet 1907, Jos. Cloutier, maire, Château Richer, macadamisage du chemin Royal.....	1,000 00
26 juillet 1907, Siméon Renaud, St-Tite, chemin des rangs St-Pierre et St-Elzéar.....	92 25
26 juillet 1907, Mathias Bilodeau, St-Féréol, route de St-Féréol.....	150 00
17 septembre 1907, Téléphore Renaud, maire, St-Joachim, pont de la Grande Rivière, Beaupré.....	500 00
28 décembre 1907, Xavier Gauthier, Ste-Anne, route depuis le grand rang jusqu'à la concession St-Jacques.....	75 00
7 septembre 1907, Thomas Blouin, St-Jean, travaux dans St-Jean.....	125 00

Par M. Kelly.—Quelle somme paie-t-on, par mois, pour dépenses de bureau, à l'agent des terres de la Couronne de la division-est du comté de Bonaventure ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

\$7.00 pour les mois d'hiver et \$5.00 pour les mois d'été.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins de colonisation dans cette province, depuis le 1er juillet 1907, inclusivement, jusqu'à ce jour ?

2. Comment ce montant a-t-il été réparti ou distribué entre les divers comtés de cette province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$127,898.23.

2. Argenteuil	\$ 4,811 03
Arthabaska	633 30
Beauce	2,239 55
Bellechasse.....	2,806 91
Berthier.....	4,280 15
Bonaventure.....	8,487 86
Brome.....	200 00
Champlain.....	799 33
Charlevoix	353 50
Chambly	300 00
Chicoutimi et Saguenay	5,044 56
Compton.....	66 87
Dorchester	1,926 92
Drummond	225 00
Gaspé.....	3,326 25
Huntington.....	300 00

Iles-de-la-Madeleine.....	\$ 399 94
Joliette.....	688 37
Kamouraska.....	1,494 17
Lac-St-Jean.....	14,759 56
L'Assomption.....	300 00
L'Islet.....	1,264 88
Lotbinière.....	500 00
Maskinongé.....	1,602 94
Matane.....	7,605 65
Mégantic.....	897 43
Montcalm.....	2,666 39
Montmagny.....	1,759 10
Montmorency.....	2,236 00
Nicolet.....	738 26
Ottawa.....	19,223 61
Pontiac.....	5,270 47
Portneuf.....	1,349 99
Québec.....	737 86
Richmond.....	626 00
Rimouski.....	2,269 76
Saint-Maurice.....	892 69
Sherbrooke.....	747 32
Stanstead.....	299 75
Témiscouata.....	6,187 99
Terrebonne.....	4,083 28
Wolfe.....	951 58
Yamaska.....	200 00
Visites et explorations.....	12,344 01

Par M. Tellier.—1. Quels sont les octrois annuels que la société d'agriculture No 2 du comté de Joliette a reçus, année par année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'à ce jour?

2. Si elle en a reçus, à quelles dates les a-t-elle reçus?

3. Si elle n'en a pas reçus, quelle en est la raison?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. et 2. Année 1892-93 Payé \$328.00 le 19 octobre 1892.

“ 1893-94 “ 290.20 le 16 janvier 1894.

“ 1894-95 “ 291.40 le 29 octobre 1894.

“ 1895-96 “ 291.40 le 16 octobre 1895.

“ 1896-97 “ 432.16 le 2 septembre 1896.

3. Parce qu'elle n'a pas transmis, depuis l'année 1896-97, les rapports voulus par la loi.

Par M. Langlois—Quels sont les collèges classiques de la province de Québec qui reçoivent un octroi du gouvernement, et quel a été le montant de ces octrois pour chacun de ces collèges, durant l'exercice 1906-1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

Collège classique de Chicoutimi.....	\$1,250.93	
“ “ Joliette.....	1,172.40	
“ “ L'Assomption.....	781.81	
“ “ Lévis.....	781.81	
“ “ Ste-Marie (Montréal).....	781.60	
“ “ Loyola.....	471.79	
“ “ Nicolet.....	781.81	
“ “ Rigaud.....	876.95	
“ “ Rimouski.....	1,250.93	
“ “ Ste-Anne-de-la-Pocatière.....	781.60	
“ “ St-Hyacinthe.....	503.45	
“ “ St-Laurent.....	488.50	
“ “ Ste-Marie-de-Monnoir.....	503.45	
“ “ Ste-Thérèse.....	781.81	
“ “ Sherbrooke.....	1,250.93	
“ “ Trois-Rivières.....	1,250.93	
“ “ Valleyfield.....	1,074.70	
		Total..... \$14,785.40

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Combien le gouvernement a-t-il payé jusqu'à présent pour les plans et devis, la surveillance des travaux, les quantités données, et généralement tout ce qui ne comprend pas la main-d'œuvre et les matériaux employés dans la construction de l'annexe du palais de justice, à Montréal ?

2. Quelles sont les personnes qui ont été ainsi payées par le gouvernement, la nature de leur travail respectif, le montant et la date de chacun des paiements ainsi faits à chacune d'elles.

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. \$3,310 77.		
2. 21 novembre 1902, A.-N. Cantin, plans, devis, etc.....	\$ 60 00	
23 décembre 1902, A.-N. Cantin, plans, devis, etc.....	100 00	
21 février 1903, A.-N. Cantin, plans, devis, etc.....	100 00	
16 mars 1903, A.-N. Cantin, plans, devis, etc.....	150 00	
25 avril 1903, A.-N. Cantin, plans, devis, etc.....	130 70	
		\$540 70
12 mars 1903, Eugène Lalonde, devis..	10 60	
21 avril 1903, Clavigraphie.....	12 20	22 80
23 mai 1903, R. Décary, devis.....	31 60

15 décembre 1905, L. B. Décary, spécification	27 80	
26 février 1903, The Hughes Owens Coy. Blks Print	4 37	
		\$627 27
28 décembre 1905, Alf. Décary, conducteur d'ascenseur.....		31 00
24 janvier 1906, Philéas Leclerc, chauffeur	62 00	
7 février 1907, " " "	62 00	
12 mars 1906, " " "	56 00	
29 avril 1906, " " "	62 00	
	242 00	
7 février 1906, Edgar Brunet,.....	23 00	
12 mars 1906, " "	28 00	51 00
		293 00
13 juillet 1905, National Coal and Wood Coy.....		174 68
13 juillet 1905, T.-F. Moore Coy.....	394 65	
9 juillet 1906, " "	945 17	1,339 82
		1,514 50
10 novembre 1905, J.-E. Clément, assurances.....		800 00
4 août 1905, Geo. St-Michel, dépenses de voyages.....		45 00
		3,310 77

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Depuis la vente aux enchères des affermagés de coupe de bois tenue en juin 1906, le gouvernement a-t-il vendu aucun affermage de coupe de bois ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, à quels prix, à quelles conditions et à quelles personnes ou compagnies ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :
Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il fait faire une enquête sur la grève qui a eu lieu, durant le mois de mars courant, chez les employés de la filature de la Dominion Textile Co., à Hochelaga, Montréal ?

2. Dans l'affirmative, qui a été chargé de faire cette enquête ?

3. Dans quelles conditions de salaire et sur l'autorité de qui la personne chargée de faire enquête a-t-elle procédé ?

4. Cette personne a-t-elle fait rapport ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

2 et 3. M. Félix Marois, en sa qualité de greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage et en vertu de l'article 6a des actes 1 Edouard VII, chapitre

31 et 3 Edouard VII, chapitre 25, est intervenu comme médiateur en vue d'effectuer un règlement à l'amiable des difficultés.

4. M. Marois a fait rapport.

Par M. D'Auteuil.—Sur les 822 lots vendus pour fins de colonisation dans le comté de Beauce, depuis le 31 janvier 1902, combien y en a-t-il qui sont occupés par des colons qui y résident et les exploitent de bonne foi ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Le département n'a pas de statistiques précises sur ce point.

Par M. Gillies.—Quel intérêt a été payé sur la dette consolidée de la province, en l'année 1891-1892, et chaque année subséquente ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1891-1892.....	\$1,196,538 03
1892-1893.....	1,168,589 51
1893-1894.....	1,173,404 89
1894-1895.....	1,286,979 09
1895-1896.....	1,279,280 56
1896-1897.....	1,390,391 70
1897-1898.....	1,414,982 32
1898-1899.....	1,364,930 52
1899-1900.....	1,368,070 64
1900-1901.....	1,364,753 31
1901-1902.....	1,361,084 22
1902-1903.....	1,357,342 17
1903-1904.....	1,353,870 69
1904-1905.....	1,336,354 37
1905-1906.....	1,332,012 32
1906-1907.....	1,049,725 45

Par M. Gillies.—1. Quel montant a été perçu provenant des ventes à l'encan des limites à bois pendant les années fiscales 1891-1892, 1892-1893, 1893-1894, 1894-1895, 1895-1896 et 1896-1897 et 1906-1907 ?

2. Quel a été le montant total du revenu provenant des terres et forêts durant les mêmes années ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Montant perçu provenant des ventes à l'encan des limites à bois pendant l'année fiscale :

1891-1892	
1892-1893.....	\$ 68,822 10
1893-1894.....	18,549 70
1894-1895.....	9,388 05
1895-1896.....	83,255 20
1896-1897.....	4,025 75

2. Montant total du revenu provenant des terres et forêts :

1891-1892.....	\$ 650,129 64
1892-1893.....	936,003 23
1893-1894.....	860,356 36
1894-1895....	811,367 49
1895-1896.....	990,920 80
1896-1897.....	836,172 92

Par M. Vilas.—Quelle est l'augmentation de la dette publique provenant de la politique de conversion adoptée par la Législature en l'année 1896-1897 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

\$1,496,326.48.

Par M. Vilas.—Est-ce qu'il y a des dettes de la province qui ont été payées en l'année 1896-1897 et qui, suivant la coutume, n'auraient dû être payées qu'en 1897-1898 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Non.

Par M. Vilas.—1. Quels montants ont été payés annuellement aux chemins de fer subventionnés et du gouvernement, depuis le 1er juillet 1897 ?

2. Quel est le montant total des subventions de chemin de fer en argent et en terres non gagnées et périmées accordées par la Province ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. 1897-1898.....	\$203,645 14
1898-1899.....	105,079 19
1899-1900.....	95,276 22
1900-1901.....	133,318 10
1901-1902.....	78,419 27
1902-1903.....	43,500 00
1903-1904.....	125,090 33
1904-1905.....	155,143 47
1905-1906....	80,750 00
1906-1907.....	43,779 61
1907-1908.....	45,808 31

2. Subventions en argent, \$159,116.19. Subventions en terres converties en argent, \$382,411.58. Subventions en terres non convertibles en argent, 1,910,240 acres.

Par M. Walker.—1. Quelles sommes ont été payées pendant l'année 1896-1897, pour les dettes de la province dues et payables en 1895-1896 ?

2. En quels mois ces paiements ont-ils été faits ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. et 2. Juillet 1896.....	\$ 81,754 80
Août 1896.....	4,808 96
Septembre 1896.....	5,411 18
Octobre 1896.....	3,523 99

\$ 95,498 93

Par M. Walker.—Quel a été le montant payé chaque année pour les dépenses extraordinaires depuis le 1er juillet 1891 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1891-1892.....	\$447,506 57
1892-1893.....	238,264 10
1893-1894.....	390,955 24
1894-1895.....	152,499 01
1895-1896.....	58,485 34
1896-1897.....	176,832 28
1896-1898.....	50,683 70
1898-1899.....	11,059 11
1899-1900.....	5,000 00
1900-1901.....	24,165 18
1901-1902.....	20,345 17
1902-1903.....	65,443 77
1903-1904.....	50,500 00
1904-1905.....	52,023 18
1905-1906.....	167,399 81
1906-1907.....	73,593 92

Par M. Walker.—Est-ce qu'il y a des emprunts de la province qui ont été remboursés depuis le 1er juillet 1897 ?

2. Dans l'affirmative, quels emprunts et à quelle époque ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Oui.

2. Partie de l'emprunt de 1880. montant des tirages

semi-annuels des obligations dues.....	\$ 859,356 02
Emprunts de 1874 payé le 1er mai 1906.....	2,723,873 33
Emprunts de 1876 payé le 1er mai 1906.....	3,111,746 67
Partie de l'emprunt de 1878.....	15,500 00

Soit :

19 juillet 1907.....	\$ 8,000 00
15 octobre 1907.....	3,000 00
28 octobre 1907.....	4,000 00
11 février 1908.....	500 00
Emprunt temporaire payé le 1er mai 1907.....	700,000 00

Par M. Walker.—1. Quel montant a été payé en 1895-1896 pour l'amélioration des chemins ruraux ?

2. Quelle somme, en 1906-1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. \$30.20.

2. \$15,205.14.

Par M. Walker.—1. Quelles sommes ont été payées en 1895-96, pour les écoles du soir et les écoles de coupe, respectivement ?

2. Quels sommes en 1906-1907 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Ecoles du soir.....	\$ 6,791 00
Ecoles de coupe.....	rien
2. Ecoles du soir.....	\$ 15,907 00
Ecoles de coupe.....	8,093 00

Par M. Mackenzie.—1. Le gouvernement ou aucun de ses membres a-t-il reçu par écrit aucune expression d'opinion concernant la disposition de l'octroi de l'école Normale libéré par l'arrêté-du-conseil de septembre dernier ?

2. Combien de ces expressions d'opinion étaient favorables et combien étaient défavorables ?

3. Quelles étaient les conditions de cet arrêté-du-conseil ?

4. Combien de municipalités ont accepté ces conditions ?

5. Combien ont refusé l'octroi ?

6. Combien n'ont pas répondu ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.

2. Quarante-trois favorables, une défavorable.

3. (1) Tous les paiements, provenant de cette source, aux commissions scolaires, doivent être faits avec l'entente formelle qu'ils devront être employés, non à diminuer en aucune manière les contributions locales pour l'entretien de l'école, mais à améliorer l'éducation en augmentant les salaires des instituteurs, en prolongeant les termes scolaires ou en améliorant les maisons et le mobilier des écoles.

(2) Les commissions scolaires ayant sous leur contrôle une école modèle ont le droit de recevoir \$20.00 pour une division d'école élémentaire et celles qui ont des académies ont droit de recevoir \$20.00 chacune pour pas plus de deux divisions d'école élémentaire.

(3) Le surintendant peut suspendre les paiements tant qu'il n'a pas l'assurance que les octrois en question seront employés conformément aux termes mentionnés au paragraphe premier.

(4) 301.

(5) Aucune.

(6) 12. Non compris les Iles de la Madeleine et le Labrador d'où on ne recevra aucun envoi postal avant l'ouverture de la navigation.

Par M. Mackenzie.—1. Quelle était la somme totale en dépôt dans les banques au crédit de la province, le 26 mai 1897 ?

2. Quelle somme était le produit d'emprunts ?

3. Et de même, au premier mars 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Le 26 mai 1897, \$1,071,944.58 ?

2. \$983,723.13, étaient le produit d'emprunts ?

3. Le 1er mars 1908, \$1,294,743.60.

Aucune somme provenant d'emprunts.

Il est proposé par l'honorable. M. LeBlanc appuyé par M. Tellier, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, concernant les honoraires exigés par l'employé du gouvernement chargé de recevoir la déclaration mentionnée à la sous-section 4 de l'article 1191g de la section 1 de la loi 6 Edouard VII, chapitre 11, concernant les droits sur les successions, sur les reçus ou certificats donnés par le dit employé aux personnes obligées à faire la dite déclaration.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie ou extrait des délibérations du conseil de la cité de Sainte-Cunégonde, de Montréal, en date du 2 octobre 1901, comportant la résolution et la décision du conseil à ce sujet, en rapport avec l'engagement de M. F. X. Dupuis, alors député de Châteauguay à l'Assemblée législative de Québec, comme avocat de la corporation de la dite cité ; aussi un extrait du livre des délibérations comportant la résolution du dit conseil datée du 2 mars 1904, à l'effet de voter \$550.00 pour déboursés et frais, en rapport avec un certain bill pour amender la charte de la dite cité et dont avait été chargé le dit F. X. Dupuis ; aussi copie d'une lettre en date du 25 avril 1904, du dit M. Dupuis, à M. J. P. Vébert, greffier de la dite cité de Sainte-Cunégonde, demandant \$1,800.00 pour répondre aux besoins du dit bill, avec un extrait du livre des délibérations comportant la résolution du dit conseil, à la date du 25 avril 1904, votant la dite somme de \$1,800.00 au dit F. X. Dupuis, pour le besoin qu'il prétendait en avoir pour le dit bill.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Gauthier,—et la motion est soumise à la Chambre,—

Qu'attendu que la population du Canada augmente considérablement ; attendu qu'en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, la population de la province de Québec est le coefficient de la représentation nationale dans la Puissance du Canada ; attendu que c'est en colonisant cette province et en encourageant le rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis et en attirant une saine émigration que nous pourrons sauvegarder son autonomie et conserver son influence dans la confédération canadienne, cette Chambre émet le vœu que, tout en continuant à stimuler la colonisation expansive dans cette province, le gouvernement encourage la colonisation intensive en facilitant à l'ouvrier des villes, au rapatrié et à l'émigré le choix de ses terrains et son installation méthodique et définitive.

Et un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

• En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (81) amendant la charte de la cité de Québec, au sujet de la rue des Carrières.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame-de-Grâces.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (118) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (87) constituant en corporation le Comptoir Mobilier Franco-Canadien.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? —

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (100) concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine ;

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (119) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait

rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre continue le débat sur la motion proposée : Qu'il soit résolu : Qu'attendu que la population du Canada augmente considérablement ; attendu qu'en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, la population de la province de Québec est le coefficient de la représentation nationale dans la puissance du Canada, attendu que c'est en colonisant cette province et en encourageant le rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis et en attirant une saine émigration que nous pourrions sauvegarder son autonomie et conserver son influence dans la confédération canadienne, cette Chambre émet le vœu que, tout en continuant à stimuler la colonisation expansive dans cette province, le gouvernement encourage la colonisation intensive en facilitant à l'ouvrier des villes, au rapatrié et à l'émigré le choix de ces terrains et son installation méthodique et définitive.

Et le débat se continue.

L'honorable M. Devlin propose en amendement, appuyé par l'honorable M. Weir :—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de cette résolution : “ comme il fait actuellement et comme il a toujours fait depuis 1896. ”

Et un débat s'élève.

M. Gauthier propose, ensuite, appuyé par M. Chauret, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Weir propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et il est,—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les véhicules-moteurs.

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une taxe sur l'émission d'actions, bons, débentures ou actions-obligations.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend de nouveau l'étude des résolutions suivantes rapportées du comité des subsides, mardi, le 31 mars dernier :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires des juges des sessions de la paix de Québec et de Montréal, leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux de leurs employés, et les dépenses contingentes de bureau, y compris le traitement du grand connétable et de son député, etc., Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses d'inspection des bureaux publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dites résolutions.

La Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'entretien, etc., des édifices publics en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'assurance des édifices publics pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les taxes d'eau pour édifices publics en général, cité de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les inspections, explorations, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'inspection de chemins de fer, imputables au fonds de bâtisses et des jurés, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les réparations aux palais de justice et prisons, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les loyers des palais de justice et prisons, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'achèvement des étages supérieurs, candélabres, fontaine, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la construction des ascenseurs, bâtisse du parlement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la construction des voûtes pour Québec et les districts ruraux, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour une allocation à l'École Normale Jacques-Cartier, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la construction du pont en fer de Chambly, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses exigées par la "Loi des établis-

sements industriels " (57 Vict. ch. 29 et 30), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage (1 Ed. VII, ch. 31), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer une collection d'appareils pour prévenir les accidents, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

Résolu,—Que, demain, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Gauthier rapporte, alors, du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues, la première et la deuxième fois, et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les compagnies d'assurances, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables de la province de Québec.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative,

L'honorable M. Weir informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'un permis sera exigé de toute société de secours mutuels ou charitables et de toute compagnie d'assurance en général autre que les compagnies d'assurance ou sociétés de secours mutuels ou charitables porteurs d'un permis de la Puissance du Canada, pour avoir le droit de faire des opérations d'assurance dans les limites de cette province.

2. *Résolu*,—Qu'un certificat d'enregistrement sera exigé des compagnies d'assurance et des sociétés de secours mutuels ou charitables tenant leurs pouvoirs d'une loi de la Puissance du Canada ou d'une autorisation émise en vertu de la loi des assurances du Canada pour avoir le droit de faire des contrats d'assurance dans les limites de cette province.

3. *Résolu*,—Que des droits et honoraires seront exigés sur la constitution en corporation des compagnies d'assurance à fonds social.

4. *Résolu*,—Que des droits et honoraires seront exigés sur tous services et sur la production de tous documents se rattachant à la mise en opération de la loi qui sera basée sur ces résolutions.

5. *Résolu*,—Qu'il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil de faire et amender, de temps à autre, le tarif des droits et honoraires qu'il pourra juger à propos de déclarer payables dans le cas des résolutions Nos 1, 2, 3 et 4.

6. *Résolu*,—Que, pour assurer la bonne administration des affaires d'assurance dans cette province, il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer un officier appelé "Surintendant des assurances", avec le traitement qu'il pourra juger convenable, et que ce surintendant sera un officier du département du Trésor, et qu'il sera aussi loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de définir, de temps à autre, les fonctions et les devoirs de cet officier.

7. *Résolu*,—Que pour défrayer les dépenses du bureau de l'inspecteur des compagnies d'assurance, toute somme dont le montant devra être fixé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, n'excédant pas quatre mille piastres, sera fournie et payée au trésorier de la Province, chaque année, par les compagnies sujettes à l'inspection de l'inspecteur, et que cette somme sera prélevée proportionnellement au montant brut des polices de chaque compagnie en vigueur à l'expiration de l'année précédente, et que le certificat du trésorier sera définitif quant au montant à payer par chaque compagnie, en vertu de la présente résolution.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Pelletier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues une première et une deuxième fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (41), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Sœurs du Précieux Sang, de Lévis."

Bill (82), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang, de St-Hyacinthe."

Bill (93), intitulé : "Loi constituant en corporation la congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie."

Bill (94), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang, de Joliette."

Bill (105), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie".

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (31), intitulé : " Loi amendant la charte du Crédit Municipal Canadien ".

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (57), intitulé : " Loi amendant la charte de Thomas Robertson & Company, Limited ".

Bill (79), intitulé : " Loi revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'Université Laval de Québec ".

Bill (99), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Œuvre du patronage de Saint-Hyacinthe ".

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (51) amendant la charte de " Thomas Robertson & Co. Limited " et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le " Syndicat financier de l'Université Laval de Québec " et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (99) constituant en corporation " l'Œuvre du patronage de Saint-Hyacinthe " et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi 3 avril 1908.

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.

M. Perrault, du comité des bill privés, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L. F. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont.

Bill (103) constituant en corporation l'hôpital de la Charité.

• Bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre Lapalme et la “ Sun Life Assurance Company ” et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905, par la “ Sun Life Assurance Company ” à Edouard Warren *et al.*

Bill (112) concernant l'institution catholiques des sourds-muets de la province de Québec.

Bill (E du Conseil Législatif) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Octave-Arthur Bourret à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean.

Bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elisabeth Hurtubise, à emprunter sur hypothèque.”

M. Gillies, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement.

Bill (D du Conseil Législatif) pour amender la loi constituant en corporation “ The Suburban Tramway and Power Company.”

M. Mackenzie propose, appuyé par M. Décarie, et il est,—

Ordonné,—que toutes les règles de cette Chambre se rapportant aux pétitions pour bills privés et concernant les bills privés, excepté celles relatives aux dépôts et aux frais d'impression, soient suspendues, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de M. Benjamin E. Reed et autres, ainsi qu'un bill basé sur la dite pétition, concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer de l'Avenir et Melbourne.

En conséquence, il présente la dite pétition à la Chambre, et elle est lue et reçue.

M. Caron (L'Islet) propose, appuyé par M. Doris, et il est, —

Ordonné,—Que les règles de cette Chambre soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter un bill (120) pour régler les traverses ou passages d'eau sur le fleuve Saint-Laurent.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (155) amendant la loi relative aux termes et séances de la cour supérieure dans le district de Chicoutimi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (137) relativement aux magistrats de police.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lacombe ait la permission de présenter un bill (194) amendant le Code civil relativement à la vente des meubles avec retention de droits de propriété.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (192) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Jean l'Évangéliste de Thurso.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue de nouveau en comité général sur le bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables dans la province de Québec, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus la première fois,—et la question étant posée : ces amendements seront-ils lus, la deuxième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces amendements ?—

M. Tellier propose, en amendement, appuyé par l'honorable M. LeBlanc : Que la Chambre ne concoure pas maintenant dans ces amendements mais que le dit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre avec instruction d'en faire de nouveau l'étude.

Et l'amendement étant soumis, la proposition est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre s'étant de nouveau constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée : La Chambre adoptera-t-elle ces amendements ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu, la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la revision et la refonte du Code municipal.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Que le lieutenant gouverneur en conseil pourra nommer une commission chargée de refondre, de reviser et de modifier le Code municipal de la province.

2. *Résolu*,—Que cette commission sera composée de trois commissaires et de deux secrétaires, dont l'un parlant la langue française et l'autre la langue anglaise, et que les secrétaires seront choisis parmi les avocats de cette province.

3. *Résolu*,—Que cette commission procédera avec le plus de diligence possible à la refonte, à la revision et à la modification du dit code et des lois qui s'y rattachent.

4. *Résolu*,—Que dans les matières auxquelles il n'est pas prévu par la loi à être basée sur ces résolutions, la commission se guidera d'après les instructions que pourra donner le procureur général.

5. *Résolu*,—Que la commission fera au lieutenant-gouverneur, de temps à autre, rapport de ses procédures et du progrès de l'ouvrage qui lui sera confié, et que chaque fois qu'elle jugera qu'une partie de l'ouvrage est suffisamment avancée, elle la fera imprimer et en transmettra au lieutenant-gouverneur un nombre suffisant d'exemplaires avec son rapport.

6. *Résolu*,—Que quand le travail sera terminé, des exemplaires imprimés du code, avec les rapports de la commission, seront soumis à la Législature.

7. *Résolu*,—Que le Code municipal et les rapports de la commission seront faits et rédigés dans les langues française et anglaise.

8. *Résolu*,—Que nonobstant toute loi à ce contraire, chaque commissaire recevra la somme de deux mille piastres par année, et chaque secrétaire celle de mille piastres aussi par année, et qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de choisir un des commissaires parmi les membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative et de lui accorder l'indemnité fixé par cette résolution.

9. *Résolu*,—Que les traitements des commissaires et des secrétaires et les dépenses qu'ils pourront encourir pour frais de voyages, impressions, papeterie et autres choses nécessaires à l'entier accomplissement de leurs devoirs en vertu de la loi qui sera basée sur ces résolutions, seront payés par mandat du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu.

10. *Résolu*,—Que le procureur général sera chargé de la mise à exécution de la loi qui sera basée sur ces résolutions.

A six heures, p. m. M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte, ensuite, jusqu'à 7.30 heures p. m.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19^{ième} règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (44) amendant la charte de la ville de Chicoutimi.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport

que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (57) amendant la charte de "Thomas Robertson & Company, Limited", et ces amendements sont lus deux fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (99) constituant en corporation "l'Œuvre du patronage de Saint-Yacinthe" et ces amendements sont lus deux fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation le "Syndicat financier de l'Université Laval de Québec" et ces amendements sont lus deux fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre continue ses délibérations, en comité général, sur les résolutions concernant la revision et la refonte du Code municipal.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer une commission chargée de refondre, de reviser et de modifier le Code municipal de la province.

2. *Résolu*,—Que cette commission sera composée de trois commissaires et de deux secrétaires, dont l'un parlant la langue française et l'autre la langue anglaise, et que les secrétaires seront choisis parmi les avocats de cette province.

3. *Résolu*,—Que cette commission procèdera avec le plus de diligence possible à la refonte, à la revision et à la modification du dit code et des lois qui s'y rattachent.

4. *Résolu*,—Que dans les matières auxquelles il n'est pas prévu par la loi à être basée sur ces résolutions, la commission se guidera d'après les instructions que pourra donner le procureur général.

5. *Résolu*,—Que la commission fera au lieutenant-gouverneur, de temps à autre, rapport de ses procédures et du progrès de l'ouvrage qui lui sera confié, et que chaque fois qu'elle jugera qu'une partie de l'ouvrage est suffisamment avancée, elle la fera imprimer et en transmettra au lieutenant-gouverneur un nombre suffisant d'exemplaires avec son rapport.

6. *Résolu*,—Que quand le travail sera terminé, des exemplaires imprimés du code, avec les rapports de la commission, seront soumis à la Législature.

7. *Résolu*,—Que le Code municipal et les rapports de la commission seront faits et rédigés dans les langues française et anglaise.

8. *Résolu*,—Que nonobstant toute loi à ce contraire, chaque commissaire recevra la somme de deux mille piastres par année, et chaque secrétaire celle de mille piastres aussi par année, et qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de choisir un des commissaires parmi les membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative et de lui accorder l'indemnité fixée par cette résolution.

9. *Résolu*,—Que les traitements des commissaires et des secrétaires et les dépenses qu'ils pourront encourir pour frais de voyage, impressions, papeterie et autres choses nécessaires à l'entier accomplissement de leurs devoirs en vertu de la loi qui sera basée sur ces résolutions, seront payés par mandat du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu.

10. *Résolu*,—Que le procureur général sera chargé de la mise à exécution de la loi qui sera basée sur ces résolutions

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues, la première fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues, la deuxième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont, en conséquence, lues, la deuxième fois.

Et la question étant posée : La Chambre adoptera-t-elle ces résolutions ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (26) concernant la révision et la refonte du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi prochain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relativement aux timbres.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Weir informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et qu'il la recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer une personne ou des personnes pour la vente des timbres dans toute localité moyennant la rémunération et aux conditions qu'il pourra déterminer.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution, laquelle est lue, la première fois.

Et la question étant posée : Cette résolution sera-t-elle lue, la deuxième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La résolution est, en conséquence, lue la deuxième fois.

Ordonné.—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue, de nouveau, en comité des subsides.

EN COMITÉ

16. *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement et l'allocation pour loyer de bureau de l'agent de la province, en France, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution, laquelle est lue la première et la deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (134) concernant les inspecteurs de prisons et autres institutions.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les inspecteurs des prisons et autres institutions.

L'honorable M. Gouin appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'aux lieu et place des inspecteurs de prisons et autres institutions dont la nomination est autorisée par l'article 2757 des Statuts refondus, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer des personnes compétentes, au nombre de trois au plus, comme inspecteurs des prisons, hôpitaux et autres institutions, et que ces inspecteurs resteront en charge durant bon plaisir et seront sous le contrôle du procureur-général en ce qui concerne l'inspection des prisons, et sous le contrôle du secrétaire de la province en ce qui concerne les hôpitaux et autres institutions.

2. *Résolu*,—Que les inspecteurs des prisons actuellement en charge demeureront en fonction nonobstant les dispositions de la première de ces résolutions, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés suivant la loi.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions, lesquelles sont lues, la première fois.

Et la question étant posée : ces résolutions seront-elles lues la deuxième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles adoptées ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont agréées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (134), concernant les inspecteurs de prisons et autres institutions.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (134) concernant les inspecteurs de prisons et autres institutions.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques.

L'honorable M. Turgeon, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que ce bill soit maintenant lu la seconde fois.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, lundi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 6 avril 1908

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état d'affaires de diverses institutions de charité, pour l'année 1907.

(Documents de la Session No. 24.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (36) intitulé : " Loi constituant en corporation " l'Action Sociale Catholique ".

Bill (39) intitulé : " Loi amendant la charte et définissant les pouvoirs du " University Club of Montreal ".

Bill (42) intitulé : " Loi pourvoyant au partage des biens de la succession de feu John Redpath ".

Bill (45) intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec. à admettre Louis-Philippe Girard, au nombre de ses membres, après examen ".

Bill (46) intitulé : " Loi constituant en corporation " The Country Club ".

Bill (48) intitulé : " Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles à émettre des obligations ou débetures additionnelles, et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau ".

Bill (60) intitulé : " Loi constituant en corporation " The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association ".

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée Législative ;

Bill (67) intitulé : Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges, et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière ".

Bill (101) intitulé : " Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central ".

Bill (161) intitulé : " Loi amendant la loi concernant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec ".

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges, et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (101) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (161) amendant la loi concernant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (154) amendant la loi de l'instruction publique au sujet de l'éducation supérieure.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (193) amendant la loi de pêche de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Roy (Montmagny) ait la permission de présenter un bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (D du Conseil législatif) pour amender la loi constituant en corporation "The Suburban Tramway and Power Company".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il adopté, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (68) validant la vente faite par des héritiers de L. T. MacPherson à Israël Montréuil, Joseph Simard et Joseph-Napoléon Beaumont.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il adopté, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (103) constituant en corporation l'Hôpital de la Charité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112) concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (E du Conseil législatif) pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Octave-Arthur Bourret, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Son Honneur que cette Chambre a passé le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elizabeth Hurtubisé à emprunter sur hypothèque.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Delâge.—1, Quelles sont les commissions scolaires de la province de Québec dans lesquelles les institutrices recevaient, en 1896, un salaire moins élevé que \$100.00 ?

2. Dans quels comtés étaient situées ces commissions scolaires ?

3. Quelle était la moyenne ou salaire alors payé par ces commissions scolaires ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1ÈRE RÉPONSE	2IÈME	3IÈME
Brandford, (St-Louis).....	Arthabaska	\$ 80 00
Bulstrode, (St-Valère).....	“	69 00
N.-Dame du Rosaire.....	“	83 00
Ste-Anne-du-Sault	“	76 00
Ste-Clotilde.....	“	73 00
St-Paul, paroisse.....	“	85 00
Ste-Victoire	“	82 00
Warwick, (St-Médard).....	“	80 00
Saints-Anges	Beauce..	62 00
St-Benoit, Joseph.....	“	85 00
St-Côme, paroisse.....	“	71 00
St-Ephrem-de-Tring	“	79 00
St-Frédéric.....	“	72 00
St-Georges.....	“	77 00
St-Ludger.....	“	62 00

St-Martin-de-Jersey	Beauce	79 00
St-Théophile	"	72 00
St-Damien-de-Buckland	Bellechasse	57 00
Armagh, (St-Cajetan)	"	74 00
St-Michel, paroisse	"	86 00
St-Nérée	"	68 00
St-Philémon	"	72 00
St-Raphaël	"	80 00
Miguasha	Bonaventure	90 00
Port Daniel'Ouest	"	80 00
St-Laurent, Métapédia	"	80 00
St-Louis-de-Gonzague	"	80 00
Shoolbred	"	90 00
Champlain, paroisse	Champlain	85 00
Mont-Carmel	"	76 00
Ste-Geniève de Batiscan	"	75 00
St-Severin	"	80 00
St-Théophile	"	77 00
St-Tite, paroisse	"	87 00
St-Tite, village	"	63 00
Callières, (St-Simon)	Charlevoix	80 00
De Salles, (Ste-Agnès)	"	54 00
Ile-aux-Coudres	"	55 00
Petite-Rivière	"	50 00
St-Placide	"	54 00
St-Siméon	"	75 00
St-Urbain	"	57 00
Bagotville, paroisse, (St-Alphonse)	Chicoutimi	72 00
Bourget, canton	"	74 00
Cap-à-l'ouest	"	40 00
Grande-Baie, paroisse, (St-Alexis)	"	70 00
Joncquières, paroisse, (St-Dominique)	"	74 00
Lac-Clair	"	70 00
Ste-Anne, paroisse	"	71 00
St-Charles-Borromé	"	70 00
St-Cyriac	"	66 00
St-Abdon de-Standon	Dorchester	88 00
Ste-Germaine	"	85 00
Ste-Justine	"	79 00
Ste-Marguerite	"	72 00
St-Prosper-de-Watford	"	82 00
Ste-Rose-de-Watford	"	76 00
Anse-à-Valeau	Gaspé	69 00
Anse-Pleureuse	"	92 00
Echourie	"	50 00
Grande-Grève	"	80 00
Gros-Morne	"	80 00
Ile Bonaventure	"	90 00

Marsouis	Gaspé.....	80 00
Petit-Pabos.....	“	95 00
Pointe-à-la-Frégate.....	“	60 00
Rang-St-Paul.....	“	80 00
Rivière-à-Claude.....	“	80 00
Rivière-Nord-de-Pabos.....	“	75 00
Notre-Dame-du-Carmel.....	Kamouraska	58 00
Ste-Anne, No 2.....	“	74 00
St-Bruno.....	“	60 00
St-Denis	“	75 00
St-Eléuthère.....	“	57 00
St-Germain.....	“	70 00
Ste-Hélène.....	“	69 00
St-Onésime	“	68 00
Mulgrave & Derry.....	Labelle.....	84 00
Preston	“	60 00
Normandin.....	Lac-St Jean	75 00
Ouiatchouan (Roberval paroisse).....	“	80 00
Rivière-au-Doré	“	72 00
St-Bruno.....	“	72 09
St-Félicien.....	“	72 00
St-François	“	80 00
St-Henri-de-Taillon	“	72 00
Ste-Lucie-d'Albanel	“	70 00
St-Méthode	“	72 00
St-Thomas-d'Aquin	“	70 00
St-Etienne-de-Lauzon.....	Lévis.....	78 00
St-Jean-de-St-Nicholas.....	“	76 00
St-Joseph-de-Lévis	“	80 00
St-Nicolas (paroisse)	“	78 00
St-Cyrille.....	L'Islet	69 00
St-Damase	“	72 00
St-Eugène.....	“	80 00
St-Marcel.....	“	80 00
Ste-Perpétue	“	70 00
Ste-Emélie.....	Lotbinière.....	66 00
St-Jean-Deschaillons.....	“	76 00
St-Narcisse	“	77 00
St-Philomène.....	“	67 00
St-Paulin.....	Maskinongé.....	79 00
Cherbourg	Matane.....	88 00
St-Damase	“	82 00
St-Edmond.....	“	76 00
Ste-Florence-de-Beaurivage.....	“	50 00
St-Joseph-de-Lepage	“	72 00
St-Luc (canton Tessier).....	“	76 00
St-Moïsc.....	“	82 00
St-Paul-des-Capucins	“	84 00
Sayabec.....	“	80 00

Leeds-Est.....	Mégantic.....	81 00
Notre-Dame-de-Lourdes	“	88 00
Sacré-Cœur-de-Marie	“	67 00
Somerset-Sud (St-Calixte).....	“	92 00
Cap-St-Ignace.....	Montmagny.....	72 00
Notre-Dame-du-St-Rosaire	“	81 00
Ste-Apolline	“	72 00
St-Paul-de-Montminy	“	72 00
Les-Crans	Montmorency ..	80 00
St-Achille	“ ..	80 00
St-Ferréol	“ ..	80 00
St-François.....	“ ..	80 00
Nicolet, paroisse.....	Nicolet.....	78 00
St-Célestin, No 2.....	“	64 00
Ste-Gertrude.....	“	87 00
St-Grégoire	“	70 00
St-Léonard	“	71 00
Ste-Marie-de-Blandford	“	66 00
Ste-Perpétue.....	“	65 00
St-Samuel.....	“	60 00
Ste-Sophie-de-Lévrard.....	“	66 00
Grondines, No 1.....	Portneuf.....	86 00
Ste-Christine.....	“	80 00
St-Ubalde.....	“	80 00
Massé et Ouimet.....	Rimouski.....	72 00
St-Anaëlet.....	“	72 00
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père.....	“	80 00
Ste-Blandine.....	“	70 00
St-Gabriel.....	“	80 00
St-Mathieu	“	74 00
St-Simon.....	“	77 00
St-Valérien.....	“	70 00
Pointe-aux-Esquimaux.....	Saguenay.....	95 00
St-Luc, diss.....	St-Jean.....	64 00
St-Mathieu	St-Maurice.....	50 00
Cacouna.....	Témiscouata....	70 00
Notre-Dame des Sept Douleurs.....	“	66 00
Rivière-du-Loup.....	“	76 00
St-Antoine	“	65 00
St-Benoit Abbé.....	“	72 00
St-Clément	“	77 00
St-Cyprien	“	80 00
St-Eloi.....	“	71 00
St-Epiphane	“	72 00
Ste-Françoise.....	“	74 00
St-Honoré	“	70 00
St-Hubert	“	70 00
St-Jean-de-Dieu	“	69 00

St-Modeste	Témiscouata...	74 00
St-Paul-de-la-Croix.....	"	68 00
Ste-Rose du Degelé.....	"	74 00
Trois-Pistoles, No 2.....	"	68 00
St-Adrien-de-Ham.....	Wolfe.....	\$80 00
St-Fortunat.....	"	80 00
Wotton.....	"	89 00
St-Michel No 5.....	Yamaska.....	50 00
" " " 6.....	"	85 00
" " " 8.....	"	70 00
St-Pierre de St-David.....	"	70 00

Par M. Langlois.—1. Quel montant a rapporté, chaque année, depuis 1887, la vente des lots aux colons ?

2. Combien a coûté, annuellement, la perception des produits de ces ventes.

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Recettes provenant des terres de la Couronne et du clergé, année finissant le 30 juin.	Dépenses comprenant les salaires, commissions et déboursés des agents.
1887.....\$38,630 42.....	\$ 25,869 92
1888..... 38,237 77.....	26,617 69
1889..... 57,217 09.....	28,422 00
1890..... 53,365 19.....	31,416 01
1891..... 40,028 87.....	36,568 10
1892..... 25,181 95.....	33,156 75
1893..... 42,736 07.....	35,431 49
1894..... 35,174 44.....	33,889 18
1895..... 35,273 54.....	32,261 26
1896..... 39,321 97.....	31,223 21
1897..... 52,581 39.....	32,345 55
1898..... 65,378 35.....	30,965 07
1899..... 74,473 87.....	31,788 13
1900..... 65,064 76.....	35,567 50
1901..... 108,333 20.....	34,305 14
1902..... 123,737 13.....	34,247 84
1903..... 68,191 41.....	33,743 78
1904..... 103,641 68.....	32,827 51
1905..... 74,554 88.....	34,089 00
1906..... 91,797 00.....	36,818 92
1907..... 90,238 13.....	39,052 59

Par l'honorable M. Leblanc.—1. Le gouvernement a-t-il, par arrêté-du-conseil ou autrement, établi un honoraire à être payé à son employé, soit pour recevoir la déclaration des intéressés, soit pour préparer un état des droits que chacun d'eux doit payer, soit pour donner un reçu des montants que le dit employé est autorisé à recevoir, soit pour donner un certificat que les intéressés

n'ont aucun droit de succession à payer, en vertu de la sous-section 4 de l'article 1191*g*, contenu dans la section 1 de la loi 6 Edouard VII, chapitre 11, ou en vertu de toute autre disposition de la loi concernant les droits de succession ?

2. Dans l'affirmative, en vertu de quelle ordonnance ou instrument émanant du gouvernement tel honoraire est-il établi et quel en est le montant ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Non.
2. Aucun tel ordre en conseil n'existe.

Par M. Langlois.—1. Combien d'élèves ont suivi annuellement les cours de coupe et de couture au "Monument National," à Montréal, depuis 1900 ?

2. Combien se sont placés dans les magasins de Montréal ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu en 1906 ou 1907, des représentations de la part des marchands de Montréal, relativement aux écoles de coupe et de couture ?

4. Dans l'affirmative, qu'a-t-il été fait pour donner suite à ces représentations ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

- | | | |
|-----------------|-----|--------|
| 1. 1900-01..... | 112 | élèves |
| 1901-02..... | 153 | " |
| 1902-03..... | 182 | " |
| 1903-04..... | 203 | " |
| 1904-05..... | 248 | " |
| 1905-06..... | 306 | " |
| 1906-07..... | 263 | " |
| 1907-08..... | 267 | " |
| 2. 586. | | |
| 3 et 4. Non. | | |

Par M. Godbout.—1. M. Bédard, ingénieur forestier du département des terres et forêts, a-t-il produit un rapport concernant la coupe du bois de commerce sur le lot 1/5 d'Adstock ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de faire saisir le bois coupé en contravention sur ce lot ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui.
2. Une copie de ce rapport a été transmise à la compagnie intéressée avec des instructions de produire sa réponse sous le plus court délai possible et, en attendant, le département réserve sa décision.

Par M. Godbout.—Quels sont les lots disponibles pouvant être vendus à des colons dans les cantons de Metgermette-Nord, Adstock, Spaulding et Louise ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Metgermette Nord :

- Rang 2. Lots 37, 38, 39, 47, 48 et 49.
- Rang 3. Lots 60, 63 et 64.
- Rang 4. Lots 16, 64 et 65.
- Rang 7. Lots 7, 60, 61 et 62.
- Rang 8. Lots 15, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62 et 63.
- Rang 9. Lots 9, 35, 59 et 60.
- Rang 10. Lots 20, 21, 22, 45 et 46.
- Rang 11. Lots 14 et 23.

Adstock :

- Rang 3. Lots 1, 2, 4 et 7.
- Rang 4. Lot 5, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 9, lots 10 et 11.
- Rang 5. Lot 6, $\frac{1}{2}$ sud-ouest de 10, lots 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, $\frac{1}{2}$ sud-ouest de 34.
- Rang 6. Lots 4, 18, 19, 23, 25, 26, 28, 29, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 31.
- Rang 7. Lot 8, $\frac{1}{2}$ sud-est de 14, lots 15, 18, $\frac{1}{2}$ sud-est de 19 et de 20, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 21, lots 22, 27, 28 et 29.
- Rang 8. $\frac{1}{2}$ sud-est du lot 4, lots 15, 16, 17, 18, 19, 26, 28 et 39.
- Rang 9. $\frac{1}{2}$ sud-est de 2, les deux tiers nord-ouest des trois quarts de nord-est de 4. Les $\frac{3}{4}$ nord-est de 5, lots 13, 14, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 15, lot 16, $\frac{1}{2}$ sud-est de 17, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 25 et de 27.
- Rang 10. Lot 2, $\frac{1}{2}$ sud-est de 7, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 8, lot 11, $\frac{1}{2}$ sud-est de 12, lots 13, 14, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 15, $\frac{1}{2}$ sud-est de 29, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 34.
- Rang 11. $\frac{1}{2}$ sud-est de 1 et de 2, lot 4, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 12, $\frac{1}{2}$ sud-est de 14, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 29, $\frac{1}{2}$ sud-est de 40.
- Rang 12. Partie nord-est du lot 1, $\frac{1}{2}$ sud-est de 3, $\frac{1}{2}$ sud-ouest de $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 24, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 26.
- Rang 13. Lots 4, 5, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 6, lot 7, $\frac{1}{2}$ sud-est de 15.
- Rang 14. Trois quarts nord-ouest de 24, $\frac{1}{2}$ sud-est de 30, $\frac{1}{2}$ sud-est de 32.
- Rang 15. Lot 25, $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 26, lot 27 $\frac{1}{2}$, nord-ouest de 29, lot 38.

Canton Spaulding :

- Rang 1. Lots 27, 28, 29, 33 et 34.
- Rang 2. Lots 16, 17, 30, 43 et 51.
- Rang 3. Lots 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 56, 57.
- Rang 4. Lots 24, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40.
- Rang 5. Lots 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44.
- Rang 6. Lots 5, 7, 16, 17, 19, 46, 47 et 48.
- Rang 8. Lot 41.

Canton Louise :

- Rang 1. Lots 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24.
- Rang 2. Lots 2, 4, 5, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24.
- Rang 3. Lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Par M. Giard.—Combien de lots ont été concédés sur billets de location, pour des fins de colonisation, dans tous les comtés de la province de Québec : (1.) pour l'année 1904, (2.) pour 1905, (3.) pour 1906.

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1904.....	1601 lots
1905.....	1620 “
1906.	1873 “

Total..... 5094 lots

Par M. Mercier.—1. Le chemin de fer de colonisation de Montfort a-t-il reçu depuis le 1er juillet 1897, des subsides en argent du gouvernement provincial ?

2. Quel montant a-t-il reçu, à ce jour ?

3. Quelle somme reste-t-il à lui payer et quand cette somme doit-elle être payée ?

4. Sur quels fonds ont été prélevés les subsides payés à cette compagnie ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. \$60,000.00.

3. \$5,000.00.

4. Sur les sommes votées pour l'agriculture, et la colonisation.

Par M. Giard.—1. Combien de cantons ont été classifiés jusqu'à ce jour comme propres à la colonisation, dans la province de Québec, et soustraits à la coupe de bois des porteurs de licences ?

2. Quels sont ces cantons ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : On trouvera la réponse à cette question dans les copies qui seront fournies de certains documents mentionnés dans une adresse de l'Assemblée législative en date du 23 mars dernier pour copie : 1. De tous Ordres en Conseil passés jusqu'à date au sujet de la classification des terres publiques en terres à culture et en terres à bois, conformément aux dispositions de l'article 1268 des Statuts refondus ; 2. De tous les rapports de J. C. Langelier, surintendant des garde-forestiers, se rattachant à cette classification.

Par M. Giard.—1. Un ou des ordres-en-conseil ont-ils été passés, des lettres écrites ou des instructions données, depuis le 1er janvier 1899, par le ministre des terres, accordant à certains porteurs de licences de coupe de bois la garantie qu'aucune concession de terres de culture ou de colonisation ne sera octroyée pour des fins de culture ou de colonisation ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les porteurs de licences de coupe de bois qui ont reçu telle assurance, et à quelle date leur a-t-elle été donnée ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. En 1900, 1902, 1904, 1906, le ministre des terres a donné instructions de ne pas vendre pour fins agricoles, pendant un temps déterminé ou jusqu'à nouvel ordre, certains lots sous licence de coupe de bois, qui sont impropres à

la culture ou de qualité médiocre ou que les besoins de la colonisation ne requièrent pas ;

2. Les porteurs de licences intéressés dont les noms suivent en ont été informés dans le temps: MM. William Williamson, Joseph Rodgers, R. Deschambault, George Dansereau, Maurice Quinn, E. W. Tobin, F. N. McRae, H. M. Price, Lefebvre & Mahon, la compagnie Champoux et madame Raoul Blais.

Par M. Giard.—1. Le département des terres a-t-il fixé un minimum de diamètre pour la coupe des bois par les exploiters de nos limites ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates et quel est actuellement le diamètre pour chaque essence ou espèce de bois ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui.

2. A diverses dates, depuis le 17 juillet 1868, et le règlement actuel, tel que modifié par ordre en conseil du 26 novembre 1907, se lit comme suit :

“ Il n'est pas permis, aux licenciés de couper sur les terres de la Couronne le pin de moins de 12 pouces, l'épinette de moins de 11 pouces de diamètre, ni les autres arbres de moins de 9 pouces sur la souche, à trois pieds du sol. Mais, il leur est permis de couper l'épinette de savane de sept pouces de diamètre sur la souche comme susdit ”.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. La réserve des colons dite du chemin Gouin a-t-elle été soustraite par ordre en conseil ou autrement à la coupe du bois par les porteurs de licences ?

2. Combien de colons de bonne foi y résident-ils actuellement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Non.

2. 34 d'après les renseignements que nous avons maintenant.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Combien a coûté jusqu'à ce jour “ Mon Premier Livre ”, pour l'impression, la rédaction, droits d'auteur, distribution et toute autre dépense s'y rapportant ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

\$50,154.00.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Combien le gouvernement se propose-t-il de dépenser pour la construction de l'école dite des “ Hautes études commerciales ” ?

2. Combien pour son maintien ?

3. Combien a-t-il dépensé jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1 et 2. Le gouvernement se propose d'accorder à la corporation dite : “ L'école des Hautes Etudes commerciales de Montréal ”, toute aide qui, en aucun temps, sera jugée nécessaire pour l'établissement et le maintien d'une institution de hautes études commerciales de premier ordre.

3. Jusqu'à ce jour, le gouvernement, suivant qu'il y a été autorisé par la

loi 7 Ed. VII, ch. 23, a payé cinq mille dollars à " l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal ", et s'est engagé à garantir le remboursement, en capital et intérêts, d'une avance de cinquante mille dollars que lui ferait la banque de Montréal.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Le gouvernement se propose-t-il, en vue des représentations du dernier congrès forestier tenu à Montréal, de fixer sur toutes les terres vendues par la Couronne un minimum de diamètre pour la coupe des différents bois d'œuvre et de pulpe dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

A l'étude.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Est-il à la connaissance du département des terres et forêts que certains exploiters de limites coupent des bois de toutes dimensions ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Quelques cas d'infraction au règlement qui défend la coupe des arbres d'un certain diamètre sont soumis à la considération du département des terres et forêts.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Quelles sont les essences ou les bois dont la coupe est concédée aux détenteurs de licences de coupe de bois ou aux exploiters de limites à bois ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Les permis de coupe concèdent le droit à toutes les espèces d'arbres.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement est-il informé que l'usure, contrairement à la loi 6 Edouard VII, chapitre 32, intitulé : " Acte concernant l'usure ", se pratique en cette province ?

2. Dans l'affirmative, combien d'usuriers le gouvernement a-t-il fait arrêter et condamner, en vertu de la dite loi ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le gouvernement a reçu des plaintes au sujet de l'usure pratiquée à Montréal, seulement.

2. Le gouvernement a fait émettre un mandat d'amener contre un nommé C. E. Campbell et a donné des instructions de poursuivre R. H. Lebeau et E. J. Leclaire. Ce sont les seules personnes au sujet desquelles il y avait eu des plaintes permettant une poursuite.

Il a été également informé qu'un nommé Tolman avait prêté à des taux usuraires, et le procureur général a donné instructions à ses substituts de faire vérifier cette accusation et de lui faire rapport, afin qu'il donne instructions de poursuivre si les circonstances justifient une pareille action.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. A part les octrois ordinaires aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles a-t-il été dépensé de l'argent, pris à même les fonds d'agriculture, dans aucune des vieilles paroisses suivantes, savoir : Château Richer, Ste-Anne de Beaupré, St-Joachim, L'Ange Gardien, St-Féréol, St-Tite-des-Caps, St-Jean, St-Pierre et Ste-Famille, ces trois dernières

étant dans l'Ile d'Orléans, et toutes, dans le comté de Montmorency, depuis le mois de septembre 1904 ?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant total ainsi dépensé jusqu'à présent ?

3. A quelle date, à quelle personne, pour laquelle des dites paroisses et pour quel objet spécial, chaque paiement a-t-il été fait ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Oui.

2. \$5,450.

3. 11 octobre 1904, Société d'Agriculture du comté de Montmorency, division A, \$300.00 pour bâtisses d'exposition.

10 novembre 1904, conseil municipal de Ste Anne de Beaupré, travaux de macadamisage du chemin Royal \$1,000.00 ;

31 juillet 1905, Eudore Létourneau, Ste-Famille, aide à la société des éleveurs de chevaux de l'Isle d'Orléans \$100.00 ;

11 septembre 1905, conseil municipal du Château-Richer, travaux de macadamisage du chemin Royal \$1,000 ;

9 août 1906, conseil municipal du Château-Richer, travaux de macadamisage du chemin Royal \$1,000 ;

21 septembre 1906, cercle agricole de St-Tite pour l'aider à payer un cheval reproducteur \$50 ;

29 juin 1907, conseil de comté Montmorency No 1, construction d'un pont en fer, Grande-Rivière \$500 ;

10 septembre 1907, conseil municipal de Ste-Anne de Beaupré, travaux de macadamisage du chemin Royal \$1,000 ;

19 octobre 1907, conseil de comté Montmorency No 1, construction d'un pont en fer Grande-Rivière \$500.

Par M. Fiset.—1. De combien de membres est composée la commission administrative du fonds de pension de retraite des instituteurs et des institutrices de la province de Québec ?

2. Quel est leur nom ?

3. De quelle autorité tiennent-ils leur pouvoir ?

4. Quel est leur salaire ?

5. Quelle est la durée de leurs fonctions ?

6. Quelqu'arbitraires que soient leurs décisions, sont-elles sans appel ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. La commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire se compose du surintendant de l'instruction publique, comme président, et de quatre délégués nommés comme suit : un, par la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal ; un, par la conférence des instituteurs catholiques romains de Québec, et deux par l'association des instituteurs protestants.

2. L'honorable Boucher de la Bruyère, surintendant de l'instruction publique, M. John Ahern, professeur de l'école Normale Laval, M. H. M. Cockfield, principal de l'école Aberdeen, M. M. C. Hopkins, principal de l'école Dufferin de Montréal, M. J. N. Perreault, directeur général des écoles catholiques de la cité de Montréal.

3. 62 Victoria, chapitre 27, titre 7e, chapitre 6e.

4. Leurs services sont gratuits.

5. Les délégués restent en charge tant qu'ils ne sont pas remplacés par ceux qui les ont nommés.

6. Les décisions de la commission administrative sont finales.

Par M. Daigneault—Est-ce l'intention du gouvernement de favoriser l'établissement d'usines pour traiter les minerais et fondre les métaux dans cette province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

On a attiré l'attention du gouvernement sur cette importante question qui est actuellement à l'étude.

Par l'honorable M. LeBlanc. — 1. M. Alexis Bélanger, cultivateur, de St-Alexandre, comté de Kamouraska, a-t-il jamais été employé par le gouvernement depuis le 1^{er} juillet 1897 ?

2. Dans l'affirmative, quelle était la nature de ses fonctions ?

3. A quelles dates et jusqu'à quel montant, chaque fois, lui a-t-il été confié des argents du gouvernement depuis la dite date ?

4. A quels travaux spécifiques a-t-il fait servir, chaque fois, chacun des dits montants à lui ainsi confiés ?

5. Combien d'argent a-t-il remis chaque fois, comme balance revenant au gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Conducteur en chef d'équipe.

3. et 4. Pour des travaux de réparations dans la route de St-Alexandre, à St-Eleuthère, dans le canton Park et Pohenegamook, comme suit :

Instructions 1,	12 juillet	1898,	paiement le	3 août	1898,	\$400.00.
"	7 septembre	1899,	"	5 octobre	1899,	\$200.00.
"	16 juin	1900,	"	18 juillet	1900,	150.00.
"	24 juillet	"	"	25 août	1900,	50.00.
"				22 février	1901,	24.90.
"	4 juillet	1901,	"	3 sept.	"	150.00.
"	19 "	"	"	3 "	"	30.00.
"	9 juin	19 2,	"	18 juillet	1902,	200.00.
"	25 "	1903,	"	13 août	1903,	200.00.
"	23 "	1904,	"	28 juillet	1904,	199.99
"	17 "	1905,	"	20 "	1905,	300.00.
				4 sept.	1906,	200.00.
				19 juillet	1907,	133.50.
"	6 juin	1907,	"	19 "	1907,	201.54.

Pour l'entretien d'hiver de la même route ;

Instruction le 14 février 1902, paiement le 30 juin 1902, \$35.00.

" " " 14 novembre 1903, \$25.00.

Pour l'ouverture d'un chemin de St-Eleuthère à la rivière Bleue dans le canton Escourt, le 14 février 1902, paiement le 27 septembre 1907, \$667.00.

5. Aucun, le paiement n'ayant été fait qu'après l'exécution des travaux.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Alexis Bélanger, cultivateur, de Saint-Alexandre, comté de Kamouraska, possède-t-il des lots de terrains à Saint-Eleuthère, dans le comté de Kamouraska ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces lots, depuis quelle date et en vertu de quoi les possède-t-il ?

3. A-t-il payé des droits de coupe sur les dits lots, et dans l'affirmative, quel est le montant et la date de chacun des paiements qu'il a ainsi faits pour droits de coupe sur chacun des dits lots ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

No	Nom de l'acheteur	Partie	Lot	Rang	Acres	Remarques
27432	Alexis Bélanger		25,	4	111	Vendu 8 nov. 1889
27706	"	Résidue	23,	4	20	" 22 fév. 1890
28895	"	Nord	23,	5	9	" 20 avril 1891
39725	"		29,	4	100	" 21 oct. 1901
39725	"		30,	4	100	" 21 oct. 1901
No. 1805	"	Front	23,	4	100	

Acquis de F. St-Pierre le 29 mai 1889.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. M. Alexis Bélanger, cultivateur, de St-Alexandre, comté de Kamouraska, possède-t-il des limites à bois à ou près de St-Eleuthère, dans le comté de Kamouraska, ou ailleurs ?

2. Dans l'affirmative, où se trouve chacune de ces limites, quelle en est l'étendue respective et depuis quelle date est-il en possession de chacune d'elles ?

3. Quels sont les montants et la date de chacun des paiements qu'il a fait comme droits de coupe sur chacune de ses limites ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui.

2. Canton Pohenegamook, No 45-5- $\frac{1}{2}$ milles, acquises le 7 novembre 1895; Canton Pohenegamook, No 46-8- $\frac{1}{2}$ milles, acquises le 9 janvier 1890.

3. Sommes payées par Alexis Bélanger pour droits de coupe sur bois coupé sur ses limites :

4 décembre 1892, \$10.00; 5 novembre 1894, \$48.22; 6 mai 1896, \$31.26; 5 juin 1896, \$30.50; 4 décembre 1897, \$25.48; 7 novembre 1898, \$32.75; 27 décembre 1899, \$39.91; 5 novembre 1900, \$368.15; 26 juin 1902, \$41.60; 3 août 1903, \$58.15; 3 février 1904, \$196.50; 7 avril 1904, \$57.52; 3 février 1905, \$402.35; 5 mai 1906, \$38.10; 5 mars 1907, \$210.60; 3 février 1908, \$66.30. Total \$1657.39.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quels sont les travaux que le gouvernement a fait exécuter pour construire un pont sur la rivière Richelieu entre Chambly et Richelieu, avant le 4 mars 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Les travaux ont consisté en approvisionnement de matériaux sur les lieux.

Par M. Bernard.—1. Depuis quand la place de geôlier de la prison de St-Jean d'Iberville est-elle vacante ?

2. Le gouvernement se propose-t-il de nommer quelqu'un à cette place ?

3. Dans l'affirmative, quand aura la nomination, et quelle personne le gouvernement se propose-t-il de nommer à cette charge ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

La position de geôlier de la prison d'Iberville n'est pas vacante.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. En combien de paiements distincts la somme de \$243.00 payée jusqu'à présent pour salaire à M. Frédéric Courtemanche, de Chambly, en rapport avec la surveillance des travaux d'un pont sur la rivière Chambly, entre Richelieu et Chambly canton, a-t-elle été payée ?

2. Quel est le montant et la date de chacun de ces paiements ?

3. Aucun paiement a-t-il été fait à d'autres personnes qu'à M. Courtemanche, soit pour l'accommoder ou autrement ?

4. Dans l'affirmative, quelle est la date et quel est le montant de chacun des paiements qu'elles ont ainsi reçus ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Trois.

2. 23 janvier 1908, \$93.00 ;

7 février 1908, \$75.00 ;

10 mars 1908, \$75.00.

3. Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. M. Frédéric Courtemanche, de Chambly, est-il à l'emploi du gouvernement de la province de Québec ?

2. Quels sont ses fonctions et son salaire ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Non.

Par M. Vilas.—Quel était le montant de la dette consolidée de la province, au 30 juin 1891, au 30 juin 1892, au 30 juin 1897, au 1er mars 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Le 30 juin 1891, \$21,383,453.33.

2. Le 30 juin 1892, \$25,175,320.01.

3. Le 30 juin 1897, \$34,196,654.08.

4. Le 1er mars 1908, \$28,604,053.48.

Il n'est pas tenu compte dans ces chiffres du fonds d'amortissement placé à différentes dates.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Depuis combien d'années M. Adé-
lard Gélinas était-il employé du greffe de la paix à Trois-Rivières ?

2. Quel était son salaire à l'époque de la mort de M. Genest ?

3. M. Gélinas a-t-il été depuis destitué ?

4. Dans l'affirmative, pour quelle raison et par qui a-t-il été remplacé ?

5. Quel est le salaire de son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Il n'y a pas au greffe de la paix des Trois-Rivières d'employé du nom d'Adélarde Gélinas, M. Napoléon Gélinas a été employé depuis le 6 avril 1892.

2. \$1,000.00.

3 et 4. M. Gélinas n'a pu s'entendre avec le nouveau greffier de la paix au sujet de sa rémunération, a cessé d'agir et a été remplacé par M. Boisclair.

5. \$1,000.00.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. A quelle date est décédé M. L. U. A. Genest, greffier de la paix aux Trois-Rivières?

2. Quand et par qui a-t-il été remplacé?

3. Quel était le salaire de M. Genest et quel est le salaire du titulaire actuel?

4. Quand le titulaire actuel est-il entré en fonctions?

5. Qui a rempli les fonctions de greffier de la paix aux Trois-Rivières depuis la mort de M. Genest jusqu'à l'entrée en fonction du titulaire actuel?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. 14 septembre 1907.

2. Alfred Marchildon, nommé le 7 février 1908.

3. Le salaire de M. Genest était de \$1,600.00, le salaire du titulaire actuel est du même montant.

4. Février 1908.

5. Napoléon Gélinas.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre copie : 1. D'un rapport fait au parlement du Canada, concernant "The Industrial Disputes Investigation Act, 1907", faisant voir les procédures adoptées sous l'empire de cette loi, depuis le 22 mars 1907 jusqu'au 15 janvier 1908; 2. De la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et Wilfrid Paquette, comptable au greffe de la paix à Montréal, ou toute autre personne, en ce qui a trait à la part que le dit Wilfrid Paquette aurait prise, à quelque titre que ce soit, dans la grève des employés d'aucune filature en cette province.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Copie de tous Ordres en conseil, correspondance et tous documents concernant la fondation de l'école dite des "Hautes études commerciales", sa construction et l'expropriation des terrains s'y rapportant, à Montréal.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—Copie de tout ordre en Conseil, de la correspondance, des déclarations et tous documents se rapportant à la nomination de M. F. X. Dupuis comme recorder à Montréal.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—Copie de tous Ordres-en-conseil, de la correspondance et de tous documents se rapportant à la vente sous billet de location ou autrement, à M. Joseph Dionne huissier, de St-Eleuthère, dans le comté de Kamouraska, du lot No 15, dans

le 8ème rang du canton d'Escourt, dans le comté de Kamouraska, depuis le 1er avril 1901 jusqu'à date, à toute cancellation et revente intervenues depuis cette date, et à la réclamation de \$528.00 faite par M. Dionne pour environ 88,000 pieds de bois qui lui auraient été enlevés pour les vendre à un nommé Alexis Bélanger, de St-Alexandre, dans le comté de Kamouraska, et spécialement de toute la correspondance se rapportant à cette dernière réclamation.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (175) amendant l'article 3611 et autres des Statuts refondus de la province de Québec relatifs au notariat.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (182) amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.

M. Delâge appuyé par M. Blouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il adopté, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (187) amendant les Statuts refondus, relativement aux compagnies de cimetières.

M. Pelletier appuyé par M. Daignault, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (190) amendant l'article 513 de la loi de l'Instruction publique relativement aux versements et aux retenues sur les pensions.

M. Langlois appuyé par M. Lacombe, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter la résolution concernant les timbres, rapportée du comité général, jeudi, le 3 avril dernier.

La résolution est alors agréée.

Ordonné,—Que cette résolution soit renvoyée au comité général chargé de l'étude du bill (135) amendant les statuts refondus relativement aux timbres.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (135) amendant les Statuts refondus relativement aux timbres.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (137) relatif aux magistrats de police.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,— et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que la Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu, la troisième fois, maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 7 avril 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (52) constituant en corporation la compagnie d’Assurance l’Union St-Jean-Baptiste du Canada.

Bill (37) constituant en corporation la “ Strathcona Fire Insurance Company ”.

Bill (64) constituant en corporation “ The Modern Fire Insurance Company ”.

Bill (113) constituant en corporation la compagnie d’Assurance Mutuelle des Industries.

Bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels, la Prévoyance.

Bill (114) constituant en corporation la Ligue anti-alcoolique de Montréal.

Bill (98) constituant en corporation la Société de Construction Permanente de Québec.

Bill (F du Conseil législatif) constituant en corporation “ The Horses Cattle and Domestic Animals Insurance Co., of Quebec.”

Bill (132) constituant en corporation “ The Old Brewery Mission.”

Bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d’une nouvelle église à St-Joseph d’Alma.

Bill (71) constituant en corporation “ The Saraguay Electric & Water Company ”.

“ Votre Comité a aussi examiné les bills suivants et a l’honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (74) validant la vente par la succession de Sir George Etienne Cartier à MM. Brown & Perley, en date du 5 mai 1874.

Bill (H du Conseil législatif) concernant la succession Anselme Labrecque.

Bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation “ Chevra Kadisha ” de Montréal.

Le promoteur du bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal, au sujet de l’expropriation de la ruelle St-David, ayant déclaré qu’il ne désirait pas procéder avec ce bill, votre comité recommande, en conséquence, à votre honorable Chambre que permission lui soit accordée de le retirer.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants, auxquels il a fait certains amendements, qu’il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (62) revisant et refondant la charte de Shawinigan Falls.

Bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake.

Bill (C du Conseil législatif) constituant en corporation la compagnie dite : "The Canada Trust Company".

M. Gillies, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (126) amendant les lois concernant " The Montreal Street Railway Company."

L'honorable M. Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et désire le rapporter à la Chambre sans se prononcer sur son mérite :

Bill (164) relatif aux termes et séances de la Cour Supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa."

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (184) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

Bill (177) amendant le Code municipal relativement à l'élection du maire et des conseillers."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (B) concernant les sociétés co-opératives agricoles, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (I) amendant la loi incorporant l'Institut maritime de Montréal et ratifiant certains actes, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (K) amendant la loi concernant les syndicats d'élevage, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (49) concernant la substitution Charles Leduc.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (34) amendant la charte de la cité de Hull.

Bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation " Les Sœurs de Miséricorde de Montréal."

Bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.

Bill (66) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.

Bill (116) concernant " The Wabasso Cotton Company, Limited."

L'honorable M. Roy propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le bill (B du Conseil législatif) concernant les sociétés coopératives agricoles, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la deuxième lecture.

L'honorable M. Roy propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le bill (K du Conseil législatif) amendant la loi concernant les syndicats d'élevage, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence ce bill est lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Gault propose, appuyé par M. Giard, et il est—

Ordonné,—Que le bill (I du Conseil législatif) amendant la loi incorporant l'Institut maritime de Montréal et ratifiant certains actes, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Ordonné,—Que l'honorable M. Prévost ait la permission de présenter un bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (49) concernant la substitution Charles Leduc, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (34) amendant la charte de la cité de Hull, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation Les Sœurs de Miséricorde de Montréal, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (66) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) concernant "The Wabasso Cotton Company, Limited", et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (143) relatif aux édifices publics.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (13) amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (135) amendant les Statuts refondus relativement aux timbres.

La Chambre s'étant constituée en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : ce bill passera-t-il maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (151) amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Gault propose, en amendement, appuyé par M. Giard : Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "dans six mois", ajoutés à la fin de la phrase.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—7.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergévin,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet (Stanstead),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),

Champagne,
Chavret,
Côté,
Delâge,
Dion,
Fiset,
Gauthier,
Gillies,

<i>Girard</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Petit,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Pilon,</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Kaine,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Roy (Kamouraska),</i>
<i>Lacombe,</i>	<i>Roy (Montmagny),</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Lafontaine (Berthier),</i>	<i>Tanguay (Lac-St-Jean),</i>
<i>Langlois,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Lemay,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault,</i>
<i>Mackenzie,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Mercier,</i>	<i>Turgeon,</i>
<i>Morisset,</i>	<i>Vilas,</i>
<i>Mousseau,</i>	<i>Walker,</i>
<i>Neault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Panet,</i>	<i>Weir.—53.</i>
<i>Pelletier,</i>	

Les noms ayant été lus, l'honorable M. LeBlanc soulève le point d'ordre que le nom de M. Vilas devrait être retranché parce que l'honorable député est entré dans la Chambre après la lecture de la motion et après que la "question eût été posée."

M. l'Orateur réserve sa décision.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors soumise, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Fiset,</i>
<i>Bergevin,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bissonnette (Montcalm)</i>	<i>Gillies,</i>
<i>Bissonnet (Stanstead),</i>	<i>Girard,</i>
<i>Blanchard,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Cardin,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron (Matane),</i>	<i>Gouin,</i>
<i>Caron (L'Islet),</i>	<i>Kaine,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Chauvet,</i>	<i>Lacombe,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Laferté,</i>
<i>Delâge,</i>	<i>Lafontaine (Berthier),</i>
<i>Dion,</i>	<i>Langlois,</i>

Lemay,
Lemieux.
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Panet
Pelletier,
Perrault,
Petit,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,

Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay (Lac-Saint-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Walsh,
Weir.—53.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—7

La proposition est, en conséquence, résolué dans l'affirmative.

Le bill est, alors, lu la deuxième fois et remis à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (155) amendant la loi relative aux termes et séances de la cour supérieure dans le district de Chicoutimi.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il adopté, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demand son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (26) concernant la refonte du Code municipal.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,— et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant? —

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il adopté, maintenant? —

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. A combien se montent toutes les dépenses faites dans la cause du Roi contre Wallace McCraw, à Trois-Rivières jusqu'à la date du 1er janvier 1908?

Réponse par l'honorable M. Gouin : \$3,385.11.

Par M. Mousseau.—Le gouvernement entend-il introduire à cette session une législation destinée à remédier aux griefs que les unions ouvrières ont exposés en ces derniers temps ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : Le gouvernement entend présenter à cette session une législation destinée à remédier à quelques-uns des griefs qui lui ont été exposés par les unions ouvrières. Quant à la limitation du temps du travail à 8 heures par jour, ou 55 heures par semaine, qui a été demandée par les ouvriers textiles, le gouvernement se propose de renvoyer l'étude de cette question à la Commission des accidents du travail, pour qu'elle fasse rapport sous le plus court délai possible.

Par M. Mousseau.—1. La commission chargée par le gouvernement d'étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents du travail a-t-elle déposé un premier rapport ? 2. Doit-elle en déposer un, prochainement ? Dans la négative, quand y a-t-il lieu de prévoir qu'elle en déposera ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : 1. Oui.

2. Ses instructions sont de procéder avec toute la célérité possible, et le gouvernement espère recevoir un autre rapport, prochainement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (103) constituant en corporation l'Hôpital de Charité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe et que son titre soit : Loi constituant en corporation l'Hôpital St-Luc.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean.

M. Chauret propose, appuyé par M. Gauthier, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

M. Décarie propose, en amendement, appuyé par M. Godbout, que le bill (73) amendant la charte de la ville de Saint-Jean, ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de la Chambre pour l'amender en retranchant les mots : " et une somme n'excédant pas cent piastres sur celles résidant ou domiciliées ou ayant leur place d'affaires," dans la section 8 du paragraphe 10 à la quinzième ligne, et en ajoutant le mot : " ou " après les mots : " de la ville," dans la quinzième ligne.

2. En retranchant le paragraphe *b* de la section 9 et le remplaçant par le suivant :

" *b*. Sur toute personne du sexe masculin, majeure, autres que les ministres du culte, les ecclésiastiques, les étudiants, non chargée d'autre taxe en vertu de la présente charte, qui a résidé dans la ville de Saint-Jean pendant au moins six mois, une taxe annuelle n'excédant pas deux piastres."

Et l'amendement est soumis et adopté.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général. La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre Lapalme et la " Sun Life Assurance Company " et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905, par la " Sun Life Assurance Company ", à Edouard Warren *et al.*

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certains terrains pour agrandir le cimetière, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (101) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (89) constituant en corporation l'Association des anciens élèves et gradués de l'Université Laval, à Québec.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant

à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaine de la cité de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre : Copie de tous ordres-en-conseil, correspondance, instructions aux agents des terres, et généralement tous documents se rapportant à la garantie accordée aux porteurs de licences de coupe de bois qu'aucune concession de terres, de culture ou de colonisation ne sera accordée pendant un certain temps, pour des fins de culture ou de colonisation, depuis le 1er janvier 1899.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Weir, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le vingt-cinquième rapport de l'inspecteur des compagnies d'assurance pour 1907. *(Document de la session No 43).*

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1908, pour la production d'un état détaillé donnant :

1. Le nombre d'enfants fréquentant chacune des écoles des différentes municipalités mentionnées dans la réponse à l'interpellation de M. Gault, concernant l'emploi de la somme de \$16,866.67 consacrés aux frais de l'éducation protestante en cette province, faite le 10 mars courant.

2. La longueur du temps pendant lequel on a fait la classe dans chacune de ces écoles, dans le cours de l'année scolaire 1906-1907.

3. Le nom, la profession et la résidence de la personne à qui les divers montants mentionnés dans la dite réponse ont été payés, avec la date de chacun de ces paiements.

4. Le salaire payé à chacun des instituteurs ou institutrices des dites écoles

5. Le montant payé par chaque municipalité intéressée pour chacune des dites écoles.

6. Le montant payé par le gouvernement pour chacune des dites écoles en dehors des montants mentionnés dans la dite réponse à la dite interpellation. *(Document de la session No 42).*

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1908 pour la production d'un état indiquant en autant de colonnes distinctes.

1. Les noms de toutes les personnes qui ont obtenu du gouvernement la concession de terres dans les comtés de Dorchester, de Bellechasse, de Montmagny, de l'Islet et de Kamouraska, situées dans un rayon de deux milles le long du parcours du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique, depuis le 1er novembre 1906.

2. La quantité d'arpents accordés à chaque concessionnaire.

3. Le prix demandé par arpent carré.

4. Le prix payé jusqu'à ce jour par chaque concessionnaire.

5. Le montant dû sur chaque concession.

6. Le nombre d'arpents mis en culture sur chaque lot.

7. L'énumération des lots sur lesquels le propriétaire n'a pas rempli toutes les conditions d'établissement. *(Document de la session No 41)*

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 8 avril 1908.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Lemieux.—Pétition de madame C. Beïque, présidente du bureau de direction de la fédération nationale St-Jean-Baptiste, section des dames de l'association St-Jean-Baptiste de Montréal, de madame Polyxène B. Leman, présidente du comité de tempérance, de lady M.-L. Lacoste, de madame Marie-Gérin-Lajoie, de madame R.-Anna Bouthillier, de madame M.-G. Hugenin, de madame A.-B. Rottot, des demoiselles R. Barry, Maria Auclair, A. Bibaud, Sophronie Renault et autres, de la cité et du district de Montréal, demandant une loi amendant la loi des licences de Québec.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (104) constituant en corporation “ The Clothing Manufacturers Association of Montreal ”.

Bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale.

Le promoteur du bill (123) concernant l'Institution Royale pour l'avancement des sciences et le promoteur du bill (107) amendant la charte de la

cité de Montréal, au sujet de l'exemption de taxes et de cotisations annuelles, ayant déclaré qu'ils ne désiraient pas procéder avec leur bill, votre comité recommande à votre honorable Chambre que permission leur soit accordée de les retirer.

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (117) divisant la municipalité de St-Octave de Métis.

Bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

Bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.

Bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.

Bill (124) constituant en corporation la Congrégation Beth Judah, de Montréal.

M. Walsh, appuyé par M. Mercier, propose et, avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que le bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'expropriation de la ruelle St-David, soit retiré.

M. l'Orateur rend sa décision sur la question d'ordre soulevée par l'honorable M. LeBlanc, mardi, le 7 avril dernier, à l'effet que le nom de M. Vilas, devrait être retranché de la liste des votes donnés sur l'amendement fait à la seconde lecture du bill (151) amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations, parce que l'honorable député était entré dans l'enceinte de la Chambre après la lecture de la motion et après qu'elle eut été soumise à la Chambre par M. l'Orateur :

“ Toute la question se résume, premièrement : à l'interprétation donnée à l'usage parlementaire qui exige qu'un député entende la lecture de la motion, et la “ Question ” posée, pour avoir non seulement le droit mais le devoir de voter. Secondement : à ce que l'on doit entendre, au sens parlementaire, par les mots “ La Chambre, ” au point de vue de l'enceinte dans laquelle nous délibérons. Après avoir relu les autorités et consulté les précédents, notamment celui du 26 août 1891, à la Chambre des Communes du Canada, je conclus qu'il n'est pas strictement obligatoire qu'un député soit présent à l'intérieur de la partie de cette salle divisée par la barre qui la sépare de l'espace réservé [aux honorables Conseillers législatifs, ainsi qu'aux galeries, lorsqu'une “ Question ” est posée.

“ Je dois demander à l'honorable député de Brome s'il a entendu la lecture de la “ Question. ”

“ M. Vilas répond affirmativement.

“ M. l'Orateur décide que le vote de l'honorable député de Brome doit être maintenu. ”

Ordonné,—Que M. Bissonnette (Montcalm) ait la permission de présenter un bill (197) amendant la loi des licences concernant les buvettes et les médecins et pharmaciens.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (200) amendant l'article 1080 du Code municipal relativement à certaines dispositions exceptionnelles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Mousseau.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de l'application de cette dispositions de la loi des licences qui impose un droit de \$200.00 sur l'unique licence octroyée dans certaines municipalités ?

2. Dans l'affirmative, entend-il amender cette disposition de la loi des licences ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1 et 2. Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Par qui sont imprimées l'édition française et l'édition anglaise du " Journal de l'Agriculture " ?

2. Combien paie le gouvernement pour chacune de ces éditions ?

3. Qui a autorisé le taux chargé par les annonces qu'on publie dans ces deux éditions ?

4. Quel est ce taux et à qui appartient le revenu de ces annonces ?

Réponse par l'honorable M. Roy : " La Compagnie de Publication du Canada, limitée ", Montréal.

2. Le même montant que celui payé en 1896-97 à MM. Sénécal & Fils, de Montréal, soit 2½ c. par copie, et une allocation annuelle de \$2,500.00 ?

3. " La Compagnie de publication du Canada ", a seule le contrôle des annonces, elle en fixe le prix et en touche les revenus, aux mêmes conditions existant en 1896, entre la maison Sénécal & Fils et le gouvernement.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Sur les lots vendus depuis 1897, pour des fins de colonisation, dans les cantons suivants du comté de Bonaventure, à savoir : 8 dans Carleton, 3 dans Assametquagam, 210 dans Cox, 1 dans Flahaut, 87 dans Hope, 39 dans Maria, 193 dans Hamilton, 15 dans Mann, 19 dans Milnikek, 81 dans New-Richmond, 61 dans Matapédia, 50 dans Nou-

velle, 47 dans Port-Daniel et 191 dans Restigouche, tel que mentionné aux pages 186, 187, 188, 189 des procès-verbaux de cette Chambre, combien-y en a-t-il qui sont occupés par des colons qui y résident actuellement ?

2. Quels sont les noms de ces colons, les lots qu'ils occupent et où ont-ils leur résidence actuelle, respectivement ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Vu les cancellations prononcées par le département et celles effectuées automatiquement en vertu de la loi, il est impossible de répondre à cette question sans faire faire une nouvelle inspection.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Sur les 822 lots mentionnés à la page 210 des procès-verbaux de cette Chambre, comme ayant été vendus pour des fins de colonisation dans le comté de Beauce, depuis le 31 janvier 1902, combien y en a-t-il qui sont occupés par des colons qui y résident actuellement ?

2. Quels sont les noms de ces colons, et les lots qu'ils occupent, et où ont-ils leur résidence actuelle, respectivement ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Vu les cancellations prononcées par le département et celles effectuées automatiquement en vertu de la loi, il est impossible de répondre à cette question sans faire faire une nouvelle inspection.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Quels sont les lots de terre disponibles, pour la colonisation, dans le canton de Winslow ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Rang 1, sud-ouest.—Lots 4, 5, 6, 7, 10, 26, 27, 80 et 81.

Rang 2, sud-ouest.—Lots 7, 38 et 77.

Rang 3, sud-ouest.—Lots 9, 12, 24, 29, 30, 36, 40 et 70.

Rang 4, sud-ouest.—Lots 3, 4, 9, 69 et 71.

Rang 5, sud-ouest.—Lot 70.

Rang 7, nord-est.—Lots 10, 11, 16, $\frac{1}{2}$ sud-ouest de 17 et de 18 et lot 19.

Rang 8, nord-est.—La $\frac{1}{2}$ nord-ouest de 21, le $\frac{1}{4}$ nord-ouest et la $\frac{1}{2}$ sud-ouest de 22, lots 23 et 26.

Rang 1, nord-ouest.—Lots 14, 18, 19, 23, 26, 31, 39, 40, 41, 42, 43, 74, 93 et 105.

Rang 2, nord-ouest.—Lots 27, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 et 85.

Rang 3, nord-ouest.—Lots 22, 24, 25, 26, 73, 84 et 85.

Rang 4, nord-ouest.—Lots 7, 8 et 9.

Rang 5, nord-ouest.—Lots 4 et 12.

Rang 1, sud-ouest.—Lots 11, 17, 18, 19, 20, 51 et 98.

Rang 2, sud-est.—Lots 19, 20, 21, 22, les $\frac{1}{2}$ nord de 30 et de 31.

Rang 3, sud-est.—Partie du lot C, lots A, 5, 19, 20, 21, 31, 34 et 69.

Rang 4, sud-ouest.—Partie est, des lots 2, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, le tiers nord-est de 30, la $\frac{1}{2}$ sud-ouest de 35 et les deux tiers sud de 42.

Rang 5, sud-est, partie-est.—Lots 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 37, 39 et 40.

Rang 5, sud-est, partie ouest.—La $\frac{1}{2}$ nord-est du lot 17.

Par M. Lafontaine. (Maskinongé).— 1. Combien le gouvernement a-t-il payé, en tout et partout, aux parties intéressées, en rapport avec l'abolition de l'école d'agriculture de l'Assomption ?

2. A qui ces paiements ont-ils été faits ?

3. Pourquoi le gouvernement a-t-il cru devoir payer une indemnité, en rapport avec l'abolition de la dite école ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. \$16,000.00.

2. Au Rév. G. V. Villeneuve, prêtre, procureur du collège de l'Assomption.

3. Le gouvernement, en 1897, en était venu à la conclusion que le contrat à long terme passé en février 1897 avec la corporation du Collège de l'Assomption accordait des subventions disproportionnées avec les services que l'école d'agriculture de l'Assomption avait rendus et était en état de rendre à la classe agricole, décida de le cancelier.

Mais comme la dite corporation avait érigé des bâtisses dispendieuses dont elle ne pouvait tirer de parti avantageux, il n'était qu'équitable de lui tenir compte dans une certaine mesure de cette dépense faite de bonne foi.

Le montant exigé originellement par la corporation du Collège s'élevait à près de \$30,000.00, mais à la suite de pourparlers, l'indemnité fut arrêtée de part et d'autre à celle de \$15,000.00, payable en trois versements, en sus d'une somme de \$1,000.00 payable une fois pour toute, vu que l'École était restée ouverte au cours des pourparlers, pendant un certain nombre de mois.

Par M. Langlois.—Sur quelles bases ou données se fait la distribution des fonds destinés aux collèges classiques en cette province ?

2. Cette distribution est-elle faite entre ces diverses institutions à tant par tête d'élèves qui les fréquentent, ou simplement basée sur la valeur reconnue ou accordée à ces institutions ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Les allocations accordées aux collèges classiques, en vertu de l'article 444 de la loi de l'Instruction publique, sont recommandées par le Conseil de l'Instruction publique.

2. La distribution est faite suivant le besoin de ces institutions.

Par M. Panet.—Est-ce l'intention du gouvernement d'ouvrir à la colonisation le canton Marmier, dans le comté de Champlain ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Oui, après classification.

Par M. Langlois.—1. Quelles sont les écoles d'agriculture subventionnées par le gouvernement de la province de Québec ?

2. Quel est le montant payé annuellement à chacune de ces écoles ?

3. Combien d'élèves sortis de ces écoles d'agriculture depuis 1897 se sont établis sur des fermes et se sont livrés à l'agriculture ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. L'école de Ste-Anne de la Pocatière et celle de Notre-Dame du Lac, Oka.

2. Ste-Anne, \$2,500.00, plus \$600.00 pour le professeur d'agriculture, et \$7.00 par mois par élève, en sus de 10 élèves boursiers.

Oka, \$5,500.00 par année, et \$7.00 par mois par élève.

3. Pas de renseignements officiels à ce sujet.

Par M. Kelly.—Quel montant de droits de coupe de bois a été payé au gouvernement, depuis le 4 novembre 1905, dans la division-est de l'agence des terres de la Couronne du comté de Bonaventure ?

2. Quels sont les nom, adresse, date de paiement, et montant payé depuis cette date par chaque personne, corporation ou société ?

3. Quel montant a été payé dans la dite agence, depuis le 4 novembre 1905, pour lots de colons, y compris les lots pris depuis la dite date, et quels sont les montants payés depuis la dite date sur les lots vendus antérieurement au 4 novembre 1905 ?

4. Quel est le nom, l'adresse, la date du paiement et le montant payé par chaque personne ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon.

1 et 2.—Montants payés depuis le 4 novembre 1905, pour droits de coupe de bois dans l'agence de Bonaventure-Est.

1905.

Déc. 7.—E. W. Legrand, Paspébiac.....	\$ 65 00
Déc. 19.—Geo. March, New-Carlisle.....	8 00
Déc. 20.—M. Bourdage, Bonaventure.....	3 00
Déc. 20.—Chs. Stearns, New-Carlisle.....	1 50
Déc. 20.—Alf. Gallon, New-Carlisle.....	15 00

1906.

Janv. 24.—John Smith, New-Carlisle.....	3 28
Janv. 26.—Chs. Stearns, New-Carlisle.....	1 72
Janv. 26.—John Smith, New-Carlisle.....	1 00
Mars 6.—I. N. Starrack, New-Richmond.....	18 12
Mars 6.—John Smith, New-Carlisle.....	12 54
Mars 7.—Narcisse Cyr, Musseyville.....	18 20
Mars 22.—Ed. Henri, St-Bonaventure.....	2 00
Mars 23.—Archie Dobson, New-Carlisle.....	1 14
Mars 27.—I. Lozer, St-Bonaventure.....	57 12
Avril 2.—Frs. Arbour, St-Bonaventure.....	3 00
Avril 5.—I. Tozer, St-Bonaventure.....	3 28
Avril 5.—Wm. Henry, St-Bonaventure.....	6 0

Avril 5.—Alex. Bernard, St-Bonaventure.....	6 00
Avril 27.—Jos. Henry, St-Bonaventure.....	66 36
Avril 27.—J. L. Smith, New-Carlisle.....	8 46
Mai 8.—J. T. Bugeaud, St-Bonaventure.....	15 00
Mai 11.—W. J. Assels, New-Carlisle.....	45 00
Mai 15.—John Hays, Hope Town.....	9 10
Mai 17.—Nap. Arbour, St-Bonaventure.....	36 00
Mai 26.—Jos. Henri, St-Bonaventure.....	44 78
Mai 26.—Chs. Robin Colas, Paspébiac.....	1 80
Mai 29.—J. P. Legrand, Paspébiac.....	10 58
Mai 30.—Chs. Lequesne.....	2 25
Mai 30.—Cap. Smith, New-Carlisle.....	26 25
Juin 1er.—Jos. Belisle, St-Bonaventure.....	80 00
Juin 4.—Jos. Lagacé, St-Charles de Caplan.....	8 04
Juin 7.—F. Poirier, St-Bonaventure.....	3 08
Juin 8.—L. A. Robitaille, Québec.....	317 71
Juin 11.—M. Leblanc, Port Daniel.....	7 44
Juin 11.—John Clément, Paspébiac.....	12 40
Juin 11.—Austin Kerr, St-Bonaventure.....	3 69
Juin 22.—A. Boudreault, St-Charles de Caplan.....	25 84
Juillet 1er.—Wm. Henry.....	25 08
Juillet 3.—John de St. Croix.....	4 50
Juillet 3.—John de St. Croix.....	1 38
Juillet 4.—James Enright.....	5 22
Juillet 27.—Chs. Robin Colas.....	83 02
Août 2.—James Miller.....	10 00
Août 10.—Wm. Colville.....	3 00
Août 27.—J. L. Smith.....	19 88
Septembre 25.—Peter Nadeau.....	227 50
Septembre 4.—A. Boudreault.....	24 00
Septembre 20.—A. Bodard.....	13 00
Septembre 20.—A. Bodard.....	27 10
Septembre 17.—W. J. Assels.....	50 34
Septembre 18.—E. W. Legallais.....	20 00
Septembre 19.—Wm. Henry.....	43 80
Septembre 20.—John Legallais.....	32 64
Septembre 21.—J. Journaux.....	9 00
Octobre 19.—L. A. Robitaille, Québec.....	391 00
Novembre 5.—Jas. Hayes.....	9 10
Novembre 10.—Chs. Robin Colas.....	266 40
Novembre 2.—J. L. Smith.....	16 00
Novembre 9.—Gerard Tozer.....	40 00
Novembre 24.—R. N. Leblanc.....	268 34

1907.

Février 4.—L. A. Robitaille, Québec.....	108 00
Avril 9.—Nap. Cyr.....	16 50
Mai 3.—John Clément.....	30 00

Mai 13.—John Crozier.....	25 00
Mai 13.—J. L. Smith.....	5 92
Juin 4.—Jos. Henry.....	98 62
Juin 15.—Peter Nadeau & Sons.....	239 20
Juillet 10.—J. P. Legrand.....	9 45
Juillet 18.—R. N. Leblanc.....	328 96
Septembre 5.—Leclerc & Daigle.....	150 00
Septembre 18.—R. P. Traverse.....	50 00
Sept. 19.—Chs Robin Colas.....	63 60
Oct. 17.—Leclerc & Daigle.....	100 00
1908.	
Janv. 28.—Gérard Tozer.....	52 00
Fev. 28.—Leclerc & Daigle.....	100 00
Total.....	\$ 3,916 03

Québec, avril 7, 1908.

Montant payé dans l'agence des terres de la Couronne du comté de Bonaventure, depuis le 4 novembre 1905, pour lots de colons, y compris les lots pris depuis la dite date jusqu'au 29 février 1908, \$1,710.98.

Montant payé dans l'agence des terres de la Couronne du comté de Bonaventure, depuis le 4 novembre 1905, sur lots de colons vendus antérieurement à la dite date jusqu'au 29 février 1908, \$1,620.85.

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 8 avril 1908.

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Verse- ment.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Prin- cipal.	Intérêt.	Hono- raires.	Rente.	Total.	No de reçu
		1905								\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
44349	Nov.	28	T. Donnelly	Cox.	I	14	6	3 84					
44350	Déc.	2	R. Billingsley.	"	I	12	7	3 84					
44351	"	2	J. Thompson.	"	I	9	6	3 84					
44352	"	14	H. Jacobson	"	I	14	7	3 84					
44353	"	9	H. Arseneault.	"	I	18	9	3 84					
44354	"	9	T. Lavoie	"	I	18	9	3 84					
44355	"	11	P. Loisel	"	I	23	9	3 84					
44356	"	11	S. Fournier	"	I	4	6	3 84					
44357	"	11	E. Babin	"	I	16	10	3 84					
44358	"	11	A. Poirier	"	I	14	9	3 84					
44359	"	14	W. Renouf	"	I	16	9	3 92					
44360	"	14	A. Cavanagh.	"	I	15	6	3 92					
44361	"	14	E. Poirier	"	I	17	10	3 92					
44362	"	18	W. Horic	"	I	22	8	3 84					
44363	"	18	S. Cousin	Port Daniel.	I	2	11	3 84					
44364	"	18	J. Cousin	Hamilton.	I	24	7	5 64					
44365	"	22	C. Arseneault	"	I	3/4 O.	8	7	3 86					
44366	"	22	F. Babin	Cox.	I	27	9	3 84					
44367	"	22	E. Loisel	"	I	9	11	3 84					
44368	"	22	F. Cormier	"	I	3	6	3 72					
44369	"	22	F. Cormier	"	I	17	9	3 84					
44370	"	23	R. Gauthier.	"	I	16	11	3 92					
44371	"	23	H. Kerr	"	I	19	8	3 84					
44372	"	23	A. Poirier	"	I	14	10	3 84					
44373	"	26	E. Gallant	"	I	15	10	3 92					
44374	"	26	W. Henri	"	I	17	7	3 84					
44375	"	27	T. Arbour	"	I	16	8	3 92					
44376	"	27	L. Arbour	"	I	29	9	3 84					
44377	"	27	N. Poirier	"	I	30	9	3 02					
44378	"	27	J. Day	"	I	13	9	3 84					
44379	"	28	F. Bujold	Hamilton.	I	11	11	3 92					
44380	"	29	P. Paquette.	"	I	16	6	7 72					
44381	"	29	J. F. Arseneault.	Cox.	I	15	6	7 72					
							23	11	3 84					

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 8 avril 1908.—*Suite.*

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Verre-ment.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Prix.	Principal.	Intérêt.	Hono-raires.	Rente.	Total.	No de reçu
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
44423		Janv. 23	T. Henri.....	Cox.....	I	II	9	3 84	
44424		"	J. F. Bugreau.....	"	I	Bloc.....	H	Y	3 86	
44425		"	A. Landry.....	Hamilton	I	9	12	7 72	
44426		"	X. Dufault.....	"	I	8	12	8 00	
44427		"	G. St-Onge.....	"	I	8	12	7 72	
44428		"	N. Cyr.....	"	I	10	12	8 00	
44429		"	S. Poirier.....	"	I	7	12	7 72	
44430		"	J. Allard.....	"	I	6	12	7 72	
		1906														
44431		Janv. 29	A. Bernard.....	Cox.....	I	15	II	4 00	
44432		"	P. Deraiche.....	Port Daniel	I	21	7	3 86	
44433		"	J. Gauthier.....	Hamilton	I	6	13	7 72	
44434		"	P. Ferlatte.....	"	I	7	13	7 72	
44435		"	A. Imoff.....	Cox.....	I	11	6	3 92	
44436		"	J. Delany.....	"	I	23	10	3 84	
44437		"	E. Bourdage.....	"	I	25	8	4 00	
44438		"	A. Stearns.....	"	I	23	8	3 84	
44439		"	C. Bujold.....	"	I	15	8	4 00	
44440		"	A. Campbell.....	"	I	13	11	3 84	
44441		"	M. Hall.....	"	I	11	8	3 92	
44442		"	J. Fournier.....	"	I	19	7	3 84	
44443		"	G. Leblanc.....	Hamilton	I	11	9	3 92	
44444		"	J. Bujold.....	"	I	25	7	5 64	
44445		"	Y. Poirier.....	"	I	14	7	3 80	
44446		"	P. Boudreau.....	"	I	6	10	3 84	
44447		"	J. G. Cyr.....	Hamilton	I	13	6	7 72	
44448		"	W. Arseneault.....	Cox.....	I	18	13	3 84	
44449		"	T. Pitre.....	"	I	12	11	3 84	
44450		"	C. Poirier.....	"	I	33	13	4 16	
44451		"	B. Poirier.....	Hamilton	I	23	9	7 72	
44452		"	S. Buford.....	"	I	22	9	7 72	

44454	"	31 A. Poirier.....	"	I	20	7	8 00
44455	"	31 J. Ferlatie.....	Cox.	I	32	12	3 84
44456	"	31 A. Arseneault.....	"	I	37	11	3 84
44457	Fév.	31 P. B. Poirier.....	"	I	32	11	3 84
44562	"	26 E. Mann.....	Port-Daniel.	I	I	11	4 00
44563	"	26 J. Gale.....	Port-Daniel.	I	10	2	4 00
44673	Mars	1 J. N. Castonguay.....	Cox.	I	½ E.	6	7 et 8	5 76
44674	"	24 A. Langlois.....	Port-Daniel.	I	23	8	3 86
44675	"	24 A. Langlois.....	"	I	28	8	3 86
44676	"	24 E. Langlois.....	"	I	20	8	3 86
44677	"	24 S. Langlois.....	"	I	31	8	3 86
44678	"	24 H. Langlois.....	"	I	34	7	3 86
44679	"	24 J. A. Langlois.....	"	I	28	9	3 86
44680	"	24 P. Dera che.....	"	I	30	13	3 86
44793	Avril	7 J. Castilloux.....	Cox.	I	3	4	3 68
44794	"	17 J. P. Henri.....	"	I	24	4	3 84
44795	"	18 J. Dion.....	"	I	30	10	3 92
4482	Mai	5 G. Joseph.....	"	I	5	5	3 92
44883	"	8 C. Buford.....	"	I	29	10	3 84
45113	Juin	22 S. Arseneault.....	Hamilton.	I	23	10	7 72
45114	"	22 M. Prevotot.....	Cox.	I	1	8	4 64
45115	"	22 ".....	"	I	2	8	3 84
45116	"	22 ".....	"	I	3	8	3 84
45117	"	22 ".....	"	I	4	8	3 81
45118	"	22 ".....	"	I	6	8	3 92
45319	"	22 ".....	"	I	6	8	3 92
45320	"	22 ".....	"	I	7	8	3 84
45521	juin	22 M. Provotal.....	Cox.	I	3	8	3 84
45122	"	22 Révd. J. C. Duret.....	"	I	4	8	3 84
45233	juillet	18 A. Poirier.....	"	I	22	10	3 84
45234	"	20 S. Chapados.....	"	I	5	7	4 76
45235	"	24 T. Arbour.....	"	I	14	8	3 84
45236	"	24 P. Ma loux.....	"	I	5	4	3 92
45237	"	24 E. Angiehart.....	Hope	I	5	5	4 00
45238	"	27 D. Therriault.....	Cox.	I	24	5	3 84
45239	"	28 A. Poirier.....	Hamilton	I	E. de ¼ O.	4	5	3 84
45240	"	28 J. et L. Lecourtois.....	Hope	I	4	10	4 75
45241	"	28 P. Lajeune-se.....	"	I	172 E.	25	5	4 00
45242	"	30 J. Horth.....	"	I	¼ O.	51	5	2 00
45243	"	30 E. Delarosbille.....	"	I	¼ O.	53	5	2 00
45244	"	30 E. North.....	"	I	¼ O.	5*	5	2 00
45245	"	17 R. Flowers.....	Cox.	I	10	1	3 92
45246	"	18 J. McKenzie.....	Hope	I	172 E.	4	3	2 00

4 co 5 79

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 3 avril 1908.—*Suite.*

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Versement.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Prix.	Principal.	Intérêt.	Honoraires.	Rente.	Total.	No de reçu
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
	45279	août	I A. Ward.	"	I	I	18	7	3 84	4 00	1 33		
	45280		9 X. Poirier.	Hamilton	I	Ouest	5	1E	6 20				
	45281		16 J. Bourdage.	Cox	I	20	8	3 02				
	45282		18 N. Babin.	"	I	19	6	3 84				
	45283		19 L. Castiloux.	Hope	I	1/2 E.	50	5	2 00				
	45285		3 A. White.	"	I	1/2 O.	4	3N	2 00				
	45286		15 J. Mann, jr.	Cox	I	1/2 O.	10	0	1 96				
	45287		15 J. Mann, sr.	"	I	1/2 E.	10	6	1 96				
		1905														
	45188	déc.	16 W. Fournier.	"	I	25	7	3 84				
		1906														
	45408	sept.	4 C. Bourdage.	"	I	18	6	3 84				
	45409		13 J. Joseph, sr.	Hope	I	14	5	4 00				
	45410		14 F. J. et P. Aspiros.	Cox	I	6	5	3 92				
	45411		22 A. Bodard.	"	I	4	7	3 92				
	45490	oct.	16 G. Mars.	"	I	18	8	3 84				
	45491		15 J. Brière.	Hamilton	I	1/4 O.	7	4	1 92				
	45492		18 J. Plusquellec.	Hope	I	1/4 O.	4	4	4 00	4 00			
	45493		18 G. Arseneault.	Cox	I	1/2 O.	C bloc	Y	4 69				
	45599	Nov.	2 J. Thompson.	Cox	I	8	7	3 84				
	45590		24 W. H. Willman.	"	I	9	2	3 48				
	45647	Dec.	24 W. Young.	"	I	1/2 E.	7	2	1 92				
	45649	"	4 F. Bernard.	Hamilton	I	1/2 50	15	3	3 08				
	45650	"	4 M. Buyold.	"	I	1/2 O.	13	8	3 86				

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 3 avril 1908.—Suite.

Contronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Conton.	Versement.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Prix.	Principal.	Intérêt.	Honoraires.	Rente.	Total.	No de reçu
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
46674	Jun	17	P. Leblanc.....	Hamilton.....	I	Est.....	5	7	1 60	
46757	Juillet	8	G. Arseneault.....	Cox.....	E bloc	5 04	4 00	
46758	"	8	G. Arseneault.....	"	D "	5 00	
46880	Août	23	R. N. Leblanc.....	"	A "	3 31	
46881	"	20	A. Garrett.....	"	16	5	3 92	
46882	"	27	E. St-Mieux.....	Port Daniel.....	I	4	9 & 10	7 72	
46883	"	28	I. Henry.....	Cox.....	I	SO de S.....	29-30	31-2	14 80	
46884	Sept.	11	R. Babin.....	"	24	7	3 84	
47005	"	1	J. Vignola.....	"	22	7	3 84	
47006	"	1	O. Provencal.....	"	32	7	4 95	
47007	"	24	J. Bellisle.....	Hamilton.....	I	Est.....	32	8	3 92	
47153	Oct.	12	N. Angiehart.....	Cox.....	I	1/2 E.....	22	8	2 70	
47154	"	21	F. J. Babin.....	"	1/2 E.....	7	5	3 86	
47303	Nov.	25	E. Arseneault.....	"	1/2 E.....	110	4	3 02	25 58	
47304	"	20	P. Crotty.....	"	22	6	3 84	
47305	"	29	P. Lemarquand.....	"	1/2 E.....	6	3	1 96	4 00	
47430	Déc.	7	B. Roussy.....	"	1/2 O.....	6	3	1 96	4 00	
47431	"	7	R. P. & I. Flowers.....	"	1/2 O.....	11	5	1 96	4 00	
47432	"	27	P. Cyr.....	Hamilton.....	I	1/2 E.....	13	2	1 92	4 00	
47433	"	27	D. Leblanc.....	"	Ouest.....	5	7	11 90	3 70	
						1/2 E.....	7	8	19 30	10 40	
1908																
47506	Janv.	2	I. Robinson.....	Hope.....	I	18	5	4 00	
47597	"	11	W. Byers.....	"	1/2 E.....	17	5	2 00	
47598	"	11	J. Skeen.....	"	1/2 O.....	17	5	2 00	
47599	"	9	W. Chapados.....	Port Daniel.....	I	19	4 E	3 86	
47510	"	25	J. Byers.....	Hope.....	I	16	5	4 00	
47511	"	9	E. Cy.....	Cox.....	I	26	7	3 92	
47631	Fév.	12	A. Smith.....	Hope.....	I	7	5	4 00	
47632	"	24	G. A. Ward.....	Port Daniel.....	I	7	10	3 86	

1908	Fév. 26	L. Cimon & W. Strong	Hope	I	44	5	4 00			
47633	"	J. B. Francœur	"	I	11	5	4 00			
47634	"	H. Babin, T. Buyold & A. Bernard	Hamilton	I	7	4	3 86			
47635	"	J. & C. Pajss.	Hope	I	46	3	2 00			
47636	"	G. Delarosbilie & J. B. Harth.	Cow	I	2	8	5 86			
47637										
1906	Janv. 30	S. Buyold	Hamilton	I acc. 2	24	9	8 00			4 00
44391	ov. 24	J. Main, jr	Cow.		10	6				4 00
45286	"	J. Main, sr.	"		10	6				
45287	Déc. 11	P. Donnelly	"	2	14	2	3 84			
44349	"	V. Horie	Port Daniel	2	2	11	3 84			0 24
44362	"	H. Jacobson	Cow.	2	14	7	3 86			0 24
44354	"	H. Cavanagh	"	2	14	7	3 84			0 24
44357	"	E. Babin	"	2	17	10	3 84			0 24
44373	"	E. Gallant	"	2	14	9	3 84			0 24
44356	"	J. L. Fournier	"	2	17	7	3 84			0 24
44372	"	A. Poirier	"	2	16	10	3 84			0 24
44377	"	N. Poirier	"	2	15	10	3 92			0 24
44382	"	P. G. Poirier	"	2	13	9	3 84			0 24
44358	"	A. Poirier	"	2	21	11	3 92			0 24
44301	"	E. Poirier	"	2	16	9	3 02			0 24
44395	"	E. Casey	"	2	22	8	3 86			0 24
44384	"	H. Buyold	"	2 acc.	23	12	3 86			0 24
44383	Déc. 29	J. Babin	Cox	2	21	11	3 84			0 24
					20	11	3 92			0 24
1907	Janv. 25	J. S. Bugeaud	Hamilton		12	7	3 92			0 28
45684	"	P. Loisel	Cox	2 acc. 3	4	6	3 27			0 20
44355	"	E. Loisel	"	2	3	6	3 92			0 24
44378	"	J. Day	"		11	11	3 86			0 24
44385	Janv. 25	G. Tozer	Cox	2 acc. 3	24	12	3 84			0 24
44390	"	C. Bujold	"	acc. 2	21	12	3 84			0 24
44353	"	A. Arsenault	"	2	18	9	3 84			0 24
44381	"	J. F. Arsenault	"	2	23	11	3 84			0 24
44380	"	P. Paquette	Hamilton	2	15	6	7 72			0 47
44351	"	I. Chatterton	Cox	2	9	6	3 84			0 24

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 3 avril 1908.—*Suite.*

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Versement.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	P.T.K.	Principal.	Intérêt.	Honoraire.	Rente.	Total.	No de reçu.
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
	44425	"	28 A. Landry.....	Hamilton.....	2	9	12	7 72	0 47	
	44427	"	28 G. Sic-Onge.....	"	2	8	12	7 72	0 47	
	44375	"	28 S. Arbour.....	Cox.....	2	29	9	3 84	0 24	
	44376	"	28 L. Arbour.....	"	2	30	9	3 92	0 24	
	44414	"	29 I. Forrest.....	"	2	22	12	3 84	0 24	
	44435	Fév.	I. A. Imoff.....	"	2	11	6	3 02	0 24	
	44391	Janv.	30 S. Bujold.....	Hamilton.....	2 acc. 3	24	6	8 00	0 24	
	44447	Fév.	1 P. Boudreault.....	Cox.....	2	6	10	3 84	0 24	
	44438	"	5 A. Stearns.....	"	2	23	8	3 84	0 24	
	44417	"	5 M. Arsenault.....	"	2	15	9	3 92	0 24	
	44457	"	7 P. B. Poirier.....	"	2	27	11	3 84	0 24	
	44416	"	7 A. Bujold.....	Hamilton.....	2 acc. 3	1/2 O.....	20	6	4 00	0 24	
	44449	"	7 W. Arseneault.....	Cox.....	2	1/2 O.....	18	13	3 84	0 24	
	44364	"	9 L. Carson.....	Hamilton.....	2	18	7	3 86	0 22	
	44442	"	9 L. Fournier.....	Cox.....	2 acc. 3	19	7	3 86	0 22	
	44388	"	9 L. Belisle.....	Hamilton.....	2	14	12	7 72	0 47	
	44466	"	9 G. Forrest.....	"	2	11	13	7 72	0 47	
	44464	"	9 A. Forrest.....	"	2	17	12	7 72	0 47	
	44453	"	9 S. Bujold.....	"	2	22	9	7 72	0 47	
	44430	"	9 T. Pitre.....	"	2	12	11	7 72	0 47	
	44562	"	9 E. Mann.....	Cox.....	2	12	11	3 84	0 24	
	44390	Fev.	21 R. Bellingsley.....	Port Daniel.....	2 acc. 3	1	11	3 83	0 24	
	44444	"	21 I. Bujold.....	Cox.....	2	12	7	3 24	0 24	
	44395	"	25 J. Arseneault.....	Hamilton.....	b r acc. 2	25	7	6 48	0 39	
	44593	"	25 J. Gale.....	Cox.....	2	27	9	3 84	0 24	
	44411	"	26 A. N. Poirier.....	"	2 acc. 3	10	2	3 84	0 24	
	44398	Mars	4 A. Poirier.....	Hamilton.....	2	17	7	3 92	0 34	
	44370	"	9 R. Gauthier.....	"	2	16	12	7 72	0 47	
	44392	"	9 J. Poirier.....	Cox.....	2	19	8	3 84	0 24	
	44793	"	17 J. Castilloux.....	"	b 2 acc. 3	18	12	3 84	0 24	
	44458	"	22 A. Poirier.....	"	2	3	4	3 68	0 23	
	44448	Avril	24 N. Cyr.....	Hamilton.....	acc. 2	20	7	7 72	0 47	
	44393	"	24 A. Caillette.....	"	b 2	19	12	7 92	0 56	

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 8 avril 1908.—*Suite.*

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Versement.	Paiette.	Lot.	Rang.	Acres.	Prix.	Principal.	Intérêt.	Honoraires.	Rente.	Total.	No de requé
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
	44447	"	P. Boudreault.	Cox.	3		6	10			3 84	0 48				
	44411	"	N. Poirier.	Hamilton.	3		17	7			7 72	0 96				
	44457	Fév.	P. B. Poirier.	Cox	5		27	11			3 84	0 48				
	44414	"	J. Forest.	"	3		22	12			3 84	0 48				
	45246	"	J. McKenzie.	Hope.	2		4	3			2 00	0 12				
	44563	"	J. Gale.	Cox.			10	2			3 92	0 48				
	44438	"	A. Dow	Port Daniel.	Bal.		4	6			7 72	3 29				
	46297	"	J. Boudreault.	Hope.	2		19	5			4 00	0 24				
		1905														
	43016	Nov.	H. A. Fraser.	Cox.	2		14	5			3 84	0 23				
	46065	Dec.	J. & J. P. Huard.	Hope.	Bal.		53	4			6 00	0 36				
	42912	"	J. Plusquellec.	Cox.	2		4	2			4 06					
	37815	"	N. Cyr.	Hamilton.	Bal.		14	8			30 88	1 12				
	37816	"	J. Poirier.	"	"		14	7			15 44	0 56				
	32364	"	O. Cyr.	"	"		10	8			11 94	1 15				
	15129	"	T. Poirier.	Cox.	"		23	4			15 36	5 75				
	1422	"	A. Dugas.	Hamilton.	"		3	9			15 44	0 86				
	1423	"	T. Dugas.	"	"		3	9			15 44	0 86				
	32442	"	N. Leblanc.	"	"		6	0			15 44	1 44				
	34527	"	A. Thibault.	"	"		10	0			18 98	2 07				
	27684	"	F. Audet.	"	Bal.		10	8			15 44	0 60				
	37686	"	O. Audet.	"	"		14	8			14 69	1 91				
	37627	"	F. Levesque.	"	3 acc. 4		5	8								
		1906														
	40067	Janv.	G. Denis.	Hope.	2 et 3		52	4			4 00					
	42945	"	A. Loisel.	Hope.	2		53	8			2 00					
	37682	"	F. Cyr.	Hamilton.	Bal.		11	9			15 44	1 11				
	36608	"	P. Arseneault.	"	"		11	5			11 58	1 21				
	23534	Fev.	A. Castilloux.	Hope.	"		52	9			4 00	1 32				

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 8 avril 1908.—*Suite.*

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Versement.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Prix.	Principal.	Intérêt.	Honoraires.	Rente.	Total.	No de reçu.
											\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
	10076		20 F. Huard	Hope	Bal	Cire	48	4			12 00	6 84				
	23427		21 T. Arsenaull	Hamilton	"	1/2 E. de	15	4			4 80	1 57				
	28342		21 L. Lepage	"	"	1/2 O.	15	5			7 96	2 16				
	28343		21 C. Roussel	"	"	1/4 O.	15	5			7 06	2 16				
	22109		21 J. Paquet	"	"	1/4 O.	16	4			10 04	3 66				
	22171		21 A. Bourdages	"	"	1/2 E. de	16	4			10 04	3 66				
	28376	Jun	21 O. Bourdages	"	"	1/2 O.	11	5			15 44	4 19				
	28384		21 J. Paquet et F. Bourdages	Hamilton	Bal	1/2 E.	14	5			15 44	4 19				
	25238		22 P. Roussy	Port Daniel	"	"	33	5			15 44	4 60				
	25240		22 J. A. Parisé	"	"	"	35	6			11 58	3 42				
	22052		22 P. et P. Appleby	Hamilton	"	1/2 E.	12	4			14 49	5 34				
	19305		22 P. Arbour	"	"	1/2 E. de	28	4			9 08	3 58				
	909		22 J. L. Poirier	"	"	1/2 O.	3	5			15 30	7 58				
	28559		22 J. Arsenaull	"	"	1/4 E.	26	4			7 72	1 00				
	25872		22 F. Bourdages	"	"	3/4 E. de	22	4			10 87	3 40				
	19929		23 E. Ferlatte	"	"	1/2 O. de	11	4			9 56	3 71				
	22176		"	"	"	1/2 E.	15	3			7 06	2 80				
	12173		23 J. A. Henri	"	"	1/4 O.	19	4			15 44	3 48				
	28338		23 S. Bujold	"	"	1/2 E.	14	5			16 00	4 19				
	38302		23 T. Mann	Hope	"	"	2	5			15 36	7 44				
	15447		23 T. et A. Henri	Cox	"	"	13	3			7 72	1 88				
	22058		25 F. Arsenaull	Hamilton	"	1/2 E.	24	2			10 00	3 75				
	28334		"	"	"	1/4 O.	21	4			4 82	1 89				
	20014		25 T. Bujold	"	"	1/2 O. de	28	2			15 20	8 00				
	21073		25 X. Paquet	"	"	1/2 E.	44	4			15 92	4 32				
	15146		25 P. Henri et E. Poirier	Cox	"	"	27	1			8 00	1 91				
	26990		25 A. Forest	Hamilton	"	1/2 O.	48	4			15 36	7 44				
	26269		25 O. Castilloux	Hope	"	1/2 E.	44	4			15 36	7 44				
	15261		25 T. J. PoirierCox	"	"	"	27	1			15 36	7 44				

15101	"	25 J. O. Poirier	Hamilton	"	"	1/2 O.	6	3	11 58	5 60	1 00
13428	"	25 A. Arsenaux	"	"	"	O.	15	4	9 60	3 12	3 00
25796	"	25 A. Poirier	Cox	"	"	Bloy.	108	4	1 40	0 43	
28713	"	25 E. Bourdages	"	"	"	O	Y	4	18 88	4 24	
30444	"	25 A. Poirier	"	"	"	O	36	1	14 87	2 93	
13976	"	26 O. Bourdages	Hamilton	"	"	1/2 E.	18	5	15 44	7 90	
18157	"	21 M. Boudreaux	Hope	"	"	1/2 E.	2	2	4 72	5 19	
20268	Août	9 A. Loisel	Hamilton	"	2,3,4, acc.5	1/2 O.	44	4	12 62	4 00	
36853	Sept.	15 J. Arsenaux	Hamilton	Acc.	"	1/2 O.	25	4	8 00	9 60	
25228	"	18 L. P. Joseph	Hope	Bal	"	1/2 E.	21	5	4 82	0 18	
24130	Août	9 J. Bernard	Hamilton	b 1,2 acc.3	"	1/2 E.	7	4	3 84	0 21	
44015	"	20 N. Ménard, fils	Cox	2	"	1/2 E.	9	7	5 03	7 89	
19073	"	24 E. Bujold	Hamilton	2,3, acc.4	"	1/2 O.	20	4	13 27	4 81	
32437	"	24 M. Cyr	Hamilton	2,3,4, acc.5	"	1/2 E.	8	9	8 00	9 56	
25-27	"	18 G. Jozeph, jr.	Hope	Bal.	"	1/2 O.	21	5			
1906											
7852	Oct.	15 B. Brière	Hope	"	"	1/2 E.	36	3	7 92	2 40	1 00
39942	Nov.	8 F. & R. Castilloux	Hamilton	Bal.	"	1/2 O.	56	4	15 44	31 00	
13976	"	13 O. Bourdages	Cox	3	"	1/2 E.	14	5	3 84	0 48	
42916	"	30 H. A. Fraser	Hope	3	"	1/2 E.	4	2	4 06	0 50	
42912	"	18 G. Plusquellec	Hamilton	3	"	1/2 O.	18	5			1 00
13776	Déc.	20 O. Bourdages	Cox	2 et 3	"	1/2 O.	19	4	3 92	1 44	
38753	"	17 N. Joseph	Hamilton	Bal	"	1/2 O.	6	4	10 00	6 24	
38082	"	18 P. Day	Hamilton	2, 3, acc.4	"	1/2 O.	10	4	0 65	3 05	
36735	"	21 I. St. Onge	Hamilton	"	"	1/2 O.	9	8			
1907											
43946	Janv.	24 D. Smal et	Cox	2	"	1/2 O.	8	6	3 84	0 24	
37683	"	28 F. Audet	Hamilton	Bal.	"	1/2 E.	6	8	15 44	13 04	
42945	Fév.	4 A. Loisel	Hope	3	"	1/2 O.	53	5	2 00	0 48	
43177	"	5 N. Arsenaux	Cox	2	"	1/2 O.	24	8	3 84	0 24	
43768	"	6 J. C. Bourdages	"	2	"	"	21	6	3 92	0 24	
42193	"	6 A. Cyr	"	2	"	"	25	9	3 92	0 24	
43770	"	6 A. Cyr	"	2	"	"	20	9	3 92	0 24	
43778	"	6 E. Arsenaux	"	2	"	"	19	9	3 84	0 24	
37911	"	9 H. Cyr	Hamilton	Bal.	"	1/2 E.	7	10	15 44	1 40	
43130	"	6 P. V. Lemay	Cox	3 1/2	"	1/2 O.	5 et 6	8	3 84	0 48	
41289	"	9 J. Blais	Hamilton	Bal.	"	1/2 O.	50	4	4 00	0 96	
42852	"	9 L. Bujold	Hamilton	2 et 3	"	1/2 E.	10	5	7 96	0 48	
42853	"	9 J. Burque	"	2 et 3	"	1/2 O.	10	5	7 96	0 48	

RÉPONSE à l'interpellation de M. Kelly, en date du 8 avril 1908.

Couronne ou clergé.	No de la vente.	Date.	Nom.	Canton.	Verse- ment.	Partie.	Lot.	Rang.	Acq. P i	Prin- cipal.	Intérêt.	Hono- raires.	Rente.	Total.	No de reçu
										\$	\$	\$	\$	\$	
	40066	Mars 14	I. Denis	Hope	4	1/2 O.	52	4	2 00	0 60				
	41236	" 16	G. Irnoff	Cox	4	"	11	7	3 92	1 20				
	43947	" 18	A. Delarosbille	"	2	"	4	4	3 84	0 24				
	41244	" 21	J. Chapados	Hope	Bal.	1/2 E.	50	4	4 00	0 96	1 00			
	15190	Avril 12	J. Dorais	Cox	"	1/2 O.	13	3	"	"	1 00			
	15761	" 12	"	"	"	1/2 C.	13	3	"	"	"			
	43776	" 23	E. Henri	"	3	"	21	8	3 92	0 48				
	41435	" 25	C. Ouvard	"	"	"	7	7	4 00	0 96				
	41434	" 25	"	"	"	"	7	8	4 00	1 00				
	41439	" 25	C. Ouvard	Hope	Bal.	"	51	6	4 00	0 96				
	41438	" 25	"	"	"	"	52	6	4 00	0 96				
	41437	" 25	"	"	"	"	53	6	4 00	0 96				
	41436	" 25	"	"	"	"	54	6	3 20	0 80				
	41440	" 25	"	"	"	"	54	5	4 00	0 96				
	41441	" 25	"	"	"	"	55	5	4 44	1 08				
	41441	" 25	H. Cyr	Cox	3	"	20	9	3 92	0 48				
	43770	Mai 7	A. Cyr	"	4	"	25	6	3 84	0 48				
	42193	" 7	E. Arseneault	"	3	"	19	9	3 92	0 48				
	43778	" 8	A. Garret	"	3	"	21	7	3 92	0 48				
	43767	" 11	A. Garret	"	3	"	21	7	3 92	0 48				
	40067	" 17	G. Denis	Hope	4	1/2 E.	52	4	2 00	0 60				
	37817	Juil. 2	J. Arseneault	Hamilton	Bal.	1/2 O.	7	10	15 44	6 71	1 00			
	43772	Juil. 15	F. Poirier	Cox	3	"	20	10	3 92	0 48				
	1424	Juil. 25	J. Leblanc	Hamilton	Bal.	1/2 E.	2	9	15 44	8 37				
	37688	Août 14	C. A. Lavoie	"	acc.	1/2 S. E.	6	7	6 96	5 84				
	37689	" 14	"	"	"	1/2 N. O.	7	7	2 00	0 60				
	40067	Août 21	G. Denis	Hope	Bal.	1/2 E.	52	4	4 16	1 00				
	41238	" 22	F. Whitton	"	"	1/2 O.	6	2	3 84	0 96				
	43946	Sept. 1	D. Smallot	Cox	3	"	8	6	4 02	0 72				
	41986	" 10	A. Whitton	Hope	4	"	5	2	4 06	0 75				
	42912	Nov. 27	J. Plusquelte	"	4	1/2 E.	4	2	2 00	0 48				
	40065	Déc. 16	M. Huard	"	Bal.	1/2 O.	53	5	4 00	0 84				
	41239	" 17	D. Boudreault	"	"	1/2 E.	49	4	4 00	0 84				
	42916	" 4	H. A. Fraser	Cox	4	"	14	5	5 84	0 72				

M. Mousseau propose, appuyé par M. Kelly, et il est—

Résolu,—Que cette Chambre émet le vœu qu'il soit institué, par le gouvernement, un système d'encouragement officiel des lettres, des sciences et des arts dans cette province par l'organisation de concours publics, avec attributions de primes aux lauréats.

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :— Copie de tout ordre-en-conseil, lettres-patentes, correspondance et tous documents se rapportant à la concession par le gouvernement, au docteur Léon O. Noël, de St-Ferdinand d'Halifax, de certains lots à eau profonde pris sur le lac William, dans le canton de Ireland.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :— Copie de tous ordres en conseil, de la correspondance et de tous documents se rapportant à la nomination du remplaçant de feu monsieur L. U. A. Genest, en son vivant greffier de la paix à Trois-Rivières, et du remplaçant comme employé au greffe de la paix de M. Adélard Gélinas, mis en disponibilité.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné, le 1er avril dernier, sur la motion à l'effet que le bill (160) amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil, soit maintenant lu la troisième fois.

Et la motion étant de nouveau soumise, la Chambre se divise et les noms étant appelés ils sont inscrits ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Benoit,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Blouin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Côté,
Décarie,
Devlin,
Fiset,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,

Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Mackenzie,
Mousseau,
Neault,
Prévost,
Roy (Montmagny),
Tanguay (Lac St-Jean),
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walsh,
Weir.—27.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Bissonnet (Stanstead),
Cardin,
Champagne.
Chauvet,
Daignault,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Delége,
Dion,
Dorris,
Gault,
Gauthier,
Giard,
Gillies,
Girard,
Gosselin,

Jobin,
Laferté,
Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Lemay,
Mercier,
Morin,
Panet,
Pelletier,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Smith,
Taschereau,
Tellier,
Tourigny,
Walker.—33.

La proposition est, ainsi, résolue dans la négative.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 6 avril 1908, demandant la production de copie de tout ordre en conseil, de la correspondance, des déclarations et tous documents se rapportant à la nomination de M. F. X. Dupuis, comme recorder à Montréal. (*Document de la session No 44.*)

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril 1908, pour production d'une copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, concernant les honoraires exigés par l'employé du gouvernement chargé de recevoir la déclaration mentionnée à la sous-section 4 de l'article 1191*g* de la section 1, de la loi 6 Edouard VII, chapitre 11, concernant les droits sur les successions, sur les reçus ou certificats donnés par le dit employé aux personnes obligées à faire la dite déclaration. (*Document de la session No 45.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (43) amendant la charte du village de Rosemont.

Bill (127) constituant en corporation la congrégation " Bais Israël ".

Bill (172) détachant certains lots de la paroisse de Ste-Brigitte, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de St-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau, en comité général le bill (175) amendant l'article 3611 des statuts refondus, concernant le code du notariat.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil pour le quitter ensuite, puis, le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19^{ème} règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (132) constituant en corporation " The Old Brewery Mission ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) constituant en corporation " The Saraguay Electric and Water Company."

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (74) validant la vente par la succession Sir Georges-Etienne Cartier à MM. Brown & Perley en date du 5 mai 1874.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (H) du Conseil législatif concernant la succession Anselme Labrecque.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation "Chevra Kadisha" de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (126) amendant les lois concernant "The Montreal Street Railway Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (52) constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union St-Jean-Baptiste du Canada.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (37) constituant en corporation la "Strathcona Fire Insurance Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) constituant en corporation "The Modern Fire Insurance Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels " La Prévoyance ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (114) constituant en corporation la ligue-anti-alcoolique de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) constituant en corporation la Société de construction permanente de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (F) du Conseil législatif, constituant en corporation " The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company of Quebec."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (34) amendant la charte de la cité de Hull, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde, de Montréal, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) amendant la loi constituant en corporation la ville St-Laurent, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (66) amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) concernant "The Wabasso Company, Limited," et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (49) concernant la substitution Charles Leduc, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Québec, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre continue l'étude, en comité général du bill (175) amendant l'article 3611 et autres des Statuts refondus de la province de Québec relatifs au notariat.

Et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (161) amendant la loi concernant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (165) amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (184) amendant le Code municipal relativement à l'achat des rentes constituées.

M. Benoit, appuyé par M. Thériault propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (177) amendant le Code municipal relativement à l'élection du maire et des conseillers.

M. Blanchard, appuyé par M. Gosselin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être considéré en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (188) amendant le Code de procédure civile de la province de Québec.

M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (191) amendant la loi électorale, 1903, relativement à certains délais.

M. Tellier, appuyé par M. Giard, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (194) amendant le Code civil relativement à la vente des meubles avec retention de droits de propriété.

M. Lacombe, appuyé par M. Langlois, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (192) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Jean l'Évangéliste de Thurso.

M. Gendron, appuyé par M. Delège, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (120) pour régler les traverses ou passage d'eau sur le fleuve St-Laurent.

M. Caron (L'Islet), appuyé par M. Panet, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (193) amendant la loi de la pêche de Québec.

M. Kelly, appuyé par M. Petit, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise.—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (196) amendant la loi des compagnies, 1907.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Gauthier, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend l'étude de la résolution rapportée du comité des subsides, mardi, le 31 mars dernier, et alors ajournée, laquelle se lisait comme suit :

Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent onze mille six cent quatre-vingt cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de l'administration de la justice, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu.—Que cette Chambre adopte cette résolution.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (154) amendant la loi de l'instruction publique au sujet de l'éducation supérieure.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu.—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergevin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Il est proposé par M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, et,—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—1. Les lots de terre octroyés à des colons, pour 1892 jusqu'à ce jour, dans les cantons Bourdages, Patton, Ashburton, Montminy, Talon, Rolette et Panet, dans le comté de Montmagny ?

2. Les lots octroyés pour chaque année ?

3. Les octrois de lots qui ont été annulés, depuis 1892, avec les détails par numéro, pour chaque année.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 9 avril 1908.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (200) amendant le Code municipal relativement à certaines dispositions exceptionnelles”.

M. Gillies, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (129) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-St-Jean.

Le promoteur du bill (130) concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, ayant déclaré qu'il n'a pas l'intention de procéder avec le dit bill, votre comité recommande à votre honorable Chambre de lui accorder la permission de retirer le dit projet de loi.”

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“Votre comité a examiné le bill (I du Conseil législatif) amendant la loi incorporant l'Institut maritime de Montréal et ratifiant certains actes, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill (95) constituant en corporation “La Protection” auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a de plus examiné le bill (96) érigeant en corporation la ville d'Emardville, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre."

L'honorable M. Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (187) amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetièrè.

Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (174) amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

Il est proposé par M. Delàgé appuyé par M. Blouin et, avec le consentement unanime de la Chambre, il est

Ordonné,—Que le bill (130) amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, soit retiré.

Ordonné,—Que M. Girard ait la permission de présenter un bill (203) pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Ste-Marie de Monnoir, comté de Rouville.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois.—1. Le gouvernement a-t-il demandé ou reçu un rapport spécial sur l'école centrale (*Consolidated school*) de Kingsey Falls?

2. Depuis combien d'années fonctionne cette école centrale ?

3. Combien de maisons d'écoles a-t-elle remplacées ?

4. La moyenne du traitement payé aux instituteurs ou institutrices, la moyenne de l'assistance des élèves sont-elles plus élevées sous le régime de la centralisation, à Kingsey Falls qu'elles ne l'étaient sous l'ancien régime ?

5. Y a-t-il d'autres écoles centrales (*consolidated schools*) dans la province de Québec ?

6. Dans l'affirmative, dans quelles localités ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Non. Les rapports ordinaires seuls.

2. Trois ans.

3. Quatre.

4. La moyenne du traitement est plus élevée.

Le pourcentage de l'assistance, l'an dernier, était 75. Le pourcentage en 1905, quant aux écoles pour lesquelles il y a eu rapport, était 68.

Les rapports pour 1905, cependant, étaient incomplets.

5. Oui.

6. Ulverton et Rougemont. A Richmond, une école a été fermée, et les enfants ont été transportés à l'école graduée.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Pourquoi s'est-il établi une école indépendante à Saint-Denis de Kamouraska, tel que mentionné à la page 238 des procès-verbaux de cette Chambre ?

2. En vertu de quelle loi cette école indépendante a-t-elle été établie ?

3. La dite école est-elle sous le contrôle d'une commission scolaire distincte ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1 et 2. L'école de l'arrondissement No 1 ayant été construite par la commission scolaire sur un emplacement condamné par le conseil d'hygiène de la province, plusieurs contribuables de cet arrondissement ont refusé d'y envoyer leurs enfants et ont ouvert, de leur propre initiative, une école indépendante, en attendant la division de cet arrondissement qu'ils ont demandé.

3. Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le département des terres et forêts a-t-il annulé un certain nombre de billets de location accordés à de soi-disant colons, dans le canton Boyer, dans la réserve de colonisation dite du chemin Gouin ?

2. Dans l'affirmative, pour quelle raison, quels sont ces lots et à quelle date telle cancellation a-t-elle eu lieu pour chacun d'eux ?

3. Combien de lots, jusqu'au 3 mars 1908, étaient portés au nom d'un nommé Miquelon dans le même canton et la même réserve ?

4. Combien de lots depuis cette date ont été portés au même nom, au même endroit ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Oui.

2. Sur défaut d'accomplissement des conditions d'établissement et de résidence.

Lots 6, 9 et 10 du rang 2.

Lots 23, 24, 25, 32, 34 et 35 du rang 3.

Lots 10, 12, 13, 14, 15, 16, 32 et 33 et 34 du rang 4.

Lots 12, 13, 14, 17, 18, 30, 31, 35 et 36 du rang 5.

Lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du rang 6.

Ventes annulées en date du 27 mars 1908, à l'exception des lots 35 et 36 du rang 5, dont la vente a été annulée en date du 20 février 1908.

3. Un lot : 30 du rang 5.
4. Aucun.

Par M. Tellier.—Le gouvernement est-il disposé à décharger les municipalités d'une partie de l'obligation qui pèse actuellement sur elles, pour les frais d'internement, de séjour et d'entretien des aliénés, dans les asiles ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

Le gouvernement est désireux de libérer, en tout ou en partie, les municipalités de cette obligation qui leur a été imposée, par une loi votée à la demande du ministère de Boucherville, en 1892, et il est à chercher le moyen de le faire sans provoquer le retour des abus que le secrétaire de la province (M. L. P. Pelletier) dénonçait en proposant l'adoption de la loi de 1892.

Par M. Tellier.—Quelles sont les sommes que la province a dépensées ou payées, chaque année, pour la construction ou pour aide à la construction de chemins de fer, depuis 1867 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1870-1871.....	\$48,171 20	} Inclus dans le montant de \$186,051 20, mentionné dans les comptes publics pour 1873-1874.	
1871-1872.....	99,180 00		
1873-1874....	38,700 00		
1874-1875.....			\$ 1,010,099 00
1875-1876.....			1,517,800 78
1876-1877.....			3,481,670 24
1877-1878.....			2,610,594 82
1878-1879.....			2,303,749 06
1879-1880.....			501,490 39
1880-1881.....			2,422,794 70
1881-1882.....			911,021 73
1882-1883.....			681,958 06
1883-1884.....			575,019 39
1884-1885.....			455,960 11
1885-1886.....			322,120 32
1886-1887.....			744,896 70
1887-1888.....			662,275 30
1888-1889.....			1,076,647 00
1889-1890.....			343,417 97
1890-1891.....			955,620 26
1891-1892.....			750,968 42
1892-1893.....			850,455 09
1893-1894.....			975,426 69
1894-1895.....			854,519 92
1895-1896.....			250,186 59
1896-1897.....			1,346,475 01
1897-1898.....			203,645 14
1898-1899.....			105,079 19
1899-1900.....			95,276 22
1900-1901.....			133,318 10

1901-1902.....	\$ 78,419 27
1902-1903.....	43,500 00
1903-1904.....	125,090 33
1904-1905.....	155,143 47
1905-1906.....	80,750 00
1906-1907.....	43,779 61
1907-1908.....	45,808 31

Par M. Tellier.—Quels sont les détails de la dépense de la somme de \$688.37, que le gouvernement a faite pour chemins et ponts de colonisation, dans le comté de Joliette, depuis le 1er juillet dernier jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Réparation du pont Pelland, sur la rivière Bayonne, dans Sainte-Elizabeth.....	\$100 00
Confection d'un chemin de front et d'un pont sur la crique de la " Shed ", du lot 16 au lot 21 dans le rang VI du canton Gouin	414 39
Réparation du pont Venne, sur la rivière l'Assomption, dans Saint-Côme.....	73 98
Chemin du lot No 23, dans le rang IX, du canton Cathcart, dans Saint-Côme.....	50 00
Chemin du rang VII du canton Cathcart, dans Saint-Côme.....	50 00
	\$688 37

Par M. Tellier.—1. Quels sont les octrois annuels que la commission scolaire de la paroisse de Saint-Jean de Matha, dans le comté de Joliette, a reçus, année par année, depuis le 1er juillet 1892, jusqu'à ce jour ?

2. Si elle en a reçus, à quelle date les a-t-elle reçus ?

3. Si elle n'en a pas reçus, quelle en est la raison ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. et 2. Aucun.

3. Parce que les commissaires n'ont pas transmis leurs rapports annuels au département de l'Instruction publique.

Par M. Giard.—1. Quels sont les cantons, dans la province, qui forment des réserves dites de colonisation ?

2. Dans quelle réserve se trouve chacun de ces cantons ?

3. Ces cantons sont-ils soustraits aux droits de licence de coupe de bois, par ordre en conseil ou autrement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Réserve de colonisation :

1 et 2. Comté d'Ottawa :

Réserve du Lac des Iles :

Bouthillier, partie.

Robertson, "

Réserve chemin Gouin :

Montigny, partie.

Boyer, “

Campbell, “

Rochon, “

Moreau, “

Würtele, “

Comté de Maskinongé.

Réserve de la Matawin.

Masson, partie.

Comté du Lac Saint-Jean :

Réserve de Péribonca.

Canton Dalmas.

Comté de Matane :

Réserve de Matane.

Canton Matane, partie.

Comté de Témiscouata :

Réserve des Squatteck.

Canton Robitaille, partie.

Réserve de Témiscouata.

Canton Cabano, partie.

“ Escourt, “

“ Packington, partie.

“ Robinson, “

Comté de Bonaventure :

Réserve de la Matapédiac.

Canton Matapédiac, partie.

Réserve du chemin Mercier.

Canton Cox et Hope, partie.

3. Non.

Par M. Giard.—1. Le gouvernement se propose-t-il d'amender, pendant la présente session, la loi concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts, de manière à protéger d'avantage la colonisation?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Oui.

Par M. Giard.—1. Le département des terres et forêts a-t-il saisi le bois coupé sur les terres de la Couronne comme n'ayant pas le diamètre réglementaire, depuis le 1er juillet 1904?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité, pour quelle valeur, contre quels porteurs de licences et dans quelles limites?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Y a-t-il des correspondances, documents, instructions, généralement tout ce qui peut se rapporter à l'assurance donnée par le gouvernement à certains possesseurs de limites qu'aucune terre ne serait octroyée pour des fins de colonisation sans la permission des dits porteurs de licences de coupe de bois ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Il n'y en a pas.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les personnes qui ont demandé des concessions forestières ou agricoles dans la région de l'Abittibi, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et John Henderson & Co., King Brothers, Limited, St-Lawrence Terminal Co., Dominion Lumber Co., J. A. Castanier, Rev. J. C. Samidon et autres, au sujet de la cancellation de lots sous billets de location, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour dans les cantons Awantjish et Nemtayé, comté de Matane.

Il est proposé par M. Giard, appuyé par M. d'Auteuil, et—

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Un état donnant, par chaque région allouée comme sphère d'action aux différentes sociétés de colonisation de la province de Québec, le nombre de colons établis par année par chaque société de colonisation, sur les terres de la Couronne depuis le 1er janvier 1895.

M. Girard propose, appuyé par M. Morin, qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production d'une copie de la correspondance relative à l'aide accordée aux industries agricoles de cette province, —et la motion étant soumise à la Chambre, un débat s'élève.

L'honorable M. Roy propose, ensuite, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. d'Anjou propose, appuyé par M. Lemieux, —Qu'il soit résolu, que cette Chambre émette le vœu qu'il soit passé une loi amendant les Statuts en vigueur de manière à défendre aux différentes municipalités dans les limites de la province, de taxer les compagnies d'assurances et les agents d'assurance. La motion étant soumise—la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera, vendredi prochain, le 10 avril courant, elle soit ajournée à samedi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (13) amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

A six heures p. m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte, ensuite, pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

Sept heures et demie p. m.

Conformément à la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (104) constituant en corporation "The Clothing Manufacturers Association of Montreal".

La Chambre, se forme en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et l'amendement est lu deux fois.

Ordonné,—Que l'étude ultérieure de cet amendement soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (117) divisant la municipalité de St-Octave de Métis.

M. Caron (Matane), propose, appuyé par M. Dion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité général.

M. Roy (Montmagny), propose, en amendement, appuyé par M. Giard,—Que l'ordre de cette Chambre soit rescindé et que ce bill soit renvoyé, de nouveau, au comité des bills privés, avec instruction de le reconsidérer et de faire rapport à cette Chambre.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),

LeBlanc,
Mercier,
Roy (Montmagny)
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bissonnet (Stanstead),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Champagne,
Chauret,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Gauthier,
Girard,
Gosselin,
Gouin,

Kaine,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Morin,
Morisset,
Neault,
Panet,
Perrault,
Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Tanguay (Lac St-Jean),
Taschereau,
Tourigny,
Turgeon,
Walker,
Weir.—37.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est ensuite soumise, et il est—

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

M. Roy (Montmagny) propose, en amendement, appuyé par M. Giard,—Que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit, de nouveau renvoyé au comité général avec instruction de l'amender, ainsi qu'il suit :

(a) Que la clause 1 du dit bill soit remplacée par la suivante : “1. Après le jour de la sanction de la présente loi, la municipalité de la paroisse de Saint-Octave de Métis sera, pour les fins municipales, divisée en deux municipalités, dont l'une sera connue sous l'ancien nom de municipalité de la paroisse de Saint-Octave de Métis et l'autre sous le nom de la municipalité de Priceville”.

(b) Que la clause 2 soit remplacée par la suivante : “2. La municipalité de la paroisse de Saint-Octave de Métis comprendra tout le territoire actuel, moins le rang A du canton Cabot”.

(c) Que la clause 3 soit remplacée par la suivante : “3. La municipalité de Priceville comprendra tout le rang A du canton Cabot”.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

La motion principale est alors proposée et il est—

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. Walsh propose, appuyé par M. Fiset, que l'ordre de la Chambre pour l'étude de l'amendement, fait en comité général, au bill (131) amendement à la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale, soit rescindé.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Que cette Chambre adopte cet amendement, maintenant.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (124) constituant en corporation la congrégation " Beth Judah ", de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (C du Conseil législatif) constituant en corporation la compagnie "The Canada Trust Company."

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe et que son titre soit : Loi constituant en corporation "The Scottish Trust Company."

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé le bill avec des amendements pour lesquels il demande le concours du Conseil législatif.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (L) constituant en corporation "The L'Avenir and Melbourne Railway Company", pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le Bill (J) amendant la loi constituant en corporation l'Aquarium pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale.

Bill (72) amendant la charte de la cité de Québec.

Bill (90) constituant en corporation "The Riverside Athletic and Sporting Club."

Bill (170) détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins.

Bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

M. Bergevin propose, appuyé par M. Blouin, et il est—

Ordonné,—Que le bill (J du Conseil législatif) amendant la loi constituant en corporation l'Aquarium, soit maintenant lu la première fois.

Le bill, est en conséquence, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Ordonné,—Que les règles concernant l'affichage des bills dans les couloirs soient suspendues en ce qui concerne ce bill.

M. Mackenzie propose, appuyé par M. Vilas, et il est—

Ordonné,—Que le bill (L du Conseil législatif) constituant en corporation “The L’Avenir and Melbourne Railway Company,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Ordonné,—Que les règles concernant l'affichage des bills dans les couloirs soient suspendues en ce qui concerne ce bill.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (51) loi constituant en corporation la ville d'Acton Vale, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) amendant la charte de la cité de Québec, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (90) constituant en corporation “The Riverside Athletic and Sporting Club”, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (170) détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

Ordonné.—Que M. Bergevin ait la permission de présenter un bill (201) amendant l'article 384 de la loi des cités et villes, 1903.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

La Chambre continue l'étude en comité général du bill (13) amendant la loi concernant les véhicules-moteurs et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau, au cours de la séance.

Ordonné.—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les véhicules-moteurs.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Weir informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

EN COMITÉ

1. *Résolu*.—Que les obligations prescrites dans la section 2 de la loi 6 Edouard VII, chapitre 13, et l'honoraire d'enregistrement y imposé seront aussi exigés du propriétaire ou conducteur d'un véhicule moteur qui ne réside pas au Canada.

2. *Résolu*.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire des règlements concernant les droits exigibles pour les plaques sur lesquelles le grand numéro du véhicule doit être exposé.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions, qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné.—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (13) amendant la loi concernant les véhicules moteurs.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (13) amendant la loi concernant les véhicules moteurs.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu, la troisième fois, maintenant ?—

M. Tellier propose, en amendement, appuyé par l'honorable M. LeBlanc : Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'ajouter à la fin de l'article 19ième, dans la clause 3, le paragraphe suivant :

“ 2. Les procédures pourront également être instituées par toute personne majeure en son nom particulier.”

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Caron (L'Islet),
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),

LeBlanc,
Morisset,
Roy (Montmagny),
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Champagne,
Chauret,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Gauthier,

Girard,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Lemieux,
Mercier,
Morin,

*Neault,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost.*

*Roy (Kamouraska),
Taschereau,
Thériault,
Turgeon,
Walsh,
Weir.—39.*

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant de nouveau proposée,—

L'honorable M. LeBlanc propose, en amendement, appuyé par M. Tellier :

“ Que ce bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau référé au comité général de cette Chambre, avec instruction d'en retrancher la clause 6 qui tend à priver le public du recours légitime que lui donne la loi en cas d'accident causé sur la voie publique par un automobile.”

L'amendement est alors mis aux voix. La Chambre se divise et, les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernard,
Caron (L'Islet),
Giard,*

*Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.*

CONTRE :

Messieurs

*Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Champagne,
Charret,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Fauthier,*

*Girard,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Lemieux,
Mercier,
Morin,
Morisset,*

Neault,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost,

Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Taschereau,
Thériault,
Turgeon,
Walsh,
Weir.—40.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est, de nouveau, soumise à la Chambre.

M. Bernard propose alors, en amendement, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé), que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction d'y remplacer la clause 6 par la suivante :

“ 6. La section 30 de la dite loi est remplacée par la suivante :

30. Rien de ce qui est contenu dans la présente loi ne doit être interprété comme restreignant ou diminuant le droit de toute personne d'intenter une poursuite au civil pour dommages à la personne ou à la propriété causés ou occasionnés par la circulation d'un automobile dans un chemin, une rue ou une place publique.”

Cet amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Caron (L'Islet),
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Chauret,
Côté.
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Gauthier,

Giard,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Lemieux,
Mercier,
Morin,

Morisset,
Neault,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost,

Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Taschereau,
Thériault,
Turgeon,
Walsh,
Weir.—39.

Ainsi, la proposition est résolue dans la négative.
 La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit,—

Vendredi, 10 avril 1908.

La motion principale est de nouveau proposée.

M. Lafontaine (Maskinongé) propose, en amendement, appuyé par M. Bernard :

“ Que ce bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'y insérer, après la clause 11, la clause suivante destinée à restituer aux municipalités leur autonomie, savoir :

“ 12. Les sections 26 et 31 de la dite loi sont abrogées.”

L'amendement est alors mis aux voix.

La Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),

LeBlanc,
Tellier.—5.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Champagne,
Chauret,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,

Décarie,
Devlin,
Gauthier,
Girard,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Lafontaine (Berthier),

Langlois,
Lemieux,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Neault,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,

Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Taschereau,
Thériault,
Turgeon,
Walsh,
Weir.—38.

Ainsi, cet amendement est, aussi, rejeté.

Alors, la motion principale étant, de nouveau, soumise, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill, est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue, de nouveau, en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication de cartes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'annuité à Melle Marie-Régina Drolet (Résolution de l'Ass. lég. du 3 février 1890) pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la publication des rapports judiciaires pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Gauthier fait rapport que le comité a passé trois résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la présente séance, cette Chambre se formera, de nouveau, en comité des subsides.

M. Gauthier rapporte, alors, les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

La Chambre ayant siégé jusqu'à une heure moins quinze minutes, vendredi matin, s'ajourne à cet après-midi.

Vendredi, 10 avril, 1908

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues, savoir :

Par M. Bernard.—De la paroisse de Ste-Marie d'Ely, de la paroisse de Ste-Anne de Stuckely, de la paroisse de North-Stuckely, de la paroisse de St-Joseph d'Ely, comté de Shefford.

Par M. Blouin.—De la paroisse de Bienville, de la paroisse de St-Henri, comté de Lévis.

Par M. Dclâge.—De la paroisse de St-Félix du Cap Rouge, comté de Québec.

Par M. Dion.—De la paroisse de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata.

Par M. Giard.—De la paroisse de St-Malo, de la paroisse de St-Agnès du lac Mégantic, de la paroisse de La-Patrie, de la paroisse de St-Ferrant de Hereford, de la paroisse de St-Léon de Marston, de la paroisse de St-Camille de Cookshire, de la paroisse de St-Martin, de la paroisse de St-Jean-Baptiste d'Emberton, de la paroisse de St-Zénon de Piopolis, de la paroisse de Ste-Edwidge, de la paroisse de Notre-Dame des Bois, de la paroisse de St-Romain, de la paroisse de Compton, de la paroisse de Waterville, de la paroisse de St-Louis de Westbury, de la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire de Sawyerville, dans le comté de Compton.

Par M. Godbout.—De la paroisse de St-Augustin de Woburn, de la paroisse de St-Elzéar, de la paroisse de St-Ephrem, comté de Beauce.

Par M. Lemay.—De la paroisse de St-Antoine de Tilly, de la paroisse de St-Gilles de Beaurivage, comté de Lotbinière.

Par M. Morisset.—De la paroisse de Ste-Marguerite, de la paroisse de Ste-Claire, comté de Dorchester.

Par M. Pelletier (Sherbrooke).—De la paroisse de Lennoxville, de la paroisse d'Ascot Corner, de la paroisse de St-Roch d'Oxford, de la paroisse de Capelton, de la paroisse de St-Elie d'Oxford, de la ville de Sherbrooke, comté de Sherbrooke.

Par l'honorable M. Robitaille.—De la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec.

M. Perrault, du comité des bills privés, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (J) du Conseil législatif : “ Loi amendement la loi constituant en corporation l'Aquarium ” et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (78) constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la Rivière du Nord.

Bill (115) amendant la charte de la Compagnie Electrique de Québec.

Bill (77) constituant en corporation “ The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited ”. Quant à ce dernier bill votre comité désire informer votre honorable Chambre qu'il n'en a pas examiné certaines clauses qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre ”.

L'honorable M. Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a rejeté : Bill (194) amendant le Code civil relativement à la vente de meubles avec clause de retention de droits de propriété ”.

M. Gillies, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

(Bill du Conseil L) constituant en corporation “ L'Avenir and Melbourne Railway Company ”.

Ordonné,—Que l'honorable M. Roy, ait la permission de présenter un Bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin, ait la permission de présenter un Bill (157) amendant la loi de la chasse de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'honorable M. Roy propose, secondé par l'honorable M. Devlin, et il est

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (143) concernant les édifices publics.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (B du Conseil législatif) concernant les sociétés coopératives agricoles.

L'honorable M. Roy, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté, avec les amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a passé le bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (K du Conseil législatif) amendant la loi concernant les syndicats d'élevage.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se constitue de nouveau en comité des subsides.

A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte, ensuite, jusqu'à sept heures et demie, p. m.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19^{ème} règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (124) constituant en corporation la congrégation "Beth Judah", de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (95) constituant en corporation "La Protection".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (I du Conseil législatif) amendant la loi incorporant l'Institut maritime de Montréal, et ratifiant certains actes.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (96) érigé en corporation la ville d'Emardville.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre : Loi constituant en corporation la ville Emard.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale.

M. Daignault, appuyé par M. Gauthier propose, que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Et la question étant posée : La Chambre adoptera-t-elle ces amendements?—

M. Daignault propose en amendement, appuyé par M. Gauthier, que cette Chambre adopte maintenant les amendements du Conseil législatif au dit bill avec l'amendement suivant :

“ L'article suivant est ajouté à la clause 17 :

“ 17. L'article 485 de la loi des cités et villes, 1903, est remplacé, pour la ville, par le suivant :

“ 485. La taxe imposée en vertu de l'article 479 est payable pour chaque établissement de commerce et chaque genre d'affaires ou d'occupations, qu'il soit exercé dans une seule ou dans plusieurs places d'affaires ”.

L'amendement étant proposé, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements au bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale, avec un amendement.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

La Chambre procède de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) amendant la charte de la cité de Québec, et ces amendements sont lus de nouveau, et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (90) constituant en corporation " The Riverside Athletic and Sporting Club " et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (135) amendant les Statuts refondus relativement aux timbres.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (81) amendant la charte de la cité de Québec, au sujet de la rue Des Carrières.

Bill (87) constituant en corporation le Comptoir-Mobilier franco-canadien.

Bill (140) amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la cour de magistrat dans et pour le district du Saguenay.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée Législative :

Bill (33) constituant en corporation la ville Saint-Pierre.

Bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac.

Bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette.

Bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués,

Bill (92) ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al*, à P. G. Bussières & Cie, en date du 24 janvier 1907.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (33) constituant en corporation la ville de Saint-Pierre, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, — Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, — Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, — Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al*, à P. G. Bussièrès & Cie en date du 24 janvier 1907, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, — Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (83) amendant la charte de la ville de Joliette, et ces amendements sont lus deux fois et agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre continue alors sa séance en comité des subsides.

La Chambre siège jusqu'après minuit, samedi matin.

Samedi, 11 avril, 1908.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*, — Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des chemins de colonisation, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*, — Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux sociétés de colonisation, en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*, — Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des bureaux d'immigration de Montréal et Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*, — Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée

à Sa Majesté comme une aide à la Société nationale d'immigration des femmes, Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme de deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide à la Société protectrice des immigrants, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des mines, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la pêche et de la chasse, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les comptes courants, (Mines et Pêcheries), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du service d'enregistrement (cadastre), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la présente séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Gauthier rapporte, alors, du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues, la première et la deuxième fois, et agréées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois.

Bill (118) amendant la charte de la ville des Trois-Rivières.

Bill (119) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !

Bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil légis-

latif au bill (54) refon lant et revisant la charte de la ville de Beauharnois et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (118) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, et ces amendements sont lus la première fois

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (119) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la baie des Ha! Ha! et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (128) amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil, et ces amendements sont lus deux fois et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre ayant siégé jusqu'à minuit trente cinq minutes s'ajourne à onze heures a. m. aujourd'hui.

Samedi, 11 avril 1908

Onze heures, a. m.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues.

Par M. Bissonnet (Stanstead).—De la paroisse de St-Wilfrid de Stanstead, de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de la paroisse de St-Herménégilde, de la paroisse de St-Patrice de Magog, comté de Stanstead.

Par M. MacKenzie.—De la paroisse de Richmond, de la paroisse de Saint-Philippe de Windsor, de la paroisse de St-Philémon de Stoke, de la paroisse de Ste-Anne de Danville, de la paroisse de Ste-Praxède de Bromptonville, de la paroisse de St-Georges, de la paroisse de Asbestos, comté de Richmond.

Par M. Vilas.—De la paroisse de St-Edouard de Eastman, de la paroisse de St-Etienne de Bolton, comté de Brome.

M. Champagne du comité de législation, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l’a adopté sans amendement :
Bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

“ Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l’a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (120) pour régler les traverses ou passages d’eau sur le fleuve Saint-Laurent.

“ Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l’a rejeté :

Bill (190) amendant l’article 513 de la loi de l’Instruction publique relativement aux versements et aux retenues sur les pensions.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les rapporte à votre honorable Chambre sans exprimer d’opinion sur le mérite de ces bills :

Bill (178) amendant la loi 54 Victoria, chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d’eau.

Bill (191) amendant la loi électorale de Québec, 1903, relativement à certains délais.”

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (204) amendant les articles 457 et 949 du Code civil, relativement à l’usufruit et à la substitution.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l’honorable M. Roy ait la permission de présenter un bill (198) accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l’honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (209) concernant l’inspection des échafaudages.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

L’honorable M. Gouin propose, appuyé par l’honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que, lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les magistrats de districts.

L'honorable M. Roy propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que, lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques.

L'honorable M. Turgeon appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que cette Chambre adopte, maintenant ces amendements. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu maintenant la troisième fois ? La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les comptes courants (Département des Terres et Forêts) pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu, 2.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien de la pépinière de Berthier, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, lundi prochain.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 13 avril 1908

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique sont lues et reçues, savoir :

Par M. Jobin.—De la paroisse de Stadacona, comté de Québec-Est.

Par M. Roy (Montmagny)—De la paroisse de St-François et de la paroisse de Berthier, comté de Montmagny.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mars 1908, pour la production d'un état détaillé donnant : 1. La correspondance et les contrats intervenus entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, en rapport avec la construction et l'ameublement de l'école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe :

2. Les noms et résidences des architectes, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs, etc., qui ont construit et meublé la dite institution, avec les comptes détaillés de chacun d'eux, donnant aussi les dates et montants payés dans chaque cas. *(Document de la session No 46.)*

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril 1908, pour la production de copie ou extrait des délibérations du conseil de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, en date du 2 octobre 1901, comportant la résolution et la décision du conseil à ce sujet, en rapport avec l'engagement de M. F. X. Dupuis, alors député de Châteauguay à l'Assemblée législative de Québec, comme avocat de la corporation de la dite cité ; aussi un extrait du livre des délibérations comportant la résolution du dit conseil daté du 2 mars 1904, à l'effet de voter \$550.00 pour déboursés et frais, en rapport avec un certain bill pour amender la charte de la dite cité et dont avait été chargé le dit F. X. Dupuis ; aussi copie d'une lettre, en date du 25 avril 1904, du dit M. Dupuis, à M. J. P. Vébert, greffier de Ste-Cunégonde, demandant \$1,800.00 pour répondre aux besoins du dit bill, avec un extrait du livre des délibérations comportant la résolution du dit conseil, à la date du 25 avril 1904, votant la dite somme de \$1,800.00 au dit F. X. Dupuis, pour le besoin qu'il prétendait en avoir pour le dit bill. *(Document de la session No 47.)*

Et réponse à un ordre, en date du 6 avril 1908, pour la production d'une copie : 1. D'un rapport fait au Parlement du Canada, concernant "The Industrial Disputes Investigation Act. 1907", faisant voir les procédures adoptées sous l'empire de cette loi, depuis le 22 mars 1907 jusqu'au 15 janvier 1908 ; 2. De la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses

membres et Wilfrid Paquette, comptable au greffe de la paix à Montréal, ou toute autre personne, en ce qui a trait à la part que le dit Wilfrid Paquette aurait prise, à quelque titre que ce soit, dans la grève des employés d'aucune filature en cette province. *(Document de la session No 48.)*

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (210) à l'effet de pourvoir à la nomination d'un Orateur suppléant de l'Assemblée législative.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (153) amendant le Code de procédure civile relativement à la cession de biens.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (211) concernant les Statuts refondus.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Blouin ait la permission de présenter un bill (208) amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Champagne ait la permission de présenter un bill (206) amendant le Code de procédure civile relativement aux appels à la Cour du banc du roi.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (205) amendant la loi relative au travail des prisonniers.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements, sans amendement, au Bill (B) concernant les sociétés coopératives agricoles.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements au Bill (C) constituant en corporation la compagnie dite : " The Canada Trust Company, " sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (26) autorisant la refonte, la revision et la modification du Code municipal.

Bill (44) amendant la charte de la ville de Chicoutimi.

Bill (155) amendant la loi relative aux termes et séances de la Cour supérieure, dans le district de Chicoutimi

Bill (182) amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement au bill (I) amendant la loi incorporant l'Institut Maritime de Montréal et ratifiant certains actes, sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce.

Bill (85) constituant en corporation l'hôpital Sainte-Justine.

Bill (100) concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.

Bill (103) constituant en corporation l'hôpital St-Luc.

Bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elizabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (85) constituant en corporation l'hôpital Ste-Justine, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (100) concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le conseil législatif au bill (103) constituant en corporation l'hôpital St-Luc, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, — Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elizabeth Hurlubise à emprunter sur hypothèque, et ces amendement sont lus la première fois.

Ordonné, — Que, la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) constituant en corporation la Compagnie hydraulique de la Rivière du Nord.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, — Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, — Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, — Que le bill passe.

Ordonné, — Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (115) amendant la charte de la Compagnie de Pouvoir Electrique de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, — Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, — Que le bill soit adopté

Ordonné, — Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (77) constituant en corporation "The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (L du Conseil législatif) constituant en corporation "The L'Avenir and Melbourne Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au bill (33) constituant en corporation la ville de Saint-Pierre, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au bill (58) constituant en corporation la ville de Frontenac, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements,

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) ratifiant et confirmant la vente par demoiselle Jessie Atkinson *et al*, à A. G. Bussière & Cie, en date du 27 janvier 1907, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au bill (119) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (129) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois.—1. Quelles sont les sociétés d'assurance mutuelle faisant affaires dans la province de Québec ?

2. Quel est le nombre de membres de chacune de ces sociétés ?

3. Quel est le montant des contributions perçues et des polices payées par chacune d'elles en 1906-1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

Rapport de l'inspecteur des sociétés de secours mutuels indiquant les sociétés de secours mutuels faisant affaires dans la province de Québec. 1. Le nombre des membres de chacune de ces sociétés. 2. Le montant des contributions perçues. 3. Des polices payées par chacune d'elles en 1906-1907.

Les sociétés de secours mutuels faisant affaires dans la province de Québec.	Nombre de membres.	Montant de contributions perçues.	Montant des polices payées.
"Ladies of the Maccabees of the World".....	28,336	1,583,642 21	686,046 26
Société Mutuelle Française de Montréal.....	65	346 32	
Union St-Joseph de Lachine.....	279	4,358 49	1,122 00
"Catholic Order of Foresters".....	122,691	1,481,583 75	1,104,133 33
"Knights of Pythias".....	383	3,267 75	
Union St-Joseph de St-Roch de Québec.	694	8,033 54	420 00
"Ancient Order of Hibernians".....	718	8,558 14	
"Scottish Order of Clans".....	10,101	145,839 74	91,750 00
"Catholic Mutuel Benefit Association"	57,415	1,588,994 92	1,274,002 38
"Independent Order of Odd Fellows Grand Lodge of Quebec.....	3,746	36,555 77	
Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec.....	542	4,082 23	1,486 90
Union St-Joseph de St-Ambroise de la Jeune Lorette.....	194	896 80	
"Montreal Life and Accident Benefit Association".....	1,509	12,841 77	840 00
Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec.....	298	3,112 04	900 00
"Knights of Columbus".....	56,405	856,819 35	358,140 20
"Royal Arcanum".....	240,894	9,370,316 19	7,704,486 76
"Ancient Order United Workmen of Quebec".....	2,918	139,566 45	68,606 74
Union St-Pierre de Montréal.....	1,570	25,034 64	11,500 00
La Caisse des Familles de Québec...	1,119	31,106 51	6,900 00
Union des commis-marchands de Montréal.....	149	10,867 00	2,000 00
Société de St-Joseph et St-Michel de Sorel.....	1,080	15,016 02	6,900 00
Union St Joseph de St-Hyacinthe....	4,600	69,838 65	32,588 50
Société de Bienfaisance de Coaticook.	175	230 61	
Union St-Joseph de Charlesbourg....	230	2,022 98	921 00
Société Italienne de Secours Mutuels.	85	620 00	
Société Bienveillante de St-Roch....	270	4,109 12	1,300 00
Union St-Joseph de Beauport.....	623	7,079 15	
Union St-Joseph de St-Henri.....	1,005	13,779 00	8,500 00
L'Alliance Nationale.....	18,569	264,249 58	106,152 65

Société des Artisans Canadiens-Français.....	31,263	457,888 48	177,000 00
Société de St-Jean-Baptiste de Masson.....	128	1,883 35	400 00
Société St-Jean-Baptiste Valleyfield..	378	2,172 02	550 00
“ Daughters and Maids of England Benevolent Society ”.....	320	1,678 90	50 00
“ Knights of the Maccabees of the World ”.....	285,283	4,834,539 43	3,151,802 50
“ Independant Order of Odd Fellows Manchester Unity.....	1,174	1,239 43	300 00
Société St-J. seph de Hull.....	349	7,055 37	3,500 00
“ Independent Order of the Sons of Benjamin ”.....	20,338	420,051 01	273,000 00
Union St-Joseph de Sberbrooke. ...	500	10,594 84	3,500 00
Union St-Joseph de Drummonville..	1,146	12,466 86	5,450 00
Union St-Joseph de Trois-Rivières...	355	3,432 41	2,300 00
“ Union Fraternal League ”.....	2,868	35,176 51	11,143 67
Union St-Vincent de Montréal.....	390	* 2,500 00
Société St-Jean-Baptiste de Bienfaisance d'Aylmer.....	273	2,223 80	1,366 00
Société St-Jean-Baptiste de Bienfaisance de Waterloo.....	77	2,458 11	
Union St-Joseph de l'Ancienne Lorette.	139	851 68	* 20 00
Union St-Joseph des Artisans de Mégantic ”.....	150	961 25	
“ The Montreal Life & Aid Association ”.....	725	10,783 48	
Union Belge du district de Montréal.	75	670 47	
“ Hebrew Sick Benefit Association ”.	310	1,886 37	* 887 75
“ Montreal Street Railway Benefit Association ”.....	1,874	26,970 83	* 5,633 35
“ Shipworkmen’s Mutual Benefit Association of the port of Montreal ”...	157	997 31	
“ King Edward Mutual Benefit Association ”.....	150	2,186 68	* 110 00

* Ces sociétés ne payent que des frais funéraires.

Par M. Tellier.—Quel a été, d’après les comptes publics, le chiffre du revenu ordinaire et de la dépense ordinaire de la province, pour chacune des années financières expirant le 30 juin, depuis 1868 inclusivement jusqu’à 1907, inclusivement ?

Réponse par l’honorable M. Weir :

Année.	Revenu ordinaire.	Dépense ordinaire.
1867-1868.....	\$1,535,836 66	\$1,164,933 35
1868-1869.....	1,661,152 08	1,287,865 69
1869-1870.....	1,663,236 36	1,510,003 24
1870-1871.....	1,651,287.09	1,543.260 11
1871-1872.....	1,746,459 51	1,659,461 61

1872-1873.....	1,959,942 57	1,691,981 45
1873-1874.....	2,041,174 71	1,870,266 99
1874-1875.....	2,306,451 12	2,171,848 84
1875-1876.....	2,333,521 63	2,208,680 37
1876-1877.....	2,401,553 65	2,381,968 83
1877-1878.....	2,020,804 19	2,502,876 53
1878-1879.....	2,176,683 86	2,695,352 50
1879-1880.....	2,353,383 19	2,672,646 94
1880-1881.....	3,200,244 38	3,560,576 28
1881-1882.....	3,995,440 95	3,624,763 03
1882-1883.....	2,807,387 83	3,072,121 70
1883-1884.....	2,887,722 33	3,107,112 65
1884-1885.....	2,984,065 12	2,938,240 06
1885-1886.....	3,070,293 36	3,034,121 95
1886-1887.....	2,970,946 62	3,299,514 51
1887-1888.....	3,743,659 62	3,420,032 36
1888-1889.....	3,714,082 82	3,652,116 76
1889-1890.....	3,540,390 25	3,993,716 68
1890-1891.....	3,456,929 32	4,236,023 92
1891-1892.....	3,467,079 35	4,542,064 91
1892-1893.....	4,380,857 10	3,952,258 75
1893-1894.....	4,308,461 04	3,877,079 63
1894-1895.....	4,227,121 66	4,045,971 03
1895-1896.....	4,331,196 17	4,071,082 77
1896-1897.....	3,874,966 22	4,685,450 42
1897-1898.....	4,177,656 35	4,364,686 68
1898-1899.....	4,223,579 43	4,189,964 10
1899-1900.....	4,451,578 29	4,428,385 72
1900-1901.....	4,563,432 18	4,492,092 44
1901-1902.....	4,515,169 88	4,470,332 15
1902-1903.....	4,699,772 87	4,530,616 88
1903-1904.....	4,880,686 54	4,744,969 24
1904-1905.....	5,039,001 07	4,937,882 77
1905-1906.....	5,340,166 88	5,012,417 74
1906-1907.....	5,270,594 74	4,691,250 42

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année, le chiffre de la dépense pour travaux publics extraordinaires, depuis l'année 1868 inclusivement jusqu'à l'année 1907 aussi inclusivement ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1868.....	\$ 18,305 09
1869.....	37,372 98
1870.....	75,201 81
1871.....	76,658 93
1872.....	49,871 87
1873.....	31,433 52

1874.....	64,718 70
1875.....	41,321 55
1876.....	76,325 08
1877.....	127,829 07
1878.....	186,458 82
1879.....	26,402 14
1880.....	153,301 02
1881.....	102,456 41
1882.....	53,736 42
1883.....	61,960 04
1884.....	173,399 96
1885.....	230,207 68
1886.....	177,000 00
1887.....	395,510 42
1888.....	501,922 83
1889.....	245,684 41
1890.....	229,074 83
1891.....	357,765 78
1892.....	518,563 48
1893.....	190,264 10
1884.....	339,838 74
1895.....	148,417 51
1896.....	55,485 34
1897.....	176,832 28
1898.....	37,036 03
1899.....	6,749 42
1900.....	00,000 00
1901.....	24,165 18
1902.....	20,345 17
1903.....	65,443 77
1904.....	50,500 00
1905.....	37,023 18
1906.....	145,899 81
1907.....	67,593 92

Par M. Tellier.—Quelles sont les sommes que la province a dépensées et payées, chaque année, pour chemins de colonisation, depuis le 1er juillet.1867 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'hon. M. Devlin :

1867-1868.....	\$ 67,429 52
1869.....	178,412 37
1870.....	154,914 27
1871-72.....	130,057 48
1872-73.....	123,279 31
1873-74.....	107,069 23
1874-75.....	107,338 52

1875-76.....	59,539 16
1876-77....	44,113 03
1877-78.....	65,756 48
1878-79.....	34,894 64
1879-80.....	22,850 61
1880-81.....	58,443 78
1881-82.....	70,008 66
1882-83.....	77,161 39
1883-84.....	69,014 36
1884-85.....	65,245 30
1885-86.....	157,205 40
1886-87.....	154,876 49
1887-88.....	75,000 00
1888-89.....	111,000 00
1889-90.....	118,000 00
1890-91.....	151,000 00
1891-92.....	111,000 00
1892-93.....	80,000 00
1893-94.....	79,000 00
1894-95.....	86,648 00
1895-96.....	121,000 00
1896-97.....	169,800 00
1897-98.....	106,000 00
1898-99.....	79,000 00
1899-1900.....	124,000 00
1900-01.....	119,000 80
1901-02.....	106,000 00
1902-03.....	109,000 00
1903-04.....	134,000 00
1904-05.....	134,000 00
1905-06.....	134,000 00
1906-07.....	134,000 00
Du 1er juillet 1907 au 8 avril 1908.....	131,740 51

Par l'honorable M. Prévost.—I. A combien s'élèvent les revenus du département des pêcheries, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'à date : (a) pour baux de lacs et cours d'eau, (b) pour baux de territoire de chasse, (c) pour licences et permis de pêche, (d) pour licences et permis de chasse, (e) pour incorporation de clubs de chasse et de pêche ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

- (a) \$13,200.00.
- (b) \$33,494.00.
- (c) \$11,607.01.
- (d) \$6,718.00.
- (e) \$200.00.

Par l'honorable M. Prévost.—A combien s'élève le montant perçu par le bureau des mines, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'à date : (a) pour permis d'exploration, (b) pour permis d'exploitation, (c) pour concessions minières, (d) pour obtention de lettres-patentes concédant des terrains miniers ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

(a) Pour permis d'exploration.....	\$ 42,908 85
(b) Pour permis d'exploitation.....	2,386 00
(c) et (d) Pour concessions minières et obtention de lettres-patentes concédant les terrains miniers..	3,576 00
Enregistrements de transports.....	360 00
Total.....	\$ 49,230 85

Par M. Champagne.—1. A-t-il été dépensé de l'argent, pris à même les fonds de colonisation ou d'une autre source, dans aucune des vieilles paroisses suivantes du comté de Montmorency, désignées dans une interpellation de l'honorable P. E. LeBlanc, en date du 2 avril dernier, savoir : Château-Richer, Sainte-Anne de Beaupré, Saint-Joachim, l'Ange-Gardien, Saint-Féréol, Saint-Tite-des-Caps, Saint-Jean, Saint-Pierre et Sainte Famille, depuis 1892 à 1897 ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a été ainsi dépensé ?

3. Pour quelles paroisses et pour quel objet spécial ont été faits les paiements ?

4. Qui représentait alors le comté de Montmorency ?

5. Le dit représentant était-il alors membre du cabinet ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. —Oui.

2. —\$5,106.70.

3. —1892-93 ; route des Sept-Crans, Sainte-Anne de Beaupré.	\$ 100 00
Route du 2e rang Château Richer.....	97 97
Route de St-Féréol.....	337 00
Route du rang St-Pierre, dans St-Tite des Caps.....	450 00
1893-94 : chemin du rang St-Pierre, route St-Michel et chemin du rang St-Elzéar, dans St-Tite des Caps.....	250 00
Chemin du 1er rang St-Féréol.....	96 10
Route des Sept-Crans, Ste-Anne de Beaupré.....	249 75
Route St-Achille, Château Richer.....	150 00
1894-95 : route de la carrière St-Joachim.....	50 00
Chemin du grand rang, St-Féréol.....	52 00
Pont de la rivière des Roches, St-Féréol.....	147 00
Chemin St-Pierre, St-Tite des Caps.....	300 00
Route des Sept-Crans, Ste-Anne.....	200 00
Pont Bacon, St-Joachim.....	43 78
1895-96 : entretien d'hiver du chemin des caps, St-Tite des Caps.....	90 00
Route de la concession de Château Richer.....	100 00
Route des Sept Crans, Ste-Anne de Beaupré.....	100 00

Pont Lambrette et chemin dans St-Tite des Caps.....	48 64
Chemin St-Pierre, dans St-Tite des Caps.....	155 68
Chemin St-Elzéar, St-Tite des Caps.....	145 40
Route St-Féréol.....	248 34
Pont Bacon, entre Ste-Anne et St-Joachim.....	53 09
1896-97 : route St-Michel, St-Tite des Caps.....	250 00
Route des rangs St-Pierre et St-Michel, St-Tite des Caps....	204 50
Pont des Chenaux, St-Tite des Caps.....	45 50
Route des Sept Crans, Ste-Anne de Beaupré.....	150 00
Chemin de front St-Antoine et St-Nicholas, St-Féréol.....	311 63
Route St-Féréol et route Ste-Marie, dans St-Féréol.....	188 22
Route St-Achille, Château Richer.....	200 00
Chemin dans St-Pierre, I. O.....	178 08
Pont Bacon entre Ste-Anne et St-Joachim, balance de l'année précédente.....	8 85
Pont Bacon, entre Ste-Anne et St-Joachim.....	103 17

4. L'honorable T. C. Casgrain.

5. Oui, du 21 décembre 1891 au 11 mai 1896.

Par M. Bernard.—1. Combien le gouvernement de la province a-t-il payé pour les funérailles et les frais d'inhumation de feu l'honorable Félix Gabriel Marchand ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$9,833.33.

Par M. Bernard.—Combien le gouvernement de la province a-t-il dépensé et payé pour frais de réception de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornwall et d'York ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$14,030.90.

Par M. Bernard.—1. Combien y a-t-il de personnes qui ont demandé l'indemnité de cinquante dollars offerte aux pères de douze enfants, pour le rachat du lot de terre auquel ils avaient droit, en vertu de la loi ?

2. Quelles sont les personnes qui ont obtenu la dite indemnité, et quelles sont celles qui ne l'ont pas encore obtenue et dont la réclamation est encore en suspens ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. 3,040.

2. Toutes les personnes reconnues officiellement comme pères ou mères de douze enfants domiciliées au Canada n'ayant pas eu de lots et ayant présenté leurs réclamations, ont été payées de la prime de \$50.00.

Par M. Tellier.—Est-ce l'intention du gouvernement d'abolir l'appel au juge en matière scolaire et d'y substituer l'appel au surintendant de l'Instruction publique, ou un autre appel moins dispendieux que l'appel actuel ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

A l'étude.

Par M. Tellier.—Combien la province a-t-elle payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 1er juillet 1907 : (a) sur la dette consolidée et sur la dette non consolidée, (b) pour fonds d'amortissement ?

Réponse par l'honorable M. Weir.

Année finissant.	Dette consolidée.		Dette non consolidée.		Fonds d'amortissement.	
	\$		\$	cts.	\$	cts.
30 juin 1875...			5,432	00	26,583	33
" 1876...			8,200	00	39,138	88
" 1877...			6,630	00	80,048	89
" 1878...			6,558	00		
" 1879...			1,956,426	00	160,682	75
" 1880...			505,514	00	1,706	25
" 1881...	41,203	34	1,075,694	00	79,956	66
" 1882...	43,774	24	877,813	28		
" 1883...	45,606	51	148,951	57		
" 1884...	47,559	50	825,116	31		
" 1885...	49,716	64	431,506	21		
" 1886...	51,994	25	588,293	83		
" 1887...	54,359	44	268,510	73		
" 1888...	56,845	10	1,508,902	83		
" 1889...	59,429	29	79,291	86		
" 1890...	62,133	95	267,483	42		
" 1891...	64,970	00	233,855	23		
" 1892...	68,121	16	2,311,153	47		
" 1893...	71,053	33	1,251,767	47		
" 1894...	3,933,973	33	2,331,546	63		
" 1895...	4,184,327	66	1,776,129	67		
" 1896...	80,786	67	2,044,038	41		
" 1897...	84,680	00	394,668	63		
" 1898...	87,307	99	250,695	27	10,677	78
" 1899...	70,274	67	129,435	04	21,070	17
" 1900...	67,549	33	65,519	64	23,898	43
" 1901...	74,946	67	45,102	71	24,807	49
" 1902...	74,849	34	64,822	44	25,689	08
" 1903...	81,857	33	100,744	51	26,491	82
" 1904...	86,334	67	35,022	87	27,375	08
" 1905...	86,724	01	21,462	47	28,202	50
" 1906...	5,923,706	67	732,848	32	29,054	90
" 1907...	92,466	67	25,974	55	29,933	10

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention de créer, à cette session, un district judiciaire ayant son chef-lieu dans la ville de Nicolet ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

La question est à l'étude.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quels sont les lots de colonisation qui ont été vendus dans le canton Lejeune, depuis le 1er juillet 1900 ?

2. A qui chacun de ces lots a-t-il été vendu, respectivement ?

3. A-t-il été payé au gouvernement des droits de coupe sur ces lots ?

4. Dans l'affirmative, combien, et sur quels lots, respectivement ?

5. Quels sont les lots occupés par des colons qui y résident actuellement ?

6. Quel est le nom de chacun de ces colons, avec le lot particulier ainsi occupé par lui ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon : 1 et 2 :

Lots vendus dans le canton Lejeune depuis le 1er juillet 1900.

Vente No	Nom de l'acheteur.	Partie.	Lot.	Rang.	Acres.	Remarques.
41801	Dme Lel. Trudel....	Résidu	18	650	29	Vendu le 6 fév. 1904
41938	Dme E. R. Durocher.	"	8	"	45	" 21 mars 1904
44613	Alf. St-Amant.....	28	"	126	" 26 fév. 1906
44614	Art. St-Amant.....	29	"	125	" "
44877	Ferd. Marchand....	Résidu	20	"	34	" 30 avril 1906
44878	Dme T. St-Cyr.....	"	21	"	33	" "
44879	Ursis Sauvageau....	"	22	"	22	" "
44880	Hubert Toupin.....	"	23	"	21	" "
44881	F.-X. Bourbeau....	"	24	"	30	" "
44882	Hercule Arcand....	"	25	"	29	" "

Lots octroyés sous l'autorité de la loi des 12 enfants.

O. G. 3332.	Geo. Trépanier.....	Front..	7	650	100	25 janvier 1904.
" 2464.	Ferd. Marchand.....	"	20	"	"	27 mai 1904.
" 2465.	Théot. St-Cyr.....	"	21	"	"	27 "
" 3440.	J. L. Brunelle.....	"	19	"	"	27 "
" 2500.	Ursus Sauvageau	N. O..	22	"	"	7 juin 1905.
" 5150.	Hercule Arcand.....	S. O..	25	"	"	15 "
" 2478.	F.-X. Bourbeau.....	N. O..	24	"	"	15 "
" 3439.	Jos. Aylwin.....	N. O..	16	"	"	15 "

3 et 4 : Non,

5 et 6 : D'après nos renseignements aucun colon n'y réside.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quels ont été, chaque année, les conducteurs et entrepreneurs de travaux sur les chemins de colonisation, pour le comté de Champlain, depuis le 1er mai 1900 ?

2. Quel ouvrage particulier chacun de ces entrepreneurs ou conducteurs de travaux a-t-il fait ?

3. Quel montant ont-ils reçu pour eux-mêmes et pour le travail qu'ils ont fait faire, respectivement, pour chacun des dits ouvrages ?

Réponse par l'honorable M. Devlin : 1, 2 et 3 :

Ouvrage particulier de chacun des entrepreneurs ou conducteurs.	Reçu pour eux- mêmes.	Reçu pour le travail qu'ils ont fait faire.	Total.
1900-01.			
Subvention au bateau à vapeur " Ivan R ", des Grandes Piles à la Tuque, Wm. Ritchie & Cie.....			\$ 250 00
Chemin de la rivière Tawachiche, depuis le lot No 1 du canton Marmier, jusqu'au lac Masketsy, F. X. Veillette.....	\$ 26 27	\$ 268 99	295 26
Route sur le lot No 188, du rang de la Côte Saint-Louis et se continuant sur le lot No 75, du rang de la Côte Saint-Paul dans Saint-Stanislas, Alfred Bordeleau.....	16 50	333 46	349 96
Indemnité pour dommages causés par le feu lors de la construction du chemin appelé " Passage de la Montagne ", près des Grandes Piles, en 1895, Joseph Reynard.....			250 00
Ouverture d'une route sur les lots Nos 24 et 23, du rang IV, dans Saint-Tite.....	5 63	43 25	48 88
Chemin de l'Île aux Bouleaux, traversant le rang IV, de Mekinac, du lot No 1 au lot No 64, et de là se dirigeant vers la rivière Saint-Maurice, Dieudonné Rouleau.....	9 75	87 75	97 50
1901-02			
Chemin de front sur les lots Nos 12, 13 et 14 du deuxième rang Radnor, appelé Chemin Pointe-à-Mine à Grandes Piles, Pierre-J. Tessier.....	27 50	161 00	188 50
Route sur les Nos 47 et 48, du rang Saint- Pierre (642 et 643), du cadastre conduisant de Saint-Timothée à la jonction Garneau, Nestor Roberge	18 38	177 87	196 25
Route sur les Nos 5 et 6 du rang St-Léon- Nord, dans St-Théophile du Lac, Pierre Gauthier.....	19 50	180 50	200 00

Route de St-Joseph de Mekinac à St-Roch de Mekinac, Louis Doucet.....	9 00	91 00	100 00
Route traversant le rang ouest de la rivière Batiscan, entre les lots 364 et 365 et le rang St-Alphonse entre les lots 351-64 et 351-65 dans St-Adolphe, Henri Dessureau.....	8 00	90 15	98 15
Travaux de minage dans la route Goulet, dans St-Sévérin, P. P. Proulx, Ptre.....			150 00
Route entre les lots 365 et 366 du rang ouest rivière Batiscan et les lots 364 et 365 du rang St-Alphonse dans St-Adelphé, conduisant à St-Tite, Henri Dessureau.....	9 00	91 00	100 00
Route du rang des Hêtres, conduisant à Grand-Mère, Joseph Garceau.....	9 95	88 50	98 45

1902-03

Chemin de Pointe-à-Mine, sur les lots Nos 12, 13 et 14 dans St-Jacques-des-Piles, Pierre Tessier	18 00	182 00	200 00
Route sur les lots Nos 30 et 31 de la Grande-Ligne, dans le canton Radnor, conduisant de St-Timothée à St-Théophile, Nestor Roberge	18 00	182 00	200 00
Chemin conduisant de St-Joseph de Mekinac à St-Roch de Mekinac, Joseph Rheault....	8 25	91 38	99 63
Chemin de front à l'extrémité du lac à la Tortue, dans le canton Radnor, paroisse de St-Timothée, Hubert Veillet.....	10 50	89 50	100 00
Route entre les lots Nos 5 et 6 du rang St-Léon nord entre les lots Nos 5 et 6 du rang St-Joseph, dans le canton Radnor, entre St-Théophile et St-Jacques des Piles, Dolphis Ricard	12 00	188 00	200 00
Aide à la construction d'un pont sur la rivière Welsh à Grand-Mère, corporation municipale de la ville de Grand-Mère.....			500 00
Aide aux travaux de maçonnerie pour l'érection d'un pont métallique sur le chenal ouest de la rivière Sainte-Anne, au village de Sainte-Anne de la Pérade, Corporation Municipale de Sainte-Anne de la Pérade.....			200 00

1903-04

Route Goulet, entre les lots Nos 137 et 140 du rang nord de la rivière des Envies, seigneurie de Batiscan, dans St-Sévérin, P. Proulx, Ptre.....			125 00
--	--	--	--------

Route sur les lots Nos 30 et 31 du rang de la Grande Ligne et sur les lots Nos 47 et 48 du rang Saint-Pierre, reliant Saint Timothée à Saint-Théophile, Nestor Roberge....	15 00	135 00	150 00
Chemin de l'Ile-aux-Bouleaux, communiquant de Saint-Tite à Saint-Roch de Mekinac, Téléphore Cassette.....	10 05	85 75	95 80
Route sur les Nos 8 et 9, du rang 11, du canton Radnor, dans Saint-Jacques des Piles, Napoléon Bastarache.....	24 00	76 00	100 00
Route au nord du lac Pierre-Paul, dans la ligne de front des rangs Saint-Georges et du ruisseau Bourdais, dans Saint-Tite, conduisant à Saint Adelphe, Philippe T. Lefevbre.	9 00	85 43	94 83
Chemin de Pointe à Mine sur les lots 15 et 16 dans St-Jacques des Piles, Pierre Tessier...	17 00	83 00	100 00
Route sur les lots 918 et 919 du rang St-Mathieu, conduisant à la rivière St-Maurice, dans Notre-Dame du Mont-Carmel, Arthur Drolet.	13 75	85 15	98 90
Chemin de la rivière Tawachiche, traversant le canton Marmier jusqu'au lac Masketsy, F.-X. Veillette.....	16 85	176 50	193 35
Chemin longeant la rivière St-Maurice sur les lots Nos 131, 132 et 133 du 1er rang du canton Radnor, dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	9 55	90 45	100 00
Route sur les lots Nos 129 et 131 du 1er rang du canton Radnor, les lots Nos 283, 284, 285 et 286, du rang VII de la Seigneurie Cap-de-la-Madeleine (concession des Piles) les lots Nos 334, 333, 331 et 330 du rang VI (St-Adelphe) dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	9 60	90 40	100 00
Cours d'eau sur les lots Nos 42, 41, 40, 39 et 38 du rang sud-est St-Mathieu, dans St-Théophile-du-lac-à-la-Tortue, Olivier Beau-doin	6 20	43 80	50 00
Route de St-Théophile-du-Lac à St-Jacques-des-Piles, passant entre les lots 5 et 6 du rang St-Léon, les lots 5 et 6 du rang St-Joseph et se continuant sur les terres des Piles, Dolphis Ricard.....	10 00	90 00	100 00

1904-05

Chemin du lac Masketsy, dans le canton Marmier, F. X. Veillette.....	21 25	178 75	200 00
Cours d'eau dans St-Sévérin de Proulxville, Gilbert Veillette. R. de p. non renvoyé.....			100 00

Aide à la construction du pont de la rivière La Fourche, dans St-Luc, Jules Neault. R. de P. non renvoyé.....			50 00
Chemin de front des lots Nos 18 et 19 du rang St-Léon Nord dans St-Théophile en allant vers St-Timothée, Maurice Blais.....	10 00	40 00	50 00
Route entre les lots 642 et 643 sur le rang St-Pierre et le bloc B de Radnor, entre les paroisses de St-Timothée et de St-Théophile, Raphaël Gélinas, Ptre.....			200 00
Chemin conduisant de St-Joséph de Mekinac à St-Roch de Mekinac, R. J. T. Trudel, Ptre.	7 50	72 50	100 00
Côte de la station à Grand'Mère, P. C. Neault.....			101 08
Route traversant le deuxième rang est de la rivière Batiscan sur les lots 176 et 177 du cadastre de St-Stanislas, dans St-Adelphe, Adhémar Charest.....	9 98	90 02	100 00
Confection d'un pont sur la rivière Charest sur le rang IV nord (St-Charles) dans Ste-Anne de la Pérade, Charles Tessier.....			50 00
Réparation du pont de la rivière Charest sur le rang 1 nord dans Ste-Anne de la Pérade, Charles Tessier, R. de P. non renvoyé.....			
Chemin de front des lots 131, 132, et 133 du premier rang ouest du canton Radnor dans St-Jean des Piles, depuis chez Alfred Bellemarre jusque chez William Trudel, E. H. Poisson, Ptre.....	5 50	44 50	50 00
Route sur les lots 129 et 131 du 1er rang ouest de Radnor, le lot 284 de la concession des Piles et les lots 330 à 336 du rang VI (St-Adelphe), depuis chez M. Pierre Béland jusqu'à l'église de St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	5 20	54 80	60 00
Travaux de minage dans la route des Piles, sur les lots 343, 344, et 345 du rang St-Adelphe, les lots 275 et 276 de la concession des Piles. et le lot 5 du rang I de Radnor dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.	3 87	46 13	50 00
Confection d'un cours d'eau sur les lots 336 à 339, pour égoutter le chemin de front des rangs St-Adelphe et St-Olivier, dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	5 00	45 00	50 00
Aide à la construction d'un ponceau arqué, en béton armé, sur la rivière La-Fourche, dans St-Narcisse, corp. munic. de St-Narcisse.....			400 00

Aide pour payer le coût d'un pont métallique sur le chenal ouest de la rivière Ste-Anne, au village de Ste-Anne de la Pérade, corp. munic. de Ste-Anne de la Pérade.....				500 00
1905-06				
Chemin de l'Île-aux-Bouleaux, partie située sur les lots 16, 17, 18, 19, 181, 179, 178 et 177 de la seigneurie de Batiscan à St-Roch de Mékinac, J. R. J. Trudel, Ptre.....	18 00	232 00		250 00
Route entre les lots 364 et 365, du rang ouest rivière Batiscan et les lots 351-64 et 351-65, du rang St-Alphonse, allant au rang St-Emile, dans St-Adelphe, Henri Dessureau.	16 50	233 50		250 00
Chemin de front des lots 131, 132 et 133 du 1er rang du canton Radnor, le long du St-Maurice, dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	9 50	90 50		100 00
Route sur les lots 129 et 131 du 1er rang du canton Radnor, les lots 284 et 285 de la concession des Piles et les lots 330a, 336 du rang VI (St-Adelphe), depuis chez Pierre Béland jusqu'à l'église de St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre.....	9 00	91 00		100 00
Route sur les lots 589, 590, 592 et 593 à l'endroit appelé "Les Ventres", dans St-Stanislas, pour communiquer à Ste-Geneviève de Batiscan, Félix Lafontaine.	10 50	89 50		100 00
Chemin conduisant de St-Joseph à St-Roch de Mékinac, Chs B. Veillet.....	15 00	85 00		100 00
Chemin Pointe-à-Mine, dans St-Jacques des Piles, Joseph Pierre Tessier.....	21 00	79 00		100 00
1906-07				
Route conduisant de St-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue à St-Jacques des Piles, Dolphis Ricard	16 50	183 50		200 00
Chemin sur les lots Nos 16, 17, 18 de la seigneurie de Batiscan, dans St-Roch de Mékinac, J. R. J. Trudel, Ptre.....	8 00	92 00		100 00
Chemin conduisant de St-Joseph de Mékinac à St-Roch de Mékinac, Chs B. Veillet, Ptre.	15 00	185 00		200 00
Chemin de l'Île-aux-Bouleaux au lac au Foin, de St-Tite à Mékinac, dans la seigneurie de Batiscan, au rang IV de la Mékinac, O. Lacoursière.....	7 50	92 50		100 00
Route entre les lots Nos 364 et 365 du rang ouest de la rivière Batiscan, conduisant de St-Adelphe à St-Tite, Ferdinand Baillargeon. R. de P. non renvoyé.....				100 00

Chemin sur les lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 du rang II et les lots Nos 12, 13, 14 et 15 du rang III du canton Radnor, dans St-Jacques des Piles, Napoléon Bastarache.....	12 00	88 00	100 00
Route du Petit Rang, dans St-Jacques des Piles, sur les lois Nos 272, 273 et 274 du rang VI, et le lot No 5 du rang 1 du canton Radnor, E. H. Poisson, Ptre. R. de P. non renvoyé.....			50 00
Côte de Michel Trudel, sur le lot No 132 du 1er rang du canton Radnor, dans St-Jean des Piles. R. de P. non renvoyé.			15 00
Réparation aux sept ponts de la rivière des Piles, dans la route des Piles, sur les rangs VI et VII de la seigneurie de Cap, et le rang I du canton Radnor, dans St-Jean des Piles, E. H. Poisson, Ptre. R. de P. non renvoyé.....			135 00

1907-08

Route sur les lots Nos 147 et 148 du rang des Grès à la station de la vallée du St-Maurice, corp. munic. de Mont-Carmel.....			100 00
Chemin de front du 1er rang du canton Radnor, dans St-Jean des Piles, Ulric Beaulac.....			200 00
Route du lac au Foin, route sur le Bloc A, route allant à St-Joseph de Mékinac et chemin du rang A, dans St-Roch de Mékinac, Ernest Trudel.....			150 00
Route entre les lots 364 et 365 ouest, rivière Batiscan et lots du rang St-Alphonse conduisant au rang St-Emile, dans St-Adelphe, Ferdinand Baillargeon.....	12 83.....		144 83
Chemin de St-Joseph à St-Roch de Mékinac, Chs B. Veillet, Ptre.....	9 25	95 25	104 50
Route dans la ligne séparative des lots Nos 19 et 18 du rang 2 du canton Mékinac, Chs B. Veillet, Ptre.....	9 25	90 75	100 00

Par M. Walsh.—Est-ce l'intention du gouvernement d'aider à la construction d'un chemin de fer vers Chibougamou ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau : A l'étude.

Par M. Lafontaine (Berthier).—Quel a été le pourcentage de l'assistance aux écoles primaires pour chaque comté de la province de Québec, en 1906-1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

Argenteuil.....	71 92	Maskinongé.....	76 86
Arthabaska.....	80 14	Matane.....	68 21
Bagot.....	81 15	Mégantic.....	75 04
Beauce.....	72 96	Missisquoi.....	74 78
Beauharnois.....	82 07	Montcalm.....	78 65
Bellechasse.....	71 61	Montmagny.....	77 56
Berthier.....	75 43	Montréal, cité.....	84 30
Bonaventure.....	67 62	Napierville.....	74 49
Brome.....	68 79	Nicolet.....	76 14
Chambly.....	80 54	Pontiac.....	64 44
Champlain.....	74 50	Portneuf.....	75 79
Charlevoix.....	76 79	Québec, cité.....	86 38
Châteauguay.....	74 73	Québec comté.....	77 41
Chicoutimi.....	72 72	Richelieu.....	82 89
Compton.....	65 65	Richmond.....	71 75
Deux-Montagnes.....	84 30	Rimouski.....	70 50
Dorchester.....	67 33	Rouville.....	80 12
Drummond.....	74 12	Saguenay.....	77 49
Gaspé.....	70 20	Shefford.....	72 77
Hochelaga.....	82 01	Sherbrooke.....	72 77
Huntingdon.....	77 07	Soulanges.....	82 94
Iberville.....	75 19	Stanstead.....	70 70
Iles de-la-Madeline.....	66 76	St-Hyacinthe.....	80 53
Jacques-Cartier.....	82 99	St-Jean.....	70 60
Joliette.....	75 29	St-Maurice.....	76 11
Kamouraska.....	75 92	Témiscouata.....	73 12
Labelle.....	67 05	Terrebonne.....	78 81
Lac St-Jean.....	77 73	Trois-Rivières.....	71 11
Laprairie.....	76 74	Vaudreuil.....	75 61
L'Assomption.....	81 18	Verchères.....	82 15
Laval.....	80 40	Wolfe.....	74 94
Lévis.....	80 82	Yamaska.....	78 65
L'Islet.....	75 34	Wright.....	73 75
Lotbinière.....	81 48		

Par M. Gault.—1. Le gouvernement ou aucun de ses membres a-t-il pris connaissance de l'entrefilet suivant, paru dans le journal "The Montreal Daily Star", du 7 avril courant: "A Montreal bucket-shop man says his firm alone contributes over \$2,000 a year in the shape of Province of Quebec stamp taxes" ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement, ou aucun de ses membres, sait-il qu'il a collecté le montant en question ou tout autre montant de taxes de un ou de plusieurs propriétaires de "Bucket Shops" à Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Non.

2. Non, le département ignore l'existence d'aucun "bucket shop".

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Combien le gouvernement se propose-t-il de dépenser pour construire un collège agricole en cette province ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. Combien pour son entretien ?

4. Combien le gouvernement a-t-il dépensé chaque année, pour chaque école d'agriculture en cette province, depuis le 1er juillet 1900 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1, 2, 3. A l'étude.

4. 1900-01—Ferme Modèle de Compton.....	\$4,500 00
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,675 27
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	5,000 00
1901-02—Ferme Modèle de Compton.....	4,500 00
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,675 03
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	4,990 00
1902-03—Ferme Modèle de Compton.....	4,500 00
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,750 50
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	3,271 61
1903-04—Ferme Modèle de Compton.....	4,500 00
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,478 50
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	3,701 17
1904-05—Ferme Modèle de Compton.....	4,539 11
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,377 00
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	4,150 45
1905-06—Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,349 05
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	3,653 10
1906-07—Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	3,350 91
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	3,852 40
1907-08—Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	1,782 10
Notre-Dame-du-Lac, Oka.....	5,648 62

Par l'honorable M. LeBlanc.—Combien le gouvernement a-t-il dépensé dans chaque comté, à même la somme de \$120,000.00, dépensée du 1er juillet au 12 mars 1908, pour chemins de colonisation ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Le détail demandé se trouve compris dans l'état déjà fourni et qui figure à la page 251 des Procès-Verbaux. Les avances faites par le département des Terres ne correspondent pas à date fixe avec les paiements faits par le département de la Colonisation.

Par l'honorable M. LeBlanc.—A qui ont été payées les sommes formant celle de \$16,000.00, payée pour améliorations aux chemins ruraux, du 1er juillet 1907 au 12 mars 1908, et quels sont le montant, la raison et la date de chacun des paiements ainsi faits à chaque personne ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1907, juillet	2—Jean Paquet.—Route, paroisse St-Ambroise, Québec..	\$ 100 00
"	10—Juvénal Alie.—Dépenses de voyage.....	38 65
"	10—Emile Plante.—Dépenses de voyage.....	5 40
"	10—Conseil municipal, Baie du Febvre,—machine à chemin.....	75 00
"	12—J. A. Camirand.—Dépenses de voyage.....	30 00
"	18—Québec, Montréal & South R'y.—Frais de voyage..	14 40
"	20—J. A. Camirand.—Dépenses de voyage...	30 00
"	22—E. M. Brunet.—Impression d'un bulletin.....	65 05
"	29—J. A. Camirand.—Dépenses de voyage.....	25 00
août	7—Frs. Gaudreau.—Pont route Gaudreau, St-Fabien, Rimouski.....	74 13
"	7—Conseil municipal de N.-D. Sacré-Cœur.—Travaux route de l'église, Rimouski.....	150 00
"	9—Juvénal Alie.—Services et dépenses de voyage ...	118 70
"	16—John Robinson.—Dépenses de voyage, refection tuyaux.....	40 00
"	20—L. A. Plante.—Dépenses de voyage.....	7 00
"	26—Conseil municipal d'Inverness.—Machine à chemin, Mégantic.....	75 00
septembre	9—Dosithee Arbiqne.—Services et frais de voyage.	15 40
"	9—" Steamer Florida ".—Frais de transport de tuyaux.....	67 49
"	9—Junéval Alie.—Services et frais de voyage....	135 65
"	9—Junéval Alie.—Travaux de voirie, St-François du Lac.....	250 00
"	9—Robert Watson.—Dépenses de voyage.....	12 10
"	9—Cons. Mun. Ste-Anne de Beupré.—Macadamisage Chemin Royal, 4e vers.....	1,000 00
"	10—Canadian Pac. R'y Co. — Frais de transport....	306 00
"	14—Canada Cement Construction Co.—Tuyaux en béton.....	250 00
"	20—Nap. Morin.—Travaux, route paroisse Saint-Raphaël.....	209 84
"	20—Cons. Mun. Ste-Angèle.—Pont sur la rivière Métis, Matane.....	450 00
"	27—Pierre Lepage.—Route entre 2e et 3e rangs de Rimouski.....	500 00
"	27—Canada Ciment Construction Co.—Tuyaux en béton.....	29 05
"	27—J. B. Lepage.—Route 3e rang, Ste-Blandine, Rimouski.....	75 00
octobre	5—Cons. Mun. canton Bois.—Pont canton Bois, Portneuf.....	300 00
"	7—Juvénal Alie. — Services et dépenses de voyage.	126 65
"	12—Edouard Miquette.—Chemin à Péribonka, Lac St-Jean.....	50 00

1907, octobre	12—J. A. Camirand.—Dépenses de voyage.....	\$ 30 00
"	15—Cyprien Ouellette.—Dépenses de voyage.....	25 00
"	17—Jos. Desautels.—Chemin East Botton Brome..	100 00
"	18—John Kaily.—Côte Savard, Ste-Catherine Port-neuf.....	100 00
"	19—Conseil de comté Montmorency.—Pont Grande Rivière.....	500 00
"	25—Canada Cement construction Co.—Tuyau en béton.....	350 00
"	29—J. A. Camirand.—Dépenses de voyage.....	30 00
novembre	7—Juvenal Alie.—Services et dépenses de voyage.	140 40
"	13—Cyprien Ouellette.—Services et dépenses de voyage.....	80 11
"	14—McCall Bros & Co.—Réparations au concasseur.	51 10
"	14—Jos. Picard.—Divers articles pour concasseur..	20 00
"	14—J. B. Doré & Fils.—Divers articles pour concasseur.....	84 50
"	14—Pierre Pelletier & Cie.—Réparations au concasseur.....	307 67
"	14—Cons. Mun. St-Paul Chester.—Machine à concasser.....	250 00
"	14—Juvenal Alie.—Services et dépenses de voyage.	112 94
"	15—Cons. munic.—Baie St-Paul.—Chemin du quai Baie St-Paul.....	400 00
"	21—Canada Cement Construction Co.—Tuyau en béton.....	99 45
"	25—Damase Bérubé.—Route de l'église, St Hélène, Kamouraska.....	27 43
"	26—L. D. Phelps.—Route de Eastman à Old Stage Road Brome.....	98 80
"	27—Cons. Munic. St-Guillaume d'Upton.—Macadamisage de la rue principale du village.....	300 00
"	27—Napoléon Barastarache—Chemin canton Radnor, Charlevoix.....	100 00
"	28—Municipalité St-Vincent de Paul—Pont Meunier.....	150 00
"	28—Cement Construction Co—Tuyau en béton..	300 00
"	30—George St. Pierre—Route de l'église, Rimouski	75 00
décembre	4—Canada Cement Construction Co.—Tuyau en béton.....	50 95
"	5—Pierre Lepage.—Route entre le 2e et le 3e rang, St-Germain, Rimouski.....	150 06
"	5—Juvenal Alie.—Services de dépenses de voyage.*	118 80
"	5—Cons. munic. Etang du nord, —Octroi. (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
"	5—Cons. munic. Havre Aubert.—Octroi. (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
"	10—Ferdinand Baillargeon.—Route St-Adelpe, Champlain.....	50 00

1908	janvier	29—Cons. Munic. St-Frs.-du-Lac.—Octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	\$400 00
	“	30—Cons. Munic. Woburn et Louise, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	214 45
	“	30—Cons. Munic. Ste-Catherine, Hatley, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	315 46
	“	30—Cons. Munic. Canton Godmanchester, octroi (Loi 7 Ed VII, ch. 3).....	400 00
	“	30—Cons. Munic. Canton N.-D.-Stanbridge, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	30—Cons. Munic. Canton Cleveland, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 2).....	400 00
	“	30—Cons. Munic. Cap de la Madeleine, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	30—Cons. Munic. Canton North Ely, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	30—Cons. Munic. Canton Dunham, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	février	3—Cons. Munic. Canton Hatley, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	7—Con. Munic. Canton Maniwaki, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	220 19
	“	7—Cons. Munic. Canton Emberton, octroi (Loi 7 Ed. 7, ch. 3).....	391 82
	“	7—Cons. Munic. Canton Garthby, octroi (Loi 8 Ed. VII, ch. 3).....	234 33
	mars	5—Cons. Munic. Ste-Marie Monnoir, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	11—Cons. Munic. Melbourne & Br. G., octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
	“	11—Cons. Munic. Canton New-Port, octroi (Loi 7 Ed. VII, ch. 3).....	400 00
			<hr/> \$15,001 03

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Y a-t-il un monsieur St. Victor à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de son emploi et quel est son salaire ?

3. Depuis quelle date est-il employé par le gouvernement ?

Réponse par l'hon. M. Gouin :

1. Oui.

2. Préposé à la correspondance et à la comptabilité, à la prison de Québec, \$570.00 par année.

3. 26 janvier 1900.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il dépensé quelque argent depuis 1904, pour les objets suivants dans le comté de Gaspé ; “ a ” Pour la route commencée il y a une quarantaine d'années entre la

rivière au Renard et la Péninsule, raccourcissant d'environ 9 à 10 milles la distance pour atteindre Gaspé ; " b " Pour ouvrir des chemins pour les colons dans le 3ème rang, à la rivière au Renard ; " c " Pour ouvrir un chemin aux colons dans le 3ème rang du cap Rosier ?

2. Dans l'affirmative, quand et où ces argents ont-ils été dépensés.

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1 et 2. " a " Chemin de la Rivière-au-Renard à St-Majorique de Gaspé, Baie du Nord-Ouest, \$50.00 en 1905-06. Reconstruction de trois ponts sur la Rivière-au-Renard, sur les rangs nord et sud \$100.00 en 1905-06.

" b " On ne connaît pas de troisième rang dans les cantons Fox et Baie Gaspé Nord, les seuls cantons qui traversent la Rivière-au-Renard.

" c " Rien.

Par M. Tellier.—1. A quelle date a été émis le bref d'élection pour la dernière élection partielle du comté de Bellechasse ?

2. A quelle date la proclamation annonçant cette élection a-t-elle été affichée dans le comté ?

3. A quelle date a eu lieu la présentation des candidats ?

4. A quelle date a eu lieu la votation ?

5. Combien cette élection a-t-elle coûté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le 17 octobre 1907.

2. Le 18 octobre 1907.

3. Le 28 octobre 1907.

4. Le 4 novembre 1907.

5. \$708.42.

Par M. Tellier.—1. Quelle a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 1er juillet 1907, le total des revenus de la province provenant des différentes sources suivantes. savoir :

1. Taxes sur les corporations commerciales ;
2. Taxes sur les successions ;
3. Contribution des municipalités et des intéressés pour entretien des aliénés dans les asiles ;
4. Contributions pour écoles de réforme et d'industrie ;
5. Taxes sur mutations de propriétés ;
6. Licences de commerce et de manufacture ;
7. Taxes sur certaines personnes ;
8. Taxes sur les automobiles ;
9. Taxes sur transferts d'actions, bons, etc ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Années fiscales.	No 1.	No 2.	No 3.	No 4.	No 5.	No 6.	No 7.	No 8.	No 9.
	Taxes sur les corporations commerciales.	Droits sur les successions.	Entretien des aliénés.	Écoles de réforme et d'industrie.	Taxes sur les mutations de propriétés.	Taxes de com- merce et de manufacture.	Taxes sur certaines personnes.	Taxes sur les véhicules moteurs.	Taxes sur les transferts d'actions.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
1892-93.	138,925 71	40,313 59	26,537 87	77 64	292,001 65	145,608 87	15,667 64		
1893-94.	142,854 50	149,823 46	19,363 15	2,289 06	246,860 50	106,428 45	15,293 70		
1894-95.	160,756 16	162,535 50	21,848 28	5,688 51	185,870 70	121,932 96	17,059 29		
1895-96.	148,643 86	163,365 33	35,083 69	12,366 76	184,254 50	79,728 52	17,507 67		
1896-97.	134,404 03	229,441 72	9,342 57	923 72	74,856 99	10,393 77	3,507 74		
1897-98.	194,312 36	163,455 26	65,672 48	36,386 84	2,055 81	29,846 74	1,380 18		
1898-99.	172,626 04	287,995 63	46,872 27	19,677 44	277 10	7,347 64	686 43		
1899 00.	186,598 39	270,865 58	79,713 87	23,176 22	139 80	1,383 09	16 00		
1900-01.	214,157 63	163,511 38	71,338 51	23,695 03	137 10	372 00	9 50		
1901-02.	231,695 13	222,763 73	79,624 48	24,539 68	106 30	110 00			
1902-03.	226,338 23	153,820 55	89,486 58	20,893 36	153 20				
1903-04.	260,545 88	449,532 47	92,094 07	23,400 23	42 60				
1904-05.	303,862 43	183,382 19	116,030 34	23,446 51	5 30				
1905-06.	314,930 13	421,348 12	104,020 63	23,984 07	20 40			1,710 00	33,386 66
1906-07.	464,362 29	568,278 63	112,542 00	26,660 67	29 00			2,826 00	38,654 84

Par M. Tellier.—1. A quelle date a été émis le bref d'élection pour la dernière élection partielle du comté de Nicolet ?

2. A quelle date la proclamation annonçant cette élection a-t-elle été affichée dans le comté ?

3. A quelle date a eu lieu la présentation des candidats ?

4. A quelle date a eu lieu la votation ?

5. Combien cette élection a-t-elle coûté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. 17 octobre 1907.

2. Le 18 octobre 1907.

3. Le 28 octobre 1907.

4. Le 4 novembre 1907.

5. \$1,069.22.

Par M. Tellier.—1. A quelle date a été émis le bref d'élection pour la dernière élection partielle du comté de Châteauguay ?

2. A quelle date la proclamation annonçant cette élection a-t-elle été affichée dans le comté ?

3. A quelle date a eu lieu la présentation des candidats ?

4. A quelle date a eu lieu la votation ?

5. Combien cette élection a-t-elle coûté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le 29 novembre 1907.

2. Le 30 novembre 1907.

3. Le 9 décembre 1907.

4. Le 16 décembre 1907.

5. \$314.57. En outre de cette somme, le dépôt de \$200.00 de l'un des candidats a été confisqué et appliqué, suivant la loi électorale, par l'officier-rapporteur au paiement des frais de l'élection.

Par M. Bernard.—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé, chaque année, depuis 1904, sur le chemin du Portage du Grand-Etang, dans le comté de Gaspé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

En 1904-05 Entretien d'hiver.....	\$150 00
“ 1905-06	200 00
“ 1905-06 Réparation chemin d'été	50 00
“ 1906-07 Entretien d'hiver	200 00
“ 1906-07 Poste de refuge.....	200 00
“ 1907-08 Entretien d'hiver.....	300 00

Par M. Gauthier.—1. Combien d'emprunts temporaires ont été contractés du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, et quel en est le montant ?

2. Combien d'emprunts temporaires ont été contractés depuis le 1er juillet 1897, et quel en est le montant ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Trente-quatre ; \$5,480,000.00.
2. Aucun.

Par M. Gauthier.—Combien d'emprunts sur obligations ont été contractés du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, et quel en est le montant ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Cinq.
2. \$16,736,770.33.

Par M. Mercier.—Quel montant de la dépense spéciale de \$838,555.00 autorisée par l'acte 54 Victoria, chapitre 1, Cédule B, a été payé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$191,832.22.

Par M. Gosselin.—Quel montant des dépôts de garantie faits par les compagnies de chemin de fer avant le 17 décembre 1891 a été remboursé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, et quel montant depuis cette dernière date ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Entre le 17 décembre 1891 et le 30 juin 1897, \$1,518,901.85. Depuis la dernière date, \$370,174.35.

Par M. Côté.—1. Quel est le montant du compte sur lequel la province paye \$58,944.38 d'intérêt annuel au Dominion du Canada, suivant qu'il appert à la page 77 des comptes publics de 1907 ?

2. Depuis quand ce compte est-il dû ?
3. Depuis quand le gouvernement de cette province paye-t-il des intérêts sur ce compte ?
4. Quelle somme d'intérêts a été payée sur ce compte du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 ?
5. Quelle somme d'intérêts a été payée sur ce compte du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. \$1,473,609.63. Montant de la balance de compte entre la Puissance du Canada et la province de Québec, basé sur les sentences des arbitres nommés en vertu de la loi 54 Victoria, chapitre 4.

2. C'était sur un compte ouvert, datant de la Confédération et le montant en a été finalement réglé tel que dû au premier janvier 1903.

3. Depuis le 1er janvier 1903.

4. Aucun intérêt n'a été payé entre ces dates, le compte étant alors un compte courant non réglé qui, lorsqu'il a été fait, indiquait le débit et le crédit d'intérêt à la date du règlement.

5. Aucun intérêt n'a été payé entre le 1er juillet 1897, et le 31 décembre 1902. Il a été payé \$265,249.71, entre le 1er janvier 1903, et le 30 juin 1907.

Par M. Vilas.—Quelles dépenses imputables aux services de l'administration de la police, des institutions de réforme et de l'inspection des travaux publics, et payables sur les crédits de 1895-1896, n'ont été payées que sur les crédits de 1896-1897, et quelles sommes pour chacun de ces services ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Administration de la justice.....	\$40,198 85
Police.....	97 42
Institutions de réforme (rien).	
Inspections des travaux publics (rien).	

\$40,296 27

Par M. Vilas.—Combien ont coûté, en faisant entrer en ligne de comptes les sommes imputables à l'exercice 1895-1896 qui ont été payées sur les crédits de 1896-1897, les services suivants en 1885-1886 en 1895-1896 et en 1905-1906 : 1. Législation ; 2. Gouvernement civil ; 3. Administration de la justice (y compris police et inspection des bureaux publics) ; 4. Prisons et écoles de réforme ; 5. Instruction publique (y compris arts et manufactures et écoles du soir) ; 6. Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement ; 7. Travaux Publics ordinaires ; 8. Institutions de bienfaisance (y compris asiles d'aliénés) ; 9. Divers autres services (dépense ordinaire) ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

	1885-86	1895-96.	1905-06
1. Législation.....	\$ 181,987 75	\$ 195,982 46	\$ 217,076 97
2. Gouvernement civil.	183,675 41	253,401 69	311,829 55
3. Administration de la justice y compris police et inspection des bureaux publics.....	384,173 81	547,685 23	706,629 59
4. Prisons de réforme et écoles de réforme.	94,332 27	61,155 32	57,614 62
5. Instruction publique y compris Arts et Manufactures et Ecoles du soir....	362,122 75	389,619 16	534,460 18
6. Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement.	249,478 00	301,814 09	359,100 00
7. Travaux publics ordinaires.....	82,584 40	111,221 89	127,851 03
8. Institutions de bienfaisance y compris Asiles d'aliénés...	267,776 00	339,582 45	460,775 24
9. Divers autres services, dépenses ordinaires.....	248,880 74	426,504 52	648,082 05
Totaux.....	\$ 2,055,011 13	\$ 2,626,966 81	\$ 3,423,419 23

Par M. Lemieux.—Combien a-t-il été perçu sur les licences d'hôtels, etc, en 1885-1886, 1895-1896, 1905-1906?

Réponse par l'honorable M. Weir :

	Licences d'hôtels.	Autres licences de liqueurs.
En 1885-86	\$103,941.25	\$153,618.19
En 1895-96	195,448.32	393,104.33
En 1905-06	210,993.30	446,617.09

Par M. Mercier.—1. Quel était le 1er juillet 1892, le montant restant dû sur le prix de vente du Q. M. O. & O., et quelle somme d'intérêt annuel rapportait-il ?

2. Quel était le 1er juillet 1897 le montant restant dû sur le prix de vente du Q. M. O. & O., et quelle somme d'intérêt annuel rapportait-il.

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. \$7,000,000.00. L'intérêt reçu était :

\$350,000.00 annuellement pour les années 1892-93 à 1894-95.

\$313,452.63 pour l'année 1895-96.

\$283,500.00 pour l'année 1896-97.

2. \$7,000,000.00. L'intérêt reçu était :

\$283,500.00 annuellement pour les années 1897-98 à 1903-04.

\$296,625.00 pour l'année 1904-05.

\$299,250.00 pour l'année 1905-06.

Par M. Langlois.—Quelle somme totale représentait à chacune des dates suivantes l'intérêt annuel payable sur la dette consolidée :

1. Le 1er juillet 1892 ;

2. Le 1er juillet 1897 ;

3. Le 1er juillet 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. \$1,168,589.51.

2. \$1,414,982.32.

3. \$1,044,279.65.

Par M. Bergevin.—Quelles ont été, pour chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1892, les revenus de la chasse et des pêcheries ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1892-1893.....	\$ 17,557 31
1893-1894.....	19,089 01
1894-1895.....	20,364 18
1895-1896.....	20,823 05
1896-1897.....	24,574 80
1897-1898.....	35,152 90
1898-1899.....	40,943 67
1899-1900.....	49,322 24

1900-1901.....	\$ 56,266 53
1901-1902.....	57,904 31
1902-1903.....	63,119 93
1903-1904.....	65,515 55
1904-1905.....	66,030 27
1905-1906.....	69,099 92
1906-1807.....	87,416 57

Par M. Bergevin.—1. Combien de baux relatifs à la chasse et à la pêche ont été renouvelés du 1er juillet 1905 au 1er avril 1908 ?

2. Quelle somme totale le gouvernement recevait-il chaque année en vertu de ces baux, avant qu'ils fussent renouvelés ?

3. Quelle somme totale le gouvernement reçoit-il annuellement en vertu des renouvellements de baux ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 51.
2. \$17,184.00.
3. \$25,140.00.

Par M. Langlois.—1. Combien a coûté la dernière refonte du Code de procédure civile ?

2. Combien de temps ont duré ces travaux ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. \$57,450.67.
2. De septembre 24, 1892, à août 31, 1897.

Par M. Bergevin.—Quels ont été, chaque année, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1907, les revenus des terrains miniers de la Couronne et les dépenses du bureau des mines ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Année fiscale.	Recettes.	Dépenses.
1892-1893	\$6,219 75	\$4,736 43
1893-1894	2,636 00	4,101 22
1894-1895	6,121 14	4,103 50
1895-1896	3,197 25	4,276 21
1896-1897	1,821 00	4,102 17
1897-1898	7,872 67	4,000 00
1898-1899	4,125 93	5,000 00
1899-1900	11,961 48	5,000 00
1900-1901	6,000 79	6,000 00
1901-1902	20,138 13	5,000 00
1902-1903	12,083 10	5,577 91
1903-1904	1,764 75	5,172 68
1904-1905	1,408 00	5,630 01
1905-1906	43,536 10	5,000 00
1906-1907	70,399 84	7,939 00

Par M. Thériault.—Quels montants ont été payés pour l'Instruction publique aux Iles-de-la-Madeleine, pendant les années 1896-97 et 1906-07, respectivement ?

Réponse par l'honorable M. Roy : Pour l'année 1896-97 : \$741.66 ; pour l'année 1906-07 : \$1,410.09.

Par M. Thériault.—1. A quelle date M. Edouard Giasson, a-t-il été nommé percepteur du revenu provincial aux Iles-de-la-Madeleine ?

2. Quel est son salaire ?

3. Combien d'amendes pour ventes de boissons cuivrantes ont été payées depuis qu'il est en fonction ?

4. Quel est le nom, l'adresse, la date du paiement et le montant payé par chaque personne ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. 27 novembre 1901.

2. Pas de salaire ; il est payé par honoraires et commissions.

3. Sept.

4. Veuve Philippe Verdier, Havre-aux-Maisons..	31 janvier 1902.	\$ 75.00
William McFee, Grande-Entrée.....	10 février 1902.	75.00
William Homewood, Grande-Entrée.....	21 janvier 1903.	50.00
Edouard Pellet, ".....	21 janvier 1903.	50.00
Charles Forash, ".....	6 nov. 1903.	50.00
Alcide Cyr, Havre-aux-Maisons.....	12 mars 1906.	100.00
Cyrille Devost, Havre-Aubert.....	6 avril 1906.	100.00

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Tellier, et—
Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de la correspondance, des documents, mémoires et requêtes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes à propos de la création d'un district judiciaire ayant son chef-lieu dans la ville de Nicolet.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et instructions données aux agents des terres de la Couronne, au sujet des demandes de M. Miquelon pour concessions de lots dans le canton Boyer, dans la réserve de colonisation dite du chemin Gouin, soit pour lui-même soit pour toutes autres personnes.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie des rapports faits par M. L. N. Desrosiers, inspecteur de chasse et de pêche à Sandy Bay, depuis le 1er juillet 1906.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Bernard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et de tous documents concernant l'incendie de Louiseville, au mois de mai 1904.

M. Cardin propose, appuyé par M. Smith, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :—

Copie de l'ordre-en-conseil en date de juin 1882, relatif à un arrangement fait entre les commissaires du hâvre de Montréal et le gouvernement de Québec, et de copie de tous documents se trouvant dans le dossier d'une cause de la Cour supérieure du district de Montréal, intitulé : " Molson vs Les commissaires du hâvre de Montréal et le gouvernement de Québec, mis en cause ", ainsi que copie du jugement rendue dans la susdite cause par l'honorable juge Mathieu, en 1904.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Bernard appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Trois tableaux chacun pour les sessions 1906, 1907 et 1908, respectivement, comprenant les noms de tous les employés sessionnels permanents et surnuméraires, avec l'emploi et le salaire de chacun d'eux, et le montant total qui a été payé à chacun d'eux, pour leur travail en rapport avec la dite session.

Proposé par M. Gault, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (132) constituant en corporation " The Old Brewery Mission ", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Proposé par M. Delâge, appuyé par M. Walker, et—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (127) constituant en corporation la congrégation " Bais Israël ", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a pour objet la constitution en corporation d'une communauté religieuse.

Proposé par M. Delâge, appuyé par M. Walker, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (130) amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été retiré.

Proposé par M. Walsh, appuyé par M. Villas, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (32) concernant le " Boys' Home of Montreal ", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Proposé par M. Lacombe, appuyé par M. Langlois, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (70) amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance du chemin de fer urbain de Montréal, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une société de bienfaisance et de secours mutuel.

Proposé par M. Lacombe, appuyé par M. Langlois, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (40) constituant en corporation la ville de De Lorimier, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été rejeté.

Proposé par M. Lacombe, appuyé par M. Langlois, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill, (103) constituant en corporation l'Hôpital de la charité, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Proposé par M. Jobin appuyé par M. Mousseau et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (79) revisant et refondant la loi constituant en corporation "le Syndicat financier de l'Université Laval à Québec", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a pour but de venir en aide à l'Université Laval.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Mousseau et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (105) amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une congrégation enseignante.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Mousseau, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (97) amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne l'éducation.

Proposé par M. Mackenzie, appuyé par M. Smith, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (123) concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été retiré.

Proposé par M. Mackenzie, appuyé par M. Smith, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (48) autorisant les commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débentures additionnelles et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne l'éducation.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement à l'amendement fait par le Conseil législatif à la clause 17 du bill (51) constituant en corporation la ville d'Acton Vale, sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé leurs amendements au Bill (F) constituant en corporation "The Horses Cattle and Domestic Animals Insurance Company of Quebec", sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (137) relative aux magistrats de police.

Bill (15) amendant la loi de l'Instruction publique au sujet de l'éducation supérieure.

M. Kelly, propose, appuyé par M. Walsh,—Qu'il soit résolu : Qu'attendu, qu'avant que la province de Québec prit le contrôle des pêcheries, un certain nombre de colons dans les cantons de New Richmond et Maria tenaient des privilèges de pêche du gouvernement du Dominion, lesquels dits privilèges de pêche ont été abolis lorsque les pêcheries sont venues sous le contrôle de la province de Québec ;

“ Qu'attendu que les dit colons ont souffert de grands dommages par l'abolition des droits qu'ils avaient autrefois ;

“ Que cette Chambre exprime l'opinion que l'on devrait prendre en considération la question de savoir quelles mesures pourraient être prises pour remédier au dit grief ”.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur ; la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

M. Kelly propose, appuyé par M. Walsh,—Qu'il soit résolu,—

“ Qu'attendu que, par et en vertu de la loi de pêche de Québec, toute personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec, est obligée de prendre une licence spéciale pour pêcher dans la dite province, laquelle dite licence peut s'élever jusqu'à \$25.00 ;

“ Qu'attendu qu'un certain nombre de colons qui possèdent des droits de pêche dans les rivières Restigouche et Métapédia, dans la province de Québec, résident dans la ville de Campbellton, dans la province du Nouveau-Brunswick, et sont conséquemment obligés de prendre une licence spéciale s'élevant à la somme de \$25.00 pour pêcher sur leur propriété ;

“ Qu'attendu que les colons qui se sont établis le long des dites rivières dans la province de Québec, avant l'adoption de la dite loi, retireraient un petit revenu en louant leurs droits de pêche aux personnes domiciliées en dehors de la province de Québec, mais que, depuis que la dite loi est en vigueur, il leur a été impossible de louer leurs dits droits de pêche ;

“ Que cette Législature exprime l'opinion qu'il est opportun que des mesures soient prises pour venir en aide d'une manière spéciale aux personnes qui possèdent des droits de pêche dans les dites rivières.”

La motion est soumise par M. l'Orateur, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (164) relatif aux termes et séances de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant pris en considération.

Les amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (192) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de St-Jean l'Evangéliste de Thurso.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (187) amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetières.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (174) amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (120) pour réglementer les traverses ou passages d'eau sur le fleuve St-Laurent.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à considérer de nouveau les amendements faits par le Conseil législatif au bill (170) détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (179) détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.

M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, propose que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur, —la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (175) amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus de la province de Québec relatif au notariat.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée. Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant? La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (2) concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (166) amendant le code municipal concernant les électeurs municipaux.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant? La Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR

Messieurs :

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Stanstead),
Blanchard,
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane),
Côté,
Daignault,
D'Anjou,

Décarie,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Gillies,
Giard,
Godbout,
Gosselin,
Jobin,
Kelly,

Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Mackenzie,
Morin,
Morisset,
 • *Panet,*
Pelletier,
Pilon,

Prévost,
Robitaille,
Roy (Montmagny),
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas, ~~(Laferté)~~
Walker,
Walsh,
Weir.—40.

CONTRE

Messieurs :

Bernard,
Bissonnette (Montcalm),
Caron (L'Islet),
Chaurest,
D'Auteuil,
Gauthier,

Gouin,
Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Roy (Kamouraska),
Taschereau,
Tellier.—12.

Ainsi, la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (168) amendant l'article 228 du Code Municipal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.

M. Blanchard, appuyé par M. Girard, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative. Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (189) amendant la loi des licences de Québec.

M. Lemieux, appuyé par M. D'Anjou, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour étude en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (197) amendant la loi des licences concernant les buvettes et les médecins et pharmaciens.

M. Bissonnette (Montcalm), appuyé par M. Bernard, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour étude en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (203) pour rémédier à la perte de certains régistes des actes de l'état civil de la paroisse de Ste-Marie de Monnoir, comté de Rouville.

M. Girard, appuyé par M. Morisset, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour étude en comité général.

La Chambre procède à considérer de nouveau les amendements faits par le Conseil législatif au bill (54) refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois, et ces amendements sont lues et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer de nouveau les amendements faits par le Conseil législatif au bill (118) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, et ces amendements sont lues et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (J du Conseil législatif) amendant la loi constituant en corporation l'Aquarium.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'à partir de demain inclusivement, il y ait deux séances par jour, la première de trois heures p. m. à six heures p. m., la seconde de huit heures p. m. jusqu'à l'ajournement, et qu'à partir de mercredi le 22 avril courant inclusivement, il y ait trois séances par jour, la première de 11 heures a. m. à 1 heure p. m., la seconde de 3 heures p. m. à 6 heures p. m., la troisième de huit heures p. m. jusqu'à l'ajournement, et que les ordres du gouvernement aient priorité à chaque séance.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Roy, et il est—

Résolu,—Que, demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—1. Que cette Chambre élise un président des comités de cette Chambre au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse aura été voté en réponse au discours de Son Honneur ; et que le député ainsi élu, s'il est présent à son siège, préside tous les comités généraux, y compris les comités des subsides et des voies et moyens, en conformité des règles et usages qui régissent les devoirs d'un tel officier généralement désigné sous le nom de président du comité des voies et moyens dans la Chambre des Communes d'Angleterre. 2. Que le député ainsi élu président des comités, continuera d'agir en cette qualité jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il sera élu, et qu'en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre procèdera de suite à lui élire un successeur ; 3. Que ces résolutions formeront partie des Ordres permanents de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (134) relatif aux inspecteurs des prisons et autres institutions.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative. Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

L'honorable M. Roy, appuyé par l'honorable M. Taschercau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Roy informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il n'y aura que deux municipalités locales et rurales par comté qui pourront être subventionnées conformément à l'article 1 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3 ; que cependant, si dans le même comté, plus de deux municipalités locales et rurales demandent la dite subvention et adoptent

le règlement mentionné dans l'article 2 de la dite loi, elles se partageront, comme il est dit ci-après, la subvention qui ne devra en aucune année excéder la somme de huit cents piastres par comté; que la subvention sera partagée par le ministre de l'agriculture entre les dites municipalités y ayant droit de la manière suivante: les trois huitièmes de la subvention seront partagés également entre les municipalités ayant fait chacune des travaux s'élevant pendant l'année à pas moins de deux cents piastres, et que le reste sera divisé proportionnellement au montant dépensé par chaque municipalité; que la décision du ministre de l'agriculture relativement à ce partage sera finale et sans appel; et que ce partage se fera sans préjudice des droits qu'une municipalité pourra avoir à la subvention spéciale accordée par les résolutions 3 et 4 ci-après.

Résolu, 2.—Que la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, sera applicable aux municipalités rurales et locales où, conformément à l'article 1080 du Code municipal, les travaux sur les chemins municipaux sont faits aux frais de la corporation, pourvu que la taxe imposée pour ces travaux ne soit pas comuée, en tout ou en partie, en une corvée.

Résolu, 3.—Que si une municipalité locale et rurale, après avoir adopté le règlement mentionné dans l'article 2 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, encourt, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent, des dépenses s'élevant à plus de huit cents piastres pour la confection et l'entretien de tous les chemins faits et améliorés aux frais de la corporation de cette municipalité, et fait macadamiser ou gravoyer un ou plusieurs de ces chemins, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'agriculture, d'accorder à cette municipalité, outre l'allocation mentionnée dans l'article 1 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, une autre subvention, égale à la moitié des dépenses faites pour la confection de ce macadam ou gravoyage, pourvu que ces dépenses aient été faites en sus des huit cents piastres ci-dessus mentionnées, et que cette subvention spéciale au macadam et au gravoyage ne dépasse pas, en aucune année, cinq cents piastres.

Résolu, 4.—Que sur la recommandation du ministre de l'agriculture, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder une subvention annuelle à toute municipalité locale et rurale qui, sans adopter le règlement mentionné dans l'article 2 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, fera macadamiser ou gravoyer un ou des chemins, et que cette subvention sera égale à la moitié des dépenses encourues pendant l'année expirée le 31 décembre précédent pour la confection de ce macadam ou gravoyage, et ne devra pas dépasser cinq cents piastres par année.

Résolu, 5.—Que les travaux mentionnés dans les résolutions précédentes devront être faits d'après les règlements, plans et spécifications, fournis ou préalablement approuvés par le département de l'Agriculture, et qu'un rapport spécial des dépenses encourues pour ces travaux, sera fait au ministre de l'agriculture avant le 8 janvier sur une formule fournie par le département de

l'Agriculture ; et que ce rapport devra être accompagné d'un affidavit signé par le secrétaire-trésorier du conseil en attestant l'exactitude.

Résolu, 6.—Que les corporations qui désireront bénéficier de l'octroi mentionné dans les résolutions 3 et 4 ci-dessus devront en donner avis au ministre de l'agriculture avant le 1er juillet, en lui transmettant copie dûment certifiée d'une résolution de leur conseil municipal à cet effet.

La Chambre siège jusqu'après minuit.

Mardi, 14 avril 1908.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et agréées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (158) concernant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, une deuxième fois et remis à demain pour être considérés en comité général :

Bill (3) amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel à Sa Majesté en son conseil privé.

Bill (136) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel et de la Cour de revision.

Et bill (138) relative à la Cour des session de la paix.

La Chambre ayant siégé jusqu'à une heure, mardi matin, s'ajourne à cet après-midi.

Mardi, 14 avril 1908.

Trois heures, p. m.

Un message est reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par l'entremise de Arthur St-Jacques, écuyer, gentilhomme-huissier de la Verge Noire, qui s'exprime comme suit :

M. L'ORATEUR,

“ Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur m'a ordonné d'informer cette honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Honneur qui donne, alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés qui suivent :

- B Loi concernant les sociétés coopératives agricoles.
- C Loi constituant en corporation la compagnie dite “ The Canada Trust Company.”
- D Loi amendant la loi constituant en corporation “ The Suburban Tramway and Power Company.”
- E Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Octave Bourret à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.
- F Loi constituant en corporation “ The Horses, Cattle and Domestic Animals Insurance Company of Quebec.”
- II Loi concernant la succession Anselme Labrecque.
- I Loi amendant la loi incorporant l'Institut Maritime de Montréal et ratifiant certains actes.
- K Loi amendant la loi concernant les syndicats d'élevage.
- 4 Loi amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondue relativement à la Cour des commissaires.
- 5 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de circuit.
- 6 Loi amendant la loi relative à la Cour de circuit du district de Montréal.
- 7 Loi amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du banc du Roi.
- 10 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux clubs pour la protection du poisson et du gibier.
- 12 Loi amendant l'article 360 de la loi des cités et villes, 1903.
- 14 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.
- 15 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.
- 16 Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères.
- 17 Loi amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement.
- 18 Loi amendant la loi des compagnies minières de Québec.
- 19 Loi amendant la loi électorale de Québec, 1903.
- 21 Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury.
- 22 Loi amendant les Statuts refondus concernant la constitution de la Cour Supérieure.
- 23 Loi amendant les Statuts refondus relativement à l'indemnité des jurés en matière criminelle.

-
- 24 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies.
 - 25 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et maisons de correction.
 - 26 Loi autorisant la refonte, la revision et la modification du Code municipal.
 - 29 Loi amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.
 - 30 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux devoirs des shérifs.
 - 31 Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien.
 - 32 Loi concernant "The Boys' Home of Montreal."
 - 34 Loi amendant la charte de la cité de Hull.
 - 35 Loi concernant l'acte de donation entrevif, passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.
 - 36 Loi constituant en corporation L'Action Sociale Catholique.
 - 38 Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra.
 - 39 Loi amendant la charte et définissant les pouvoirs du "University Club of Montreal."
 - 41 Loi constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.
 - 42 Loi pourvoyant au partage des biens de la succession de feu John Redpath.
 - 43 Loi amendant la charte du village de Rosemont.
 - 44 Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi.
 - 45 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.
 - 46 Loi constituant en corporation "The Country Club."
 - 47 Loi refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde de Montréal.
 - 48 Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débentures additionnelles et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.
 - 49 Loi concernant la substitution Charles Leduc.
 - 51 Loi constituant en corporation la ville d'Acton-Vale.
 - 53 Loi amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount.
 - 56 Loi amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.
 - 57 Loi amendant la charte de "Thomas Robertson & Company, Limited."
 - 60 Loi constituant en corporation "The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association."
 - 66 Loi amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.
 - 67 Loi concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière.
 - 70 Loi amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.

-
- 72 Loi amendant la charte de la cité de Québec.
 - 79 Loi revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'Université Laval, à Québec.
 - 81 Loi amendant la charte de la cité de Québec au sujet de la rue des Carrières.
 - 82 Loi constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Saint-Hyacinthe.
 - 87 Loi constituant en corporation le Comptoir mobilier franco-canadien.
 - 89 Loi constituant en corporation l'Association des anciens élèves gradués de l'université Laval, à Québec.
 - 90 Loi constituant en corporation "The Riverside Athletic and Sporting Club."
 - 93 Loi constituant en corporation la Congrégation des sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.
 - 94 Loi constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette.
 - 97 Loi amendant la loi concernant l'éducation en cette province, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
 - 99 Loi constituant en corporation l'Œuvre du patronage de Saint-Hyacinthe.
 - 101 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec-Central.
 - 105 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.
 - 116 Loi concernant "The Wabasso Cotton Company, Limited."
 - 127 Loi constituant en corporation la congrégation Bais Israël.
 - 128 Loi amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.
 - 135 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux timbres.
 - 137 Loi relative aux magistrats de police.
 - 139 Loi amendant l'article 2292 des Statuts refondus relativement à la Cour du banc du roi.
 - 140 Loi amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la Cour de magistrat, dans et pour le district de Saguenay.
 - 141 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres-patentes.
 - 142 Loi amendant les Statuts refondus relativement à la Cour de magistrat de district.
 - 145 Loi pour prévenir et combattre les maladies contagieuses chez les abeilles.
 - 146 Loi amendant la loi relative aux taxes d'écoles dans la cité de Montréal.
 - 147 Loi amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.
 - 148 Loi amendant la loi concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer.
 - 149 Loi amendant l'article 1210 des Statuts refondus relativement aux honoraires des licences de mariage.
 - 150 Loi amendant la loi des cités et villes, 1903.
 - 154 Loi amendant la loi de l'instruction publique au sujet de l'éducation supérieure.
 - 155 Loi amendant la loi relative aux termes et séances de la Cour supérieure dans le district de Chicoutimi.

-
- 161 Loi amendant la loi concernant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec.
- 166 Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane.
- 172 Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Brigide, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires.
- 182 Loi amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Et les députés étant de retour, plusieurs pétitions sont présentées, séparément, et déposées sur la table de la Chambre.

M. Champagne du comité de législation présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

Bill (185) amendant la loi 60 Victoria, chapitre 27, concernant les “ homestead ”.

Bill (186) amendant l'article 410 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, relativement avec conditions spéciales ”.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au Bill (65) amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au Bill (85) constituant en corporation l'Hôpital Ste-Justine, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au Bill (100) concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au Bill (103) constituant en corporation l'Hôpital St-Luc, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à considérer, de nouveau, les amendements faits par le Conseil législatif au Bill (121) autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elisabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

L'honorable M. Roy, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Roy informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Que l'étendue des terres publiques qui pourra être mise à part et appropriée pour les fins mentionnées dans la loi 60 Victoria, chapitre 3, sera de deux millions cinq cent mille acres ;

Résolu, 2.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de payer annuellement à même le fonds consolidé du revenu de la province, pour les fins du fonds des écoles élémentaires créé par la dite loi 60 Victoria, chapitre 3, la somme de cent cinquante mille piastres, jusqu'à ce que le revenu annuel en provenant atteigne la somme de cent quatre-vingt mille piastres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (198) accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (198) accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (3) amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel à Sa Majesté en son Conseil privé.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (157) amendant la loi de la chasse de Québec.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Weir, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? —La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (52) constituant en corporation la compagnie d'assurance "L'Union Saint-Jean-Baptiste du Canada."

Bill (64) constituant en corporation "The Modern Fire Insurance Company."

Bill (98) constituant en corporation la Société de construction permanente de Québec.

Bill (113) constituant en corporation la compagnie d'Assurance mutuelle des industries.

Bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation Chevra Kadisha, de Montréal.

Bill (132) constituant en corporation "The Old Brewery Mission."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

A six heures p. m. M. l'Orateur quitte le fauteuil jusqu'à huit heures, ce soir.

Huit heures p. m.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues savoir :

Par M. Bissonnet.—De la paroisse de Ste-Suzanne, Stanstead, comté de Stanstead.

Par M. Mackenzie.—De la paroisse de Saint-Claude, de la paroisse de Saint-Frs-Xavier de Brompton, comté de Richmond.

Par M. Pelletier (Sherbrooke).—De la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, comté de Sherbrooke.

Par M. Smith.—De la paroisse de Saint-Hubert de Spalding, comté de Mégantic.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Y-a-t-il des propriétaires de limites à bois qui sont endettés envers le gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, pour quel montant, respectivement, et quels sont ces propriétaires, personnes ou compagnies ?

3. Combien ces montants respectifs couvrent-ils d'années d'arréages, dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1.—Oui.

2 et 3.—Charles Bélanger, \$150.50, une année d'arréages de droits de coupe ; Arthur Du Tremblay, \$324.00, trois années d'arréages de rente foncière ; Charles Angers, \$94.76, droits de coupe et une année d'arréages de rente foncière ; Jacques-Cartier Lumber Co., \$861.00, une année d'arréages de rente foncière ; Prouty & Miller \$33.00, une année d'arréages de rente foncière ; Wm Ritchie, \$144.00, une année d'arréages de rente foncière ; Tremblay & Gagnon, \$24.00, deux années d'arréages de rente foncière ; Callières Lumber Co., \$144.00, une année d'arréages de rente foncière ; Cie de pulpe de Péribonka, \$183.00, une année d'arréages de rente foncière ; Battle Island Co., \$516.00, une année d'arréages de rente foncière ; Logue & Cox, \$300.00, une année d'arréages de rente foncière ; Bank of Ottawa \$90.00, une année d'arréages de rente foncière ; Molsons Bank, \$1,320.00, une année d'arréages de rente foncière ; Davidson & Thackeray, \$375.00, une année d'arréages de rente foncière ; Succession Charles Logue, \$780.00, une année d'arréages de rente foncière ; Rochon & Champagne, \$66.00, une année d'arréages de rente foncière.

Par M. Bissonnette (Montcalm).—Est-ce l'intention du gouvernement d'ouvrir à la colonisation toute l'étendue du canton Lussier propre à la culture et de faire arpenter de nouveaux cantons dans cette région.

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Oui, après inspection, si les terrains sont trouvés propres à la culture.

Il en sera de même pour les arpentages demandés. Cette inspection aura lieu après la fonte des neiges.

Par M. Langlois.—1. A quel chiffre s'est élevé le nombre des détenus dans la prison de Montréal, durant l'année 1906-1907 ?

2. Combien a coûté leur entretien, durant le même exercice ?

3. Ces personnes ont-elles fait quelque travail, durant cet exercice ?

4. Dans l'affirmative, qu'elle somme d'argent a-t-il rapportée à la province ?

5. Dans la négative, est-ce l'intention du gouvernement d'instituer un régime nouveau à la nouvelle prison de Montréal et d'obliger les prisonniers à un travail quotidien, durant tout le temps de leur détention, de façon à réduire, par le produit de leur travail, les dépenses qu'ils imposent à la province pour leur entretien ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1.—Le nombre des détenus dans la prison de Montréal, durant l'année 1906, s'est élevé à 4019.

2.—\$64,404.08.

3.—Oui.

4.—\$335.00.

5. Sous-examen.

Par M. Morisset.—1. Combien reste-t-il de lots disponibles pouvant être vendus de suite à des colons dans les cantons de Ware, Standon, Watford et Langevin, comté de Dorchester ? 2. Quels sont ces lots ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Lots disponibles dans le canton Langevin :—Lot 46, rang A, 100 acres ; lot 48, rang A, 100 acres ; lot 49, rang A, 100 acres ; lot 50, rang A, 100 acres ; lot 51, rang A, 100 acres ; lot 52, rang A, 100 acres ; lot 53, rang A, 100 acres ; lot 54, rang A, 100 acres ; lot 48, rang B, 82 acres ; lot 49, rang B, 87 acres ; lot 50, rang B, 92, acres ; lot 63, rang B, 151 acres ; lot 44, rang 1, 98 acres ; lot 46, rang 1, 98 acres ; lot 53, rang 1, 97 acres ; lot 54, rang 1, 97 acres ; lot 49, rang 2, 100 acres ; lot 59, rang 2, 100 acres ; lot 25, rang 3, 100 acres ; lot 30, rang 3, 100 acres ; lot 32, rang 3, 100 acres, lot 45, rang 3, 100 acres ; lot 45, rang 4, 100, acres ; lot 1, rang 5, 100 acres ; lot 2, rang 5, 100 acres ; lot 3, rang 5, 100 acres ; lot 4, rang 5, 100 acres ; lot 5, rang 5, 100 acres ; lot 6, rang 5, 100 acres ; lot 7, rang 5, 100 acres ; lot 8, rang 5, 100 acres ; lot 9, rang 5, 100 acres ; lot 10, rang 5, 100 acres ; lot 11, rang 5, 100 acres ; lot 12, rang 5, 100 acres ; lot 14, rang 5, 100 acres ; lot 15, rang 5, 100 acres ; lot 16, rang 5, 100 acres ; lot 18, rang 5, 100 acres ; lot 59, rang 5, 231 acres ; partie S. E. du lot 60, rang 5, 130 acres ; partie S. E. du lot 61, rang 5, 130 acres ; partie S. E. du lot 62, rang 5, 130 acres ; partie S. E. du lot 63, rang 5, 151 acres ; lot 2, rang 6, 100 acres ; lot 3, rang 6, 100 acres ; lot 6, rang 6, 100 acres ; lot 15, rang 6, 100 acres ; lots 33 à 63, rang 6, (non spécifiés) ; lot 4, rang 7, 182 acres ; lot 5, rang 7, 184 acres ; lot 15, rang 7, 87 acres ; partie du résidu, lot 8, rang 8, 24 acres ; lot 1, rang 10, 100 acres ; lot 3, rang 10,

100 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S. O. du lot 6, rang 10, 50 acres ; lot 14, rang 10, 100 acres.

Lots disponibles dans le canton Standon :—Lot 26, rang 1, 108 acres ; S. O., lot 27, rang 1, 52 acres ; lot 29, rang 1, 63 acres ; N. E., lot 25, rang 2, 75 acres ; S. O., lot 25, rang 2, 65 acres ; lot 28, rang 2, 87 acres ; lot 29, rang 2, 42 acres ; lot 24, rang 3, 104 acres ; lot 18, rang 4, 104 acres ; lot 26, rang 4, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ N. O., lot 7, rang 7, 52 acres ; $\frac{1}{2}$ S. E., lot 8, rang 7, 52 acres ; lot 11, rang 7, 104 acres ; lot 12, rang 7, 104 acres ; lot 13, rang 7, 104 acres ; lot 14, rang 7, 104 acres ; lot 15, rang 7, 104 acres ; lot 20, rang 7, 104 acres ; lot 21, rang 7, 104 acres ; lot 22, rang 7, 104 acres ; lot 23, rang 7, 104 acres ; lot 24, rang 7, 104 acres ; lot 25, rang 7, 104 acres ; lot 26, rang 7, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ N. O., lot 7, rang 8, 52 acres ; lot 12, rang 8, 104 acres ; lot 13, rang 8, 104 acres ; lot 14, rang 8, 104 acres ; lot 15, rang 8, 104 acres ; lot 20, rang 8, 104 acres ; lot 21, rang 8, 104 acres ; lot 22, rang 8, 104 acres ; lot 23, rang 8, 104 acres ; lot 24, rang 8, 104 acres ; lot 25, rang 8, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ N. E., lot 29, rang 8, 52 acres ; lot 3, rang 9, 104 acres ; lot 6, rang 9, 104 acres ; lot 7, rang 9, 104 acres ; lot 8, rang 9, 104 acres ; lot 10, rang 9, 104 acres ; lot 11, rang 9, 104 acres ; lot 12, rang 9, 104 acres ; lot 13, rang 9, 104 acres ; lot 14, rang 9, 104 acres ; lot 15, rang 9, 104 acres ; lot 16, rang 9, 104 acres ; lot 17, rang 9, 104 acres ; lot 18, rang 9, 104 acres ; lot 19, rang 9, 104 acres ; lot 20, rang 9, 104 acres ; lot 21, rang 9, 104 acres ; lot 22, rang 9, 104 acres ; lot 23, rang 9, 104 acres ; lot 24, rang 9, 104 acres ; lot 25, rang 9, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ N. O. lot 26, rang 9, 52 acres ; lot 4, rang 10, 104 acres ; lot 5, rang 10, 104 acres ; lot 6, rang 10, 104 acres ; lot 7, rang 10, 104 acres ; lot 8, rang 10, 104 acres ; lot 9, rang 10, 104 acres ; lot 10, rang 10, 104 acres ; lot 11, rang 10, 104 acres ; lot 12, rang 10, 104 acres ; lot 13, rang 10, 104 acres ; lot 14, rang 10, 104 acres ; lot 15, rang 10, 104 acres ; lot 16, rang 10, 104 acres ; lot 17, rang 10, 104 acres ; lot 18, rang 10, 104 acres ; lot 19, rang 10, 104 acres ; lot 20, rang 10, 104 acres ; lot 21, rang 10, 104 acres ; lot 22, rang 10, 104 acres ; lot 23, rang 10, 104 acres ; lot 24, rang 10, 104 acres ; lot 14, rang 11, 104 acres ; lot 15, rang 11, 104 acres ; lot 16, rang 11, 104 acres ; lot 17, rang 11, 104 acres ; lot 18, rang 11, 104 acres ; lot 19, rang 11, 104 acres ; lot 20, rang 11, 104 acres ; lot 21, rang 11, 104 acres ; lot 22, rang 11, 104 acres ; lot 23, rang 11, 104 acres ; lot 24, rang 11, 104 acres ; lot 14, rang 12, 104 acres ; lot 15, rang 12, 104 acres ; lot 16, rang 12, 104 acres ; lot 17, rang 12, 104 acres ; lot 18, rang 12, 104 acres ; lot 19, rang 12, 104 acres ; lot 20, rang 12, 104 acres ; lot 21, rang 12, 104 acres ; lot 22, rang 12, 104 acres ; lot 23, rang 12, 104 acres ; lot 24, rang 12, 104 acres ; lot 1, rang 13, 104 acres ; lot 2, rang 13, 104 acres ; lot 3, rang 13, 104 acres ; lot 4, rang 13, 104 acres.

Lots disponibles dans le canton Watford.—Résidu, lot 41, rang 2, 10 acres ; lot 62, rang 4, 28 acres ; lot 13, rang 5 S. O., 100 acres ; $\frac{1}{2}$ N. E., lot 17, rang 5 S. O., 50 acres ; lot 20, rang 5 S. O., 100 acres ; lot 21, rang 5 S. O., 100 acres ; $\frac{1}{2}$ S. E., lot 22, rang 5 S. O., 50 acres ; lot 16, rang 5 N. E., 100 acres ; $\frac{1}{2}$ S. O., lot 21, rang 5 N. E., 50 acres ; lot 11, rang 6 S. O., 100 acres ; $5\frac{1}{6}$ S. O., lot 16, rang 6 S. O., $41\frac{1}{3}$ acres ; lot 20, rang 6 S. O., 100 acres ; lot 41, rang 6 N. E., 100 acres ; lot 42, rang 6 N. E., 100 acres ; lot 43, rang 6 N. E., 100 acres ; lot 44, rang 6 N. E., 86 acres ; lot 11, rang 7 S. O., 100 acres ; N. O., lot 12, rang 7 S. O., 50 acres ; $\frac{1}{2}$ N. E., lot 11, rang 7 N. E., 50 acres ; lot 13, rang 7 N. E., 100 acres ; lot 14, rang 7 N. E., 100 acres ; lot 15, rang 7 N. E., 100 acres ; $\frac{1}{2}$ S. O., lot 16, rang 7 N. E., 50 acres ; $\frac{1}{2}$ N. E., lot 13, rang 8 N. E., 50 acres ; lot 14, rang 8 N. E., 100 acres ; $\frac{1}{3}$ S. O., lot 15, rang 8 N. E., $33\frac{1}{3}$ acres ; lot 33, rang 10 N. E., 100 acres ; lot 36, rang 10 N. E., 100 acres ; lot 39, rang 10 N.-E., 100 acres ; lot 40, rang 10 N.-E., 100 acres ; lot 22, rang 11 N.-E., 100 acres ; lot 23, rang 11 N.-E., 100 acres ; lot 24, rang 11 N.-E., 100 acres ; lot 40, rang 11 N.-E., 100 acres ; lot 19, rang B, 100 acres.

Lots disponibles dans le canton Ware :—Résidu, lot 38, rang 1, 4 acres : $\frac{1}{2}$ N. O., lot 27, rang 2, 52 acres ; résidu, lot 1, rang 5, 4 acres ; résidu, lot 3, rang 5, 4 acres ; $\frac{1}{2}$ Sud, lot 15, rang 5, 52 acres ; lot 16, rang 5, 104 acres ; Gore, lot A, rang 5, $25\frac{1}{2}$ acres ; $\frac{1}{2}$ N. O., lot 40, rang 5, 52 acres ; lot 8, rang 6, 104 acres ; résidu, lot 20, rang 6, 4 acres ; $\frac{1}{2}$ N. E., lot 5, rang 7, 52 acres ; lot 10, rang 7, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ S. E., lot A, rang 8, 46 acres ; lot 3, rang 8, 104 acres ; lot 4, rang 8, 104 acres ; $\frac{1}{2}$ S. E., lot 6, rang 8, 52 acres ; N. E., lot 4, rang 9, 74 acres ; $\frac{1}{2}$ N. O., lot 6, rang 9, 52 acres ; lot 10, rang 9, 104 acres ; lot 11, rang 9, 104 acres ; lot 7, rang 10, 104 acres ; lot 9, rang 10, 104 acres ; lot 11, rang 10, 104 acres ; lot 12, rang 10, 104 acres ; lot 13, rang 10, 104 acres ; lot 4, rang 11, 104 acres ; lot 5, rang 11, 104 acres ; lot 6, rang 11, 104 acres ; lot 7, rang 11, 104 acres ; lot 8, rang 11, 104 acres ; lot 9, rang 11, 104 acres ; lot 11, rang 11, 104 acres ; lot 12, rang 11, 104 acres ; lot 13, rang 11, 104 acres ; lot 4, rang 12, 104 acres ; lot 5, rang 12, 104 acres ; lot 6, rang 12, 104 acres ; lot 7, rang 12, 104 acres ; lot 8, rang 12, 104 acres ; lot 9, rang 12, 104 acres ; lot A, rang 13, 75 acres ; lot 1, rang 13, 71 acres ; lot 2, rang 13, 69 acres ; lot 4, rang 13, 104 acres ; lot 5, rang 13, 104 acres ; lot 6, rang 13, 104 acres ; lot 7, rang 13, 104 acres ; lot 8, rang 13, 104 acres ; lot 9, rang 13, 104 acres : lot A, rang 14, 135 acres ; lot 1, rang 14, 93 acres ; lot 2, rang 14, 90 acres ; lot 3, rang 14, 82 acres ; lot 4, rang 14, 104 acres ; lot 5, rang 14, 104 acres ; lot 6, rang 14, 104 acres ; lot 7, rang 14, 104 acres ; lot 8, rang 14, 104 acres.

Par M. Morisset.—1. Combien de lots ont été vendus pour fins de colonisation dans le comté de Dorchester : (a) depuis 1892 à 1897 ; (b) depuis 1897 à 1900 ; (c) depuis 1900 à 1904, et (d) depuis 1904 à décembre 1907 ?

2. Dans quels cantons ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Nombre de lots vendus dans le comté de Dorchester :

1. 1892 à 1897.....	147
1897 à 1900.....	92
1900 à 1904..... : :	118
1904 à 1907.....	214
2. Dans les cantons Langevin, Standon Ware et Watford.	

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Combien monsieur A. G. Tanner, sténographe et employé du gouvernement, à Montréal, a-t-il reçu d'argent depuis le 1er mai 1907 ?

2. Pour son salaire régulier.

3. Pour toutes autres fins.

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Pour son salaire régulier comme sténographe à Montréal, Cour criminelle.....	\$ 1,400 00
2. Pour autres fins, savoir : pour avoir agi comme sténographe en dehors du district de Montréal dans des causes criminelles	1,740 38
	\$ 3,140 38

Par M. Tellier.—1. Combien le gouvernement a-t-il concédé de lots, pour fins de colonisation, dans chacun des comtés de Maskinongé, Berthier, Joliette et Montcalm, pour chaque année, depuis le 1er juillet 1892, inclusivement, jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

COMTÉS	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Maskinongé.....	10	12	79	16	7	9	15	6	5	5	6	18	22	17	8	15
Berthier.....	8	8	51	10	23	13	15	8	9	10	7	7	23	24	9	7
Joliette.....	0	0	8	1	3	5	7	6	5	2	10	5	4	10	0	4
Montcalm.....	0	24	25	10	5	4	27	29	15	20	24	37	38	48	38	25

Par M. Gauthier.—Combien de lots ont été concédés sur billets de location pour des fins de colonisation (ceux octroyés aux familles de douze enfants non compris) pendant chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1892?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1892-1893.....	1293	lots
1893-1894.....	1738	“
1894-1895.....	1499	“
1895-1896.....	1634	“
1896-1897.....	1773	“
1897-1898.....	1860	“
1898-1899.....	1814	“
1899-1900.....	1428	“
1900-1901.....	1843	“
1901-1902.....	1933	“
1902-1903.....	1412	“
1903-1904.....	1692	“
1904-1905.....	2014	“
1905-1906.....	1913	“
1906-1907.....	2201	“

Par M. Thériault.—1. Y a-t-il encore des lots de terres disponibles dans l'Ile Coffin, Iles de la Madeleine?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces lots?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Liste des lots disponibles dans l'Ile Coffin.

1. Oui.

2. Lot	63a.....	41	acres
“	63b.....	1	“
“	63c.....	7-34	100 perches
“	63d.....	2-20	100 “
“	63e.....	3-30	100 “

Par M. Mercier.—Quel montant des dettes contractées pour le Q. M. O. & O., a été payé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, et quel montant depuis cette dernière date?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

\$75,275.10 du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, \$28,031.31 depuis le 30 juin 1897.

Par M. Mercier.—1. Quelle partie des \$6,052,036.89 des subventions aux chemins de fer portées au compte du passif dans l'“Etat approximatif du passif et l'actif de la province de Québec, au 17 décembre 1891”, qui se trouve à la page 22 du discours sur le budget prononcé par M. Hall, le 20 mai 1892,

n'a pas été gagnée dans les délais fixés par les statuts autorisant ces subventions et est, en conséquence, devenue caduque ?

2. Quelle partie de ces subventions a ensuite été votée de nouveau avant le 30 juin 1897 ?

3. Quelle est la partie de ces subventions ainsi votée de nouveau qui a été payée avant le 30 juin 1897 ?

4. Quelle partie de ces \$6,052,036.89 de subventions aux chemins de fer a été payée du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Subventions en argent devenues caduques par laps de temps ou par nombres de milles de moins de construits au 1er décembre 1891.....	\$ 838,646 01
Subventions en terres : premiers 35cts.....	13,034 00
“ en argent, périmées par 57 Vict. ch. 5.....	860,792 97
“ en terres, périmées, 1er 35cts par 57 Vict. ch. 5..	464,976 25
“ en terres, non converties en argent, 1,980,000 acres à 35cts.....	693,000 00
Total.....	\$2,870,449 23
2. Subventions révoquées, en argent et en terres à 35cts.....	\$1,810,228 77
3. Montant payé, subventions en argent.....	2,212,645 61
4. “ “ “ en terres premiers 35cts.....	1,249,617 68
	\$3,462,263 29
Subventions en terres deuxièmes 35cts, réduits à 17½cts.....	\$1,164,638 33
	\$4,626,901 62

Il est proposé par M. Roy (Montmagny), appuyé par M. Mercier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents se rapportant à la nomination d'un médecin expert en matière médico-légale dans les principaux districts de cette province.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie des requêtes, lettres, rapports, contrats et autres documents se rapportant à l'arpentage du canton Tellier, dans le comté de Joliette.

Il est proposé par M. Giard, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance concernant l'encouragement des bons chemins en cette province.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute requête, lettre ou autres documents adressés au département du secrétaire de la province pour l'établissement d'une école du soir à Granby, dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour, ainsi que copie des réponses du département.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute requête, lettre ou autres documents adressés au département de l'Agriculture pour demander de l'aide pour l'amélioration des chemins ruraux dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour, ainsi que copie des réponses du département.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute requête, lettre ou autres documents adressés au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour demander de l'aide pour chemins ou ponts de colonisation dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour, ainsi que copie des réponses du département.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Jobin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous documents, cartes, plans, correspondance établissant les droits auxquels peut prétendre le gouvernement dans la propriété du domaine généralement connu sous le nom de "Mille acres," dans les comtés de Soulanges et Vaudreuil, et le justifiant d'intervenir pour faire décider en justice les droits de propriété qui peuvent s'y rattacher.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Roy, et il est—

Résolu,—Que tous les contrats du gouvernement devraient contenir des conditions nécessaires pour prévenir les abus qui peuvent se présenter dans les sous-contrats, et qu'on devrait faire tous les efforts possibles pour payer aux ouvriers les gages courants dans la localité où l'ouvrage se fait, tels que payés aux ouvriers compétents, et cette Chambre concourt cordialement dans cette politique et croit que c'est le devoir du gouvernement de donner effet immédiat à la présente résolution.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les magistrats de district.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'aux lieux et place du traitement annuel fixé par l'article 2507 des Statuts refondus, tel que remplacé par la loi 53 Victoria, chapitre 33, section 1, il sera accordé à chacun des magistrats de district un traitement annuel n'excédant pas la somme de \$2,000.00, mais que, toutefois, dans les endroits où la multiplicité des affaires le justifiera, il pourra lui être accordé un traitement plus élevé mais n'excédant pas \$3000.00 par année et que ce traitement sera fixé par le lieutenant gouverneur en conseil et payé à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.—Qu'il sera payé à chaque magistrat de district, à même le fonds consolidé du revenu, pour frais de voyage, la somme de six piastres par jour, y compris les jours nécessairement occupés par le déplacement, aller et retour, de l'endroit qui lui est assigné pour sa résidence.

Résolu, 3.—Que le magistrat qui réclamera le paiement de ses frais devra accompagner sa demande d'un certificat établissant le nombre de jours pour lesquels il aura le droit de faire cette demande.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions, qui sont lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues, la deuxième fois, maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont lues la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces résolutions.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (202) concernant les magistrats de district.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la première fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en, conséquence, lu la première fois.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général

pour considérer une certaine résolution concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe, alors, la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que l'acte de vente passé en la cité de Québec, le 31e jour de décembre 1907, devant C. E. Taschereau, notaire, sous le numéro 3973 de ses minutes, entre l'honorable Narcisse Pérodeau, notaire, et membre du Conseil législatif de la province de Québec, soit déclaré valide et soit ratifié et confirmé à toutes fins que de droit, nonobstant toute disposition de la loi pouvant affecter ce dit acte et la capacité des parties à icelui.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution.

Et la question étant posée: Cette résolution sera-t-elle lue maintenant la première fois?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La dite résolution est, en conséquence, lue la première fois.

Et la question étant posée: Cette résolution sera-t-elle lue la deuxième fois maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la résolution est lue la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (136) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la cour du Banc du Roi, juridiction d'appel et de la cour de révision.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (138) relatif à la Cour des sessions de la paix.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil. M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements faits, en comité général, au bill (164) relatif aux termes et séances de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Gauthier, propose que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

Et la question étant posée: Cette Chambre adoptera-t-elle ces amendements?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements, sont en conséquence, adoptés.

Ordonné,—Que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (171) à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (184) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (203) pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Ste-Marie de Mounoir, comté de Rouville.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (163) amendant l'article 840 du Code municipal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (200) amendant le Code municipal relativement à certaines dispositions exceptionnelles.

M. Godbout, appuyé par M. Décarie, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (204) amendant les articles 457 et 949 du Code civil, relativement à l'usufruit et à la substitution.

M. Mousseau, appuyé par M. Jobin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (153) amendant le Code de procédure civile relativement à la cession de biens.

M. Mousseau, appuyé par M. Jobin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (206) amendant le Code de procédure civile relativement aux appels à la Cour du Banc du roi.

M. Champagne, appuyé par M. Cardin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

M. Jobin propose, appuyé par M. Mousseau,—et la motion est soumise à la Chambre,—qu'il soit —

Résolu,—Que cette Chambre exprime le désir que le gouvernement prenne en sérieuse considération la question de l'augmentation du traitement des employés du service civil.—La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (37) constituant en corporation la " Strathcona Fire Insurance Company ".

Bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal.

Bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (37) constituant en corporation " The Strathcona Fire Insurance Company ", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain .

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à demain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 15 avril 1908.

3 heures p. m.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (213) amendant l'article 286 du Code de procédure civile relativement à l'examen préalable des parties.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (212) concernant l'École polytechnique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'honorable M. Weir propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et il est—

Résolu,—Que, mardi prochain, à la première séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la loi des licences de Québec.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général pour étudier une certaine résolution concernant l'École polytechnique.

Résolu,—Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général pour étudier une certaine résolution concernant les Statuts refondus.

Résolu,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera, à la seconde séance de mercredi, le 15 avril courant, elle soit ajournée à 3 heures de l'après-midi, mardi, le 21 courant.

Il est proposé par l'honorable M. LeBlanc, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Un état constatant :
1. Quels sont les lots qui ont front sur le chemin Gouin ; 2. Ceux d'entre eux qui ont été vendus pour fins de colonisation jusqu'à présent ; 3. Les noms, occupation, résidence actuelle de chacun des acheteurs de ces lots ; 4. Les noms de ceux de ces acheteurs qui résident actuellement sur les lots qu'ils ont achetés.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance et de tous documents concernant M. A. G. Tanner, sténographe, à l'emploi du gouvernement, depuis le 1er mai 1907.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Gauthier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents et de la correspondance en rapport avec l'égouttage des terres du ruisseau Lacorne, dans la paroisse de Sainte-Anne des Plaines.

M. Décarie propose, appuyé par M. Godbout, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (124) constituant en corporation la congrégation " Beth Judah " de Montréal, soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (125) amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation " Chevra Kadisha ", soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une congrégation religieuse.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une église.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (112) concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (85) constituant en corporation l'hôpital Sainte-Justine, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction vu que ce bill concerne une institution de charité.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (67) concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certains terrains pour agrandir le cimetière, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une église.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (53) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de Westmount, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne l'éducation.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (47) refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de la Miséricorde, de Montréal, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le Bill (94) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Joliette, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une congrégation religieuse.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le Bill (93) constituant en corporation la congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une congrégation enseignante.

M. Blouin propose, appuyé par M. Bergevin, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (41) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

L'honorable M. Robitaille propose, appuyé par M. Delâge, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (89) constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'université Laval de Québec, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une association pour favoriser l'éducation.

M. Morin propose, appuyé par M. Girard, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (82) constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de St-Hyacinthe, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le Bill (99) constituant en corporation "L'Œuvre du Patronage de St-Hyacinthe," soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (37) constituant en corporation la "Strathcona Fire Insurance Company", et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (84) amendant la charte de la cité de Sherbrooke et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal, et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (122) constituant en corporation la ville de Black Lake et ces amendements sont lus de nouveau et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (177) amendant le Code municipal relativement à l'élection du maire et des conseillers.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il maintenant lu la troisième fois ?—

La Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (186) amendant l'article 410 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, relativement aux cotisations spéciales.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il maintenant lu la troisième fois ? —

La Chambre se divise, — et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, — Que le bill passe

Ordonné, — Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (193) amendant la loi de la pêche de Québec.

Ordonné, — Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné, — Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (162) amendant la loi concernant les écoles publiques sous le contrôle de la commission scolaire protestante de Montréal.

Ordonné, — Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné, — Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (181) amendant les articles 505 et 510 de la loi de l'instruction publique concernant les pensions.

Ordonné, — Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné, — Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (180) amendant les Statuts refondus relativement à la Société d'industrie laitière de la province de Québec.

Ordonné, — Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné, — Que le bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné le 9 avril dernier, sur la motion proposée : Qu'il soit mis devant la Chambre : Copie de toute correspondance relative à l'aide accordée aux industries agricoles dans cette province. Et la proposition étant, de nouveau, soumise, elle est adoptée.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier. — Quels étaient l'actif, le passif et l'excédant du passif sur l'actif de cette province, à chacune des dates ci-après mentionnées, savoir : le

31 janvier 1887, le 17 décembre 1891 et le 30 juin de chacune des années, depuis 1887, inclusivement, jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

DATE.	ACTIF.		PA SIF.		Excédant du passif sur l'actif.
	(non compris les biens immobiliers.)		(non compris les subsides aux chemins de fer octroyés mais non gagnés.)		
31 janvier 1887.....	\$10,532,092	52..	\$19,216,507	78...	\$ 8,674,415 26
17 décembre 1891.....	11,471,191	98..	27,939,662	55...	16,468,470 57
30 juin 1887.....	10,601,881	08..	20,009,201	85...	9,407,320 77
30 " 1888.....	12,234,969	49..	22,601,878	38...	10,366,908 89
30 " 1889.....	12,743,960	50..	24,339,422	36...	11,595,461 86
30 " 1890.....	11,061,785	14..	24,113,649	37...	13,051,864 23
30 " 1891.....	11,049,553	30..	26,390,430	45...	15,340,877 15
30 " 1892.....	11,898,234	71..	29,616,791	59...	17,718,556 88
30 " 1893.....	10,929,766	72..	29,213,243	60...	18,283,476 88
30 " 1894.....	11,130,537	91..	30,630,158	00...	19,499,620 09
30 " 1895.....	11,019,644	86..	32,517,268	68...	21,497,623 82
30 " 1896.....	11,261,410	98..	32,630,399	24...	21,368,988 26
26 mai 1897.....	11,251,315	03..	35,374,617	67...	24,123,302 64
30 juin 1897.....	11,852,652	65..	36,247,343	73...	24,394,691 08
30 " 1898.....	10,962,565	37..	35,892,406	10...	24,929,840 73
30 " 1899.....	10,694,942	00..	36,529,560	80...	25,834,618 80
30 " 1900.....	10,650,795	43..	36,479,279	16...	25,828,483 73
30 " 1901.....	10,798,306	57..	36,568,246	56...	25,769,939 99
30 " 1902.....	10,652,699	87..	36,367,447	77...	25,714,747 90
30 " 1903.....	12,216,196	05..	37,739,380	01...	25,525,183 96
30 " 1904.....	12,272,937	99..	37,724,625	33...	25,451,687 34
30 " 1905.....	12,225,260	19..	37,659,175	80...	25,433,915 61
30 " 1906.....	6,011,826	19..	31,234,898	13...	25,223,071 94
30 " 1897.....	6,352,357	52..	30,978,241	55...	24,625,884 03
8 avril 1908.....	6,843,364	51..	30,817,292	19...	23,973,927 68

Le passif comprend l'augmentation du capital de la dette consolidée par convention, en vertu de la loi 60 Vict., chap. 2, pendant les années suivantes viz :

1896-97.....	\$ 625,651 41
1897-98.....	174,495 45
1898-99.....	915,280 86
1899-1900.....	10,727 04
1900-01.....	10,817 37
1901-02.....	1,823 11
1901-03.....	4,729 59

\$1,743,526 83

Par M. Langlois.—1. A combien se sont élevées en 1906-1907 les recettes du Bureau Central des Examineurs ?

2. Quelles sont les personnes qui ont touché une part de ces recettes à titre d'émoluments, indemnités, etc., et quel est le montant payé à ces diverses personnes ?

Réponse par l'honorable M. Roy.

1. Montant reçu des candidats, \$5,710.50.

2. Mgr. J.-C.-K. Laflamme, \$268.00 ; M. le chanoine Dauth, \$301.00 ; M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, \$287.00 ; M. l'abbé J.-C. Vincent, \$294.15 ; M. John Tompkins, \$301.00 ; M. John Ahern, \$294.15 ; M. J.-O. Casgrain, \$278.85 ; M. C. Brault, \$265.00 ; M. J.-C. Magnan, \$265.00 ; M. Chs. A. Lefebvre, \$273.75 ; M. J.-N. Miller, secrétaire, pour lui et ses aides, \$1,325.00 ; M. Patrick Ahern et 76 autres examinateurs délégués, \$1,167.65 ; M. H. Nansot, \$40.00 ; M. George Côté, \$5.00. La balance pour impressions, fournitures pour les candidats, etc.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Quels sont les lots ayant front sur le chemin Gouin, qui ont été vendus pour fins de colonisation, jusqu'à présent ?

2. Quels sont les nom, occupation et résidence actuelle de chacun de ces acheteurs ?

3. Quels sont ceux de ces acheteurs qui résident actuellement sur les lots qu'ils ont achetés, respectivement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Réponse 1, 2 et 3.

Canton Loranger :

Rang 6, lots 39 et 40, D. Charbonneau, résident.

Rang 6, lots 41 et 42, Gab. Poirier, résident.

Rang 6, lots 43 et 44, C. Poirier, résident.

Rang 6, lot 45, M. Desnoyers, résident.

Rang 6, lots 47, 48 et 49, A. Poirier, résident.

Rang 7, lot 48.

Rang 7, lot 49.

Rang 7, lots 50, 51 et 52, Frank Laroche, résident.

Rang 7, lot 54, Am. Gratton, résident.

Rang 7, lot 56, Adolphe Rolland.

Canton Montigny :

Rang 1, lot 10, Jos. Trépanier.

Rang 1, lot 9, Louis Trépanier.

Rang 1, lots 8 et 7, Jos. Roy.

Rang 1, lots 6 et 5, W. Bertrand.

Canton Boyer :

Rang 1, lots 2 et 3, Dom. Allard, résident.

Rang 1, lot 4, Ed. Allard, résident.

-
- Rang 2, lot 2, M. Duranceau, résident.
Rang 2, lots 3 et 4, Léon Dion, résident.
Rang 2, lots 5 et 6, Jules Scrive, résident.
Rang 2, lot 7, P. Desrosiers, résident.
Rang 3, lot 7, Vital Geoffroi, résident.
Rang 3, lots 8 et 9, C. Constantineau, résident.
Rang 4, lot 10, Hon. Constantineau, résident.
Rang 3, lots 11, 12 et 14, Jos. Laroche, résident.
Rang 4, lot 17, Hector Pepin, résident.
Rang 4, lots 18 et 19, Frank Pepin, résident.
Rang 4, lots 20 et 21, H. A. Fortier, résident.
Rang 4, lots 22 et 23, J. Fortier.
Rang 4, lot 24, Alf. Fortier.
Rang 4, lot 25, Isidore Fortier.
Rangs 26 et 27, pères de 12 enfants, rep. par A. C. Miquelon.
Rang 5, lots 27, Alexis Boisvert.
Rang 5, lots 28 et 29.—A. E. Miquelon, résidant sur un autre lot.
Rang 5, lot 30.—E. Richard, résidant sur un autre lot.
Rang 5, lots 32 et 33.—Frs. Leroux, occupant, décédé.
Rang 5, lot 34, Alp. Leroux.

Canton Rochon :

- Rang 7, lot 4, Donat Constantineau, résident.
Rang 7, lot 5, Arthur Ducharme, résident.
Rang 7, lot 10, Adjutor Briand, résident.
Rang 7, lot 11, Abad. Despaties, fils, résident.
Rang 7, lot 12, Abad. Despaties, père, résident.
Rang sud-est, lot 12, Will. Forest, résident.
Rang sud-est, lot 16, Félix Tisserand, résident.

Canton Moreau :

- Rang nord-ouest, lot 10, Ovila Pilon, résident.
Rang nord-ouest, lots 11 et 12, Dame Mathilde Campeau.
Rang nord-ouest, lot 13, Maurice Vaux.
Rang 2, lot 2, Joseph Joly, résident.
Rang 2, lot 3, Lucien Joly, résident.
Rang 1, lot 1, Chs Ouellette, résident.

Canton Würtele :

- Rang 3, lot 37, Sam. Ouellette, résident.
-

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la première fois maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lus la première fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces amendements.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Roy secrétaire de la province dépose, sur le bureau de la Chambre, la réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 8 avril 1908, demandant la production de tous ordres en conseil de la correspondance et de tous documents se rapportant à la nomination du remplaçant de feu monsieur L. U. A. Genest, en son vivant greffier de la paix à Trois-Rivières, et du remplaçant comme employé au greffe de la paix de M. Adélarde Gélinas, mis en disponibilité.

(Document de la session No 49.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (205) amendant la loi relative au travail des prisonniers.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (211) concernant les statuts refondus.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par M. Turgeon, et il est—

Ordonné,—Que l'entrée, faite aujourd'hui dans les journaux de cette Chambre, ordonnant que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier certaines résolutions concernant les statuts refondus, soit rescindée.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

L'honorable M. Gouin informe, alors, la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au Lieutenant-gouverneur en conseil de nommer comme commissaire spécial, avec telle rémunération qu'il jugera convenable, une personne compétente pour incorporer dans le rôle des Statuts refondus de la province de Québec, 1908, déposé dans les archives du secrétaire de la province et marquées "A", les statuts publics généraux entrés en vigueur depuis que ce rôle a été complété ainsi que ceux passés pendant la présente session, pour dresser le tableau des statuts qui seront abrogés à dater du jour où les Statuts refondus auront force de loi, pour préparer et faire imprimer le rôle original définitif de ces statuts, et faire toutes autres choses nécessaires à la mise en vigueur des dits statuts.

Résolu, 2.—Que le procureur général pourra autoriser le commissaire spécial à employer les assistants et autres personnes nécessaires, et qu'il pourra déterminer le montant de leur rémunération.

Résolu, 3.—Que la rémunération du commissaire spécial et des personnes qu'il emploiera, et les dépenses qu'il pourra encourir, pour impressions, papeterie et autres choses nécessaires à l'entier accomplissement de ses devoirs seront payées par mandats du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 4.—Qu'il sera en outre loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire préparer et imprimer en un seul volume, sous la direction du dit commissaire spécial, un complément des Statuts refondus, comprenant les lois et parties de lois d'une nature publique générale qui sont de la compétence de la Législature et qu'il n'a pas été jugé à propos d'insérer dans les dits Statuts refondus, parce qu'elles n'étaient pas permanentes ou n'affectaient que des cas devenus particuliers, et que les dispositions des résolutions précédentes s'appliqueront à la préparation et à l'impression de ce complément.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

Ordonné.—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (211) concernant les Statuts refondus.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le Bill (211) concernant les Statuts refondus.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Ordonné.—Que l'entrée faite aujourd'hui dans les journaux de cette Chambre, ordonnant que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, à sa deuxième séance, elle soit ajournée jusqu'à trois heures p. m., mardi le 21 avril prochain, soit rescindée.

Résolu.—Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, à six heures p. m. aujourd'hui, conformément à l'ordre du jour, elle soit ajournée à trois heures p. m., mardi le 21 avril courant.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative : Bill 131 amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à mardi, le 21 avril courant.

Mardi, 21 avril, 1908

Trois heures, p. m.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes demandant, respectivement, qu'il soit fait par le gouvernement une distribution de livres d'enseignement anti-alcoolique, sont lues et reçues :

Par M. Smith.—Pétition de la paroisse de Saint-Antoine de Pontbriand, de la paroisse d'Inverness, de la paroisse de Sainte-Anastasia, comté de Mégantic.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (214) autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (126) amendant les lois concernant la "Montreal Street Railway Company."

Aussi le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (55) constituant en corporation la ville de Limoilou.

Bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.

Bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L. T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont.

Bill (74) validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Brown et Perley en date du 5 mai 1874.

Bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.

Bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

Bill (112) concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (55) constituant en corporation la ville de Limoilou, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L. T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (74) validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Brown et Perley en date du 5 mai 1874, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (112) concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Des demandes ont-elles été faites depuis le 1er janvier 1900, pour obtenir des lots de culture dans les cantons Awantjish et Nemtayé, comté de Matane ?

2. Dans l'affirmative, combien ont été faites chaque année, pour chacun de ces deux cantons, et par qui ?

3. Combien de billets de location et de lettres patentes ont été émis pour des lots dans chacun de ces cantons, quand et à qui ?

4. Combien de lots sous billets de location ont été annulés dans chacun de ces deux cantons, depuis le 1er janvier 1900, à quelle date, par qui les lots étaient-ils occupés et pourquoi ont-ils été ainsi annulés ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Demandes faites pour des lots de culture dans les cantons Awantjish et Nemtayé, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à cette date

AWANTJISH

1900.....	aucune
1901.....	aucune
1902.....	5
1903.....	13
1904.....	16
1905.....	11
1906.....	aucune
1907.....	5
1908.....	aucune

NEMTAYÉ

1900.....	15
1901.....	15
1902.....	aucune
1903.....	200
1904.....	7
1905.....	6
1906.....	aucune
1907.....	aucune
1908.....	1

Billets de location et lettres-patentes émis depuis le 1er janvier jusqu'à cette date

AWANTJISH

Billets de location.....	165
Lettres patentes.....	35

NEMTAYÉ

Billets de location.....	68
Lettres patentes.....	7

Lots sous billets de location annulés depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à cette date, dans les cantons Awantjish et Nemtayé

Awantjish	55
Nemtayé	26

CANTON AWANTJISH

DEMANDEURS

1900.—Aucun.

1901.—Aucun.

1902.—Dame veuve Eugène Deroy, H. Boulay, Ferdinand Pelletier, Thomas Michaud, Samuël Otis.—5.

1903.—Adhemar Sirois, Joseph Morin, Alfred Pinault, Abraham Vallières, Evariste Pelletier, Ignace Fortier, Gabriel Vallières, Valentin St-Pierre, Alphonse Daoust, Emile St-Pierre, Ludger Desjardins Odilon Chenard, Arsène Vallières.—13.

1904.—Georges Bélanger, fils, Edmond Thibault, Alfred Paradis, Désiré Gagné, Elie Poirier, Joseph Savard, Victor Desjardins, Joseph Morin,

Joseph Poitras, Romuald Paradis, E. Côté, Paul Albert, Louis Dubé, François Vallée, Emile Vallée, Philippe Thibault.—16.

1905.—James Banville, Dame H. Boulay, Emile Vallée, Alexandre Thériault, A. F. Beaulieu & Fils, François Vallée, Joseph Emond, fils, Georges Emond, François Lavallée, Jolinny Savard, Léon Perron.—11.

1906.—Aucun.

1907.—J. B. Imbault, Joseph Lepage, Auguste Harvey, Alfred Harvey, Elie Harvey.—5.

1908.—Aucun.

CANTON NEMTAYE.

DEMANDEURS.

1900.—Léon Dion, Samuel Dion, Omer Dion, Alphonse Sirois, Alphonse Vaillancourt, Auguste Morin, William Desaulnets, Elzéar Michaud, Raphaël Michaud, Octave Michaud, Osal Beaulieu, J.-Bte Michaud, Alexis Gendron, Joseph Saucier, Jos. St. Amant.—15.

1901.—Nil Cayouette, Magloire Cayouette, Magloire Dubé, François Levasseur, Baptiste Bernatchez, Napoléon Michaud, Damase Turgeon, Joseph Gendron, Clovis Lauzier, Anselme Dion, Cléophas Dumont, Eusèbe Altot, Omer Dion, Alfred Turgeon, François Dumont.—15.

1902.—Aucun.

1903.—Emile D'Amours, Anselme Côté, Joseph D'Amours, fils, Victor Sirois, François Jean, Ovila Gauthier, Joseph Corriveau, Louis Paquet, Wilfrid St. Laurent, Joseph St. Laurent, Gilbert Bélanger, Ignace Lavoie, Joseph Denis, Elie Lavoie, Damase Turgeon, Alp. Rioux, François Michaud, Louis Bélanger, Léon Fortier, Nicholas Côté, Clovis Lauzier, Cyrille Jean, Paul Chassé, Théophile Bélanger, Joseph Saucier, Jules Michaud, J. A. Desbiens, Rév. J. E. Sirois, P. Z. Dubé, G. L. Dionne, Pierre Levesque, Johnny Roy, Xavier Roy, Elzéar Roy, Napoléon Roy, Paul Poirier, Elzéar Poirier, Hilaire St. Onge, Philippe St. Onge, Casimir Côté, Alfred Pelletier, Napoléon Marciel, Jean St. Laurent, Paul St-Laurent, Napoléon St. Laurent, Félix Vaillancourt, Joseph Vaillancourt, Alfred Côté, J. A. Côté, Wilfrid Jean, Onésime Jean, Auguste St-Laurent, Alex. Legendre, G. C. Dubrique, Napoléon Poitras, Narcisse Banville, Paul Beaulieu, Napoléon Beaulieu, Ulric Vaillancourt, Exupère Jean, J. B. Beaulieu, Alfred Martel, Emile Gagné, Ignace Gagné, Albert Roston, Charles Vien, Victor Pouliot, Joseph Cimon, Achilas Dubé, Valentin Dubé, Hubert Paradis, Louis St. Laurent, Joseph Gaudreau, Joseph St-Laurent, Joseph Gosse, Damase Charette, J.-B. Côté, Arthur Dubé, Charles Ruest, Joseph Carrier, Thomas Desro-

ches, Joachim Rainer, Georges Fréchette, Guillaume Michaud, Elzéar Michaud, Marc Michaud, Alexis Blandre. Moïse St. Amant, Joseph Pier-son, Théophile Michaud Samuel Michaud, Adélard Sirois, Joseph Sirois, Georges Sirois, Joseph Gen dron, Joseph St. Laurent, Elisée Dubé, Antoine Paradis, Stanislas Simard, Edouard Chenel, Joseph Michaud, Xavier Couturier, Ernest Heppel, Napoléon Bélanger, Arsène Gagnon, Pierre Coulombe, Arthur Jean, Léonard Brochu, J. R. Lavoie, Napoléon Four-nier, Napoléon Bellavance, Pierre Dumais, Charles Pierson, Achilas Dubé, Amable Paradis, Napoléon Bellavance, Edmond Jean, L. Larue, Napo-léon Langlois, Elzéar Beaulieu, Alexandre Lavoie, Théophile Levesque, Achille Jean, E. Jean, Joseph Bouchard, Joseph Pelletier, Fridolin Raymond, Ovide Ouellet, Ovide Dubé, Théodore Ross, Edouard Duperré, Alphonse Jean, Joseph Damours, Joseph Jean, Elisée Damours, Emile Jean, Pierre Jean, J. B. Fecteau, B. Couturier, Jcseph Mignault, Elzéar Raymond, Valentin Boutin, Polydore Coutu-rier, Elisée Jean, Georges Richard, Emile Fortin, Rosaire Bélanger, Eugène Bélanger, Omer Dion, Philip Darling, Samuel Dion, J.-Bte de Champlain, Elzéar Darling, Joseph Duperré, Joseph Gagnon, Joseph Parent, Louis Bélanger, Elzéar Raymond, Philippe Couturier, Stephane Coutu-re, Joseph Damours, Victor Therriault, Joseph Paquet, Simon Gagnon, Wilfrid D'Amours, Ferd. Fournier, Charles Rousseau, Louis Beaulieu, Lucien Hallé, Napoléon Michaud, Pierre Pelletier, Andrée Lizotte, François Lizotte, Joseph Jean, Joachim Couture, Mathias Jean, Joseph Pelletier, G. A. Rioux, Gonzague D'Amours, Gonzague Bélanger, Daniel Ouellet, Alphonse Tremblay, Arsène Madore, Révd P. Brillant, Hilaire Fortin, Jos. Fortin, Alphonse D'Amours, J. B. Bernatchez, Pierre Fortin, Charles Fortin, Edward Bernatchez, Arsène Gagnon, Joseph St. Amant, Etienne Couture, Philippe Dubé, Aimé Dubé, J. Duperré, Georges Duperré, E. F. Fortin, Didyme Lavoie, J. H. Côté, Herm. Jean.—200.

1904.—J. Bernatchez, J. Charles Côté, Raoul Côté, Jules Côté, Charles Côté, pour ses fils, Henri Desbiens, Pierre Desbiens.—7.

1905.—Louis Fournier, Jean Fortin, J. A. Desbiens, G. L. Dionne, Pierre Desbiens, Joseph Boivin.—6.

1906.—Aucun.

1907.—Aucun.

1908.—M. P. Laberge.—1.

BILLET DE LOCATION ÉMIS DANS LE CANTON NEMTAYÉ.**NOM DE L'ACHETEUR.**

- 1900.—Charles Viens, père, lot B, rang 6, 6 avril ; Charles Viens, fils, lot C, rang 6, 9 avril ; Joseph C. Cayouette, lot I, rang 6, 28 avril ; Joseph Ferlatte, lot A, rang 5, 15 septembre ; Alphonse Damours, lot 5, rang 5, 17 octobre ; Louis Paquet, lot 4, rang 1, 14 décembre ; Eugène Dumais, lot 1, rang 5, 28 décembre. 7.
- 1901.—Aucun.
- 1902.—J. B. Bernatchez, lot J, rang 4, 6 mars. 1.
- 1903.—Aucun.
- 1904.—J. P. Couturier, lot 2, rang 6, 19 novembre ; Ed. Gauthier, lots A, B, C, D, E, F, G, rang 7, 23 novembre ; J. B. Michaud, lot H, rang 4, 21 novembre ; Arsène Gagnon, lots 3, 4, rang 6, 23 novembre ; Marcel Brochu, lots 7, 8, rang 6, 24 novembre ; J. B. Côté, lots 9, 10, rang 6, 6 acres 24 novembre ; Alp. Tremblay, lots 11, 12, rang 6, 17 décembre ; Antoine Sinclair, lots 13, 14, rang 6, 17 décembre. 8.
- 1905.—Joseph Bélanger, lot A, rang 6, 14 février ; J. B. Michaud, lot D, rang 4, 27 février ; Michel Lebrun, lot 6, rang 5, 6 mars ; Louis Fournier, lot 15, rang 5, 22 mars ; Alphonse Couture, lot 1, rang 6, 25 mars ; Léon Perron, lot 22, rang 1, 5 avril ; Arthur Lizotte, lot 20, rang 1, 21 avril ; Ernest Happel, lot 11, rang 1, 28 avril ; Arthur Pelletier, lot 14, rang 1, 10 avril ; Samuel Dion, lot J, rang 4, 11 avril ; Léon Fortier, lots 15, 16, rang 6, 11 février ; Damase Turgeon, lot F, rang 4, 11 avril ; Léon Paquet, lot 24, rang 1, 12 avril ; Philippe Couturier, lot 17, rang 6, 12 avril ; Arthur Côté, lot 23, rang 1, 14 avril ; Thomas Kennee, lot A, rang 1, 16 avril ; Lucien Hallé, lot 21, rang 1, 26 avril ; Octave Parent, lot 13, rang 1, 26 avril ; Jos. Levasseur, lot 3, rang 4, 29 mai ; Charles Ruest, lot H, rang 7, 29 mai ; Joseph Gendron, lot N, rang 5, 2 octobre. 21.

- 1906.—Arthur Pelletier, lot 19, rang 1, 4 avril ; Charles Nadeau, lot 7, rang 21 mai ; Charles Côté, lot 2, rang 6, 28 décembre. 3.
- 1907.—Arthur Couturier, lot 3, rang 6, 8 février ; Zénon Couturier, lot 4, rang 6, 8 février ; Napoléon Gagné, lot 11, rang 6, 25 mars ; Alphonse Tremblay, lot 12, rang 6, 29 mars ; Ferdinand Fournier, lot E, rang 4, 12 avril ; Théodore Ouellet, lot M, rang 5, 16 avril ; Pierre Gauthier, lot 15, rang 6, 19 avril ; Saül Vallée, lot 11, rang 4, 26 avril ; F. X. Charette, lot L, rang 4, 27 avril ; Saül Vallée, lot 1, rang 3, 15 mai ; Louis Pelletier, lots 3.4, rang 3, 15 juillet ; C. A. Roy, lots O, 2, rangs 4, 3, 17 juillet ; François Levasseur, lot 5, rang 3, 5 août ; Joseph Paquet, lot 6, 7, rang 3, 8 août ; Joseph Pelletier, lot 8, 9 rang 3, 8 août ; Jean Paradis, lot A, rang 3, 9 septembre ; Ulric Levesque, lot 4, rang 4, 11 septembre, George Richard, lots 5-6, rang 4, 11 septembre ; Pierre Dumais, fils, lots 13-14, rang 6, 30 septembre ; Alphonse Parent, lot 10, rang 5, 15 octobre. 20.
- 1908.—Joseph Lefrançois, lots 18-19, rang 6, 11 janvier ; Théophile Bélanger, lot 12, rang 5, 27 janvier ; Charles Rousseau, lot 11, rang 5, 1 février ; Joseph Parent, lot 16, rang 6, 5 février ; Jean Parent, lot 17, rang 6, 5 février ; L. Philippe Dubé, lots C, D, rang 3, 31 mars ; Aimé Dubé, lot 4, rang 3, 31 mars ; Elzéar Dubé, lot E, rang 3, 31 mars. 8.
Total : 68 billets de location.

LOTS PATENTÉS DANS LE CANTON NEMTAYÉ.

NOM DE L'ACHETEUR.

- 1900.—Jos. Michaud, lots H et I, rang 5, 30 novembre.
- 1902.—Joseph Couture, lot E, rang 5, 16 avril ; J. Oscar Couture, lot J, rang 6, 14 avril.

1903.—Fortunat St-Amant, lot 18, rang 1, 26 mars ; Achille Damours, lot 8, rang 5, 12 novembre.

1904.—Alfred Pelletier, lots Q, R, S, T, U, rang 7, 23 juin.

1905.—Charles Rousseau, lot O, rang 5. 28 avril.

Total : 7 Lettres-patentes.

LOTS CONCÉDÉS DANS LE CANTON AWANTJISH.

NOM DE L'ACHETEUR.

1900.—Onézime Frigon, lots 26 et 27, rang 1, 4 avril ; Emile Sirois, lot 24, rang 2, 9 avril ; A. St. Pierre, lot 25, rang 2, 9 avril ; Dosithé Levril, fils de Marc, lot 44, rang 1, 2 avril ; Emile St. Pierre, lot 32, rang 2, 28 avril ; Charles St. Pierre, lot 33, rang 2, 28 avril ; J. Thibault, lot 40, rang 1, 16 mai.

1901.—Ferdinand Pelletier, lot 31, rang 4, 25 mars ; Thomas Michaud, lot 29, rang 4, 27 mars ; Ferdinand Pelletier, lot 30, rang 4, 27 mars ; J.-B. Pierson, lot 58, rang 6, 15 mars ; Octave Leclerc, lot 48, rang 2, 1er avril ; Moïse Leclerc, lot 47, rang 2, 2 avril ; Auguste Côté, lot 27, rang 8, 2 avril ; George Bouchard, lot 38, rang 5, 2 avril ; Charles Pierson, lots 39 et 60, rang 6, 9 avril ; Adélard Pierson, lot 61, rang 6, 9 avril ; François Thibault, lot 57, rang 4, 17 avril ; Joseph Bernier, lot 27, rang 4, 22 avril ; J.-B. Gauthier, lot 28, rang 4, 22 avril ; Paul Albert, lot 52, rang 4, 23 avril ; Désiré Blouin, lot 64, rang 7, 26 avril ; Edouard Thibault, lot 23, rang 2, 29 avril ; Octave Dubé, lot 59, rang 7, 29 avril ; Jos. A. Gendron, lot 31, rang 8, 29 avril ; Johnny Gauthier, lot 28, rang 5, 29 avril ; Ernest Déchène, lot 29, rang 5, 29 avril ; Samuel Otis, lot 30, rang 5, 29 avril ; Philippe Sirois, lot 34, rang 1, 30 avril ; Willie Girard, lot 65, rang 7, 7 mai ; Ulric Pelletier, lot 51, rang 5, 17 juin ; Adjutor Desjardins, lot 31, rang 1, 15 juillet ; François Vallée, lot 54, rang 4, 17 juillet ; Elzéar Blanchet, lot 56, rang 4, 23 juillet ; Charles Marin, lot 35, rang 1, 26 septembre ; Joachim Marin, lot 36, rang 1, 26 septembre ; Pierre Chassé, lot 70, rang 6, 31 décembre.

1902.—Adjutor Desjardins, lot 27, rang 2, 4 mars ; Boniface Lavoie, lot 29, rang 2, 10 mars ; Hipolyte Lavoie, lot 28, rang 2, 18 mars ; Octave Ducas, lot 82, rang S. O., chemin Matapédia, 27 mars ; Ulric Paquet, lot 58, rang 7, 7 avril ; William Morneau, lot 31, rang 2, 12 avril ; Pierre Pierson, lot 63, rang 6, 12 avril ; Honoré Pierson, lot 64, rang 6, 12 avril ; Joseph Larrivée, lot 66, rang 6, 17 avril ; Louis Pinault,

- lot 57, rang 7, 19 avril ; Jérôme Lefrançois, lot 62, rang 6, 19 avril ; Pierre Lefrançois, lot 67, rang 6, 19 avril ; Joseph Lefrançois, lot 65, rang 6, 23 avril ; Samnel Otis, lot 30, rang 5, 28 avril ; Alfred Vallée, lot 50, rang 5, 28 avril ; J. H. Couture, lot 47, rang 4, 5 mai ; Louis Pouliot, lot 19, rang 9, 18 juin ; J. Adrien Boulay, rang N. E., chemin Matapédia, 2 juillet ; François Gagnon, lot 23, rang 2, 14 octobre.
- 1903.—Philippe Gagnon, lot 48, rang 5, 5 janvier ; Elie Deschêne, lot 53, rang 6, 28 février ; Eusèbe Morin, lot 51, rang 4, 20 mars ; Alphonse Daoust, lot 42, rang 4, 14 décembre ; Et. St-Pierre, lot 43, rang 4, 14 décembre.
- 1904.—A. Vallières, lot 47, rang 5, 30 mars ; Victor Desjardins, lot 39, rang 4, 30 mars ; Joseph Poitras, lot 49, rang 6, 21 avril ; Désiré Gagnon, lot 44, rang 4, 4 avril ; Stanislas Savard, lot 35, rang 4, 8 avril ; Ignace Fortier, lot 36, rang 5, 11 avril ; Alfred Paradis, lot 32, rang 4, 22 avril ; Ernest Rhéaume, lot 34, rang 4, 22 avril ; Adhémar Sirois, lot 49, rang 4, 22 avril ; George Bélanger, lots 23 et 24, rang 1, 26 avril ; Edmond Thibault, lot 25, rang 1, 26 avril ; Jos. Savard, lot 36, rang 4, 9 juin ; Jos. Morin, partie $\frac{1}{2}$ N. E., lot 50, rang 5, 18 février ; Dame L. Brochu, lots 60 et 61, rang 5, 20 juillet ; C. G. Blais, lots 62 63, rang 5, 20 juillet ; Napoléon Allard, lot 29, rang 5, 5 septembre ; Joseph Otis, lot 35, rang 5, 5 septembre ; Damase Verrault, lot 51, rang 2, 27 octobre ; Alfred Pineault, lots 68 et 69, rang 6, 4 février ; Ludger Desjardins, lot 41, rang 4, 12 février ; Joseph Morin, lot 53, rang 4, 11 octobre ; Ignace Fortier, lot 40, rang 4, 2 janvier ; Gabriel Vallières, lot 46, rang 4, 2 janvier.
- 1905.—François Vallée, lot 56, rang 6, 11 janvier ; E. Vallée, lot 57, rang 6, 11 janvier ; Odilon Chenard, lot 52, rang 6, 17 février ; Alfred Morin, lot 48, rang 4, 10 février ; Paul Albert, lot 47, rang 6, 15 février ; Paul Pinault, jr., lot 56, rang 7, 18 février ; Alphonse Albert, lot 50, rang 6, 28 février ; Evariste Pelletier, lot 52, rang 5, 28 mars ; Johnny Savard, lot 38, rang 4, 25 avril ; Alexis Gendron, lot 26, rang 8, 28 avril ; Ludger Otis, lot 34, rang 5, 6 avril ; Joseph Otis, lot 35, rang 2, 10 avril ; Ovide Barabe, lot 19, rang 8, 10 avril ; Louis Paquet, lot 24, rang 8, 12 avril.
- 1906.—Thomas Dumont, lot 32, rang 2, 16 mars ; Emile Dumont, lot 33, rang 2, 16 mars ; Thomas Dubé, lot 34, rang 2, 16 mars, Donat Dumont, lot 31, rang 2, 16 mars ; Paul Pinault, lot 55, rang

7, 19 avril ; Joseph Caron, lots 1, 2, 3 et 4, augmentation, 26 avril ; Léon Perron, lot 22, rang 8, 1er mai ; Adhemar Sirois, lot 46, rang 6, 1er mai ; Théo Rioux, lot 53, rang 7, 15 août ; Ernest Rousseau, lot 54, rang 7, 15 août ; Alphonse Michaud, lot 52, rang 7, 16 août ; Arsène Côté, lot 50, rang 7, 20 août ; Pierre Tremblay, lot 51, rang 7, 2 octobre ; William Benoit, lot 33, rang 4, 21 décembre.

1907.—Maurice Charest, lot 47, rang 1, 21 janvier ; Horace St-Pierre, lot 45, rang 3, 23 février ; Joseph Leclerc, fils, lot 46, rang 3, 23 février ; Stephen Moloney, lot 47, rang 3, 23 février ; Joseph Morin, père, lot 49, rang 5, 8 mars ; Antoine Morin, $\frac{1}{2}$ S. O., lot 50, rang 5, 18 mars ; Joseph Morin, fils, lot 48, rang 5, 4 mars ; Joseph Vallée, lot 42, rang 4, 5 avril ; Alexis Gendron, lot 26, rang 8, 9 avril ; Cléophas St-Pierre, lot 44, rang 3, 19 avril ; Siméon Côté, lot 42, rang, 3 19 avril ; Théodore St-Pierre, lot 43, rang 3, 19 avril ; Auguste Harvey, lot 10, rang 3, 25 avril ; J. B. Imbeau, lot 7, rang 3, 25 avril ; Joseph Lepage, lot 8, rang 3, 25 avril ; Paul Lepage, lot 9, rang 3, 25 avril ; Émile Gagnon, lot 6, rang 3, 26 avril ; J. B. Lebrun, lot 4, rang 3, 26 avril ; Joseph Lebrun, lot 5, rang 3, 26 avril ; Joseph Ouellet, lot 3, rang 3, 26 avril ; Joseph Roy, lot 2, rang 3, 30 avril ; Pierre Savard, lot 48, rang 3, 1er mai ; Joseph Otis, lot 41, rang 3, 20 mai ; Eugène Otis, lot 40, rang 3, 20 mai ; Abel St-Amant, lot 46, rang 1, 2 septembre ; Joseph Desjardins, lot 39, rang 3, 25 novembre ; Nazaire St. Amant, lot 38, rang 3, 25 novembre ; Alfred Pinault, lot 17, rang 8, 21 décembre.

1908.—Odilon Chenard, lot 34, rang 6, 22 janvier ; Antoine Chenard, lot 36, rang 6, 22 janvier ; Uldéric Roy, lot 35, rang 6, 22 janvier ; Arthur Dion, lot 37, rang 6, 21 janvier ; Elie Poirier, lot 36, rang 3, 4 février ; Joseph Morin, snr, lots 49, 50, rang 3, 19 février ; Hector Otis, lot 44, rang 7, 19 février ; Tobie Otis, lot 43, rang 7, 19 février ; Ulric Paquet, lot 45, rang 7, 21 février ; Julien Poirier, lot 35, rang 3, 2 mars ; Mathias Laflamme, lot 37, rang 3, 2 mars ; Damase Ruest, lots 33, 34, rang 3, 2 mars ; Joseph Harvey, lot 31, rang 2, 6 mars ; Joseph Corbin, fils de Charles, lot 38, rang 6, 7 mars ; Jean Corbin, lot 39, rang 6, 7 mars ; Alfred Vallée, lot 40, rang 6, 7 mars ; Panthaléon Ouellet, fils, lot 41, rang 2, 11 mars ; Victorien Smith, lot 42, rang 2, 11 mars ; Alphonse Beaulieu, lot 40, rang 2, 11 mars ; George Harrisson, lots 48, 40, rangs 7, 7, 16 mars ; Alphonse Beaulieu, lot 39, rang 2, 18 mars ; Joachim Leclerc, lot 2, 32, rang 2, 25 mars ; Marcel Leclerc, fils, lot 32, rang 2, 25 mars ; Zéphirin Pelletier, lot 32, rang 2, 26 mars ; Henry Tardif, lot 31, rang 6, 26 mars ; Total : 165 billets de locations.

LOTS PATENTÉS DANS LE CANTON AWANTJISH

- 1900.—Paul Perrault, lot 12, rang 8, 19 avril ; Célestin Smith, jr. lot 83, N. E., chemin Matapédia, 16 juin ; Louis Paquet, $\frac{1}{2}$ ouest, lot 4, rang 8, 19 juin ; Théopras Rioux, $\frac{1}{2}$ ouest, lot 15, rang 8, 9 novembre ; Léon Dubé, $\frac{1}{2}$ Est, lot 4, rang 8, 22 décembre.
- 1901.—Pierre Joncas, lots 2, 7, rang 8, 13 mars ; François Beaulieu, lot 8, rang 8, 13 mars ; Paul Pineault, lot 13, rang 8, 24, avril ; Colonel Louis Félix Pineault, lots 93-94 S. O., chemin Matapédia, 4 avril 1902 ; Théophile Fournier, $\frac{1}{2}$ N.-O., lot A, rang 8, 21 août 1902 ; Octave Lizotte, lot 3, rang 8, 24 octobre 1902 ; Wm. alias Willie Girard, lot 6, rang 8, 24 octobre 1902 ; Jos. Altot, lot 80, N. E., chemin Matapédia, 25 octobre 1902.
- 1903.—Abraham Vallières, lot 46, rang 5, 13 mai 1903 ; Octave Ducas, lot 42, rang 1, 25 septembre ; Samuel Otis, lot 31, rang 5, 14 octobre ; Hector Otis, lot 44, rang 5, 14 octobre ; Jos Smith, fils d'Ed., lot 89, rang 50, 28 novembre.
- 1904.—Théophile Bouchard, lot 57, rang 4, 7 juin 1904 ; Représentants légaux de Jos. Paquet, lot 95, rang 50, 25 juin 1904 ; Zénon Paquet, lot 11, rang 8, 23 juin 1904.
- 1905.—Xavier Harvey, lot 30, rang 1, 25 avril 1905 ; Jos. Adrien Boulay, lot 59, rang 5, 29 avril 1905 ; William Fraser, lot 32, rang 1, 21 juillet 1905.
- 1905.—Arthur Vallières, lot 32, rang 5, 21 juin ; Charles Pierson, lot 63, 64, rang 6, 8 novembre ; Philippe Truchon, lot 54, rang 4, 8 novembre.
- 1906.—Michel Morin, lot 61, rang 7, 9 janvier ; Pierre Lefrançois lot 67, rang 6, 12 janvier ; Lucien Hallé, lot 21, rang 8, 26 mai ; Arthur Martineau, lot 46, rang 4, 24 septembre.
- 1907.—Victor Thibault, lot 58, rang 4, 26 février ; Adeod Gauthier, lot 54, rang 5, 27 février ; Samuel Otis, lot 30, rang 5, 30 mars ; L. P. Joubert, lot 38, rang 4, 22 novembre ; Total : 35 lettres patentes.
-

CANTON AWANTJISH.

LOTS DONT LES VENTES ONT ÉTÉ CANCELLÉES DEPUIS LE PREMIER JANVIER
1900 À CE JOUR.

1900.—Valentin St. Pierre, lot 35, rang 1, 25 janvier; Prudent Côté, lot, 36, rang 1, 25 janvier; Adélard Bélanger, lot 35, rang 2, 29 décembre; Joachin Leclerc, lot 47, rang 2, 29 décembre; Célestin Smith, lot 48, rang 2, 29 décembre

- 1901.—Guillaume Martin, lot 31, rang 1, 8 janvier; Jean-Bap. Saucier, lot 90, rang S.-O., Matapédia, 8 janvier.

1902.—Geo. Poirier, lot $\frac{1}{2}$ S.-O. 82, rang S.-O., 30 janvier; Jos. Gagnon, lot 87, rang N.-E., 30 janvier; Pierre Bélanger, lot 36, rang 2, 22 mars.

1903.—Ant. Boutet, lot 38, rang 8, 22 février; Eus. Dorion, lot 29, rang 8, 22 février; Alex. St. Pierre, lot 25, rang 2, 13 février; Emile St. Pierre, lot 32, rang 2, 13 février; Chs. St. Pierre, lot 33, rang 2, 13 février; Epiphane Savard, lot 26, rang 4, 13 février; Emile Sirois, lot 24, rang 2, 9 mars; Aurèle Morin, lot 26, rang 2, 9 mars; Adjutor Desjardins, lot 27, rang 2, 9 mars; François Gagnon, lot 23, rang 2, 19 novembre; Hypolyte Lavoie, lot 28, rang 2, 19 novembre; William Marman, lot 31, rang 2, 19 novembre; Ludger St. Pierre, lot 40, rang 2, 10 décembre; Alf. Dugas, lot 41, rang 2, 10 décembre; Ernest Gagné, lot 42, rang 2, 10 décembre; Jos. Ouellet, lot 27, rang 4, 10 décembre; Frs.-X. Harvey, lot 35, rang 5, 10 décembre; Jos. Alexis Gagnon, lot 31, rang 8, 26 janvier.

1904.—Frs. Thibault, lots 37, 38, rang 6, 18 juillet; David Ouellet, lot 39, rang 6, 18 juillet; Jos. Lebel, lots 40, 41, rang 6, 18 juillet; Jean Gauthier, lot 43, rang 6, 18 juillet; Jean Parent, lot 48, rang 6, 18 juillet; Phil. Gagnon, lot 48, rang 5, 24 octobre.

1905.—Louis Pouliot, lot 19, rang 8, 16 janvier; Fortunat St-Amant, lot 22, rang 8, 18 mai; Geo. Bouchard, lot 38, rang 5, 23 mai; Ant. Boulet, lot 18, rang 8, 6 octobre.

1906.—Romuald St-Amant, lot 23, rang 8, 20 février; Alfred Paradis, lot 32, rang 4, 11 septembre.

1907.—Samuel Otot, lot 47, rang 1, 21 janvier ; Céles tin Smith, lot 46, rang 1, 19 juillet ; Raphaël Smith, lot 17 rang 8, 28 novembre ; Jos. Ouellet, lot 27, rang 4, 15 juin ; Alexis Gendron, lot 26, rang 8, 21 juin ; Ludger Otis, lot 34, rang 5, 12 juin ; Thomas Dumont, lot 32, rang 2, 24 décembre ; Emile Dumont, lot 33, 25 décembre ; Thomas Dubé, lot 34, 24 décembre ; Donat Dumont, lot 31, 24 décembre.

1908.—Jos. Morin, père, lot 49, rang 5, 13 avril ; Horace St. Pierre, lot 45, rang 3, 13 avril ; Jos Leclerc, fils, lot 46, rang 3, 13 avril, 55 lots.

CANTON NEMTAYÉ.

LOTS DONT LES VENTES ONT ÉTÉ CANCELLÉES DEPUIS LE 1ER JANVIER 1900
À CE JOUR.

1900.—D. Tremblay, lot 5, rang N., 3 avril.

1902.—Daniel Ouellet, lot 4, Rang O., 11 janvier.

1905.—Olivier Poirier, lot 7, rang H., 25 mai ; Célestin Pelletier, lot 5, rang 7, 30 juin.

1906.—Samuel Dion, lot O., rang 4, 6 juin ; Léon Fortin, lots 15, 16, rang 6, 6 juin ; Philippe Couturier, lot 17, rang 6, 6 juin ; Jean-Bte Michaud, lot H., rang 4, 8 juin ; J. P. Couturier, lot 2, rang 6, 8 juin ; Arsène Gagnon, lots 3, 4, rang 6, 8 juin ; Léon Perron, lot 22, rang 1, 8 juin ; Ernest Keppel, lot 11, rang 6, 21 juin.

1907.—Alphonse Tremblay, lots 11, 12, rang 6, 7 mai ; Antoine Sinclair, lots 13, 14, rang 6, 14 octobre ; Jos St. Amant, lot 26, rang 1, 27 novembre.

1908.—Alphonse Côté, lot 5, rang 11, 20 janvier ; Gonzague D'Amours, lot 5, rang 12, 20 janvier ; Charles Côté, lot 3, rang 6, 29 janvier ; Arthur Couturier, lot 3, rang 6, 7 mars ; Zénon Couturier, lot 4, rang 6, 7 mars ; Alphonse Couture, lot 1, rang 6, 6 avril ; Nap. Gagné, lot 11, rang 6, 9 avril.—26 Lots.

Par l'honorable M, LeBlanc.—1. Le gouvernement ou aucun de ses membres sait-il que monsieur A. C. Tanner, sténographe et employé du gouvernement, à salaire régulier de \$1400.00 par année (voir comptes publics de 1907, page 138), a pris une part active à la dernière élection partielle du comté de Bellechasse, en faveur de l'un des candidats, savoir, l'honorable Adélard Turgeon, actuellement ministre des terres et forêts ?

2. Dans l'affirmative, sur l'autorisation de qui le dit M. Tanner s'est-il occupé de la dite élection ?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1. Le gouvernement et ses membres ignorent quelle part M. A. C. Tanner a prise à l'élection de Bellechasse.

2. Le gouvernement n'a donné aucune autorisation.

Par M. Daignault.—1. Combien de sociétés de bienfaisance étrangères font affaire en cette province ?

2. Quel est le nom de chacune ?

3. Ces sociétés font-elles le dépôt voulu par la loi ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Sous 59 Vict., ch. 34.—12.

Sous 61 Vict., ch. 39.—7.

2. Sous 59 Vict., ch. 34 :

Catholic Order of Foresters.

Royal Arcanum.

Catholic Mutual Benefit Association.

Knight of Columbus.

Independant Order of the Sons of Benjamin.

Knights of the Maccabees of the World.

Ladies of the Maccabees.

The Order of Scottish Clans.

Western Masons' Mutual Life Association.

Masonic Mutual Relief Association.

Ladies Catholic Benevolent Association.

Association Canado-Américaine.

Sous 61 Vict., ch. 39 :

Catholic Order of Chosen Friends.

Canadian Order of Foresters.

Royal Templars of Temperance.

Odd Follows Relief Association of Canada.

Canadian Order of Odd Follows.

Union St-Joseph d'Ottawa.

Sons of England Benefit Society.

3. Oui.

Par l'honorable M. LeBlanc.—Existe-t-il une entente entre le gouvernement ou aucun de ses membres ou employés et Eugène Létourneau, à l'effet que si M. Létourneau, de la ville de Montmagny, n'obtient pas du conseil municipal une licence de magasin pour la vente de liqueurs enivrantes, le gouvernement refusera d'émettre la seule licence que le dit conseil a accordée ?

Réponse par l'honorable M. Weir : Non.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Depuis le 1er janvier 1905, le gouvernement a-t-il accordé de l'aide pour la construction des écoles du Cap Rosier, de l'Anse-à-Louise, de l'Anse-à-Griffon et de la Rivière au Renard, dans le comté de Gaspé? 2. Dans l'affirmative, pour quels montants pour chacune de ces écoles ?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1. Oui.

2. 1905-06—L'Anse-à-Louise	\$ 50 00
Rivière-au-Renard	50 00
1906-07—L'Anse-à-Louise et Cap Rosier	250 00
1907-08—L'Anse-au-Griffon	250 00
Anse-à-Louise et Cap Rosier	250 00

M. Giard.—1. M. Wilfrid Paquette est-il encore à l'emploi du gouvernement, comme assistant comptable du greffe de la paix, à Montréal, ou autrement ? 2. Dans l'affirmative, quelle position occupe-t-il et quel est son salaire actuellement ?

Réponse par l'honorable M. Gouin : Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quand ont commencé les réparations récentes au palais de justice du district de Terrebonne, à Ste-Scholastique ?

2. Sont-elles terminées et, dans l'affirmative, depuis quand ?

3. Quel en est le coût total ?

4. Quel est le coût total du nouvel ameublement du dit palais de justice ?

5. Quel est le coût de l'ameublement de la salle d'audience ?

6. Quel est le coût de l'ameublement du bureau du protonotaire ?

7. Quel est le coût de l'ameublement du vestiaire des avocats ?

8. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour les travaux de réparations à l'édifice même ?

9. En a-t-il demandé pour l'ameublement ?

10. Dans l'affirmative, à qui les contrats ont-ils été accordés dans les deux cas, séparément ?

11. Quel a été le prix de chacun de ces contrats ?

12. Y a-t-il eu des extras et, dans l'affirmative, à combien se montent-ils dans chaque cas, séparément ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Au mois de septembre 1906.

2. Elles ont été terminées dans le cours de l'automne dernier,

3. \$11,760.94.

4. \$1,897.48.

5. \$1,728.08.

6. Rien.

7. Rien.

8. Oui.

9. Oui.

10. A. M. Simon Cyr, pour réparations à l'édifice, et à MM. Laurier & Allard, pour l'ameublement.

11. \$7,000 pour travaux généraux de réparations à l'édifice, \$1,625.00 pour ameublement.

12. Oui, \$4,274.25 pour travaux généraux de réparations, \$272.48 pour ameublement, \$451.63 pour travaux de plomberie, et \$35.06 pour électricité.

Par M. Vilas.—1. Quel est le nombre d'écoles dans la municipalité de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis?

2. Quelle est l'évaluation des biens imposables pour les fins scolaires dans cette municipalité?

3. Quel a été le taux des taxes scolaires durant les cinq années, dans cette municipalité?

4. Quelle est l'assistance moyenne à chaque école?

5. Quel a été le montant des recettes et des dépenses, de chaque école durant les dernières cinq années, indiquant, séparément, les recettes sous la rubrique de taxes, octroi du gouvernement, contribution mensuelle, et toutes autres recettes de chaque école et indiquant, séparément, les dépenses sous la rubrique de salaire de l'instituteur ou institutrice, améliorations et entretien ordinaire?

6. Y a-t-il eu, en aucun temps, durant les dernières cinq années une école dissidente dans la municipalité, a-t-elle cessé d'exister, et depuis quand?

7. Quelle est la distance entre chacune des dites écoles?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. Huit écoles.

2. \$351,078.00.

3. 20 centins par \$100.00 en 1902-03 ; 25 centins par \$100.00 en 1903-04 et 1904-05 ; 30 centins par \$100.00 en 1905-06 et 1906-07.

4. Année 1906-07 ; Ecole de l'arrondissement No 1, 38 élèves ; école No 2, 23 élèves ; école No 3, 30 ; école No 4, 29 ; école No 5, 23 ; école No 6, 27 ; école No 7, 19 ; école No 8, 11.

5. Le fonds local des municipalités scolaires étant en commun pour tous les arrondissements, en vertu de l'art. 441 de la loi de l'Instruction publique, il est impossible de répondre à cette question, excepté pour ce qui concerne les traitements des institutrices, qui ont été comme suit :

TRAITEMENTS.

	1902-03	1903-04	1904-05	1905-06	1906-07
Ecole No 1.....	\$ 65 00	\$ 70 00	\$ 70 00	\$ 70 00	\$ 70 00
“ “ 2.....	73 00	73 00	90 00	90 00	90 00
“ “ 3.....	100 00	95 00	100 00	100 00	100 00
“ “ 4.....	95 00	100 00	92 00	100 00	100 00
“ “ 5.....	70 00	70 00	72 00	80 00	80 00
“ “ 6.....	90 00	80 00	80 00	100 00	100 00
“ “ 7.....	90 00	80 00	80 00	100 00	90 00
“ “ 8.....	90 00	75 00	80 00	100 00	100 00

6. Non.

7. Le département de l'Instruction publique n'a pas les renseignements nécessaires pour répondre à cette question.

Par M. Champagne.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une requête de l'association des hôteliers du comté des Deux-Montagnes au sujet de l'augmentation des droits de licences, lorsqu'il n'y a qu'une ou deux licences dans une municipalité ?

2. Dans l'affirmative, quand ?

3. Entend-il amender la loi des licences ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1 et 2. Une requête adressée à M. Champagne, M. P. P., et signée par seize hôteliers du comté des Deux-Montagnes, a été reçue le 13 septembre 1907.

3. Non, quant à ce qui fait l'objet de la dite requête.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement que les spéculateurs en bois, concessionnaires réguliers de limites ou autres, achètent à vil prix les droits de coupe des colons et même des lots entiers et y coupent du bois de toutes les dimensions ?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement d'arrêter sans plus de retard ce pillage, tant pour protéger les colons de bonne foi que pour sauvegarder les forêts ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Il est à la connaissance du département des terres et forêts que diverses personnes achètent, en tout ou en partie, les droits de certains acquéreurs de lots de la couronne par billet de location, et coupent quelquefois du bois sur ces lots contrairement à la loi.

2. Le département s'efforce, en toute occasion, de réprimer et de punir la coupe illégale du bois sur ces lots, dans l'intérêt de la colonisation et pour conserver la forêt.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Les lots demandés depuis le 1er janvier 1894 pour fins de culture, dans le canton de Howard, comté d'Argenteuil, ont-ils été refusés aux personnes mentionnées dans la réponse donnée par l'honorable monsieur Turgeon, page 248 des procès-verbaux de cette Chambre ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon.—1 Les lots suivants n'ont pas été vendus :

Rang 2.—Lot 17.

“ 3.—Partie est de 40 et 41 et partie ouest de 43.

“ 4.—Le quart nord du lot 15, le demi-nord du lot 20 et les lots 24 et 25.

“ 5.—Lots 24 et 25.

“ 6.—Lot 11.

“ 7.—Lots 14, 18 et 20.

“ 10.—Lot 21½

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Monsieur Gustave C. Piché, ingénieur forestier à l'emploi du département des terres et forêts, a-t-il saisi du bois coupé illégalement par des concessionnaires de limites?

2. Dans l'affirmative, dans quelle limite?

3. Contre qui?

4. Pour quelle valeur?

Réponse par l'honorable M. Turgeon.—Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quelles sont les personnes qui ont demandé des lots de culture dans les cantons Lussier et Archambault, depuis juin 1897?

2. Sur quels rapports officiels ces lots ont-ils été refusés?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

CANTON LUSSIER.

No 1

Rang 1.—Lots 2, 3 et 4—Demandés par Théodore Riopel.

Lots 5 et 6—Demandés par Maxime Riopel.

Lot 7—Demandé par Xavier St. Amour.

Lot 53—Demandé par H. Aubin.

Lots 56 et 57—Demandés par Michael Ritchie.

Lots 58 et 59—Demandés par Ovila Rivest.

Rang 2.—Lot 10—Demandé par John Ritchie.

Lot 18—Demandé par Isaïe Mousseau.

Lot 24—Demandé par Omer Lavoie.

Rang 3.—Lot 19—Demandé par Arthur Villeneuve.

Lots 22 et 23—Demandés par Charles Villeneuve.

Lot 24—Demandé par Omer Lavoie.

Lots 44 et 45—Demandés par Alphonse Raymond.

Lots 44 et 45—Demandés par l'honorable J. Prévost.

Lots 60 et 61—Demandés par J. A. Lavoie.

Rang 4.—Lots 13 et 14—Demandés par Joseph Brisson.

Lot 45—Demandé par Homère Brisson.

Lot 46—Demandé par Léon St. Aubin.

Lots 53 et 54—Demandés par Charles Clément et Paul L. Clément.

Lot 58—Demandé par Ovila Rivest.

Rang 5.—Lot 43—Demandé par Joseph Sylvestre.

-
- Rang 6.—Lots 48 et 49—Demandés pa Théophile Payette.
Lots 53 et 54—Demandés par John Lavigne.

CANTON ARCHAMBAULT

- Rang 1.—Lot 8—Demandé par Auguste Thibault.
Lots 37 et 38—Demandés par Thomas Menard.
Lot 39—Demandé par Joseph Forget.
- Rang 2.—Lot 11—Demandé par Joseph Regimbal.
- Rang 5.—Lots 4, 5 et 7—Demandés par Pierre Carbonneau et Nap. Bertrand.
Lot 8—Demandé par Edouard Ritchie.
- Rang 6.—Lots 10 et 11—Demandés par David Mooney.
Lot 13—Demandé par Ernest Viger.
Lot 14—Demandé par Palma Viger.
Lot 15—Demandé par Johnny Lavigne.
- Rang 7.—Lots 8 et 9—Demandés par T. W. Way.
Lot 14—Demandé par Palma Viger.
Lot 15—Demandé par Johnny Lavigne.
Lot 16—Demandé par Albert Rivest.
Lot 17—Demandé par Paul Laviolette.
Lot 18—Demandé par Adolphe Pagé.
- Rang 8.—Lots 3 et 4—Demandés par Hercule Lavoie.
Lots 5 et 6—Demandés par Pierre Simard.
Lot 7—Demandé par Omer Simard.
Lot 8—Demandé par James Way.
Lot 9—Demandé par John Way.
Lot 10—Demandé par Elsemère Way.
Lots 11 et 12—Demandés par Théophile Perreault.
Lots 13 et 14—Demandé par William Ritchie.

Rang 9.—Lot 1—Demandé par Joseph Rivest.
 Lot 2—Demandé par Oscar Rivest.
 Lots 3, 4, 5 et 6 - Demandés par Jean et Omer Lavoie.

Rang 10.—Lots 3 et 4—Demandés par François Robert.
 Lot 5— Demandé par Zoël Nadon.
 Lots 6 et 7—Demandés par Ovila Robert.
 Lots 8 et 9—Demandés par Omer Brisson.
 Lots 39 et 40— Demandés par R. E. MacNaughton.

Rang 11.—Lot 4—Demandé par E. D. Godon.
 Lot 8—Demandé par Ovide Godon.

No 2.

Tous ces lots ont été retirés de la vente soit comme étant rapportés impropres à la culture, ou dans le but de créer une réserve forestière dans ces deux cantons, laquelle réserve a été, en effet créée et comprend tous les lots ci-dessus énumérés.

Par M. Giard.—Quels sont les lots ou parties de limites ou limites entières que le ministre des terres a donné instruction de ne pas vendre pour fins agricoles en 1900, 1902, 1904 et 1906, mentionnés à la réponse de l'honorable M. Turgeon, en date du 6 avril courant, à la page 284 des procès-verbaux de cette Chambre, en réponse à M. Giard ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Les limites suivantes :

Canton	Wentworth No 4,	superficie	3 $\frac{1}{4}$	milles.
"	Harrington Est	"	6	"
"	Harrington Ouest,	"	2 $\frac{3}{4}$	"
"	Wentworth No 1,	"	6	"
"	Wentworth No 2,	"	3 $\frac{1}{3}$	"
"	Neigette,	"	3	"
"	Macpès No 5,	"	3 $\frac{3}{4}$	"
"	Fleuriault,	"	1	"
"	Matane,	"	2	"
"	Nouvelle,	"	7 $\frac{3}{8}$	"
"	Maria,	"	5 $\frac{1}{2}$	"
Rivière	André, canton Ristigouche,	superficie	3 $\frac{3}{8}$	milles.
Canton	Cabot,	superficie	3 $\frac{1}{4}$	milles.
"	Bégon,	"	2 $\frac{1}{2}$	"
"	Ristigouche,	"	1 $\frac{3}{4}$	"
"	Macpès,	"	5	"
"	Carleton,	"	3 $\frac{1}{2}$	"

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'école polytechnique.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et qu'il la recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'en sus de l'allocation annuelle qui lui est maintenant payée en vertu des lois 57 Victoria, chapitre 23, section 17, 3 Edouard VII, chapitre 17, section 4, et 7 Edouard VII, chapitre 28, section 1, il sera alloué à la corporation de l'école polytechnique, à même le fonds de l'éducation supérieure, une somme de deux mille piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois et adoptée.

Résolu,—Que cette résolution soit renvoyée au comité général chargé de l'étude du bill (212) concernant l'école polytechnique.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (212) concernant l'école polytechnique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à demain pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter la résolution concernant une vente par l'honorable M. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Roy, propose que cette résolution soit maintenant adoptée. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (207) concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

L'honorable M. Gouin, appuyé par M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

Et un débat s'élève.

Après quelque temps, M. Tellier propose, appuyé par l'honorable M. LeBlanc et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 7 avril 1908, demandant la production de copie de tous ordres-en-conseil, correspondance, instructions aux agents des terres, et généralement tous documents se rapportant à la garantie accordée aux porteurs de licences de coupe de bois, qu'aucune concession de terres, de culture ou de colonisation ne sera accordée pendant un certain temps, pour des fins de culture ou de colonisation, depuis le 1er février 1899.

(Document de la session No 50)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1907, pour la production d'un état donnant le coût de la construction originaire du palais de justice de Montréal, le coût de sa reconstruction ordonnée sous le gouvernement Mercier, et le coût des réparations qu'il a subies jusqu'au 30 juin 1906.

(Document de la session No 51)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 mars 1908, demandant la production de copie : 1. De tous les ordres en conseil passés jusqu'à date au sujet de la classification des terres publiques en terres à culture et en terres à bois, conformément aux dispositions de l'article 1268 de Statuts refondus ; 2. De tous les rapports de J. C. Langelier, surintendant des gardes forestiers se rattachant à cette classification.

(Document de la session No 52)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 8 avril 1908, demandant la production d'une copie de tous ordres-en-conseil, lettres-patentes, correspondance et tous documents se rapportant à la concession par le gouvernement, au docteur Léon O. Noël, de St-Ferdinand d'Halifax, de certains lots à eau profonde pris sur le lac William, dans le canton de Ireland.

(Document de la session No 53)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1908, demandant un état indiquant.—1. Les lots de terre octroyés à des colons, pour 1892 jusqu'à ce jour, dans les cantons Bourdages, Patton, Ashburton, Montminy,

Talon, Rollet et Panet, dans le comté de Montmagny. 2. Les lots octroyés pour chaque année ; 3. Les octrois de lots qui ont été annulés, depuis 1892 avec les détails par numéro, pour chaque année. (*Document de la session No 54*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 12 mars 1908, pour la production d'une copie de tout mandat d'arrestation émané du tribunal (bench warrant) et de tout ordre d'incarcérer (commitment) donné contre le défendeur, lors de la reprise de la cause du Roi contre Asselin, devant la Cour du Banc du Roi siégeant en matière criminelle, à Québec, dans le cours de l'automne dernier, et de toute la procédure et la correspondance se rapportant à cette matière. (*Document de la session No 55*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 12 mars 1908, pour la production d'une copie de toutes les pièces de procédure, applications, motions ou requête, dispositions prises et décisions rendues par le tribunal dans la cause du Roi contre Asselin, devant la cour du banc du Roi siégeant en matière criminelle dans la cité de Québec, au printemps de 1907. (*Document de la session No 56*).

Et réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 8 avril 1908, demandant la production de copie de tous ordres-en-conseil, de la correspondance et de tous documents se rapportant à la vente sous billets de location ou autrement, à M. Joseph Dionne, huissier à St-Eleuthère, dans le comté de Kamouraska, du lot No 15, dans le 2ème rang du canton d'Escourt, dans le comté de Kamouraska, depuis le 1er avril 1901 jusqu'à date, à toute annulation et revente intervenues depuis cette date, et à la réclamation de \$528.00 faite par M. Dionne pour environ 88,000 pieds de bois qui lui auraient été enlevés pour les vendre à un nommé Alexis Bélanger, de St-Alexandre, dans le comté de Kamouraska ; et spécialement de toute la correspondance se rapportant à cette dernière réclamation. (*Document de la session No 57*)

A six heures p. m. M. l'Orateur ajourne la Chambre à huit heures, ce soir.

Huit, heures p. m.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée, ce jour : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Et la motion étant soumise, la Chambre se divise et les noms étant appelés ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Benoit,
Bergevin,*

*Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,*

Cardin,
Caron, (Matane),
Caron, (L'Islet),
Côté.
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gillies,
Girard,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemieux,

MacKenzie,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Panet,
Pilon,
Prévost,
Robitaille.
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay (Lac-St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Walsh,
Weir.—49.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

Ainsi, la motion est adoptée.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

(EN COMITÉ)

Résolu 1.—Qu'il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer un agent général pour la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Résolu 2.—Que l'agent général qui sera nommé en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions sera le représentant officiel de cette province dans le royaume-uni, avec résidence dans le dit royaume; qu'il sera sous le contrôle du premier ministre et devra se guider d'après les instructions qu'il en recevra de temps à autre.

Résolu 3.—Que cet agent général recevra un traitement de six mille piastres par année.

Résolu 4.—Que son traitement et les dépenses qu'il pourra encourir dans l'accomplissement de ses devoirs, soit pour l'entretien de son bureau, soit pour toute autre cause légitime, seront payés par mandat du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu de la province. Le total de ce traitement et de ces dépenses ne devant pas dépasser onze mille dollars.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Girard fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Girard rapporte alors les dites résolutions.

Et la question étant posée : ces résolutions seront-elles lues la première fois, maintenant ?—

La Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions sont alors lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la deuxième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : La Chambre adoptera-t-elle ces résolutions, maintenant ?—

La Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Caron, (Matane),
Caron, (L'Islet),
Côté,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gillies,
Girard,

Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemieux,
Mackenzie,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Panet,

Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Robitaille,
Smith,
Tanguay (Lac St-Jean),
Taschereau,

Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Walsh,
Weir.—49.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Girard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

Ainsi, la motion est adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (27) concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (212) concernant l'école polytechnique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Girard fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (209) concernant l'inspection des échafaudages.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à la prochaine séance pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (210) à l'effet de pourvoir à la nomination d'un Orateur suppléant de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Girard fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

L'honorable M. LeBlanc propose, en amendement, appuyé par M. Tellier : Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "dans six mois".

L'amendement était mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Côté,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Girard,

Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Lemieux,
Mackenzie,
Morin,
Morisset,

Neault,
Ouellette,
Panet,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,

Tanguay (Lac-St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walsh,
Weir.—47.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors proposée, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative sur la précédente division renversée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (207) concernant une vente par l'honorable M. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Roy,—et la motion est soumise à la Chambre,—que ce bill soit, maintenant, lu, la deuxième fois, la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Et la question étant posée : Le bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—La Chambre se divise, et la question est réglée dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale.

M. Mercier propose, appuyé par M. Kelly : Que cette Chambre adopte maintenant ces amendements.

M. Walsh propose, en amendement, appuyé par M. Roy (Montmagny) : “ Que les mots suivants soient ajoutés à la motion : “ en les amendant en ajoutant ce qui suit comme sous-paragraphe *b* de la clause 21. ”

“ *b*. En remplaçant le deuxième alinéa du paragraphe 16 par le suivant :

“ La cité est autorisée à payer le coût de cette amélioration, la somme à payer pour la propriété devant être fixée d'après la valeur marchande de la propriété dans le voisinage immédiat. ”

Un débat s'élevant, l'honorable M. LeBlanc soulève le point d'ordre que l'amendement n'est pas couvert par les avis.

M. l'Orateur décide que l'amendement est dans l'ordre.

Et le débat se continuant, M. Lacombe propose comme amendement à l'amendement qu'après le mot "amélioration," dans la première ligne, il soit ajouté les mots suivants: "ainsi que le coût de l'expropriation de la rue Gain."

Ce sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

POUR :

Messieurs

Blanchard,
Devlin,
Gosselin,
Kaine,
Lacombe,
Lafontaine (Maskinongé),
Mackenzie,

Neault,
Perrault,
Prévost,
Roy (Montmagny),
Tourigny,
Vilas,
Weir.—14.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Cardin,
Caron (Matane),
Côté,
D'Anjou,
Décarie,
Delage,
Giard,
Girard,
Godbout,
Gouin,
Jobin,
Kelly,
Laferté,

Lafontaine (Berthier),
Langlois,
LeBlanc,
Lemay,
Morin,
Morisset,
Ouellette,
Pilon,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Tanguay (Lac St-Jean),
Taschereau,
Tellier,
Thériault,
Walsh.—31.

Ainsi, le sous-amendement est rejeté.

L'amendement étant alors mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Benoit,
Côté,
Delâge,
Devlin,
Gosselin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Mackenzie,
Morisset,
Neault,
Ouellette,

Perrault,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Montmagny),
Tanguay (Lac-St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walsh,
Weir.—23.

CONTRE :

Messieurs

Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Caron (Matane),
D'Anjou,
Décarie,
Giard,
Girard,
Godbout,
Gouin,
Lacombe,

Laferté,
Lafontaine (Maskinongé),
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
LeBlanc,
Lemay,
Morin,
Pilon,
Roy (Kamouraska),
Tellier.—21.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion principale, ainsi amendée étant soumise, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements au bill (131) amendement la charte de la cité de Montréal, avec un amendement.

Ordonné.—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le

Conseil législatif au Bill (55) constituant en corporation la ville de Limoilou, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède, de nouveau, à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (68) validant la vente faite par les héritiers de L. T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (74) validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Brown et Perley, en date du 5 mai 1874, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à St-Joseph d'Alma, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (112) concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Girard fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a rejeté.

Et la Chambre siège jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 22 avril 1908.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, en comité général le bill (178) amendant la loi 54 Victoria, chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d'eau.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Girard fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération,

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. Blanchard, propose, appuyé par M. Bissonnette (Montcalm), que le bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence, soit réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance pour reconsidération en comité général. La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (208) amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.

M. Blouin, appuyé par M. Bergevin, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à la prochaine séance pour étude en comité général.

M. Roy (Montmagny), propose, appuyé par M. Mercier, et il est—

Ordonné,—Que copie de l'une des requêtes concernant le mouvement anti-alcoolique en cette province, reçues par cette Chambre, soit publiée dans les volumes des documents de cette session, avec un état approximatif du nombre total des signatures apposées à ces pétitions.

M. Walsh propose, appuyé par M. Walker, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (38) amendant la charte de l'hôpital " Alexandra ", soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne un hôpital.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à une heure et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne à onze heures a. m. aujourd'hui.

Mercredi, 22 avril 1908

Onze heures a. m.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (216) amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'honorable M. Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Turgeon, et il est—

Résolu,—Qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'école des hautes études commerciales de Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (209) concernant l'inspection des échafaudages.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

M. Tessier, du comité de législation présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (136) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la cour du Banc du Roi, juridiction d'appel et de la cour de révision, et l'a adopté avec un amendement ”.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (27) concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. LeBlanc propose en amendement, appuyé par M. Tellier : Que le mot “ maintenant ” soit retranché et remplacé par les mots “ dans six mois ”.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit ;

POUR :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet, (Stantead),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Chauret,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Gauthier,
Gendron,
Gillies,
Girard,
Godbout,
Gosselin,
Gowin,
Jobin,
Kelly,
Lacombe,
Laferté
Lafontaine (Berthier),
Langlois,

Lemay,
Mackenzie,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pelletier,
Perrault,
Petit,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Smith,
Tanguay, (Wolfe),
Tessier,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Walsh,
Weir.—53.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Alors, la motion principale étant soumise, la Chambre se divise et cette motion est adoptée sur la division précédente, prise en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (209) concernant l'inspection des échafaudages.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier, fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (136) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la cour du Banc du Roi, juridiction d'appel et de la cour de révision.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Lacombe fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (214) autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à la prochaine séance pour être étudié en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général, à la prochaine séance.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

 INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE

Par M. Walker.—Quelles étaient les raisons de refus d'accorder les lots dont il est question dans la réponse de l'honorable M. Turgeon donnée à la page 248 de la version française des procès-verbaux de cette Chambre.

Réponse par l'honorable M. Turgeon :—Ces lots étaient incultes et avaient été classifiés comme tels.

A une heure, la Chambre s'ajourne à trois heures, cet après-midi.

— — — — —
Trois heures p. m.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, la réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 6 avril 1908, demandant la production de copie de tous ordres en conseil, correspondance et tous documents concernant la fondation de l'école dite des "Hautes études commerciales", sa construction et l'expropriation des terrains s'y rapportant à Montréal. (Document de la session No 58.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 23 mars 1908, demandant la production d'une copie. 1. De tous les ordres en conseil concernant les réserves forestières établies jusqu'à date dans cette province ; 2. De tous les rapports d'explorations et autres, sur lesquels ces ordres en conseil ont été basés. (Document de la session No 59.)

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 avril 1908, demandant copie de toute correspondance et de tous documents concernant l'incendie de Louiseville, au mois de mai 1904. (Document de la session No 60.)

M. Lacombe propose, appuyé par M. Langlois : Que le bill (194) amendement le Code civil relativement à la vente de meubles avec retention de droits de propriété, soit réinscrit sur l'ordre du jour pour considération en comité général.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

M. Langlois propose, appuyé par M. Lacombe : Que le bill (190) amendement l'article 513 de la loi de l'instruction publique relativement aux versements et aux retenues sur les pensions, soit réinscrit sur l'ordre du jour pour considération en comité général.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

M. Pelletier propose, appuyé par M. Daignault,—

Qu'il soit *résolu* : Que cette Chambre émet le vœu qu'il est expédient pour la sécurité du public en général et des employés de chemins de fer en particulier, que des inspecteurs soit nommés pour l'inspection des locomotives de chemins de fer.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (3) amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel à Sa Majesté en son Conseil privé.

Bill (13) amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.

Bill (95) constituant en corporation "La Protection".

Bill (134) relatif aux inspecteurs de prisons et autres institutions.

Bill (143) relatif aux édifices publics.

Bill (198) accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE

Par l'honorable M. LeBlanc.— Y a-t-il des documents et correspondance échangés entre le ministre des Terres et Forêts ou ses employés et messieurs Alex. Baptist et Fils, de Trois-Rivières, etc ?

• Réponse par l'honorable M. Turgeon ; Non.

Il est proposé par M. Kelly, appuyé par M. Petit, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : — Un état indiquant combien de lots dans les premiers rangs des cantons de Port-Daniel, Hope, Cox, Hamilton, New-Richmond, Maria, Carleton, Nouvelle, Mann, Restigouche et Métapédia, apparaissent encore dans les livres des terres de la Couronne comme appartenant au gouvernement. 2. Quels sont les noms des personnes qui apparaissent d'après le cadastre et le livre de renvoi officiels, comme étant en possession des dits lots, en donnant le numéro primitif de chaque lot occupé par chaque personne, ainsi que le numéro du cadastre.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 13 avril 1908 pour la production de trois tableaux chacun pour les sessions de 1906, 1907 et 1908 respectivement, comprenant les noms de tous les employés sessionnels per-

manents et surnuméraires, avec l'emploi et le salaire de chacun d'eux, et le montant total qui a été payé à chacun d'eux, pour leur travail en rapport avec la dite session.
(Document de la session No 61).

Et réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1908 pour production d'un état donnant, par chaque région allouée comme sphère d'actions aux différentes sociétés de colonisation de la province de Québec, le nombre de colons établis par année par chaque société de colonisation, sur les terres de la Couronne depuis le 1^{er} janvier 1895.

(Document de la session No 62).

Et réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, demandant un état indiquant combien de lots dans les premiers rangs des cantons de Port-Daniel, Hope, Cox, Hamilton, New-Richmond, Maria, Carleton, Nouvelle, Mann, Restigouche et Matapédia, apparaissent encore dans les livres des terres de la Couronne comme appartenant au gouvernement. 2. Quels sont les noms des personnes qui apparaissent d'après le cadastre et le livre de renvoi officiels, comme étant en possession des dits lots, en donnant le numéro primitif de chaque lot occupé par chaque personne, ainsi que le numéro du cadastre.

(Document de la session No 63)

A six heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à huit heures, ce soir.

Huit heures p. m.

Ordonné,—Que M. Delâge ait la permission de présenter un bill (217) amendant l'article 3195*b* des Statuts refondus.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la loi des licences de Québec.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Weir informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les licences pour la vente de liqueurs enivrantes dans les villes de Thetford Mines et Black Lake, seront sujettes aux droits prescrits par l'article 4 de la loi 63 Victoria, chapitre 12.

Résolu, 2.—Que la taxe payable par toute personne ayant l'intention de demander la confirmation d'un certificat de licence, dans la cité de Montréal, devra être de sept dollars en timbres apposés sur la formule de cette demande.

Résolu, 3.—Qu'à mesure que le nombre des licences d'hôtel et de restaurant, dans les cités et villes mentionnées dans la section 7 de la loi qui sera basée sur ces résolutions, diminuera graduellement, les droits sur ces licences devront, dans chacune des cités ou villes, être proportionnellement augmentés par le lieutenant-gouverneur en conseil, de manière que le revenu total en provenant ne soit pas moindre qu'avant cette réduction.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra modifier, de temps en temps, selon qu'il le jugera à propos, le tarif contenu dans les articles 203 et 205 de la loi des licences de Québec.

Résolu, 5.—Que dans les actions mentionnées dans le paragraphe c de l'article 203 de la loi 63 Victoria, chapitre 12, les honoraires accordés à l'avocat seront de dix piastres lorsque des témoins sont assignés.

Résolu, 6.—Que tout colporteur, prenant une licence pour les districts de revenu de Québec et de Montréal, qui désire colporter dans les limites de la cité de Québec ou de la cité de Montréal, paiera un droit additionnel de cent cinquante piastres ; et que le droit exigible pour les véhicules de colporteur sera : pour un véhicule, cinquante piastres, et pour chaque véhicule additionnel, dix piastres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.— Que le rapport soit reçu, maintenant.

M. Pelletier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la deuxième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces résolutions ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné.—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné.—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du Bill (27) concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. LeBlanc propose, en amendement, appuyé par l'honorable M. Tellier.—Que le mot “maintenant” soit retranché et que les mots “dans six mois” soient ajoutés à la fin de la motion.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Lafontaine (Maskinongé),

LeBlanc,
Tellier.—5.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Blouin,
Cardin,
Caron (L'Islet).
Champagne,
Chauvet,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gillies,
Girard,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,

Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Lemieux,
Mackenzie,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Smith,
Tanguay (Wolfe),
Taschereau,

Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,

Vilas,
Walker,
Walsh,
Weir.—56.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise. La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative sur la même division prise en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (214) autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (216) amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à la prochaine séance pour être étudié en comité général.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (62) revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Kelly propose, appuyé par M. Petit, et il est—

Résolu,—Qu'attendu qu'en vertu du Statut 53 George III, chapitre , 1819, une commission royale a été nommée dans le but de régler les nombreuses difficultés qui existaient alors dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé et qui était dues à ce que les loyalistes unis et les acadiens ne possédaient aucun titre à leurs terres ;

Attendu que la dite commission n'a jamais terminé ses travaux, et que l'incertitude des titres de la propriété dans le comté de Bonaventure donne

journallement lieu à des difficultés et à des troubles sérieux parmi les propriétaires de terrains ;

Attendu qu'il est urgent que des mesures soient prises pour octroyer des lettres-patentes aux anciens colons et aux descendants des habitants primitifs du comté de Bonaventure ;

Que cette Chambre exprime l'opinion qu'il est opportun de faire une enquête sur la dite situation en vue d'accorder des lettres-patentes aux propriétaires d'immeubles dans le dit comté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il n'adopte pas l'amendement qu'elle a fait au bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale.

Parce que cet amendement n'a pas été demandé par la cité de Montréal ;

Parce que les avis donnés pour la passation de ce bill ne couvrent pas ce dit amendement.

Parce que cet amendement aurait le même effet que l'amendement biffé par cette Chambre.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (73) amendant la charte de la ville de Saint-Jean.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (104) constituant en corporation "The Clothing Manufacturers' Association of Montreal".

Bill (115) amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique, Québec.

Bill (124) constituant en corporation la congrégation Beth Judah de Montréal.

Bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques.

Bill (157) amendant la loi de la chasse de Québec.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (104) constituant en corporation "The Clothing Manufacturers' Association of Montreal", et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique, Québec, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (124) constituant en corporation la congrégation Beth Judath, de Montréal, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (157) amendant la loi de la chasse de Québec, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (73) amendant la charte de la ville de St-Jean, et ces amendements sont lus la première fois.

Et la question étant posée : ces amendements seront-ils lus la deuxième fois?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle ces amendements?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Mercier propose, appuyé par M. Kelly, et il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son amendement à leurs amendements au Bill (131) amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale, et qu'elle adopte les dits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le Bill (173) conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné.—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill. Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

M. Tellier propose, en amendement, appuyé par M. D'Auteuil : Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "dans six mois".

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs

Bergevin,
Bernard,
Blouin,
Caron (L'Islet),
Chauret,
Côté,
D'Auteuil,
Décarie,
Dorris,
Gauthier,
Godbout,
Gouin,
Jobin,
Kelly,

Laferté,
LeBlanc,
Lemay,
Mackenzie,
Morrisset,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Tanguay (Wolfe),
Taschereau,
Tellier,
Tessier,
Turgeon.—27.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bissonnette (Montcalm),
Blanchard,
Cardin,
Caron (Matane),
Daignault,
D'Anjou,

Devlin,
Dion,
Girard,
Gosselin,
Lacombe,
Lafontaine (Maskinongé),
Lafontaine (Berthier),

Langlois,
Mercier,
Morin,

Neault,
Pelletier,
Pilon.—20.

Ainsi, l'amendement est résolu dans l'affirmative.

La motion principale telle qu'amendée étant alors soumise, il est—
Ordonné,—Que le dit bill soit lu la troisième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill
(189) amendant la loi des licences de Québec.

Ordonné,—Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill
(197) amendant la loi des licences concernant les buvettes et les médecins et pharmaciens.

Ordonné,—Que cet ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill
(185) amendant la loi 60 Victoria, chapitre 27, concernant les "homestead".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill
(191) amendant la loi électorale de Québec, 1903, relativement à certains délais.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

M. Décarie propose, en amendement, appuyé par M. Godbout : Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "dans six mois". L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Lafontaine</i> (Berthier),
<i>Bergevin,</i>	<i>Langlois,</i>
<i>Bissonnette</i> (Montcalm),	<i>Lemay,</i>
<i>Blanchard,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Blouin,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Cardin,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Caron</i> (L'Islet),	<i>Morin,</i>
<i>Chauret,</i>	<i>Morisset,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Neault,</i>
<i>Daignault,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>D'Anjou,</i>	<i>Pilon,</i>
<i>Décarie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Devlin,</i>	<i>Roy</i> (Kamouraska),
<i>Dorris,</i>	<i>Roy</i> (Montmagny),
<i>Girard,</i>	<i>Tanguay</i> (Wolfe),
<i>Godbout,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Thériault,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Lacombe,</i>	<i>Turgeon,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Weir.</i> —42.

CONTRE :

Messieurs

<i>Bernard,</i>	<i>LeBlanc,</i>
<i>D'Auteuil,</i>	<i>Tellier.</i> —5.
<i>Lafontaine</i> (Maskinongé),	

Ainsi, la proposition est résolue dans l'affirmative.

La motion principale telle qu'amendée étant, alors, soumise, il est—
Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (208) amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 23 avril 1908

Onze heures a. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.

La Chambre procède à considérer les amendements faits par le Conseil législatif au bill (109) concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, et ces amendements sont lus deux fois et agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (104) constituant en corporation "The Clothing Manufacturers' Association of Montreal" et ces amendements sont agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la compagnie de Pouvoir électrique de Québec, et ces amendements sont adoptés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (121) constituant en corporation la Congrégation "Beth Judah", de Montréal, et ces amendements sont agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

 INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Mercier.—Quelle subvention ordinaire ou spéciale, le gouvernement a-t-il payée, chaque année, à l'école polytechnique de Montréal, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1907 ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.....	\$ 5,700 00
“ 1893 “ 1894.....	5,700 00
“ 1894 “ 1895.....	10,000 00
“ 1895 “ 1896.....	10,000 00
“ 1896 “ 1897.....	9,500 00
“ 1897 “ 1898.....	10,000 00
“ 1898 “ 1899.....	10,000 00
“ 1899 “ 1900.....	10,500 00
“ 1900 “ 1901.....	10,000 00
“ 1901 “ 1902.....	13,000 00
“ 1902 “ 1903.....	13,000 00
“ 1903 “ 1904.....	13,000 00
“ 1904 “ 1905.....	13,000 00
“ 1905 “ 1906.....	13,000 00
“ 1906 “ 1907.....	13,000 00

Par M. Tessier.—Le produit des taxes imposées en 1892 et les paiements faits en remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer sont-ils inclus dans l'état de la recette ordinaire et la dépense ordinaire que l'honorable trésorier de la province a fourni le 13 de ce mois, dans sa réponse à une interpellation de M. Tellier. (Page 360 des procès-verbaux) ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Le produit des taxes prélevées en 1892 est inclus dans les recettes ordinaires.

Les paiements faits en remboursements de dépôts de garantie par les chemins de fer ne sont pas inclus dans les paiements ordinaires.

Par M. Tessier.—Quels ont été, en ne tenant compte ni des emprunts, ni des subventions de chemins de fer, les chiffres des recettes et des paiements pour chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1867 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Année finissant.	Recettes.	Paiements.
30 juin, 1868.....	\$ 1,535,836 66	\$ 1,183,238 44
“ 1869.....	1,676,152 08	1,340,599 34
“ 1870.....	1,663,236 36	1,584,145 05
“ 1871.....	1,651,287 09	1,593,307 84
“ 1872.....	1,746,459 54	1,639,703 48

30 juin, 1873.....	1,999,942 57	1,731,838 01
“ 1874.....	2,041,174 71	1,924,985 69
“ 1875.....	2,296,451 12	2,403,060 39
“ 1876.....	2,340,151 63	2,355,050 00
“ 1877.....	2,433,111 65	2,514,147 30
“ 1878.....	2,026,324 19	2,711,838 90
“ 1879.....	2,734,836 07	2,857,959 71
“ 1880.....	2,496,577 19	2,977,819 32
“ 1881.....	3,212,244 38	3,654,384 03
“ 1882.....	4,620,812 15	3,794,785 93
“ 1883.....	2,883,113 76	3,280,057 71
“ 1884.....	2,895,396 40	3,394,212 92
“ 1885.....	3,145,975 12	3,300,303 95
“ 1886.....	3,132,587 36	3,368,946 18
“ 1887.....	3,082,150 67	3,803,718 93
“ 1888.....	3,798,308 43	4,054,467 95
“ 1889.....	5,997,565 67	4,047,489 79
“ 1890.....	3,588,920 50	4,969,489 68
“ 1891.....	3,715,813 34	5,195,049 43
“ 1892.....	3,494,117 60	5,236,768 62
“ 1893.....	4,467,278 21	4,492,106 21
“ 1894.....	4,320,427 22	4,550,629 50
“ 1895.....	4,343,971 65	4,506,633 31
“ 1896.....	4,358,858 81	4,415,268 52
“ 1897.....	3,923,238 70	5,288,469 33
“ 1898.....	4,236,015 14	4,686,517 34
“ 1899.....	4,249,589 99	4,334,041 18
“ 1900.....	4,502,445 83	4,498,905 36
“ 1901.....	4,745,190 47	4,561,656 73
“ 1902.....	4,601,029 81	4,573,770 66
“ 1903.....	4,778,129 08	4,702,629 88
“ 1904.....	4,995,118 26	4,892,012 74
“ 1905.....	5,149,358 77	5,112,292 29
“ 1906.....	5,436,734 14	5,255,981 40
“ 1907.....	5,326,007 59	4,793,044 89

Par M. Mercier.—Quel a été du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$496,476.83.

Par M. Mercier.—1. Lors de la vente de “limites” du 15 décembre 1892, quelques-unes des limites ont-elles été vendues à un prix moindre que la mise à prix fixée par le ministre des terres ?

2. Dans l'affirmative, quels sont (a) l'adjudicataire, (b) la superficie, (c) la mise à prix par mille carré, (d) le prix d'adjudication par mille carré de chacune des "limites" ainsi vendues?

3. Quels sont (a) le nombre des "limites" qui ont été annoncées en vente pour le 15 décembre 1892, (b) le nombre total des "limites" qui ont été vendues le 15 décembre 1892, (c) le nombre des limites qui ont été alors vendues à un prix moindre que le chiffre de la mise à prix fixée par le ministre des terres?

4. Quelle était la mise à prix totale des "limites" qui ont été vendues au rabais le 15 décembre 1892, et à quel prix total ont-elles été adjugées?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Lors de la vente de limites du 15 décembre 1892, des limites ont été vendues à un prix moindre que la mise à prix fixée par le ministre des Terres, tel qu'indiqué par le tableau suivant :

ADJUDICATAIRE.	Superficie par mille carré.	Mise à prix par mille.	Prix d'adjudication par mille.
Mossom Boyd.....	25	\$ 100 00	\$ 49 00
H. K. Egan.....	50	50 00	25 00
Mossom Boyd.....	50	50 00	34 00
W. J. Poupore.....	23	150 00	53 00
Poupore, Egan & Bryson.	28½	100 00	25 00
Price Bros & Co.....	45	10 00	7 00
".....	47	10 00	7 00
".....	21	10 00	7 00
Mossom Boyd.....	48	15 00	11 00
".....	58	30 00	21 00
".....	48	15 00	11 00
".....	40	18 00	12 00
".....	40	20 00	14 00
".....	28	15 00	11 00
".....	32	15 00	7 50
".....	20	15 00	6 25
".....	32	5 00	4 00
".....	24	5 00	4 00
Mad. Améline Desrochers.	32	5 00	4 00
Mossom Boyd.....	50	10 00	7 00
".....	50	10 00	7 00
".....	50	10 00	7 00
".....	50	10 00	7 50
".....	14	10 00	7 00
".....	14	10 00	7 00
".....	14	10 00	7 00
".....	14	10 00	7 00

ADJUDICATAIRE.	Superficie par mille carré.	Mise à prix par mille.	Prix d'adjudication par mille.
Mossom Boyd.....	25	8 00	5 00
“	25	8 00	5 00
“	7	5 00	4 00
“	40	6 00	4 00
“	20	6 00	4 00
Henry Atkinson	16 $\frac{1}{2}$	20 00	17 00
Price Bros & Co.	12 $\frac{1}{3}$	10 00	7 00
François Pelchat.....	6 $\frac{2}{3}$	6 00	4 50
François Pelchat.....	24 $\frac{1}{4}$	6 00	5 00
Price Bros & Co.....	16	10 00	5 50
H. K. Egan.....	3 4 $\frac{7}{5}$	8 00	6 50
Mossom Boyd.....	45	4 00	3 00
Price Bros & Co.....	12	8 00	6 00
C. G. Boulanger	50	7 00	6 00
“	50	7 00	6 00
“	50	7 00	6 00
W. R. Brodie.....	6	8 00	7 00
“	6	8 00	7 00
Jas Mackinley.....	15	10 00	7 50
R. H. Montgomery.....	35	25 00	17 00
John Fallow.....	14	10 00	9 00
W. R. Brodie.....	22	20 00	17 00
“	26	20 00	17 00
“	20 $\frac{1}{2}$	20 00	17 00
J. D. Sowerby.....	6	6 00	4 50

2. Les limites ont été annoncées en vente pour le 15 décembre 1892; 96 limites ont été vendues, à cette date, dont 52 à un prix moindre que le chiffre de la mise à prix fixée par le ministre des terres.

3. La mise à prix totale des limites qui ont été vendues à un prix moindre que le chiffre de la mise à prix fixée par le ministre des terres, le 15 décembre 1892, était de \$29,472.23, pour 1501 milles carrés, et elles ont été adjudgées au prix total de \$17,435.78.

Par M. Mercier.—1. Les limites Nos 583, 584, 596, 607, 608, 609, et $\frac{1}{2}$ sud et $\frac{1}{2}$ nord du No 12, 3e rang, bloc A de l'agence de l'Ottawa-Supérieur, ont-elles été mise en vente le 15 décembre 1892 et de nouveau annoncées en vente en mars 1897?

2. Dans l'affirmative, quelle a été pour chacune de ces “limites” la mise à prix que le ministre des terres a fixée en 1892 et en 1897?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Oui, et la mise à prix fixée pour chacune de ces limites par le ministre des terres, en 1892 et en 1897, a été comme suit :

	Décembre 1892.	Mars 1897.
No 583.....	\$125 00	\$100 00
No 584.....	175 00	100 00
No 596.....	175 00	100 00
No 607.....	175 00	100 00
No 608.....	250 00	100 00
No 609.....	250 00	100 00
$\frac{1}{2}$ Sud No 12, rang 3, bloc A.....	100 00	50 00
$\frac{1}{2}$ Nord No 12, rang 3, Bloc A.....	100 00	25 00

Par M. Lemieux.—1. Quel a été pour la session de 1895-96 et pour celle de 1896-97, le nombre des employés sessionnels surnuméraires de l'Assemblée législative ?

2. Quel montant global de salaires ou traitements a été payé à ces employés pour leur travail pendant chacune de ces sessions ?

3. Quelle a été la durée de chacune de ces sessions ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. Le nombre des employés sessionnels surnuméraires de l'Assemblée législative a été :

Pour la session de 1895.....	71
Pour la session de 1896-97	166

2. Le montant total des salaires payés aux employés sessionnels surnuméraires de l'Assemblée législative a été :

Pour la session de 1895.....	\$ 7,984 06
Pour la session de 1896-97.....	17,830 58

3. La session de 1895 s'est ouverte le 30 octobre et s'est terminée le 21 décembre : Durée 53 jours.

La session de 1896-97 s'est ouverte le 17 novembre 1896 et s'est terminée le 9 janvier 1897 : Durée 54 jours.

Par M. Perrault.—Quelles sommes le gouvernement a-t-il reçues, du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897, pour chacun des chefs suivants?—1. Puissance du Canada ; 2. Terres de la Couronne (y compris les mines et les pêcheries) ; 3. Administration de la justice ; 4. Timbres d'enregistrement ; 5. Licences d'hôtels, magasins, etc. ; 6. Taxes sur corporations commerciales ; 7. Taxes directes sur certaines personnes ; 8. Taxes sur transports de propriétés ; 9. Licences de commerce et de manufactures ; 10. Droits sur successions ; 11. Législation ; 12. Asiles d'aliénés ; 13. Ecoles d'industries et de réformes ; 14. Gazette officielle de Québec ; 15. Intérêt sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O. ; 16. Intérêts sur prêts et dépôts ; 17. Autres recettes ordinaires.

Réponse par l'honorable M. Weir :

1.	\$1,257,183	70
2.	666,323	13
3.	204,753	61
4.	57,702	10
5.	272,318	19
6.	134,071	02
7.	3,409	84
8.	69,050	10
9.	9,625	30
10.	149,004	95
11.	8,009	77
12.	7,647	09
13.	746	58
14.	19,579	07
15.	298,745	07
16.	34,541	94
17.	19,782	23

Par M. Perrault.—Combien a-t-il été payé, du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897, pour chacun des services suivants ? 1. Dette publique ; 2. Législation ; 3. Gouvernement civil ; 4. Administration de la justice (y compris police, inspection des bureaux publics) ; 5. Ecoles d'industrie et de réforme ; 6. Instruction publique (y compris arts et manufactures, et institutions littéraires et scientifiques) ; 7. Agriculture ; 8. Colonisation et immigration ; 9. Travaux publics (ordinaires) ; 10. Asiles d'aliénés ; 11. Institutions de bienfaisance ; 12. Autres services (dépense ordinaire).

Réponse par l'honorable M. Weir :

1.	\$1,164,250	71
2.	233,943	97
3.	248,308	80
4.	503,293	40
5.	51,707	74
6.	357,176	46
7.	208,950	00
8.	166,490	64
9.	140,344	46
10.	259,289	38
11.	44,175	75
12.	430,069	95

Par M. Perrault.—Quel était, le 26 mai 1897, l'excédent de la dépense ordinaire sur la recette ordinaire de l'année commencée le 1er juillet 1896 ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$595,507.77.

Par M. Perrault.—1. Le 26 mai 1897, le gouvernement avait-il reçu le montant entier des sommes qui devaient lui être payées par le gouvernement fédéral pendant l'année fiscale 1896-1897?

2. Sinon, quelle somme additionnelle devait lui être payée avant le 1er juillet 1897?

Réponse par l'honorable M. Weir : Oui.

Par M. Perrault.—1. Le 26 mai 1897, le gouvernement avait-il reçu le montant entier des intérêts qui devaient lui être payés sur la balance du prix de vente du Q. M. O. & O., pendant l'année commencée le 1er juillet 1896?

2. Sinon, quelle somme additionnelle d'intérêt devait lui être payée avant le 1er juillet 1897?

Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Non.

2. \$650.

Par M. Perrault.—Le 26 mai 1897, combien restait-il à payer sur la dépense totale du service de la dette publique pour l'année 1896-97?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$386,623.45.

Par M. Perrault.—1. Quel montant des dépenses encourues pour la tenue de l'élection générale du 11 mai 1897 était soldé le 26 mai 1897?

2. Quel montant restait-il à solder?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1. \$19,588.16.

2. \$55,791.44.

Par M. Perrault.—Les sommes payables aux propriétaires d'asiles d'aliénés et aux institutions de réforme avaient-elles été entièrement soldées le 26 mai 1897 et quelle période de l'année commencée le 1er juillet 1896, couvraient les paiements faits?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1. Oui.

2. Pour les asiles d'aliénés, 1er avril 1896 au 31 mai 1897, moins les traitements qui ont été payés jusqu'au 31 mai 1897.

Pour les écoles de réforme, 1er juillet 1896 au 30 avril 1897, à l'exception de l'école d'industrie de Montfort, qui a été payée jusqu'au 31 janvier 1897.

Par M. Perrault.—Le 26 mai 1897, quelle somme totale avait été payée sous l'article "divers" de l'administration de la justice?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$22,611.20.

Par M. Perrault.—1. Comment se payaient, en 1897, les traitements et les dépenses contingentes des shérifs, des protonotaires, des greffiers de la cour de circuit, de la Couronne, de la paix et de la cour d'appel, des avocats de la Couronne, des interprètes, des médecins de prison, des coroners, des magistrats de district, des juges des sessions de la paix et des inspecteurs des bureaux publics?

2. Etait-ce par versements mensuels ou trimestriels ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

Étaient payables sur présentation des comptes : les dépenses contingentes des magistrats de district et des inspecteurs de bureaux publics et les honoraires des avocats de la couronne qui n'étaient pas à traitement fixe.

Étaient payables tous les mois : les traitements des shérifs de Québec et de Montréal, des protonotaires, des greffiers de la cour de circuit, des greffiers de la couronne, des greffiers de la paix, (ceux de Gaspé et de Bonaventure exceptés), des greffiers de la cour d'appel, des magistrats de district, des juges des sessions de la paix, des inspecteurs des bureaux publics, des avocats de la couronne à traitement fixe et des coroners à traitement fixe, ainsi que les dépenses contingentes du coroner de Montréal.

Étaient payables tous les trois mois : les traitements des greffiers de la paix de Bonaventure et de Gaspé, des interprètes, des médecins des prisons, des shérifs autres que ceux de Québec et de Montréal, des coroners de Québec et de Sherbrooke, ainsi que les dépenses contingentes des shérifs, des protonotaires, des greffiers de la cour de circuit, des greffiers de la couronne, des greffiers de la paix, des greffiers de la cour d'appel, des coroners de Québec et de Sherbrooke.

Étaient payables tous les six mois : les honoraires et déboursés des coroners autres que ceux de Québec, de Montréal et de Sherbrooke.

Par M. Perrault.—Quel montant de recettes non ordinaires (le produit des emprunts non compris) le gouvernement a-t-il touché du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897 ?

Réponse par l'honorable M. Weir : \$2,500.00.

Par M. Perrault.—Quelles sommes le gouvernement a-t-il payées du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897 : 1. Pour travaux publics non ordinaires. 2. Pour rembourser des dépôts de garantie des compagnies de chemin de fer. ; 3. Pour rembourser des dépôts en fidéicommis ; 4. Comme subsides aux chemins de fer ; pour autres dépenses non ordinaires (remboursements d'emprunts non compris) ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. \$173,700.19.
2. \$127,823.86.
3. \$14,777.41.
4. \$1,424,125.98.
5. Rien.

Par M. Perrault.—Quel a été du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897, l'excédent de la dépense totale sur la recette totale (le produit et le remboursement des emprunts non compris) ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

\$2,293,191.94.

Par M. Mousseau.—Quel était, à chacune des dates mentionnées dans l'état du passif et de l'actif inscrit à la page 422 des procès-verbaux de l'Assemblée législative de cette année, le chiffre de la somme totale alors payée comme subventions de chemins de fer ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

31 janvier 1887.....	\$ 3,859,275 24
17 décembre 1891.....	7,210,358 30
30 juin 1887.....	3,973,707 04
do 1888.....	4,621,982 34
do 1889.....	5,671,829 24
do 1890.....	5,999,247 31
do 1891.....	6,884,503 30
do 1892.....	7,628,770 79
do 1893.....	8,469,856 15
do 1894.....	9,398,305 15
do 1895.....	10,247,216 10
do 1896.....	10,497,402 69
26 mai 1897.....	11,837,259 92
30 juin 1897.....	11,837,259 92
do 1898.....	12,033,544 16
do 1899.....	12,133,623 33
do 1900.....	12,223,899 55
do 1901.....	12,347,217 65
do 1902.....	12,414,887 92
do 1903.....	12,449,887 92
do 1904.....	12,561,228 25
do 1905.....	12,684,779 92
do 1906.....	12,751,779 92
do 1907.....	12,781,779 92

Par M. Décarie.—1. A quelle époque de l'année 1897, auraient pu être adressés aux municipalités, les comptes de contributions annuelles qu'elles devaient pour le coût de l'internement et de l'entretien des aliénés dans les asiles et des jeunes délinquants dans les institutions de réforme ?

2. Les officiers du gouvernement chargés de percevoir ces contributions ont-ils pendant l'année 1897, reçu instructions d'ajourner l'envoi de ces comptes aux municipalités débitrices ?

3. Dans l'affirmative, à quelle date et par qui a été donné cet ordre, à quelle date et par qui a-t-il ensuite été révoqué ?

Réponse par l'honorable M. Roy :

1. En janvier 1897.

2. Oui.

3. Le 29 janvier 1897 par l'honorable M. F. Hackett, alors secrétaire de la province ; le 13 mai 1897 par le même.

Par M. Pelletier.—1. L'honorable M. Thomas Chapais, commissaire de la colonisation et des mines dans le ministère Flynn, a-t-il préparé et fait

approuver par le lieutenant-gouverneur en conseil une liste de distribution des \$100,000.00 que la Législature, à sa session de 1896-1897, avait votés pour travaux à faire sur les chemins de colonisation pendant l'exercice 1897-1898 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date cette liste de distribution a-t-elle été préparée et approuvée, quelle somme, d'après cette liste, devait être dépensée pour visites et explorations, et quelle somme devait être dépensée pour travaux de colonisation dans chacun des comtés suivants : Bagot, Maskinongé, Dorchester, Bellechasse, Wolfe, Bonaventure, Montmorency, Charlevoix, Laprairie, Shefford, Saint-Hyacinthe, Portneuf et Lévis ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le 17 avril 1897, le lieutenant-gouverneur en conseil a, sur la recommandation de l'honorable M. Thomas Chapais, commissaire de la colonisation et des mines, approuvé une liste de distribution des \$100,000 que la Législature avait, à sa session de 1896-97, votés pour les travaux à faire sur les chemins de colonisation pendant l'exercice 1897-98.

D'après cette liste, il devait être dépensé :

Pour visites et exploration.....		\$ 23,150 00
Pour travaux de colonisation dans	Bagot.....	200 00
“	Maskinongé.....	Rien
“	Dorchester.....	3,000 00
“	Bellechasse.....	200 00
“	Wolfe.....	3,000 00
“	Bonaventure.....	1,000 00
“	Montmorency.....	1,000 00
“	Charlevoix.....	500 00
“	Laprairie.....	500 00
“	Shefford.....	400 00
“	Saint-Hyacinthe.....	200 00
“	Portneuf.....	300 00
“	Lévis.....	150 00

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à considérer en comité général le bill (208) amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur ajourne la Chambre à trois heures p. m.

Trois heures p. m.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Roy, et il est—

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions accordant certaines subventions en terres à des compagnies de chemins de fer.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à considérer en comité général le bill (138) relatif à la cour des sessions de la paix.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la cour des sessions de la paix.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin, informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue, en conséquence, en comité général.

EN COMITÉ

Résolu, 1.—Que la Cour des sessions de la paix qui sera constituée par la loi à être basée sur ces résolutions sera un tribunal d'archives composé de juges des sessions de la paix dont deux au moins devront résider à Montréal et un au moins à Québec, et dont la juridiction s'étendra sur toute la province, et qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer, durant bonne conduite, par une commission sous le grand sceau, les juges des sessions qui devront être des avocats d'au moins dix ans de pratique et qui, dès leur nomination cesseront de pratiquer.

Résolu, 2.—Que les juges des sessions remplissant actuellement les devoirs de cette charge et recevant les émoluments attachés à icelle, et nuls autres, continueront d'être juges des sessions et d'exercer leurs fonctions aux termes de la loi qui sera basée sur ces résolutions.

Résolu, 3.—Que le traitement annuel de chacun des juges des sessions, remplissant ordinairement les devoirs de cette charge, sera de quatre mille piastres à être payées à même le fonds consolidé de la province; et que chacun de ces juges sera tenu de remplir les devoirs de juges des sessions et de com-

missaires des licences, ainsi que tous autres devoirs que lui impose actuellement ou pourra lui imposer par la suite toute loi en vigueur en cette province.

Résolu, 4.— Que le greffier de la Couronne et le ou les députés greffiers de la Couronne, dans les districts où il en a été nommé, seront les greffiers et les députés-greffiers de la dite cour des sessions de la paix et officiers de la cour.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la deuxième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions sont lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : La Chambre adoptera-t-elle ces résolutions?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont agréées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (138) concernant la cour des sessions de la paix.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour l'étude du bill (138) concernant la cour des sessions de la paix.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus deux fois, il est—

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (216) amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, au cours de cette séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour

considérer certaines résolutions concernant l'école des hautes études commerciales de Montréal.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son. Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'en sus de la garantie autorisée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, section 3, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir le paiement du capital et de l'intérêt du ou des emprunts mentionnés dans la loi à être basée sur ces résolutions, aux conditions qu'il jugera convenables, jusqu'à concurrence d'une somme additionnelle de \$200,000.00.

Résolu, 2.—Qu'en sus de l'allocation annuelle accordée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, section 4, il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'allouer à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal une somme annuelle de \$10,000.00 à prendre à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (216) concernant l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer de nouveau en comité général le bill (216) concernant l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (133) amendant la loi concernant les terres publiques, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (157) amendant la loi de la chasse de Québec, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Il est proposé par M. Delâge, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de tous documents, rapports et correspondance échangée entre l'honorable Secrétaire de la province et l'Association des inspecteurs d'écoles au sujet de l'augmentation de leur salaire et du paiement de leurs frais de voyage.

M. Roy, (Montmagny) propose, appuyé par M. Mercier, et il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (115) amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique de Québec, soit remise, vu que le retard dans le dépôt de la pétition a été occasionné par force majeure.

M. Tanguay (Lac St-Jean) propose, appuyé par M. Gendron, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (80) amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une construction d'église, et que les promoteurs du dit bill ont déjà fait l'an dernier des dépenses considérables.

M. Delâge propose, appuyé par M. Blouin, et il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (130) amendant la loi concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine, soit remise, vu que ce bill a été retiré.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Godbout.—Quels sont les lots disponibles pouvant être vendus immédiatement à des colons dans le canton Ditchfield ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

- Rang 1.—Partie Sud du lot 26 ;
 “ 2.—Lots 32 et 33 ;
 “ 3.— “ 28, 29, 30 et 32 ;
 “ 4.— “ 26, 28 et 34 ;
 “ 5.— “ 27, 28, 29, $\frac{1}{2}$ sud de 32, et lots 32, 33 et 34 ;
 “ 9.—Lot 10.

Par M. Perrault.—Quel montant de la dépense ordinaire de 1896–1897 a été payé en vertu des statuts, quel montant l'a été en vertu de mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Flynn, et quel montant l'a été en vertu de mandats autorisés par le gouvernement Marchand ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1.	\$4,318,368 77
2. Mandats spéciaux :	
Gouvernement Flynn.....	\$143,976 37
Gouvernement Marchand.....	223,105 28
	367,081 65
	\$4,685,450 42

Par M. Smith.—1. Combien de lots ont été vendus aux colons, dans le canton de Thetford, depuis 1897, en quels rangs et quels numéros ?

2. Combien de lots ont été vendus aux colons, dans le canton de Coleraine, depuis 1897, en quels rangs et quels numéros ?

3. Quels sont les lots que l'on pourrait vendre immédiatement aux colons dans le canton de Thetford et de Coleraine, comté de Mégantic ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

CANTON THETFORD

LOTS VENDUS DEPUIS 1897

1. Partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 14, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$, N.-E. lot 16, rang 11 ; lot 23, rang 5 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 19, rang 7 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-O. lot 23, rang 7 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 21, rang 7 ; partie $\frac{1}{4}$ N.-E. lot 7, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 6, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 25, rang 8 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 8, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 19, rang 8 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 13, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 17, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 1, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 18, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E., de $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 17, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ Nord, lot 18, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 18, rang 10 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 19, rang 10 ; partie $\frac{1}{4}$ S.-O. lot 17, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 18, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 22, rang 10 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 19, rang 7 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 14, rang 9 ; Résidu. lot 15, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 14, rang 10 ; lot 23, rang 8 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 24, rang 8 ; lot 45, rang 2 ; partie S.-O. lot 20, rang 9 ; lot 21, rang 9 ; partie $\frac{7}{10}$, lot 19, rang 9 ; Résidu, lot 19, rang 9 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 22, rang 10 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 23, rang 9 ; lot 13, rang

6, 198 acres ; partie $3\frac{1}{5}$ N.-E. de $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 6, rang 7, 56 $2\frac{1}{5}$ acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 23, rang 7, 99 acres ; partie S.-O. lot 24, rang 7, 148 $\frac{1}{2}$ acres ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 25, rang 7, 99 $\frac{1}{2}$ acres ; lot 28, rang 7 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 19, rang 7, 89 $\frac{1}{2}$ acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 19, rang 9, 93 acres ; partie S.-O. lot 20, rang 109 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 10, rang 10, 99 acres ; lot 15, rang 10, 176 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 5, rang 11, 109 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. de $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 7, rang 11, 53 $\frac{3}{4}$ acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 10, rang 11, 106 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 13, rang 11, 103 acres ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O. lot 16, rang 11, 98 $\frac{1}{2}$ acres ; partie $\frac{1}{2}$ sud, lots 18, rang 11, 61 acres ; résidu, lot 4, rang A, 24 acres ; résidu, lot 5, rang A, 24 acres ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E., lot 20, rang 8 ; lot 17, rang 10 ; lot 16, rang 10 ; lot 12, rang 10 ; Partie $\frac{1}{2}$ S.-O., lot 14, rang 10 ; lot 10, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E. lot 13, rang 10 ; partie S.-O., lot 9, rang 11 ; partie $\frac{1}{2}$ S.-O., lot 19, rang 10 ; lot 22, rang 10 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E., lot 18, rang 10 ; partie S.-O., lot 14, rang 10, partie S.-O. de $\frac{1}{2}$ N.-E., lot 24, rang 7 ; partie $\frac{1}{2}$ N.-E., lot 10, rang 11 ; lot 1, rang A ; lot 2, rang A ; lot 3, rang A ; lot 16, rang 10 ; partie N.-E., lot 20, rang 9 ; lot 21, rang 9.

CANTON COLERAINÉ.

LOTS VENDUS DEPUIS 1897.

2. Lot 1, rang 8 ; lot 2, rang 2 ; lot 2, rang 6 ; lot 3, rang A ; lot 4, rang A ; lot 5, rang A ; lot 6, rang A.

3. Aucun lot disponible, ils sont tous réservés pour fins minières.

Par l'honorable M. LeBlanc.—1. Le gouvernement a-t-il exigé des rapports de son ingénieur avant de payer quoique ce soit pour la construction du pont de Québec (63 Victoria, chapitre 2), en rapport avec la superstructure en fer du dit pont ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date, et par qui ces rapports ont-ils été faits ?

3. Dans la négative, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas exigé un rapport de son ingénieur avant de payer ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui, il y a eu treize rapports avant les paiements.

2. 10 novembre 1900, 10 février 1901, 15 juin 1901, 15 juillet 1901, 15 août, 1901, 20 septembre 1901, 20 octobre 1901, 30 novembre 1901, 30 juin 1902, 31 juillet 1902, 31 août 1902, 28 octobre 1902, 1er décembre 1902.

3. Ces rapports ont été fait par M. E. A. Hoare, ingénieur de la compagnie du pont, et approuvés par M. Louis A. Vallée, ingénieur du gouvernement.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1.—L'honorable Trésorier de la province ou le contrôleur du revenu accorde-t-il un escompte de 5 pour cent aux officiers publics, chaque fois que ces derniers prennent des timbres judiciaires

pour un montant plus élevé que cinq piastres, conformément à l'article 1161 des Statuts refondus, amendé par la loi 52 Victoria, chapitre 14, section 2 ?

2. Dans la négative, pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Non.

2. Par ordre en conseil No 298 du 14 août 1878, il a été décidé qu'à partir de et après la dite date les officiers publics de cette province ne recevaient aucune rémunération pour la vente des timbres judiciaires.

La Chambre reprend le débat ajournée le 19 mars dernier sur la proposition à l'effet :

Qu'il soit *résolu*,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est opportun de décréter, par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires pour toute la province de Québec, et que l'on confie au Conseil de l'instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter.

Et le débat se continuant—

M. Lacombe propose, appuyé par M. Lafontaine (Berthier), et il est—
Ordonné,—Que ce débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu le message suivant du Conseil législatif :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (202) amendant la loi concernant les magistrats de district.

Bill (205) amendant la loi relative au travail des prisonniers.

Bill (211) concernant les Statuts refondus.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (213) amendant l'article 286 du Code de procédure civile relativement à l'examen préalable des parties.

M. Mackenzie, appuyé par M. Walker, propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Roy secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 30 mars 1908, pour la production d'une copie : 1. De toutes les plaintes portées contre le surintendant et l'assistant-surintendant du bureau médical de l'Asile d'aliénés de Québec ; 2. De toute la correspondance échangée à ce sujet, des documents, ordres-en-conseil se rattachant à ces plaintes et à la nomination ainsi qu'à la révocation d'une Commission Royale chargée de s'enquérir de la vérité des accusations ; 3. De l'enquête tenue par le Secrétaire de la province, ou par toute autre personne autorisée à cet effet, avec tous les papiers, rapports et documents y relatifs, ainsi que de la décision du gouvernement et des instructions données par le Secrétaire en différents temps au surintendant et à l'assistant-surintendant du bureau médical de l'Asile d'aliénés de Québec.
(Document de la session No 64).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 30 mars 1908, demandant la production d'une copie des ordres en conseil en date du 8 juillet 1893, 30 juillet 1894, 31 décembre 1894, 31 août 1896, 9 mars 1897, 12 février 1903, 27 juillet 1904, concernant les surintendant, assistant-surintendant et les deux médecins internes de l'asile de Beauport.
(Document de la session No 65).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 avril 1908, pour la production de copie des documents et de la correspondance en rapport avec l'égouttage des terres du ruisseau Lacorne, dans la paroisse de Sainte-Anne des Plaines.
(Document de la session No 66).

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 avril 1908, pour la production d'une copie de tous documents se rapportant à la nomination d'un médecin expert en matière médico-légale dans les principaux districts de cette province.
(Document de la session No 67).

A six heures, suivant l'ordre, M. l'Orateur ajourne la Chambre à huit heures, ce soir.

Huit heures p. m.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (138) concernant la cour des sessions de la paix.

Ces amendements sont alors agréés.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses générales du département des Terres et Forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des cartes régionales et pamphlets, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses du Parc des Laurentides, 58 Vict., chap. 22, sect. 23, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les arpentages, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'inspection et la classification des terres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses diverses, en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement et les dépenses de l'agent en France, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement, et les dépenses de voyage de l'officier spécial de la Côte Nord du St-Laurent (O. C. No 51, du 31 janvier 1896), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Société Numismatique et des antiquaires de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide au "Royal Military College Rifle Association" pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la maison Pérodeau pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent soixante une piastres et soixante quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant du jugement dans la cause de la banque de St-Hyacinthe contre le Roi, avec l'intérêt sur le dit montant et les frais, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'intérêt pour un an au 30 juin 1909, à 3% par année sur \$25,000, prix d'achat d'un clos à charbon à Québec, acquis pour le chemin de fer Québec, Montreal, Ottawa et Occidental, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSE.

Par M. Mercier.—1. Combien a coûté la refonte des statuts qui s'est terminée en 1887 ?

2. Combien de temps a duré le travail de refonte ?

Réponse par l'honorable M. Gouin :

1. \$107,990.40.

2. Le travail de la refonte a commencé en septembre 1877 et s'est terminé en avril 1888.

La Chambre reprend le débat ajourné le 19 mars dernier sur la proposition à l'effet qu'il soit résolu : Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est opportun de décréter, par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires pour toute la province de Québec, et que l'on confie au Conseil de l'instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter.

Et le débat se continuant, M. Mackenzie propose, appuyé par M. Décarie, et il est—

Ordonné,—Que ce débat soit ajourné.

M. Mercier propose, appuyé par M. Roy, (Montmagny), et il est—
Ordonné,—Que l'honoraire et l'amende payés pour le bill (114) constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill est dans l'intérêt public.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (208) amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (207) concernant une vente par l'honorable M. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.

Bill (210) pourvoyant à la nomination d'un orateur suppléant de l'Assemblée législative.

Bill (212) concernant l'Ecole polytechnique.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.

Bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels "La Prévoyance".

Bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels "La Prévoyance", et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à plus tard.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (217) amendant l'article 3195*b* des Statuts refondus.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a étudié le bill et le rapporte sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 24 avril 1908.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (138) relatif à la cour des sessions de la paix.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Weir, propose que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Tellier propose; en amendement, appuyé par l'honorable M. LeBlanc, que ce bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender en y retranchant toutes les dispositions qui autorisent la nomination des juges des sessions de la paix par le lieutenant-gouverneur en conseil, ainsi que toutes les dispositions qui tendent à mettre à la charge de la province le trai-

tement et la pension de ces juges, attendu qu'en vertu de la constitution, ce serait plutôt au gouvernement fédéral à nommer et à payer ces juges.

L'amendement étant soumis, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Champagne,
Chauret,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gillies,
Girard,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Kelly,
Laferté,
Langlois,
Lemay,

Lemieux,
Mackenzie,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Smith,
Tanguay (Lac St-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Weir.—43.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors proposée, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative sur la division précédente prise en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (88) amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (91) amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels " La Prévoyance ", et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (158) amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, et ces amendements sont agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille quatre cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux cercles agricoles, comme encouragement à l'agriculture en général, y compris \$13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la rive sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant le premier et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de 63 Vict. Chap. 2, et \$2,500.00 pour le chemin de colonisation de Montfort, 12e paiement de 12 paiements égaux, en vertu de 60 Vict., Chap. 4, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Pelletier fait rapport que le comité a adopté une résolution, et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera en comité des subsides.

M. Gauthier rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la deuxième fois.

Ord. nné,—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bernard.—1. Quels sont les ministres et députés qui ont voyagé à l'étranger aux dépens de la province, depuis le 31 janvier 1887 jusqu'à ce jour ?

2. A quelles dates se sont faits ces voyages et quel était, dans chaque cas, leur objet ?

3. Combien chacun de ces voyages a-t-il coûté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

En mai et juin 1887, l'honorable M. Mercier, premier ministre, est allé à New-York avec son secrétaire pour affaires officielles ; dépenses (y compris celles d'un voyage à Toronto) : \$600.00.

En mai et juin 1887, l'honorable J. Shehyn, trésorier, est allé à New-York pour affaires officielles ; dépenses (y compris celles d'un voyage à Toronto) : \$349.72.

En 1887-88, l'honorable H. Mercier, premier ministre, est allé en Europe au sujet d'un nouvel emprunt ; dépenses (y compris celles de son secrétaire) : \$2,480.00.

En 1887-88, l'honorable P. Garneau, ministre des travaux publics, est allé en Europe au sujet d'un nouvel emprunt ; dépenses : \$416.71.

En 1887-88, l'honorable J. Shehyn, trésorier, est allé à New-York au sujet d'un nouvel emprunt ; dépenses : \$546.80.

En 1887-88, l'honorable D.-A. Ross, ministre, est allé à New-York au sujet d'un nouvel emprunt ; dépenses : \$509.14.

En 1889-90, l'honorable J. Shehyn, trésorier, est allé en Europe au sujet de la conversion de la dette provinciale ; dépenses : \$1,955.27.

En 1889-90, l'honorable P. Garneau, ministre des travaux publics, est allé en Europe au sujet de la conversion de la dette provinciale ; dépenses : \$1,961.66.

En 1890-91, l'honorable H. Mercier, premier ministre, est allé en Europe avec son secrétaire, son messenger et l'honorable J. Shehyn, trésorier, au sujet d'un nouvel emprunt ; dépenses des quatre pour billets de passage sur chemins de fer et bateaux : \$664.00. Autres dépenses de voyage des mêmes : \$8,084.24.

En 1890-91, M. N. Bernatchez, député, est allé en Europe, avec l'honorable H. Mercier, premier ministre, M. Robert Ness et M. Alex. Clément, étudier la culture de la betterave à sucre ; dépenses de la commission ; \$10,715.85.

En 1891, l'honorable J.-E. Robidoux, procureur-général, et l'honorable C. Langelier, secrétaire de la province, sont allés étudier l'organisation des asiles d'aliénés et des prisons, aux Etats-Unis ; dépenses : \$5,006.26.

En 1893, l'honorable J.-S. Hall, trésorier, est allé en Europe au sujet d'emprunts ; dépenses : \$2,795.00.

En 1893, l'honorable J. McIntosh, ministre, est allé à Chicago comme commissaire de la province à l'exposition universelle de Chicago ; dépenses : \$5,927.17.

En 1893, l'honorable L. Beaubien, ministre de l'agriculture, est allé à Chicago *re* exposition universelle ; dépenses : \$363.75.

En juillet et août 1896, l'honorable A.-W. Atwater, trésorier, est allé à Londres au sujet de la conversion de la dette provinciale ; dépenses : \$760.00.

En 1899-1900, l'honorable H. Archambault, procureur-général, est allé en Angleterre plaider devant le Conseil Privé la cause de Demers vs la Reine ; dépenses : \$1,500.00.

En 1899-1900, l'honorable J.-E. Robidoux, secrétaire de la province, est allé en Angleterre plaider devant le Conseil Privé la cause de Demers vs la Reine ; dépenses : \$1,500.00.

En 1900, l'honorable F.-G.-M. Déclène, ministre de l'agriculture, est allé en Europe comme commissaire honoraire du Canada à l'exposition de Paris ; Reine ; dépenses : \$1,743.23.

En 1902, l'honorable H.-T. Duffy, trésorier, est allé en Angleterre au sujet de la cause de Lambe vs Manuel et d'une sentence arbitrale qui étaient alors soumises au Conseil Privé ; dépenses : \$666.62.

En 1905, l'honorable A. Turgeon, ministre de l'agriculture, est allé en Europe comme commissaire honoraire du Canada à l'exposition de Liège ; dépenses : \$2,509.05.

En 1906, l'honorable J. Prévost, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, est allé en Europe pour activer l'immigration belge et le placement des capitaux belges et français dans cette province ; dépenses : \$2,000.00.

En 1907, l'honorable M. Gouin, premier ministre et procureur général, est allé en Europe au sujet de l'organisation en cette province de l'enseignement technique, au sujet de l'adoption d'une législation rajustant les subsides fédéraux et de la préparation de certaines causes pendantes devant le Conseil Privé ; dépenses : \$1,100.00.

Par M. Gauthier.—1. Quand a été renouvelé, pour la dernière fois, avant le 27 mars 1897, la licence primitivement octroyée à N. Têtu & Cie et autorisant la coupe du bois sur certaines limites situées sur les rivières Escoumains, Sault-au-Mouton et communément appelées "limites Lamontagne" ?

2. Pour quel terme avait été consenti ce renouvellement ?

3. Avis public a-t-il été donné le 27 mars 1897 par le commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. G. A. Nantel, que ces limites seraient offertes en vente à l'enchère le 28 avril 1897 ?

4. Cet avis du 27 mars 1897 mentionnait-il le prix auquel ces limites seraient mises en vente ? Dans l'affirmative, quelle était la mise à prix totale mentionnée ?

5. Le département avait-il, avant le 27 mars 1897, refusé de consentir un renouvellement ou un transfert de licence sur la réception de \$7,500 en règlement de tous arrérages dus sur ces limites ? Dans l'affirmative, à quelle date et par qui telle offre de \$7,500 avait-elle été faite et quand a-t-elle été refusée ?

6. Le commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. G.-A. Nantel, a-t-il subséquemment reçu une nouvelle offre de \$7,500 et l'a-t-il acceptée ? Dans l'affirmative, à quelle date et par qui lui a été faite telle offre et quand a-t-elle été acceptée ?

7. A la date de l'acceptation de cette offre de \$7,500, quels montants étaient exigibles sur ces limites (a) pour rente foncière et taxe du feu, (b) pour droits de coupe, (c) pour bonus de transfert, et quelle était la somme totale de l'intérêt accru sur ces divers montants ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. En 1884.
2. Pour douze mois.
3. Oui.
4. Oui. Cet avis mentionnait que ces limites seraient offertes en vente à une mise à prix totale de \$16,424.16.
5. Oui. Cette offre de \$7,500, avait été faite par M. T.-J. Lamontagne, le 22 mars 1897, et elle a été refusée le 24 mars 1897.
6. Oui. Cette nouvelle offre de \$7,500, a été faite au commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. Nantel, le 5 mai 1897, par Jos. Vermette & Cie, au nom des créanciers dans l'affaire Lamontagne, et elle a été acceptée le 5 mai 1897.

7. A la date de l'acceptation de cette offre, les montants suivants étaient exigibles sur ces limites :

Pour rente foncière et taxe de feu.....	\$15,952 99
Pour droits de coupe.....	1,812 51
Pour bonus de transfert.....	3,729 00
Pour intérêt total accru sur ces divers montants.....	12,717 22
Total.....	\$34,211 72

A une heure, suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à trois heures, cet après-midi.

Trois heures p. m.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend l'étude de la résolution rapportée aujourd'hui du comité des subsides, et ajournée, laquelle résolution se lit comme suit :

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux cercles agricoles, comme encouragement à l'agriculture en général, y compris \$13,-350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant le premier et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de 63 Vict., Chap. 2, et \$2,500.00 le chemin de colonisation de Montfort, 12e paiement de 12 paiements égaux, en vertu de 60 Vict., Chap. 4 ; pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu,—Que cette résolution soit adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue, de nouveau, en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la société d'horticulture de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses du conseil d'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté deux résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces résolutions soit remise à plus tard.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Tellier propose, en amendement, appuyé par l'honorable M. LeBlanc :

Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le parti libéral ait méconnu, depuis plus de dix ans qu'il est au pouvoir, les promesses qu'il avait faites à l'électorat de cette province de gouverner sans taxes et qu'au lieu de pratiquer l'économie, il se soit appliqué au contraire, d'année en année, à créer de nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient déjà en 1897, jusqu'au point de prélever, pour l'année expirant le 30 juin 1907, \$530,000 de plus que n'en ont jamais prélevé annuellement les conservateurs, ainsi que l'atteste l'état suivant, fourni par le trésorier provincial en réponse à une interpellation qui se trouve à la page 377 des procès-verbaux de l'Assemblée législative pour l'année 1908 :

Et l'amendement étant soumis, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Bergevin,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet (Stanstead),
Blanchard,
Blouin,
Cardin,
Champagne,
Chauret,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gauthier,
Gillies,
Girard,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),

Langlois,
Lemay,
Mackenzie,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay (Lac-St-Jean),
Tanguay (Wolfe),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Weir.—53.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors soumise, il est—
Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné.—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance.

L'honorable M. Roy dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1908, pour la production d'un état constatant : 1. Quels sont les lots qui ont front sur le chemin Gouin ; 2. Ceux d'entre eux qui ont été vendus pour fins de colonisation jusqu'à présent ; 3. Les noms, occupation, résidence actuelle de chacun des acheteurs de ces lots ; 4. Les noms de ceux de ces acheteurs qui résident actuellement sur les lots qu'ils ont achetés.

(Document de la session No 68).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1908, pour la production de copie des requêtes, lettre, rapports, contrats et autres documents se rapportant à l'arpentage du canton Tellier, dans le comté de Joliette.

(Document de la session No 69).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1908, pour production de copie de toute correspondance et de tous documents, concernant monsieur A. G. Tanner, sténographe, à l'emploi du gouvernement, depuis le 1er mai 1907.

(Document de la session No 70).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 avril 1908, pour la production de copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et John Henderson & Co., King Brothers, Limited, St. Lawrence Terminal Co., Dominion Lumber Co., J. A. Castanier, Rev. J. C. Sauidon et autres, au sujet de la cancellation de lots sous billets de location, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour, dans les cantons Awantjish et Nemtayé, comté de Matane.

(Document de la session No 71).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 avril 1908, pour la production d'une copie de la correspondance, des documents, mémoires et requêtes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes à propos de la création d'un district judiciaire ayant son chef-lieu dans la ville de Nicolet.

(Document de la session No 72).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1908, pour la production de copie de toute requête, lettre ou autres documents adressés au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour demander de l'aide pour chemins ou ponts de colonisation dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour, ainsi que copie des réponses du département.

(Document de la session No 73).

A six heures p. m., suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à huit heures, ce soir.

Huit heures p. m.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, reprend l'étude des résolutions ajournées et rapportées aujourd'hui du comité des subsides.

Résolu, 1.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la société d'horticulture de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu, 2.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses du conseil d'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu,—Que ces résolutions soient adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer, de nouveau, en comité des subsides.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

L'honorable M. LeBlanc propose, en amendement, appuyé par M. Tellier : Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est prête à voter des subsides à Sa Majesté mais :

1. Elle constate avec regret que le gouvernement permet l'exploitation ruineuse de nos forêts au bénéfice des manufacturiers et des travailleurs étrangers.

2. Elle émet le vœu que cette politique néfaste et anti-nationale soit remplacée par de sages ordonnances qui, sans nuire à la vente et au commerce du bois de pulpe, nous assureront en même temps à brève et fixe échéance la fabrication en cette province de la pulpe et du papier dont notre bois est la matière première."

Cet amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernard,
D'Auteuil,
Giard,*

*Lafontaine (Maskinongé),
LeBlanc,
Tellier.—6.*

CONTRE :

Messieurs

*Benoit,
Bergevin,
Bissonnette, (Montcalm),
Bissonnet, (Stanstead),
Blanchard,*

*Blowin,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Champagne,*

Chaurct,
Côté,
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Fiset,
Gauthier,
Gillies,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Mackenzie,
Mercier,

Morin,
Morrisset,
Mou-seau,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Pilon,
Prévost,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay, (Lac St-Jean),
Tanguay (Wolfe),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Turgeon,
Vilas,
Walker,
Weir.—55.

L'amendement est, ainsi, résolu dans la négative.

La motion principale étant alors proposée, il est—

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la protection des forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chaurct fait rapport que le comité a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que ce comité siége de nouveau, à la présente séance.

M. Chaurct rapporte alors la dite résolution qui est lue la première et la seconde fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

Et la motion étant faite : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. L'honorable M. LeBlanc propose en amendement, appuyé par M. Tellier :

Que tous les mots après " que " dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : " Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle désire déclarer, que les barrières et les ponts de péage sont nuisibles à l'intérêt public en beaucoup d'endroits de cette province, que le gouvernement devrait s'appliquer à les faire disparaître au plus tôt, et cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pris jusqu'ici aucune mesure tendant à les abolir ".

L'amendement étant alors mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine, (Maskinongé),
Leblanc,
Tellier.—6.

CONTRE :

Messieurs :

Benoit,
Bissonnette (Montcalm),
Bissonnet (Stanstead),
Blanchard,
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Champagne,
Chauret,
Côté,
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dion,
Doris,
Fiset,

Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier),
Langlois,
Lemay,
Mercier,
Morin,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Panet,
Pelletier,
Petit.

Pilon,
Prévozt,
Robitaille,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Smith,
Tanguay (Lac St-Jean),

Tanguay (Wolfe),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Turgeon,
Vilas,
Weir.—50.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise, et il est—

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

La Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux écoles d'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux écoles vétérinaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Association laitière de la province de Québec, S. R. Q., article 1749 et O. C. No 75, du 24 janvier 1891, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses et la mise en opération de la nouvelle école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les syndicats de beurreries et fromageries et les inspecteurs. S. R. Q., art. 1753a et 1753c (54 Vict., chap. 20, et 63 Vict., chap. 16), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme subvention à l'industrie laitière, à l'enseignement de la fabrication de nouvelles variétés de fromage, pour des concours de produits laitiers, et les inspecteurs de beurreries et de fromageries de la Province, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme encouragement à la culture des arbres fruitiers, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les conférences sur l'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à "The Poultry Association", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Mérite agricole, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fêtes des arbres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'amélioration des chemins ruraux, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les expositions, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cent trente-deux piastres et quatre-vingts centins, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée aux institutions catholiques en vertu de l'article 444 de la loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Ecole polytechnique, Montréal, en vertu de la loi 57 Vict., chap. 23, s. 17, telle qu'amendée par la loi 3 Edouard VII, c. 17, s. 4, et de nouveau amendée par la loi 7 Edouard VII, c. 28. Le crédit supplémentaire de \$3,000, attribué à l'institution, à la dernière session, est inclus dans ce crédit, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'Université Laval, Québec, comme compensation pour avoir mis fin au loyer de l'Ecole Normale, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour la faculté de droit de l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée aux institutions catholiques, en vertu de l'article 444 de la loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quatre-vingt-sept piastres et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée aux institutions protestantes, en vertu de l'article 444 de la loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les " High Schools " de Québec et Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'École Polytechnique, Montréal, octroi supplémentaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Université McGill, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Bishop, Lennoxville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles publiques, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour être distribué entre les écoles publiques ne se trouvant pas dans les villes ou les cités, conformément aux dispositions des articles 436 et 437 de la loi de l'Instruction publique, pourvu que les municipalités concernées payent à leurs instituteurs et institutrices un traitement minimum d'au moins cent piastres, la dite somme ne devant pas être sujette aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 513 de la loi susdite, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles dans les municipalités pauvres y compris le montant transféré de l'éducation supérieure protestante pour les écoles pauvres protestantes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des écoles normales pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le coût de l'inspection des écoles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les instituteurs mis à la retraite, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les livres à donner en prix et les fournitures scolaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles des sourds-muets, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

36. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'école des sourds-muets du Mile-End, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

37. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles des sourdes muettes des Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

38. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

39. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme aide supplémentaire au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

40. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la publication d'un journal français et d'un journal anglais d'instruction publique, aux conditions et de la manière déterminées par le Secrétaire de la Province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

41. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au musée scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

42. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds de pension des instituteurs au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure, en vertu de l'article 513. S. Q., loi scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

43. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme étant le montant transporté de l'éducation supérieure chez les catholiques, et devant être employé par le secrétaire de la province à l'achat de livres écrits et imprimés en cette province, pour être distribués comme livres de récompense dans les écoles supérieures, pour l'année finissant le 30 juin 1909.

44. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent, autrefois pris de l'éducation supérieure chez les catholiques pour les sourds-muets et les aveugles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

45. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent, autrefois déduit de la part des catholiques dans le crédit des écoles publiques, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

46. *Résolu*,—Qu'une somme de deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer un montant transféré de l'éducation supérieure protestante à l'Association provinciale des instituteurs protestants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

47. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le coût d'impression du rapport du Surintendant de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

48. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification aux instituteurs, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

49. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les écoles du soir, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

50. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Monument National, Montréal, sous le contrôle de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, paiement sujet à un ordre en Conseil en vertu de 2 Edouard VII, chapitre 7, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

51. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'école de navigation, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

52. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la reliure et le renouvellement des archives canadiennes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

53. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du Conseil des Arts et Manufactures, y compris l'enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

54. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

55. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des écoles de réforme et d'industrie, y compris les dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

56. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du bureau d'hygiène de la province de Québec, 1 E.L. VII, chap. 19, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

57. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le vaccin (y compris \$500 pour inspections), pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

58. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements, gouvernement civil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que cette Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, à la prochaine séance.

M. Chauret rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

La Chambre siège jusqu'après minuit, samedi matin.

Samedi, 25 avril.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer, de nouveau, en comité général le bill (209) concernant l'inspection des échafaudages.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mackenzie fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Attendu que l'an 1908 est le trois centième anniversaire de la fondation de Québec et de l'établissement de la civilisation sur les bords du fleuve Saint-Laurent par Samuel de Champlain.

Attendu que le gouverneur général en conseil, à ce autorisé par le parlement du Canada, a nommé une commission dont l'objet est d'organiser et réaliser la célébration solennelle de ce grand événement, ainsi que la dédicace aux usages du public des grands champs de bataille historiques de Québec ;

Attendu que le parlement du Canada et la Législature de la province d'Ontario ont souscrit généreusement pour cet objet, et—

Attendu qu'il est à propos pour la Législature de cette province, de contribuer à la célébration de cet anniversaire et à l'acquisition et conservation de ces champs de bataille; qu'il soit en conséquence,—

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à verser à la commission nommée par le gouverneur général en conseil aux fins d'organiser et de réaliser une célébration solennelle du trois centième anniversaire de la fondation de Québec et de l'établissement de la civilisation sur les bords du Saint-Laurent par Samuel de Champlain, ainsi que la dédicace des champs de bataille historiques de Québec aux usages du public, une somme de cent mille piastres destinée à la création d'un Parc national, à l'acquisition de tous bâtiments et terrains nécessaires à ces fins et à la construction de monuments, statues et autres ouvrages qui peuvent être jugés nécessaires pour l'embellissement des champs de bataille et la conversion de ceux-ci en un Parc national digne de commémorer les grands événements qui s'y sont déroulés, ainsi qu'à la construction d'un musée dans la cité de Québec.

Résolu, 2.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer un commissaire, révocable à sa volonté, comme représentant de la province de Québec dans la commission nommée par le gouverneur général en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a adopté deux résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Chauret rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Gouin ait la permission de présenter un bill (215) concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions accordant certaines subventions en terres à des compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Roy, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à sa considération.

La Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-après mentionnées, pour aider à la construction des chemins de fer ci-après énumérés ;

(a) A la compagnie du chemin de fer Québec Central, pour l'aider à construire 30 milles de son chemin de fer à partir de Saint-Georges de Beauce, allant dans la direction de Cabano sur le chemin de fer Témiscouata, en suivant la rivière Famine, jusqu'à sa source près du village de Langeville, et de là suivant les eaux de la rivière Saint-Jean, à travers les comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent.

(b) A la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford une subvention de 2000 acres de terre par mille non convertible en argent pour l'aider à construire.

(1) 3.12 milles de chemin de fer de Mansonville à la ligne frontière ;

(2) 7.54 milles de la ligne de Bolton à Mansonville ;

(3) 8-00 milles de Windsor Mills à Brompton Falls ;

(4) 3.50 milles de la traverse du chemin de Melbourne au village de Melbourne ;

(5) 5.00 milles d'un point sur la ligne principale jusqu'au lac Bonallie, (côté sud) au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (t).

(c) A la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire un embranchement partant de la ligne principale, à Charlebourg jusqu'à " L'Etang " sur la rivière Montmorency, pour une distance de 6 milles.

(d) A la compagnie du chemin de fer Québec, Montreal & Southern, une subvention en terre de 2,000 acres par mille, non convertible en argent, pour une ligne de 107 milles allant de Yamaska dans la direction de Lévis.

(e) A la même compagnie une subvention en terre de 2,000 acres par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire un embranchement depuis la ligne principale, à Bécancourt, jusqu'au fleuve Saint-Laurent, pour une distance n'excédant pas 4 milles.

(f) A la compagnie du chemin de fer Indian River, une subvention de 4000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour une voie ferrée de 19 milles, allant d'un point situé à ou près de l'extrémité nord du Lac Mégantic et vers le sud, le long du dit lac, jusqu'au point sur la frontière internationale, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (d).

(g) A la compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 37 milles de son chemin depuis un point à ou près de Sainte-Flavie, sur le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Matane.

Cette subvention devant lui tenir lieu de celle qui lui a été accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (b), pour 30 milles de chemin depuis Saint-Octave de Métis jusqu'à Matane.

(h) A une compagnie de chemin de fer, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 20 milles de chemin de fer allant de Jonquières dans la direction de la Baie des Ha! Ha! au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (r).

(i) A la Compagnie dite: *The Canadian Northern Quebec Railway Company*, pour l'aider à construire une voie ferrée dans le comté de Montcalm, depuis Saint-Jacques jusqu'au village de Rawdon, et de là dans une direction nord vers le lac Archambault, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, sur une distance de 20 milles.

(j) A la même compagnie pour l'aider à construire 6.5 milles de son chemin, depuis Montréal jusqu'à Grenville, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertible en argent.

(k) A la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean, pour l'aider à compléter 3.8 milles de sa ligne de Valcartier à Sainte-Catherine, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (e).

(l) A la même compagnie une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire $4\frac{1}{2}$ milles d'une ligne d'embranchement de chemin de fer, depuis la station Valcartier, allant dans la direction du canton de Gosford. Cette subvention et celle mentionnée dans le paragraphe (k) seront accordées à la condition que la compagnie établisse un passage gratuit par la construction et l'entretien d'un pont et d'approches à chaque extrémité sur la rivière Jacques-Cartier, pour les piétons, voitures, animaux, à ou près de l'ancien pont du chemin de fer sur la dite rivière, suivant les plans qui seront approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, au lieu de la subvention accordée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (f).

(m) A la même compagnie, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction de 12 milles de voie ferrée, pour le prolongement de l'embranchement de Valcartier, mentionné au paragraphe (l), jusqu'au canton de Gosford, y compris un embranchement de $3\frac{1}{2}$ milles à un point sur la rivière aux Pins, dans la paroisse de Saint-Gabriel-Ouest, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (g).

(n) A la compagnie dite: *The Joliette and Lake Manouan Colonization Ry., Company*, pour l'aider à construire 60 milles de son chemin, depuis Joliette allant dans la direction du Lac Manouan, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (i).

(o) A la compagnie dite: *The Little Nation River Company*, pour l'aider à construire une voie ferrée à partir d'un point entre Thurso et Montebello, sur la rive gauche de la rivière Ottawa, et de là jusqu'au village de Chêneville, et au delà vers le nord jusqu'à un point sur le lac Nominique, près de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, sur une longueur de 30 milles.

(p) A la compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour une ligne de chemin de fer de 50 milles, à partir du terminus actuel de

la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, à Gordon Creek, jusqu'à Ville-Marie une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (j).

(q) A la compagnie de chemin de fer Pontiac et Interprovincial, pour l'aider à construire une voie ferrée de 20 milles, de la station de Waltham jusqu'à Fergusson's Point, dans le comté de Pontiac, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (k).

(r) A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire 10 milles de chemin de fer, à partir d'un point dans le village de Hébertville, comté du Lac Saint-Jean, dans la direction de Saint-Joseph d'Alma, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (p).

(s) A une compagnie de chemin de fer, pour l'aider à construire 30 milles de chemin de fer de Roberval allant à l'ouest dans la direction de la Baie James, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (g).

(t) A la compagnie de chemin de fer Lotbinière et Mégantic, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 60 milles de chemin de fer depuis la station Lyster, dans le canton Nelson, comté de Mégantic, allant dans la direction de Lime Ridge, comté de Wolfe, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe (o).

(u) A la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, pour l'aider à construire 50 milles de son chemin à partir d'un point à ou près du Bassin de Gaspé, allant dans la direction de Causapschal, sur le chemin de fer Intercolonial, en passant à travers la péninsule de Gaspé, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe " a ".

A la même compagnie pour l'aider à continuer la construction de 100 milles de chemin allant de Paspébiac à Gaspé, 20 milles ayant été construits entre Paspébiac et Port-Daniel, en suivant d'aussi près que possible le littoral, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour une distance n'excédant pas 80 milles au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe " a ".

(v) A la compagnie de Pulpe de Métabetchouan, une subvention de 1000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 13 milles de son chemin à partir du Lac Bouchette, jusqu'à St-André, sur la rivière Métabetchouan.

Résolu, 2.—Que les mines et minerais, tels que définis dans la loi des mines de Québec, et comprenant le charbon et le pétrole qui pourront se trouver dans les terres octroyées en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions, sont réservés en faveur de la Couronne.

Résolu, 3.—Que les subventions en terres visées par les résolutions précédentes seront exigibles comme suit :

(a) Lors de l'achèvement de la partie du chemin pour laquelle la subvention a été accordée, si telle partie a une longueur de moins de 10 milles :

(b) Lors de l'achèvement de chaque section de 10 milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée, comparée à celle de l'ensemble de la partie subventionnée du chemin.

Résolu, 4.—Que le choix des terres à être données comme subventions est laissé entièrement au lieutenant-gouverneur en conseil que les terres choisies ne devront pas être comprises dans les limites à bois sous licences lors de l'octroi, et que, autant que possible, elles devront être localisées le long ou dans le voisinage de chaque chemin de fer pour lequel elles sont accordées.

Résolu, 5.—Que la concession des subventions en terre, en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions et l'acceptation d'icelles par chaque compagnie seront subordonnées aux conditions suivantes :

(a) Les frais d'inspection et d'arpentages des terres octroyées devront être payés par la compagnie à laquelle elles seront accordées ;

(b) La compagnie sera tenue de vendre, dans le délai qui sera de temps à autre fixé par le ministre des travaux publics et du travail, aux colons de bonne foi qui en feront la demande, des lots à même les terres accordées comme subventions, à un prix n'exédant pas \$2.50 l'acre ;

(c) Le ministre des travaux publics et du travail pourra, pour l'avancement de la colonisation et la commodité des colons, désigner les endroits où la compagnie sera tenue d'ériger des gares sur la ligne, et ces gares devront être érigées en conséquence ;

(d) Le lieutenant-gouverneur en conseil aura en tout temps le contrôle absolu des tarifs de péages à prélever et à imposer par la compagnie sur son chemin ;

(e) La compagnie devra construire sa voie avec des rails fabriqués et achetés en Canada et devra équiper sa ligne avec des matériaux qui y auront été également fabriqués et achetés, à moins que ces rails et matériaux ne puissent être achetés au Canada, à un prix aussi bas et à des conditions aussi faciles qu'à l'étranger, et que telle compagnie ne soit, dans ce cas, préalablement autorisée par le lieutenant-gouverneur en conseil à se procurer ces rails et matériaux hors du Canada ;

(f) Le chemin sera construit suivant les tracés, plans, profils, livres de renvoi, devis, estimés et conditions qui seront approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur rapport du ministre des travaux publics et du travail.

Résolu, 3.—Que les travaux de construction des chemins de fer pour lesquels des subventions en terre seront accordées en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions, devront être commencés à moins qu'il ne le soient déjà, dans les deux ans qui suivent le premier juillet 1908, et parachevés dans un délai raisonnable à être déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne devant pas dépasser quatre ans à compter de la dite date ; et, qu'à défaut du commencement et du parachèvement des travaux dans les délais prescrits, la subvention deviendra caduque pour la partie du chemin qui restera alors inachevée.

Résolu, 7.—Que, avant le commencement ou la reprise des travaux, la compagnie à laquelle des subventions en terre seront accordées devra passer, avec le département des Travaux publics et du travail, un contrat écrit,

déterminant les conditions et la nature des travaux à être exécutés sur le chemin et la partie de subvention qui sera attribuée à chaque section de dix milles d'un chemin continu et non interrompu, en proportion des frais de construction de toute l'entreprise ou de la partie qui sera subventionnée, tels qu'évalués par l'ingénieur des chemins de fer du département; et que toute telle compagnie, avant de réclamer aucune partie des subventions visées par les résolutions précédentes, devra établir, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil qu'elle a les moyens suffisants pour compléter son chemin et pour le maintenir en bon état d'exploitation.

Résolu, 8.—Que la compagnie à laquelle une subvention sera accordée, en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions devra donner avis au ministre des travaux publics et du travail, chaque fois qu'une section de son chemin sera en état d'être inspectée par l'ingénieur des chemins de fer du département et qu'elle requerra en conséquence cette inspection et le rapport de l'ingénieur.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.— Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Chauret rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées.

Ordonné.—Que l'honorable M. Taschercau, ait la permission de présenter un bill (218) concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il alloué, payé ou dépensé pour fins de macadamisage des chemins dans les vieilles paroisses du comté de Montmorency, d'autres montants que les \$4,000.00 pris à même les fonds de colonisation et les \$4,000.00 pris à même les fonds d'agriculture et dont il est question aux pages 249, 250, 286 et 287 des procès-verbaux de cette Chambre? 2. Dans l'affirmative, quel montant, et à même quel fonds? 3. Dans quelles paroisses et à quelle date?

Réponse par l'honorable M. Devlin.—1. Oui.

2. 3. \$1,000.00, 7 octobre 1904—4 Ed. VII, chap. 1, No 174, cédule B, O. C. No 520 du 7 octobre 1904—Sainte-Anne, comté Montmorency.

\$1,000.00, 7 décembre 1905—5 Ed. VII, chap. 1, No 173, cédule B, O. C. No 742 du 2 décembre 1905—Sainte-Anne et Château-Richer, comté Montmorency.

\$1,000.00, 9 novembre 1906—6 Ed. VII, chap. 1, No 184, cédule B, O. C. No 731 du 10 novembre 1906—Sainte-Anne et Château Richer, comté Montmorency.

\$1,000.00, 24 octobre 1907—7 Ed. VII, chap. 1, No 184, cédule B, O. C. No 737 du 14 octobre 1907—Sainte-Anne et Château Richer, comté Montmorency.

Par M. Thériault.—Quel a été le montant provenant chaque année des revenus extraordinaires de la Province, depuis le 1er juillet 1891, le produit des emprunts non compris ?

Réponse par l'honorable M. Weir:

Années.	Montant.
1891-92.....	\$ 5,870 38
1892-93.....	20,650 74
1893-94.....	1,805 05
1894-95.....	101,251 14
1895-96.....	rien
1896-97.....	2,500 00
1897-98.....	rien
1898-99.....	rien
1899-1900.....	rien
1900-01.....	46,046 89
1901-02.....	19,224 39
1902-03.....	10,143 39
1903-04.....	23,555 65
1904-05.....	15,207 18
1905-06.....	41,819 75
1906-07.....	2,434 46

Par M. Pelletier.—1. Quels sont les ministres et députés qui ont voyagé à l'étranger, aux dépens de la province, depuis le 1er novembre 1879 jusqu'au 31 janvier 1887 ? 2. A quelles dates se sont faits ces voyages et quel était, dans chaque cas, leur objet ? 3. Combien chacun de ces voyages a-t-il coûté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Weir:

L'honorable J.-S.-C. Wurtele, trésorier, est allé deux fois en Europe en 1881, au sujet d'emprunt provincial. Dépenses du premier voyage, \$800,00; dépenses du deuxième voyage, \$2,300.00.

Par M. Champagne—1. A-t-il été dépensé de l'argent, pris à même les fonds de l'agriculture, dans aucune des vieilles paroisses suivantes du comté de Montmorency, désignés dans une interpellation de l'honorable P. E. LeBlanc, en date du 2 avril dernier, savoir: Château-Richer, Saint-Anne de Beaupré, Saint-Joachim, l'Ange-Gardien, Saint-Féréol, Saint-Tite-des-Caps, Saint-Jean, Saint-Pierre, et Sainte-Famille, depuis 1892 à 1897 ? 2. Dans

l'affirmative, quel montant a été ainsi dépensé? 3. Pour quelles paroisses et pour quel objet spécial ont été faits les paiements? 4. Qui représentait alors le comté de Montmorency? 5. Le dit représentant était-il alors membre du cabinet?

Réponse par l'honorable M. Roy : 1. Oui.

2. \$4,999.69

3. Année 1892-93 :

L'Ange-Gardien, L. Richard—Prime pour un silo.....	\$	20	00
St-Joachim, Séminaire de Québec—Prime lait d'hiver.....		73	29
Ste-Famille, Joseph P. Blouin—Aide fromagerie.....		100	00
St-Pierre, Joseph Lortie, do		150	00
St-Tite, Ed Gariépy, do		250	00
Tout le comté, Sociétés d'agriculture—Octrois.....		505	12

Année 1893-94 :

L'Ange-Gardien, C. A. Paquet—Aide fromagerie.....		150	00
do do —Prime lait d'hiver.....		36	93
St-Joachim, Séminaire de Québec do		88	69
Château-Richer, Tél. Rhéaume, do		26	00
do do —Aide beurrerie.....		100	00
St-Pierre, Joseph Lortie, do		100	00
Ste-Anne, Frs Fortier, do		100	00
Château-Richer, Ed. Gariépy—Aide fromagerie.....		75	00
Tout le comté, Sociétés d'agriculture—Octrois.....		534	02
do Cercles agricoles—Octrois.		273	98

Année 1894-95 :

Château-Richer. Tel. Rhéaume—Prime, lait d'hiver.....		27	73
L'Ange-Gardien, Elz. Huot— do		19	95
St-Joachim, Séminaire Québec— do		100	99
L'Ange-Gardien, Elz. Huot—Aide beurrerie.....		150	00
Tout le comté, Sociétés d'agriculture—Octrois.....		408	30
do Cercles agricoles, "		427	19

Année 1895-96 :

Sainte-Famille, Jos. Blouin, aide beurrerie.....		100	00
do Cercles agricoles—Octrois.....		536	00

Année 1896-97 :

Saint-Jean, Paul Blouin—aide beurrerie.....		100	00
do Cercles agricoles—Octrois.....		546	50

4. L'honorable T.-C. Casgrain.

5. Oui.

M. Bernard.—1. Quel montant le gouvernement a-t-il payé en 1906 et en 1907, pour la construction de chacun des deux ponts sur la rivière Métis, dans la paroisse de Sainte-Angèle de Mérici, comté de Matane? 2. L'un de

ces ponts, communément appelé pont d'Alexandre Marquis, est-il sous le contrôle de la corporation de la dite paroisse de Sainte-Angèle de Mérici ? 3. Ce pont est-il ouvert au public ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Pont Lamontagne sur la rivière Métis à Ste-Angèle :

Pour couvrir l'excédent du montant de \$1,800.00 payé par la corporation municipale.....	50.26
Salaire du contre-maitre.....	195.00
Pension et frais de voyage du contre-maitre.....	77.10
Confection d'un brise-glacé au dit pont.....	54.38
Salaire du contre-maitre.....	32.84
Pension et frais de voyage du contre-maitre.....	22.40
	\$ 431.98

Pont Marquis sur la rivière Métis à Ste-Angèle :

Pour couvrir l'excédent des \$350.00 fournies par les intéressés.

Payé par <i>alc</i> par le département de la colonisation.....	\$ 460.51
Salaire du contre-maitre.....	47.50
Pension et frais de voyage du contre-maitre.....	21.75
Payé par le département de l'agriculture.....	450.00
	\$979.76

2. A la charge d'un certain nombre de contribuables.

3. Oui.

Par M. Bernard.—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour la construction du pont appelé pont de F. X. Lebel, dans le troisième rang de la seigneurie de Métis, dans le comté de Matane ?

Réponse par l'honorable M. Devlin : Pont de Petit Métis :

Pour couvrir le coût du salaire du contre-maitre.....	\$ 42.50
Frais du voyage et pension du contre-maitre.....	21.75
Le coût des matériaux et de la main-d'œuvre a été payé par les intéressés.	

M. Mackenzie propose, appuyé par M. Walker, et il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (123) concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences, soit remise, vu que ce bill a été retiré.

M. Tessier propose, appuyé par M. Neault, et il est—

Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (118) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, soit remise.

M. Caron (Matane) propose, appuyé par M. Dion et il est—
Ordonné,—Que l'amende payée pour le bill (117) divisant la municipalité de Saint-Octave de Métis, soit remise.

M. Chauret propose, appuyé par M. Gauthier et il est—
Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (86) concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une église.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (117) pour diviser la municipalité de St-Octave de Métis.

Bill (165) amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.

Bill (168) amendant l'article 828 du Code municipal.

Bill (174) amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

Bill (187) amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetières.

Bill (192) pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Jean l'Evangéliste de Thurso.

Bill (203) pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville.

Bill (213) amendant l'article 286 du Code de procédure civile relativement à l'examen préalable des parties.

Bill (214) autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

Bill (216) amendant la loi constituant en corporation l'école des hautes études commerciales de Montréal.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (M) amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre LaPalme et la "Sun Life Assurance Company" et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la "Sun Life Assurance Company" à Edouard Warren *et al.*

Bill (71) constituant en corporation "The Saraguay Electric and Water Company".

Bill (77) constituant en corporation "The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited".

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements auquel il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (78) constituant en corporation la compagnie hydraulique de la Rivière du Nord.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (129) concernant la compagnie du chemin de Québec et Lac Saint-Jean.

Proposé par l'honorable M. Roy, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et—

Ordonné,—Que le bill (M du Conseil législatif) amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la seconde lecture.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (129) concernant le chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre LaPalme et la "Sun Life Assurance Company" et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la "Sun Life Assurance Company" à Edouard Warren *et al*, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (71) constituant en corporation "The Saraguay Electric and Water Company", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (77) constituant en corporation "The Rouge River Harwood and Development Company Limited", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) constituant en corporation la Compagnie hydraulique de la rivière du Nord, et ces amendements sont lus deux fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à une heure moins dix minutes, samedi matin, s'ajourne à onze heures a. m.

Samedi, 25 avril 1908

Onze heures a. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (27) concernant la nomination d'un agent général pour la Province dans le Royaume-Uni de la Grand-Bretagne et d'Irlande.

Bill (217) amendant l'article 3195*b* des Statuts refondus.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (96) érigeant en corporation la ville Emard.

Bill (136) amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, et de la cour de révision.

Bill (199) amendant la loi des licences de Québec.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les

bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

Bill (175) amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus concernant le Code du notariat.

Bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (96) érigéant en corporation la ville Eward et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) amendant le code de procédure civile relativement à la juridiction de la cour du Banc du Roi, juridiction d'appel et de la cour de revision et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (199) amendant la loi des licences de Québec et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et aux arpentages et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (175) amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus concernant le code du notariat et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) constituant en corporation " The Rivière du Nord Water Power Co. "

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par l'honorable M. Robitaille, et il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre adopte leurs amendements au bill (78) avec l'amendement suivant :

Les mots : " aura le pouvoir de faire le flottage des bois et elle aura pour cette fin " ; dans les septième, huitième et neuvième lignes de la seconde page des dits amendements sont retranchées, et en ajoutant après les mots " flottage du bois ", dans la onzième ligne, les mots " en amont de l'endroit appelé Shawbridge ".

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (69) ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905, entre Alexandre LaPalme et la " Sun Life Assurance Company ", et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905, par la " Sun Life Assurance Company " à Edouard Warren *et al*, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (71) constituant en corporation " The Saraguay Electric and Water Company ", et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (77) constituant en corporation " The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited ", et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (129) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

M. Tanguay (Lac St-Jean), appuyé par M. Gendron, propose que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois. La motion étant soumise à la Chambre par M. l'Orateur,—la Chambre se divise,—et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont, en conséquence, lu la deuxième fois.

Et la motion suivante étant soumise à la Chambre :

Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne croit pas devoir adopter leur amendement au bill (129) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, pour les raisons suivantes :

1. Parce que la compagnie ne demande que le prolongement du délai que la législature lui a accordé pour commencer les travaux des embranchements et prolongements qu'elle est autorisée à construire ;

2. Parce que le gouvernement croit que la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean est la seule qui soit en état de construire un embranchement jusqu'à la chute à l'Ours en passant par les paroisses de Saint-Prime et de Saint-Félicien, et qui puisse gagner les subsides prévus à cet effet.

Un débat s'élève.

L'honorable M. LeBlanc propose, appuyé par M. Tellier, et il est—
Ordonné,—Que ce débat soit ajourné.

Il est proposé par M. Bissonnette (Montcalm), appuyé par M. Blanchard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Copie de la correspondance relative à l'aide accordée à la culture et à l'industrie du tabac dans cette province.

Et un débat s'élève.

M. Gauthier propose, appuyé par M. Chauret, et il est—
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1908, pour copie de l'une des requêtes concernant le mouvement anti-alcoolique en cette province, reçues par cette Chambre, avec un état approximatif du nombre total des signatures apposées à ces pétitions.

(Document de la session No 75).

A une heure p. m., suivant l'ordre, la Chambre s'ajourne à trois heures cêt après-midi.

Trois heures p. m

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du "Montreal Thistle Curling Club", pour 1907-1908 (*Document de la session No 24*).

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (133) amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la Cour du banc du Roi, juridiction d'appel, et de la Cour de révision, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (199) amendant la loi des licences de Québec, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (138) relatif à la Cour des sessions de la paix.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (138) relatif à la Cour des sessions de la paix, et ces amendements sont lus deux fois et agréés.

Ordonné, — Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre jour, la Chambre reprend l'étude de la résolution rapportée du comité des subsides et ajournée le 24 avril dernier, laquelle se lisait comme suit :

Résolu, — Qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de la protection des forêts, département des Terres et Forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu, — Que cette résolution soit agréée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer, de nouveau, en comité des subsides.

L'honorable M. Weir, appuyé par l'honorable M. Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Giard propose, en amendement, appuyé par M. D'Auteuil : Que tous les mots après " que ", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre, tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, désire inviter le gouvernement à administrer le département des terres et forêts de manière à faire disparaître toute cause de conflit entre les colons et les propriétaires de limites à bois, et à donner aux colons plus de soin, d'attention, d'encouragement et de protection qu'il ne leur en a donné jusqu'à présent."

L'amendement étant int mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,

Lafontaine (Maskinongé),
Le Blanc.
Tellier.—6

CONTRE :

Messieurs :

Bergevin,
Bissonnet (Stanstead),
Cardin,
Chauret,
Côté,
Daignault,
Delâge,
Devlin,
Dorris,
Gauthier,
Gillies.
Girard,
Godbout,
Gouin,
Jobin,
Kaine,
Lacombe,
Laferté,
Lafontaine (Berthier).
Langlois,

Lemay,
Lemieux,
Mackenzie,
Mercier,
Morin,
Mousseau,
Panet,
Pelletier,
Perrault,
Pilon,
Prévost,
Roy (Kamouraska),
Roy (Montmagny),
Tanguay (Lac-St-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Turgeon,
Walker,
Weir.—40.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors soumise, il est—

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements et les dépenses contingentes du Conseil législatif, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille neuf cent cinquante-sept piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc., de l'Assemblée législative pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les impressions et la reliure des deux Chambres de la Législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Gauthier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que ce comité siéger, de nouveau, à la prochaine séance.

M. Gauthier rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que l'étude ultérieure de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements aux amendements du Conseil législatif faits au bill (78) constituant en corporation la compagnie hydraulique de la rivière du Nord, sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (218) concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (209) concernant l'inspection des échafaudages.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Lafontaine (Berthier).—1. Lorsque le commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. G. A. Nantel, a donné instructions d'annoncer une vente de limites pour le 15 juin 1897, a-t-il en même temps donné par écrit les raisons pour lesquelles il croyait cette vente nécessaire ?

2. Dans l'affirmative, quelles raisons a-t-il alléguées ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

M. Nantel a autorisé l'annonce de cette vente par un écrit en date du 14 mai 1897. Cet écrit contient le passage suivant : " Je crois cette vente nécessaire :

1. Pour rencontrer les prévisions budgétaires ;
2. Parce que le territoire est demandé par le commerce ; que ces limites sont exposées aux incendies et qu'il est d'une prévoyante politique de le faire protéger simultanément par le gouvernement et les concessionnaires."

Par M. Bergevin.—1. Quand a eu lieu la prorogation de la session qui a immédiatement précédé l'élection de mai 1897 ?

2. Entre la date de cette prorogation et la date de l'élection générale du 11 mai 1897, le gouvernement Flynn s'est-il engagé à faire voter quelque subvention ou à accorder quelque aide à des compagnies de chemins de fer ou de ponts ?

3. Dans l'affirmative, à quelle date et envers quelles compagnies de chemins de fer ou de ponts a-t-il pris tel engagement ?

4. Quelle subvention ou aide a-t-il promise à chacune de ces compagnies, et quand la demande de telle subvention ou aide lui avait-elle été faite ?

Réponse par l'honorable L. Taschereau :

1. 9 janvier 1897.

2. Oui.

3 et 4. Le 27 février 1897 à la compagnie du chemin de fer "Chateauguay Northern Railway Co", \$3,000.00 pendant douze ans, \$36,000.00 pour pont sur la rivière des Prairies.

Le 27 février et 11 mars 1897, à la compagnie dite "The Grand Trunk Railway Co of Canada", \$250,000.00 pour pont Victoria.

Le 27 février 1897, à la compagnie dite "The Montreal Bridge Co", \$500,000.00, pour pont sur le Saint-Laurent entre Montreal et Longueuil.

Le 29 mars 1897, à la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, 10,000 acres de terre par mille pour 23 milles.

Le 27 avril 1897, à la compagnie Atlantique et Lac Supérieur, garantie de \$8,270,000.00.

Le 27 avril 1897, à la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, \$43,375.50.

Le 30 avril 1897, à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville, 10,000 acres de terre par mille pour 15 milles.

Dates de la demande de subventions :

Chateauguay Northern.....	26 novembre 1896
Grand Tronc.....	13 décembre 1896
Montreal Bridge Co, dans le courant de l'année 1896 et...	16 février 1897
Comté Drummond.....	30 août 1893
Jonction de Napierville.....	11 décembre 1896
Atlantique et Lac Supérieur.....	7 avril 1897

Par M. Mercier.—1. Les limites Nos 608 et 609 de l'Ottawa-Supérieur, mises en vente le 15 décembre 1892 à \$250.00 par mille carré et annoncées en vente en mars 1897 à une mise à prix de \$100.00 par mille carré, ont-elles été de nouveau annoncées en vente, en mai 1897, par l'honorable M. Nantel, Commissaire des terres, forêts et pêcheries ?

2. Dans l'affirmative, quelle mise à prix cet avis de vente, de mai 1897, mentionne-t-il pour chacune de ces limites ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

Le 14 mai 1897, le commissaire des terres, forêts et pêcheries, a donné un avis public que la limite No 608 de l'Ottawa-Supérieur serait offerte en vente le 15 juin 1897 à une mise à prix de \$25.00 par mille carré et la limite No 609 à une mise à prix de \$75.00 par mille carré.

Par M. Gauthier.—1. Le gouvernement a-t-il, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907, payé quelques sommes à même le revenu ordinaire pour rembourser ou racheter une partie de la dette publique ?

2. Dans l'affirmative quel est le total des sommes ainsi payées ?

3. Ces sommes sont-elles comprises dans les chiffres de la dépense ordinaire annuelle ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

1. Oui.

2. \$810,397.35.

3. Oui.

Par M. Gauthier.—1. Le gouvernement a-t-il fait quelque nouvel emprunt depuis le 1er juillet 1897 ?

2. Dans l'affirmative, combien, et quel montant a été emprunté ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Quelles sont les diverses sommes que le gouvernement a payées depuis quatre ans, pour l'importation de chevaux ardennais et autres ?

2. Quels sont les divers comtés qui ont bénéficié de cette importation, et pour quel montant, chacun ?

Réponse par l'honorable M. Roy :—1. \$21,024.69. Ces chevaux ont été vendus par encan public et ont rapporté la somme de \$16,905.00.

1. Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Chicoutimi, Dorchester, Kamouraska, Lac-St-Jean, Lévis, Ottawa, Québec, Rimouski, Terrebonne et Wolfe.

Par M. Tellier.—1. Comment se fait-il que les chiffres de la dépense pour travaux publics extraordinaires, donnés par l'honorable ministre des travaux publics et du travail dans sa réponse à une interpellation en date du 13 avril 1908, ne concordent pas avec les chiffres qui se trouvent dans les comptes publics de chaque année sous le titre "travaux et édifices publics (extraordinaires)" ?

2. Quelles ont été, chaque année, depuis le 1er juillet 1867, les dépenses pour travaux publics non incluses dans les dépenses ordinaires ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :—1. Les chiffres dans la réponse du 13 de ce mois sont ceux de la dépense extraordinaire pour édifices publics seulement :

2. 1868.....	\$ 18,305 09
1869.....	37,372 98
1870.....	75,201 81
1871.....	98,158 93

1872.....	\$ 51,371 87
1873.....	39,856 56
1874.....	64,718 70
1875.....	42,511 55
1876.....	76,325 08
1877.....	127,828 07
1878.....	202,458 82
1879.....	142,088 14
1880.....	157,301 02
1881.....	102,456 41
1882.....	49,099 76
1883.....	58,984 44
1884.....	145,367 96
1885.....	230,557 68
1886.....	177,000 00
1887.....	395,510 42
1888.....	526,922 83
1889.....	287,863 12
1890.....	305,535 25
1891.....	678,000 68
1892.....	447,511 57
1893.....	238,264 10
1894.....	390,955 24
1895.....	146,756 60
1896.....	58,485 34
1897.....	176,832 28
1898.....	50,683 70
1899.....	11,059 11
1900.....	5,000 00
1901.....	24,165 18
1902.....	20,345 17
1903.....	65,443 77
1904.....	50,500 08
1905.....	52,023 90
1906.....	167,399 81
1907.....	73,593 92

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (215) concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Roy, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1908, pour copie de toute correspondance concernant l'encouragement aux bons chemins, en cette province.

(Document de la session No 76.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1908, pour copie de la correspondance relative à l'aide à accorder aux industries agricoles en cette province.

(Document de la session No 77.)

A six heures p. m., la Chambre s'ajourne à huit heures, ce soir.

Huit heures p. m.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend l'étude des résolutions rapportées du comité des subsides et ajournées, ce jour, lesquelles résolutions se lisent comme suit :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements et les dépenses contingentes du Conseil législatif, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille neuf cent cinquante-sept piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc., de l'Assemblée législative pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les impressions et la reliure des deux Chambres de la Législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolu,—Que ces résolutions soient adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer, de nouveau, en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses du Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-cent-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses des asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Que ce comité siégera de nouveau, au cours de la séance.

M. Chauret rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et agréées

La Chambre se constitue, alors, en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$2,936,019.66 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1909, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu, maintenant.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger, de nouveau.

M. Chauret rapporte alors la résolution qui est lue comme suit :

Résolu,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$2,936,019.66 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin mil neuf cent neuf, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

La dite résolution ayant été lue la deuxième fois est agréée.

Ordonné,—Que l'honorable M. Weir ait la permission de présenter un bill (8) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1909, et pour d'autres fins du service public.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit lu, la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu, la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (152) amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (175) amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus concernant le Code du notariat, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (196) amendant la loi des compagnies de Québec, 1907, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Bernard.—1. Combien de fauteuils a-t-il été achetés pour l'Orateur de l'Assemblée législative, depuis le 30 janvier 1887 jusqu'à ce jour ?

2. Quelle est la date de chacun de ces achats ?

3. Combien a coûté chacun de ces fauteuils ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1, 2 et 3 — Depuis 1887, sous les diverses administrations qui se sont succédées, le gouvernement, suivant la coutume du parlement impérial, du parlement fédéral et des législatures, a acheté un fauteuil pour chacun des orateurs, à leur entrée en office et au coût total de \$2,453.00.

Par M. Bernard.—1. Combien d'arpentages Louis Poulin de Courval, arpenteur, d'Arthabaska, a-t-il été chargé de faire par le gouvernement, depuis 1897 ?

2. A-t-il été demandé des soumissions pour les arpentages qu'il a obtenus ? 3. Combien en a-t-il actuellement ? 4. Quel montant lui a-t-il été payé pour chacun de ces arpentages ?

Réponse par l'honorable M. Turgeon :

1. Neuf.

2. Non : Cela ne se fait pas et ne s'est jamais fait, pour les travaux d'arpentage. Ces travaux sont payés d'après une série de prix adoptés par le département.

3. Un.

4. Voir rapport du commissaire de la Colonisation, des Mines et Pêcheries pour 1898, p. 191, 1899, p. 161, 1900, p. 181, 1901, p. 207.

Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries pour 1902, p. 101, 1903, p. 94, 1904, p. 96, 1905, p. 137, et rapport du Ministre des Terres et Forêts pour 1906, p. 105, pour 1907, p. 120. Pour l'année courante il a reçu la somme de \$14,933.00.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Jobin, et il est—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre: Copie de documents, requêtes et correspondances se rattachant aux demandes de subventions pour chemins, routes et ponts, à St-Télesphore, à St-Polycarpe, aux Cèdres, dans le comté de Soulanges.

M. Mackenzie propose, appuyé par M. Walker, et il est—

Résolu,—Qu'attendu que l'extension générale de la tuberculose pulmonaire exige que des mesures soient prises par la Législature de cette province pour apporter un remède aux conditions actuelles, et attendu que le mouvement pour l'établissement de sanatoria municipaux où les personnes atteintes de tuberculose pourraient suivre le traitement nécessaire et l'éducation pour guérir et prévenir la diffusion de cette terrible maladie, a reçu pratiquement l'approbation unanime de la profession médicale de cette province, ainsi que celle de la presse; qu'en conséquence, la Chambre émet le vœu que le gouvernement donne son attention à cette importante question.

M. Décarie propose, appuyé par M. Godbout, et il est—

Ordonné,—Que l'indemnité sessionnelle soit payée en entier à M. Côme Séraphin Cherrier, député de Laprairie, dont l'absence est due à la maladie.

Ordonné,—Que la réduction de \$5.00 par jour, mentionnée à l'article 149 des Statuts refondus de la province de Québec, ne soit pas faite pour quinze jours, dans les cas des députés de l'Assemblée législative qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant ce nombre de jours, et cet ordre ne vaudra que pour la présente session.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (M du Conseil législatif) amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Chauret fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec certains amendements pour lesquels elle demande leur concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion à l'effet qu'il soit mis devant cette Chambre copie de la correspondance relative à l'aide accordée à la culture et à l'industrie du tabac dans cette province.

Et la motion étant soumise, elle est résolue dans l'affirmative.

Il est proposé par M. Mackenzie, appuyé par M. Walker, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toutes pétitions et de tous mémoires de toutes personnes, sociétés ou institutions concernant la tuberculose et l'établissement d'un sanatorium pour les personnes affectées de cette maladie.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Bernard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute pétition ou requête adressée au gouvernement et de toute la correspondance se rattachant aux sujets suivants : 1. L'établissement d'une école normale à Trois-Rivières.

2. La nomination de Georges Bourgeois, M. D., comme membre du Conseil provincial d'hygiène.

3. La construction d'une aile au palais de justice des Trois-Rivières.

4. La location de la maison de M. Uldéric Martel, pour les différents bureaux du gouvernement, à Trois-Rivières.

La Chambre procède de nouveau à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (96) érigeant en corporation la ville d'Emard, et ces amendements sont lus et agréés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Gouin, appuyé par l'honorable M. Turgeon, propose que cette Chambre s'ajourne maintenant. La motion est soumise par l'Orateur et après quelque temps—

L'honorable M. Gouin propose, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que cette motion soit retirée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (215) concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements au bill (M) amendant la loi concernant les enquêtes dans le cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal, sans amendement.

Aussi, le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (8) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 30 juin 1909, et pour d'autres fins du service public, sans amendement.

Un message est reçu de son Honneur le Lieutenant-Gouverneur transmis par Arthur St-Jacques, Ecuier, gentilhomme-huissier de la verge noire :

M. l'Orateur,

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés de l'Assemblée législative se rendent à la salle des séances du Conseil législatif où Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

- J Loi amendant la loi constituant en corporation l'Aquarium.
- L Loi constituant en corporation "The l'Avenir and Melbourne Railway Company".
- M Loi amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal.
- 2 Loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec.
- 3 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel de Sa Majesté en son Conseil privé.
- 13 Loi amendant la loi concernant les véhicules moteurs.
- 27 Loi concernant la nomination d'un agent général pour la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
- 33 Loi constituant en corporation la ville Saint-Pierre.
- 37 Loi constituant en corporation la "Strathcona Fire Insurance Company".
- 52 Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union Saint-Jean-Baptiste du Canada.
- 54 Loi refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois.
- 55 Loi constituant en corporation la ville de Limoilou.
- 58 Loi constituant en corporation la ville de Montcalm.
- 62 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.
- 64 Loi constituant en corporation "The Modern Fire Insurance company."
- 65 Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâce.
- 68 Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph-Napoléon Beaumont.

-
- 69 Loi ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre LaPalme et la "Sun Life Assurance Company", et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la "Sun Life Insurance Company" à Edouard Warren *et al.*
- 71 Loi constituant en corporation "The Saraguay Electric & Water Company".
- 73 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Jean.
- 74 Loi validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Browne et Perley en date du 5 mai 1874.
- 77 Loi constituant en corporation "The Rouge River Harwood and Development Company, Limited."
- 78 Loi constituant en corporation la compagnie hydraulique de la rivière du Nord.
- 80 Loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.
- 83 Loi amendant la charte de la ville de Joliette.
- 84 Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
- 85 Loi constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine.
- 86 Loi concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine,
- 88 Loi amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.
- 91 Loi amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels "La Prévoyance."
- 92 Loi ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al.* à P. G. Bussièrs & Cie, en date du 24 janvier 1907.
- 95 Loi constituant en corporation "La Protection."
- 96 Loi érigeant en corporation la ville Emard.
- 98 Loi constituant en corporation la société de construction permanente de Québec.
- 100 Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.
- 103 Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Luc.
- 104 Loi constituant en corporation "The Clothing Manufacturers' Association of Montreal"
- 109 Loi concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.
- 110 Loi autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués.
- 112 Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec.
- 113 Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries.
- 114 Loi constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal.
- 115 Loi amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique, Québec.
- 117 Loi divisant la municipalité de Saint-Octave de Métis.
- 118 Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 119 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !

-
- 121 Loi autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de dame Elisabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque.
 - 122 Loi constituant en corporation la ville de Black Lake.
 - 124 Loi constituant en corporation la Congrégation Beth Judah, de Montréal.
 - 125 Loi amendant la loi 1 Edouard VII chapitre 86, constituant en corporation la congrégation "Chevra Kadisha," de Montréal.
 - 126 Loi amendant les lois concernant la "Montreal Street Railway Company".
 - 131 Loi amendant la charte de la cité de Montreal, relativement à l'administration générale.
 - 132 Loi constituant en corporation "The Old Brewery Mission."
 - 133 Loi amendant la loi concernant les terres publiques.
 - 134 Loi relative aux inspecteurs des prisons et autres institutions.
 - 136 Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, et de la Cour de révision.
 - 138 Loi relative à la Cour des sessions de la paix.
 - 143 Loi relative aux édifices publics.
 - 152 Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.
 - 157 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.
 - 158 Loi amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.
 - 165 Loi amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.
 - 168 Loi amendant l'article 828 du Code municipal.
 - 170 Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires.
 - 174 Loi amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises presbytères et cimetières.
 - 175 Loi amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus concernant le Code du notariat.
 - 179 Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires, au comté de Bellechasse.
 - 187 Loi amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetières.
 - 192 Loi pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Jean l'Evangéliste de Thurso.
 - 196 Loi amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.
 - 198 Loi accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.
 - 199 Loi amendant la loi des licences de Québec.
 - 202 Loi amendant la loi concernant les magistrats de district.
 - 203 Loi pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, comté de Rouville.
 - 205 Loi amendant la loi relative au travail des prisonniers.
 - 207 Loi concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.
 - 209 Loi concernant l'inspection des échafaudages.

- 210 Loi pourvoyant à la nomination d'un orateur suppléant de l'Assemblée législative.
- 211 Loi concernant les Statuts refondus.
- 212 Loi concernant l'Ecole polytechnique.
- 213 Loi amendant l'article 286 du Code de procédure civile relativement à l'examen préalable des parties.
- 214 Loi autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.
- 215 Loi concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.
- 216 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.
- 217 Loi amendant l'article 3195*b* des Statuts refondus.
- 218 Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

Bill 8.—Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1909 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de la Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la quatrième session de la onzième Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est avec satisfaction que j'ai sanctionné les lois que vous avez adoptées au cours de la présente session. Ces lois sont aussi importantes que nombreuses, et le soin avec lequel vous les avez étudiées est une garantie qu'elles contribueront à rendre cette province plus prospère et ses citoyens plus heureux.

J'ai appris avec plaisir que Son Altesse Royale le Prince de Galles veut bien venir réhausser de sa présence l'éclat des fêtes qui auront lieu en notre capitale à l'occasion du trois centième anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain. En souhaitant la plus cordiale bienvenue à Son Altesse Royale, je suis, sans doute, l'écho fidèle de votre sentiment, du sentiment de tous les citoyens de notre province.

Messieurs de l'Assemblée législative.

Je vous remercie de la générosité avec laquelle vous avez voté les crédits qui vous ont été demandés pour les besoins du service public. Je verrai à ce qu'ils soient dépensés suivant leur destination et avec économie.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En mettant un terme à vos travaux, je fais des vœux pour le bonheur de notre province et celui de vos familles.

Alors, l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette Législature soit prorogée jusqu'à jeudi, le quatrième jour de juin prochain, pour y être ici tenue ; cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée au quatrième jour de juin prochain.

ETAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1908

QUATRIEME SESSION DE LA ONZIEME LEGISLATURE

La session s'est ouverte le 3 mars 1908.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Mercier appuyé par M. Mackenzie.

La prorogation a eu lieu le 25 avril 1908.

Durée de la session	54 jours
Nombre de séances	47
La Chambre a voté	26 fois
Pétitions présentées	473
Adresses et ordres de la Chambre votés	62
Documents déposés devant la Chambre	74
Bills soumis par l'Assemblée législative	218
Bills soumis par le gouvernement	12

AVIS DE MOTIONS.

Avis de motions au sujet d'interpellations	308
Avis de motions au sujet de bills	60
Avis de motions au sujet d'adresses et d'ordres	62
Avis de motions au sujet de résolutions	23
La Chambre s'est constituée en comité général pour considérer des résolutions	27 fois
En comité des subsides	20 "
Pour l'étude des bills	201 "

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS.

Comité pour la formation des comités permanents	1
“ des bills privés	18
“ des chemins de fer, etc	7
“ des Ordres Permanents	13
“ de Législation et des lois expirantes	11
“ des Comptes publics	1
“ des privilèges et élections	1

Comité de l'Agriculture.....	2
“ des Industries.....	1

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS SPÉCIAUX.

Comité du Code municipal.....	5
“ du bill (2) concernant les compagnies d'assurance, etc.....	2

E. R. ALLEYN,
Greffier des Archives.

INDEX

DU

QUARANTE-DEUXIEME VOLUME

8 EDOUARD VII, 1908

ABEILLES :— Loi pour prévenir et combattre les maladies contagieuses chez les abeilles. Voir *Bills*, 145 et 171.

—Résolutions, 94, 99, 100.

ABITIBI :— Voir *Documents, items*, 1, 2, 3.

ACTIONS, ETC. Taxe sur les— :— Bill amendant la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations. Voir *Bills*, 151.

—Résolutions concernant une taxe sur les— —. 224.

ACTION SOCIALE CATHOLIQUE :— Loi constituant en corporation L'Action Sociale Catholique. Voir *Bills*, 36.

ACTON-VALE :— Loi constituant en corporation la ville d'Acton-Vale. Voir *Bills*, 51.

Adresses :

Au Lieutenant-Gouverneur :— 1. En réponse au discours du Trône, à l'ouverture de la session, 31.

AGRICULTURE :— Voir *Documents, items*, 4, 5.

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION :— Comité de l'— Voir *Comités*.

AGENT GÉNÉRAL :— Loi concernant la nomination d'un agent général pour la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Voir *Bills*, 27.

AGENTS D'ASSURANCE :— Motion concernant les— ; adoptée, 311.

ANTI-ALCOOLIQUE, LIGUE—:— . Loi constituant en corporation la ligue anti-alcoolique de Montréal. Voir *Bills*, 114.

ANTI-ALCOOLIQUE, LITTÉRATURE—:— . Requêtes aux gouvernement demandant de faire une distribution de littérature anti-alcoolique, 63, 70, 79, 86, 95, 108, 115, 129, 132, 138, 143, 157, 170, 179, 200, 324, 332, 333, 335, 388, 413.

ANTI-ALCOOLIQUE, MOUVEMENT—:— . Voir *Documents*, *item* 6.

“ AQUARIUM ” :— . Loi amendant la loi constituant en corporation l’Aquarium. Voir *Bills*, J.

ARPEUTEURS :— . Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages. Voir *Bills*, 152.

ASILE DE BEAUPORT :— . Voir *Documents*, *items* 7 et 8.

ASSELIN :— . Voir *Documents*, *items* 9, 10.

Assemblée législative :

1. La Chambre se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à la barre du Conseil, à l’ouverture de la session, 1, 2 ; pour la sanction de certains bills, 380 ; à la clôture de la session, 527.
2. La Chambre siège après minuit, 323, 444.
3. S’ajourne à une date future, 403, 412.
4. Devant siéger le samedi, 311.
5. Devant avoir deux séances par jour, 377 ; trois, 377.
6. Motion d’ajournement retirée, 173, 526.
7. La Chambre s’ajourne en l’honneur de la fête de St-Patrice, 107.

ASSOCIATION MUTUELLE DE BIENFAISANCE DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS :—
Loi amendant la charte de l’Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal. Voir *Bills* 70.

ASSURANCES :— . Motion concernant les—et les agents d’—adoptée, 311.

ASSURANCES :— . Comité spécial. Voir *Comités*.

ASSURANCES :—Bill amendant les Statuts refondus relativement au partage de l’assurance sur la vie des maris et parents. Voir *Bills*, 20.

ASSURANCES :— . Vingt-cinquième rapport de l’inspecteur des—, 239. *Document No 43*.

ASSURANCE, COMPAGNIES D'—, ETC :— . Loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables, dans la province de Québec. Voir *Bills*, 2.

—Résolutions concernant les—, 34, 226, 227.

ASSURANCE DES INDUSTRIES :— . Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries. Voir *Bills*, 113.

ATKINSON :— . Loi ratifiant et confirmant la vente par Demoiselle Jessie Atkinson *et al* à P. G. Bussières & Cie, en date du 24 janvier 1907. Voir *Bills*, 92.

“ AVENIR AND MELBOURNE RAILWAY ” :— . Loi constituant en corporation “ The l'Avenir and Melbourne Railway Company ”. Voir *Bills* L.

AWANTJISH ET NEMTAYÉ :— . Voir *Documents*, *item* 12.

BAIE DES HA ! HA ! :— . Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !. Voir *Bills*, 119.

“ BAIS ISRAEL ” :— . Loi constituant en corporation la congrégation Bais Israël. Voir *Bills*, 127.

BEAUHARNOIS :— . Loi refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois. Voir *Bills*, 54.

BEAUHARNOIS :— . Voir *Documents*, *item* 13.

BELLECHASSE :— . Démission de l'Hon. M. Turgeon comme député de—, 2 certificat d'élection, 4.

BELLECHASSE :— . Voir *Bills*, 179.

“ BETH JUDAH ” :— . Loi constituant en corporation la Congrégation Beth Judah, de Montréal. *Bills*, 124.

BIBLIOTHÈQUE :— . Comité conjoint de la—. Voir *Comités*.

BIBLIOTHÈQUE :— . Rapport du bibliothécaire pour 1907-08, 19.

Bills :

B. Bill (du Conseil législatif) concernant les sociétés coopératives agricoles. —1ère lecture, 261 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité, étudié, amendé, passé, 326 ; amendements de l'Ass. lég., adoptés, 337 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 28).

 BILLS :—*Suite.*

C. Bill (du Conseil législatif) constituant en corporation "The Canada Trust Co" — Titre changé en "The Scottish Trust Co".—Pétition, 16, 139; 1ère lecture, 196; comité, 208; amendé, passé, 316; amendements de l'Ass. lég., adopté, 337; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 119).

D. Bill (du Conseil législatif) amendant la loi constituant en corporation "The Suburban Tramway & Power Co".—Pétition, 35, 139; 1ère lecture, 196; comité, 209; rapporté, 229; passé, 240; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 111).

E. Bill (du Conseil législatif) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Arthur Octave Bourret, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.—Pétition, 17, 109; lu 1ère fois, 196; comité, 209; rapporté, 229; passé, 241; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 173).

F. Bill (du Conseil législatif) constituant en corporation "The Horses, Cattle & Domestic Animals Insurance Co".—Pétition, 79, 96; 1ère lecture, 197; comité, 209; rapporté, 259; passé, 300; amendements adoptés, 370; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 125).

II. Bill (du Conseil législatif) concernant la succession Anselme Labrecque.—Pétition, 17, 80; présenté, 197; comité, 209; rapporté, 259; passé, 298; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 167).

I. Bill (du Conseil législatif) amendant la loi incorporant l'Institut maritime de Montréal et ratifiant certains actes.—Pétition, 108, 130; 1ère, 2ème lectures, comité, 261; rapporté, 306; passé, 327; amendements adoptés, 337; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 139).

J. Bill (du Conseil législatif) amendant la loi constituant en corporation l'"Aquarium".—Pétition, 108; 1ère, 2ème lectures, comité, règle concernant l'affichage suspendue, 316; rapporté, 324; passé, sur division, 377; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 159).

K. Bill (du Conseil législatif) amendant la loi concernant les syndicats d'élevage.—1ère lecture, 261; 2ème lecture, passé, 326; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 27).

L. Bill (du Conseil législatif) constituant en corporation "The L'Avenir and Melbourne Railway".—Règle concernant la pétition suspendue, 229; 1ère lecture, etc., 317; rapporté, 325; passé, 339; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 108).

M. Bill (du Conseil législatif) amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal.—1ère lecture, 511; 2ème lecture et passé sur division, 525; amendements adoptés, 527; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 55).

BILLS :—Suite.

1. Bill concernant la prestation des serments d'office.—(Hon. M. Gouin).—Présenté, 7.

2. Bill concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables dans la province de Québec.—(L'honorable M. Weir).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture sur division, renvoyé à un comité spécial, 54 ; rapporté en suggérant amendements, 144 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 193 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 199 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 208 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, motion Tellier pour renvoi au comité général, motion adoptée, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés sur division, 230 ; 3ème lecture, passé, 230 ; passé par le Conseil, amendé, 374 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 69).

3. Bill amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel à Sa Majesté en son Conseil privé.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 31 ; renvoyé en comité, 380 ; étudié en comité, rapporté, amendé, passé, 386 ; passé par le Conseil, 450 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 75).

4. Bill amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondus relativement à la cour des commissaires.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture 32 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 45 ; passé par le Conseil législatif sans amendement, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 79).

5. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de circuit.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 46 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 41).

6. Bill amendant la loi relative à la Cour de circuit du district de Montréal.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 46 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 40).

7. Bill amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du banc du roi.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 47 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 37).

8. Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1909 et pour d'autres fins du service public.—(L'honorable M. Weir).—Bill présenté, lu la 2ème, 3ème fois et passé, 523 ; par le Conseil, 527 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 1).

BILLS :—*Suite.*

10. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux clubs pour la protection du poisson et du gibier.—(L'honorable M. Devlin).—1ère lecture, 39 ; 2ème lecture, sur division, 48 ; 3ème lecture, passé, 52 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 70).

12. Bill amendant l'article 360 de la loi des cités et villes, 1903 —(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; lu 2ème fois, étudié, passé, 47 ; par le Conseil, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 63).

13. Bill amendant la loi concernant les véhicules-moteurs.—(L'honorable M. Weir).—1ère lecture, 210 ; 2ème lecture, 263 ; étudié en comité, 312 ; progrès, 318 ; comité de nouveau, quatre motions rejetées, 3ème lecture, passé, 319 ; par le Conseil, 450 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 20).

14. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, 48 ; considéré, rapporté ; 3ème lecture, passé, 52 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 12).

15. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité général, 47 ; considéré, amendé, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 52 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 46).

16. Bill amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères.—(L'honorable M. Roy).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture, passé, 82 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 66).

17. Bill amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 32 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, 48 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture, passé, 52 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 80).

18. Bill amendant la loi des compagnies minières de Québec.—(L'honorable M. Roy).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture, passé, 82 ; passé par le Conseil législatif, 142 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 67).

19. Bill amendant la loi électorale de Québec, 1903.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité général, 48 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 53 ; passé par le Conseil législatif, 166 ; sanctionné, 381. (8 Ed. VII, ch. 18).

BILLS :—*Suite.*

20. Bill amendant les Statuts refondus relativement au partage de l'assurance sur la vie des maris et parents.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3ème lecture, passé, 53.

21. Bill amendant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 78 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381 (8 Ed. VII, ch. 77).

22. Bill amendant les Statuts refondus concernant la constitution de la Cour supérieure.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 111 ; passé par le Conseil législatif, 166 ; sanctionné, 381, (8 Ed. VII, ch. 38).

23. Bill amendant les Statuts refondus relativement à l'indemnité des jurés en matière criminelle.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 2ème lecture, 3ème lecture, passé 78 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381, (8 Ed. VII, ch. 47).

24. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3ème lecture, passé, 53 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 381 (8 Ed. VII, ch. 54).

25. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et aux maisons de correction.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 69 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 382 (8 Ed. VII, ch. 49).

26. Bill autorisant la refonte, la revision et la modification du Code municipal.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 235 ; 2ème lecture sur division, 3ème lecture sur division, passé sur division, 266 ; par le Conseil, 337 ; sanctionné, 382 (8 Ed. VII, ch. 8).

27. Loi concernant la nomination d'un agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 439 ; motion pour renvoi à 6 mois à la 2ème lecture rejetée, 2ème lecture sur division, 446 ; motion pour renvoi à 6 mois à la 3ème lecture rejetée, 3ème lecture sur division, passé, 453 ; par le Conseil, 512 ; sanctionné, 527 (8 Ed. VII, ch. 11).

28. Bill concernant les devoirs des notaires relativement aux testaments qu'ils reçoivent.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 54.

29. Bill amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 38 ; 2ème lecture,

BILLS :—*Suite.*

considéré en comité général, rapporté, 69 ; ordre pour 3ème lecture rescindé, renvoyé au comité général, considéré, amendé, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 77 ; passé par le Conseil législatif, 142 ; sanctionné, 382 (8 Ed. VII, ch. 71).

30. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux devoirs des shérifs.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité général considéré, rapporté ; 3ème lecture ; passé, 54 ; passé par le Conseil législatif, 142 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 48).

31. Bill amendant la charte du Crédit municipal canadien.—(M. Décarie). 1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 153 ; passé par le Conseil législatif, 228 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 118).

32. Bill concernant " The Boys' Home of Montreal.—(M. Walsh).— 1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté avec amendements, 81 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 87 ; passé par le Conseil législatif, 166 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 138). Honoraire remis, 369.

33. Bill constituant en corporation la ville de St-Pierre.—(M. Décarie).—1ère lecture, 36 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté avec amendements, 129 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 142 ; par le Conseil, amendé, 329, 339 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 100).

34. Bill amendant la charte de la cité de Hull.—(M. Gendron).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté avec amendements, 109 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 127 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 131 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 152 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 261 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, 262 ; agréés, 330 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 88).

35. Bill concernant l'acte de donation entrevifs passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres, par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner.—(M. Lafontaine, Berthier).—1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté, 96 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 113 ; passé par le Conseil législatif, 209 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 171).

36. Bill constituant en corporation l'Action Sociale Catholique.—(M. Delège).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 144, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 166 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 132).

BILLS :—*Suite.*

37. Bill constituant en corporation la "Strathcona Fire Insurance Company".—(M. Delâge).—1ère lecture, 38 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté avec amendements, 259 ; passé, 299 ; par le Conseil, amendé, 401, 405 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 122).

38. Bill amendant la charte de l'hôpital Alexandra.—(M. Walsh).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté, 80 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 87 ; passé par le Conseil législatif, 167 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 135). Honoraire remis, 445.

39. Bill amendant la charte et définissant les pouvoirs du "University Club of Montreal."—(M. Mackenzie).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 153 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 155).

40. Bill constituant en corporation la ville de De Lorimier.—(M. Décarie).—1ère lecture, 51 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté, préambule non prouvé, 116 ; honoraire remis, 369.

41. Bill constituant en corporation les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang, de Lévis.—(M. Blouin)—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 63 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité, général, 3ème lecture, passé, 152 ; passé par le Conseil législatif, 227 ; sanctionné, 382, (8 Edouard VII, ch. 149). Honoraire remis, 404.

42. Bill pourvoyant au partage des biens de la succession de feu John Redpath.—(M. Langlois).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté, 139 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 156 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 166).

43. Bill amendant la charte du village de Rosemont.—(M. Décarie).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 42 ; rapporté avec amendements, 96 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 113 ; passé par le Conseil législatif, 296 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 104).

44. Bill amendant la charte de la ville de Chicoutimi.—(M. Petit)—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 210 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 233 ; par le Conseil, 337 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 91).

45. Bill autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen.—(M. Tanguay, Lac St-Jean).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 152 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 172).

BILLS:—*Suite.*

46. Bill constituant en corporation "The Country Club."—(M. Gendron.)—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 157 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 178 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 157).

47. Bill refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde de Montréal.—(M. Décarie).—1ère lecture, 51 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 70 ; rapporté avec amendements, 129 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 134 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 261 ; amendements lus deux fois, 262, 301 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 150), honoraire remis, 404.

48. Bill autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débentures additionnelles, et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau.—(M. Mackenzie).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté, 139 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 155 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 34). Honoraire remis, 370.

49. Bill concernant la substitution Charles Leduc.—(M. Décarie).—1ère lecture, 36 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 41 ; rapporté, 81 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 87 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 261 ; amendements lus et agréés, 262, 301 ; sanctionné, 382. (8 Edouard VII, ch. 168).

51. Bill constituant en corporation la ville d'Acton-Vale. (M. Daigneault.)—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 63 ; rapporté avec amendements, 116 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 133 ; par le Conseil, amendé, 316 ; amendements lus une fois, 317 ; 2ème fois sur division, agréés avec un amendement, sur division, 328 ; amendement accepté, 370 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 102).

52. Bill constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union St-Jean-Baptiste du Canada. (M. Bergevin).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 85 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 299 ; par le Conseil, 387 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 125).

53. Bill amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount. (M. Décarie).—1ère lecture, 51 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté, 96 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 114 ; passé par le Conseil législatif, 209 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 35). Honoraire remis, 404.

54. Loi refondant et revisant la charte de la ville de Beauharnois. (M. Bergevin).—1ère lecture, 110 ; 2ème lecture, renvoyée au comité des bills privés, 128 ; rapporté avec amendements, 210 ; considéré en comité général,

BILLS:—*Suite.*

amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 233 ; par le Conseil, amendé, 331 ; amendements lus et agréés, 332, 377 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 93).

55. Bill constituant en corporation la ville de Limoilou.—(M. Côté).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 171 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 181 ; avec titre changé par le Conseil, amendé, amendements lus et agréés, 413, 414, 444 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 98).

56. Bill amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent.—(M. Charet).—1ère lecture, 80 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 88 ; rapporté avec amendements, 129 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 152 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 261 ; amendements lus deux fois, 262 ; agréés, 301 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 94).

57. Bill amendant la charte de " Thomas Robertson & Company, Limited ".—(M. Langlois).—1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté avec amendements, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 128 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 228 ; amendements lus la 1ère fois, 228 ; amendements lus la 2ème fois et agréés, 234 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 121).

58. Bill constituant en corporation la ville de Frontenac.—(M. Delâge).—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 85 ; rapporté avec amendements, 193 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 222 ; par le Conseil, amendé, 329, 330, 339 ; sanctionné, 527. (8 Ed. VII, ch. 99).

60. Bill constituant en corporation " The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association. "—(M. Walsh).—1ère lecture, 116 ; 2ème lecture, renvoyé, au comité des bills privés, 132 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 155 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 156).

62. Bill revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls.—(M. Fiset).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté avec amendements, 260 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 297 ; par le Conseil, amendé, 413, 414, 454 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 95).

64. Bill constituant en corporation " The Modern Fire Insurance Company ".—(M. Mercier).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 299 ; par le Conseil, 387 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 124).

BILLS:—Suite.

65. Bill amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâces.—(M. Décarie).—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 193 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 222 ; par le Conseil, amendé, 337, 384 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 97).

66. Bill amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil.—(M. Décarie).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 88 ; rapporté avec amendements, 129 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 156 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 261 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, 262 ; amendements adoptés, 301 ; sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 96).

67. Bill concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière.—(M. Décarie).—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 88 ; rapporté, 129 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 134 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 239 ; amendements lus 1ère fois, 239 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 268, sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 143) ; honoraire remis, 404.

68. Bill validant la vente faite par les héritiers de L.-T. MacPherson à Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph-Napoléon Beaumont.—(L'honorable M. Robitaille).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté, 229 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé sur division, 241 ; par le Conseil, amendé, 414, 444 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 160).

69. Bill ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre LaPalme et la " Sun Fire Assurance Company " et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905 par la " Sun Fire Assurance Company " à Edouard Warren *et al.*—(M. Lemieux).—1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté, 229 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 268 ; par le Conseil, amendé, 510, 511, 514 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 161).

70. Bill amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.—(M. Lacombe).—1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 132, passé par le Conseil législatif, 209, sanctionné, 382. (8 Ed. VII, ch. 129). Honoraire remis, 169.

71. Bill constituant en corporation " The Saraguay Electric and Water Company ".—(M. Champagne).—1ère lecture, 80 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 142 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 297 ; par le Conseil, amendé, 510 ; amendements lus et agréés, 511, 514 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 114).

BILLS :—*Suite.*

72. Bill amendant la charte de la cité de Québec.—(L'honorable M. Robitaille).—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 88 ; rapporté avec amendements, 157 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 178 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 316 ; amendements lus, 317, 329 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 83).

73. Bill amendant la charte de la ville de Saint-Jean.—(M. Chauret).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 229 ; considéré en comité général, rapporté, 242 ; motion pour 3ème lecture, motion, en amendement, pour renvoi en comité général adoptée, considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 267, par le Conseil, amendé, 455 ; amendements lus et agréés, sur division, 456 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 90).

74. Bill validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Browne et Perley en date du 5 mai 1874.—(M. Décarie).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 297 ; par le Conseil, amendé, 414, 444 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 162).

77. Bill constituant en corporation "The Rouge River Hardwood and Development Company, Limited."—(L'honorable M. Prévost).—1ère lecture, 132 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 142 ; rapporté, pour considération de la Chambre, 325 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois, agréés, 3ème lecture, passé, 339 ; par le Conseil, amendé, 510, 512, 514 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 116).

78. Bill constituant en corporation la compagnie hydraulique de la Rivière du Nord.—(L'honorable M. Prévost).—1ère lecture, 133 ; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 166 ; rapporté avec amendements, 325 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 338 ; par le Conseil, amendé, 511, 512, 514, 518 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 115).

79. Bill revisant et refondant la loi constituant en corporation le syndicat financier de l'université Laval à Québec.—(M. Jobin).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 69 ; rapporté avec amendements, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 128 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus la 1ère fois, 218 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 234 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 131). Honoraire remis, 370.

80. Bill amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma.—(M. Tanguay, Lac St-Jean).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 296 ; par le Conseil, amendé, 414, 444 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 142). Honoraire remis, 474.

BILLS :—*Suite.*

81. Bill amendant la charte de la cité de Québec au sujet de la rue des Carrières.—(M. Côté).—1ère lecture, 98 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 144, rapporté avec amendements, 193 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 222 ; passé par le Conseil législatif, 329 ; sanctionné, 383.—(8 Edouard VII, ch. 84).

82. Bill constituant en corporation les sœurs adoratrices du Précieux Sang, de St-Hyacinthe.—(M. Morin).—1ère lecture, 98 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, 3ème lecture, passé, 154 ; passé par le Conseil législatif, 227 ; sanctionné, 383.—(8 Edouard VII, ch. 148).—Honoraire remis, 404.

83. Bill amendant la charte de la ville de Joliette.—(M. Tellier).—1ère lecture, 133, 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 142 ; rapporté avec amendements, 210 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 233 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus deux fois, agréés, 329 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 92).

84. Bill amendant la charte de la cité de Sherbrooke.—(M. Pelletier).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 529 ; considéré en comité général, rapporté, 298 ; 3ème lecture, passé, 298 ; par le Conseil, amendé, 401, 402, 405 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 87).

85. Bill constituant en corporation l'Hôpital Sainte-Justine —(M. Décarie).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 128 ; rapporté avec amendements, 138 ; ordre pour comité général rescindé, bill de nouveau renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté avec amendements, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture, passé, 233 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 337 ; amendements lus la 1ère fois, 337 ; agréés, 384 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 137). Honoraire remis, 404.

86. Bill concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.—(M. Chauret).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 271 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 315 ; par le Conseil, amendé, 414, 448 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 141). Honoraire remis, 510.

87. Bill constituant en corporation le Comptoir mobilier franco-canadien.—(M. Lemieux).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 132 ; rapporté avec amendements, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 223 ; passé par le Conseil législatif, 329 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 117).

88. Bill amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité.—(M. Décarie).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208, rapporté avec amendements, 271 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 315 ; par le Conseil, amendé, 481,484 ; sanctionné 528. (8 Edouard VII, ch. 89).

BILLS :—*Suite.*

89. Bill constituant en corporation l'association des anciens élèves et gradués de l'université Laval à Québec.—(L'hon. M. Robitaille).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 96 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 113 ; passé par le Conseil législatif, 268 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 404. (8 Edouard VII, ch. 154).

90. Bill constituant en corporation " The Riverside Athletic Sporting Club ".—(M. Langlois).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 88 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 153 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus la 1ère fois, 316 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 329 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 158).

91. Bill amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels " La Prévoyance ".—(M. Mousseau).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156, rapporté avec amendements, 259, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 299 ; par le Conseil, amendé, 481 ; amendements lus et agréés, 482, 484 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 128).

92. Bill ratifiant et confirmant la vente par demoiselle Jessie Atkinson *et al* à P.-G. Bussières & Cie en date du 24 janvier 1907.—(M. Tanguay, Lac-St-Jean).—1ère lecture, 98, 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 134 ; rapporté, 171 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 180 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère fois, 329 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 340 ; sanctionné, 528 (8 Ed. VII, ch. 163).

93. Bill constituant en corporation la congrégation des sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.—(M. Tellier).—1ère lecture, 110 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 128, rapporté avec amendements, 138, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 154, passé par le Conseil législatif, 227 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 404 (8 Ed. VII, ch. 147).

94. Bill constituant en corporation les sœurs adoratrices du Précieux Sang, de Joliette.—(M. Tellier).—1ère lecture, 110 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 132 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 154 ; passé par le Conseil législatif, 228 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 404 (8 Ed. VII, ch. 146).

95. Bill constituant en corporation " La Protection ".—(M. Dion).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté avec amendements, 306 ; considéré en comité général, 3ème lecture, passé, 327 ; par le Conseil, 350 ; sanctionné, 528 (8 Ed. VII, ch. 127).

BILLS :—*Suite.*

96. Bill érigeant en corporation la ville d'Emard.—(M. Décarie).—1ère lecture, 109 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 181 ; rapporté avec amendements, 306 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 328 ; par le Conseil, amendé, 512 ; amendements lus et agréés, 526 ; sanctionné, 528 (8 Ed. VII, ch. 103).

97. Bill amendant la loi concernant l'éducation en cette province quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.—(M. Jobin).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114, rapporté, 139 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 155, passé par le Conseil législatif avec amendements, 269 ; amendements lus 1ère fois, 269 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 301 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 370 (8 Ed. VII, ch. 32).

98. Bill constituant en corporation la Société de construction permanente de Québec.—(L'honorable M. Robitaille).—1ère lecture, 109 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 166 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 300 ; passé par le Conseil législatif, 387 ; sanctionné, 528 (8 Ed. VII, ch. 130).

99. Bill constituant en corporation l'Œuvre du patronage de Saint-Yvacinthe.—(M. Morin).—1ère lecture, 98 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 153 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 228 ; amendements lus 1ère fois, 228 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 234 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 405. (8 Ed. VII, ch. 145).

100. Bill concernant la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.—(M. Lemieux).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 88 ; rapporté avec amendements, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 223 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 337 ; amendements lus 1ère fois, 338 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 384 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 109).

101. Bill amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.—(M. Pelletier).—1ère lecture, 50 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 70 ; rapporté avec amendements, 96 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 113 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 239 ; amendements lus la 1ère fois, 239 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 268 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 106).

103. Bill constituant en corporation l'Hôpital St-Luc.—(M. Lacombe).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté, 229 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 241 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 267 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère fois, 337 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 385 ; honoraire remis, 370 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 136).

BILLS :—*Suite.*

104. Bill constituant en corporation "The Clothing Manufacturer's Association of Montreal."—(M. Godbout).—1ère lecture, 194 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208 ; rapporté avec amendements, 270 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé 312 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère et 2ème fois, 455 ; agréés, 460 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 120).

105. Bill amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.—(M. Jobin).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés ; rapporté, 129 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 134 ; passé par le Conseil législatif, 228 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 370. (8 Edouard VII, ch. 144).

106. Bill amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'expropriation de la ruelle Saint-David.—(M. Walsh).—1ère lecture, 194 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208 ; retiré, 259, 271.

107. Bill amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'exemption de taxes et de cotisation annuelles.—(M. Gault).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; retiré, 271.

109. Bill concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.—(M. Décarie).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 156 ; rapporté avec amendements, 271 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 315 ; honoraire remis, 404 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements 460 ; amendements lus deux fois, agréés, 460 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 140).

110. Bill autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués.—(M. Décarie).—1ère lecture, 98 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 157 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 178 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus la 1ère fois, 329 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 340 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 170).

112. Bill concernant l'Institution catholiques des sourds-muets de la province de Québec.—(M. Décarie).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 116 ; rapporté, 229 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 246 ; honoraire remis, 404 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 414 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, 415 ; amendements lus 2ème fois, agréés, 444 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 164).

113. Bill constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des Industries.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 110 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 134 ; rapporté avec amendements, 259 ;

BILLS :—*Suite.*

considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé 299 ; passé par le Conseil législatif, 387 ; sanctionné, 528. (8 Edouard VII, ch. 126).

114. Bill constituant en corporation la ligne antialcoolique de Montréal.—(M. Mercier).—1ère lecture, 97 ; 2ème lecture, renvoyé en comité des bills privés, 134 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 300 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 401 ; amendements lus la 1ère fois, 402 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 405 ; honoraire et amende remis, 481 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 133).

115. Bill amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique, Québec.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 325 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 338 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 455 ; amendements lus la 1ère et 2ème fois, 456 ; amendements agréés, 460 ; amende remise, 474 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 113).

116. Bill concernant " The Wabasso Company Limited ".—(M. Décarie).—1ère lecture, 197 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 138 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 154 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus deux fois, agréés, 262, 301 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 165).

117. Bill divisant la municipalité de Saint-Octave de Métis.—(M. Caron, Matane).—1ère lecture, 171 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 181 ; rapporté avec amendements, 271 ; considéré en comité général, motion pour renvoyer au comité des bills privés rejetée, 313 ; considéré en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion pour renvoi au comité général, rejeté, 314 ; 3ème lecture, passé, 314, par le Conseil, 510 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 105) ; amende remise.

118. Bill amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.—(M. Tessier).—1ère lecture, 96 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté avec amendements, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 222 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 331 ; amendements lus la 1ère fois, 332 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 337 ; amende remise, 509 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 86).

119. Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !.—(M. Petit).—1ère lecture, 98 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 157 ; rapporté, avec amendements, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 223 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 331 ; amendements lus la 1ère fois, 332 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 240 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 107).

BILLS :—*Suite.*

120. Bill pour régler les traverses ou passages d'eau sur le fleuve Saint-Laurent.—(M. Caron, l'Islet).—Les règles de la Chambre suspendues, 230 ; 1ère lecture, 930 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 304 ; rapporté avec amendements, 333 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 373.

121. Bill autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elisabeth Hurtubise à emprunter sur hypothèque.—(M. Lemieux).—1ère lecture, 133 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 166 ; rapporté avec amendements, 229 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 242 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus la 1ère fois, 337 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 385 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 169).

122. Bill constituant en corporation la ville de Black Lake.—(M. Smith).—1ère lecture, 140 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 181 ; rapporté avec amendements, 260 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 297 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 401 ; amendements lus la 1ère fois, 402 ; amendements lus la 2ème fois, agréés, 405 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 101).

123. Bill concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.—(M. Mackenzie).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 181 ; bill retiré, 270 ; honoraire remis, 370 ; amende remise, 509.

124. Bill constituant en corporation la Congrégation " Beth Judah ", de Montréal.—(M. Décarie).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208 ; rapporté avec amendements, 271 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 315 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 327 ; honoraire et amende remis, 403 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus deux fois, agréés, 456, 460 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 151).

125. Bill amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation " Chevra Kadisha " de Montréal.—(M. Décarie).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 208 ; rapporté, 259 ; considéré en comité général, rapporté. 3ème lecture sur division, passé, 298 ; passé par le Conseil législatif, 387 ; honoraire et amende remis, 403 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 152).

126. Bill amendant les lois concernant la " The Montreal Street Railway Company ".—(M. Gault).—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 209 ; rapporté, 260 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 298 ; passé par le Conseil législatif, 413 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 110).

BILLS :—*Suite.*

127. Bill constituant en corporation la congrégation " Bais Israël ".—(M. Delâge).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 135 ; rapporté avec amendements, 171 ; considéré en comité général, rapporté 3ème lecture, passé, 181 ; passé par le Conseil législatif, 296 ; sanctionné, 383 ; honoraires et amende remis, 369. (8 Ed. VII, ch. 153).

128. Bill amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil.—(M. Langlois).—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 135 ; rapporté avec amendements, 201 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 223 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 331 ; amendements lus deux fois, agréés, 332 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 112).

129. Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean.—(M. Tanguay, Lac St-Jean).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 209 ; rapporté avec amendements, 305 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture, passé, 340 ; par le Conseil, amendé, 510 ; amendements lus 1ère fois, 511 ; lus 2ème fois, sur division, 514 ; débat sur la motion pour concours, ajourné, 515.

130. Bill amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.—(M. Delâge).—1ère lecture, 194 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 209 ; bill retiré, 305 ; honoraire remis, 369 ; amende remise, 474.

131. Bill amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'administration générale.—(M. Mercier).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 181 ; rapporté avec amendements, 270 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, 312 ; amendements adoptés, 3ème lecture, passé, 314 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus deux fois, 413 ; amendements pour concours dans les amendements du Conseil, débat, sous amendement proposé, message, 441 ; Conseil refuse de concourir dans l'amendement, 456 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 85).

132. Bill constituant en corporation " The Old Brewery Mission ".—(M. Gault).—1ère lecture, 179 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 197 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 296 ; passé par le Conseil législatif, 387 ; honoraire remis, 369 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 134).

133. Bill amendant la loi concernant les terres publiques.—(L'honorable M. Turgeon).—1ère lecture, 179 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité général, considéré, rapport de progrès, 238 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, 312 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, 312 ; amendements agréés sur division, 3ème lecture sur division, passé, 334 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 455 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, 456 ; amendements agréés, 474 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 24).

BILLS :—*Suite.*

134. Bill relatif aux inspecteurs des prisons et autres institutions.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapport de progrès, 237 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 238 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture sur division, passé, 378 ; passé par Conseil législatif, 450 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 50).

135. Bill amendant les Statuts refondus au sujet des timbres.—(L'hon. M. Weir).—1ère lecture, 201 ; 2ème lecture sur division, 258 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture sur division, passé sur division, 263 ; passé par le Conseil législatif, 329 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 21).

136. Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, et de la Cour de revision.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 144 ; 2ème lecture, 380 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 398 ; rapporté avec amendement du comité de législation, ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2ème fois, agréés, 3ème lecture, passé, 448 ; par le Conseil amendé, 512 ; amendements lus et agréés, 513, 515 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 74).

137. Bill relatif aux magistrats de police.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, amendements lus deux fois et agréés, 3ème lecture sur division et passé, 258 ; passé par le Conseil législatif, 370 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 43).

138. Bill relatif à la cour des sessions de la paix.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 180 ; 2ème lecture, 380 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 399 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 471 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, 472 ; amendement agréés, 478 ; amendement pour renvoi en comité, rejeté, 3ème lecture sur division, passé, 482 ; par le Conseil, amendé, 516 ; sanctionné, 529, par le Conseil, amendé, 516 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 42).

139. Bill amendant l'article 2292 des Statuts refondus relativement à la Cour du Banc du Roi.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 87 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 131 ; passé par le Conseil législatif, 167 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 36).

140. Bill amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la Cour de magistrat, dans et pour le district de Saguenay.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3ème lecture, passé, 199 ; passé par le Conseil législatif, 329 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 51).

BILLS :—*Suite.*

141. Bill amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres patentes.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 112 ; passé par le Conseil législatif, 167 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 78).

142. Bill amendant les Statuts refondus relativement à la Cour du magistrat de district.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 101 ; de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 102 ; passé par le Conseil législatif, 143 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 45).

143. Bill relatif aux édifices publics.—(L'hon. M. Taschereau).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, 262 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, agréés, 3ème lecture sur division, passé, 326 ; passé par le Conseil législatif, 450 ; sanctionné, 429. (S Edouard VII, ch. 52).

145. Bill pour prévenir et combattre les maladies contagieuses chez les abeilles.—(L'hon. M. Roy).—1ère lecture, 100 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 112 ; passé par le Conseil législatif, 167 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 26).

146. Bill amendant la loi relative aux taxes d'écoles dans la cité de Montréal.—(L'hon. M. Roy).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 83 ; passé par le Conseil législatif, 142 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 33).

147. Bill amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.—(L'honorable M. Roy).—1ère lecture, 65 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 82 ; passé par le Conseil législatif, 127 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 65).

148. Bill amendant la loi concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture, 3ème lecture, passé, 112 ; passé par le Conseil législatif, 167 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 6).

149. Bill amendant l'article 1210 des Statuts refondus relativement aux honoraires des licences de mariage.—(L'honorable M. Weir).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 101 ; passé par le Conseil législatif, 143 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 22).

150. Bill amendant la loi des cités et villes, 1903.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 102 ; passé par le Conseil législatif, 143 ; sanctionné, 383. (S Edouard VII, ch. 6).

151. Bill amendant la loi imposant une taxe sur les transports d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions d'obligations.—(L'honorable M. Weir).—

BILLS :—*Suite.*

1ère lecture, 210 ; motion pour 2ème lecture, motion en amendement pour renvoi à 6 mois, rejetée ; 2ème lecture, sur division, 263.

152. Bill amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentage.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 240 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 374 ; rapporté avec amendements, 384 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 400 ; par le Conseil, amendé, 513, 523 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 61).

153. Bill amendant le Code de procédure civile relativement à la cession de biens.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 401.

154. Bill amendant la loi de l'Instruction publique au sujet de l'éducation supérieure.—(L'honorable M. Roy).—1ère lecture, 240 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3ème lecture, passé, 304 ; passé par le Conseil législatif, 371 ; sanctionné, 383. (8 Ed. VII, ch. 29).

155. Bill amendant la loi relative aux termes et séances de la Cour supérieure dans le district de Chicoutimi.—(L'hon. M. Gouin).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3ème lecture sur division, passé sur division, 265 ; passé par le Conseil législatif, 337 ; sanctionné, 383. (8 Edouard VII, ch. 39).

157. Bill amendant la loi de la chasse de Québec.—(L'hon. M. Devlin).—1ère lecture, 325 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 336, 3ème lecture sur division, passé, 386 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 455 ; amendements lus deux fois, 456 ; amendements agréés, 474 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 25).

158.—Bill amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins.—(L'hon. M. Roy).—1ère lecture, 325 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapport de progrès, 387 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois, sur division, agréés, 410 ; 3ème lecture sur division, passé, 410 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 481 ; amendements lus deux fois, 482 ; amendements agréés, 484 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 10).

160. Bill amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil.—(M. Lacombe).—1ère lecture, 38 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 77 ; rapporté avec amendements, 140 ; considéré en comité général, rejeté, 150 ; motion pour renvoi de nouveau au comité général, 150 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion pour renvoi à 6 mois, rejetée, motion principale de nouveau posée, débat, 206 ; motion pour 3ème lecture, rejetée, 294.

161. Bill amendant la loi concernant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec.—(M. Langlois).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture sur

BILLS :—*Suite.*

division, renvoyé au comité de législation, 103 ; rapporté avec amendements, 116 ; considéré en comité général, rapporté, 3^{ème} lecture, passé, 131 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 239 ; amendements lus la 1^{ère} fois, 240 ; amendements lus la 2^{ème} fois, agréés, 302 ; sanctionné, 384. (8 Edouard VII, ch. 60).

162. Bill amendant la loi relative aux écoles publiques de la cité de Montréal, sous le contrôle du bureau des commissaires d'école protestants de la dite cité.—(M. Langlois).—1^{ère} lecture, 51 ; bill retiré, 406.

163. Bill amendant l'article 840 du Code municipal.—(M. Caron, L'Islet).—1^{ère} lecture, 41 ; ordre pour 2^{ème} lecture rescindé, bill renvoyé au comité du Code municipal, 54 ; rapporté, 200 ; 2^{ème} lecture, renvoyé au comité général, considéré, le comité se lève sans faire rapport, 400.

164. Bill relatif aux termes et séances de la Cour supérieure dans le district de Terrebonne et d'Ottawa.—(L'hon. M. Prévost).—1^{ère} lecture, 51 ; 2^{ème} lecture, renvoyé au comité de législation, 164 ; rapporté, 260 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus la 1^{ère} fois, 371 ; amendements lus la 2^{ème} fois sur division, 399 ; agréés sur division, 399.

165. Bill amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.—(M. Caron, l'Islet).—1^{ère} lecture, 41 ; ordre pour la seconde lecture rescindé, renvoyé au comité, 55 ; rapporté, 200 ; 2^{ème} lecture, étudié en comité général, 3^{ème} lecture, passé, 302 ; par le Conseil, 510 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 81).

166. Bill amendant le Code municipal concernant les électeurs municipaux.—(M. Walker).—Bill présenté, renvoyé au comité, 73 ; rapporté, 144 ; 2^{ème} lecture sur division, 207 ; étudié, rapporté, 3^{ème} lecture, passé, 374.

167. Bill amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane.—(M. Caron, Matane).—1^{ère} lecture, 65 ; 2^{ème} lecture, renvoyé au comité, 94 ; étudié, rapporté, passé, 102 ; Conseil, 157 ; sanctionné, 384. (8 Edouard VII, ch. 13).

168. Bill amendant l'article 828 du Code municipal.—(M. Caron, l'Islet).—1^{ère} lecture, renvoyé au comité du Code municipal, 81 ; rapporté, 200 ; 2^{ème} lecture, étudié en comité général, passé, 375 ; Conseil, 510 ; sanctionné, 529. (8 Edouard VII, ch. 82).

169. Bill amendant les lois spéciales relatives aux écoles catholiques dans la cité de Montréal.—(M. Langlois).—1^{ère} lecture, 98 ; 2^{ème} lecture sur division, renvoyé au comité, 164.

170. Bill détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires.—(M.

BILLS :—*Suite.*

Benoit).—1ère lecture, 87 ; renvoyé au comité, 137 ; rapporté, 140 ; étudié en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 149 ; par le Conseil, amendé, 316 ; amendements lus et agréés, 317, 373 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 16.

171. Bill à l'effet d'assurer une protection plus efficace des abeilles.—(M. Blanchard).—1ère lecture, 87 ; renvoyé au comité, 137 ; rapporté, 171 ; étudié en comité général, progrès, 188 ; de nouveau en comité général, comité se lève sans faire rapport, 399.

172. Bill détachant certains lots de la paroisse de Sainte-Brigide, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins.—(M. Girard).—1ère lecture, 117 ; comité, 137 ; rapporté, 140 ; étudié en comité général, amendé, 3ème lecture et passé, 150 ; Conseil, 296 ; sanctionné, 384. (8 Ed. VII. ch. 15).

173. Bill conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence.—(M. Blanchard).—1ère lecture, renvoyé au comité, 138 ; rapporté pour étude, 200 ; 2ème lecture sur division, étudié, progrès, 376 ; étudié de nouveau, rejeté, 444 ; remis sur les ordres du jour, 445 ; étudié de nouveau, amendé, rapporté, motion pour renvoi à six mois adopté, 457.

174. Bill amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction, et la réparation des églises, presbytères et cimetières.—(M. D'Auteuil).—1ère lecture, 133 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité, rapporté, 306 ; étudié en comité, amendé, 3ème lecture, sur division, passé, 372 ; Conseil, 510 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 57).

175. Bill amendant les articles 3611 et autres, des Statuts refondus de la province de Québec, relatif au notariat.—(M. Delage).—1ère lecture, 117 ; renvoyé au comité, 157 ; rapporté, 194 ; étudié, progrès, 257 ; de nouveau en comité, 296 ; de nouveau en comité, progrès, 302 ; de nouveau en comité, amendé, 3ème lecture, passé, 373 ; Conseil, amendé, 513, 524 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 58).

176. Bill amendant l'article 291 du Code municipal relativement aux électeurs municipaux.—(M. Chauret).—1ère lecture et renvoyé en comité, 131.

177. Bill amendant le Code municipal relativement à l'élection du maire et des conseillers.—(M. Blanchard).—1ère lecture et renvoyé en comité, 118 ; rapporté, 260 ; 2ème lecture sur division, 303 ; étudié, 3ème lecture, passé, sur division, 405.

178. Bill amendant la loi 54 Victoria, chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d'eau.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture sur division, renvoyé en comité, 188 ; rapporté, 333 ; étudié, amendé, passé, 445.

BILLS :—*Suite.*

179. Bill détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins au comté de Bellechasse.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 117 ; renvoyé en comité, 137 ; rapporté, 140 ; comité général, étudié, 3ème lecture sur division, passé, 149 ; motion pour rescinder ordre de la 3ème lecture, débat, 172 ; M. l'Orateur renvoie la motion, 205 ; Conseil, amendé, 316,318,374 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 14).

180. Bill amendant les Statuts refondus relativement à la société d'industrie laitière de la Province de Québec.—(M. Blanchard).—1ère lecture, 144 ; bill retiré, 406.

181. Bill amendant les articles 505 et 510 de la loi de l'instruction publique concernant les pensions.—(M. Delâge).—1ère lecture, 133 ; bill retiré, 406.

182. Bill amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec.—(M. Delâge).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité, 164 ; rapporté, 210 ; étudié en comité général, rapporté, 3ème lecture, passé, 257 ; Conseil, 337 ; sanctionné, 384. (8 Ed. VII, ch. 59).

183. Bill amendant l'article 637a du Code municipal relativement à l'établissement d'une taxe pour le maintien d'aqueducs.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, renvoyé au comité, 172.

184. Bill amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.—(M. Benoit).—1ère lecture, comité, 157 ; rapporté, 260 ; 2ème lecture sur division, comité, 302 ; étudié en comité général, rapporté, passé, 399.

185. Bill amendant les Statuts refondus concernant les "homesteads".—(M. Caron, L'Islet).—1ère lecture, 172 ; 2ème lecture sur division, comité, 207 ; rapporté, 394 ; étudié, passé, 458.

186. Bill amendant l'article 410 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, relativement aux cotisations spéciales.—(M. MacKenzie).—1ère lecture, 179 ; 2ème lecture sur division, comité, 208 ; rapporté, 384 ; comité général, rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 406.

187. Bill amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetière.—(M. Pelletier).—1ère lecture, 180 ; 2ème lecture sur division, comité, 257 ; rapporté, 306 ; comité général, rapporté, 3ème lecture, sur division, passé, 372 ; Conseil, 510 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 68).

188. Bill amendant le Code de procédure civile de la province de Québec.—(M. Roy, Montmagny).—1ère lecture, 180 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité, 303.

BILLS :—*Suite.*

189. Bill amendant la loi des licences de Québec.—(M. Lemieux).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture sur division, comité, 376 ; bill retiré, 458.
190. Bill amendant l'article 513 de la loi de l'Instruction publique relativement aux versements et aux retenus sur les pensions.—(M. Langlois).—1ère lecture, 195 ; 2ème lecture, sur division, comité, 257 ; rapporté, rejeté, 333 ; motion pour inscription sur les ordres du jour, agréée, 449.
191. Bill amendant la " Loi électorale de Québec, 1903 ", relativement à certains délais.—(M. Tellier) —1ère lecture, 210 ; 2ème lecture, comité, 303 ; rapporté, 333 ; étudié en comité général, rapporté, motion pour renvoi à 6 mois, agréée, 458.
192. Bill pour rémédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste de Thurso.—(M. Gendron).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division, comité, 303, étudié, rapporté, passé, 372 ; Conseil, 531 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 73).
193. Bill amendant la loi de la pêche de Québec.—(M. Kelly).—1ère lecture, 240 ; 2ème lecture sur division, comité, 304 ; bill retiré, 406.
194. Bill amendant le Code civil relativement à la vente de meubles avec clause de rétention de droits de propriété.—(M. Lacombe).—1ère lecture, 230 ; 2ème lecture sur division, comité, 303 ; rapporté (rejeté), 325 ; motion pour inscription sur les ordres du jour, rejetée, 449.
196. Bill amendant la loi des compagnies de Québec, 1907.—(L'honorable M. Prévost).—1ère lecture, 262 ; 2ème lecture sur division, comité, 304 ; rapporté, 333 ; étudié, rapporté, passé, 372 ; Conseil, amendé, 513, 524 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 64).
197. Bill amendant la loi des licences de Québec, concernant les buvettes et les médecins et pharmaciens.—(M. Bissonnette, Montcalm).—1ère lecture, 272 ; 2ème lecture sur division, comité, 376 ; bill retiré, 458.
198. Bill accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires.—(L'honorable M. Roy).—1ère lecture, 333 ; 2ème lecture, comité, amendé, rapporté, passé, 386 ; Conseil, 450 ; sanctionné, 528. (8 Ed. VII, ch. 4).
199. Bill amendant la loi des licences de Québec.—(L'honorable M. Weir).—1ère lecture, 402 ; comité, 448 ; étudié, progrès, 450 ; étudié, amendé, rapporté, passé, 452 ; Conseil, amendé, 512, 513, 516 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 19).
200. Bill amendant le Code municipal relativement à certaines dispositions exceptionnelles.—(M. Godbout).—1ère lecture, renvoyé au comité, 272 ; rapporté, 305 ; 2ème lecture, sur division, comité, amendé, rapporté, passé, 400.

BILLS :—*Suite.*

201. Bill amendant l'article 384 de la loi des cités et villes, 1903, concernant l'émission d'obligations temporaires.—(M. Bergevin).—1ère lecture, 318.

202. Bill amendant la loi concernant les magistrats de district.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 2ème lecture, sur division, passé, 397 ; Conseil, 477 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 44).

203. Bill pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville. — (M. Girard).—1ère lecture, 306 ; 2ème lecture, comité, 376 ; étudié, rapporté, passé, 399 ; Conseil, 511 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 72).

204. Bill amendant les articles 457 et 949 du Code civil relativement à l'usufruit et à la substitution.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 333 ; 2ème lecture, sur division, comité, 401.

205. Bill amendant la loi relative au travail des prisonniers.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 336 ; 2ème lecture, comité, étudié, rapporté, passé, 410 ; Conseil, 477 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 23).

206. Bill amendant le Code de procédure civile relativement aux appels à la Cour du banc du Roi.—(M. Champagne).—1ère lecture, 336 ; 2ème lecture, sur division, comité, 401.

207. Bill concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec.—(L'honorable M. Taschereau). — 1ère lecture, 434 ; 2ème et 3ème lectures, sur division, passé, 441 ; Conseil, 481 ; sanctionné, 529. (8 Ed. VII, ch. 9).

208. Bill amendant la loi concernant les chemins à barrières de la rive sud.—(M. Blouin).—1ère lecture, 336 ; 2ème lecture sur division, comité, 445 ; étudié, progrès, 457 ; étudié de nouveau, progrès, 470 ; rapporté, 3ème lecture sur division, passé, 481.

209. Bill concernant l'inspection des échafaudages. — (L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 333 ; comité, 439 ; étudié, progrès, 446 ; de nouveau en comité général, progrès 448 ; comité général, amendé, rapporté, passé, 500 ; Conseil, 518 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 53).

210. Bill pourvoyant à la nomination d'un orateur suppléant de l'Assemblée législative.—(L'honorable M. Gouin)—1ère lecture, 336 ; 2ème lecture sur division, comité, motion pour renvoi à six mois rejetée, 3ème lecture sur division, passé, 439 ; par le Conseil, 481 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 17).

211.—Bill concernant les statuts refondus.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 336 ; 2ème lecture, comité, progrès, 411 ; de nouveau en comité général, rapporté, passé, 412 ; Conseil, 477 ; sanctionné, 530, (8 Ed. VII, ch. 7).

BILLS :—*Suite.*

212. Bill concernant l'école polytechnique.—(L'honorable M. Gouin.) 1ère lecture, 403 ; comité, 434 ; rapporté, passé, 439 ; Conseil, 481 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 31).

213. Bill amendant l'article 268 du Code de procédure civile relativement à l'examen préalable des parties.—(M. Mackenzie)—1ère lecture, 402 ; 2ème lecture sur division, comité, amendé, passé, 447 ; Conseil, 511 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 76).

214. Bill autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 413 ; 2ème lecture sur division, comité, 448 ; amendé, rapporté, passé, 454 ; Conseil, 511 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 3).

215. Bill concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 501 ; 2ème et 3ème lectures, passé, 520 ; Conseil, 527 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 2).

216. Bill amendant la loi constituant en corporation l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.—(L'honorable M. Gouin).—1ère lecture, 446 ; comité, 454 ; comité général, progrès, 472 ; de nouveau en comité général, rapporté, passé, 473 ; Conseil, 511 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 30).

217. Bill amendant l'article 3195*b* des Statuts refondus.—(M. Delâge) — 1ère lecture, 451 ; 2ème lecture, comité, rapporté, passé, 482 ; Conseil, 512 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 56).

218. Bill concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère, 2ème et 3ème lectures, passé, 506 ; Conseil, 518 ; sanctionné, 530. (8 Ed. VII, ch. 5).

Bills :—DIVERSES PROCÉDURES :

1. Bill présenté et lu *pro forma* avant la considération du discours du Trône, 7.
2. Passé sans être considéré par un comité, 266.
3. Bill retiré, 270.
4. Suspension de la règle 58, sec. 3, 70, 108.
5. Bill rapporté le préambule non prouvé, 116.
6. Motion de renvoi à six mois, 263, 457.
7. Bills passés sans délai, 78, 112, 266.
8. Bill rejeté par un comité, 444.
9. Comité se lève sans faire de rapport, 399.
10. Motion pour réinscrire un bill rejeté par un comité, 160.

11. Etude d'un bill interrompu par M. l'Orateur qui reprend le fauteuil, 312.
12. Bill renvoyé une deuxième fois à un comité, 150
13. Bill renvoyé à un comité sans que les avis aient été donnés, 139.
14. Bills sanctionnés, 381, 527.

Bills privés :—Voir *Comités*.

BLACK LAKE :—Loi constituant en corporation la ville de Black Lake. Voir *Bills*, 122.

BOURRET J. A. O.—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Arthur-Octave Bourret à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique. Voir *Bills*, E.

“BOYS' HOME” :—Loi concernant “The Boys' Home of Montreal.” Voir *Bills*, 32.

BUDGET :—Budget des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1908. (*Document No 1*), 12.

BUSSIÈRES, P. G. & CIE :—Voir *Bills*, 92.

“CANADA TRUST CO. THE” :—Loi constituant en corporation la compagnie dite “The Canada Trust Company”.—Voir *Bills*, C.

CARTIER, SIR G. E.—Loi validant la vente par la succession Sir George-Etienne Cartier à MM. Browne et Perley en date du 5 mai 1874. Voir *Bills*, 74.

CAUTIONNEMENTS FORFAITS :—Loi amendant les Statuts refondus relativement aux cautionnements forfaits. Voir *Bills*, 15.

CESSION DE BIENS :—Bill amendant le Code de procédure civile relativement à la cession de biens. Voir *Bills*, 153.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS :—Correspondance relative aux—, 65.

CHASSE :—Loi amendant la loi de la chasse de Québec. Voir *Bills*, 157.

CHATEAUGUAY :—Démission de M. Dupuis comme député de—, 4. Certificat d'élection pour un député de—, 6.

CHEMINS :—Loi amendant la loi accordant une subvention annuelle à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins. Voir *Bills*, 158.

—Résolutions, 325, 378, 380.

-
- CHEMINS :—. Loi amendant les articles 531 et 533 du Code municipal relativement aux chemins municipaux. Voir *Bills*, 165.
- CHEMINS :—. Voir *Documents*, *item* 16.
- CHEMINS A BARRIÈRES :—. Voir *Documents*, *item* 17.
- CHEMINS A BARRIÈRES DE LA RIVE SUD :—. Voir *Bills*, 208.
- CHEMINS DE FER :—. Loi amendant la loi concernant le remboursement de certains subsides par les compagnies de chemin de fer. Voir *Bills*, 148.
—Résolutions, 82, 99.
- CHEMINS DE FER :—. Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer. Voir *Bills*, 218.
—Résolutions, 471, 501, 506.
- CHEMINS DE FER.—. Voir *Documents*, *item* 19.
- CHEMINS DE FER, CANAUX, ETC :—. Comité des—, Voir *Comités*.
- CHEMINS DE FER, STATISTIQUES :—. Voir *Documents*, *item* 18.
- CHEMIN GOUIN :—. Voir *Documents*, *item* 15.
- “ CHEVRA KADISHA ” :—. Loi amendant la loi 1 Edouard VII, chapitre 86, constituant en corporation la congrégation “ Chevra Kadisha ”, de Montréal. Voir *Bills*, 125.
- CHICOUTIMI :—. Bill amendant la charte de la ville de Chicoutimi. Voir *Bills*, 44.
- CHICOUTIMI :—. Loi amendant la loi relative aux termes et séances de la Cour supérieure dans le district de Chicoutimi. Voir *Bills*, 155.
- CIMETIÈRES :—Loi amendant les Statuts refondus relativement aux compagnies de cimetières. Voir *Bills*, 187.
- CIMETIÈRE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES :—. Loi concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et confirmant l'acquisition de certain terrain pour agrandir le cimetière. Voir *Bills*, 67.
- CITÉS ET VILLES :—. Bills amendant la loi des cités et villes, 1903. Voir *Bills*, 12, 150, 201.
- “ CLOTHING MANUFACTURERS' ASSOCIATION ” :—. Loi constituant en corporation “ The Clothing Manufacturers' Association of Montreal ”. Voir *Bills*, 104.
- CODE CIVIL :—. Bill amendant le Code civil. Voir *Bills*, 160, 194, 204.

CODE CRIMINEL :— Voir *Documents*, *item* 20.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :— Bills amendant le code de procédure civile.
Voir *Bills*, 188, 206, 213.

CODE MUNICIPAL :— Comité du— Voir *Comités*.

CODE MUNICIPAL :— Loi autorisant la refonte, la revision et la modification
du Code municipal. Voir *Bills*, 26.
—Résolutions concernant la refonte du—, 111, 231, 234.

CODE MUNICIPAL :— Bill amendant le Code municipal. Voir *Bills*, 163, 168,
176, 177, 183, 184, 200.

COLONISATION :— Motion à l'effet d'encourager la—, débat, 221, 224.

COLONISATION :— Voir *Documents*, *item* 21.

COLONISATION, MINES ET PÊCHERIES :— Rapport du ministre de la—, pour
1907, 11. Voir *Document* No 7.

COLONS DANS GASPÉ ET BONAVENTURE :— Motion à l'effet d'octroyer des
lettres patentes aux anciens colons et habitants primitifs, dans le
comté de Bonaventure et de Gaspé, adoptée, 454.

Comités :

1. Résolution pour la nomination des divers comités permanents pour la présente session. Comité spécial pour préparer les listes de membres devant composer ces comités, 10. Rapport, 14.
2. Comités conjoints. Voir *Bibliothèque*, *Impressions*.
3. Comités spéciaux. Voir *Code municipal*, *Statuts*, *Compagnies d'assurance*, *Sociétés de secours mutuel*, etc., *Règles de la Chambre*.
4. Liste des membres devant composer les divers comités permanents spéciaux, 10.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS PERMANENTS :

1. *Agriculture, Immigration et Colonisation* :—Premier rapport, 20 ; second, 171.
2. *Bills privés* :—Premier rapport, 20 ; deuxième, 80 ; troisième, 96 ; quatrième, 109 ; cinquième, 116 ; sixième, 129 ; septième, 138 ; huitième, 144 ; neuvième, 157 ; dixième, 171 ; onzième, 193 ; douzième, 200 ; treizième, 209 ; quatorzième, 229, etc.
3. *Chemins de fer et canaux* :—Premier rapport, 19 ; autres rapports, 96, 201, 229, 260, 305, 325.
4. *Comptes publics* :—Premier rapport, 20.

-
5. *Industries* :—Premier rapport, 19.
 6. *Législation et lois expirantes* :—Premier rapport, 20 ; autres rapports, 106, 139, 194, 210, 260, 306, 325, 333, 384, 416.
 7. *Ordres permanents* :—Premier rapport, 20 ; autres rapports, 36, 49, 64, 71, 80, 95, 109, 116, 129, 139, 176, 194.
 8. *Privilèges et élections* :—Premier rapport, 20.

COMITÉS CONJOINTS :

9. *Bibliothèque* :—Membres nommés par le Conseil, 34 ; par l'Assemblée législative, 38.
10. *Impressions* :—Membres nommés par l'Assemblée législative, 38 ; par le Conseil législatif, 142.

COMITÉS SPÉCIAUX :

11. *Code municipal* :—Premier rapport, 71 ; autres rapports, 144, 200, 260, 305.
12. *Compagnies d'assurances, sociétés de secours mutuel et sociétés charitables* : 54 :—Premier rapport, 71 ; deuxième, 144.
13. *Règles de la Chambre* :—Comité nommé pour reviser les—, 199.
14. Comité recommande la suspension de certaines règles en ce qui concerne un bill, 171.
15. Comité rejète un bill, 325.
16. Comité rapporte que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, 116.
17. Comité recommande le retrait d'un bill, 259, 270.
18. Rapporte un bill sans donner d'opinion sur son mérite, 333.
19. Députés ajoutés aux membres des comités, 107.
20. Comité rapporte un bill sans avoir examiné certaines clauses de ce bill, 325.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE QUÉBEC :—. Loi amendant la loi concernant l'éducation en cette province, quant à certains pouvoirs du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec. Voir *Bills*, 97.

COMMISSAIRES DES INCENDIES :—. Loi amendant les Statuts refondus relativement aux commissaires des incendies. Voir *Bills*, 24.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL :—. Voir *Documents*, item 23.

COMPAGNIES :—. Loi amendant la loi des compagnies de Québec, 1907. Voir *Bills*, 147, 196.

COMPTES PUBLICS :— Comités des—. Voir *Comités*.

COMPTES PUBLICS :— Etat des—déposé devant la Chambre, 10. *Document* N^o 2.

COMPTOIR MOBILIER FRANCO-CANADIEN :— Loi constituant en corporation le Comptoir mobilier franco-canadien. Voir *Bills*, 87.

Conseil législatif :

Messages au Conseil :—

1. Nommant les membres de l'Assemblée législative devant faire partie des comités conjoints de la bibliothèque, 38 ; des impressions, 38.
2. Amendant les amendements du Conseil, 328, 441.
3. N'insiste pas sur ses amendements, 456.

Messages du Conseil :—

4. Nommant les membres du comité de la Bibliothèque, 34 ; des impressions, 142.
5. Acceptant les bills de l'Assemblée avec ou sans amendement, 127, 142, 143, 157, 166, 209, 227, 239, 261, 268, 295, 316, etc., etc.
6. Communiquant ses bills et demandant le concours de l'Assemblée législative, 180, 196, 260, 261, 316, etc., etc.
7. Refusant d'adopter les amendements faits à un bill, 455.
8. N'insiste pas sur ses amendements, 456.
9. Acceptant des amendements faits à ses amendements, 370, 518.

CONSEIL PRIVÉ :— Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'appel de Sa Majesté en son Conseil privé. Voir *Bills*, 3.

CONSEILS LOCAUX :— Bill conférant le contrôle absolu aux conseils locaux sur les travaux dans les limites du territoire municipal et amendant le Code municipal en conséquence. Voir *Bills*, 173.

CORPORATIONS COMMERCIALES :— Loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 34, concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères. Voir *Bills*, 16.

CORPORATIONS COMMERCIALES :— Voir *Documents*, *items*, 25, 26.

COTISATIONS SPÉCIALES :— Voir *Bills*, 186.

" COUNTRY CLUB " :— Loi constituant en corporation " The Country Club ". Voir *Bills*, 46.

COUR DE CIRCUIT :— Loi amendant les Statuts refondus au sujet de certains appels à la Cour de circuit. Voir *Bills*, 29.

COUR DE CIRCUIT :— Loi amendant la loi relative à la Cour de circuit du district de Montréal. Voir *Bills*, 6.

COUR DE MAGISTRAT :— Loi amendant les Statuts refondus relativement à la Cour de Magistrat de district. Voir *Bills*, 142.
—Résolutions concernant la—, 94, 101.

COUR DES COMMISSAIRES :—Loi amendant le Code de procédure civile et les Statuts refondus relativement à la cour des commissaires. Voir *Bills*, 4.

COUR DES SESSIONS DE LA PAIX :—Loi relative à la Cour des sessions de la paix. Voir *Bills*, 138.
—Résolutions concernant la—, 208, 471, 472.

COUR DU BANC DU ROI :— Loi amendant les Statuts refondus relativement à la juridiction d'appel de la Cour du Banc du Roi. Voir *Bills*, 7.

COUR DU BANC DU ROI :— Loi amendant l'article 2292 des Statuts refondus relativement à la Cour du Banc du Roi. Voir *Bills*, 139.

COURS DE JUSTICE :— Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, et de la Cour de revision. Voir *Bills*, 136.

COUR SUPÉRIEURE :— Loi amendant les Statuts refondus concernant la constitution de la Cour Supérieure. Voir *Bills*, 22.

CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN — Loi amendant la charte du Crédit municipal canadien. Voir *Bills*, 31.

DE LORIMIER :— Bill constituant en corporation la ville de DeLorimier. Voir *Bills*, 40.

DENTISTES :— Loi amendant la loi concernant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec. Voir *Bills*, 161.

DÉPUTÉS :—

1. Avis de vacances, 1, 2, 3, 4.
2. Certificats d'élection de—, 4, 5, 6.
3. Prêtent serment et prennent leur siège, 7.
4. Indemnité devant être payée en entier, 525.

DESROSIERS, L. N.—:— Voir *Documents, item, 27.* -

DEVLIN, L'HON. M.—:— Assermenté comme ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries, 67.

DÉROME, JOSEPH—:— Voir *Documents, item, 28.*

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES :— Loi amendant les Statuts refondus relativement aux dispositions déclaratoires et interprétatives. Voir *Bills, 14.*

Documents par ordre alphabétique	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE :—Relatifs à—		
REMARQUE.—Le chiffre à gauche du document n'est pas le numéro de ce document, mais est mis comme numéro de référence.		
1. <i>Abittibi</i> :— Rapport de la Commission chargée de faire enquête sur certaines circonstances se rapportant à la concession d'un bloc de terrain dans l'—. (<i>Document No 29</i>).	Commission royale	51
2. <i>Abittibi</i> :—Correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes demandant des concessions forestières, agricoles ou autres, dans la région de l'Abittibi, depuis le commencement de l'année 1907 jusqu'à ce jour.	Par ordre 76	
3. <i>Abittibi</i> :—Correspondance échangée entre le gouvernement et les personnes qui ont demandé des concessions forestières ou agricoles dans la région de l'Abittibi, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour.	Par ordre 311	
4. <i>Agriculture</i> :—Rapport du Commissaire de l'—, pour 1907. (<i>Document No 3</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	11
5. <i>Agriculture</i> :—Correspondance relative à l'aide accordé aux industries agricoles en cette province. (<i>Document No 77</i>).	Par ordre 406	521

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
6. <i>Anti-alcoolique. Mouvement</i> —:—. Document concernant le mouvement anti-alcoolique en cette province. <i>Imprimé. (Document No 75).</i>	Par ordre 445	515
7. <i>Asile de Beauport</i> :—Copie de toutes plaintes portées contre le surintendant et l'assistant-surintendant du bureau médical de l'Asile d'aliénés de Québec, etc. <i>(Document No 64).</i>	Adresse 187	478
8. <i>Asile de Beauport</i> :—Ordres en conseil concernant les surintendant, assistant-surintendant et les deux médecins internes de l'asile de Beauport. <i>(Document No 65).</i>	Adresse 188	478
9. <i>Asselin</i> :—Copie du mandat d'arrestation émané du tribunal et de tout ordre d'incarcérer donnés contre le défendeur, lors de la reprise de la cause du Roi contre Asselin, etc. <i>(Document No 55).</i>	Adresse 77	436
10. <i>Asselin</i> :—Pièces de procédure concernant les dépositions prises et les décisions rendues par le tribunal dans la cause du Roi contre Asselin. <i>(Document No 56).</i>	Adresse 77	436
11. <i>Assurances</i> :—Vingt-cinquième rapport de l'inspecteur des—, pour 1907. <i>(Document No 43)</i>	Par statut	269
12. <i>Awantjish et Nemtayé</i> :—Correspondance échangée entre le gouvernement et John Henderson & Co., King Brothers, Limited, St. Lawrence Terminal Co., Dominion Lumber Co., J. A. Catanier, Rév. J. C. Sanidon et autres, au sujet de la cancellation de lots sous billets de location, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour, dans les cantons Awantjish et Nemtayé. <i>(Document No 71).</i>	Par ordre 311	491

: DOCUMENTS :—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
13. <i>Beauharnois</i> :—Correspondance concernant la nomination d'un régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Beauharnois. (<i>Document No 39</i>).	Par ordre 111	137
14. <i>Bibliothèque</i> :—Rapport du bibliothécaire de la législature pour 1907-08.	111 ^e me règle	19
15. <i>Chemin Gouin</i> :—Etat constatant quels sont les lots qui ont front sur le chemin Gouin ; ceux d'entre eux qui ont été vendus pour fins de colonisation jusqu'à présent ; les noms, occupation, résidence actuelle de chacun des acheteurs de ces lots ; les noms de ceux qui résident actuellement sur les lots. (<i>Document No 68</i>).	Par ordre 403	491
16. <i>Chemins</i> :—Correspondance concernant l'encouragement des bons chemins en cette province. (<i>Document No 76</i>).	Par ordre 395	521
17. <i>Chemins à barrières</i> :—Etat des affaires de la commission des chemins à barrières de l'Ile Jésus, pour 1907.— (<i>Document No 25</i>).	Par statut	14
18. <i>Chemins de fer, Statistiques</i> :—Rapport et statistiques de certaines compagnies de chemins de fer au 30 juin 1907, conformément à l'article 5176 des S. R. P. Q. et suivants. (<i>Document No 30</i>).	Par statut	85
19. <i>Chemins de fer subventionnés</i> :—Rapports pour l'année expirant le 30 juin 1905, indiquant les recettes et frais d'exploitation des chemins de fer qui ont été subventionnés par la Législature de Québec, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 1 Edouard VII, chapitre 2. (<i>Document No 31</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	85

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
20. <i>Code criminel</i> :—Correspondance se rapportant à la modification des dispositions du Code criminel touchant la prise par écrit des dispositions dans les causes tombant sous la partie LVIII du dit code, concernant les convictions sommaires. (<i>Document No 22</i>).	Ordre de la dernière session	15
21. <i>Colonisation</i> :—Etat donnant, par chaque région allouée comme sphère d'action aux différentes sociétés de colonisation de la province de Québec, le nombre de colons établis par année par chaque société de colonisation, sur les terres de la Couronne, depuis le 1er janvier 1895. (<i>Document No 62</i>).	Par ordre 311	451
22. <i>Colonisation, Mines et Pêcheries</i> :—Rapport du Commissaire de la,—de la province de Québec, pour 1907. (<i>Document No 7</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	11
23. <i>Commissaires du havre de Montréal</i> :—Ordre-en-conseil relatif à un arrangement fait entre les commissaires du havre de Montréal et le gouvernement de Québec, et copie de tous documents se trouvant dans le dossier d'une cause de la cour supérieure du district de Montréal, intitulé : <i>Molson vs Les commissaires du havre de Montréal et le gouvernement de Québec</i> , mis en cause, etc.	Adresse 369	
24. <i>Comptes publics</i> :—Etat des—de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1907. (<i>Document No 2</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	10
25. <i>Corporations commerciales</i> : — Etat indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds		

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
<p><i>Corporations commerciales</i> :—<i>Suite.</i></p> <p>social étrangères (4 Ed. VII, ch. 34) dans le cours de l'année fiscale 1906-07, et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. (<i>Document No 19</i>).</p>	Par ordre du Lieut.-Gouv.	11
<p>26. <i>Corporations municipales</i>:—Etat tabulaire, conformément à l'article 4619 des Statuts refondus de la province, des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des corporations municipales, au Secrétaire de la province, en vertu de l'article 4618, S. R. P. Q. (<i>Document No 20</i>).</p>	Statut	11
<p>27. <i>Desrosiers. L. N.</i>:—. Copie des rapports faits par monsieur L. N. Desrosiers, inspecteur de chasse et de pêche à Sandy Bay, depuis le 1er juillet 1906.</p>	Par ordre 368	
<p>28. <i>Dionne, Joseph</i>:—. Documents se rapportant à la vente sous billet de location à M. Joseph Dionne, huissier, de St-Eleuthère, du lot No 15, dans le 2ème rang du canton d'Escourt, et à la réclamation de \$528.00 faite par M. Dionne pour environ 88,000 pieds de bois qui lui auraient été enlevés, etc. (<i>Document No 57</i>).</p>	Adresse 256	436
<p>29. <i>Drummondville et Melbourn. Chemin de fer entre</i> :—. Correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, concernant un chemin de fer à être établi entre Drummondville et Melbourne ou Richmond, en passant par Wheatland, l'Avenir, Ulverton et Kirtdale. (<i>Document No 40</i>).</p>	Par ordre 149	179

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>30. <i>Dupuis. F.-X.</i>—.—Copie des délibérations du conseil de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal comportant la résolution et la décision du conseil en rapport avec l'engagement de M. F.-X. Dupuis, alors député de Châteauguay à l'Assemblée législative, comme avocat de la corporation de la dite cité; aussi un extrait du livre des délibérations comportant la résolution du dit conseil à l'effet de voter \$550.00 pour déboursés et frais, en rapport avec un certain bill pour amender la charte de la cité, etc. (Document No 47).</p>	<p>Par ordre 221</p>	335
<p>31. <i>Dupuis. F.-X.</i>—.—Documents se rapportant à la nomination de M. F.-X. Dupuis comme recorder de Montréal. (Document No 44).</p>	<p>Adresse 256</p>	295
<p>32. <i>Ecoles</i> :—Etat détaillé donnant le nombre d'enfants fréquentant chacune des écoles des différentes municipalités mentionnées dans la réponse à l'interpellation de M. Gault, concernant l'emploi de la somme de \$16,866.67 consacrées aux frais de l'éducation protestante en cette province, faite le 10 mars 1908, etc. (Document No 42).</p>	<p>Par ordre 148</p>	269
<p>33. <i>Ecole des Hautes Etudes commerciales</i> :—Documents concernant la fondation de l'école dite des "Hautes études commerciales", sa construction et l'expropriation des terrains s'y rapportant, à Montréal. (Document No 58).</p>	256	449
<p>34. <i>Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe</i> :—Etat détaillé donnant la correspondance et les contrats intervenus entre le gouvernement et toute personne, en rapport avec la construction et l'ameublement de l'Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe, etc. (Document No 46).</p>	<p>Par ordre 149</p>	335

DODUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
35. <i>Ecole normale Jacques-Cartier</i> : — Etat détaillé de l'emploi de la somme de \$7,800.00, accordée à l'Ecole normale Jacques-Cartier, département des filles, etc. (Document No 33).	Par ordre 76	86
36. <i>Employés sessionnels de 1906-07-08</i> : — Tableaux comprenant les noms de tous les employés sessionnels permanents et surnuméraires de 1906-07-08, avec l'emploi et le salaire de chacun d'eux, et le montant total qui a été payé à chacun d'eux, pour leur travail en rapport avec les dites sessions. (Document No 61).	Par ordre 369	450
37. " <i>Garrison Club</i> " :—Etat des affaires du Club de la Garnison de Québec, pour 1907. (Document No 26).	Statut	14
38. <i>Granby</i> :—Documents adressés au département du Secrétaire de la province pour l'établissement d'une école du soir à Granby, dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour.	Par ordre 396	
38. <i>Imprimeur du Roi</i> :—Rapport de l'—. (Document No 18).	Message	12
40. <i>Inspecteurs d'écoles</i> : — Correspondance échangée entre l'honorable Secrétaire de la province et l'Association des inspecteurs d'écoles au sujet de l'augmentation de leur salaire et du paiement de leurs frais de voyage.	Par ordre 474	
41. <i>Institutions littéraires, de bienfaisance, hôpitaux, etc., etc.</i> :—Rapports annuels, etc., des institutions mis devant la Chambre. (Document No 24).	Statut	: 14, 143 239, 515

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
42. <i>Instruction publique</i> :—Rapport du Surintendant de l'—pour l'année 1906-1907. (<i>Document No 8</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	31
43. <i>Instruction publique.</i> — Etat financier du Surintendant de l'—, pour 1907. (<i>Document No 9</i>).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	11
44. <i>Instruction publique</i> : — Résolutions du comité protestant du conseil de l'instruction publique concernant les modes de distribution de l'allocation aux écoles communes, parmi les écoles élémentaires de la province, etc. (<i>Document No 15</i>).	Ordre de la dernière session	13
45. <i>Instruction publique</i> :—Résolution adoptée sur motion de M. John White, au sujet d'une taxe provinciale pour l'éducation et de tous documents du comité protestant concernant une taxe d'état uniforme pour fins d'éducation. (<i>Document No 14</i>).	Ordre de la dernière session	13
46. <i>Lacorne</i> :—Documents et correspondance en rapport avec l'égouttage des terres du ruisseau Lacorne, dans la paroisse de Sainte-Anne des Plaines. (<i>Document No 66</i>).	Par ordre 403	478
47. <i>Limites à bois</i> : — Etat des—vendues depuis le 13 mars 1902 avec les noms des acheteurs, le prix, etc. (<i>Document No 11</i>).	Ordre de la dernière session	13
48. <i>Louiseville</i> :—Documents concernant l'incendie de Louiseville, au mois de mai 1904. (<i>Document No 60</i>).	Par ordre 368	449
49. <i>Mandats spéciaux</i> : — Etats des mandats spéciaux. (Art. 785 S. R. Q.) préparés par l'auditeur.	Statut	21

DOCUMENTS :—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
50. <i>Médecin expert en matière médico-légale</i> :— Documents se rapportant à la nomination d'un médecin expert en matière médico-légale dans les principaux districts de cette province. (<i>Document No 67</i>).	Par ordre 395	478
51. " <i>Mille acres</i> " :—Documents établissant les droits que peut prétendre le gouvernement dans la propriété du domaine généralement connu sous le nom de " <i>Mille acres</i> ", dans les comtés de Soulanges et Vaudreuil.	Par ordre 396	
52. <i>Miquelon</i> :—Correspondance et instructions aux agents des terres de la Couronne au sujet des demandes de M. Miquelon pour concessions de lots dans le canton Boyer, dans la réserve de colonisation dite du chemin Gouin, soit pour lui-même, soit pour toutes autres personnes.	Par ordre 368	
53. <i>Montmagny</i> :—Etat indiquant les lots de terre octroyés à des colons, pour 1892 jusqu'à ce jour, dans les cantons Bourdages, Patton, Ashburton, Montminy, Talon, Rollet et Panet, dans le comté de Montmagny. (<i>Document No 54</i>).	Par ordre 305	435
54. <i>Nemtoyé</i> :—Voir <i>Awantjish et Nemtoyé</i> .		
55. <i>Nicolet</i> :—Documents, mémoires et requêtes échangés entre le gouvernement et toutes personnes à propos de la création d'un district judiciaire ayant son chef-lieu dans la ville de Nicolet. (<i>Document No 72</i>).	Par ordre 368	491
56. <i>Noël. Léon O.</i> :—Documents se rapportant à la concession par le gouvernement, au docteur Léon O. Noël de cer-		

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Noël, Léon O.—Suite.</i>		
tains lots à eau profonde pris sur le lac William, dans le canton de Ireland. (<i>Document No 53</i>).	Adresse 294	435
57. <i>Officiers publics</i> :—Etats des cautionnements donnés par les—, depuis le 25 janvier 1907. Art. 633, S. R. Q) (<i>Document No 32</i>).	Statut	85
58. <i>Palais de justice de Montréal</i> :—Etat donnant le coût de la construction originaire du palais de justice de Montréal, le coût de sa reconstruction ordonnée sous le gouvernement Mercier, et le coût des réparations qu'il a subies jusqu'au 30 juin 1906. (<i>Document No 51</i>).	Ordre de la dernière session	435
59. <i>Paquette, Wilfrid</i> :—Copie d'un rapport fait au Parlement du Canada, concernant "The Industrial Disputes Investigation Act, 1907", et de la correspondance échangée entre le gouvernement et Wilfrid Paquette, en ce qui a trait à la part que le dit Wilfrid Paquette aurait prise dans la grève des employés d'aucune filature en cette province. (<i>Document No 48</i>).	Ordre 256	386
60. <i>Permis d'exploration</i> :—Etat détaillé des renouvellements de permis d'exploration accordés depuis le 1er juillet 1905, donnant le nom des personnes, le montant exigé, le montant payé, le montant resté dû, et la superficie du terrain ainsi que le terme ou la durée de tel renouvellement. (<i>Document No 12</i>).	Ordre de la dernière session	13
61. <i>Permis d'exploration</i> :—Liste des permis d'exploration, sous l'empire de la loi des mines de Québec, avec la date, à qui, à quel endroit, et pour quelle étendue de territoire. (<i>Document No 34</i>).	Ordre 94	94

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
62. <i>Prisons et Asiles</i> :—Trente-septième rapport des inspecteurs des—de la province de Québec pour 1906. (<i>Document No 16</i>).	Statut	11
63. <i>Pugilat</i> :—Correspondance concernant des tournois de pugilat au Riverside Park. (<i>Document No 13</i>).	Ordre de la dernière session	13
64. <i>Recettes et dépenses</i> :—Etat détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1907 jusqu'au 12 mars 1908. (<i>Document Nos 35, 36</i>).	Par ordre 76	100, 114
65. <i>Réserves forestières</i> :—Copie de tous les ordres en conseil concernant les réserves forestières établies jusqu'à date dans cette province, etc. (<i>Document No 59</i>).	Adresse 137	449
66. “ <i>Royal Trust Company</i> ” :—Etat des affaires de la—. (<i>Document No 27</i>).	Par statut	14
67. <i>Secrétaire et Régistrare de la Province</i> :—Rapport du—pour l'exercice finissant le 30 juin 1907. (<i>Document No 6</i>).	Par statut	11
68. <i>Service civil</i> :—Copie des rapports du Conseil Exécutif concernant des nominations dans le—. (<i>Document No 17</i>).	Message	12
69. <i>Shefford</i> :—Documents adressés au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour demander de l'aide pour chemins ou ponts de colonisation dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour, ainsi que copie des réponses du département. (<i>Document No 73</i>).	Par ordre 396	491

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
70. <i>Shefford</i> :—Documents adressés au département de l'Agriculture pour demander de l'aide pour l'amélioration des chemins ruraux dans le comté de Shefford, depuis novembre 1904 jusqu'à ce jour.	Par ordre 396	
71. <i>Sherbrooke, Palais de justice</i> :—Etat du coût de l'ameublement du—, avec les noms et adresses des fournisseurs, etc. (<i>Document No 23</i>).	Ordre de la dernière session	16
72. <i>Soulanges</i> :—Documents se rattachant aux demandes de subventions pour chemins, routes et ponts, à St-Télesphore, à St-Polycarpe, aux Cèdres, dans le comté de Soulanges.	Par ordre 525	
73. <i>Statistiques municipales</i> :—Statistiques et rapports municipaux pour 1906. (<i>Document No 10</i>).	Par statut	11
74. <i>Statuts</i> :—Rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif concernant la distribution des statuts de la province de Québec. (<i>Document No 21</i>).	Message	12
75. <i>Statuts généraux de la province de Québec</i> :—Rapport de la Commission relativement à la revision et à la refonte des—. (<i>Document No 28</i>).	Par statut	31
76. <i>Successions</i> :—Correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne, concernant les honoraires exigés par l'employé du gouvernement chargé de recevoir les droits sur les successions, etc. (<i>Document No 45</i>).	Par ordre 221	295
77. <i>Tabac</i> :—Correspondance relative à l'aide accordé à la culture et à l'industrie du tabac en cette province. — (Débat ajourné, 515).	Par ordre 526	

DOCUMENTS :—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
78. <i>Tanner. A. G.</i> —:—Documents concernant monsieur A. G. Tanner, sténographe à l'emploi du gouvernement, depuis le 1er mai 1907. (<i>Document No 70</i>).	Par ordre 403	491
79. <i>Tellier. Canton</i> —:—Documents se rapportant à l'arpentage ou au projet d'arpentage du canton Tellier. (<i>Document No 69</i>).	Par ordre 395	491
80. <i>Terrebonne</i> :—Documents se rapportant au changement du chef-lieu du district de Terrebonne et à la juridiction concurrente de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa. (<i>Document No 38</i>).	Ordre 107	137
81. <i>Terres et Forêts</i> :—Rapport du Ministre des—de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1907. (<i>Document No 5</i>).	Ordre du Lieut.- Gouv.	11
82. <i>Terres publiques</i> :—Etat indiquant les noms de toutes les personnes qui ont obtenu du gouvernement la concession de terres, pour exploitation forestière, dans les comtés de Dorchester, de Bellechasse, de Montmagny et de l'Islet, situés dans un rayon de deux milles le long du parcours du chemin de fer du Grand-Tronc Pacifique, depuis le 1er novembre 1906. (<i>Document No 41</i>).	Ordre 94	270
83. <i>Terres publiques</i> :—Documents se rapportant à la garantie accordée aux porteurs de licences de coupe de bois, qu'aucune concession de terres de culture ou de colonisation ne sera accordée pendant un certain temps, pour des fins de culture ou de colonisation, depuis le 1er janvier 1899 ? (<i>Document No 50</i>).	Ordre 269	435

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
84. <i>Terres publiques</i> :—Etat indiquant combien de lots dans les premiers rangs des cantons de Port-Daniel, Hope, Cox, Hamilton, New-Richmond, Maria, Carleton, Nouvelle, Mann, Restigouche et Matapédia, apparaissent encore dans les livres des terres de la Couronne comme appartenant au gouvernement et donnant les noms des personnes qui apparaissent comme étant en possession des dits lots. etc., (<i>Document No 63</i>).	Ordre 450	451
86. <i>Terres publiques. Classification des</i> :—Copie de tous les ordres en conseil passés jusqu'à date au sujet de la classification des terres publiques en terres à culture et en terres à bois et de tous les rapports de J. C. Langelier se rattachant à cette classification. (<i>Document No 52</i>).	Adresse 137	435
86. <i>Travaux publics et du travail</i> :—Rapport général du Ministre des—de la province de Québec pour 1907. (<i>Document No 4</i>).	Par statut	11
87. <i>Trois-Rivières</i> :—Documents se rapportant à la nomination du remplaçant de feu monsieur L. U. A. Genest, et du remplaçant comme employé au greffe de la paix de M. Adélaré Gélinas. (<i>Document No 49</i>).	Adresse 294	410
88. <i>Trois-Rivières</i> :—Correspondance se rattachant à l'établissement d'une école normale à Trois-Rivières, à la nomination de Georges Bourgeois, M. D., comme membre du conseil provincial d'hygiène, à la construction d'une aile au palais de justice et à la location de la maison de M. Uldéric Martel pour les différents bureaux du Gouvernement à Trois-Rivières.	Par ordre 526	

DOCUMENTS :— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
89. <i>Tuberculose</i> :—Pétitions et mémoires de toutes personnes, sociétés ou institutions concernant la tuberculose et l'établissement d'un sanatorium pour les personnes affectées de cette maladie.	Ordre 526	

DORCHESTER :—. Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant pour toutes fins, excepté pour les fins scolaires, au comté de Bellechasse. Voir *Bills*, 179.

DRUMMONDVILLE ET MELBOURNE, CHEMIN DE FER ENTRE :—. Voir *Documents*, *item* 29.

DUPUIS, F.-X. :—. Voir *Documents*, *item* 30, 31.

ECHAFAUDAGES :—. Loi concernant l'inspection des échafaudages. Voir *Bills*, 209.

ECOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES :—. Loi amendant la loi constituant en corporation l'École des hautes études commerciales de Montréal. Voir *Bills*, 216.

—Résolutions, 446, 473.

ECOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES :—. Voir *Documents*, *item* 33.

ECOLE D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE ST-HYACINTHE ;—. Voir *Documents*, *item* 34.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :—. Voir *Documents*, *item* 35.

ECOLE POLYTECHNIQUE —. Voir *Bills*, 212.

—Résolutions concernant l'—, 403, 434.

ÉCOLES :—. Loi amendant la loi relative aux taxes d'écoles dans la cité de Montréal. Voir *Bills*, 146.

ÉCOLES :—. Voir *Documents*, *item* 32.

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL :—. Bill amendant les lois spéciales relatives aux écoles catholiques dans la cité de Montréal. Voir *Bills*, 169.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :—. Loi accordant une allocation additionnelle aux écoles élémentaires. Voir *Bills*, 198.

—Résolutions, 334, 385, 386.

ÉCOLES PROTESTANTES :— Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal à émettre des obligations ou débetures additionnelles et concernant les honoraires payables aux commissaires qui composent le dit bureau. Voir *Bills*, 48.

ÉCOLES PROTESTANTES :— Bill amendant la loi concernant les écoles publiques sous le contrôle de la commission scolaire protestante de Montréal. Voir *Bills*, 162.

ÉDIFICES PUBLICS :— Loi relative aux édifices publics. Voir *Bills*, 143.

ÉGLISES, PRESBYTÈRES, ETC :— Loi amendant les Statuts refondus concernant l'acte de cotisation nécessaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières. Voir *Bills*, 174.

ELECTIONS :— Certificats d'élection de nouveaux députés, 4, 5, 6.

ELECTIONS MUNICIPALES :— Motion à l'effet qu'il est opportun de substituer au vote ouvert le scrutin secret dans les— ; adoptée, 205.

EMARD :— Loi érigeant en corporation la ville Emard. Voir *Bills*, 96.

EMPLOYÉS DU SERVICE CIVIL :— Motion à l'effet que le gouvernement prenne en considération la question de l'augmentation des traitements des — ; adoptée, 401.

EMPLOYÉS SESSIONNELS DE 1906-07-08 :— Voir *Documents*, *item*, 36.

ENREGISTREMENT :— Loi amendant le Code municipal relativement aux bureaux d'enregistrement. Voir *Bills*, 17.

“**F**IRST PRINCE OF WALES FUSILIERS ARMOURY ASSOCIATION, THE—” :— Loi constituant en corporation “The First Prince of Wales Fusiliers Armoury Association.” Voir *Bills*, 60.

“**G**ARRISON CLUB” :— Voir *Documents*, *item*, 37.

GIRARD, L. P.— :— Loi autorisant le barreau de Québec à admettre Louis-Philippe Girard au nombre de ses membres, après examen. Voir *Bills*, 45.

GRANBY :— Voir *Documents*, *item*, 38.

“**H**OMESTEADS” :— Voir *Bills*, 185.

HÔPITAL ALEXANDRA :— Loi amendant la charte de l'hôpital Alexandra. Voir *Bills*, 38.

- HÔPITAL SAINTE-JUSTINE :— Loi constituant en corporation l'hôpital Sainte-Justine. Voir *Bills*, 85.
- HÔPITAL ST-LUC :— Loi constituant en corporation l'Hôpital St-Luc. Voir *Bills*, 103.
- “ HORSES, CATTLE AND DOMESTIC ANIMALS INSURANCE CO.” :— Loi constituant en corporation “ The Horses, Cattle et Domestic Animals Insurance Company of Quebec”. Voir *Bills F*.
- HULL :— Loi amendant la charte de la cité de Hull. Voir *Bills*, 34.
- HURTIBISE, DAME E. :— Loi autorisant les exécuteurs testamentaires et le curateur à la substitution de la succession de Dame Elisabeth Hurtibise à emprunter sur hypothèque. Voir *Bills*, 121.
- I**BERVILLE :— Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Brigide, dans le comté d'Iberville, et les annexant à la paroisse de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires. Voir *Bills*, 172.
- IMPRESSIONS :— COMITÉ DES—Voir *Comités*.
- IMPRIMEUR DU ROI :— RAPPORT DE L'—, 112. *Documents No 18*.
- INCENDIES :— Loi amendant la loi concernant les enquêtes dans les cas d'incendie et la charge de commissaire des incendies de la cité de Montréal. Voir *Bills M*.
- INDUSTRIES, COMITÉ DES :— Voir *Comité*.
- INSPECTEURS D'ÉCOLES :— Voir *Documents, item*, 40.
- INSPECTEURS DES PRISONS, ETC. :— Loi relative aux inspecteurs des prisons et autres institutions. Voir *Bills*, 134.
—Résolutions concernant les—, 208, 237, 238.
- INSTITUTIONS LITTÉRAIRES, DE BIENFAISANCE, HOPITAUX, ETC., ETC. :— Rapports annuels, etc., des institutions mis devant la Chambre. Voir *Documents, item*, 41.
- INSTITUT MARITIME :— Loi amendant la loi incorporant l'Institut Maritime de Montréal et ratifiant certains actes. Voir *Bills*, I.
- INSTRUCTION PUBLIQUE :— Rapport du Surintendant de l'—pour l'année 1906-1907. Voir *Documents, items*, 42, 43.
- INSTRUCTION PUBLIQUE :— Loi amendant la loi de l'instruction publique au sujet de l'éducation supérieure. Voir *Bills*, 154.
- INSTRUCTION PUBLIQUE :— Lois amendant la loi de l'instruction publique. Voir *Bills*, 190.
- INSTRUCTION PUBLIQUE :— Voir *Documents, items* 44, 45.

Interpellations au ministère:—

Abittibi:— Y a-t-il des personnes qui ont envoyé des comptes en rapport avec la commission de l'—? 158.

Abittibi:— Le gouvernement a-t-il été en correspondance avec quelques personnes en rapport avec certaines concessions forestières ou agricoles à être faites dans la région de l'—, depuis janvier 1907, etc.? 211.

Abittibi, Commission royale de l'—:— Des réclamations ont-elles été faites par les commissaires ou autres, etc.? 76.

Abittibi, Lots de terre dans l'—:— Le gouvernement a-t-il concédé des—, etc.? 88.

Accidents de travail:—Quels sont les noms, etc., des membres de la commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les—; salaires, etc.? 43.

Accidents de travail:— La commission chargée d'étudier les recours auxquels donnent lieu les— a-t-elle fait un rapport? 267.

Acte 54 Victoria, ch. 1:— Quel montant de la dépense spéciale autorisée par l'—, a été payé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892? 364.

Actif et passif:—Quels étaient l'actif, le passif et l'excédent du passif sur l'actif de cette province, à chacune des dates ci-après mentionnées, 31 janvier 1887, 17 décembre 1891 et le 30 juin de chacune des années, depuis 1887 jusqu'à ce jour? 407.

Adstock:—A-t-il été produit un rapport concernant la coupe du bois sur le lot—? 247.

Adstock —. Quels sont les lots pouvant être vendus dans—? 247.

Aliénés:— Le gouvernement est-il disposé à décharger les municipalités d'une partie des frais d'internement, etc., des—? 308.

Archambeault, canton—:— Quelles sont les personnes qui ont demandé des lots de culture dans le—, etc.? 431.

“Arthabaska Water & Power Co”:— Quand est-elle devenue acquéreur des licences à bois qu'elle possède; fait-elle des rapports au gouvernement, etc.? 183.

Asiles d'aliénés:— Les sommes payables aux—avaient-elles été soldées le 26 mai 1897, etc.? 467.

Asiles d'aliénés, etc. :— A quelle époque de 1897, auraient pu être adressés aux municipalités les comptes de contribution pour coût de l'internement des aliénés, etc. ? 469.

Asselin :—Combien a coûté le procès du Roi contre— ? 131.

Association forestière :— Le gouvernement sera-t-il représenté au congrès de l'—, ? 73.

Assurances :— Des plaintes ont-elles été faites sur l'insuffisance des garanties qu'offrent certaines compagnies d'— ? 201.

Assurance d'état :—Le gouvernement doit-il confier à une commission le soin d'étudier la question de l'— ? 136.

Assurance mutuelle :— Quelles sont les compagnies d'— faisant affaires dans la province ; quel est le nombre des membres, etc. ? 340.

Awantjish :—Quelles demandes ont été faites, depuis 1900, pour lots de culture dans le canton— ; par qui, etc. ? 415.

Baptist et fils, Alex. :—Y a-t-il des correspondances échangées entre le ministre des terres et MM— ? 450.

Beauce :—Sur les lots vendus pour fins de colonisation dans la—, y en a-t-il qui sont occupés par des colons de bonne foi ? 217.

Beauce, Lots disponibles dans le comté de :—Combien reste-t-il de—dans les cantons Risborough, Marlow, Jersey et Linière ; quels sont-ils, etc ? 181, 183.

Bélanger, Alexis :—A-t-il été employé par le gouvernement, etc ? 253. —Possède-t-il des lots de terrain dans le comté de Kamouraska, etc ? 254.

Bellechasse :—Quand l'élection de—a-t-elle eu lieu, etc ? 361.

Biens Seigneuriaux :—Le gouvernement a-t-il vendu des—appartenant à la Couronne, etc ? 43.

Blacklock, John :—Quel est son emploi ? 203.

Bois :—Quel montant a été perçu provenant des ventes à l'encan des limites à—pendant les années de 1891, à 1907, etc ? 217.

Bois :—A-t-il été saisi du—coupé n'ayant pas le diamètre réglementaire depuis 1904, etc ? 310.

Bois :—Y a-t-il des propriétaires de limites à—endettés envers le gouvernement ; pour quels montants, etc ? 388.

Bois :—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'on coupe des—de toutes dimensions, etc ? 430.

Bois, Coupe de :—A-t-il été accordé des permis de—en vertu de la loi 7 Edouard VII, ch. 17 ? 42.

Bois, Coupe de —:—Quelles sont les personnes qui ont acheté *in trust* ou pour d'autres personnes des droits de—? 43.

Bois, Coupe de—:—Le gouvernement a-t-il vendu, depuis 1906, des affermage de—? 216.

Bois, Coupe de—:—Quels sont les bois dont la coupe est concédée aux porteurs de licence de—? 251.

Bois, Coupe des—:—Le département a-t-il fixé un minimum de diamètre pour la—? 250.

Bois, Coupe des—:—Le gouvernement doit-il fixer un minimum de diamètre pour la—sur toutes les terres de la Couronne ? 251.

Bois, Coupe du—:—Est-il à la connaissance du département que certains exploiters coupent du bois de toutes dimensions ? 251.

Bois, Coupe de—dans Bonaventure :—Quel montant de droits de—a-t-il été payé au gouvernement, depuis 1905, dans la division—est, etc ? 275.

Bois, Limites à—de l'Ottawa Supérieur :—Les—ont-elles été mises en vente le 15 décembre 1892 et de nouveau annoncées en vente en mars 1897, et quelles ont été les mises à prix ? 464.

Bois, Lots de —:—Quels sont les—que le ministre a donné instruction de ne pas vendre pour fins agricoles de 1900 à 1906 ? 433.

Bois, Lots de —:—Quelles étaient les raisons de refus d'accorder certains—449.

Bois, Vente de limites à —:—Lors de la vente du 15 décembre 1892, quelques-unes des limites ont-elles été vendues à un prix moindre que la mise à prix fixée par le ministre, etc, etc ? 462.

Bois, Vente de limites à—en 1897 :—L'hon. M. Nantel a-t-il donné des raisons pour la—? 518.

Bois, Ventes de limites à—en 1897 :—Les limites de l'Ottawa Supérieur mises en vente en 1892, ont-elles été, de nouveau, mises en vente en 1897, etc ? 519.

Bonaventure :—Combien y a-t-il de rivières sous bail dans le comté de— ; quelles sont ces rivières, leurs noms, et quel montant a-t-il été payé pour leur location, etc ? 177.

Bonaventure :—Les pêcheurs de saumons du comté de—sont-ils constitués en corporation, etc ? 177.

Boyer, Canton :—Combien a-t-il de lots de colonisation dans le—; combien y en a-t-il de vendus ; à qui, etc ? 118.

Brassard M. :—M—est-il parent du premier-ministre, etc ? 203.

“*Bucket Shops*” :—Le gouvernement a-t-il collecté des taxes des—? 356.

Bureaux d'enregistrement :—A quel chiffre s'est élevé le revenu des—de Montréal-Est et Ouest et Hochelaga, Jacques-Cartier, en 1906-1907—salaires des titulaires, etc ? 40.

Carte géographique de la puissance du Canada :—Le gouvernement a-t-il acheté une—, quel en a été le prix, etc. ? 159.

Cascapédia, Rivière-Grande :—Quand le bail de la—a-t-il été renouvelé ; pour quel montant, etc. ? 135.

Champlain :—Quels ont été les entrepreneurs de travaux sur les chemins de colonisation dans—, depuis 1900, etc. ? 350.

Chassé, Edmond :—Est-il à l'emploi du gouvernement ? 75.

Chasse et Pêche :—A combien s'élèvent les revenus, depuis juillet 1907, pour baux de lacs, de territoire de chasse, pour permis de chasse et de pêche, etc. ? 345.

Chasse et Pêche :—Combien de baux pour—ont été renouvelés de juillet 1905 à avril 1908, etc. ? 367.

Chasse et pêcheries :—Quelles ont été les revenus de la—depuis 1892 à 1907 ? 367.

Châteauguay :—Quand a eu lieu la dernière élection de— ? 363.

Chemin Gouin :—Quel est la longueur du—, etc. ? 67.

Chemin Gouin :—La réserve des colons dite du— a-t-elle été soustraite à la coupe du bois ? 250.

Chemin Gouin :—Quels sont les lots ayant front sur le—qui ont été vendus, à qui, etc ? 408.

Chemins :—Y a-t-il des municipalités qui, depuis le 14 mars 1907, ont adopté le règlement prévu par l'article 535 du Code municipal et qui ont reçu depuis, pour la confection et l'entretien de leurs chemins respectifs, la subvention autorisée par la dite loi ? Quelles sont ces municipalités et quels sont le montant et la date de la subvention reçue pour chacune d'elles ? 55.

Chemins :—Quelles sont les municipalités qui ont reçu la subvention accordée à l'entretien des—, depuis le 14 mars 1907 ? 55.

Chemins à barrières :—.Quels sont les membres de la commission des—de la rive nord, de la rive sud, etc. ? 186.

Chemins de colonisation :—.Quel est le montant de deniers dépensés pour—depuis juillet 1907 ; comment a-t-il été distribué ? 213.

Chemins de colonisation :—.Quelles ont été les sommes dépensées pour—depuis 1867 ? 344.

Chemins de colonisation :—.Combien a-t-il été dépensé depuis le 1er juillet 1907 au 12 mars 1908, pour— ? 357.

Chemins de colonisation dans Bonaventure :—.Quel montant d'argent a-t-il été dépensé pour les—depuis 1890 ? 159.

Chemins de colonisation en 1897-98 :—.Le gouvernement Flynn avait-il fait approuver une liste de distribution des \$100,000 votés pour travaux à faire sur les—,etc. ? 469.

Chemins de fer :—.Quels montants ont été payés aux—depuis 1897, etc. ? 218.

Chemins de fer :—.Quelles sont les sommes dépensées pour aide à la construction des—depuis 1867 ? 308.

Chemins de fer, Subventions aux :—.Quelles compagnies avaient gagné des subventions en terres, à la date de la conversion de ces subventions en argent, en 1897 ? 184.

Chemins de fer, Subventions aux :—.Quelles subventions ont été accordées aux—depuis 1897 et à quelles compagnies ? 185.

Chemins de fer. Subventions aux :—.Quelle partie des—portée dans l'état du passif et de l'actif de la province, en 1891, est devenue caduque, etc. ? 394.

Chemins de fer. Subventions aux :—.Quelles étaient de 1887 à 1907, les sommes payées comme— ? 469.

Chemin de fer. Subventions aux :—.Le gouvernement Flynn a-t-il promis des—entre la date de la clôture de la session et celle des élections en 1897 ? 519.

Chemins ruraux :—.Quel montant a été payé en 1895-1896 pour amélioration aux—et quel montant en 1906-1907 ? 219.

Chemins ruraux :—.A qui ont été payées les \$16,000 pour amélioration aux—, etc. ? 357.

Chevaux :—.Quelles sommes a payées le gouvernement depuis 4 ans pour achat de—, etc. ? 520.

Chibougamou :—. Doit-on aider à la construction d'un chemin de fer vers — ? 355.

Chouinard, Christophe :—. A-t-il été reçu des plaintes contre— ? 75.

Code de procédure civile :—. Combien a coûté la refonte du—, etc ? 367.

Coleraine, Canton :—. Combien de lots ont été vendus, depuis 1897, dans le— ? 475.

Collège agricole :—. Le gouvernement doit-il construire un— et combien a-t-il dépensé pour les écoles d'agriculture depuis 1900 ? 357.

Collèges classiques :—. Sur quelles bases se fait la distribution des fonds destinés aux— ? 274.

Collèges classiques :—. Quels sont les— qui reçoivent un octroi du gouvernement et quel a été le montant de ces octrois pour 1906-07 ? 214.

Colonisation :—. Combien de lots ont été concédés sur billets de location, en 1901 ? 184.

Colonisation :—. Quel montant a rapporté, chaque année, depuis 1887, la vente des lots aux colons ? 246.

Colonisation :—. Certains porteurs de licence de coupe de bois ont-ils reçu la garantie qu'aucune concession de terres de— ne seraient octroyée pour des fins de— ? 249.

Colonisation :—. Combien de cantons ont été classifiés comme propres à la—, etc ? 249.

Colonisation :—. Le gouvernement doit-il amender la loi concernant la vente des terres et des bois et forêts de manière à protéger davantage la— ? 310.

Colonisation :—. Combien le gouvernement a-t-il concédé de lots, pour fins de colonisation, dans les comtés de Maskinongé, Berthier, Joliette et Montcalm, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'à ce jour ? 392.

Colonisation :—. Combien de lots ont été concédés sur billets de location pour des fins de colonisation pendant chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1892 ? 394.

Colonisation. Cantons réservés à la :—. Quels sont les— dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, Argenteuil, Ottawa et Pontiac ? 122.

Colonisation dans Beauce :—. Sur les 822 lots vendus pour des fins de—, combien sont occupés par les colons, etc ? 273.

Colonisation dans Bonaventure :—. Combien de lots ont été vendus pour des fins de— ? 160.

Colonisation dans le canton Boyer :— A-t-il été annulé des billets de location dans le canton Boyer, sur le chemin Gouin ; pour quelles raisons, etc ? 307.

Colonisation, Lots de :— Des—ont-ils été mis en vente dans les cantons Lussier et Archambault ; des demandes ont-elles été faites et par qui, pour ces lots ? 176.

Colonisation, Classification des terres de :— Le gouvernement a-t-il l'intention de confier au ministre de la colonisation les terres reconnues comme telles par la—, etc ? 176.

Colonisation, Réserves de :— Quels sont les cantons qui forment des—, etc ? 309.

Colons :— Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi des terres de la Couronne, relativement à l'annulation des lots de — ? 199.

Compte dû au gouvernement fédéral :— Quel est ce compte, depuis quand est-il dû, etc ? 364.

Conférenciers agricoles :— Quels sont les— ; quel est leur résidence ; combien de conférences ont-ils données, etc ? 73.

Conseil d'agriculture :— Quels sont les membres du— et quelle est la date de leur nomination ? 186.

Corporations commerciales :— Quels sont les— qui, au 30 juin 1907, n'avaient pas payé leur taxe ; quel montant était dû par chacune d'elles, etc. ? 103.

Coupe, Cours de — et de couture :— Combien d'élèves ont suivi les — depuis 1900, etc. ? 247.

Cour de Circuit, Employés de la — :— Quand ont été faites les augmentation de salaire aux — ; quels sont ceux qui ont été augmentés et quel est le montant ? 75.

Courtemanche, Frédéric :— Est-il à l'emploi du gouvernement, etc. ? 177, 203, 255, 255.

De Courval, L. Poulin :— Combien d'arpentages a-t-il faits depuis 1897 ? 524.

Dépenses de différents services :— Combien ont coûté, en faisant entrer en ligne de comptes les sommes imputables à l'exercice 1895-1896 qui ont été payées sur les crédits de 1896-1897, les services suivants en 1885-1886 en 1895-1896 et en 1905-1906 : 1. Législation ; 2. Gouvernement civil ; 3. Administration de la justice ; 4. Prisons et écoles de ré'orme ; 5. Instruction publique ; 6. Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement ; 7. Travaux Publics ordinaires ; 8. Institutions de bienfaisance ; 9. Divers autres services ? 365.

Dépenses extraordinaires :— . Quel a été le montant payé chaque année pour les—depuis 1891 ? 219.

Dépôt au crédit de la province :— . Quelle était la somme en—dans les banques au 26 mai 1897 et au 1er mars 1908, etc. ? 220.

Dépôts de garantie :— . Quel montant des — a été remboursé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, et quel montant depuis ? 364.

Desrosiers, L.-N. :— . Est-il à l'emploi du gouvernement ; quelle est sa position, etc. ? 121.

Dette consolidée :— . Quel intérêt a été payé sur la—en 1891-1892 et chaque année subséquente ? 217.

Dette consolidée :— . Quel était le montant de la—au 30 juin 1891, 1892, 1897 et 1908 ? 255.

Dette consolidée :— . Quelle somme totale représentait l'intérêt payable sur la—au 1er juillet 1892, 1897, 1907 ? 366.

Dette publique :— . Quelle est l'augmentation de la—provenant de la conversion de 1896-97 ? 218.

Dette publique :— . Combien a été payé, chaque année, pour amortissement de la— ? 348.

Dette publique :— . Le 26 mai 1897, combien restait-il à payer sur la dépense du service de la—pour 1896-97 ? 467.

Dette publique :— . Le gouvernement a-t-il, de juillet 1897 à juin 1907, payé quelques sommes pour rachat de la— ? 520.

Deux-Montagnes :— . Le gouvernement a-t-il reçu une requête des hôteliers du comté des—, etc. ? 430.

Ditchfield, Canton :— . Quels sont les lots disponibles dans le— ? 474.

Divisions électorales :— . Le gouvernement a-t-il l'intention de changer les limites des—, etc. ? 181.

"*Dominion Textile Co.*" :— . Une enquête a-t-elle été faite sur la grève à la— ? 216.

Dorchester :— . Combien reste-t-il de lots pouvant être vendus à des colons dans les cantons de Ware, Standon, Watford et Langevin, comté de— ? 389.

Dorchester :— . Combien de lots ont été vendus pour fins de colonisation dans—depuis 1892 à 1897, de 1897 à 1900, de 1900 à 1904 et de 1904 à 1907 ? 391.

Ecole à St-Denis de Kamouraska :—Pourquoi s'est-il établi une—, etc. ? 307.

Ecole Centrale de Kingsey Falls :—Le gouvernement a-t-il reçu un rapport spécial sur l'—, etc. ? 306.

Ecole d'Agriculture de l'Assomption :—Combien a-t-il été payé en rapport avec l'abolition de l'—, et à qui ? 274.

Ecole d'élocution française :—Est-ce l'intention de donner un octroi à l'— ? 91.

Ecole des "Hautes Etudes Commerciales" :—Combien dépensera-t-on pour la construction et le maintien de l'— ? 250.

Ecole d'industrie laitière :—Quand ont commencé les travaux de construction de l'— ; par qui ont-ils été faits, etc. ? 110.

Ecole normale :—Le gouvernement a-t-il reçu aucune expression d'opinion concernant la disposition de l'octroi de l'—, etc. ? 220.

Ecole polytechnique :—Quelles subventions ont été payées à l'—, de 1892 à 1907 ? 461.

Ecoles :—Des mesures ont-elles été prises pour protéger les—contre les accidents par le feu, etc. ? 91.

Ecoles d'agriculture :—Quelles sont les—subventionnées par le gouvernement, etc. ? 274.

Ecoles de coupe :—Depuis quand existent-elles ; combien a-t-on dépensé annuellement pour les— ? 93.

Ecoles du soir :—Combien en a-t-il été accordées et quelle somme a-t-il été dépensée pour les— ? 136.

Ecoles du soir et de coupe :—Quelles sommes ont été payées en 1895-1896 pour les—et quelles sommes en 1906-1907 ? 219.

Ecoles ménagères :—Depuis quand existent-elles ; combien y en a-t-il, etc. ? 107.

Ecoles normales :—Combien y a-t-il d'— dans la province, quels montants ont été souscrits par le gouvernement et quel octroi leur accorde-t-il annuellement ? 187.

Ecoles primaires :—Quelle a été la moyenne de l'assistance aux—en 1906-1907 ? 355.

Ecole technique :—Le gouvernement a-t-il été informé de l'achat d'un terrain pour l'—, etc. ? 147.

Election générale de 1897 :—Quel montant des dépenses encourues pour l'—était soldé le 26 mai 1897? 467.

Employés du service civil :—Noms et montant de l'augmentation des salaires des—depuis un an? 204.

Employés sessionnels en 1895-96 :—Quel a été le nombre des— et quel a été le montant des salaires payés? 465.

Emprunts :—Des— ont-ils été remboursés depuis 1897 ; quels sont ces—, etc.? 219.

Emprunts :—Le gouvernement a-t-il fait des— depuis juillet 1897? 520.

Emprunts sur obligations :—Combien d'— ont été contractés de 1892 à 1897 et pour quel montant? 364.

Emprunts temporaires :—Combien d'— ont été contractés de 1892 à 1897 et depuis 1897 et pour quels montants? 363.

Enfants illettrés :—L'article 3024a des Statuts refondus obligeant les enfants qui travaillent dans les manufactures à savoir lire et écrire a-t-il été appliqué dans la ville de Montréal durant l'exercice écoulée? Y a-t-il eu des infractions à cette loi? 44.

Examineurs, Bureau central des :—A combien se sont élevées en 1906-07 les recettes du— et quelles sont les personnes qui ont touché une part de ces recettes? 408.

Familles de douze enfants :—Combien de personnes ont demandé l'indemnité offerte aux—pour le rachat du lot de terre auquel elles avaient droit? 347.

Fauteuils d'Orateur :—Combien de—ont été achetés depuis 1887 à ce jour? 524.

Forêts :—Quelles concessions forestières ont été faites dans les comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmagny et l'Islet? 93.

Forêts :—Des représentations ont-elles été faites à la Couronne pour changer la loi concernant la protection des—contre le feu, etc.? 176.

Gaspé :—Le gouvernement a-t-il dépensé quelque argent pour diverses routes dans—? 360.

Gaspé :—Combien a-t-il été dépensé sur le chemin du Portage-du-grand-Etang dans—? 363.

Gaspé :—Le gouvernement a-t-il accordé de l'aide pour la construction d'écoles dans—, etc? 428.

Gélinas, Napoléon —.—A-t-il été employé à Trois-Rivières, etc. ? 255.

Giasson, Edouard —.—Quand a-t-il été nommé, quel est son salaire, etc. ? 368.

Hansard :—Est-ce l'intention du gouvernement de publier un— ? 111.

Howard, Canton —.—Des demandes ont-elles été faites, depuis le 1er janvier 1904, pour obtenir des lots de culture dans le—; quand et par qui ? 210.

Howard, Canton —.—Les lots demandés depuis janvier 1894, dans le—ont-ils été refusés à certaines personnes, etc. ? 430.

Ile Coffin :—Y a-t-il encore des lots de terres disponibles dans l'Ile Coffin, 394.

Iles de la Madeleine :—Quels montants ont été payés pour l'instruction publique aux—pendant les années 1896-1897 et 1906-1907 ? 368.

Inspecteur de chasse et de pêche :—A quelles dates ont été nommés les—, L.-N. Desrosiers, J.-B. Prévost, A.-P. Juneau, Jos. Bernier et Thomas L. Marcoux, etc. ? 103.

Inspecteurs d'écoles :—Quel est le salaire des—; est-ce l'intention de l'augmenter ? 74.

Inspecteurs d'écoles :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance du Congrès de l'association des—,etc. ? 74.

Inspection des viandes :—Le gouvernement sait-il que les viandes consommées à Montréal ne sont pas soumises à l'inspection, etc. ? 92.

Instituteurs et institutrices :—Quels sont les membres de la commission administrative du fonds de pension des—,etc. ? 252.

Instituteurs :—Combien de municipalités ont refusé de fournir aux—le combustible nécessaire au chauffage de leur maison d'école ? 92.

Institutrices :—Quelles sont les municipalités scolaires dans lesquelles des—reçoivent moins que \$100; quelle est la moyenne du salaire payé par ces municipalités ? 145.

Institutrices :—Quelles étaient les commissions scolaires dans lesquelles les—recevaient en 1896, un salaire moins élevé que \$100; quelle était la moyenne des salaires alors payés, etc. ? 242.

Instruction publique :—A quelles personnes, municipalités, etc., a été distribué le montant de \$16,866.67 consacré aux fins de l'éducation protestante ? 56.

Instruction publique :—A quelles sommes se sont élevées les gratifications aux municipalités scolaires pour l'amélioration de la condition hygiénique, etc. ? 83.

Instruction publique :—A quelle date les inspecteurs d'écoles ont-ils commencé la visite de leur district, etc. ? 84.

Instruction publique :—Quel montant a été distribué chaque année, depuis 1892, comme aide aux commissions scolaires ; quel montant accordé comme primes aux instituteurs, etc. ? 88.

Instruction publique :—Doit-on abolir l'appel au juge en matière scolaire, etc. ? 347.

Joliette :—Quels sont les détails de la dépense de \$688.37 faite pour chemins et ponts de colonisation dans— ? 309.

Joliette :—Quels sont les octrois reçus par la commission scolaire de St-Jean-de-Matha, dans le comté de— ? 309.

Joliette :—Quels sont les octrois annuels que la société d'agriculture No 2, de—, a reçus, depuis le 1er juillet 1892, etc. ? 214.

Journal de l'agriculture :—Par qui est imprimé le—, etc. ? 272.

Jurés :—Le gouvernement doit-il augmenter la taxe des—, etc. ? 135.

Justice :—Le 26 mai 1897 quelle somme avait été payée pour " Divers ", administration de la— ? 467.

Justice, administration de la :—Quelles dépenses imputables à l'—, etc., pour 1895-1896, n'ont été payées que sur les crédits de 1896-1897 ? 365.

Lac St-Jean :—Des compagnies de navigation ont-elles reçu des octrois pour la navigation sur le—, etc. ? 202.

Laroche, Jos. :—A-t-il été employé par le gouvernement ; quel est son emploi, son salaire, etc. ? 121.

Lejeune :—Quels sont les lots de colonisation vendus dans le canton—, etc. ? 349.

Letourneau, Eugène :—Existe-t-il une entente entre—et le gouvernement au sujet d'une licence de magasin de liqueurs enivrantes ? 428.

Licences :—Le gouvernement a-t-il fait remise des droits de—pour la vente des liqueurs, dans le district de Montréal, à qui, etc. ? 42.

Licences :—Le gouvernement a-t-il collecté tous les droits de—dans le district de Montréal ?

Licences :—Le gouvernement a-t-il accordé des licences pour la vente des liqueurs enivrantes en territoire non organisé ; à qui, pour quels endroits, et à quelle date et quelles sont celles qui sont encore en vigueur ? 44.

Licences :—Quels sont, dans le comté de Lévis les épiciers et les hôteliers qui ont été poursuivis pour infraction à la loi des—, etc. ? 125.

Licences d'auberges :—Le gouvernement a-t-il reçu une requête à l'effet de diminuer les—dans la cité de Québec ? 204.

Licences d'hôtels :—Combien a-t-il été perçu pour—, etc., en 1885-86, 1895-96, 1905-06 ? 366.

" *Limites Lamontagne* " :—Quand a été renouvelé la licence autorisant la coupe du bois sur les—, etc. ? 486.

Louise :—Quels sont les lots pouvant être vendus dans le canton— ? 247.

Lussier, canton —:—Est-ce l'intention d'ouvrir à la colonisation le—, etc. ? 388.

Lussier, canton—:—Quelles sont les personnes qui ont demandé des lots de culture dans le—, etc. ? 431.

Mandats spéciaux en 1896-97 :—Quel montant de la dépense a été payé par —par les gouvernements Flynn et Marchand ? 475.

Marchand, L'hon. F.-G. :—Combien ont coûté les funérailles de— ? 347.

Marchildon, Alfred —:—Qui a-t-il remplacé, quel est son salaire, etc. ? 256.

Marmier, canton—:—Doit-on ouvrir à la colonisation le— ? 274.

" *Matane Fishing Club* " :—Y a-t-il un club de ce nom ; quels sont les personnes qui en font partie ? 75.

McCraw, Wallace—:—Quelles sont les dépenses du procès du Roi contre — ? 266.

Metgermette-Nord :—Quels sont les lots pouvant être vendus dans— ? 247.

Métis, ponts sur la rivière—:—Quels montants ont été payés en 1906-07 pour construction de ponts sur la— ? 508, 509.

Minerais :—Le gouvernement doit-il favoriser l'établissement d'usines pour traiter les— ? 253.

Mines :—A combien s'élèvent les sommes perçues depuis juillet 1907 pour permis d'exploration, d'exploitation, etc. ? 346.

Mines :—Quels ont été, depuis 1892 à 1907 les revenus des terrains miniers de la Couronne et les dépenses du bureau des— ? 367.

“ *Mon Premier Livre* ” :—Combien d'exemplaires de—ont été distribués, etc ? 73.

“ *Mon Premier Livre* ” ,—Combien a coûté jusqu'à ce jour l'ouvrage— ? 250.

Montfort :—Le chemin de fer de—a-t-il reçu des subsides, etc ? 249.

Montmorency :—A-t-il été dépensé de l'argent pris à même les fonds de colonisation dans certaines paroisses du comté de —; quels montants, etc ? 212.

Montmorency :—A-t-il été dépensé de l'argent, pris à même les fonds de l'agriculture dans certaines paroisses du comté de—, etc ? 251.

Montmorency :—A-t-il été dépensé de l'argent, à même les fonds de colonisation, dans certaines paroisses du comté de—, depuis 1892 à 1897 ? 346.

Montmorency :—A-t-il été dépensé, pour macadamisage des chemins dans —d'autres montants que \$8000, etc ? 506.

Montmorency :—A-t-il été dépensé de l'argent dans certaines paroisses de —de 1892 à 1897 ? 507.

Mortalité infantile :—Le Conseil d'hygiène a-t-il présenté un rapport spécial sur la question de la— ? 146.

Mutation de propriétés :—A-t-il existé des taxes sur les — ; combien ont-elles rapporté, etc ? 158.

Nemtoyé :—Combien de demandes ont été faites, depuis 1900 pour lots de culture dans le canton— ; par qui, etc ? 415.

Nicolet :—Quelle somme a été dépensée pour l'école normale de— ? 75.

Nicolet :—Le gouvernement doit-il créer un district judiciaire ayant son chef-lieu dans— ? 349.

Ile Perrot :—Le gouvernement a-t-il appris l'explosion survenu à l'— ? A-t-il fait inspecter cette fabrique ? 43.

Nicolet :—Quand a eu lieu la dernière élection de— ? 363.

Ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :—Quel est le nombre d'—pour les écoles primaires ? 107.

—Le Conseil ne doit-il pas reviser la liste des— ? 136.

—En quelle année a eu lieu la dernière revision des— ? 158.

Ouvrages distribués en prix :—Le gouvernement exerce-t-il quelque contrôle sur le choix des—dans les écoles, etc ? 202.

Paiements :—Combien a-t-il été payé du 10 juillet 1896 au 26 mai 1897 pour divers services ? 466.

Paiements en 1896-97 :— Quelles sommes ont été payées de juillet 1896 à mai 1897, pour divers services, etc ? 468.

Palais de justice, Annexe du :— Combien a-t-il été payé pour les plans, les travaux, etc. de l'—, de Montréal et à qui ? 215.

Paquet, Wilfrid :— Est-il employé et quelles sont ses fonctions et quel est son salaire ? 76.

Paquet, Wilfrid :— Quel montant a-t-il reçu depuis le 1er juillet 1907 ? 118.

Paquet, Wilfrid :— A-t-il été payé de tout son salaire, etc ? 148.

Paquet, Wilfrid :— Est-il encore à l'emploi du gouvernement ? 428.

Pêche au Saumon :— Quel est le coût des licences pour la—dans Bonaventure ? 202.

Pinault, Dr J.-A :— Qui le remplace comme agent des terres à Saint-Laurent de Matapédia ? 148.

Pont de Québec :— Le gouvernement a-t-il payé aucune somme à la compagnie du—depuis la chute de la superstructure ? 83.

Pont de Québec :—Le gouvernement a-t-il exigé des rapports de son ingénieur avant de payer quoique ce soit pour la superstructure du— ? 476.

Pont sur la rivière Richelieu :—Quels sont les travaux que le gouvernement a fait exécuter pour construire le— ? 254.

Prison :— La construction de la nouvelle—est-elle commencée ; quel en sera le coût ; quels en sont les architectes, constructeurs, etc. ? 67.

Prison de Montréal :—Quel est le notaire qui a fait le contrat pour la— ? 203.

Prisonniers :— A quel chiffre s'est élevé le nombre des—à Montréal ; combien a coûté leur entretien, etc., en 1906-07 ? 389.

Protonotaire du district de Québec :— Depuis quand y a-t-il vacance dans la position de—, quand sera-t-elle remplie, etc. ? 91.

Q. M. O. & O. :—Quels étaient, le 1er juillet 1892, et le 1er juillet 1897, les montants dus sur le prix de vente du— ? 366.

Q. M. O. & O. :— Quel montant des dettes contractées pour le—, a été payé du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, et quel montant depuis cette dernière date ? 396.

Q. M. O. & O. :— Le 26 mai 1897, le gouvernement avait-il reçu les intérêts sur la balance du prix de vente du— ? 467.

Recettes :— Quelles sommes ont été reçues du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897 ? 465.

Recettes et dépenses :— Quelles ont été les chiffres des—pour les années écoulées depuis 1867 ? 461.

Recettes et dépenses :— Quel était, le 26 mai 1897, l'excédent de la dépense ordinaire sur la recette ordinaire pour l'année commencée le 1er juillet 1896 ? 466.

Recettes et dépenses en 1896-97 ;— Quelle a été du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897, l'excédent de la dépense sur la recette totale ? 468.

Recettes et dépenses ordinaires :—Quelles ont été les—, depuis 1868 à 1907 ? 342.

Recettes et dépenses ordinaires :— Quel a été du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires ? 462.

Recettes non ordinaires :— Quelles—lé gouvernement a-t-il touchées du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897 ? 468.

Registreur de Beauharnois :— Quand serait-il remplacé, etc. ? 118.

Revenus extraordinaires :— Quel a été le montant des—depuis juillet 1891 ? 507.

"*Riordon Paper Co*" :— Quand la—est-elle devenue acquéreur des licences à bois qu'elle possède ; à quel prix, etc. ? 184.

Saguenay, Lots de grève sur la rivière :— Des lots de grève ont-ils été accordés sur la rivière—, etc. ? 89.

St-Denis, Ecole de :— Y a-t-il une—dont les dépenses sont payées par le gouvernement ? 205.

St-Jean-Chysostôme :— Quel est le nombre d'écoles dans— ; quel est le taux des taxes scolaires ; quelle est l'assistance, etc. ? 429 ?

Ste-Scholastique :— Quand ont commencé les réparations au palais de justice de— ; combien ont-elles coûté, etc. ? 428.

St-Victor :— Est-il à l'emploi du gouvernement, etc. ? 360.

Sociétés de bienfaisance étrangères :— Combien de—font affaires dans cette province ; quel est le nom de chacune, etc. ? 427.

Spaulding :—Quels sont les lots pouvant être vendus dans— ? 247.

Statuts, Refonte des —:—Quand la— sera-t-elle terminée ; combien a-t-elle coûté ? 42.

Statuts, Refonte des —:—. Combien a coûté la— en 1887, etc. ? 480.

Subside fédéral :—. Le 26 mai 1897, le gouvernement avait-il reçu le montant entier des sommes dues par le gouvernement fédéral pour 1896-97, etc. ? 467.

Succession, Droits de—:—. Le gouvernement a-t-il établi un honoraire à être payé en rapport avec les— ? 246.

Tanner, A. G.—:—. Quelle somme d'argent a-t-il reçue depuis mai 1907 ? 392, 427.

Taxes :—Quel montant provenant de l'imposition des — autorisées par la loi 7 Ed. VII, ch. 13, le gouvernement a-t-il perçu depuis le 14 mars 1907, etc. ? 43.

Taxes :—. Quels ont été, chaque année, depuis 1892 à 1907, les revenus provenant des diverses— ? 361.

Taxes:—Le produit des — imposées en 1892, etc., est-il inclus dans l'état des recettes et des dépenses fourni cette année par le Trésorier ? 461.

Terres les mieux tenues :—. Le gouvernement affecte-t-il quelque argent à l'encouragement des — ? 201.

Terres publiques, Classification des —:—. La — a-t-elle été faite dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, Argenteuil, Ottawa et Pontiac ; par qui, etc. 122.

Thetford, Canton—:—. Combien de lots ont été vendus depuis 1897, dans le — ? 475.

Timbres judiciaires :—. Accorde-t-on 5 pour cent d'escompte sur la vente des — ? 476.

Traitements et dépenses contingentes aux shérifs, etc., en 1897:—. Comment se payaient les—, etc. ? 467.

Travail des employés de manufactures :—. Le gouvernement doit-il passer une loi à l'effet de limiter le — ? 76.

Travaux publics extraordinaires :—. Quelle a été la dépense, chaque année, depuis 1868, pour — ? 343.

Travaux publics :—. Comment se fait-il que le chiffre de la dépense pour —, donné dans une réponse à une interpellation, ne concorde pas avec celui des comptes publics ? 250.

Unions ouvrières :— Une législation doit-elle être introduite pour remédier aux griefs que les — ont exposés en ces derniers temps ? 266.

Usure :— Le gouvernement est-il informé qu'il existe des établissements où se pratique l'—, etc. ? 148.

Usure :— Quelles ont été les personnes arrêtées pour pratique de l'— ? 251.

Verreault, Alfred :— Quelle est sa position et son salaire, etc. ? 126.

Voyages des ministres :— Quels sont les ministres qui ont voyagé à l'étranger aux dépens de la province, depuis 1887 à ce jour ? 485. .

Voyages des ministres de 1879 à 1887 :— Quels sont les ministres qui ont voyagé aux dépens de la province de 1879 à 1887 ? 507.

Winslow :— Quels sont les lots disponibles pour la colonisation, dans le canton de— ? 273.

York, Duc de :— Combien a coûté la réception au — ? 347.

OLIETTE :— Loi amendant la charte de la ville de Joliette. Voir *Bills*, 83.

JURÉS :— Loi amendant les Statuts refondus relativement à l'indemnité des jurés en matière criminelle. Voir *Bills*, 23.
—Résolutions, 39, 78.

LABRECQUE, ANSELME :— Loi concernant la succession Anselme Labrecque. Voir *Bills*, H.

LACHINE :— Loi concernant l'agrandissement de l'église de la paroisse des Saints-Anges de Lachine. Voir *Bills*, 86.

LACORNE :— Voir *Documents*, *item* 46.

LAPALME, ALEX. :— Loi ratifiant et confirmant l'acte de vente passé le 8 mai 1905 entre Alexandre LaPalme et la "Sun Life Assurance Company", et la promesse de vente consentie le 12 mai 1905, par la "Sun Life Insurance Company" à Edouard Warren *et al.* Voir *Bills*, 69.

LAVAL, UNIVERSITÉ :— Loi revisant et refondant la loi constituant en corporation le Syndicat financier de l'Université Laval, à Québec. Voir *Bills*, 79.

LAVAL, UNIVERSITÉ :— Loi constituant en corporation l'Association des anciens élèves gradués de l'université Laval, à Québec. Voir *Bills*, 89.

LEDUC, CHS.—:— . Loi concernant la substitution Charles Leduc. Voir *Bills*, 49.

LÉGISLATION ET LOIS EXPIRANTES :— . Voir *Comités*.

LETTRES-PATENTES :— . Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres-patentes. Voir *Bills*, 141.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS :— . Motion à l'effet qu'il soit institué, par le gouvernement, un système d'encouragement officiel des—, adoptée, 294.

LICENCES :— . Loi amendant la loi des licences de Québec. Voir *Bills*, 199.
—Résolutions, 403, 451, 452.

LICENCES :— . Voir *Bills*, 189, 197.

Lieutenant-Gouverneur :

1. Son discours à l'ouverture de la session, 7 ; Adresse à Son Honneur en réponse, 10.
2. Son discours à la clôture de la session, 530.

Messages de Son Honneur :

3. Invitant la Chambre à se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif, à l'ouverture de la session, 1 ; pour la sanction de certains bills, 380 ; à la clôture de la session, 527.
4. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du Trône, 111.
5. Transmettant des documents à la Chambre, 7, 12, 15, 126.

LIMITES A BOIS :— . Voir *Documents*, *item* 47.

LIMOILOU :— . Loi constituant en corporation la ville de Limoilou. Voir *Bills*, 55.

LIVRES D'ÉCOLES :— . Résolution à l'effet qu'il est opportun de décréter, par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires dans toute la province de Québec, et que l'on confie au Conseil de l'instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter ; débat ajourné, 126. Reprise du débat ; de nouveau ajourné, 477. Reprise du débat, de nouveau ajourné, 480.

LOCOMOTIVES DE CHEMINS DE FER :— . Résolution à l'effet qu'il est expédient pour la sécurité du public et des employés que des inspecteurs soient nommés pour l'inspection des—, adoptée, 449.

LOI ÉLECTORALE :— Loi amendant la loi électorale de Québec, 1903. Voir *Bills*, 19, 191.

LONGUE-POINTE :— Loi amendant la charte de la ville de la Longue-Pointe et confirmant certains actes de son conseil. Voir *Bills*, 66.

LONGUE-POINTE :— Loi concernant la reconstruction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe. Voir *Bills*, 109.

LONGUEUIL :— Loi amendant la charte de la compagnie des tramways de Longueuil. Voir *Bills*, 128.

LOUISEVILLE :— Voir *Documents*, *item* 48.

MACPHERSON, L.-T. :— Loi validant la vente faite par les héritiers L.-T. MacPherson à Isarël Montreuil, Joseph Simard et Joseph-Napoléon Beaumont. Voir *Bills*, 68.

MAGISTRATS DE DISTRICTS :— Loi amendant la loi concernant les magistrats de district. Voir *Bills*, 202.

MAGISTRATS DE POLICE :— Loi relative aux magistrats de police. Voir *Bills*, 137.

MANDATS SPÉCIAUX :— Voir *Documents*, *item* 49.

MARIAGES :— Loi amendant l'article 1210 des Statuts refondus relativement aux honoraires des licences des mariages. Voir *Bills*, 149.

MATANE :— Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relativement au comté de Matane. Voir *Bills*, 166, 167.

MÉDECIN EXPERT EN MATIÈRE MÉDICO-LÉGALE :— Voir *Documents*, *item* 50.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS :— Loi amendant la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec. Voir *Bills*, 182.

MÉNARD JOS. :— Loi concernant l'acte de donation entrevif, passé le 25 février 1892, en faveur de Joseph Ménard et autres par Joseph Maxwell, et soustrayant les donataires à la prohibition d'aliéner. Voir *Bills*, 35.

“ MILLE ACRES ” :— Voir *Documents*, *item* 51.

MINES :— Loi amendant la loi des compagnies minières de Québec. Voir *Bills*, 18.

MIQUELON :— Voir *Documents*, *item* 52.

“ MODERN FIRE INS. COY ” :— Loi constituant en corporation “ The Modern Fire Insurance Company ”. Voir *Bills*, 64.

MONETTE, FRANCIS—:— Loi autorisant Francis Monette à vendre certains biens substitués. Voir *Bills*, 110.

MONTCALM.— Loi constituant en corporation la ville de Montcalm. Voir *Bills*, 58.

MONTMAGNY :— Voir *Documents*, *item*, 53.

MONTMORENCY :— Démission de l'hon. M. Taschereau comme député de—, 2. Certificat d'élection du député de—, 5.

MONTRÉAL :— Bill amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'expropriation de la ruelle Saint-David. Voir *Bills*, 106.

MONTRÉAL :— Bill amendant la charte de la cité de Montréal au sujet de l'exemption de taxes et de cotisations annuelles. Voir *Bills*, 107.

MONTRÉAL :— Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement à l'administration générale. Voir *Bills*, 131.

“ MONTREAL ST. RAILWAY ” :— Loi amendant les lois concernant la “ Montreal Street Railway Company ”. Voir *Bills*, 126.

MOTIONS :— Diverses—présentées en Chambre, 68, 126, 199, 205, 221, 294, 311, 371, 371, 378, 396, 401, 449, 454, 525.

MENTAYÉ :— Voir *Documents*, *item* 12.

NICOLET :— Démission de M. Marchildon comme député de—, 3. Certificat de l'élection du député de—, 6.

NICOLET :— Voir *Documents*, *item*, 55.

NOEL LÉON O.—:— Voir *Documents*, *item*, 56.

NOTAIRES :— Bill concernant les devoirs des notaires relativement aux testaments qu'ils reçoivent. Voir *Bills*, 28.

NOTARIAT :— Loi amendant les articles 3611 et autres des Statuts refondus concernant le Code du notariat. Voir *Bills*, 175.

NOTRE-DAME DE GRACES :— Loi amendant la charte de la ville de Notre-Dame de Grâces. Voir *Bills*, 65.

ŒUVRE DU PATRONAGE :— Loi constituant en corporation l'Œuvre du Patronage de Saint-Hyacinthe. Voir *Bills*, 99.

OFFICIERS PUBLICS :— Voir *Documents*, *item* 57.

“ OLD BREWERY MISSION ” :— Loi constituant en corporation “ The Old Brewery Mission ”. Voir *Bills*, 132.

ORATEUR :

1. Se rend avec la Chambre auprès du Lieutenant-Gouverneur à l'ouverture de la session, 1. Pour la sanction de certains bills, 381. A la clôture de la session, 527.
2. Informe la Chambre qu'il a reçu avis que des vacances sont survenues dans les districts électoraux de Bellechasse, Montmorency, Rimouski, Nicolet et Châteauguay, 1.
3. Informe la Chambre qu'il a reçu les certificats d'élections pour les districts électoraux de Bellechasse, Montmorency, Rimouski, Nicolet et Châteauguay, 4.
4. Communique à la Chambre le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, 7. La réponse à l'adresse du discours du Trône, 111. Le rapport du Bibliothécaire, 19. L'état des affaires de plusieurs institutions, 14, 143.
5. Donne son vote prépondérant, 151.

ORATEUR SUPPLÉANT :— Loi pourvoyant à la nomination d'un orateur suppléant de l'Assemblée législative. Voir *Bills*, 210.

ORDRES DU JOUR :

1. Ordres rescindés, 54, 74, 314, 411.

ORDRES PERMANENTS :— Comité des—. Voir *Comité*.

OTTAWA :— Voir *Bills*, 165.

OUVRIERS :— Motion à l'effet qu'on devrait prévenir les abus qui peuvent se présenter dans les sous-contrats du gouvernement et de payer aux ouvriers les gages courants dans la localité où l'ouvrage se fait, etc. adoptée, 396.

PALAIS DE JUSTICE, MONTRÉAL :— Voir *Documents, item*, 58.

PAQUETTE, WILFRID :— Voir *Documents, item*, 59.

PÊCHE, DROITS DE :— Motion à l'effet que des mesures soient prises pour venir en aide à certains colons possédant des—dans les rivières Restigouche et Métapédia ; adoptée, 371.

PÊCHERIES :— Voir *Bills*, 193.

PENSIONS :— Voir *Bills*, 181.

PERMIS D'EXPLORATION :— Voir *Documents, items*, 60, 61.

- PÉRODEAU, L'HON. M. N.—:— . Loi concernant une vente par l'honorable N. Pérodeau au gouvernement de la province de Québec. Voir *Bills*, 207.
—Résolutions, 377, 398, 434.
- POISSON ET GIBIER :— . Loi amendant les Statuts refondus relativement aux clubs pour la protection du poisson et du gibier. Voir *Bills*, 10.
—Résolutions, 34, 39.
- POUVOIR ÉLECTRIQUE, QUÉBEC :— . Loi amendant la charte de la compagnie de pouvoir électrique, Québec. Voir *Bills*, 115.
- PRÉSIDENT DES COMITÉS :— . Motion à l'effet que la Chambre élise un — au commencement de chaque session, 378.
- PRÉVOST, L'HON. J. B.—:— . Démission comme ministre, 65.
- PRÉVOYANCE, LA :—:— . Loi amendant la loi constituant en corporation la société de secours mutuels "La Prévoyance". Voir *Bills*, 91.
- PRISONNIERS :— . Loi amendant la loi relative au travail des prisonniers. Voir *Bills*, 205.
- PRISONS ET ASILES :— . Trente-septième rapport des inspecteurs des— de la province de Québec pour 1906. Voir *Documents*, *item*, 62.
- PRISONS ET MAISONS DE CORRECTION :— . Loi amendant les Statuts refondus relativement aux prisons et maisons de correction. Voir *Bills*, 25.
- PRIVILÈGES. ET ELECTIONS :— . Comité des—. Voir *Comités*.
- PROCÈS PAR JURY :— . Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux procès par jury. Voir *Bills*, 21.
- PROCLAMATIONS :— . Prorogeant et convoquant la Législature, V à XIII.
- PROTECTION, LA :—:— . Loi constituant en corporation "La Protection". Voir *Bills*, 95.
- PUGILAT :— . Voir *Documents*, *item* 63.
- QUÉBEC** :— . Loi amendant la charte de la cité de Québec. Voir *Bills*, 72.
- QUÉBEC :— . Loi amendant la charte de la cité de Québec au sujet de la rue des Carrières. Voir *Bills*, 81.
- QUÉBEC :— . Loi autorisant les municipalités à contribuer à la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec. Voir *Bills*, 214.
- QUÉBEC :— . Loi concernant la célébration du trois centième anniversaire de la fondation de Québec. Voir *Bills*, 215.
—Résolutions, 415, 500, 501.

QUÉBEC-CENTRAL :— . Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec-Central. Voir *Bills*, 101.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN :— . Bill concernant le chemin de fer de Québec et Lac St-Jean. Voir *Bills*, 129.

QUESTIONS D'ORDRE :— .

1. A la motion pour que la 3ème lecture et l'adoption d'un bill soit rescindé, M. l'Orateur décide que le pouvoir de récession d'une motion, d'une résolution, d'un vote, etc., ne va pas jusque là, 205.
2. Objection est faite qu'un député est entré dans la Chambre après la lecture d'une motion et après que "la question eût été posée" et, qu'en conséquence, son nom doit être retranché de la liste du vote, 264. M. l'Orateur décide qu'il n'est pas strictement nécessaire qu'un député soit présent à l'intérieur de la partie réservée aux députés lorsque la "question est posée", mais il suffit qu'il ait entendu la lecture de la motion. L'objection n'est pas fondée, 271.

RECETTES ET DÉPENSES :— . Voir *Documents*, *item* 64.

REDPATH, JOHN :— . Bill pourvoyant au partage provisoire des biens de feu John Redpath. Voir *Bills*, 42.

RÈGLE DE LA CHAMBRE :—

1. Toutes règles suspendues en ce qui concerne la pétition pour un bill, 229.
2. Règle 51 suspendue, 139.
3. Règle 58, sec. 3, suspendue pour ce qui concerne la présentation des bills privés, 70.
4. Parag. 3 de la règle 58 suspendu, 70.
5. Parag. 3a de la règle 58, suspendu, 108.
6. Toutes règles suspendues et bill présenté, 230.
7. Revision des règles de la Chambre ordonnée et un comité nommé à cet effet, 199.

RÉSERVES FORESTIÈRES :— . Voir *Documents*, *item* 65.

RIMOUSKI :— . Démission de l'hon. M. Tessier comme député de—, 3. Certificat de l'élection de—, 5.

"RIVERSIDE ATHLETIC & SPORTING CLUB" :— . Loi constituant en corporation "The Riverside Athletic & Sporting Club". Voir *Bills*, 90.

RIVIÈRE DU NORD :— Loi constituant en corporation la compagnie hydraulique de la rivière du Nord. Voir *Bills*, 78.

RIVIÈRE MADELEINE :— Bill amendant la loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine. Voir *Bills*, 130.

RIVIÈRES, ETC. :— Bill amendant la loi 54 Vict., chapitre 25, concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques et cours d'eau. Voir *Bills*, 178.

ROBERTSON & Co, THOMAS :— Loi amendant la charte de "Thomas Robertson & Company, Limited." Voir *Bills*, 57.

ROSEMONT :— Bill amendant la charte du village de Rosemont. Voir *Bills*, 43.

" ROUGE RIVER HARWOOD DEVELOPMENT Co " :— Loi constituant en corporation " The Rouge River Harwood and Development Company, Limited." Voir *Bills*, 77.

" ROYAL TRUST COMPANY " :— Voir *Documents*, *item* 66.

SAGUENAY :— Loi amendant l'article 2774 des Statuts refondus relativement à la destruction des dossiers de la Cour de magistrat, dans et pour le district de Saguenay. Voir *Bills*, 140.

STE-MARIE-DE-MONNOIR :— Loi pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, comté de Rouville. Voir *Bills*, 203.

ST-JEAN :— Loi amendant la charte de la ville de Saint-Jean. Voir *Bills*, 73.

ST-JEAN, COMTÉ DE— Loi détachant certains lots de la paroisse de Saint-Cyprien dans le comté de Napierville, et les annexant à la paroisse de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, pour toutes les fins, excepté pour les fins scolaires. Voir *Bills*, 170.

ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE DE THURSO :— Loi pour remédier à la perte de certains registres de l'état civil pour la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste de Thurso. Voir *Bills*, 192.

ST-JOSEPH D'ALMA :— Loi amendant la loi 7 Edouard VII, chapitre 117, concernant la construction d'une nouvelle église à Saint-Joseph d'Alma. Voir *Bills*, 80.

ST-LAURENT :— Loi amendant la loi constituant en corporation la ville Saint-Laurent. Voir *Bills*, 156.

-
- ST-OCTAVE-DE-MÉTIS :— Loi divisant la municipalité de Saint-Octave-de-Métis. Voir *Bills*, 117.
- ST-PIERRE :— Loi constituant en corporation la ville Saint-Pierre. Voir *Bills*, 33.
- “SARAGUAY ELECTRIC & WATER Co.” :— Loi constituant en corporation “The Saraguay Electric & Water Company”. Voir *Bills*, 71.
- SCIENCES :— Loi concernant l’institution royale pour l’avancement des sciences. Voir *Bills*, 123.
- SECOURS MUTUELS, SOCIÉTÉS DE— :— Voir *Bills*, 2 aussi : *Comités*.
- SECRÉTAIRE ET RÉGISTRARE DE LA PROVINCE :— Rapport du—pour l’exercice finissant le 30 juin 1907. Voir *Documents*, *item*, 67.
- SERMENT D’OFFICE :— Loi relative à la prestation des serments d’office. Voir *Bills*, 1.
- SERVICE CIVIL :— Voir *Documents*, *item* 68.
- SHAWINIGAN FALLS :— Loi revisant et refondant la charte de la ville de Shawinigan Falls. Voir *Bills*, 62.
- SHEFFORD :— Voir *Documents*, *items* 69, 70.
- SHERBROOKE :— Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke. Voir *Bills*, 84.
- SHERBROOKE, PALAIS DE JUSTICE :— Voir *Documents*, *item* 71.
- SHÉRIFS :— Loi amendant les Statuts refondus relativement aux devoirs des shérifs. Voir *Bills*, 30.
- SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC :— Loi constituant en corporation la société de construction permanente de Québec.—Voir *Bills*, 98.
- SOCIÉTÉ D’INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—Voir *Bills*, 180.
- SOCIÉTÉS COOPERATIVES AGRICOLES :— Loi concernant les sociétés coopératives agricoles. Voir *Bills*, B.
- SŒURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG, DE JOLIETTE :— Loi constituant en corporation les—. Voir *Bills*, 94.
- SŒURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG, DE LÉVIS :—Loi constituant en corporation les—. Voir *Bills*, 41.

-
- SŒURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG, ST-HYACINTHE :— Loi constituant en corporation les—. Voir *Bills*, 82.
- SŒURS DE LA MISÉRICORDE :— Loi refondant et amendant la loi constituant en corporation les Sœurs de Miséricorde de Montréal. Voir *Bills*, 47.
- SŒURS DES SAINTS-CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE :— Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie. Voir *Bills*, 93.
- SŒURS SERVANTES DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE :— Loi amendant la loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie. Voir *Bills*, 105.
- SOULANGES :— Voir *Documents*, *item* 72.
- SOURDS-MUETS :— Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets de la province de Québec. Voir *Bills*, 112.
- STATISTIQUES MUNICIPALES :— Voir *Documents*, *item* 73.
- STATUTS :— Voir *Documents*; *items* 74, 75.
- STATUTS REFONDUS :— Loi concernant les Statuts refondus. Voir *Bills*, 211.
—Résolutions, 403, 411, 412.
- STATUTS REFONDUS :— Bills amendant les—, 7, 14, 15, 20, 22, 24, 25, 29, 30, 135, 139, 140, 142, 149, 174, 175, 180, 211, 217.
- “STRATHCONA INSURANCE Co.” :— Loi constituant en corporation la “Strathcona Fire Insurance Company”. Voir *Bills*, 37.

Subsides :

1. Estimations pour l'année finissant le 30 juin 1909 renvoyées au comité des subsides. 126. (*Document No 1*).
2. La Chambre devant se former en comité des subsides, 31.
3. La Chambre en comité, 169, 173, 189, 195, 197, 225, 236, 323, 327, 330, etc.
4. Résolutions rapportées, 170, 175, 193, 197, etc.
5. Considération de certaines résolutions remise à plus tard, 199, 485, 493, 518.

6. Amendements proposés aux motions demandant que la Chambre se forme en comité des subsides. Amendements rejetés; par M. Bernard, 164. Par M. Tellier, 448. Par l'hon. M. LeBlanc, 492, 494. Par M. Girard, 516.
7. Voies et moyens. La Chambre en comité, 31, résolutions rapportées, adoptées, 523.
8. Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1909 et pour d'autres fins du service public. Voir *Bills*, 8. (8 Ed. VII, ch. 1).

“SUBURBAN TRAMWAY AND POWER Co.”:— Loi amendant la loi constituant en corporation “The Suburban Tramway and Power Company.” Voir *Bills*, D.

SUCCESSIONS:— Voir *Documents*, *item*, 76.

SYNDICATS D'ÉLEVAGE:— Loi amendants la loi concernant les syndicats d'élevage. Voir *Bills*, K.

— ABAC:— Voir *Documents*, *item* 77.

TANNER, A. G.:— Voir *Documents*, *item* 78.

TASCHEREAU, L'HON. M. ALEXANDRE:— Assermenté comme ministre des Travaux publics et du Travail, 67.

TELLIER, CANTON:— Voir *Documents*, *item* 79.

TÉMOINS:— Loi amendant les Statuts refondus relativement aux témoins devant la Cour de circuit. Voir *Bills*, 5.

TERREBONNE:— Bill relatif aux termes et séances de la Cour supérieure dans les districts de Terrebonne et d'Ottawa. Voir *Bills*, 164.

TERREBONNE:— Voir *Documents*, *item* 80.

TERRES ET FORÊTS:— Rapport du Ministre des—de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1907. Voir *Documents*, *item* 81.

TERRES PUBLIQUES:— Loi amendant la loi concernant les terres publiques. Voir *Bills*, 133.

TERRES PUBLIQUES:— *Documents*, *items* 82, 83, 84, 85.

TIMBRES:— Loi amendant les Statuts refondus relativement aux timbres. Voir *Bills*, 135.

- TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL :—Rapport général du Ministre des— de la province de Québec pour 1907. Voir *Documents*, *item* 86.
- TRAVERSES :— Bill pour régler les traverses ou passages d'eau sur le fleuve St-Laurent. Voir *Bills*, 120.
- TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC :— Voir *Bills*, 214, 215.
- TROIS-RIVIÈRES :— Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières. Voir *Bills*, 118.
- TROIS-RIVIÈRES :— Voir *Documents*, *items* 87, 88.
- TUBERCULOSE :— Motion à l'effet que des mesures soient prises pour prévenir la diffusion de la—, adoptée, 525.
- TUBERCULOSE :— Voir *Documents*, *item* 89.
- UNION ST-JEAN-BAPTISTE :— Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance l'Union Saint-Jean-Baptiste du Canada. Voir *Bills*, 52.
- “UNIVERSITY CLUB OF MONTREAL” :— Loi amendant la charte et définissant les pouvoirs du “University Club of Montreal”. Voir *Bills*, 39.
- VALLÉE DE LA RIVIÈRE MADELEINE :— Loi concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine. Voir *Bills*, 100.
- VÉHICULES-MOTEURS :— Loi amendant la loi concernant les véhicules-moteurs. Voir *Bills*, 13.
- VOIES ET MOYENS :— Voir *Subsidcs*.
- “WABASSO COTTON CO.” :— Loi concernant “The Wabasso Cotton Company, Limited”. Voir *Bills*, 116.
- WEIR, HON. A. W. :— Assermenté comme trésorier de la province, 67.
- WESTMOUNT :— Loi amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la municipalité de la ville de Westmount. Voir *Bills*, 53.
- WESTMOUNT :— Loi amendant et refondant la charte de la ville de Westmount et la constituant en corporation de cité. Voir *Bills*, 88.